

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**  
**Page lviii comporte une numérotation fautive: p. vii.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>
						<input checked="" type="checkbox"/>				
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>

---

---

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU  
CANADA  

---

**VOLUME XXXV**

---

---



JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 18 JUILLET 1900 INCLUSIVEMENT

CINQUIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

SESSION 1900

*IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT*



OTTAWA

IMPRIMÉS PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE  
MAJESTÉ LA REINE

1900

---

VOLUME XXXV



# PROCLAMATIONS

## CANADA



*MINTO.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au DIX-HUITIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ D'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ D'OTTAWA, LUNDI, le TRENTIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT MURRAY-KYNNYMOND, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre-Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,  
*Député Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

## MINTO.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au TRENTIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre CITÉ D'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre CITÉ D'OTTAWA, LUNDI, le ONZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-fidèle et Bien-aimé Cousin le Très Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT MURRAY-KYNNYMOND, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

*MINTO.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au ONZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'OTTAWA ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, à tous et chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état de la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*



*MINTO.*

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

**A**TTENDU que la réunion de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée au VINGT-DEUXIÈME jour du mois de JANVIER prochain : Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le PREMIER jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'OTTAWA le dit VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER prochain ; car Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard en soyez exonérés ; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre dite Cité d'OTTAWA, JEUDI, le PREMIER jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable Sir GILBERT JOHN ELLIOT, Comte de Minto et Vicomte Melgund de Melgund, comté de Forfar, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Minto de Minto, comté de Roxburgh, dans la pairie de la Grande-Bretagne, Baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et de Notre Règne la soixante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronné en Chancellerie, Canada.*

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU  
CANADA.

---

CINQUIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT, 1900.

---

JEUDI, 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 1900.

Le Parlement étant, ce jour, convoqué par proclamation (ci-annexée), pour la dépêche des affaires, et les membres de la Chambre étant réunis ;

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 29 janvier 1900.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence, le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 1<sup>er</sup> février, à trois heures de l'après-midi, pour ouvrir la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HARRY GRAHAM, Capt., A.D.C.,  
*Pour le secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes.

Un message de Son Excellence, le Gouverneur général, est apporté par René E. Kimber, gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est lu comme suit :—

Monsieur l'Orateur :

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur s'y rend en conséquence, avec les membres de la Chambre, et. de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre que depuis la dernière session il avait reçu avis de divers députés que des vacances étaient survenues dans la représentation des divisions électorales suivantes :—

De Sherbrooke, ci-devant représenté par l'honorable William Bullock Ives, décédé ;

De Chambly et Verchères, ci-devant représenté par l'honorable C. A. Geoffrion, décédé ;

D'Ontario-Ouest, ci-devant représenté par Sir James D. Edgar, décédé ;

De Lotbinière, par suite de l'acceptation par son député, Côme Isaïe Rinfret, d'une charge rétribuée sous la Couronne ;

De Labelle, par suite de la démission de son député, Henri Bourassa, écuyer ;

De Berthier, par suite de l'acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne par son député, Cléophas Beausoleil, écuyer.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il avait en conséquence adressé des mandats au greffier de la Couronne-en-Chancellerie, lui ordonnant de préparer de nouveaux brets d'élection pour les divisions électorales susmentionnées.

Puissance du Canada, }  
A savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, soussignés, donnons avis par le présent qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour la division électorale de Sherbrooke, province de Québec, par suite du décès de l'honorable W. B. Ives.

Donné sous nos sceaux et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour de décembre 1899.

[L.S.] HENRI JOLY DE LOTBINIÈRE.

Député de la division électorale de Portneuf, province de Québec.

[L.S.] SYDNEY FISHER,

Député de la division électorale de Brome, province de Québec.

Puissance du Canada, }  
A savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, donnons avis par le présent qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour la division électorale de Chambly et Verchères, province de Québec, par suite du décès de l'honorable C. A. Geoffrion.

Donné sous nos sceaux et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour de décembre 1899.

[L.S.] SIR HENRI JOLY DE LOTBINIÈRE.

Député de la division électorale de Portneuf, province de Québec.

[L.S.] SYDNEY FISHER,

Député de la division électorale de Brome, province de Québec.

Puissance du Canada, }  
 A savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur  
 de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, donnons avis par le présent qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour la division électorale d'Ontario-Ouest, par suite du décès de l'honorable sir J. D. Edgar;

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour de décembre 1899.

[L.S.] W. MULOCK,  
 Député de la division électorale de York-Nord, province d'Ontario.

[L.S.] JAMES SUTHERLAND,  
 Député de la division électorale d'Oxford-Nord, province d'Ontario.

Puissance du Canada, }  
 A savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur  
 de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, donnons avis par le présent qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour la division électorale de Lotbinière, province de Québec, par suite de l'acceptation par son représentant, le Dr Rinfret, d'une charge rétribuée sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour de décembre 1899.

[L.S.] SIR HENRI JOLY DE LOTBINIÈRE,  
 Député de la division électorale de Portneuf, province de Québec.

[L.S.] SYDNEY FISHER,  
 Député de la division électorale de Bromo, province de Québec.

Puissance du Canada, }  
 A savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur  
 de la Chambre des Communes du Canada.

Je, soussigné, Henri Bourassa, représentant à la Chambre des Communes du Canada, de la division électorale de Labelle, résigne mon mandat pour ce district

Donné sous mon seing et sceau, ce vingtième jour d'octobre de l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

[L.S.] HENRI BOURASSA.  
 Témoins,

GABRIEL MARCHAND,  
 LOUIS BOYER.

[L.S.]  
 [L.S.]

Puissance du Canada, }  
A savoir : } Chambre des Communes.

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Berthier, province de Québec, par suite de l'acceptation par son député, Cléophas Beausoleil, écuyer, d'une charge rétribuée sous la Couronne.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour de décembre 1899.

[L.S.] SIR HENRI JOLY DE LOTBINIÈRE,  
Député de la division électoral de Portneuf, province de Québec.

[L.S.] SYDNEY FISHER,  
Député de la division électoral de Brome, province de Québec.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, durant les vacances, le greffier de la Chambre avait reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie, les certificats suivants :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 22 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de janvier courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à François E. Rouleau, écuyer, de Saint-Barthélemi, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Berthier, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Cléophas Beausoleil, écuyer, qui a accepté une charge retribué sous la Couronne, Joseph Eloi Archambault, de Saint-Gabriel de Brandon, province de Québec, notaire, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

A Sir JOHN BOUBINOT, C.C.M.G., LL.D.,  
Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 22 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de janvier courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Stephen A. Plumer Glet, écuyer, de Goodwood, Ontario, comme officier-rapporteur pour le district électoral d'Ontario-Ouest, dans la province d'Ontario, pour l'élection d'un député devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable sir James D. Edgar, décédé, Isaac James Gould, écuyer, de la ville d'Uxbridge, Ontario, banquier, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

A Sir JOHN BOUBINOT, C.C.M.G., LL.D.,  
Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

## BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 22 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de janvier courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Horace J. Kearney, écuyer, de Papineauville, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Labelle, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Henri Bourassa, écuyer, qui a résigné son mandat; Henri Bourassa, écuyer, de Papineauville, province de Québec, agronome, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

A Sir JOHN BOURINOT, C.C.M.G., LL.D.,  
Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

## BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,

OTTAWA, 2 janvier 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de janvier courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Louis Racicot, écuyer, de Boucherville, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Chambly et Verchères, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable C. A. Geoffrion, décédé, Victor Geoffrion, écuyer, de la cité de Montréal, avocat, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] SAML. E. ST. O. CHAPLEAU,  
*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

A Sir JOHN BOURINOT, C.C.M.G., LL.D.,  
Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

MM. Joseph Eloi Archambault, député de la division électoral de Berthier; Isaac James Gould, écuyer, député de la division électoral ouest du comté d'Ontario; Henri Bourassa, écuyer, député pour le district électoral de Labelle; et Victor Geoffrion, écuyer, député de la division électoral de Chambly et Verchères, ayant préalablement prêté le serment conforme à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill concernant l'administration des serments d'office.

Il présente en conséquence le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence adresser un discours aux deux Chambres du parlement; et que

pour prévenir toute erreur, il en a obtenu copie, dont il donne lecture à la Chambre comme il suit :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Il m'est encore donné l'agréable devoir de vous féliciter sur la prospérité continue du Dominion et sur l'accroissement remarquable du volume général des revenus et des exportations et importations du pays.

Des hostilités ayant malheureusement éclaté durant les vacances, entre la Grande-Bretagne et la République Sud-africaine, mes ministres ont jugé à propos d'anticiper l'action du parlement en équipant et expédiant au siège de la guerre, deux contingents de volontaires, comme une preuve pratique de la profonde affection et de la loyauté de tout le peuple du Canada envers la Souveraine et les institutions de l'Empire britannique.

Sous ce rapport, le peuple du Dominion peut être fier et se féliciter qu'en sus des contingents envoyés par le gouvernement, une autre force canadienne est en voie d'être organisée et envoyée aux frais particuliers du Haut-Commissaire du Canada. Cette action généreuse et patriotique de la part de lord Strathcona reflète le plus grand honneur sur lui et sur le Dominion qu'il représente.

J'ai été chargé de vous faire connaître que Sa Majesté apprécie hautement la loyauté et le patriotisme ainsi déployés, ce qui, venant après la préférence donnée sous le tarif actuel aux articles de manufacture anglaise, a eu le plus heureux effet en cimentant les relations cordiales qui subsistent entre le Canada et la mère patrie.

Un projet de loi sera soumis à votre approbation, à l'effet de payer les frais d'équipement et la solde des contingents canadiens.

Les mesures qui ont été prises de temps à autre pour faciliter le sûr transport des articles alimentaires aux marchés européens ont eu pour résultat d'augmenter considérablement l'exportation de plusieurs produits importants, et il sera peut-être nécessaire, dans l'intérêt de cette très importante branche d'industrie, d'exiger une inspection plus soignée que de coutume, afin de maintenir le haut degré d'excellence déjà atteint, et qui est absolument indispensable si la population du Canada veut développer son grand et profitable commerce de ces denrées avec d'autres pays.

Il me fait plaisir d'observer que les rapports du ministère des Postes donnent bonne raison de croire que la perte temporaire de revenus causée par la grande réduction récemment faite dans le port des lettres, sera promptement réparée par l'augmentation de correspondance qui en découlera.

Des négociations sont en cours aujourd'hui avec plusieurs de nos colonies-sœurs dans les Antilles, qui résulteront, nous l'espérons, à augmenter et développer notre commerce avec ces îles, et probablement avec certaines parties du continent adjacent de l'Amérique du Sud.

Je suis heureux de voir que, conformément à la politique définie à la dernière session du parlement, des réglemens soigneusement étudiés ont été adoptés, applicables à tous les chemins de fer et travaux publics sous le contrôle fédéral, pourvoyant amplement à la protection hygiénique et au soin médical des ouvriers.

L'attention du gouvernement a été appelée sur les conflits qui s'élèvent parfois entre ouvriers et patrons. Bien qu'il ne serait peut-être pas possible d'empêcher complètement ces difficultés au moyen de la législation, mon gouvernement est d'avis que plusieurs des différends pourraient être évités si l'on pouvait établir de meilleures dispositions pour l'intervention amiable de conseils de conciliation, dont les conclusions, tout en n'étant pas légalement obligatoires, auraient beaucoup de poids des deux côtés, et contribueraient à amener une opinion publique intelligente à peser sur ces sujets compliqués. Vous serez invités à examiner si la législation provinciale à ce sujet ne pourrait pas être utilement perfectionnée, en y ajoutant une disposition visant à l'établissement d'un tribunal fédéral pour aider au règlement de ces questions.

Je suis heureux de constater que le nombre de colons qui ont pris des terres dans le Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest est plus considérable que

dans toute année passée, et est une preuve convaincante du succès qui a couronné les efforts qu'a faits mon gouvernement pour encourager l'immigration, et je n'ai aucun doute que la production toujours croissante de l'Ouest aidera sensiblement à l'accroissement du commerce de tout le Dominion. Tandis que les efforts faits pour accroître la population de l'Ouest ont si bien réussi, on a apporté aussi beaucoup d'attention au rapatriement des Canadiens qui, à une époque moins prospère, ont quitté le Canada. Vous serez contents d'apprendre que cette œuvre a donné les meilleurs résultats.

Pendant les vacances, mon gouvernement s'est occupé du sujet d'une commission des chemins de fer. Des renseignements très précieux ont été recueillis et sont encore en voie de l'être, et lorsqu'ils seront complétés et vous seront soumis, nul doute qu'ils recevront de votre part toute la considération que l'importance du sujet mérite.

Il me fait plaisir d'annoncer que notre réseau de canaux, reliant les grands lacs à l'Atlantique, a été complété de façon à permettre aux vaisseaux tirant quatorze pieds de passer de la tête du lac Supérieur à la mer. L'ardeur et le succès avec lesquels mon gouvernement a poussé ces travaux ont déjà attiré l'attention de ceux qui sont intéressés dans le transport des produits de l'Ouest, et il y a tout lieu d'espérer que lorsque les facilités nécessaires pour le prompt et facile maniement du trafic océanique auront été fournies, et qui sont aujourd'hui en voie d'exécution, les ports canadiens commanderont une bien plus grande part du trafic de l'Ouest.

Des mesures seront introduites pour renouveler et modifier les lois concernant les banques, pour régulariser le taux d'intérêt payable sur jugements rendus par les tribunaux, pour pourvoir au prochain recensement décennal, pour la meilleure répartition des districts électoraux, pour modifier le Code criminel et les lois relatives à d'autres sujets importants.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes publics vous seront soumis, ainsi que les prévisions pour l'année prochaine; ils ont été préparés en vue de l'économie et du rapide accroissement du Dominion.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je recommande à votre sérieux examen les sujets que j'ai mentionnés, me confiant en votre patriotisme et votre jugement.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Canada, soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et Elections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—4o. Bills Privés.—5o. Ordres Permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banques et Commerce.—9o. Agriculture et Colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement. (*Document No 17.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—Que la Chambre, après s'être ajournée ce jour, restera ajournée jusqu'à lundi prochain.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.



## LUNDI, 5 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Macdonald (Huron),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée; et la pétition de Truman M. Hall et autres, de l'État de New-York et de la province d'Ontario.

Par M. Copp,—la pétition de la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique.

Par M. Macdonell,—la pétition de Francis N. Bell, de la ville de Morris, et autres, d'autres lieux du Manitoba.

Par M. Logan,—la pétition de Frederick Pennington et autres, de Londres, Angleterre.

Par M. Snetsinger,—la pétition du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry, Ontario.

Par M. Haley,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Atlantique-Canadien.

Par M. Penny,—la pétition de John William Molson et autres; et la pétition de H. G. Reid et autres, de la cité et du district de Montréal.

Par M. McCleary,—la pétition du conseil municipal du comté de Welland, Ontario.

Par M. Campbell,—deux pétitions du conseil municipal du comté de Kent, Ontario.

Par M. McCleary,—deux pétitions du conseil municipal du comté de Kent, Ontario.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

M. l'Orateur annonce que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 5 février 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de janvier courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Henri Legendre, écuyer, de Sainte-Croix, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Lotbinière, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de C. I. Rinfret, qui a accepté une charge retribuée sous la Couronne, Edmond Fortier, écuyer, de la paroisse de Sainte-Croix, province de Québec, cultivateur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

A Sir JOHN BOURINOT, C.C.M.G., L.L.D.,  
Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre,—le dit comité devant être composé de MM. Bergeron

Champagne, Charlton, Craig, Davin, Earle, Ellis, Fortin, Haley, LaRivière, Monet, Richardson, Scriver, Somerville et Taylor.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Résolu,—Que l'ordre du jour pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session, aura priorité sur toutes autres questions, à l'exception de la présentation des bills, jusqu'à épuisement du débat.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Correspondance concernant l'envoi de contingents militaires coloniaux dans le Sud-Africain. (*Document No 20.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la Chambre,—Copie d'un ordre du conseil concernant la délivrance de licences à des navires de pêche des Etats-Unis. (*Document No 21.*)

Ordonné.—Que M. Domville ait la permission de présenter un bill (No 2) à l'effet de modifier l'Acte de 1890 sur les engrais.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné.—Que M. Ingram ait la permission de présenter un bill (No 3) à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. (*Document No 2.*)

Aussi, un état de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1899. (*Document No 22.*)

Aussi, un relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1899. (*Document No 23.*)

Aussi, un rapport des décisions de l'Auditeur général renversées par le Conseil du Trésor, entre les sessions de 1899 et de 1900. (*Document No 24.*)

Et aussi, un relevé des dépenses imprévues entre le 1er juillet 1899 et le 1er février 1900. (*Document No 25.*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit discours.

M. Gould propose, secondé par M. Geoffrion,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session; et aussi pour assurer Son Excellence que—

1. Nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Son Excellence sur la prospérité continue du Canada et sur l'accroissement remarquable du volume général des revenus et des exportations et importations du pays.

2. Nous apprenons avec une grande satisfaction que, des hostilités ayant malheureusement éclaté, durant les vacances, entre la Grande-Bretagne et la République Sud-Africaine, les ministres de Son Excellence ont jugé à propos d'anticiper l'action du parlement en équipant et expédiant au siège de la guerre deux contingents de

volontaires, comme preuve pratique du profond dévouement et de la loyauté de tout le peuple du Canada envers la Souveraine et les institutions de l'Empire britannique.

3. La population du Canada apprend avec orgueil et se félicite de voir qu'en sus des contingents envoyés par le gouvernement, une autre force canadienne est en voie d'être organisée et envoyée aux frais personnels du Haut Commissaire du Canada, et que cette généreuse et patriotique action de la part de lord Strathcona reflète le plus grand honneur sur lui et le pays qu'il représente.

4. Nous sommes profondément touchés de recevoir de Son Excellence l'expression de la haute appréciation que fait Sa Majesté de la loyauté et du patriotisme ainsi déployés, ce qui, venant après la préférence donnée sous le tarif actuel aux articles de manufacture anglaise, a eu le plus heureux effet en cimentant les relations cordiales qui existent entre le Canada et la mère-patrie.

5. Nous étudions volontiers tout projet de loi soumis à notre approbation à l'effet de payer les frais d'équipement et la solde des contingents canadiens.

6. Nous recevons avec intérêt l'information que nous donne son Excellence, que les mesures qui ont été prises de temps à autre pour faciliter le sûr transport des articles alimentaires aux marchés européens, ont eu pour résultat d'augmenter considérablement l'exportation de plusieurs produits importants, et qu'il sera peut-être nécessaire, dans l'intérêt de cette très importante branche d'industrie, d'exiger une inspection plus soignée que de coutume, afin de maintenir le haut degré d'excellence qui a déjà été atteint, et qui, ainsi que le dit Son Excellence, est absolument indispensable si la population du Canada veut développer son grand et profitable commerce de ces denrées avec d'autres pays.

7. Nous partageons le plaisir exprimé par Son Excellence de ce qu'Elle est en mesure de dire qu'Elle a observé que les rapports du ministère des Postes donnent bonne raison de croire que la perte temporaire de revenus causée par la grande réduction récemment faite dans le port des lettres, sera promptement réparée par l'augmentation de correspondance qui en découlera.

8. Nous sommes bien aises de savoir que des négociations sont en cours aujourd'hui avec plusieurs de nos colonies-sœurs dans les Antilles, qui auront pour résultat, nous l'espérons avec Son Excellence, d'augmenter et développer notre commerce avec ces îles, et probablement avec certaines parties du continent adjacent de l'Amérique du Sud.

9. Il nous fait plaisir d'être informés par Son Excellence que, conformément à la politique définie à la dernière session du parlement, des règlements soigneusement étudiés ont été adoptés et rendus applicables à tous les chemins de fer et travaux publics sous le contrôle fédéral, pourvoyant amplement à la protection hygiénique et au soin médical des ouvriers.

10. Nous apprenons avec intérêt que l'attention du gouvernement a été appelée sur les conflits qui s'élèvent parfois entre ouvriers et patrons, et que, bien qu'il ne serait peut-être pas possible d'empêcher complètement ces difficultés au moyen de la législation, le gouvernement de Son Excellence est d'avis que plusieurs des différends pourraient être évités si l'on pouvait établir de meilleures dispositions pour l'intervention amiable de conseils de conciliation, dont les conclusions, tout en n'étant pas légalement obligatoires, auraient beaucoup de poids des deux côtés, et contribueraient à amener une opinion publique intelligente à peser sur ces sujets compliqués; et nous examinerons volontiers si la législation provinciale à ce sujet ne pourrait pas être utilement perfectionnée, en y ajoutant une disposition visant à l'établissement d'un tribunal fédéral pour aider au règlement de ces questions.

11. Nous sommes heureux de savoir que le nombre de colons qui ont pris des terres dans le Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest est plus considérable que dans toute année passée, et est une preuve convaincante du succès qui a couronné les efforts qu'a faits le gouvernement de Son Excellence pour encourager l'immigration; et nous partageons l'avis de Son Excellence que la production toujours croissante de l'Ouest aidera sensiblement à l'accroissement du commerce de tout le Canada; et nous apprenons aussi avec plaisir que, tandis que les efforts faits pour accroître la population de l'Ouest ont si bien réussi, on a apporté aussi beaucoup

d'attention au rapatriement des Canadiens qui, à une époque moins prospère, ont quitté le Canada, et que cette œuvre a donné les meilleurs résultats.

12. Nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que son gouvernement s'est occupé, pendant la vacance, du sujet d'une commission des chemins de fer, et que des renseignements très précieux ont été recueillis et sont encore en voie de l'être, et qu'ils nous seront soumis lorsque ce travail sera terminé; et nous assurons Son Excellence que ces renseignements recevront de notre part toute la considération que l'importance du sujet mérite.

13. Nous apprenons avec satisfaction que notre réseau de canaux, reliant les grands lacs à l'Atlantique, a été complété de façon à permettre aux vaisseaux tirant quatorze pieds de passer de la tête du lac Supérieur à la mer; que l'ardeur et le succès avec lesquels le gouvernement de Son Excellence a poussé ces travaux ont déjà attiré l'attention de ceux qui sont intéressés dans le transport des produits de l'Ouest, et qu'il y a tout lieu d'espérer que lorsque les facilités nécessaires pour le prompt et facile manèment du trafic océanique auront été fournies, lesquelles sont aujourd'hui en voie d'exécution, les ports canadiens commanderont une bien plus grande part du trafic de l'Ouest.

14. Son Excellence peut compter que nous examinerons soigneusement toutes mesures qui nous seront soumises, ayant pour but de renouveler et modifier les lois concernant les banques, régulariser le taux d'intérêt payable sur jugements rendus par les tribunaux, pourvoir au prochain recensement décennal, pourvoir à une meilleure répartition des districts électoraux, et pour modifier le Code criminel et les lois relatives à d'autres sujets importants.

15. Nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les comptes publics nous seront soumis, ainsi que les prévisions pour l'année prochaine; et nous sommes convaincus qu'ils ont été préparés en vue de l'économie et du rapide accroissement du pays.

16. Nous donnerons notre plus sérieuse attention à toutes ces questions, et nous remercions Son Excellence de la confiance qu'Elle veut bien manifester en notre patriotisme et notre jugement.

Et un débat s'ensuivant — il est ajourné sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme il suit:—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une minute du Conseil approuvée, nommant l'honorable sir Richard Cartwright, C.C.M.G., ministre du Commerce, l'honorable sir Louis Henry Davies, C.C.M.G., ministre de la Marine et des Pêcheries, l'honorable William Stevens Fielding, ministre des Finances, et l'honorable Joseph Israël Tarte, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: *Acte concernant la Chambre des Communes.*

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 5 février 1900.

Il remet aussi un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme il suit:—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes la correspondance concernant l'envoi de contingents militaires coloniaux dans le Sud-Africain. (*Document No 20a.*)

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## MARDI, 6 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Cowan,—la pétition de la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Par M. Ingram,—la pétition de la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara, et la pétition de la Compagnie du pont du Sud du Canada.

Par M. Monk,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa.

Par M. Prior,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie Britannique.

Par M. Semple,—la pétition du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario.

Par M. Wilson,—la pétition du conseil municipal du comté de Lennox et Addington, Ontario.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead et Kootenay.

M. l'Orateur annonce que le greffier de la Chambre avait reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 6 février 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de janvier courant, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à William H. Lovell, écuyer, de Sherbrooke, province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Sherbrooke, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de l'honorable W. B. Ives, décédé, John McIntosh, écuyer, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.S.] H. G. LAMOTHE,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.*

A Sir JOHN BOURINOT, C.C.M.G., LL.D.,

Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

John McIntosh, écuyer, député de la division électorale de Sherbrooke, ayant préalablement prêté le serment conforme à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose un état des mandats émis par le Gouverneur général depuis la dernière session du parlement, pour l'exercice 1899-1900. (*Document No 26.*)

Aussi, le rapport de l'Auditeur général pour l'année finissant le 30 juin 1899. (*Document No 1.*)

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 juillet 1899, demandant la production d'une copie du traité de 1825, conclu entre la

Grande-Bretagne et la Russie, concernant l'Alaska, et copie des projets, protocoles et correspondances échangés entre le gouvernement impérial et le gouvernement russe au sujet du dit traité et postérieurement à ce traité, et copie de la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et l'ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg pendant la négociation du dit traité. (*Document No 27.*)

Ordonné,—Que M. Maclean ait la permission de présenter un bill (No 4), à l'effet de constituer une cour de faillite.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 avril 1899, pour la production de copie de toutes lettres ou rapports, de nature officielle ou autre, adressés au département de l'Agriculture ou à tout autre département, ou en la possession des dits départements, concernant les taux de fret pour transport entre des ports du Canada ou autres ports océaniques sur ce continent et des ports européens. Aussi, copie de toutes lettres ou rapports concernant les taux de fret entre Chicago et autres localités et des ports océaniques, Montréal, New-York ou autres ports. Aussi, copie de toutes lettres ou rapports concernant les taux de fret entre Chicago ou autres points et Liverpool. (*Document No 28.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite hier, savoir :—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier Son Excellence de son gracieux discours à l'ouverture de la présente session ; et aussi pour assurer Son Excellence que—

1. Nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Son Excellence sur la prospérité continue du Canada et sur l'accroissement remarquable du volume général des revenus et des exportations et importations du pays.

2. Nous apprenons avec une grande satisfaction que, des hostilités ayant malheureusement éclaté, durant les vacances, entre la Grande-Bretagne et la République Sud-Africaine, les ministres de Son Excellence ont jugé à propos d'anticiper l'action du parlement en équipant et expédiant au siège de la guerre deux contingents de volontaires, comme preuve pratique du profond dévouement et de la loyauté de tout le peuple du Canada envers la Souveraine et les institutions de l'Empire britannique.

3. La population du Canada apprend avec orgueil et se félicite de voir qu'en sus des contingents envoyés par le gouvernement, une autre force canadienne est en voie d'être organisée et envoyée aux frais personnels du Haut Commissaire du Canada, et que cette généreuse et patriotique action de la part de lord Strathcona reflète le plus grand honneur sur lui et sur le pays qu'il représente.

4. Nous sommes profondément touchés de recevoir de Son Excellence l'expression de la haute appréciation que fait Sa Majesté de la loyauté et du patriotisme ainsi déployés, ce qui, venant après la préférence donnée sous le tarif actuel aux articles de manufacture anglaise, a eu le plus heureux effet en cimentant les relations cordiales qui existent entre le Canada et la mère-patrie.

5. Nous étudierons volontiers tout projet de loi soumis à notre approbation à l'effet de payer les frais d'équipement et la solde des contingents canadiens.

6. Nous recevons avec intérêt l'information que nous donne Son Excellence, que les mesures qui ont été prises de temps à autre pour faciliter le sûr transport des articles alimentaires aux marchés européens, ont eu pour résultat d'augmenter considérablement l'exportation de plusieurs produits importants, et qu'il sera peut-être nécessaire, dans l'intérêt de cette très importante branche d'industrie, d'exiger une inspection plus soignée que de coutume, afin de maintenir le haut degré d'excellence qui a déjà été atteint, et qui, ainsi que le dit Son Excellence, est absolument indispensable si la population du Canada veut développer son grand et profitable commerce de ces denrées avec d'autres pays.

7. Nous partageons le plaisir exprimé par Son Excellence de ce qu'Elle est en mesure de dire qu'Elle a observé que les rapports du ministère des Postes donnent bonne raison de croire que la perte temporaire de revenus causée par la grande réduction récemment faite dans le port des lettres, sera promptement réparée par l'augmentation de correspondance qui en découlera.

8. Nous sommes bien aises de savoir que des négociations sont en cours aujourd'hui avec plusieurs de nos colonies-sœurs dans les Antilles, qui auront pour résultat, nous l'espérons avec Son Excellence, d'augmenter et développer notre commerce avec ces îles, et probablement avec certaines parties du continent adjacent de l'Amérique du Sud.

9. Il nous fait plaisir d'être informés par Son Excellence que, conformément à la politique définie à la dernière session du parlement, des règlements soigneusement étudiés ont été adoptés et rendus applicables à tous les chemins de fer et travaux publics sous le contrôle fédéral, pourvoyant amplement à la protection hygiénique et au soin médical des ouvriers.

10. Nous apprenons avec intérêt que l'attention du gouvernement a été appelée sur les conflits qui s'élèvent parfois entre ouvriers et patrons, et que, bien qu'il ne serait peut-être pas possible d'empêcher complètement ces difficultés au moyen de la législation, le gouvernement de Son Excellence est d'avis que plusieurs des différends pourraient être évités si l'on pouvait établir de meilleures dispositions pour l'intervention amiable de conseils de conciliation, dont les conclusions, tout en n'étant pas légalement obligatoires, auraient beaucoup de poids des deux côtés, et contribueraient à amener une opinion publique intelligente à peser sur ces sujets compliqués; et nous examinerons volontiers si la législation provinciale à ce sujet ne pourrait pas être utilement perfectionnée en y ajoutant une disposition visant à l'établissement d'un tribunal fédéral pour aider au règlement de ces questions.

11. Nous sommes heureux de savoir que le nombre de colons qui ont pris des terres dans le Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest est plus considérable que dans toute année passée, et est une preuve convaincante du succès qui a couronné les efforts qu'a faits le gouvernement de Son Excellence pour encourager l'immigration; et nous partageons l'avis de Son Excellence que la production toujours croissante de l'Ouest aidera sensiblement à l'accroissement du commerce de tout le Canada; et nous apprenons aussi avec plaisir que, tandis que les efforts faits pour accroître la population de l'Ouest ont si bien réussi, on a apporté aussi beaucoup d'attention au rapatriement des Canadiens qui, à une époque moins prospère, ont quitté le Canada, et que cette œuvre a donné les meilleurs résultats.

12. Nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer que son gouvernement s'est occupé, pendant les vacances, du sujet d'une commission des chemins de fer, et que des renseignements très précieux ont été recueillis et sont encore en voie de l'être, et qu'ils nous seront soumis lorsque ce travail sera terminé; et nous assurons Son Excellence que ces renseignements recevront de notre part toute la considération que l'importance du sujet mérite.

13. Nous apprenons avec satisfaction que notre réseau de canaux, reliant les grands lacs de l'Atlantique, a été complété de façon à permettre aux vaisseaux tirant quatorze pieds de passer de la tête du lac Supérieur à la mer; que l'ardeur et le succès avec lesquels le gouvernement de Son Excellence a poussé ces travaux ont déjà attiré l'attention de ceux qui sont intéressés dans le transport des produits de l'Ouest, et qu'il y a tout lieu d'espérer que lorsque les facilités nécessaires pour le prompt et facile manèment du trafic océanique auront été fournies, lesquels sont aujourd'hui en voie d'exécution, les ports canadiens commanderont une bien plus grande part du trafic de l'Ouest.

14. Son Excellence peut compter que nous examinerons soigneusement toutes mesures qui nous seront soumises, ayant pour but de renouveler et modifier les lois concernant les banques, régulariser le taux d'intérêt payable sur jugements rendus par les tribunaux, pourvoir au prochain recensement décennal, pourvoir à une meilleure répartition des districts électoraux, et pour modifier le Code criminel et les lois relatives à d'autres sujets importants.

---

15. Nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les comptes publics nous seront soumis, ainsi que les prévisions pour l'année prochaine ; et nous sommes convaincus qu'ils ont été préparés en vue de l'économie et du rapide accroissement du pays.

16. Nous donnerons notre plus sérieuse attention à toutes ces questions, et nous remercions Son Excellence de la confiance qu'Elle veut bien manifester en notre patriotisme et notre jugement.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant ensuite posée sur une motion proposant une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné,—Que la dite adresse soit pré-entée à Son Excellence par ceux des membres de la Chambre qui forment partie du Conseil privé de la Reine.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à demain.



## MERCREDI, 7 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Clarke,—la pétition de James Milne, ingénieur d'électricité, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Macdonell,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Par M. McIntosh,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Hereford.

Par M. McClure,—la pétition de l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux.

Par M. Fraser (Guysborough),—la pétition de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Par M. Montague,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Sud, et des directeurs provisoires de la Compagnie de pont de chemin de fer et de tunnel de la rivière Sainte-Claire.

Par M. Bostock,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kaslo à Lardo-Duncan.

Par M. Morrison,—la pétition de James Dnnsmuir, et autres, de la cité de Victoria, C. B.

Par M. Russell,—la pétition de la Banque des Marchands, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, pour un acte l'autorisant à acquérir et exploiter une ligne de bateaux passeurs entre Port-Dover et certains points sur les grands lacs; à construire et exploiter une ligne de chemin de fer de Goderich à Port-Dover, et certains embranchements; à changer le nom de la Compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich, et à d'autres fins.

De Truman Hail et autres, de l'Etat de New-York et de la province d'Ontario, pour certains amendements à l'Acte intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada."

De la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, pour certains amendements à sa charte.

De Francis N. Bell, de la ville de Morris, et autres, d'autres lieux dans le Manitoba, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage.

De Frederick Pennington et autres, de la cité de Londres, Angleterre, pour un acte autorisant la construction et l'exploitation d'un chemin de fer depuis un point à ou près Diamond-Harbor, près de la tête du canal de Lynn, dans une direction nord jusqu'à Dalton's-Post, et de là jusqu'à Fort-Selkirk et à la cité de Dawson, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour un acte autorisant l'augmentation de son capital-actions, ratifiant certaines émissions d'actions, et à d'autres fins.

De John William Molson et autres, de la cité et du district de Montréal, pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurance maritime La Royale.

De H. G. Reid et autres, de la cité et du district de Montréal, pour une charte sous le nom de Compagnie Canadienne de garantie et contre les accidents.

De la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, pour un acte l'autorisant à prolonger sa ligne, à augmenter son capital-actions, à proroger le délai fixé pour l'achèvement de son chemin, et à d'autres fins.

Du conseil municipal des comtés-unis de Stormont, Dundas et Glengarry; du conseil municipal du comté de Welland; et deux pétitions du conseil municipal du comté de Kent, tous d'Ontario; demandant l'établissement d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

Deux pétitions du conseil municipal du comté de Kent, Ontario, présentées lundi dernier, et demandant qu'il soit inséré un crédit dans le budget pour la construction d'un bureau de poste convenable à Ridgetown, dans le comté de Kent, Ontario, étant lues:

M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent être reçues, vu que l'octroi de leurs conclusions entraînerait la dépense de deniers publics.

Edmond Fortier, écrivain, député du district électoral de Lotbinière, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu,—Qu'un comité spécial de cinq membres soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre le 1er février courant, le dit comité devant se composer de Sir Wilfrid Laurier, Sir Charles Tupper, Sir Richard J. Cartwright, Sir Louis H. Davies et Sir Adolphe Caron.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Résolu,—Qu'un comité spécial composé de MM. Borden (Halifax), Bourassa, Sir Adolphe Caron, Clark, Sir Louis H. Davies, Davin, Flint, Foster, Fraser (Guysborough), Sir Wilfrid Laurier, McNeill, Monk, Powell, Russell et Sriver, soit nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque; et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Fielding, secondé par sir Richard J. Cartwright:—

Résolu,—Que cette Chambre se formera en comité, mardi prochain, pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Que cette Chambre se formera en comité, mardi prochain, pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Ordonné,—Que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 6) modifiant l'Acte de Pension de la Police à cheval, 1899.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné,—Que M. Domville ait la permission de présenter un bill (No 7), à l'effet de modifier l'Acte de la Milice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné,—Que M. Ingram ait la permission de présenter un bill (No 8), à l'effet de modifier l'Acte du Cens Electoral de 1898.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné,—Que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 9), concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Bourassa, secondé par M. Britton,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre copie de toute correspondance en la possession du gouvernement concernant les offres faites par le major général Hutton pour servir dans la guerre Sud-Africaine; aussi, copie de toute correspondance entre le département de la Milice et de la Défense et le major général Hutton concernant l'organisation des contingents canadiens expédiés en Afrique.

Sur motion de sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Haggart,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre copie de tous papiers, télégrammes et correspondances qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant les soi-disant fermeture et ouverture du Creek Dominion mentionnées à la page 79 de l'enquête sur le Yukon (version anglaise), y compris,—

(a) Procès-verbaux ou notes des séances ou du conseil, tel que mentionné aux pp. 79, 81, 85, 88, 89 et 112 de l'enquête sur le Yukon.

(b) Rapport de M. Fawcett, p. 80.

(c) Déclaration écrite au clavigraphe, p. 100.

(d) Ordre du major Walsh, p. 110.

(e) États, mémoires et rapports du caporal Wilson et autres officiers au sujet de l'inspection des mines et de la perception des droits régaliens, p. 121.

(f) Lettre de Mad. Koch au major Walsh, p. 128.

(g) Permis donnés à Mad. Koch, pp. 127 et 128.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Haggart,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre copie de toute correspondance, demandes, concessions et autres papiers, concernant la superficie totale ou partielle, couverte par les demandes suivantes (y compris les dites demandes et les papiers s'y rapportant) mentionnées dans le document sessionnel No 83, 3<sup>me</sup> session, 6<sup>me</sup> parlement, 61 Victoria, 1895:—

W. J. Lindsay, Brandon, rivière Stewart;

P. C. Mitchell;

A. E. Philp, Klondike;

F. Burnett, Vancouver, Hootalingua;

F. Burnett, Colborne, rivière des Sauvages;

J. G. Burnett, Edmonton, rivière de la Paix;

F. Burnett, Colborne, rivière Teslin;

A. E. Philp, Ottawa, fourche S. de la Stewart;

G. Philp, London, L. au Saumon;

A. E. Philp, Ottawa, rivière des Sauvages;

A. D. Cameron, Ottawa, rivière Stewart;

F. A. Philp, rivière Teslin;

W. L. Parish, rivière Pelly.

Sur motion de Sir Charles Hilbert Tupper, secondé par M. Haggart,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie des instructions données à M. F. C. Wade, qui n'ont pas encore été soumises à la Chambre, et qui sont mentionnées à la p. 15 du rapport ultérieur de William Ogilvie, écr. déposé sur la table en 1899. Aussi, copie des lettres et papiers sur le même sujet mentionnés à la p. 16 du rapport, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; et copie de toute note ou mémoire portant l'approbation du département de l'Intérieur à Ottawa, mentionné à la p. 19 du dit rapport (version anglaise).

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Haggart,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes demandes, dossiers, rapports, lettres et mémoires concernant les lots miniers Nos 18, 26 et 16 B, mentionnés aux pp. 197 et 204, y compris la lettre d'Alexander McDonald au major Walsh, pp. 197 et 198. Enquête sur le Yukon, (version anglaise, soumise au parlement en 1899.)

(a) Aussi, les dossiers ou papiers, les dates d'échéance des droits régaliens et quand les dits droits ont été perçus dans le district du Yukon en 1897 et 1898, dans le cas des lots et intérêts miniers d'Alexander McDonald.

(b) Lettre d'Alexander McDonald en date du 20 juillet, p. 211 de l'enquête sur le Yukon.

(c) Etat ou rapport du major Walsh *re* droits régaliens, p. 211 de l'enquête sur le Yukon.

(d) Rapports et papiers concernant le cas de Jenkin Llewellyn, pp. 211, 212 et 213 (même enquête).

(e) Rapports et papiers concernant les cas réglés d'après la décision du juge McGuire, p. 246 (même enquête).

(f) Rapports et papiers concernant le cas de Phil. Miller, p. 247 (même enquête).

(g) Rapports et papiers concernant le cas de Murphy, p. 247 (même enquête).

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Haggart,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous rapports concernant l'enquête faite en vertu d'une commission royale en date du 7 octobre 1898, y compris les questions se rattachant aux sujets qui suivent :

(a) Les limites assignées à l'enquête, mentionnées dans le livre bleu de la preuve, 1899, *re* Affaires du Yukon, pp. 12, 13, 34, 35, 72, 73, 74, 75, 76, 85, 131, 132, 133, 134, 135, 136, etc., (version anglaise).

(b) Demande par M. Ogilvie d'une nouvelle commission ou d'une prorogation de la dite commission, pp. 72, 74, 75, 76 du livre bleu ci-dessus.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui forment partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous rapports, ordres du conseil, papiers et correspondance, concernant la concession aux navires des Etats-Unis des privilèges de cabotage sur les lacs canadiens en 1899.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui forment partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le ministre des Chemins de fer ou aucun des officiers du département et la Compagnie du Pacifique Canadien au sujet d'arrangements de trafic sur l'Intercolonial, et de tous rapports, conventions et instructions à ce sujet.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état, sous forme de tableaux, de tous contrats et arrangements pour le service postal entre Victoria et Vancouver, et entre Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, donnant les noms des parties contractantes, les routes spécifiées et les montants payés ou à payer pour le dit service. Aussi, un état similaire pour l'exercice 1899-1900.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état, sous forme de tableaux, de toutes soumissions, soumissions acceptées et conventions administratives pour la fourniture de rails d'acier pour les chemins de fer de l'État, donnant en détail les quantités et les prix, les dates, les points de livraison et les quantités livrées, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date.

Sur motion de M. Foster, secondé par Sir Charles Tupper,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état détaillé du nombre de gallons de liqueurs spiritueuses et de liqueurs de malt importés dans le district du Yukon depuis la période couverte par l'état No 639 (1899), donnant le nombre de permis émis à cet effet, les noms et domiciles des personnes ou compagnies qui ont obtenu ces permis, et le montant payé à ce sujet. Aussi, copie de toute correspondance s'y rattachant.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Dugas,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le département des Finances et les directeurs et les officiers de la Banque Ville-Marie, depuis le 1er janvier 1890, et de tous rapports sur l'état de la dite banque par les officiers du département des Finances. Aussi, relevé de toutes sommes payées par le gouvernement et de toutes réclamations adressées au gouvernement au sujet des poursuites intentées contre les directeurs et les officiers de la dite banque depuis sa suspension.

Sur motion de M. Corby, secondé par M. Carscallen,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre aucun des membres du gouvernement, le département de la Milice, le général Hutton ou tout autre officier du département, et le colonel Hughes, au sujet du contingent expédié dans l'Afrique du Sud. Aussi, copie de toute correspondance, entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales à ce sujet.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Macdonald (King's),

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie des plans, soumissions reçues et contrats passés par le gouvernement concernant la construction de dix milles du chemin de fer connu sous le nom de chemin de fer de Belfast à Murray-Harbour, I.P.-E.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Macdonald (King's),

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, mémoires et conventions intervenues entre ou au nom des gouvernements du Canada et de l'Île du Prince-Édouard au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer et de trafic sur la rivière Hillsborough, I.P.-E.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Powell,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, (1) copie de toute correspondance entre M. James Ross, M.L.A., ministre des Travaux publics dans le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et le département de l'Agriculture du Canada, au sujet de l'opportunité que ce dernier fît transporter les céréales dans les mêmes conditions que les produits de laiterie, afin de faire parvenir sur les marchés anglais la meilleure qualité de blé du Nord-Ouest; et (2) copie des lettres comprises dans la dite correspondance qui ont été échangées entre A. J. Hunter, cultivateur d'Assiniboia, T.N.-O., et un meunier de Plymouth, au sujet d'un certain échantillon de blé.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Powell,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, (1) copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur, ou aucun des officiers de son département, et toute personne dans les territoires du Nord-Ouest ou dans le Manitoba, au sujet du fonctionnement de l'acte passé en 1899, concernant les garanties de la dette pour grains de semence; (2) copie, surtout, de toute correspondance concernant la demande formulée par tout propriétaire de *homestead* pour ses lettres patentes, laquelle demande aurait pu être refusée en alléguant que le dit propriétaire s'est rendu caution pour la dette pour grains de semence contractée par d'autres particuliers, y compris copie de la demande formulée par le propriétaire de *homestead* et des lettres refusant d'accéder à sa demande.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Powell,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre tout officier du département de l'Intérieur et tout officier du service intérieur de la police à cheval du Nord-Ouest à Ottawa, au sujet de l'adjudication de contrats d'approvisionnements pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance entre M. Fred. White, contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, et le colonel Herchmer ou tout officier de la police à cheval du Nord-Ouest, depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance échangée entre Walter Scott, de Régina, et le ministre de l'Intérieur ou tout officier de son département en 1899, concernant l'achat de grandes quantités de thé d'un marchand de Régina.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## JEUDI, 8 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan, pour un acte prorogeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara, pour un acte prorogeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du pont du Sud du Canada, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de la section occidentale de sa ligne, et aussi faisant revivre ses pouvoirs pour la construction et l'équipement d'un certain embranchement, etc.

De la Compagnie du chemin de fer d'Arrow-Head à Kootenay, pour un acte déclarant que sa ligne est à l'avantage général du pays, prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, et à d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Wellington, et du conseil municipal du comté de Lennox et Addington, d'Ontario ; demandant l'établissement d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

Ordonné,—Que M. McMillan ait la permission de présenter un bill (No 10) modifiant l'Acte des poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Charles Tupper propose, secondé par M. Powell, que la Chambre s'ajourne maintenant,

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

M. Davin propose, secondé par Sir Charles Tupper,—“ Qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour pourvoir à la défense des territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, et plus particulièrement pour pourvoir à ce que des associations de tir, régulièrement organisées, soient exercées militairement et soient pourvues de carabines et de munitions.”

Et un débat s'ensuivant,—

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Powell,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## VENDREDI, 9 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Miller, électricien, de la cité de Toronto, Ontario, pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à proroger la durée de certain brevet lui appartenant, et à lui accorder le certificat nécessaire pour le paiement des honoraires pour la partie non expirée du dit brevet, tel que prescrit par l'Acte des brevets.

De la Compagnie du Pacifique Canadien, pour un acte l'autorisant à construire, acquérir et exploiter certaines lignes ferrées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et à émettre des obligations pour cet objet.

De la Compagnie du chemin de fer d'Horeford, pour certain amendement à sa charte.

De l'honorable John Costigan, de la cité d'Ottawa, et autres, d'autres lieux, pour une charte autorisant la construction, l'exploitation et l'entretien d'une ou plusieurs voies ferrées depuis la station de Connor, sur l'embranchement de Saint-François du chemin de fer de Témiscouata, jusqu'à un point sur la ligne de l'Intercolonial à ou près la jonction Saint-Charles.

De la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (limitée), pour un amendement à sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et des directeurs provisoires de la Compagnie de pont et de tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement des travaux de cette dernière compagnie, renouvelant les pouvoirs conférés par leur charte quant à la construction d'un pont sur la rivière Sainte-Claire, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie, et à d'autres fins.

De James Dunsmuir et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique pour une charte autorisant la construction, l'équipement, l'entretien et l'exploitation d'une voie ferrée depuis un point dans le district de Comox, île de Vancouver, en passant par les districts de Logwood et de Rupert, jusqu'à un point à ou près du Cap Scott, près de l'extrémité septentrionale de la dite île, et à d'autres fins.

De la Banque des Marchands d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, pour un acte changeant son nom en celui de Banque Royale du Canada, et pour autres amendements à sa charte.

Ordonné,—Que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (No 11) modifiant l'Acte du pilotage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que Sir Louis H. Davies ait la permission de présenter un bill (No 12) concernant la sûreté des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 13) concernant la représentation à la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.



Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi, le 1er courant, présente le rapport suivant:—

No 1.—PRIVILÈGES ET ELECTIONS.—Messieurs Angers, Belcourt, Bell (*Prince*), Bennett, Bergeron, Blair, Borden (*Halifax*), Britton, Bruneau, Carroll, Caron (*Sir Adolphe*), Casgrain, Chauvin, Davies (*Sir Louis*), Davin, Fitzpatrick, Flint, Fortin, Fraser (*Guysborough*), Geoffrion, Haggart, LaRivière, Laurier (*Sir Wilfrid*), Lemieux, Logan, McAlister, McCarthy, McCleary, McClure, McInerney, McIsaac, Madore, Malouin, Martineau, Mills, Monet, Monk, Morrison, Mulock, Powell, Quinn, Russell, Sifton, Tisdale, Tupper (*Sir C. Hibbert*).—45.

No 2.—LOIS EXPIRANTES.—Messieurs Archambault, Bazinet, Bell (*Addington*), Bennett, Bourbonnais, Carroll, Chauvin, Copp, Cowan, Desmarais, Dugas, Earle, Ethier, Ferguson, Fitzpatrick, Fortin, Hale, Harwood, Hurley, Legris, Logan, Meigs, Roche, Rogers, Seagram, Somerville, Tyrwhitt.—27. Et que le quorum du dit comité soit composé de sept membres.

No 3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.—Messieurs Angers, Archambault, Beattie, Beith, Belcourt, Bell (*Pictou*), Bennett, Bergeron, Bernier, Bertram, Bethune, Blair, Blanchard, Borden (*Halifax*), Borden (*King*), Bostock, Bourassa, Britton, Broder, Brodeur, Brown, Bruneau, Burnett, Calvert, Campbell, Cargill, Caron (*Sir Adolphe*), Carroll, Carscallen, Cartwright (*Sir Richard*), Casey, Casgrain, Champagne, Charlton, Chauvin, Christie, Clancy, Clarke, Cochrane, Copp, Corby, Costigan, Cowan, Craig, Davies (*Sir Louis*), Davin, Davis, Déchéne, Demers, Desmarais, Dobell, Domville, Douglas, Dugas, Dymont, Edwards, Ellis, Erb, Featherston, Fielding, Fitzpatrick, Flint, Fortin, Foster, Fraser (*Guysborough*), Fraser (*Lambton*), Frost, Ganong, Gauvreau, Geoffrion, Gibson, Gillies, Godbout, Gould, Guillet, Guité, Haggart, Hale, Haley, Harwood, Henderson, Heud, Hodgins, Holmes, Hurley, Hutchison, Ingram, Johnston, Kaulbach, Kendry, Klock, Kloefer, Landerkin, LaRivière, Laurier (*Sir Wilfrid*), Lavergne, Lemieux, Lewis, Livingston, Logan, Macdonald (*Huron*), Macdonald (*King*), Macdonell, Mackie, MacLaren, Maclean, MacPherson, McAlister, McCarthy, McCleary, McCormick, McDougall, McGregor, McHugh, McInerney, McInnes, McIntosh, McIsaac, McLennan (*Glen-garry*), McLennan (*Inverness*), McMillan, McMullen, Madore, Malouin, Marcotte, Martin, Martineau, Maxwell, Mignault, Mills, Monet, Monk, Montague, Moore, Morrison, Mulock, Oliver, Osler, Parmalee, Penny, Pettet, Pope, Poupore, Powell, Préfontaine, Prior, Proulx, Quinn, Ratz, Reid, Richardson, Robertson, Robinson, Roche, Rogers, Rosamond, Ross, Russell, Rutherford, Savard, Sriver, Sifton, Snet-singer, Sproule, Stenson, Sutherland, Talbot, Tarte, Tisdale, Tucker, Tupper (*Sir Charles*), Turcot, Tyrwhitt, Wallace, Wilson, Wood.—176. Et que le quorum du dit comité soit composé de vingt-cinq membres.

No 4.—BILLS PRIVÉS.—Messieurs Beattie, Beith, Belcourt, Bell (*Addington*), Bell (*Pictou*), Bennett, Bergeron, Bethune, Bourbonnais, Broder, Brodeur, Burnett, Calvert, Caron, (*Sir Adolphe*), Carroll, Carscallen, Casey, Casgrain, Cochrane, Comstock, Corby, Cowan, Craig, Davies (*Sir Louis*), Davin, Desmarais, Dymont, Earle, Edwards, Ellis, Ethier, Fitzpatrick, Fraser (*Guysborough*), Fraser (*Lambton*), Gauvreau, Gilmour, Graham, Guillet, Hodgins, Joly de Lotbinière (*Sir Henri*), Kaulbach, LaRivière, Lavergne, Leduc, Legris, Lemieux, Livingston, Logan, Macdonald (*Huron*), MacLaren, Maclean, MacPherson, McAlister, McClure, McDougall, McHugh, McLellan, Marcotte, Martin, Martineau, Meigs, Mignault, Monet, Moore, Morin, Morrison, Mulock, Paterson, Penny, Prior, Proulx, Roddick, Rosamond, Russell, Savard, Sriver, Stenson, Tucker—78. Et que le quorum du dit comité soit composé de dix membres.

No 5.—ORDRES PERMANENTS.—Messieurs Bazinet, Bourbonnais, Broder, Brodeur, Brown, Cargill, Clancy, Comstock, Copp, Davis, Douglas, Dupré, Earle, Erb, Ferguson, Fitzpatrick, Flint, Fortier, Hodgins, Hurley, Ingram, Joly de Lotbinière (*Sir Henri*), Kaulbach, Landerkin, Lang, Leduc, Mackie, McGugan, McInerney, McInnes, McMillan, McNeill, Marcotte, Maxwell, Mills, Monk, Moore, Morin, Pettet,

Quinn, Ratz, Roche, Ross, Sriver, Semple, Snetsinger, Stubbs, Tolmie, Wilson—49. Et que le quorum du dit comité soit composé de sept membres.

No 6.—IMPRESSONS.—Messieurs Bergeron, Bourassa, Casgrain, Charlton, Clarke, Davis, Ellis, Foster, Gibson, Landerkin, LaRivière, Macdonald (*Huron*), Maclean, McLellan, McMullen, Marcil, Montague, Oliver, Parmalee, Préfontaine, Richardson, Somerville, Sutherland, Taylor, Tisdale—24.

No 7.—COMPTES PUBLICS.—Messieurs Bell (Addington), Bennett, Bergeron, Bertram, Blair, Borden (*Halifax*), Borden (*King*), Britton, Campbell, Caron (Sir *Adolphe*), Cartwright (Sir *Richard*), Casgrain, Champagne, Clancy, Clarke, Cochrane, Costigan, Cowan, Craig, Davies (Sir *Louis*), Dobell, Dorville, Fielding, Fitzpatrick, Flint, Foster, Fraser (*Guysborough*), Fraser (*Lambton*), Frost, Ganong, Geoffrion, Gibson, Gilmour, Haggart, Holmes, Johnston, Landerkin, Macdonald (*Huron*), Macdonell, McCarthy, McCleary, McClure, McDougall, McGregor, McInerney, McIsaac, McLennan (*Glengarry*), McMullen, Madore, Malouin, Mills, Montague, Morrison, Mulock, Oliver, Paterson, Powell, Quinn, Rosamond, Rutherford, Sifton, Somerville, Sproule, Sutherland, Tarte, Taylor, Tupper (Sir *C. Hibbert*), Wallace, Wilson, Wood—70. Et que le quorum du dit comité soit composé de douze membres.

No 8.—BANQUES ET COMMERCE.—Messieurs Angers, Archambault, Beattie, Beith, Bell (*Pictou*), Bernier, Bertram, Blair, Blanchard, Borden (*King*), Bostock, Bourassa, Britton, Brown, Bruneau, Calvert, Campbell, Cargill, Caron (Sir *Adolphe*), Carscallen, Cartwright (Sir *Richard*), Champagne, Charlton, Chauvin, Clarke, Cochrane, Comstock, Copp, Corby, Costigan, Cowan, Craig, Davies (Sir *Louis*), Déchêne, Demers, Dobell, Domville, Dugas, Dupré, Earle, Edwards, Ethier, Featherston, Ferguson, Fielding, Fortin, Foster, Fraser (*Guysborough*), Fraser (*Lambton*), Frost, Ganong, Gauthier, Geoffrion, Gibson, Gillies, Godbout, Gould, Guillet, Guité, Haggart, Hale, Haley, Henderson, Heyd, Holmes, Hutchison, Ingram, Kaulbach, Kendry, Klock, Kloefer, Landerkin, Lang, Laurier (Sir *Wilfrid*), Lavergne, Legris, Lewis, Livingston Logan, Macdonald (*King*), Macdonell, MacPherson, McAlister, McCarthy, McCleary, McCormick, McDougall, McInnes, McIsaac, McLellan, McLennan (*Glengarry*), McLennan (*Inverness*), McMullen, McNeill, Madore, Malouin, Marcotte, Mignault, Moore, Morin, Osler, Paterson, Penny, Pettet, Pope, Poupore, Powell, Préfontaine, Prior, Reid, Richardson, Robertson, Rosamond, Ross, Russell, Rutherford, Sriver, Seagram, Sproule, Stubbs, Sutherland, Talbot, Tarte, Taylor, Tisdale, Tolmie, Tupper (Sir *C. Hibbert*), Wallace, Wilson, Wood—130. Et que le quorum du dit comité soit composé de vingt et un membres.

No 9.—AGRICULTURE ET COLONISATION.—Messieurs Bazinet, Beith, Bell (*Addington*), Bell (*Pictou*), Bergeron, Bernier, Blanchard, Bostock, Bourassa, Bourbonnais, Broder, Burnett, Calvert, Campbell, Cargill, Carscallen, Casey, Christie, Clancy, Cochrane, Comstock, Davin, Déchêne, Douglas, Dugas, Dupré, Dymont, Edwards, Erb, Featherston, Ferguson, Fisher, Fortier, Frost, Gauthier, Gibson, Gilmour, Godbout, Gould, Graham, Guillet, Guité, Haley, Harwood, Henderson, Hodgins, Hurley, Hutchison, Ingram, Joly de Lotbinière (Sir *Henri*), Lang, LaRivière, Leduc, Legris, Lewis, Macdonald (*Huron*), Macdonald (*King*), Macdonell, Mackie, MacLaren, McCormick, McGregor, McGugan, McHugh, McInnes, McIntosh, McLennan (*Glengarry*), McLennan (*Inverness*), McMillan, McMullen, McNeill, Marcil, Marcotte, Martin, Maxwell, Meigs, Monk, Montague, Moore, Morin, Morrison, Mulock, Oliver, Parmalee, Pettet, Pope, Poupore, Proulx, Ratz, Reid, Richardson, Robinson, Roche, Roddick, Rogers, Rosamond, Rutherford, Seagram, Semple, Sproule, Stenson, Stubbs, Sutherland, Talbot, Taylor, Tolmie, Tucker, Turcot, Tyrwhitt, Wilson.—111. Et que le quorum du dit comité soit composé de douze membres.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright, Résolu,—Que la Chambre concoure dans le dit rapport.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright, Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que la Chambre des Communes s'unira à eux pour former un comité mixte des Impressions

des deux Chambres du parlement, et que les membres du comité spécial permanent des Impressions, savoir :— MM. Bergeron, Bourassa, Casgrain, Charlton, Clarke, Davis, Ellis, Foster, Gibson, Landerkin, LaRivière, Macdonald (*Huron*), Maclean, McLennan, McMullen, Marcell, Montague, Oliver, Parmelee, Préfontaine, Richardson, Somerville, Sutherland, Taylor et Tisdale, agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du parlement.

M. Fielding propose, secondé par Sir Richard J. Cartwright, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer certaines résolutions concernant le paiement des dépenses faites ou à faire pour l'envoi des contingents de volontaires canadiens dans l'Afrique du Sud, ou se rattachant à cet envoi.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil Privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour considérer les dites résolutions.

M. McNeill propose, secondé par M. Bergeron, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message lequel est lu comme il suit :—

“ Le Sénat informe la Chambre des Communes qu'il a nommé les honorables Messieurs Bernier, Sir John Carling, C.C.M.G., Cochrane, Dever, Dobson, Ferguson, Fiset, King, Macdonald (I.P.E.), MacKeen, McKindsey, Merner, O'Donohue, Ogilvie, Power, Primrose, Reid, Shehyn, Thempleman, Wark et Watson, pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et pour agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement.

“ Le Sénat informe aussi la Chambre des Communes qu'il a nommé les honorables Messieurs Allen, Aimon, Baker, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Drummond, Gowan, C.M.G., Sir William Hingston, C.C.M.G., Masson, MacInnes, Miller, Poirier, Power, Ross, Scott et Young, pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif de la Bibliothèque pour les deux Chambres.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la motion faite hier, et déclarant qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour pourvoir à la défense des territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, et plus particulièrement pour pourvoir à ce que des associations de tir, régulièrement organisées, soient exercées militairement et soient pourvues de carabines et de munitions.

Et la question étant de nouveau posée sur la dite motion, celle-ci est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose copie des règlements se rattachant à l'Acte des travaux publics (hygiène) de 1899. (*Document No 32.*)

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

## LUNDI, 12 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Poupore,— la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ; et la pétition de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne.

Par M. Sutherland,— la pétition du conseil municipal du comté d'Oxford, province d'Ontario.

Par M. Gillies,— la pétition de S. Walker Janes et autres.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose la liste du service civil du Canada pour 1899. (*Document No 16a.*)

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 9 avril 1899, pour la production de copie de toutes commissions, ordres et instructions donnés par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés. (*Document No 33.*)

Aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 24 avril 1899, pour la production de copie de tous rapports adressés au ministre de l'Intérieur, ou au département de l'Intérieur, ou à tout officier de ce département, par William Ogilvie ou par le Conseil du district du Yukon, à tout membre de ce conseil, au sujet de l'administration du dit district, ou se rapportant à quelque question relative à l'administration du dit district. (*Document No 33a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mai 1899, pour la production de copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par M. Ogilvie, le commissaire pour le territoire du Yukon, à tout membre du gouvernement ou à tout département, et des réponses ou instructions données à ce sujet. (*Document No 33b.*)

Ordonné,—Que M. Douglas ait la permission de présenter un bill (No 14) à l'effet de réglementer le commerce du grain au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Poupore, secondé par M. McAlister,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports d'explorations faites depuis la dernière session, et de toutes pétitions et demandes quelconques se rattachant au projet du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne.

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Cochrane,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état donnant les dates des différents voyages du vapeur *Lunenburg* aux îles de la Madeleine en 1899, en vertu du contrat conclu avec Robert J. Leslie, d'Halifax, pour le transport des malles, voyageurs et marchandises, et indiquant les heures d'arrivée et de départ aux îles de la Madeleine et à Pictou, N.-E., respectivement.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Landerkin,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant les sommes payées à la Compagnie dite "The Leader Co. Limited," de Régina, territoires du

Nord-Ouest, ou à N. F. Davin, M.P., directeur-gérant de la dite compagnie, pendant les années 1894 et 1895, et faisant connaître pour quels services ces sommes ont été payées; aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et correspondances entre le dit N. F. Davin et le gouvernement au sujet des dits paiements.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Maclean,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, rapports, inscriptions et autres documents concernant la concession à titre de *homesteads* ou la vente des quarts sud-est et sud-ouest de la section 25, township 1, 3ème rang, à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Maclean,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état donnant le nombre de permis pour la coupe de bois de construction, de chauffage ou des deux, émis en 1899 par Martin Jérôme ou, sur sa recommandation, par l'inspecteur des bois de la Couronne, ou par tout autre officier du bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg, les dates de ces permis, le montant des honoraires perçus ou dus, et la date des paiements à faire en tout ou en partie; aussi, les noms des personnes auxquelles ces permis ont été donnés.

Sur motion de M. Gillies, secondé par M. Cargill,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant :—

(a) Combien de billets de passage de 1re classe ont été émis aux stations respectives de Sydney et Sydney-Nord, sur la ligne de l'Intercolonial, du 1er septembre 1899 au 25 janvier 1900; (b) combien de billets de 1re classe ont été émis pour chacune des susdites stations pendant la même période; (c) combien de billets de char-palais ont été émis à et pour chacune des susdites stations pendant la même période; (d) combien de wagons de marchandises, et quel nombre total de tonnes de marchandises ont été expédiés et reçus à et de chacune des susdites stations pendant la même période; (e) le montant total des recettes perçues à chacune des susdites stations ou reçues d'elles, pour voyageurs et fret, pendant la même période.

Sur motion de Sir Charles Hippert Tupper, secondé par M. Davin,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le vapeur *John C. Barr*, enregistré en Canada, à Dawson.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Davin,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous arrêtés du conseil, rapports et correspondance non encore soumis à la Chambre, concernant les lois de cabotage sur les côtes du Pacifique en Canada et aux Etats-Unis.

M. Quinn propose, secondé par M. Davin, qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de toutes pétitions et autres documents en la possession du ministre de la Justice, concernant l'élargissement du nommé Vandal du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Davin,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance et de tous télégrammes échangés entre le gouvernement du Canada et les autorités de la Colombie-Britannique et entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou toutes autres personnes, au sujet de l'offre faite par les autorités de la Colombie-Britannique d'y lever et équiper un contingent de cavalerie pour service dans l'Afrique du Sud.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Macdonald (King's), secondé par M. Cowan,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant le nombre de tonnes de fret, barils ou autres colis déchargés ou chargés à bord du vapeur d'hiver le *Stanley*, à Georgetown, I.P.-E., pendant les années 1895, '96, '97 et '98, et dans les vapeurs *Stanley* et *Minto* pendant l'année 1899, jusqu'au 1er février 1900. Aussi, le montant des recettes perçues pour ce fret, chaque mois, et le montant payé, par mois, pour la main-d'œuvre nécessaire, à part des dépenses de l'équipage des dits vapeurs.

Sur motion de M. Pope, secondé par M. Henderson,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous arrêtés en conseil autorisant l'émission gratuite des exemplaires des listes d'électeurs, aux membres de cette Chambre ou à d'autres personnes, et copie des instructions données par tout ministre, ou par ses ordres, à l'officier en charge des dites listes, pour cette émission gratuite.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de Sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Prior,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes dépêches, arrêtés en conseil, papiers et correspondances non encore soumis à la Chambre, concernant les traitements des juges de cours de comtés dans la province de la Colombie-Britannique.

M. Davin propose, secondé par M. Clancy,—Que la Chambre est d'avis que les autorités canadiennes ont fait preuve de sagesse et de justice, par le passé, en reconnaissant la validité des demandes de terres formulées par les Sauvages du Canada.

Que cette politique de justice de la part du gouvernement envers les Sauvages a eu pour résultat d'assurer la paix et le progrès.

Que l'abandon de cette politique constituerait un pas en arrière et amènerait certainement de regrettables conséquences.

Que rien n'est plus juste et plus digne d'attirer l'attention du gouvernement actuel sur ce côté de la politique suivie à l'égard des Sauvages qui prescrit que, dans le cas des métis qui ne reçoivent pas d'argent provenant des traités et qui vivent sur une réserve, le droit qu'ils possèdent à raison de leur origine sauvage devra être reconnu et acquitté par une concession de terre.

Que puisqu'il a été admis en principe qu'en ce qui a trait aux métis qui préfèrent ce mode, le scrip donnant au porteur droit à l'étendue de terrain considéré comme suffisant pour un octroi, pourra être donné au lieu du terrain lui-même, il est de strict devoir pour le gouvernement de ne pas retenir ce scrip à ceux de nos concitoyens métis qui y ont droit, car ce n'est pas un don gratuit, mais un juste paiement; et il n'est pas seulement possible, mais il est probable et même certain que tout délai à remplir les obligations du pays envers cette classe de nos concitoyens, dont plusieurs sont dans l'indigence, pourrait constituer une perte sérieuse pour eux et en rendre une partie victimes de spéculateurs sans conscience, et ferait paraître le gouvernement comme étant complice du dépouillement cruel et éhonté de citoyens simples et presque sans moyens de défense.

Et la motion étant mise aux voix, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## MARDI, 13 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les deux pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Kloefer,—la pétition du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario.

Par M. Britton,—la pétition de la Compagnie Ontario d'assurance mutuelle sur la vie.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 13 février 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du deuxième jour du mois de janvier dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à George Adam, écuyer, de la cité de Winnipeg, Manitoba, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Winnipeg, dans la province du Manitoba, pour l'élection d'un député devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieu et place de Richard Willis Jameson, écuyer, décédé, Arthur W. Puttee, écuyer, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, imprimeur, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L.s.] H. G. LAMOTHE,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada,*

A Sir JOHN BOURINOT, C.C.M.G., L.L.D.,  
Greffier de la Chambre des Communes, Ottawa.

Arthur W. Puttee, écuyer, député du district électoral de Winnipeg, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné,—Que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 15) modifiant le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Prior propose, secondé par M. Montague, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général sur certaines résolutions à l'effet d'affecter une certaine somme d'argent, à même le fonds consolidé du revenu, au paiement des dépenses se rattachant à l'envoi de volontaires canadiens en service actif dans l'Afrique du Sud.

M. Fielding propose, secondé par Sir Henri Joly de Lobinière, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'ensuit un débat, et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

---

*Mercredi, 14 février 1900.*

Et le débat se continuant ;  
Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,  
Ordonné,—Qu'il soit ajourné.

M. Fitzpatrick dépose un état détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier état (29 mars 1899) soumis au parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada. *Non imprimé. (Document No 29.)*

Aussi, les règlements généraux et les ordres de la Cour de l'Echiquier du Canada, 1899. *(Document No 30.)*

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose un état des dépenses se rattachant au paiement des primes de pêche pour 1898-1899. *Non imprimé. (Document No 34.)*

Et la Chambre s'ajourne à minuit et vingt minutes, à ce jour.



## MERCREDI, 14 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Lavergne,—la pétition de la Banque Jacques-Cartier; et la pétition de la Royal Trust Company.

Par M. Semple,—la pétition du conseil municipal du comté de Dufferin, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour un acte l'autorisant à construire et exploiter une ligne ferrée à partir de Quyon ou Shawville, ou du voisinage, jusqu'à Pembroke, et à d'autres fins.

De la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne, pour un acte prorogeant le délai fixé pour le commencement de ses travaux, et l'autorisant à augmenter le nombre de ses directeurs.

De S. Walker Janes et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Alaska au Nord-Ouest.

Du conseil municipal du comté d'Oxford, Ontario, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

Ordonné,—Que M. Reid ait la permission de présenter un bill (No 16) à l'effet de réglementer le tarif du fret et des voyageurs sur les chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Charlton ait la permission de présenter un bill (No 17) modifiant le Code Criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Sifton ait la permission de présenter un bill (No 18) modifiant l'Acte des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 19) modifiant l'Acte de la police à cheval, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 8 mai 1899, pour la production de copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par le major Walsh alors qu'il était commissaire pour le territoire du Yukon, à tout membre du gouvernement ou à tout département, et de toutes réponses ou instructions qui lui ont été données. *Imprimé. (Document No 33c.)*

Aussi, la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mai 1899, demandant copie de toutes plaintes mentionnées à la page 3 du rapport du sous-ministre de l'Intérieur (Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1897), minutes du conseil, commission, instructions et rapport de M. Archer Martin, commissaire, concernant le bureau des bois de la Couronne à New-Westminster. (Notes de la preuve.) *Imprimé. (Document No 36.)*

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Borden (Halifax).

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes, rapports ou papiers échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes ou corporations, au sujet d'un ou de plusieurs octrois de terres ou de lots miniers, ou les deux, dans le voisinage immédiat des rapides du Cheval-Blanc, dans le territoire du Yukon, pendant les derniers six mois.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant les demandes de nominations dans l'état-major des divers contingents envoyés ou qui sont actuellement en voie de formation pour service dans l'Afrique du Sud, les noms, âges, domiciles et états de service, et le cours d'instruction de chaque impétrant, ainsi que les noms des candidats acceptés.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état donnant toute la correspondance, des enquêtes, rapports et décisions administratives au sujet du cas de H. A. Lemieux, assistant-inspecteur des douanes à Montréal, que l'on prétend avoir pris part à l'élection de 1896 dans les îles de la Madeleine sous le nom fictif de H. A. Lamirande.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Tisdale,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant :—

1. Le montant payé chaque année, pendant dix ans, pour les impressions du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, savoir : de 1889 à 1899 inclusivement, ou jusqu'au temps où l'audition des dépenses du dit gouvernement a été enlevée à l'auditeur général.

2. Le montant payé pour annonces, chaque année, pendant la même période, pour le dit gouvernement.

3. Les noms des personnes, bureaux d'imprimerie ou compagnies qui ont été payés pour ces services, chacune des dites années.

Sur motion de M. Tisdale, secondé par M. Davin,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes lettres, télégrammes, preuves, rapports, papiers et autres documents concernant l'enquête faite au sujet de Henry Hall, du département des Douanes, et sa destitution.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de la Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Bennett propose, secondé par M. Ingram, — Que cette Chambre est d'avis que le temps est arrivé où un système déterminé et définitif devrait être adopté au sujet de la question du transport des céréales et autres articles provenant des territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et des Etats de l'ouest américain, dans le but de faire passer la plus forte partie possible de ce trafic par des voies canadiennes.

Il s'ensuit un débat, et Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par Sir Louis H. Davies, que la Chambre s'ajourne à demain.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## JEUDI, 15 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Oliver,—la pétition d'Elliott T. Galt et autres, de la ville de Lethbridge et autres lieux, territoires du Nord-Ouest.

Par M. Bostock,—la pétition de Lloyd A. Manly et autres, de la cité de Grand-Forks et autres lieux dans la Colombie-Britannique.

Par M. Prior,—la pétition de John Coates, I. C., et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie, demandant un acte pour changer son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle du Canada sur la vie, et aussi pour changer le jour de son assemblée annuelle au 1er mars, et à d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Wellington, Ontario, demandant que l'*Acte des chemins de fer* soit amendé de manière à pourvoir à ce que des clôtures efficaces et convenables soient érigées pour empêcher les bestiaux d'aller sur les voies ferrées.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada, pour amender sa charte ;—de la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon, pour amender sa charte ;—de Frederick Pennington et autres, pour une charte les autorisant à construire un chemin de fer entre Pyramid-Harbour, sur le canal de Lynn, et Dalton-Post, et de là jusqu'à Fort-Selkirk et la cité de Dawson ;—de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour certains amendements à sa charte ;—de la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara, pour proroger le délai fixé pour la construction de ses travaux ;—de la Compagnie du chemin de fer d'Hereford, pour un acte l'autorisant à changer son siège d'affaires ;—de James Dunsmuir et autres, pour une charte les autorisant à construire une ligne ferrée entre Comox et le Cap Scott, sur l'île de Vancouver ;—de la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique, pour proroger le délai fixé pour l'achèvement de certaines parties de sa ligne ;—de la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead à Kootenay, pour un acte ratifiant sa charte ;—de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour un acte l'autorisant à construire certaines lignes ferrées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest ;—et de la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse, pour certains amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest, pour un acte l'autorisant à prolonger sa ligne et à d'autres fins, et il constate que les avis donnés sont suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf pour la prorogation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ; mais comme cela se rattache plus ou moins aux autres pouvoirs qu'elle demande, votre comité recommande que la règle ne soit pas strictement appliquée à ce sujet.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan, pour certains amendements à sa charte, et il les trouve suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf pour le pouvoir " d'acheter des parts dans d'autres compagnies."

Ordonné,—Que M. Fraser (Guysborough) ait la permission de présenter un bill (No 20) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique."

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McIntosh ait la permission de présenter un bill (No 21) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Ingram ait la permission de présenter un bill (No 22) concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Legan ait la permission de présenter un bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska-Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fraser (Guysborough) ait la permission de présenter un bill (No 24) concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (No 26) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McInnes ait la permission de présenter un bill (No 27) à l'effet d'imposer certaines restrictions à l'immigration.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 28) modifiant le Code criminel, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 29) modifiant l'Acte des élections fédérales, en pourvoyant à l'emploi de machines à voter de Macdonald, au lieu de bulletins.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 30) modifiant l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

---

Ordonné,—Que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 31) modifiant l'*Acte des titres de biens-fonds*, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose un état indiquant les réductions et remises faites durant l'exercice expiré le 30 juin 1889, en vertu de l'article 141 qui a été ajouté à l'*Acte des Sauvages* par l'article 8, chapitre 35, 58-59 Victoria. *Non imprimé. (Document No 37.)*

Aussi,—la correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique échangée avec le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882. (*Document No 38.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite hier et déclarant,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun d'adopter une ligne de conduite définie au sujet de la question du transport des céréales et autres articles provenant des territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et des États de l'ouest américain, dans le but de faire passer la plus forte partie possible de ce trafic par des voies canadiennes,

Et la question étant posée, la Chambre reprend le dit débat.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Taylor,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

---



---

 VENDREDI, 16 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Cargill,—la pétition de James William Anderson, de la ville d'Aylmer, Ontario.

Par M. Quinn,—la pétition de la *Dominion Cotton Mills Company (limited)* ; et la pétition du révérend M. Alphonse Lemieux et autres.

Par M. Bergeron,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Banque Jacques-Cartier, demandant un acte pourvoyant à l'augmentation de son capital-actions, et pour changer son nom en celui de La Banque Provinciale du Canada.

De la Compagnie de Fidéicommiss La Royale, demandant un acte l'autorisant à faire des affaires dans tout le Canada et ailleurs, avec tous les pouvoirs dont elle est actuellement ou pourrait être plus tard revêtue en vertu des divers actes et amendements passés à son sujet par la législature de la province de Québec, et à d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de Dufferin, Ont., demandant l'établissement d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

Ordonné,—Que M. Gilmour ait la permission de présenter un bill (No 32) modifiant l'*Acte des clauses des compagnies*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre les ordonnances du territoire du Yukon pour 1898, conformément à l'Acte 61 Victoria, chapitre 6, article 7. (*Document No 33a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite mardi dernier par M. Fielding, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions à l'effet d'affecter une certaine somme d'argent à même le fonds du revenu consolidé au paiement des dépenses se rattachant à l'envoi de volontaires canadiens en service actif dans l'Afrique du Sud.

Et le débat se poursuivant ;

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné,—Que le dit débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

## LUNDI, 19 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. McAlister,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*.

Par M. Heyd,—la pétition du conseil municipal de la ville de Paris, comté de Brant, Ontario.

Par M. McInnes,—la pétition de l'honorable George Cox, sénateur, et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Par M. Guillet,—la pétition du conseil municipal des comtés-unis de Northumberland et Durham, Ontario.

Par M. Morrison,—la pétition de Catherine Cecilia Lyons, du village de Treherne, Manitoba, épouse légitime de John P. Lyons, commis de buvette à Winnipeg, Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

D'Elliott T. Galt et autres, de Lethbridge et autres lieux, dans les territoires du Nord-Ouest, pour une charte les autorisant à construire et exploiter un chemin de fer entre Lethbridge et Sterling, jusqu'à un point sur la frontière, et à d'autres fins.

De Lloyd A. Manly et autres, de la cité de Grand-Forks et autres lieux, pour une charte les autorisant à construire, équiper et exploiter une ou plusieurs lignes ferrées depuis Cascade, C.-B., sur la frontière, en passant par la vallée de la Chaudière, jusqu'à Carson, et à d'autres fins.

De John Coates, I.C., et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, pour une charte les autorisant à construire un chemin de fer ou un tramway depuis la rivière Cinquante-Milles, ou Lewes, jusqu'à l'embouchure de la rivière Takhina, ainsi que des embranchements et des lignes de télégraphe et de téléphone, pour les fins de la compagnie.

De James William Anderson, pour un acte faisant revivre le brevet d'une amélioration de pompe foulante inventée par lui, et autorisant le Commissaire des brevets à recevoir l'honoraire partiel à cette fin prescrit par l'*Acte des brevets*.

De la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*, pour un acte ratifiant certaines lettres patentes, assurant sa charte et l'autorisant à émettre des actions préférentielles au montant de \$1,000,000.

Du rév. Alphonse Lemieux et autres, pour une charte sous le nom de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

De la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, pour un acte modifiant sa charte et les actes qui l'amendent.

Ordonné,—Que M. Prior ait la permission de présenter un bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné,—Que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné,—Que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox à Cape-Scott.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné,—Que M. Morrison ait la permission de présenter un bill (No 36) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead à Kootenay.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné,—Que M. Fraser (Guysborough) ait la permission de présenter un bill (No 37) concernant la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile de charbon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné,—Que M. Davin ait la permission de présenter un bill (No 38) à l'effet de réglementer le commerce des grains au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Domville ait la permission de présenter un bill (No 39) modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Richardson ait la permission de présenter un bill (No 40) concernant les subventions en terres à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Casey propose, secondé par M. Landerkin, que la Chambre s'ajourne maintenant,

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Alaska-Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.



L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 24) concernant la Compagnie d'Acierie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 26) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Domville propose, secondé par M. Oliver,

Que vu que l'article suivant a été publié dans le journal *The Mail and Empire* du 3 février 1900 :—

“ LE GÉNÉRAL HUTTON ET LE COLONEL HUGHES.

“ Le *Mail and Empire* a publié ces jours derniers une entrevue avec le général Hutton, au cours de laquelle le général a déclaré que, tout en se montrant patriote et enthousiaste, le colonel Samuel Hughes manquait absolument de tout sens de discipline militaire. Nous avons reçu les deux lettres suivantes au sujet de cette entrevue :—

“ Au rédacteur du *Mail and Empire* :

“ MONSIEUR,—Je remarque, dans votre numéro du 30 écoulé, le rapport d'une entrevue avec le général Hutton, au cours de laquelle il s'exprime librement sur la conduite du colonel Samuel Hughes au sujet de ses offres de service dans l'Afrique du Sud.

“ J'ai lu avec soin le compte rendu de l'entrevue, et la seule conclusion que j'aie pu en tirer, c'est qu'on l'accuse directement de folie, ou tout au moins d'insanité passagère. Vraiment, si tel est le cas, rien ne peut justifier le gouvernement ou le général Hutton d'avoir permis au colonel Hughes de garder sa commission et de partir pour l'Afrique comme officier en activité dans la milice canadienne. Cette manière d'agir, dans les circonstances, me semble constituer une offense sérieuse contre le pays. Si, d'un autre côté, l'assertion délibérément faite par le général n'est pas corroborée par les faits, l'accusation portée par lui revêt un caractère de cruauté et de lâcheté dont réparation éclatante doit être faite à la personne si méchamment calomniée.

“ Bien à vous,

“ FAIR PLAY.

“ TORONTO, 1er février.”

“ Au rédacteur du *Mail and Empire*.

“ MONSIEUR,—Je désire remercier la population du Canada pour son unanimité à condamner la conduite mesquine du général Hutton à l'égard de mon frère. La déclaration récemment faite par le général Hutton au sujet de la correspondance entre le col. Hughes et lui va de pair avec sa conduite passée. Un gentilhomme anglais digne de ce nom aurait attendu que la correspondance fût soumise au parlement avant de faire des remarques sur sa publication. Les amis du col. Hughes sauront attendre. Diverses accusations ont été portées officiellement contre le général Hutton, et elles donneront lieu à une enquête en temps utile. Je sais que les autres officiers et députés qui ont été insultés par le général Hutton depuis son arrivée en Canada sont enchantés que le col. Hughes ait eu le courage de demander le rappel du général Hutton.

“ Pour ma part, j'espère que le général Hutton sera le dernier officier envoyé en Canada pour irriter les Canadiens et blesser inutilement leur loyauté par son arrogance et ses mesures routinières. Il ne manque pas en Canada d'officiers sages et expérimentés qui seraient plus en mesure que le général Hutton, je crois, d'organiser et instruire nos volontaires. Si les colonies sont disposées à remplir leur devoir comme parties de l'Empire, elles devront savoir développer leurs moyens d'action sous le rapport des questions militaires comme elles le font pour d'autres branches de la vie publique.

“ Le col. Hughes méritait mieux que cela de la part du général Hutton. Depuis son adolescence, il s'est toujours montré bon patriote et a toujours aimé la vie militaire. Depuis son départ pour l'Afrique, sa famille a reçu la médaille qu'il avait méritée pour ses services lors de l'invasion féénienne, alors qu'il n'avait que dix-huit ans. Il a été officier pendant 25 ans. Il a organisé avec beaucoup d'activité le mouvement en faveur de la fédération impériale dans les campagnes de l'Ontario. Il a été le premier en Canada à proposer d'aider la mère-patrie dans le Transvaal, mais il a dénoncé avec indignation les insinuations du général Hutton contre les officiers canadiens, et il a su refuser courageusement au général Hutton le droit de contrôler ses actes comme Canadien et comme membre du parlement. C'est ce qui a porté le général à tenter de lui enlever le droit de se battre pour l'empire. Les Canadiens sauront facilement faire la différence entre Hughes et Hutton.

“ Bien à vous,

“ JAMES L. HUGHES.

“ TORONTO, 31 janvier.”

Il soit émis un ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, télégrammes et câblegrammes qui ont pu être échangés entre le major général Hutton et le lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., ou entre ces officiers et tout membre du gouvernement ou autres personnes, touchant la conduite du lieutenant-colonel Hughes, M.P., au sujet des offres qu'il a faites pour prendre du service actif dans l'Afrique du Sud, y compris toutes lettres, câblegrammes et télégrammes expédiés dans l'Afrique du Sud, en Angleterre ou ailleurs, et les réponses reçues; aussi, copie de tout rapport ou rapports faits par le major général Hutton sur la conduite du lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., au sujet de la dite offre ou des dites offres pour service actif.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Casgrain,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre copie du rapport de M. Coste, ci-devant ingénieur du département des Travaux publics, au sujet de la route du chemin de fer du lac Teslin.

M. Oliver propose, secondé par M. Morrison,

Que certains chemins de fer dans les territoires du Nord-Ouest ont droit à certaines terres dans les dits territoires, leur revenant à titre de subventions pour aider à leur construction.

Qu'une grande partie de ces terres a été réservée pour ces chemins de fer, mais que les lettres-patentes ne leur ont pas encore été délivrées.

Que par la réserve ainsi faite, les chemins de fer intéressés peuvent exercer les droits de propriété à leur avantage.

Que tant que les titres des terres accordées à ces chemins de fer ne leur seront pas délivrés, il est impossible de percevoir les taxes pour les écoles et les améliorations locales.

Que cette Chambre est d'avis que toutes les terres revenant aux compagnies de chemins de fer dans le Nord-Ouest devraient être délimitées, et que les lettres-patentes devraient leur être délivrées, afin que les compagnies puissent acquitter leur part raisonnable des taxes affectées au soutien des écoles et à l'amélioration des routes dans les territoires du Nord-Ouest.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bennett,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes, lettres ou autres communications concernant la destitution de A. Marcotte comme employé du département de l'Agriculture au Lac-aux-Canards, Saskatchewan.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bennett,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes et papiers se rattachant en quelque manière à la réclamation de Henry Halcro, de Prince-Albert, T.N.-O., pour une indemnité à raison de pertes subies par lui pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Clancy,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous télégrammes, lettres, rapports et documents quelconques échangés entre le département de la Milice et de la Défense, ou quelque membre du gouvernement, et J. H. Wilson, M.D., ex-M.P., ou toute autre personne en son nom, concernant le terrain d'exercices militaires à Saint-Thomas, Ontario, pour lequel un fort montant a été inséré dans le budget de l'an dernier.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Davin,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance rapports, télégrammes ou papiers échangés entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et le président de la conférence de Montréal de l'Eglise Méthodiste en Canada, ou aucun des membres du comité des missions de cette Eglise chargé de faire une enquête sur les griefs des colons méthodistes de la Baie-du-Renard, sur l'île d'Anticosti.

M. Davis propose, secondé par M. Frost,—Que cette Chambre est d'avis que du *scrip* devrait être donné à tous les enfants métis nés dans les territoires du Nord-Ouest avant 1885.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## MARDI, 20 FÉVRIER 1900

## PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Macpherson,—la pétition de la *Nickel Steel Company of Canada*.

Par M. Sifton,—la pétition de J. McDiarmid, maire de Brandon, et autres, du Manitoba.

Par M. Bernier,—la pétition de Hiram A. Hodge et Frank D. White, de Rutland, Etat du Vermont, E.-U., et autres de la province de Québec.

Par M. Hurley,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.

Par M. Burnett,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Par M. Britton,—la pétition de l'Association des Banquiers Canadiens.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan, pour un acte prorogeant le délai fixé pour la construction de ses travaux ;—de la Compagnie du Pont du Canada, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux et lui rendant ses pouvoirs qui ont été périmés en 1877 ;—de la Compagnie de pont et de tunnel de la rivière Sainte-Claire, pour un acte prorogeant le délai fixé pour la construction de ses travaux et lui rendant ses pouvoirs périmés en 1882 ;—de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour un acte l'autorisant à construire une voie ferrée entre Quycn ou Shawville et Pembroke ;—de la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, pour un acte augmentant ses pouvoirs et l'autorisant à changer son nom ;—de S. Walker Jones et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest ;—et de John Coates et autres, pour une charte les autorisant à construire une ligne ferrée depuis un point sur la rivière Lewes, près du lac Marsh, jusqu'à un point à ou près l'embouchure de la rivière Takhina, avec pouvoir de construire des embranchements.

M. McMillan, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le premier rapport de ce comité, demandant à la Chambre son autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que son quorum soit réduit de huit à cinq membres.

Sur motion de M. McMillan, secondé par M. Landerkin,

Résolu,—Que la Chambre concurre dans le premier rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

Ordonné,—Que M. Montague, ait la permission de présenter un bill (No 41) concernant la Compagnie de pont et de tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska et du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Charlton, ait la permission de présenter un bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brandford, Berlin et Goderich.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Ingram, ait la permission de présenter un bill (No 44) concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Poupore ait la permission de présenter un bill (No 45) concernant la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Cowan ait la permission de présenter un bill (No 46) concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Casey propose, secondé par M. McMullen, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite mardi dernier et proposant :—

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions à l'effet d'affecter une certaine somme d'argent, à même le fonds du revenu consolidé, au paiement des dépenses se rattachant à l'envoi de volontaires canadiens en service actif dans l'Afrique du Sud.

Et la question étant posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Desmarais, secondé par M. Lemieux.

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

## MERCREDI, 21 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Belcourt,—la pétition de l'*Orford Copper Company*.

Par M. Frost,—la pétition de Ralph C. Horner et autres.

Par M. Morrison,—la pétition de la Compagnie Frost et Wood.

Par M. McCarthy,—la pétition de George Harley Roberts et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de *Restigouche and Western*, pour un acte lui permettant de construire et entretenir un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à un point entre Grand-Falls et Edmundston, N.-B.

De l'honorable Geo. A. Cox, sénateur, et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Cowichan, pour un acte prorogeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement du dit chemin.

De Catherine Cecilia Lyons, de Treherne, Manitoba, épouse légitime de John P. Lyons, de Winnipeg, commis de buvette, pour un acte de divorce.

Du conseil municipal de la ville de Paris, comté de Brant, Ontario, demandant que le bill projeté du chemin de fer de la Grand-Vallée devienne loi.

Du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham, Ontario, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir A. P. Caron,

Ordonné,—Que le nom de M. Puttee soit ajouté aux comités permanents qui suivent :—

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ;

Banques et Commerce ;

Bills Privés ; et

Ordres permanents.

Ordonné,—Que M. McInnes ait la permission de présenter un bill (No 47) concernant la main-d'œuvre dans les mines.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Casey, secondé par M. McMillan,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toutes lettres, papiers, télégrammes et autres communications entre le Gouverneur général, l'honorable Sir Mackenzie Bowell et les honorables MM. Foster, Haggart, Montague et Sir Charles Hibbert Tupper, au sujet de leur démission comme ministres au mois de janvier 1896.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Davis propose, secondé par M. Hurley,—Que cette Chambre est d'avis que l'intérêt public exige que les compagnies de chemins de fer du Canada soient aussitôt que possible mises sous le contrôle d'un bureau de commissaires des chemins de

---

---

fer revêtu de pleins pouvoirs pour appliquer les dispositions de l'Acte des chemins de fer, et pour établir et mettre en vigueur tels règlements qui pourront être nécessaires dans l'intérêt public.

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

L'ordre du jour, appelle la seconde lecture du bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour, appelle la seconde lecture du bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead à Kootenay.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

JEUDI, 22 FÉVRIER 1900.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Borden (Halifax),—la pétition de William B. Ross, avocat, et autres, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De la Compagnie d'acier nickelé du Canada, pour un acte l'autorisant à exproprier des terrains pour les fins de ses travaux et pour y établir des cours et y installer les changements de voies et les garages nécessaires pour relier ces travaux et cours avec tout chemin de fer se trouvant à pas plus de trois milles de distance, et à d'autres fins.

De Hiram A. Hodge et Frank D. White, de Rutland, Etat du Vermont, Etats-Unis d'Amérique, et autres, de la province de Québec, pour un acte autorisant la Compagnie du chemin de fer des Comtés-Unis à construire et exploiter une ligne ferrée depuis un point sur le dit chemin de fer jusqu'au fleuve Saint-Laurent, à ou près Valleyfield, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale, de ses embranchements et de ses prolongements, et pour autres amendements à sa charte et aux actes qui l'amendent.

De la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements, et pour autres amendements à sa charte et aux actes qui l'amendent.

De l'Association des Banquiers du Canada, pour une charte sous ce nom.

De J. McDiarmid, maire de Brandon, et autres, de la province du Manitoba, demandant la nomination d'une commission de chemins de fer pour le Canada, avec pouvoir de traiter toutes questions surgissant entre les compagnies de chemins de fer et le public en général, et à d'autres fins.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ;—et de Catherine C. Lyons, pour un acte de divorce d'avec son mari, John T. Lyons.

Comme le délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés expire aujourd'hui, votre comité recommande qu'il soit prorogé jusqu'à vendredi, le 16 mars prochain.

Ordonné,—Que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Domville propose, secondé par M. Taylor,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.



---

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Gibson,  
Ordonné,—Que le délai fixé pour la réception des pétitions relatives aux bills privés, soit prorogé jusqu'à vendredi, le 16 mars prochain, conformément à la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la motion faite, mercredi, le 14 février dernier, à l'effet que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun d'adopter une ligne de conduite définie au sujet de la question du transport des céréales et autres articles provenant des territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et des Etats de l'ouest américain, dans le but de faire passer la plus forte partie possible de ce trafic par des voies canadiennes.

Et la motion étant de nouveau proposée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Reid,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

## VENDREDI, 23 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE,

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Buffalo.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie de cuivre d'Orford, pour un acte prorogeant la durée d'un brevet qu'elle possède et autorisant le Commissaire des brevets à recevoir les honoraires partiels à cette fin, tel que prescrit par l'Acte des brevets.

De Ralph C. Horner et autres, pour une charte sous le nom de Développement de la Sainteté (ou de l'Église) en Canada.

De la Compagnie Frost et Wood (limitée), pour un acte faisant revivre certain brevet d'invention (périmé) qu'elle possède, et autorisant le Commissaire des brevets à recevoir les honoraires partiels, tel que prescrit par l'Acte des brevets.

De George Harley Roberts et autres, de la cité de Toronto, Ontario, pour une charte sous le nom de Compagnie d'assurances sur la vie, La Couronne.

Ordonné,—Que M. Puttee ait la permission de présenter un bill (No 49) modifiant l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, conformément aux dispositions de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada, et ses amendements. *Pas imprimé.* (Document No 39.)

Aussi, les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, aux termes de l'article 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, 57-58 Victoria, chapitre 30, etc. *Pas imprimé.* (Document No 40.)

Aussi, les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *British Columbia Gazette*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, aux termes de l'alinéa (d) de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. *Pas imprimé.* (Document No 41.)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1900, pour la production d'un état indiquant les sommes payées à la Compagnie dite "The Leader Co. Limited," de Regina, ou à N. F. Davin, M.P., directeur-gérant de la dite compagnie, pendant les années 1894 et 1895, et faisant connaître pour quels services ces sommes ont été payées. Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et correspondances entre le dit N. F. Davin et le gouvernement au sujet des dits paiements. *Pas imprimé.* (Document No 42.)

Aussi,—la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, rapports, inscriptions et autres documents concernant la concession à titre de *homesteads* ou la vente des quarts sud-est et sud-ouest de la section 25, township 1, 3e rang, à l'est du méridien principal, dans la province du Manitoba. *Pas imprimé.* (Document No 43.)

---

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite le 13 février dernier et proposant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions à l'effet d'affecter une certaine somme d'argent, à même le fonds consolidé du revenu, au paiement des dépenses se rattachant à l'envoi de volontaires canadiens en service actif dans l'Afrique du Sud.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.  
Sur motion de M. Flint, secondé par Sir Henri Joly de Lobinière,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 26 FÉVRIER 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Lemieux,—la pétition de Charles Buttle Knowlton Carpenter, gérant de la Compagnie de pétrole du Canada (à responsabilité limitée), et autres, de la province de Québec.

Par M. McCleary,—la pétition de E. M. Butz et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William B. Ross, avocat, et autres, d'Halifax, N.-E., pour une charte sous le nom de Corporation d'hypothèques l'Acadia.

De la Compagnie du chemin de fer de Buffalo, pour une charte lui permettant de faire des affaires en Canada, d'acheter l'actif, la clientèle d'affaires, etc., de la Compagnie du chemin de fer du parc des chutes et de la rivière Niagara, et de certaines compagnies de ponts, et à d'autres fins.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. LaRivière,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre, pendant la présente session.

Ordonné,—Que M. Flint ait la permission de présenter un bill (No 50) modifiant l'*Acte de tempérance du Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Henri Joly de Lobinière, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport, relevés et statistiques du revenu de l'intérieur du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. Partie I, Accise, etc. *Imprimé. (Document No 7.)*

Aussi, la Partie II, Inspection des poids et mesures et du gaz, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. *Imprimé. (Document No 7a.)*

Et aussi, la Partie III, Falsification des substances alimentaires, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. *Imprimé. (Document No 7b.)*

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 37) concernant la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des divers Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 41) concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska et du Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre, copie de tous les arrêtés en conseil adoptés en 1898 et 1899 pour autoriser le département de l'Intérieur à donner des permis de coupes de bois sur les terres fédérales dans le Manitoba, et de tous arrêtés en conseil qui annullent ces permis. Aussi, copie de toutes demandes faites pour coupes de bois en vertu des dits arrêtés en conseil, et des conditions auxquelles ces permis ont été donnés.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui forment partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant les relevés mensuels du capital versé, de la circulation et des dépôts de la Banque Ville-Marie, depuis le 1er juillet 1892.

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par M. Bergeron,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance non encore soumise à la Chambre, avec le gouvernement impérial, aucune des colonies ou tous particuliers au sujet du câble du Pacifique, et de tous papiers, lettres, télégrammes et rapports concernant les délais apportés à l'exécution de ce projet.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie des formules employées pour le recensement dans les années 1871, 1881 et 1891 respectivement, en ce qui concerne le lieu de naissance, l'origine et la nationalité.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie des annonces ou demandes de soumissions pour les impressions du gouvernement des territoires du Nord-Ouest depuis 1890 jusqu'à 1899 inclusivement, ou au moins jusqu'à l'époque où l'audi-

tion des dépenses du Nord-Ouest a été enlevée à l'auditeur général; aussi, le prix auquel le contrat pour chacune des dites années a été adjugé, la date et le nom de de l'entrepreneur.

Sur motion de M. Quinn, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes pétitions et autres papiers en la possession du gouvernement, demandant au nom des sauvages de Caughnawaga le retour à l'ancienne forme de gouvernement des tribus.

Sur motion de M. Gillies, secondé par M. Reid,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et observations du conseil-de-ville de Sydney, Cap-Breton, et de la chambre de commerce du Cap-Breton ou de toutes autres personnes, adressés au département des Chemins de fer ou à quelque membre du gouvernement, protestant contre le système actuel de faire circuler tout le train rapide, aller et retour, deux fois par jour, entre la jonction de Sydney-Nord et le quai de Sydney-Nord, distance de six milles environ, alors que ce train se rend de l'Ouest au terminus du chemin de fer à Sydney, ou *vice versa*.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes soumissions, contrats et correspondances concernant le service des malles entre Hopewell-Cape et Hopewell, comté d'Albert, N.-B., depuis le 1er juillet 1896.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. LaRivière,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de l'arrêté du conseil en date du 3 août 1898, nommant Joseph Eno Girouard à la charge de registrateur du Yukon.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre un état indiquant les commissions d'enquête qui ont été nommées ou qui sont en fonctions depuis le 1er juillet 1899, avec les indications suivantes:—(1) Noms des commissaires; (2) Salaires et dépenses des commissaires; (3) Autres dépenses des commissions.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers et de la correspondance concernant le choix des officiers de la milice canadienne qui suivent actuellement le cours d'instruction pour service d'état-major donné à Kingston.

Sur motion de M. Ganong, secondé par M. Moore,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie du rapport de l'agent du département de la Marine et des Pêcheries à Saint-Jean, N.-B., concernant la nécessité d'ériger un phare au "Détroit," près de Seal-Cove, Grand-Manan, N.-B.

Sur motion de M. Ganong, secondé par M. Moore,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics, depuis juin 1896, au sujet de la construction d'un quai ou brise-lames public à Grand-Manan, N.-B. Aussi, copie du rapport et des estimations par E. T. P. Shewen, ingénieur local à Saint-Jean, N.-B., ou par tout autre officier, pour ces travaux.

Sur motion de M. Ganong, secondé par Moore,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics, depuis juin 1896, concernant la réparation et le prolongement du brise-lames de Wilson's Beach, N.-B. Aussi, copie des estimations et rapports faits par les ingénieurs du gouvernement au sujet de ces travaux.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, pétitions, rapports et autres documents concernant l'ouverture au public, pour inscriptions de *homesteads*, des sections impaires dans les townships 7, 8 et 9, rangs 7, 8 et 9, à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba.

Sur motion de M. Moore, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, pétitions et autres documents concernant la demande d'une subvention pour aider à la reconstruction de cette partie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, actuellement appelé chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, qui s'étend depuis Farnham, *via* Stanbridge-Est et Frelighsburgh, jusqu'à la ligne provinciale, dans le comté de Missisquoi.

Sur motion de M. Ganong, secondé par M. Moore,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la demande formulée au commencement de 1898 par Goff et Batson, pour obtenir le privilège de placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campobello.

Sur motion de M. Ganong, secondé par M. Moore,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres, télégrammes, preuve, rapports, documents et papiers concernant la destitution d'Isaac Dick et Bartholomew Brown, gardes-pêche spéciaux dans le comté de Charlotte, N.-B.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. LaRivière,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, rapports, télégrammes et autres communications entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et toutes autres personnes, concernant la condamnation de G. O. Mann pour détournement de fonds appartenant à la corporation d'Ottawa, et aussi, concernant l'élargissement du dit G. O. Mann du pénitencier de Kingston, y compris le rapport du ministre de la Justice recommandant l'élargissement de Mann.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie des règlements en vertu desquels des primes sont payées pour l'exploitation du plomb argentifère (58-59 Victoria, chapitre 7.)

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

## MARDI, 27 FÉVRIER 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Flint,—la pétition de la Compagnie des steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée).

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard Cartwright,  
Résolu,—Qu'à dater d'aujourd'hui jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement aient la priorité, les jeudis, après les interpellations.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé par Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debouts et découverts), et il est comme il suit :—

## MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1901, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

## HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 27 février 1900. *Imprimé. (Document No 2a.)*

Sur motion de M. Fielding, secondé par Sir Richard J. Cartwright,  
Ordonné,—Que les dits message et budget soient référés au comité des subsides.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la Partie R du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, couvrant les dépenses et recettes du département des Chemins de fer et Canaux. *Imprimé. (Document No 1.)*

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, les tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. *Imprimé. (Document No 6.)*

Sur motion de Sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Tarte,

Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain, le 1er mars.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion, faite mardi, le 13 février dernier, et proposant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité général pour examiner certaines résolutions à l'effet d'affecter une certaine somme d'argent, à même le fonds consolidé du revenu, au paiement des dépenses se rattachant à l'envoi de volontaires canadiens en service actif dans l'Afrique du Sud.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.  
Sur motion de M. Russell, secondé par M. Semple,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à jeudi prochain.



## JEUDI, 1ER MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Sproule,—la pétition de l'Association du Sanitarium National (à responsabilité limitée).

Par M. Casey,—la pétition de la Compagnie de force de Niagara-Welland (à responsabilité limitée).

Par M. Moore,—la pétition de MM. A. H. Moore et Cie, et autres, de Magog ; la pétition de Joseph Archambault et autres, de Roxton ; la pétition de MM. Hudon, Hébert et Cie, et autres, de Montréal ; la pétition de W. Prowse et autres, de Montréal, Saint-Paul et Lachute ; la pétition de MM. Johnston et Foss et autres, de Sherbrooke et autres lieux ; la pétition de E. M. Rousseau et autres, du village et du district de Nicolet ; la pétition de S. P. Champoux et autres, de Joliette ; la pétition d'Alexandre Payette et autres, de Saint-Jean et Iberville ; la pétition de George A. Caslett et autres, de Bedford et du district ; la pétition d'Antoine Lefebvre et autres, de Beauharnois ; la pétition de MM. Trépanier et Cie, de Louiseville ; et la pétition de MM. Whitehead et Turner et autres, de Québec, et du district, tous de la province de Québec ; la pétition de MM. F. G. Johnson et Cie, et autres, d'Ottawa ; la pétition de D. Allison et autres, de Chesterville et autres lieux, dans Ontario-Est ; la pétition de William C. McFarland et autres, de Toronto ; et la pétition de la Compagnie de consommateurs de gaz de Waterloo, tous d'Ontario ; la pétition d'Elisha Smith et autres, de Saint-Jean, N.-B. ; la pétition de MM. McLeod, Moore et Cie, et autres, d'Amherst, Nouvelle-Ecosse ; et la pétition de D. J. Riley et autres, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Charles Buttle Knowlton Carpenter, gérant de la Compagnie de pétrole du Canada (limitée), et autres, de la province de Québec, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé.

De E. M. Butz et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie d'aciéries du Canada.

De la Compagnie des steamers de Yarmouth (limitée), pour certains amendements à sa charte.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvésuffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De l'Association des Banquiers Canadiens, pour une charte sous ce titre ;—de la Compagnie de cuivre d'Orford, pour un acte autorisant le Commissaire des brevets à recevoir l'honoraire partiel pour le renouvellement de son brevet périmé ;—de la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie, pour un acte changeant son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle du Canada sur la vie, et aussi, changeant la date de son assemblée annuelle ;—de Ralph C. Horner et autres, pour une charte sous le nom de *The Holiness Movement (or Church) in Canada* ;—de Francis N. Bell et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage.

Comme aujourd'hui est le dernier jour pour présenter des bills privés et qu'il y a encore devant le comité un grand nombre de pétitions dont les avis ont été publiés trop récemment pour pouvoir en faire rapport maintenant, votre comité recommande que le délai pour présenter des bills privés soit prorogé à jeudi, le 29 courant.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Macdonald (Huron),

Ordonné,—Que le délai fixé pour la présentation de bills privés soit prorogé à jeudi, le 29 courant, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Campbell,

Ordonné,—Que les comptes publics du Canada pour l'exercice 1898-99, et le rapport de l'Auditeur général sur les comptes de crédits pour la même période, soient référés au comité des Comptes publics.

Ordonné,—Que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 51) constituant en corporation *The Holiness Movement (or Church) in Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McDonell ait la permission de présenter un bill (No 52) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 53) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie de cuivre d'Orford.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 54) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 55) constituant en corporation l'Association des Banquiers du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Beattie ait la permission de présenter un bill (No 56) à l'effet de déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvres.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Erb ait la permission de présenter un bill (No 57) modifiant l'Acte des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite mardi, le 13 février dernier, et proposant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions à l'effet d'affecter une certaine somme d'argent, à même le fonds consolidé du revenu, au paiement des dépenses se rattachant à l'envoi de volontaires canadiens en service actif dans l'Afrique du Sud.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La motion étant alors de nouveau proposée,—elle est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général pour examiner les résolutions suivantes.

(*En comité.*)

1. Résolu.—Qu'il est à propos de décréter qu'il sera et pourra être payé et affecté à même le fonds du revenu consolidé du Canada, une somme n'excédant pas en totalité le chiffre de huit cent cinquante mille piastres, montant formé par la somme de deux cent cinquante mille piastres autorisée par un ordre en conseil daté du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et par la somme de six cent mille piastres autorisée par un ordre en conseil daté du cinq janvier dix-neuf cent, pour défrayer les dépenses faites ou à faire pour l'envoi des contingents de volontaires canadiens dans l'Afrique du Sud ou se rattachant à cet envoi ; et les officiers et personnes qui ont autorisé ou dépensé aucune des dites sommes sous l'autorité des ordres en conseil ci-dessus mentionnés, ou en vertu d'un mandat de Son Excellence le Gouverneur général émis par suite ou en vertu de cette autorisation, sont par les présentes déchargés et exonérés de toute responsabilité pour avoir employé ou autorisé l'emploi des sommes ci-dessus mentionnées, ou d'aucune partie de ces sommes, sans autorisation légale régulière, et tout paiement fait jusqu'ici d'aucune des dites sommes sera considéré comme ayant été fait légalement.

2. Résolu.—Qu'en sus de la dite somme de huit cent cinquante mille piastres mentionnée dans la résolution qui précède, il sera et pourra être payé et affecté à même le fonds du revenu consolidé du Canada, une autre somme n'excédant pas en totalité un million cent cinquante mille piastres pour défrayer toutes dépenses nouvelles qui pourront être faites au sujet de l'envoi de volontaires canadiens pour service actif dans l'Afrique du Sud, et pour pourvoir, comme il est dit ci-après, à un fonds sous forme d'allocation en faveur des dits volontaires ou de leur famille.

3. Résolu.—Le mot "dépenses," dans les résolutions qui précèdent, comprend les suivantes :—

(a) Toutes dépenses de toute espèce se rattachant à la levée, à l'enrôlement, armement, l'équipement, l'approvisionnement, à l'envoi et au transport des dits contingents jusqu'à l'époque de leur arrivée au lieu de débarquement dans l'Afrique du Sud.

(b) La solde des officiers, sous-officiers et soldats composant les dits contingents jusqu'à l'époque de leur débarquement, comme susdit, aux taux autorisés par les règlements et ordres du département de la Milice et de la Défense.

(c) Toutes allocations de subsistance payées aux femmes et aux enfants des sous-officiers et soldats mariés.

(d) La différence entre le taux de la solde que les officiers, sous-officiers et soldats reçoivent ou qu'ils ont droit de recevoir du gouvernement de Sa Majesté pendant leur temps de service dans l'Afrique du Sud, et le taux respectif de la solde par eux reçue jusqu'à l'époque de leur débarquement dans l'Afrique du Sud, ne sera pas payée à ces officiers, sous-officiers et soldats, pendant leur dit temps de service, mais le montant qui serait payable à chacun des dits officiers, sous-officiers et soldats sera placé à son crédit et appliqué de la manière qui sera fixée par le Gouverneur en conseil pour le bénéfice de sa famille, ou à défaut de telle affectation, sera payée à lui-même ou à ses représentants à l'expiration de son temps de service.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé par Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme il suit :—

---

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes du Canada copie d'un message télégraphique du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, en date du 22 août 1899, exprimant l'appréciation du gouvernement de Sa Majesté pour les résolutions adoptées par le Sénat et la Chambre des Communes touchant la situation dans l'Afrique du Sud.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 27 janvier 1900.

*M. Chamberlain à Lord Minto.*

LONDRES, 22 août 1899.

Au Gouverneur général,  
Ottawa.

J'ai reçu de l'Orateur du Sénat et de la Chambre des Communes Code de câble. du Canada copie des résolutions unanimement adoptées par ces  
No 164. Chambres le 1er août et le 31 juillet respectivement, au sujet de la situation actuelle dans l'Afrique du Sud.

Le gouvernement de Sa Majesté vous verrait avec plaisir accuser, de sa part, réception de ces résolutions, et transmettre en même temps l'expression de son appréciation de l'aide qui lui est ainsi donnée dans ses efforts pour assurer à tous les blancs du Transvaal des libertés et des droits égaux.

CHAMBERLAIN.

Et la Chambre alors s'ajourne à demain.

## VENDREDI, 2 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau:—

Par M. Landerkin,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Par M. Taylor,—la pétition de la Compagnie Canadienne mutuelle de prêt et de placement.

M. Champagna, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme il suit:—

Votre comité recommande que la démission de M. J. A. Geoffrion, l'un des traducteurs des *Débats*, soit acceptée, et que la somme de trois cent cinquante piastres lui soit payée pour services rendus pendant la présente session; et que M. Gustave Labine soit nommé à sa place, au même salaire que les autres membres du personnel de la traduction; mais que pour cette session il lui soit payé un montant de six cent cinquante piastres.

M. Sutherland, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme il suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 21) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Et aussi les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 22) Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara; et

Bill (No 25) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Monet,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre, pendant la présente session.

Ordonné,—Que M. Douglas ait la permission de présenter un bill (No 58) à l'effet de surveiller et contrôler l'emmagasiner, l'inspection et le pesage des céréales dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé par Son Excellence.

Le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debouts et découverts), et il est comme il suit:—

## MINTO.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

J'accuse réception de l'adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la présente session, et je compte avec confiance sur l'assurance que vous me donnez que vous étudierez avec le plus grand soin les mesures qui vous ont été soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 1er mars 1900.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose la copie de deux arrêtés du conseil, qui se lisent comme il suit :—

2324.

*EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 4 novembre 1899.*

Vu le mémoire, en date du 28 octobre 1899, du ministre de la Milice et de la Défense, exposant qu'une dépense a été faite pour l'envoi de volontaires au Transvaal, que c'est un cas où la dépense était inattendue et n'a pu être prévue par le parlement, qu'elle est requise immédiatement et d'une manière urgente pour le bien public, et qu'il est calculé que la somme de \$250,000 est nécessaire pour faire face à cette dépense;

Vu la nécessité pressante, et le fait que le ministre des Finances et Receveur général a déclaré que le parlement n'a pas voté de crédit à cet effet, le ministre recommande que Votre Excellence ordonne qu'un mandat spécial soit préparé pour être signé par Votre Excellence, pour l'émission du montant jugé nécessaire.

Le comité avise qu'un mandat spécial soit émis tel que recommandé.

(Signé) JOHN J. MCGEE,  
*Greffier du Conseil privé.*

A l'honorable  
Ministre des Finances.

10.

*EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 5 janvier 1900.*

Vu le rapport, en date du 2 janvier 1900, du ministre de la Milice et de la Défense, exposant qu'une dépense a été faite pour l'envoi de volontaires au Transvaal, que c'est un cas où la dépense était inattendue et n'a pu être prévue par le parlement, qu'elle est requise immédiatement et d'une manière urgente pour le bien public, et qu'il est calculé que la somme de \$300,000 est nécessaire pour faire face à cette dépense;

Vu la nécessité pressante, et le fait que le ministre des Finances et Receveur général a déclaré que le parlement n'a pas voté de crédit à cet effet, le ministre recommande que Votre Excellence ordonne qu'un mandat spécial soit préparé pour être signé par Votre Excellence, pour l'émission du montant jugé nécessaire.

Le comité avise qu'un mandat spécial soit émis tel que recommandé.

(Signé) JOHN J. MCGEE,  
*Greffier du Conseil privé.*

A l'honorable  
Ministre des Finances.

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, demandant la production de copie de toute correspondance en la possession du gouvernement concernant les offres faites par le major général Hutton pour servir dans la guerre de l'Afrique du Sud; aussi, copie de toute correspondance entre le département de la Milice et de la Défense et le major général Hutton concernant l'organisation des contingents canadiens expédiés en Afrique. (*Document No 47.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie de tous télégrammes, lettres, rapports et documents quelconques échangés entre le département de la Milice et de la Défense, ou aucun membre du gouvernement, et J. H. Wilson, M.D. ex-M.P., ou toute autre personne ou personnes

en son nom, concernant le terrain d'exercices militaires à Saint-Thomas, Ontario, pour lequel un fort montant a été inséré dans le budget de l'an dernier. (*Document No 48.*)

M. Brodeur, du comité général de la Chambre nommé pour examiner certaines résolutions concernant le paiement des dépenses faites ou à faire pour l'envoi de volontaires canadiens au service de Sa Majesté dans l'Afrique du Sud, fait rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'il est à propos de décréter qu'il sera et pourra être payé et affecté à même le fonds du revenu consolidé du Canada, une somme n'excédant pas en totalité le chiffre de huit cent cinquante mille piastres, montant formé par la somme de deux cent cinquante mille piastres autorisée par un ordre en conseil daté du quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et par la somme de six cents mille piastres autorisée par un ordre en conseil daté du cinq janvier dix-neuf cent, pour défrayer les dépenses faites ou à faire pour l'envoi des contingents de volontaires canadiens dans l'Afrique du Sud ou se rattachant à cet envoi ; et les officiers et personnes qui ont autorisé ou dépensé aucune des dites sommes sous l'autorité des ordres en conseil ci-dessus mentionnés, ou en vertu d'un mandat de Son Excellence le Gouverneur général émis par suite ou en vertu de cette autorisation, sont par les présentes dégagées et exonérées de toute responsabilité pour avoir employé ou autorisé l'emploi des sommes ci-dessus mentionnées, ou d'aucune partie de ces sommes, sans autorisation légale régulière, et tout paiement fait jusqu'ici d'aucune des dites sommes sera considéré comme ayant été fait légalement.

2. Résolu,—Qu'en sus de la dite somme de huit cent cinquante mille piastres mentionnée dans la résolution qui précède, il sera et pourra être payé et affecté à même le fonds du revenu consolidé du Canada, une autre somme n'excédant pas en totalité un million cent cinquante mille piastres pour défrayer toutes dépenses nouvelles qui pourront être faites au sujet de l'envoi de volontaires canadiens pour service actif dans l'Afrique du Sud, et pour pourvoir, comme il est dit ci-après, à un fonds sous forme d'allocation en faveur des dits volontaires ou de leur famille.

3. Résolu,—Le mot "dépenses," dans les résolutions qui précèdent, comprend les suivantes :—

(a) Toutes dépenses de toute espèce se rattachant à la levée, à l'enrôlement, l'armement, l'équipement et l'approvisionnement, à l'envoi et au transport des dits contingents jusqu'à l'époque de leur arrivée au lieu de débarquement dans l'Afrique du Sud.

(b) La solde des officiers, sous-officiers et soldats composant les dits contingents jusqu'à l'époque de leur débarquement, comme susdit, aux taux autorisés par les règlements et ordres du département de la Milice et de la Défense.

(c) Toutes allocations de subsistance payées aux femmes et aux enfants des sous-officiers et soldats mariés.

(d) La différence entre le taux de la solde que les officiers, sous-officiers et soldats reçoivent ou qu'ils ont droit de recevoir du gouvernement de Sa Majesté pendant leur temps de service dans l'Afrique du Sud, et le taux respectif de la solde par eux reçue jusqu'à l'époque de leur débarquement dans l'Afrique du Sud, ne sera pas payée à ces officiers, sous-officiers et soldats, pendant leur dit temps de service, mais le montant qui serait payable à chacun des dits officiers, sous-officiers et soldats sera placé à son crédit et appliqué de la manière qui sera fixée par le Gouverneur en conseil pour le bénéfice de sa famille, ou à défaut de telle affectation, sera payée à lui-même ou à ses représentants à l'expiration de son temps de service.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 59) à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

---

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 13) concernant la représentation dans la Chambre des Communes;

Et un débat s'ensuivant;

M. Mulock propose, secondé par M. Sutherland, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

---

*Sept heures et demie du soir.*

L'ordre concernant les bills privés est appelé en vertu de la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

---

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Mulock proposant que le bill (No 13) concernant la représentation à la Chambre des Communes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant de nouveau posée,

M. Foster propose comme amendement, secondé par M. Bergeron,—que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il le soit dans trois mois à dater d'aujourd'hui.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

La motion principale proposant la seconde lecture du bill étant alors faite, la Chambre se divise, et la question est résolue dans l'affirmative.

Le bill est en conséquence lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger lundi prochain.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.



## LUNDI, 5 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Talbot,—la pétition de la Compagnie du pont de Québec.

Par M. McAlister,—la pétition de la Compagnie du pont de Montréal; la pétition de la Compagnie du chemin de fer *Great Eastern*; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur.

Par M. Bostock,—la pétition de W. H. Ferguson et autres, de Slocan-City; la pétition de John Sheridan et autres, du district de Slocan; et la pétition d'Alexander Dale, et autres, de White-Water, tous de Kootenay-Ouest, C.-B.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Association sanitaire Nationale, pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie de force motrice de Niagara-Welland (limitée), pour un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions, à changer les dispositions relatives à l'émission de ses obligations, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora, pour un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée dans une direction ouest, depuis le village de Schomberg jusqu'à un point à ou près Shelburne, et de là jusqu'à la ville de Durham; aussi, à prolonger sa voie ferrée vers l'est, depuis son terminus est actuel jusqu'à la ville d'Oshawa, et à d'autres fins.

De la Compagnie mutuelle de prêt et placement du Canada, pour une charte fédérale sous le nom de Compagnie Canadienne de prêt et placement, avec tous les pouvoirs conférés ordinairement aux corporations de prêt par des actes généraux ou spéciaux.

De MM. A. H. Moore et Cie, et autres, de Magog; de Joseph Archambault et autres, de Roxton; de MM. Hudon, Hébert et Cie, et autres, de la cité de Montréal; de W. Prowse et autres, de Montréal, Saint-Paul et Lachute; de MM. Johnston et Foss, et autres, de Sherbrooke et autres lieux; de E. M. Rousseau et autres, de Nicolet et district; de S. P. Champon et autres, de Joliette; d'Alexandre Payette et autres, de Saint-Jean et Iberville; de George A. Caslett et autres, de Bedford et district; d'Antoine Lefebvre et autres, de Beauharnois; de MM. Trépanier et Cie, et autres, de Louiseville; et de MM. Whitehead et Turner et autres, de Québec et district, tous de Québec; de MM. F. G. Johnson et Cie, et autres, d'Ottawa; de D. Allison et autres, de Chesterville et autres lieux dans l'est d'Ontario; de William C. McFarland et autres, de Toronto; et de la Compagnie des consommateurs de gaz, et autres, de Waterloo et autres lieux, tous d'Ontario; d'Elisha Smith et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; de MM. McLeod, Moore et Cie, et autres, d'Amherst, Nouvelle-Ecosse; et de D. J. Riley et autres, de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, demandant séparément l'abolition des droits sur le pétrole et ses dérivés.

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose une copie des arrêtés du conseil, des ordres généraux, nominations et ordres de la milice relatifs aux contingents et se rattachant à l'envoi de la force militaire coloniale dans l'Afrique du Sud. *Pas imprimé. (Document No 49.)*

Ordonné,—Que M. Domville ait la permission de présenter un bill (No 60) modifiant l'Acte de la milice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

---

Ordonné,—Que M. Prior ait la permission de présenter un bill (No 61) modifiant l'*Acte de la milice*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McLaren ait la permission de présenter un bill (No 62) modifiant le *Code Criminel*, 1892.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Russell ait la permission de présenter un bill (No 63) modifiant le *Code Criminel*, 1892, à l'égard des marques apposées sur les marchandises.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Ganong ait la permission de présenter un bill (No 64) modifiant l'*Acte des poids et mesures*, à l'égard de la vente du poisson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. McNeill propose, secondé par M. Bergeron, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

## MARDI, 6 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Domville,—la pétition de la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Par M. Mackie,—la pétition de William Jackson Conroy et autres, de Deschênes, et autres lieux du Canada.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la *Royal Trust Company*, pour un acte lui permettant de faire des affaires en Canada ;—de la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*, pour un acte ratifiant certaines lettres-patentes assurant sa charte, et à d'autres fins ;—de l'honorable John Costigan et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ;—de la Banque des Marchands d'Halifax, pour un acte changeant son nom en celui de Banque Royale du Canada ;—de la Compagnie d'acier nickelé du Canada, pour un acte l'autorisant à exproprier des terrains pour ses travaux et cours, et à d'autres fins ;—de l'honorable George A. Cox et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan, pour un acte prorogeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne ;—de la Banque Jacques-Cartier, pour un acte pourvoyant à l'augmentation de son capital-actions, et à l'effet de changer son nom en celui de La Banque Provinciale du Canada.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Chas. B. K. Carpenter et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé, et il constate que les avis sont suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf les pouvoirs suivants :—“ pour acquérir, etc., des cantons de bois, des droits miniers et autres propriétés de semblable nature,” lesquels pouvoirs n'ont pas été spécifiés dans l'avis.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Lloyd A. Manly et autres, pour une charte sous le nom de “ Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière,” et il constate que les avis sont suffisants pour toutes les fins de la demande, sauf le pouvoir “ de construire des embranchements vers des groupes de mines et des raccordements entre les lignes d'embranchements projetés,” lequel pouvoir n'est pas spécifié dans l'avis.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le second rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 26) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardou-Duncan.

Bill (No 33) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Bill (No 41) Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Bill (No 44) Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada ; et  
 Bill (No 46) Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Ordonné,—Que M. Costigan ait la permission de présenter un bill (No 65) concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McInnes ait la permission de présenter un bill (No 66) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 67) Acte concernant la Banque Jacques-Cartier, et à l'effet de changer son nom en celui de La Banque Provinciale du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Macpherson ait la permission de présenter un bill (No 68) concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (No 69) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 26 février 1900, pour la production de copie des règlements en vertu desquels des primes sont payées pour l'exploitation du plomb argentifère. (58-59 Victoria, chapitre 7.) (*Document No 50.*)

M. Tarte, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 19 février 1900, pour la production du rapport de M. Coste, ci-devant ingénieur du ministère des Travaux publics, au sujet de la route du chemin de fer du lac Teslin. (*Document No 51.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau un relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis le 1er octobre 1898 jusqu'au 1er octobre 1899. (*Document No 52.*)

M. Prior propose, secondé par M. Earle,—Que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) modifiant l'Acte des terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell fait rapport de progrès et demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

---

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 13) concernant la représentation à la Chambre des Communes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 7 MARS 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale,—la pétition de la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Erié.

Par M. Moore,—la pétition de Tancred Jodoin et autres, de Montréal, province de Québec.

Par M. Carroll,—la pétition de Joseph Dugal et autres.

Par M. Haggart,—la pétition du conseil municipal du comté de Lanark, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et regues :—

De la Compagnie du pont de Québec, pour certains amendements à sa charte.

De la Compagnie du pont de Montréal, demandant la prorogation du délai fixé pour l'achèvement de son entreprise, et le pouvoir de fournir une force motrice et d'éclairage.

De la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, demandant la prorogation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et le pouvoir de fournir une force motrice et d'éclairage.

De la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, demandant la prorogation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et la permission de fournir une force motrice et d'éclairage.

De W. H. Ferguson et autres, de la cité de Slocan; de John Sheridan et autres, du district de Slocan; et d'Alexander Dale et autres, de Whitewater, tous de Kootenay-Ouest, C.-B.; demandant une décision quant à l'interprétation de l'Acte des aubains, ou l'amendement de cet acte aux fins d'inclure tous les aubains, si l'acte n'est pas efficace dans son application actuelle; aussi, demandant une loi de huit heures de travail pour les mineurs dans les territoires du Nord-Ouest.

Ordonné,—Que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production de (1) copie de toute correspondance entre James Ross, M.L.A., ministre des Travaux publics dans le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et le département de l'Agriculture du Canada, exposant qu'il serait opportun que ce dernier fit transporter les céréales dans les mêmes conditions que les produits de laiterie, afin de faire parvenir sur les marchés anglais la meilleure qualité de blé du Nord-Ouest; et (2) copie des lettres comprises dans la dite correspondance qui ont été échangées entre M. A. J. Hunter, cultivateur de l'Assiniboia, T.N.-O., et un meunier de Plymouth au sujet d'un échantillon de blé. (*Document No 53.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 26 février 1900, pour la production de copie des formules employées pour le recensement dans les années 1871, 1881 et 1891 respectivement, en ce qui concerne le lieu de naissance, l'origine et la nationalité. (*Document No 54.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau le trente-deuxième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année expirée le 30 juin 1899.—Marine. (*Document No 11.*)

M. Casey propose, secondé par M. McMillan, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. Gillies propose, secondé par M. Martin, que la Chambre est d'avis que les droits élevés actuellement imposés sur le tabac canadien devraient être réduits.

Il s'ensuit un débat ;

Et à six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 21) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 22) concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Et l'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 19, étant expirée :—

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et la Chambre passe aux bills et ordres publics.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite le 14 courant, et proposant,—Que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun d'adopter une ligne de conduite définie au sujet de la question du transport des céréales et autres articles provenant des territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et des Etats de l'ouest américain, dans le but de faire passer la plus forte partie possible de ce trafic par des voies canadiennes.

Et la question étant posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Blair, secondé par M. Domville,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## JEUDI, 8 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Fraser (Guysborough),—la pétition de la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada*.

Par M. Bostock,—la pétition de A. D. McGillivray et autres, de New-Denver, Kootenay-Ouest, C.-B.

Par M. Bennett,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James; la pétition de William Henry Featherstonhaugh, de la ville de Pénitancouchine, comté de Simcoe, Ontario; et la pétition de Gustavus Adolphus Kobold, de la ville du Portage-du-Rat, district de la rivière LaPluie.

Par M. Osler,—la pétition de la *Toronto Hotel Company*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du Télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée), pour certains amendements à sa charte.

De William Jackson Conroy et autres, de Deschênes et autres lieux du Canada, pour une charte les autorisant à construire, exploiter et maintenir une ligne ferrée depuis un point à ou près l'embouchure de la rivière des Français, se dirigeant vers l'est jusqu'à la ville de Pembroke, Ontario, et de là jusqu'à un point à ou près le village de Portage-du-Fort, Québec, et à d'autres fins.

Ordonné,—Que M. Quinn ait la permission de présenter un bill (No 71) concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Russell ait la permission de présenter un bill (No 72) concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et à l'effet de changer son nom en celui de Banque Royale du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Fisher,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de certaines lettres et dépêches-câblegrammes concernant le projet de câble du Pacifique.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 55.*)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 13) concernant la représentation à la Chambre des Communes.

M. Mulock propose, secondé par M. Sutherland, que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. McNeill propose comme amendement, secondé par M. Taylor,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, avec instruction d'ajouter au paragraphe 2 de l'article 2, après le mot "intéressés," les mots suivants :—"sans tenir compte de la situation des partis politiques dans les diverses circonscriptions."

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.



Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale —

Sir Charles Tupper, baronnet, propose comme amendement, secondé par M. Foster,—Que tous les mots après “Que,” dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“cette Chambre est d’avis qu’il est expédient de présenter, au lieu du bill actuel, une mesure basée sur les dispositions suivantes :

“1. Qu’une commission composée des juges en chef des plus hautes cours de judicature dans chacune des provinces du Canada, soit nommée aux fins de fixer les limites de chaque circonscription électorale ayant droit d’élire un ou plusieurs députés à la Chambre des Communes dans chaque province du Canada, et de déterminer le nombre de députés à élire pour chaque circonscription conformément à l’*Acte de l’Amérique Britannique du Nord*.

“2. Que, pour ce faire, la dite commission devra prendre en considération la distribution de la population d’après le plus récent recensement du Canada et l’intérêt et la commodité publiques, et devra spécialement tenir compte du principe de la représentation d’après le chiffre de la population, et devra aussi tenir compte, autant que possible, des limites des comtés, municipalités et cités.

“3. Que cette commission devra être nommée aussitôt que possible après l’achèvement du prochain recensement, et devra compléter ses travaux avec toute la diligence possible.”

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Vendredi, 9 mars 1900.*

Et la question étant posée sur l’amendement, et l’appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Corby,	Ingram,	Moore,
Bell (Ardington),	Craig,	Kaulbach,	Osler,
Bell (Pictou),	Davin,	Macdonald (King’s),	Poupore,
Bennett,	Earle,	McInerney,	Powell,
Bergeron,	Foster,	McIntosh,	Prior,
Borden (Halifax),	Ganong,	McLennan (Glengarry),	Robinson,
Broder,	Gillies,	McNeill,	Roche,
Cargill,	Guillet,	Marcotte,	Sproule,
Casgrain,	Haggart,	Martin,	Taylor,
Clancy,	Hale,	Mills,	Wallace, et
Clarke,	Henderson,	Montague,	Wilson.—45.
Cochrane,			

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Demers,	Holmes,	Morrison,
Archambault,	Domville,	Hurley,	Mulock,
Bazinet,	Douglas,	Hutchison,	Parmalee,
Beith,	Dupré,	Johnston,	Paterson,
Bell (Prince),	Edwards,	Joly de Lotbinière (Sir H.),	Penny,
Bethune,	Erb,	Lang,	Pettet,
Blair,	Ethier,	Laurier (Sir Wilfrid),	Proulx,
Borden (King’s),	Fielding,	Lavergne,	Puttee,
Bostock,	Fisher,	Legris,	Ratz,
Bourassa,	Fitzpatrick,	Lemieux,	Richardson,
Bourbonnais,	Flint,	Livingston,	Rogers,
Britton,	Fortier,	Logan,	Ross,
Brodeur,	Fraser (Guysborough),	Mackie,	Russell,
Brown,	Fraser (Lambton),	McIsaac,	Rutherford,
Burnett,	Frost,	McLellan (Prince),	Somerville,

---

Calvert,	Gauvreau,	McLennan (Inverness),	Stenson,
Carroll,	Geoffrion,	McMillan,	Sutherland,
Casey,	Gibson,	McMullen,	Talbot,
Comstock,	Godbout,	Maiouin,	Tarte,
Copp,	Gould,	Marcel,	Tolmie,
Cowan,	Graham,	Meigs,	Tucker, et
Davis,	Guité,	Mignault,	Turcot.—91.
Dechene,	Heyd,	Monet,	

L'amendement est ainsi rejeté, et la motion principale étant alors proposée,— elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, s'ajourne à ce jour.

---



---

 VENDREDI, 9 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Roche,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Par M. Casey,—la pétition de Elias Rogers et autres, de Toronto et ailleurs.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du canal à navires Sainte-Claire et Erié, pour amender sa charte de manière à augmenter son pouvoir pour émettre des obligations.

De Joseph Dugal et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Québec et au lac Huron.

De Tanerède Jodoin et autres, de la cité de Montréal, Québec, demandant l'abolition des droits sur le pétrole et ses dérivés.

Du conseil municipal du comté de Lanark, Ontario, demandant la création d'une Cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

M. Flint, du comité des Ordres Permanents, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer de Buffalo, pour un acte ratifiant sa charte et lui accordant de nouveaux pouvoirs ;—de la Compagnie du télégraphe commercial du Nord, pour un acte prorogeant le délai fixé pour la construction de ses travaux ;—de la Compagnie du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne, pour un acte prorogeant le délai fixé pour la construction de ses travaux ;—de la Compagnie d'assurance sur la vie, La Couronne, pour une charte ;—de Hiram A. Hodge et autres, pour une charte les autorisant à acquérir le chemin de fer des Comtés-Unis et à construire un prolongement de cette ligne jusqu'au fleuve Saint-Laurent, à Valleyfield ;—du révérend Alphonse Lemieux et autres, pour une charte sous le nom de La Congrégation du Très-Saint Rédempteur ;—de l'Association Sanitaire Nationale, pour amender sa charte ;—et de la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu ; mais comme ce temps sera expiré avant que les bills soient discutés en comité, votre comité recommande qu'ils soient considérés suffisants, savoir :—

De J. W. Molson et autres, pour une charte sous le nom de La Compagnie d'Assurance maritime La Royale ;—de H. G. Reid et autres, pour une charte sous le nom de La Compagnie de garantie et contre les accidents, du Canada ;—de la Compagnie du chemin de fer de Restigouche et de l'Ouest, pour un acte l'autorisant à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean ;—et de la Compagnie mutuelle de prêt et de placement du Canada, pour un acte ratifiant sa charte.

Ordonné,—Que M. McAlister ait la permission de présenter un bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de Restigouche et de l'Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Domville ait la permission de présenter un bill (No 74) concernant la Compagnie du télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Bernier ait la permission de présenter un bill (No 75) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie canadienne de prêt et de placement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Quinn ait la permission de présenter un bill (No 77) constituant en corporation La Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 78) modifiant l'Acte d'inspection du gaz.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que Sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 79) modifiant l'Acte d'inspection générale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 80) concernant les membres de la force de la police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et

À six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 41) concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair; et, après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 44) concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 46) concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 51) constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) concernant la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'assurance mutuelle du Canada sur la vie."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) concernant la Banque Jacques-Cartier, et changeant son nom en celui de Banque Provinciale du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière de la Chaudière.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité général de la Chambre formé pour examiner le bill (No 59) à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud, reprend le cours de ses délibérations; et, après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Que la Chambre se forme de nouveau, lundi prochain, en tel comité.  
La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, y compris \$1,900 à W. J. Stewart et \$1,300 à B. H. Fraser, pour l'exercice finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, département de la Marine et des Pêcheries, savoir:—Divers, aide aux écritures et autre, y compris \$600 chacun à W. J. Quinn et L. Bance, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,700; impressions et papeterie, \$6,000; divers, \$2,500, pour l'exercice finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés.

M. Flint, du comité collectif de la Bibliothèque du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Le comité collectif de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter un rapport comme suit:—

Le comité s'est réuni dans les appartements de l'Orateur de la Chambre des Communes, mercredi, le 7 mars.

Le rapport des bibliothécaires a été lu et adopté.

Il a été nommé un sous-comité chargé de l'audition des comptes, et composé de l'honorable M. L. G. Power et de MM. Borden (Halifax) et Flint.

Les bibliothécaires ont reçu instruction d'appeler l'attention du premier ministre sur la nécessité d'un local plus grand pour y placer la collection de volumes qui s'accroît rapidement.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS BAIN,  
*Président.*

CHAMBRES DE L'ORATEUR,  
7 mars 1900.

Et la Chambre s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 12 MARS 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Bourassa,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et de la Gatinaau.

Par M. Fraser (Lambton),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de la rivière La Pluie.

Par M. Rutherford,—la pétition de l'Institut des cultivateurs de Portage-la-Prairie.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la *Servis Tie Plate Company of Canada (Limited)*, pour un acte prorogeant la durée d'un certain brevet d'invention acquis par elle, et autorisant le Commissaire des brevets à recevoir les honoraires partiels à cette fin, tel que prescrit par l'*Acte des brevets*.

De la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement des diverses sections de sa ligne.

De William Henry Featherstonhaugh, de la ville de Pénitancouchine, comté de Simcoe, Ont., maître marinier, pour un acte de divorce avec sa femme, née Helen Anderson.

De Gustavus Adolphus Kobold, de la ville du Portage-du-Rat, district de la rivière LaPluie, Ont., pour un acte de divorce avec sa femme, Nellie Woodbury Kobold.

De la *Toronto Hotel Company* pour un acte ratifiant les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Acte 62 Victoria, chapitre 110, de la législature d'Ontario.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, pour un acte prorogeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certains prolongements et embranchements de sa ligne.

De Elisha Rogers et autres, de la cité de Toronto et autres lieux, pour un acte prorogeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la Compagnie du chemin de fer d'Alberta-Ouest.

De A. D. McGillivray et autres, de New-Denver, Kootenay-Ouest, C.-B., demandant une décision quant à l'interprétation de l'*Acte des aubains*, ou l'amendement de cet acte aux fins d'exclure tous les aubains, si l'acte n'est pas efficace dans son application actuelle ; aussi, demandant une loi de huit heures de travail pour les mineurs dans les territoires du Nord-Ouest.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le trente-deuxième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. —Pêcheries. (*Document No 11a.*)

Ordonné,—Que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie contre les accidents et de garantie, du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McCarthy ait la permission de présenter un bill (No 82) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Couronne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Haley ait la permission de présenter un bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Hurley ait la permission de présenter un bill (No 84) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 85) pour pourvoir à l'établissement d'un réseau de télégraphe sous le contrôle du gouvernement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1899, pour la production d'un état devant indiquer :—

1. Le nombre de (a) wagons à voyageurs, (b) wagons-salons, (c) wagons à marchandises, et (d) autres wagons achetés par le gouvernement pour l'Intercolonial ou autres chemins de fer de l'État depuis le 1er janvier 1898.

2. Le nombre de locomotives achetées par le gouvernement pour les susdits chemins de fer pendant la même période.

3. Les noms, domicile et siège d'affaires de la compagnie, maison ou personne de qui chacun de ces wagons ou locomotives a été acheté.

4. Le prix payé pour chacun des dits wagons et locomotives. (*Document No 56.*)

Il présente aussi la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1900, pour la production d'un état devant indiquer :—

(a) Combien de billets de passage de 1re classe ont été émis aux stations respectives de Sydney et Sydney-Nord, sur la ligne de l'Intercolonial, du 1er septembre 1899 au 25 janvier 1900 ;

(b) Combien de billets de 1ère classe ont été émis pour chacune des susdites stations pendant la même période ;

(c) Combien de billets de char-palais ont été émis à et pour chacune des susdites stations pendant la même période ;

(d) Combien de wagons à marchandises, et quel nombre total de tonnes de marchandises ont été expédiés et reçus à et de chacune des susdites stations pendant la même période ;

(e) Le montant total des recettes perçues à chacune des susdites stations ou reçues d'icelles, pour voyageurs et fret, pendant la même période. (*Document No 56a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production de copie de tous papiers, correspondance, télégrammes, mémoires et conventions intervenue entre ou au nom des gouvernements du Canada et de l'Île du Prince-Édouard au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer et de trafic sur la rivière Hillsborough, I.P.-E. (*Document No 57.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 41) concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Clair, est lu pour la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.



Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 26) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à l'*Orford Copper Company*.

M. McInnes propose, secondé par M. Morrison, que le bill soit maintenant lu pour la seconde fois.

M. Wood propose, comme amendement, secondé par M. Maxwell, que le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la seconde fois, mais dans six mois d'aujourd'hui.

Il s'ensuit un débat, et,

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Russell,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 55) constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 février 1900, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de l'arrêté du conseil du 3 août 1898, nommant Joseph Eno Girouard au poste de registrateur du territoire du Yukon. (*Document No 58*.)

M. Davin propose, secondé par M. Clancy :—“ Que, de l'avis de cette Chambre, la dette contractée pour la distribution de grains de semence dans le Nord-Ouest du Manitoba, devrait être envisagée d'une façon large, afin de rendre justice à qui de droit, et donner de l'aide là où il en faut, de même que pour répondre aux besoins, s'il en existe.”

Il s'ensuit un débat, et,

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 13 MARS 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

- Par M. Belcourt,—la pétition de la Société humanitaire d'Ottawa.
- Par M. Britton,—la pétition de la Compagnie manufacturière et de cycles de Miami; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.
- Par M. Gibson,—la pétition du conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine, Ontario.

M. Flint, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, pour un acte prorogeant le délai fixé pour la construction de certains prolongements et embranchements;—De la *Servis Railway Tie Plate Company of Canada*, pour un acte donnant une extension à certain brevet d'invention;—de la Compagnie d'Hôtel de Toronto, pour un acte ratifiant sa charte;—de la Compagnie du chemin de fer d'Alberta-Ouest, pour un acte prorogeant le délai fixé pour la construction de sa ligne;—de la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et l'autorisant à remanier son capital-actions et ses obligations;—d'Elliott T. Galt et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de colonisation de la rivière Sainte-Marie;—et de la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora, pour un acte l'autorisant à prolonger sa voie ferrée.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne et l'autorisant à disposer du surplus de son pouvoir électrique ou autre,—et il constate que l'avis ne couvre que la demande de prorogement de délai; mais comme votre comité est d'avis, d'après les renseignements donnés par les promoteurs, qu'aucun des intérêts existants ne seront lésés s'ils obtiennent les pouvoirs additionnels qu'ils demandent, et comme ils ont pris des mesures pour publier immédiatement un avis modifié concernant ces pouvoirs, votre comité recommande qu'il leur soit permis de présenter un bill renfermant les pouvoirs demandés dans la pétition.

Ordonné,—Que M. Taylor ait la permission de présenter un bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Roche ait la permission de présenter un bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de colonisation de la rivière Sainte-Marie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Hurley,

Ordonné.—Que la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour un état indiquant les sommes payées à la Compagnie dite *The Leader Co., (Limited)*, de Régina, ou à N. F. Davin, M.P., directeur-gérant de la dite compagnie, pendant les années 1894 et 1895, et faisant connaître pour quels services ces sommes ont été payées; et pour copie de toutes lettres, télégrammes et correspondances entre le dit N. F. Davin et le gouvernement au sujet des dits paiements, soit référée au comité des Comptes publics.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 février 1900, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre copie de toutes dépêches, ordres en conseil, papiers et correspondances non encore soumis à la Chambre, concernant les traitements des juges de cours de comtés dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document No 59.*)

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à un ordre du 26 février 1900, pour copie de la correspondance, des pétitions et autres documents concernant la demande d'une subvention pour aider à la reconstruction de cette partie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston formant actuellement le chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, qui s'étend depuis Farnham, *via* Stanbridge-Est et Frelighsburg, jusqu'à la ligne provinciale, dans le comté de Missisquoi. (*Document No 60.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour un état donnant le nombre de permis pour la coupe de bois de construction, de chauffage, ou des deux, émis en 1899 par Martin Jérôme, ou, sur sa recommandation, par l'inspecteur des bois de la Couronne, ou par tout autre officier du bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg; les dates de ces permis, le montant des honoraires perçus ou dus; et la date des paiements, en tout ou en partie; aussi, les noms des personnes auxquelles ces permis ont été donnés. (*Document No 61.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 18) modifiant de nouveau l'Acte des terres fédérales; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport avec des amendements.

Ordonné.—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bourassa propose comme amendement, secondé par M. Monet:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du parlement comme étant la base des institutions britanniques et la sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques, et refuse, en conséquence, de considérer l'action du gouvernement au sujet de la guerre dans l'Afrique du Sud comme un précédent qui devrait engager ce pays pour toute action à venir.

“ Que cette Chambre déclare, de plus, qu'elle s'oppose à tout changement dans les relations politiques et militaires qui existent actuellement entre le Canada et la Grande-Bretagne, à moins qu'un tel changement ne soit décrété par la volonté souveraine du parlement et sanctionné par le peuple du Canada.”

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Angers,	Dugas,	Marcil,	Monet, et
Bourassa,	Ethier,	Marcotte,	Morin.—10.
Chauvin,	Legris,		

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Dechene,	Hutchison,	Moore,
Beith,	Demers,	Ingram,	Mulock,
Belcourt,	Desmarais,	Johnston,	Parmalee,
Bell (Prince),	Douglas,	Joly deLotbinière(Sir H.)	Paterson,
Bennett,	Dupré,	Kaulbach,	Pettet,
Bergeron,	Dyment,	Kendry,	Prior,
Bernier,	Edwards,	Kloepfer,	Proulx,
Bethune,	Erb,	Lang,	Puttee,
Blair,	Featherston,	LaRivière,	Roche,
Borden (Halifax),	Fielding,	Laurier (Sir Wilfrid),	Roddick,
Bostock,	Fisher,	Livingston,	Rogers,
Britton,	Flint,	Macdonell (Selkirk),	Rosamond,
Broder,	Fortier,	Mackie,	Ross,
Brown,	Fortin,	MacLaren,	Russell,
Bruneau,	Foster,	McAlister,	Rutherford,
Campbell,	Fraser (Guysborough),	McCleary,	Savard,
Cargill,	Fraser (Lambton),	McClure,	Snetsinger,
Caron (Sir Adolphe),	Ganong,	McGugan,	Somerville,
Carroll,	Gauthier,	McIsaac,	Sproule,
Casey,	Gauvreau,	McLellan (Prince),	Stenson,
Casgrain,	Geoffrion,	McLennan (Inverness),	Stubbs,
Champagne,	Gibson,	McMillan,	Sutherland,
Clancy,	Gilmour,	McMullen,	Talbot,
Cochrane,	Godbout,	McNeill,	Taylor,
Comstock,	Gould,	Madore,	Tolmie,
Copp,	Graham,	Malouin,	Tucker,
Corby,	Guillet,	Martin,	Tyrwhitt,
Cowan,	Henderson,	Meigs,	Wilson, et
Costigan,	Holmes,	Mignault,	Wood.—119.
Davies (Sir Louis),	Hurley,	Mills,	

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale proposant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés, est alors retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

*Mercredi, 14 mars 1900.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté un bill (No 89) intitulé : “ Acte à l'effet d'amender l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers,” pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

---

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 90) intitulé: " Acte concernant la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest," pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, demandant copie de toute correspondance, rapports, télégrammes ou papiers échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et le président de la conférence de Montréal de l'Eglise Méthodiste en Canada, ou aucun des membres du comité des missions de cette Eglise chargés de faire une enquête sur les griefs des colons méthodistes de la Baie-du-Renard, sur l'île d'Anticosti. (*Document No 62.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour tous rapports, correspondance et papiers concernant le vapeur *John C. Barr*, enregistré en Canada, à Dawson. (*Document No 63.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, demandant copie de toutes lettres, télégrammes, preuve, rapports, documents et papiers concernant la destitution d'Isaac Dick et Bartholomew Brown, gardes-pêche spéciaux dans le comté de Charlotte, N.-B. (*Document No 64.*)

Et la Chambre s'ajourne à minuit et cinq minutes.

## MERCREDI, 14 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Gould,—la pétition du conseil municipal du comté d'Ontario.

Par M. Bostock,—la pétition de J. M. D. Bemdum et autres, de Silverton, district de Kootenay-Ouest, C.-B.

Par M. Dymont,—la pétition de MM. Æmilius Jarvis et Cie, de la cité de Toronto, Ontario, agents de change ; la pétition de John McKay et autres, de la ville du Sault-Sainte-Marie et autres lieux, dans Ontario ; la pétition de John Patterson et autres, d'Hamilton et Toronto, Ontario ; et la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central d'Algonia.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et de la Gatineau, pour un acte autorisant à prolonger sa ligne depuis le chemin de fer le Grand-Nord, près de Saint-Canut, jusqu'à un point sur la ligne du chemin de fer Union Jacques-Cartier.

De la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière LaPluie, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement d'une certaine partie de sa ligne.

De l'Institut Agricole de Portage-la-Prairie, demandant l'adoption de mesures à l'effet de prévenir la fraude dans l'emballage des pommes.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 89) intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par Sir Richard J. Cartwright,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 90) intitulé : " Acte concernant la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Burnett ait la permission de présenter un bill (No 91) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime La Royale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 26 février 1900, demandant copie de toute correspondance non encore soumise à la Chambre, avec le gouvernement impérial, aucune des colonies ou tous particuliers au sujet du câble du Pacifique, et de tous papiers, lettres, télégrammes et rapports concernant les délais apportés à l'exécution de ce projet. (*Document No 55a.*)

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence, en date du 1<sup>er</sup> mars 1898, demandant copie de tous arrêtés du conseil, papiers, dépositions, rapports, preuve, correspondance et documents concernant toutes accusations portées contre Peter S. Archibald, ci-devant ingénieur en chef de l'Intercolonial, ou concernant sa destitution comme tel, ou les motifs de son renvoi, ou concernant toute demande faite par le dit Peter S. Archibald pour une allocation de retraite ou autrement, ou concernant la retraite ou la destitution du dit M. Archibald de sa charge sur l'Intercolonial. (*Document No 64a.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 26 juin 1899, demandant copie de la preuve faite par Collingwood Schreiber, E. H. Parent, G. F. Desbarats et L. G. Papineau, devant la Commission Royale chargée de faire une enquête sur la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal de Lachine, à Montréal. (*Document No 65.*)

M. Foster propose, secondé par M. Casgrain, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite lundi dernier et proposant la seconde lecture du bill (No 53) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à l'*Orford Copper Company*; et aussi, sur l'amendement demandant que le dit bill fut lu pour la seconde fois dans six mois d'aujourd'hui.

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue dans la négative.

La motion principale est alors adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "Banque Royale du Canada."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) concernant la Compagnie du télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée.)

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

---

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

---

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant l'ajournement de la Chambre.

Et la question étant posée,—elle est résolu dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) modifiant l'Acte de 1890 *sur les engrais*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Et la Chambre s'ajourne à demain.



JEUDI, 15 MARS 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. McCleary,—la pétition du conseil municipal de la ville de Welland, Ontario.

Par M. Moore,—la pétition de la *Goold, Shapley and Muir Company (Limited)*, et autres, de la cité d'Hamilton, Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Société humanitaire d'Ottawa, demandant de modifier l'Acte pour empêcher la cruauté envers les animaux.

De la *Miami Cycle and Manufacturing Company*, pour un acte prorogeant la durée de certain brevet d'invention relatif à l'amélioration des bicyclettes, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, pour un acte autorisant à prolonger sa voie ferrée de Renfrew à Bryson, sur l'autre rive de l'Ottawa, et de là vers le nord jusqu'à la branche-est de la dite rivière.

Du conseil municipal de la cité de Sainte-Catherine, Ontario, priant la Chambre d'encourager et de développer, au moyen de primes, l'industrie du sucre de betterave dans le district de Niagara et la province d'Ontario en général.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et est conveuu d'en faire rapport avec des amendements.

Les promoteurs du bill (No 36) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead à Kootenay, ayant signifié leur intention de ne point procéder plus loin avec cette mesure durant la présente session, le comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Ordonné,—Que M. Fraser (Guysborough) ait la permission de présenter un bill (No 93) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada (Limited)*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Landerkin ait la permission de présenter un bill (No 94) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Campbell,

Ordonné,—Que le bill (No 36) Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead à Kootenay, soit retiré, et que les honoraires et frais versés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation faite dans le troisième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, en date du 26 février 1900, demandant un état faisant connaître les commissions d'enquête qui ont été nommées ou qui sont en fonctions depuis le 1er juillet 1899, avec les indications suivantes :—(1) Noms des commissaires ; (2) Salaires et dépenses des commissaires ; (3) Autres dépenses des commissions. (*Document No 66.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 février 1900, pour la production d'un état comprenant toute la correspondance, l'enquête, les rapports et mesures administratives au sujet du cas de H. A. Lemieux, assistant-inspecteur des douanes à Montréal, que l'on prétend avoir pris part à l'élection de 1896, dans les Iles de la Madeleine, sous le faux nom de H. A. Lamirande. (*Document No 67.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 26 février 1900, pour la production d'un état indiquant les relevés mensuels du capital versé, de la circulation et des dépôts de la Banque Ville-Marie, depuis le 1er juillet 1892. (*Document No 68.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour copie de toute correspondance entre le département des Finances et les directeurs et officiers de la Banque Ville-Marie depuis le 1er janvier 1890, et de tous rapports sur l'état de la dite Banque par les officiers du département des Finances ; aussi, un relevé de toutes sommes payées par le gouvernement et de toutes réclamations adressées au gouvernement au sujet des poursuites intentées contre les directeurs et officiers de la dite banque depuis sa suspension. (*Document No 68a.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 26 février 1900, pour copie du rapport de l'agent du département de la Marine et des Pêcheries à Saint-Jean, N.-B., concernant la nécessité d'ériger un phare aux Narrows, près de Seal-Cove, Grand-Manan, N.-B. (*Document No 71.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour copie de toute correspondance par lettre ou télégraphe, et de tous rapports concernant l'enquête faite en vertu d'une commission royale en date du 7 octobre 1898, y compris les questions se rattachant aux sujets qui suivent :

(a) Les limites assignées à l'enquête, mentionnées dans le livre bleu de la preuve, 1899, *re Affaires du Yukon*, pp. 12, 13, 34, 35, 72, 73, 74, 75, 76, 85, 131, 132, 133, 134, 135, 196, etc., (version anglaise).

(b) Demande par M. Ogilvie pour une autre commission ou pour une prolongation de la dite commission, pp. 72, 74, 75, 76 du livre bleu ci-dessus. (*Document No 69.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 14 février 1900, pour copie de toute correspondance, télégrammes, rapports ou papiers échangés entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres et toutes personnes ou corporations au sujet d'un ou de plusieurs octrois de terres ou de lots miniers, ou les deux, dans le voisinage immédiat des rapides du Cheval-Blanc, dans le territoire du Yukon, pendant les derniers six mois. (*Document No 70.*)

M. Taylor propose, secondé par M. Casgrain, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 59) à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M

l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Russell propose, comme amendement, secondé par M. Maxwell,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre considère que le principe du tarif préférentiel britannique dans le tarif douanier du Canada a déjà produit, et continuera de plus en plus à produire des avantages considérables pour la mère-patrie et pour le Canada, et qu'il a déjà contribué à resserrer et resserrera plus étroitement encore les liens qui les unissent; et qu'elle désire exprimer combien elle approuve hautement l'acte du parlement du Canada en accordant ce tarif préférentiel britannique."

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Montagu, secondé par M. McNeill,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à demain.

VENDREDI, 16 MARS 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. McHugh,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Timagami.

Par M. McGregor,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Lac Érié à la rivière Détroit.

Par M. Britton,—la pétition d'Alexander McLean et autres, d'Ottawa et autres lieux.

Par M. Taylor,—la pétition de Sir Charles Tupper, baronnet, et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De MM. Æmilius Jarvis et Compagnie, de la cité de Toronto, courtiers, pour un acte les constituant, avec d'autres personnes, en une compagnie sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de terminus de Port-Arthur, avec pouvoir d'acquérir et exploiter le chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest, et à d'autres fins.

De John McKay et autres, de la ville du Sault Sainte-Marie et autres lieux dans Ontario, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

De John Patterson et autres, des cités d'Hamilton et Toronto, Ontario, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, pour un acte l'autorisant à donner à son chemin projeté une direction autre que celle autorisée par sa charte.

Du conseil municipal du comté d'Ontario, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

De J. M. M. Benedum et autres, de Silverton, district de Kootenay-Ouest, Colombie-Britannique, demandant la nomination d'une commission des chemins de fer pour le Canada, avec pouvoir de traiter toutes questions surgissant entre les compagnies de chemins de fer et le public en général, et à d'autres fins.

M. Comstock, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la Compagnie du Pont de Québec, pour certains amendements à sa charte ;— de la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, pour un acte l'autorisant à prolonger sa ligne ;—de W. J. Conroy et autres, pour une charte l'autorisant à construire une voie ferrée depuis un point sur la rivière des Français jusqu'à Portage-du-Fort, dans le comté de Pontiac ;—de la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James, pour un acte prorogeant le délai pour l'achèvement de sa ligne ;—de la Compagnie de bicyclettes et de fabrication de Miami, pour un acte prorogeant la durée de certain brevet d'invention ;—et de la Compagnie de steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée), pour un acte amendement sa charte.

Votre comité a aussi examiné les pétitions de la Compagnie du pont de Montréal, de la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental, et de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, demandant séparément un acte pour proroger le délai fixé pour l'achèvement de leurs travaux, et pour les autoriser à fournir de l'éclairage et de la force motrice ; et il constate que, dans chaque cas, l'avis ne couvre que la demande de prorogation de délai.

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 95) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Talbot ait la permission de présenter un bill (No 96) concernant la Compagnie du pont de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Mackie ait la permission de présenter un bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-du-Fort à la rivière des Français.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

M. Foster propose, secondé par M. Bergeron,—Que la Chambre s'ajourne. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 26 février 1900, pour copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la demande formulée au commencement de 1898 par Goff et Batson pour obtenir le privilège de placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campobello. (*Document No 72.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite hier, et proposant que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsidés,—et sur l'amendement portant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre considère que le principe du tarif de préférence britannique mis à exécution dans le tarif douanier du Canada a déjà produit, et continuera de plus en plus à produire des avantages considérables pour la mère-patrie et pour le Canada, et qu'il a déjà contribué à resserrer et resserrera plus étroitement encore les liens qui les unissent; et qu'elle désire exprimer combien elle approuve hautement l'acte du parlement du Canada qui accorde ce tarif de préférence à l'Angleterre."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles.

---

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de colonisation de la rivière Sainte-Marie.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime La Royale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des Subsidés,—et sur l'amendement à la dite motion.

Et le débat se poursuivant;

Sur motion de M. Macdonald (Huron),

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

## LUNDI, 19 MARS 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Cowan,—la pétition de J. B. McArthur, de la cité de Rossland, Colombie-Britannique et autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Timagami, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit, pour un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne.

D'Alexander MacLean et autres, de la cité d'Ottawa et autres lieux, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York.

De Sir Charles Tupper, baronnet, et autres, pour un acte constituant en corporation l'Association des infirmières canadiennes.

Du conseil municipal de la ville de Welland, Ontario, demandant à la Chambre d'encourager l'industrie du sucre de betterave dans les parties du Canada propres à la culture de cette plante.

De la Compagnie Goold, Shapley et Muir et autres, de la cité d'Hamilton, demandant l'abolition des droits sur le pétrole et ses dérivés.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence, du 12 février 1900, pour copie de tous arrêtés en conseil, rapports et correspondance non encore soumis à la Chambre, concernant les lois de cabotage sur les côtes du Pacifique en Canada et aux Etats-Unis. (*Document No 73.*)

Sur motion de M. Cowan, secondé par M. McMillan,

Ordonné,—Que la requête de J. B. McArthur, de la cité de Rossland, C.-B., et autres, d'autres lieux, présentée ce jour, demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre leur pétition pour la passation d'un acte autorisant la construction d'un chemin de fer dans le district de Yale, dans la province de la Colombie-Britannique, nonobstant l'expiration du temps fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné,—Que M. Flint ait la permission de présenter un bill (No 98) concernant la Compagnie des steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 99) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Miami Cycle and Manufacturing Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 100) concernant la Compagnie du chemin de fer Buffalo.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Casey propose, secondé par M. McMillan,—Que la Chambre s'ajourne maintenant; et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Couronne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 95) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Clarke, secondé par M. Haggart,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant:—

1. Les noms ou le numéro officiel des garçons dans la maison de réforme de Péunitancouchine, et des filles dans le refuge industriel de Toronto, dont les sentences ont été suspendues pendant les deux ans qui ont précédé le 1er janvier 1900.

2. La date à laquelle les pétitions ou les demandes de sursis ont été reçues par le département de la Justice.

3. A quelle date le rapport du juge (s'il en est) a été reçu.

4. Quand le rapport du surintendant a été reçu.

5. Quand la suspension de la sentence a été accordée.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Craig,

Resolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de l'arrêté en conseil en vertu duquel a été émise la commission royale au sujet de l'expédition et du transport des céréales; copie de la commission, et aussi de la lettre du ministre de l'Intérieur annonçant la nomination de la commission à feu le juge Senkler, président de la dite commission.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Tyrwhitt,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant,—1. Les noms de tous les fonctionnaires du département de l'Intérieur, y compris la division des Sauvages, dans le Manitoba et l'Assiniboïa.

2. Les endroits où se trouvaient ces fonctionnaires entre le 15 novembre et le 15 décembre 1899, et la nature particulière des travaux auxquels ils étaient employés.

Sur motion de M. Borden (Halifax),

Resolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous contrats, pétitions de droits, mémoires, lettres, correspondances, arrêtés en conseils, et autres papiers et documents concernant les réclamations de John W. Broderick, Elliott H. Fuller, Lewis A. Dickie, W. B. Harrison, Charles W. McDormand, Mar-



garet Chapman, Thomas D. Curtis, James Barclay Havelock, H. Mosher, James Hermigas, D. Sauntry, Jerome Scott, William Neville, Graham Timmons, George W. Stone, George Moffatt, Peter S. Rose, Samuel Sloan, Samuel Squires, Elizabeth Coke, Albert H. Hagen, E. J. Smith, Joseph W. Rinn et John Medd Caulson, respectivement contre Sa Majesté, au sujet de contrats ou de renouvellements de contrats passés par les susdites personnes respectivement, pour le transport des malles, ou par suite de la résiliation des dits contrats par le ministre des Postes.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Monk,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous papiers, rapports, correspondance et câblegrammes entre le gouvernement impérial et les autorités du Canada, et de tous arrêtés en conseil passés par le gouvernement canadien au sujet du rapatriement du 100<sup>ème</sup> régiment.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Davin,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie d'un arrêté en conseil passé en 1856, nommant Walter Shanly pour faire une étude du canal d'Ottawa à la baie Georgienne.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Henderson,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, devis, plans, soumissions reçues, et contrat ou contrats passés par le gouvernement ou en son nom, concernant le redressement d'environ deux milles du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, entre Colville et Loyalist.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Craig,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres et mémoires adressés par le conseil de ville de Moosejaw au gouvernement ou au département de l'Intérieur au sujet du site de la dite ville et de certains lots de terrain que certains particuliers prétendent être exempts de taxes, et copie des réponses faites.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Halifax),

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie des rapports des ingénieurs chargés de faire l'évaluation du coût de construction devant servir de base à la subvention payable à la Compagnie du chemin de fer de Restigouche pour les premiers dix milles de sa ligne, et copie des rapports au conseil concernant le paiement de cette subvention.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster secondé par M. Borden (Halifax),

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre un état indiquant le nombre de concessions minières dans le Yukon qui ont été données en compensation pour des concessions dont l'on prétend avoir été frustré par suite d'erreurs commises par des fonctionnaires ou autrement, et copie de tous papiers, correspondance, rapports et ordres se rapportant à ce sujet, et de tous règlements ou instructions y relatifs.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique, ou entre leurs agents respectifs, au sujet du transfert des sauvages de la réserve des Songhees, depuis la réponse soumise à cette Chambre au cours de la dernière session.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Carscallen, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, pétitions, affidavits, rapports, accusations et correspondance entre le gouvernement et toutes personnes, au sujet de la destitution de R. W. Miller, maître de poste d'Actinolite comté d'Hastings.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Casgrain,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant combien d'enveloppes, et de quelle espèce, ont été fournies au département du Commerce, ou à aucun de ses officiers ou employés, depuis le 1er août 1899 jusqu'au 1er janvier 1900.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous règlements passés au sujet de la vente de liqueurs dans les cantines militaires depuis 1890, spécifiant ceux qui sont actuellement en vigueur, et copie de toute correspondance avec le département de la Milice ou aucun de ses officiers, depuis 1896, au sujet de l'application des règlements actuels dans les camps de la milice.

Sur motion de M. Macdonald (King's), secondé par M. Kaulbach,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le montant des droits de quaiage perçus à Tignish, I.P.-E., en 1899.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Halifax),

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre un relevé de l'échelle des allocations pour subsistance actuellement en vigueur en ce qui concerne les fonctionnaires du Yukon, et copie de tous arrêtés du conseil à ce sujet.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Halifax),

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état détaillé des items compris dans les \$4,744.25 perçues par Clement, Patullo et Ridley, à compte des terrains riverains à Dawson, H—107, rapport de l'Auditeur général. Aussi, relevé de toutes les amendes comprises dans les \$23,861 perçues, d'après le rapport de l'Auditeur général, H—107.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Borden (Halifax),

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état de tous les permis pour liqueurs dans le district du Yukon accordés par le gouvernement ou par le commissaire en conseil du conseil du Yukon, depuis juillet 1898, la quantité, ainsi les noms de ceux à qui ils ont été accordés.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Ganong, secondé par M. McAlister,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, lettres ou autres communications entre le département de la Marine et des Pêcheries, ou tout autre département public, et toutes personnes au sujet de la demande de Goff et Batson pour placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campobello, N.-B., ou au sujet du refus d'accorder cette demande en 1897 et 1898.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. McAlister,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes et rapports, depuis le 1er septembre 1899, entre le ministre de la Milice ou ses agents, et l'officier commandant le district militaire No 11, ou toute autre personne, au sujet du champ de tir à la Pointe Clover, C.-B.

Sur motion de M. LaRivière, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie du rapport de la commission royale sur l'expédition et le transport du grain, et de la preuve faite devant elle.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Monk,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous bordereaux de paie et comptes au sujet de tous travaux faits au quai des Eboulements, dans le comté de Charlevoix, durant les années 1898 et 1899.

Sur motion de M. Casgrain, secondé par M. Monk,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous bordereaux de paie et comptes au sujet de la construction d'un quai à Péribonka, dans la région du lac Saint-Jean.

Sur motion de M. McLellan, secondé par M. Fraser (Lambton),

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes, rapports d'ingénieurs et autres papiers se rapportant en quelque manière au contrat passé en 1898 entre le département des Travaux publics et MM. Brennan et Ramsay, pour réparations au brise-lames de Souris-Est, I.P.-E.

Sur motion de M. Clancy, secondé par M. Wallace,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état donnant en détail les estimations des ingénieurs relativement aux travaux actuellement exécutés dans le havre de Toronto par W. A. Phin. Aussi, copie de toute correspondance entre le département des Travaux publics et le dit Phin au sujet des dits travaux.

Sur motion de M. Borden (Halifax), secondé par M. Davin,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous comptes rendus par le capitaine S. M. Hatfield, gardien de pêcheries pour Yarmouth. Aussi, état faisant connaître tous les montants qui lui ont été payés comme salaire et comme dépenses de voyage, chaque année, depuis sa nomination.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. McAlister,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et des particuliers de la province de l'Île du Prince-Edouard, en 1898 et 1899, au sujet du transfert du phare d'alignement de l'île Savage aux coteaux de sable du havre de Cascumpec, I.P.-E.

Sur motion de M. McLellan, secondé par M. Calvert,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le nombre détaillé des animaux tués ou blessés par des trains du chemin de fer de l'Île du Prince-

Edouard, entre le 1er janvier 1890 et le 1er janvier 1900 ; les noms des propriétaires de ces animaux, s'ils sont connus ; le montant réclamé par chacun des propriétaires des animaux tués ou blessés, et le montant payé par le gouvernement à chacun d'eux. Aussi, copie des rapports des employés du dit chemin de fer, et de toute correspondance relative aux dites réclamations.

Sur motion de M. Bergeron, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous bordereaux de paie et comptes payés par le gouvernement de la Puissance, au sujet de la construction du canal de Soulanges, depuis le 23 janvier 1896 jusqu'à ce jour.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre le gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique, ou leurs agents, au sujet des mesures législatives contre les Chinois et les Japonais.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Talbot, secondé par M. Flint,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copies des requêtes, pétitions adressées au département de la Marine et des Pêcheries, et de toute correspondance, ordres en conseil et mémoires au sujet de l'incorporation des pilotes entre Montréal et Kingston.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Macdonald (King's),

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, (1) copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et papiers en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers, concernant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

(2) Copie de tous documents semblables concernant toutes propositions quelconques pour établir des relations commerciales entre Terre-Neuve et le Canada.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

---

MARDI, 20 MARS 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de la Chambre de Commerce de Sainte-Catherine, province d'Ontario.

Par M. Bostock,—la pétition de Joseph B. McArthur, de Rossland, Colombie-Britannique et autres, d'autres lieux.

M. McMillan, du comité des Ordres Permanents, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes :—

D'Æmilius Jarvis et Cie, demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de têtes de lignes de Port-Arthur;—de John Milne, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge la durée de certains brevets d'invention;—de la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie, demandant l'adoption d'un acte qui étende le temps fixé pour l'achèvement de sa ligne;—de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne;—et de Alexander MacLean et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York.

Votre comité a aussi pris en considération la requête de J. B. McArthur et autres, demandant la permission de solliciter l'adoption d'un acte qui leur permette de construire une voie ferrée dans le district de Yale, C.-B., bien que le temps fixé pour la réception de pétitions relatives à des bills privés soit expiré, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Maxwell, la partie de la règle 49, qui limite le temps prescrit pour la présentation de requêtes concernant les bills privés, est suspendue au sujet de la pétition de J. B. McArthur et autres, présentée ce jour, demandant une charte qui leur permette de construire et exploiter une ligne de chemin de fer dans le district de Yale, C.-B., conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production d'un état, sous forme de tableaux, de toutes soumissions, soumissions acceptées et conventions administratives pour la fourniture de rails d'acier destinés aux chemins de fer de l'Etat, avec les quantités et les prix en détail, les dates, les lieux de livraison et les quantités livrées, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour. (*Document de la Session No 74.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes pétitions et autres papiers en la possession du gouvernement, demandant, au nom des sauvages de Caughnawaga, le retour à l'ancienne forme de gouvernement des tribus. (*Document de la Session No 75.*)

M. Bergeron propose, secondé par M. Taylor, que la Chambre s'ajourne maintenant,—et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Fielding, faite jeudi dernier, proposant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides,—et sur l'amendement de M. Russell,—“ Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—‘ cette Chambre considère que le principe affirmé par la clause préférentielle insérée dans le tarif douanier du Canada en faveur de la Grande-Bretagne a déjà produit et continuera de plus en plus à produire, en pratique, des avantages considérables pour la mère-patrie et pour le Canada, et qu'il a déjà contribué à resserrer et resserrera plus étroitement encore les liens qui les unissent ; et qu'elle désire exprimer hautement son approbation de l'attitude prise par le parlement du Canada en accordant ce tarif préférentiel britannique.’ ”

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.  
Et la Chambre ayant siégé après minuit :—

*Mercredi, 21 mars 1900.*

Et l'amendement étant proposé, il est adopté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Archambault,	Ellis,	Joly de Lotbinière (Sir H.)	Meigs,
Bazinet,	Erb,	Landerkin,	Mignault,
Beith,	Featherston,	Lang,	Morrison,
Bernier,	Fielding,	Laurier (Sir Wilfrid),	Parmalee,
Bethune,	Fisher,	Lavergne,	Paterson,
Bostock,	Flint,	Legris,	Penny,
Bourbonnais,	Fortier,	Livingston,	Pettet,
Brodeur,	Fortin,	Logan,	Proulx,
Brown,	Fraser (Guysborough),	Macdonald (Huron),	Puttee,
Bruneau,	Fraser (Lambton),	Mackie,	Ratz,
Calvert,	Frost,	McClure,	Richardson,
Campbell,	Gauvreau,	McGregor,	Rogers,
Carroll,	Geoffrion,	McGugan,	Ross,
Casey,	Gibson,	McHugh,	Russell,
Comstock,	Godbout,	McInnes,	Rutherford,
Copp,	Gould,	McIsaac,	Savard,
Dechêne,	Graham,	McLellan,	Semple,
Demers,	Harwood,	McMillan,	Somerville,
Dobell,	Heyd,	McMullen,	Stenson,
Douglas,	Holmes,	Madore,	Sutherland,
Dupré,	Hurley,	Malouin,	Talbot, et
Dyment,	Hutchison,	Marcil,	Tolmie.—91.
Edwards,	Johnston,	Maxwell,	

CONTRE :

Messieurs

Beattie,	Corby,	Kaulbach,	Mills,
Bell (Addington),	Craig,	Klock,	Monk,
Bennett,	Dugas,	Kloepfer,	Moore,
Bergeron,	Earle,	LaRivière,	Morin,
Borden (Halifax),	Foster,	Macdonald (King's),	Quinn,
Bourassa,	Ganong,	MacLaren,	Roche,
Broder,	Gillies,	McAlister,	Sproule,
Cargill,	Gilmour,	McCleary,	Taylor,
Carscallen,	Guillet,	McCormick,	Tyrwhitt,
Chauvin,	Henderson,	Marcotte,	Wallace, et
Clancy,	Hodgins,	Martin,	Wilson.—46.
Clarke,	Ingram,		

La motion principale ainsi modifiée est alors adoptée.

---

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera en comité pour considérer les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 février 1900, pour la production de copie de tous rapports, arrêtés en conseil, papiers et correspondance concernant la concession aux navires des Etats-Unis des privilèges de cabotage sur les lacs de la Puissance en 1899. (*Document de la Session No 76.*)

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## MERCREDI, 21 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Flint,—la pétition de la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.

Par M. Moore,—la pétition de James L. Ross et autres, de Montréal.

Par sir Wilfrid Laurier,—la pétition de l'Assemblée législative de la province d'Ontario.

Ordonné,—Que M. Klock ait la permission de présenter un bill (No 101) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Que la pétition de l'Assemblée législative de la province d'Ontario, présentée ce jour, et demandant que le bill actuellement soumis au parlement, intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie de cuivre d'Orford," ne devienne pas loi, soit maintenant lu.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Bills privés.

Ordonné,—Que M. Clarke ait la permission de présenter un bill (No 102) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné,—Que M. Dymont ait la permission de présenter un bill (No 103) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de têtes de lignes de Port-Arthur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné,—Que M. Bourassa ait la permission de présenter un bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et de Gatineau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. McMullen,

Ordonné,—Que la requête de la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara, présentée ce jour, et qui demande la permission de solliciter l'adoption d'un acte à l'effet de prolonger le temps fixé pour l'achèvement de ses travaux et le développement de sa force motrice, soit maintenant lue, bien que le temps fixé pour la présentation de pétitions relatives aux bills privés soit expiré.

Et la dite pétition est en conséquence lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné,—Que M. Carroll ait la permission de présenter un bill (No 105) modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral de 1898.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.



M. Sproule propose, secondé par sir Charles Tupper, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend en considération en comité général le bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Et l'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 19 étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et la Chambre passe aux bills et ordres publics.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite le 14 février dernier et proposant que cette Chambre est d'avis qu'il est opportun d'adopter une ligne de conduite définie au sujet de la question du transport des céréales et autres articles provenant des territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et des Etats de l'ouest américain, dans le but de faire passer la plus forte partie possible de ce trafic par des voies canadiennes.

Et la question étant posée la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McCleary, secondé par M. Morin,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

---

---

JEUDI, 22 MARS 1900.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Chambre de Commerce de la cité de Sainte-Catherine, Ontario, demandant à la Chambre de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le havre de Port-Colborne.

De Joseph B. McArthur, de la cité de Rossland, C.-B., et d'autres, d'autres lieux, demandant qu'il soit passé un acte les constituant en compagnie, avec pouvoir de construire, entretenir et exploiter une ligne ferrée dans le district de Yale, C.-B., depuis un point à ou près la cité de Carson et se dirigeant de là par divers points jusqu'au camp de la mine Phoenix, avec certains embranchements, et à d'autres fins.

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 24) Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Bill (No 51) Acte constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada.

Bill (No 77) Acte constituant en corporation La Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Votre comité recommande aussi que les frais et honoraires payés au sujet des deux bills en dernier lieu mentionnés soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 35) Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox à Cape-Scott.

Sur motion de M. Ellis, secondé par M. Sriver,

Ordonné,—Que les honoraires et frais payés pour les bills suivants, aux termes de la règle 58, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation faite dans le premier rapport du comité des Bills privés, savoir :—

Bill (No 51) Acte constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada.

Bill (No 77) Acte constituant en corporation La Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Ordonné,—Que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 106) modifiant l'Acte des brevets.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 107) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes et câblegrammes qui ont pu être échangés entre le major général Hutton et le lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., ou entre ces officiers et quelque membre du gouvernement ou autres personnes, touchant la conduite du lieutenant-colonel Hughes, M.P., au sujet des offres qu'il a faites de prendre du service actif dans l'Afrique du Sud, y compris toutes lettres, câblegrammes et télégrammes expédiés dans l'Afrique du Sud, en Angleterre ou ailleurs, et les réponses reçues; aussi, copie de rapports faits par le major général Hutton sur la conduite du lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., au sujet de la dite offre ou des dites offres de service actif. (*Document de la Session No 77.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre tous membres du gouvernement, le département de la Milice, le général Hutton ou tout autre officier du département et le colonel Hughes, au sujet du contingent expédié dans l'Afrique du Sud; aussi, copie de toute correspondance, s'il en est, entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales à ce sujet. (*Document de la Session No 77a.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de Henry Halero, de Prince-Albert, T.N.O., pour une indemnité à raison de pertes subies par lui pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885. (*Document de la Session No 78.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, pétitions, rapports et autres documents concernant l'ouverture au public, pour inscriptions d'établissements, des sections impaires dans les townships 7, 8 et 9, rangs 7, 8 et 9, à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba. (*Document de la Session No 79.*)

M. Mulock propose, secondé par M. Sutherland,—Qu'il soit Résolu,—Que tous les contrats passés par le gouvernement devraient renfermer des dispositions pour empêcher les abus qui peuvent résulter de l'adjudication de travaux à des sous-entrepreneurs, et que tous les efforts possibles devraient être faits pour assurer le paiement de gages généralement reconnus comme gages courants, dans chaque branche de métier, pour des artisans compétents dans le district où les travaux sont en cours, et que cette Chambre donne son concours cordial à ce système et qu'elle considère qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour en assurer l'application.

Qu'il est déclaré, par les présentes, que les travaux auxquels s'appliquera le système ci-dessus mentionné comprendront, non seulement les entreprises propres du gouvernement, mais aussi tous les travaux aidés par des subventions de deniers publics.

M. Clarke propose, secondé par M. Osler, comme amendement, d'ajouter les mots suivants à la motion principale: "et que le système susdit sera appliqué sans délai dans chaque département du service public et à toutes personnes qui seront à l'avenir à l'emploi du gouvernement."

M. Davin propose, secondé par M. Ingram, comme sous-amendement,—Que tous les mots après "que," dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants: "il soit Résolu,—Que tous les contrats passés par le gouvernement devraient renfermer des dispositions pour empêcher les abus qui peuvent résulter de l'adjudication de travaux à des sous-entrepreneurs, et que tous les efforts possibles devraient être faits pour assurer le paiement de gages généralement reconnus comme gages courants, dans chaque branche de métier, pour des artisans compétents dans le district où les travaux sont en cours, et que cette Chambre donne son concours cordial à ce système et qu'elle considère qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour en assurer l'application.

“ Il est déclaré, par les présentes, que les travaux auxquels s'appliquera le système ci-dessus mentionné comprendront non seulement les entreprises propres du gouvernement, mais aussi tous les travaux aidés par des subventions de deniers publics, et que le système susdit sera appliqué sans délai dans chaque département du service public et à toutes personnes qui seront à l'avenir à l'emploi du gouvernement, et que ces résolutions seront incorporées dans un acte du parlement.”

Et un débat s'ensuivant,—le dit sous-amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant posée de nouveau sur l'amendement ;

M. Casgrain propose, secondé par M. Burnett, comme sous-amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'amendement :—“ et il est, de plus, déclaré que cette résolution sera incorporée dans un acte du parlement.”

Et la question étant posée sur le sous-amendement,—il est rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Earle,	Kloepfer,	Morin,
Beunett,	Erb,	La Rivière,	Pope,
Broder,	Ganong,	MacLaren,	Puttee,
Cargill,	Gillies,	McAlister,	Reid,
Carscallen,	Gilmour,	McCleary,	Roche,
Chauvin,	Guillet,	McInnes,	Syroule,
Clarke,	Hale,	Marcotte,	Taylor,
Craig,	Henderson,	Martin,	Tyrwhitt,
Davin,	Ingram,	Monk,	Wallace, et
Dugas,	Kaulbach,	Moore,	Wilson.—40

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Douglas,	Lang,	Meigs,
Bazinet,	Dupré,	Laurier (Sir Wilfrid),	Mignault,
Beith,	Ellis,	Lavergne,	Morrison,
Belcourt,	Featherston,	Livingston,	Parmalee,
Bethune,	Fielding,	Logan,	Paterson,
Bostock,	Flint,	Macdonald (Huron),	Penny,
Bourbonnais,	Fortier,	Mackie,	Pettet,
Brodeur,	Fortin,	McClure,	Proulx,
Brown,	Fraser (Guysborough),	McGregor,	Ratz,
Bruneau,	Frost,	McGugan,	Richardson,
Calvert,	Gauvreau,	McHugh,	Rogers,
Campbell,	Godbout,	McIsaac,	Rutherford,
Casey,	Gould,	McLellan,	Savard,
Champagne,	Graham,	McMillan,	Semple,
Comstock,	Holmes,	McMullen,	Somerville,
Copp,	Hurley,	Madore,	Sutherland,
Cowan,	Hutchison,	Malouin,	Tolmie, et
Dechène,	Johnston,	Maxwell,	Turcot.—74.
Demers,	Jolyde Lotbinière (Sir H.),		

VENDREDI, 23 mars 1900.

Et la question étant posée de nouveau sur l'amendement ;

M. Campbell propose, secondé par M. Somerville, comme sous-amendement,—Que tous les mots après “ Que,” dans l'amendement, soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : “ il n'est pas opportun de mêler à cette proposition les salaires des personnes employées dans les départements publics du gouvernement.”

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. Morin,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à minuit et quarante minutes.

## VENDREDI, 23 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Roddick,—la pétition de M. E. Rogers et autres, du comité de l'Association des Infirmières Canadiennes, de Montréal.

Par M. Flint,—la pétition de la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition de James L. Ross et autres, de la cité de Montréal, demandant l'abolition des droits sur le pétrole et ses dérivés, est lue et reçue.

M. Flint, du comité des Ordres Permanents, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De James W. Anderson, d'Aylmer, Ontario, pour un acte prorogeant la durée de certain brevet d'invention :—de John McKay et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord ;—de John Patterson et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer du lac Supérieur à la Baie d'Hudson ;—de E. M. Butz et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie Canadienne d'Acierie ;—de Joseph B. McArthur et autres, pour une charte les autorisant à construire et exploiter une ligne ferrée depuis la cité de Carson, dans le district de Yale, Colombie-Britannique, jusqu'au camp de la Mine Phoenix ;—de Gustavus A. Kobold, pour un acte de divorce avec Nellie Woodbury Kobold ;—et de William Henry Featherstonhaugh, pour un acte de divorce avec Helen Featherstonhaugh.

Votre comité a aussi examiné la requête de la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara, demandant de présenter une pétition pour un acte à l'effet de proroger le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, nonobstant l'expiration du temps fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés, et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée.

Ordonné,—Que M. Cargill ait la permission de présenter un bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné,—Que M. Dyment ait la permission de présenter un bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. M. Flint, secondé par M. McMullen,

Ordonné,—Que la pétition de la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara, présentée ce jour,—demandant la passation d'un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, soit lue et reçue, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

---

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ; et

Bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, et à l'effet de changer son nom en celui de " Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich."

Ordonné,—Que sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 110) modifiant l'Acte des poids et mesures.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné.—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

## LUNDI, 26 MARS 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—  
Par M. Campbell,—la pétition de J. B. McColl et autres.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition de M. E. Rogers et autres, du comité de l'Association des Infirmières Canadiennes de Montréal, demandant la permission de solliciter une charte sous le nom ci-dessus, est lue et reçue malgré l'expiration du temps fixé pour présenter des pétitions concernant des bills privés.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Prior,  
Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Somerville,  
Ordonné,—Que la pétition de J. B. McColl et autres, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête demandant la permission de solliciter une charte sous le nom de Compagnie Nationale de chemin de fer et de transport du Canada, est lue et reçue, malgré l'expiration du temps prescrit pour la présentation de pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.  
M. Davin propose, secondé par M. Tisdale, que la Chambre s'ajourne maintenant.  
Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend en considération en comité général, le bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Et la question étant posée,—que le bill soit lu la troisième fois,  
M. Rutherford propose, secondé par M. McMillan, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes,—et la question est résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Macdonell propose, secondé par M. Rutherford, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant,—la motion est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre se forme en conséquence en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

M. Macdonell propose, secondé par M. Fraser (Guysborough), que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Maclean propose, comme amendement, secondé par M. Richardson, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, afin de l'amender en substituant ce qui suit à l'article 4, tel que modifié :—

“ 4. Le vingtième article de la charte de la compagnie est par le présent abrogé.”

Aussi, d'ajouter l'article suivant au dit bill :—

“ Que le tarif maximum pour le trafic-voyeurs sur aucuns des chemins de fer qui seront construits sous l'autorité du présent acte, ne devra pas excéder deux cents par mille.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel des noms étant demandé, ils sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Burnett,	Lang,	Puttee,	Rutherford,
Casey,	Maclean,	Richardson	Tolmie, et
Douglas,	McCarthy,	Roche,	Wilson.—15.
Erb,	McClure,	Rogers,	

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Ellis,	Hodgins,	Martin,
Beith,	Ferguson,	Hurley,	Monet,
Bergeron,	Fisher,	Hutchison,	Monk,
Bethune,	Fitzpatrick,	Johnston,	Montague,
Bourassa,	Flint,	Joly de Lotbinière (Sir H.)	Moore,
Brodeur,	Fortier,	La Rivière,	Morin,
Brown,	Fortin,	Laurier (Sir Wilfrid),	Morrison,
Carroll,	Fraser (Guysborough),	Lavergne,	Penny,
Chauvin,	Fraser (Lambton),	Legris,	Poupore,
Christie,	Frost,	Lemieux,	Powell,
Clancy,	Gillies,	Livingston,	Quinn,
Clarke,	Gilmour,	Macdonald (King's),	Rosamond,
Cochraue,	Guillet,	Macdonell (Selkirk),	Snetsinger,
Copp,	Haggart,	McCormick,	Sproule,
Cowan,	Hale,	McGugan,	Sutherland,
Craig,	Harwood,	McHugh,	Taylor, et
Dugas,	Henderson,	McIsaac,	Tisdale.—71.
Earle,	Heyd,	McLellan,	

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale ;

M. Richardson propose, comme amendement, secondé par M. Rogers,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender comme il suit :—

“ Que pendant la construction de ce chemin, tous les livres, comptes et pièces démontrant le coût réel de la construction et de l'équipement pourront être inspectés par le gouvernement, afin que plus tard, si le gouvernement du Canada, ou celui du Manitoba, décide d'acquérir le dit chemin en tout ou en partie, il pourra procéder à cette acquisition avec connaissance de son coût réel et à un prix dont pourra être déduit tout bonus octroyé.”

Et la question étant posée sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :



## POUR :

## Messieurs

Brodeur,	Fortin,	McCarthy,	Rogers,
Clarke,	Guillet,	McClure,	Rutherford,
Craig,	Henderson,	Puttee,	Semple,
Davin,	Lang,	Richardson,	Spronle, et
Davis,	Maclean,	Roche,	Wallace.—21.
Douglas,			

## CONTRE :

## Messieurs

Angers,	Erb,	Hutchison,	Martin,
Bazinet,	Ethier,	Johnston,	Monet,
Beith,	Ferguson,	Joly de Lotbinière(Sir H.),	Monk,
Bell (Addington),	Fisher,	LaRivière,	Montague,
Bell (Pictou),	Fitzpatrick,	Laurier (sir Wilfrid),	Moore,
Bell (Prince),	Flint,	Lavergne,	Morin,
Bergeron,	Fortier,	Legris,	Morrison,
Bethune,	Fraser (Guysborough),	Lemieux,	Penny,
Brown,	Fraser (Lambton),	Livingston,	Poupore,
Carroll,	Frost,	Macdonald (King's),	Powell,
Charlton,	Gillies,	Macdonell (Selkirk),	Quinn,
Chauvin,	Gilmour,	MacLaren,	Rosamond,
Clancy,	Haggart,	McCormick,	Snetsinger,
Cochrane,	Hale,	McGugan,	Sutherland,
Cowan,	Harwood,	McHugh,	Taylor,
Dugas,	Heyd,	McIsaac,	Tisdale, et
Earle,	Hurley,	McLennan (Glengarry),	Wilson.—68.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale ;

M. Richardson propose comme amendement, secondé par M. Rogers,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender comme il suit :—

“ Que le tarif-voyageurs et le tarif-marchandises pourront en tout temps être révisés et contrôlés par le Gouverneur général en conseil, pourvu que lorsque ces tarifs produiront un profit net de plus de six pour cent sur le coût réel du chemin et de l'équipement, moins le montant de toutes subventions reçues de toutes sources, les dits tarifs seront réduits de manière à ne produire que six pour cent sur le coût net.”

Et la question étant posée sur l'amendement,—il est rejeté.

Et la question étant posée de nouveau sur la motion principale ;

M. Rutherford propose comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, afin d'y ajouter l'amendement suivant :—

“ L'article 20 de la charte primitive ne s'appliquera pas aux taux de péage à percevoir par la compagnie pour les voyageurs ou les marchandises transportés sur aucuns des chemins de fer qui seront construits sous l'empire du présent acte, ni aux voyageurs ou marchandises transportés d'aucun point ou à aucun point sur aucuns des dits chemins de fer à aucun point ou d'aucun point sur les lignes de la compagnie dans les limites de la province du Manitoba.”

Et la question étant alors posée sur l'amendement,—il est rejeté.

La question étant ensuite posée sur la motion principale,—celle-ci est adoptée.

Le dit bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 24) concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 51) constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill, et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu demain pour la troisième fois.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 77) constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint Rédempteur ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe, et que son titre soit : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover Brantford, Berlin et Goderich."

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada (Limited)*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 96) concernant la Compagnie du Pont de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Portage-du-Fort à la Rivière-des-Français.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 98) concernant la Compagnie des Steamers de Yarmouth.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 99) autorisant le Commissaire des Brevets à faire droit à la *Miami Cycle and Manufacturing Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) concernant la Compagnie du chemin de fer Nipissingue à la Baie de James.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) autorisant le Commissaire des Brevets à faire droit à James Milne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer et de têtes de lignes de Port-Arthur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

---

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 29 mai 1899, pour la production de copie du rapport de W. H. Lynch, mentionné par le ministre de l'Intérieur, le 19 avril dernier. (*Document de la Session No 80.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1899, pour la production de copie de toutes demandes, correspondance, octrois et autres détails concernant une section de deux milles et demi du Creek Hunker, division minière du Klondike, district du Yukon, concédés pour y faire des travaux de mines au moyen de la force hydraulique. (*Document de la Session No 33e.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie de l'ordre en conseil en vertu duquel a été émise la Commission Royale au sujet de l'expédition et du transport des céréales, copie de la commission, et aussi de la lettre du ministre de l'Intérieur annonçant la nomination de la commission à feu le juge Senkler, président de la dite commission. (*Document de la Session No 81.*)

Et la Chambre s'ajourne à demain.

## MARDI, 27 MARS 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Campbell,—la pétition de John Buchanan McColl et autres, de Toronto et autres lieux.

Par M. Sproule,—la pétition de M. E. Rogers et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Gibson,—la pétition de la Chambre de Commerce de Sainte-Catherine, province d'Ontario.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre en date du 26 mars 1900, votre comité a de nouveau pris en considération le bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest, et suivant les instructions renfermées dans le dit ordre, il a modifié de nouveau le dit bill en y ajoutant une clause qui retranche la clause 10 du chapitre 86 des statuts de 1890, autorisant la compagnie à conclure une convention pour transporter ou affermer sa ligne ferrée à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ou à se fusionner avec elle.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 66) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan; et

Bill (No 74) concernant la Compagnie du télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Et les bills suivants avec des amendements :—

Bill (No 52) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage; et

Bill (No 65) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

M. Flint, du comité des Ordres Permanents, présente le second rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné les requêtes suivantes demandant l'autorisation de présenter des pétitions pour bills privés,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter de semblables pétitions, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De M. E. Rogers et autres, du comité de l'Association des Infirmières Canadiennes, pour une charte;—et de J. B. McColl et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie Nationale de chemin de fer et de transport du Canada.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Somerville,

Ordonné,—Que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition de J. B. McColl et autres, présentée ce jour,—demandant une charte sous le nom de Compagnie Nationale de chemin de fer et de transport du Canada,—et que la dite pétition soit reçue et lue sans délai, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De J. B. McColl, de la cité de Toronto, et autres, d'autres lieux,—demandant une charte sous le nom de Compagnie Nationale de chemin de fer et de transport du Canada.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Montague,

Ordonné,—Que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés, soit suspendue au sujet de la pétition de M. E. Rogers et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour,—demandant une charte, et que la dite pétition soit reçue et lue sans délai, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Ordres Permanents.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit :—

De M. E. Rogers et autres, de la cité de Montréal, pour un acte les constituant en Association ayant pour objet de fournir des infirmières habiles et fiables pour prendre soin des riches et des pauvres indifféremment.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production d'un état indiquant combien d'enveloppes, et de quelle espèce, ont été fournies au département du Commerce ou à aucun de ses officiers ou employés depuis le 1er août 1899 jusqu'au 1er janvier 1900. (*Document de la Session No 82.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding, vendredi dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité chargé de considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de sir Richard J. Cartwright, secondé par sir Henri Joly de Lotbinière,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 26) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.

Bill (No 33) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Bill (No 48) concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et des particuliers de la province de l'Île du Prince-Edouard, en 1898-99, au sujet du transfert de la lumière d'alignement de l'île Savage aux coteaux de sable du havre de Cascumpec, I. P. E. (*Document de la Session No 83.*)

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

## MERCREDI, 28 MARS 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Puttee,—la pétition de John Riordon et autres, de Phoenix, Colombie-Britannique.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 67) concernant la Banque Jacques-Cartier, et changeant son nom en celui de Banque Provinciale du Canada, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 72) concernant la Banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de Banque Royale du Canada.

Bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement.

Bill (No 82) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Couronne.

M. Borden (King's), présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie de tous papiers, rapports, correspondance et câblesgrammes entre le gouvernement impérial et les autorités du Canada, et de tous arrêtés en conseil passés par le gouvernement canadien au sujet du rapatriement du 100ème régiment. (*Document de la Session No 84.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 février 1900, demandant la production de copie de toute correspondance et télégrammes entre le gouvernement du Canada et les autorités de la Colombie-Britannique, et entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou toutes autres personnes, au sujet de l'offre faite par les autorités de la Colombie-Britannique d'y lever et équiper un contingent de cavalerie pour service dans l'Afrique du Sud. (*Document de la Session No 85.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. (*Document de la Session No 14.*)

Il présente aussi la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 février 1900, demandant la production de tous arrêtés du conseil passés en 1898 et 1899, pour autoriser le département de l'Intérieur à donner des permis de coupes de bois sur les terres fédérales dans le Manitoba, et de tous arrêtés en conseil qui annulent ces permis. Aussi, copies de toutes demandes faites pour coupes de bois en vertu des dits arrêtés en conseil, et des conditions auxquelles ces permis ont été donnés. (*Document de la Session No 86.*)

Sur motion de sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers et de toute correspondance concernant la réclamation de J. Wilson, pour services rendus au département de la Marine et des Pêcheries au sujet du phare de l'île aux Œufs, C.-B.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous papiers, correspondances, télégrammes et câbles concernant la démission du major général Hutton du commandement de la milice canadienne, y compris tous arrêtés en conseil, minutes du conseil et communications avec le gouvernement impérial à ce sujet. Aussi, copie de sa démission, avec la date de sa réception par le gouvernement et la date à laquelle elle a été acceptée.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous rapports, papiers, correspondance et arrêtés concernant la retraite du lieutenant-colonel Domville du service actif dans la milice du Canada.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Broder,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de tous états, mémoires, réclamations, correspondances et télégrammes avec le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et une délégation venue de cette province durant le présent mois de février, composée de l'honorable Donald Farquharson, premier ministre de la province, l'honorable D. A. McKinnon, procureur général, et l'honorable Benjamin Rogers, au sujet de toutes les questions en litige entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Morison, secondé par M. Maxwell,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le nombre total d'inscriptions de *homesteads* accordées dans la zone des chemins de fer dans la Colombie-Britannique, donnant séparément le nombre d'inscriptions accordées dans chacun des deux districts de Kamloops et de New-Westminster. Aussi, le nombre de lettres-patentes délivrées aux personnes qui ont pris ces *homesteads* dans la zone des chemins de fer, le montant total payé par les personnes qui ont reçu ces lettres-patentes et par d'autres qui ne les ont pas reçues à raison de la condition attachée à la concession de *homesteads* qui pourvoit au paiement d'une piastre par acre.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Davis,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres adressées depuis le 1er janvier 1899 au ministre de l'Intérieur ou à quelque officier de son département au sujet d'avances faites par toute personne ou compagnie aux colons fixés sur des terres dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en vertu des dispositions de l'article 44 (tel qu'amendé) de l'Acte des terres fédérales, et copie des réponses faites aux dites lettres; copie de toutes lettres, circulaires, listes ou autres papiers expédiés par la malle par le dit ministre ou quelque officier de son département à toute personne ou compagnie, depuis la même date, sur le même sujet, et copie de toutes réponses faites ou de toute autre communication se rapportant en quelque manière à ce même sujet, reçues par le département de l'Intérieur; et aussi, copie de toutes listes préparées par le département de l'Intérieur depuis la date ci-dessus mentionnée, des terres ainsi endettées dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, donnant le nom du colon, la description usuelle de la terre endettée, le chiffre de la dette et le taux de l'intérêt, le nom de la personne ou compagnie qui a fait l'avance, le nom du syndic lorsqu'il y a eu cession, et le nom



du concessionnaire et la date des lettres-patentes dans les cas où de telles lettres ont été délivrées.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Casey,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes les plaintes faites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1890 au ministre de l'Agriculture, ou au commissaire ou assistant commissaire des brevets, au sujet des prix excessifs exigés par les propriétaires de la lumière Auer pour l'usage de cet article breveté sous l'autorité du paragraphe (a), article 37 de l'Acte des brevets, et copie de toute correspondance avec le ministre, le commissaire ou son assistant, au sujet de ces plaintes.

Sur motion de M. Clarke, secondé par M. Robertson,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre un état indiquant le nombre de médailles et agraffes distribuées parmi les miliciens d'Ontario pour l'invasion féniennne de 1870, les noms des médaillés, la nature de leur service, le nom du corps auquel ils appartenaient, la date et le lieu des services rendus et la durée de leur service.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Sproule,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance télégrammes, mémoires ou pétitions, avec signatures y apposées, en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la destitution de M. R. K. Bruce, inspecteur de gazomètres dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant quelles quantités de vieux fer ont été vendues par le département des Chemins de fer depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896, à quelles dates et pour quel prix, à quelles personnes des ventes ont été faites, et si ces ventes ont été faites après demande publique de soumissions ou autrement, et, si c'est par voie de soumission, quelles soumissions ont été reçues, et quels prix y étaient stipulés.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état indiquant quel montant total a été payé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896 pour toutes les commissions et enquêtes autorisées par le gouvernement, faisant la distinction entre les paiements pour services et les paiements pour dépenses, et donnant les détails nécessaires pour indiquer les sommes payées pour chaque commission ou enquête.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Casgrain,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état indiquant quels montants ont été payés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes faites sur les cas de prétendue partisanerie politique contre les employés du gouvernement, à qui ces montants ont été payés, et quel montant a été donné à chaque commissaire pour ses services et ses dépenses, respectivement ;

Quel montant a été payé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes sur les affaires des pénitenciers, à qui les paiements ont été faits, et quel montant a été payé à chaque commissaire pour ses services et ses dépenses, respectivement ;

Quel montant a été payé jusqu'à date depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1896 pour services et dépenses, respectivement, et à qui, en ce qui concerne la commission chargée de l'enquête sur le tarif ; quelles sont les dépenses analogues pour des fins semblables, qui ont été payées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1890 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1896.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes au sujet de l'omission, par le gardien du phare de l'île aux Œufs, d'allumer le phare pendant quelques jours au cours de l'hiver dernier.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre un état indiquant combien d'employés du gouvernement ont été destitués ou mis à la retraite pour cause de prétendue partisanerie politique depuis le 1er juillet 1896, et quel en est le nombre dans chaque département, et dans combien de cas la destitution ou la mise à la retraite a été précédée d'une enquête officielle.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de toute correspondance, télégrammes et rapports depuis 1894, entre le gouvernement et ses agents dans la Colombie-Britannique ou toute autre personne, au sujet de la nécessité d'employer un autre navire pour faire, de concert avec le steamer *Quadra*, le service des phares et de la protection des douanes et des pêcheries sur le littoral de la Colombie-Britannique.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Charlton propose, secondé par M. Ellis,

1. Que la pratique de prononcer en cette Chambre de longs discours a donné naissance à un genre de polémique qui manque de précision et de clarté, et qui ne permet pas de discuter pertinemment les questions publiques; que cette pratique augmente démesurément la longueur des sessions en faisant perdre un temps précieux; qu'elle est tout à fait contraire à la pratique en usage dans la Chambre des Communes anglaise pour la conduite des débats, et qu'elle tend à rebuter le public désireux de suivre d'une manière attentive et intelligente les travaux du parlement.

2. Qu'il est opportun d'adopter des règles qui limitent sous certaines conditions la durée des discours et fixent la conduite générale des débats sous ce rapport.

3. Qu'il soit nommé un comité spécial pour étudier la question des débats parlementaires, la durée des discours, la conduite générale des débats et le meilleur moyen de hâter le plus possible la dépêche des affaires, tout en respectant les droits parlementaires de la minorité et les intérêts généraux du public, avec instructions au dit comité de soumettre ses recommandations à cette Chambre; et que le dit comité soit composé de MM. Charlton, Bell (Prince), Bergeron, Bostock, Bourassa, Christie, Craig, Davin, Ellis, McMullen, Russell et Somerville.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 51) constituant en corporation le Mouvement de Sainteté (ou de l'Église) en Canada, est lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe et que son titre soit “ Acte constituant en corporation l’Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada.”

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le bill (No 25) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest; et, après avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 66) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan; et, après avoir siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 74) concernant la Compagnie du Télégraphe Commercial du Nord (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 52) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de Morris au Portage; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L’ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes.

---

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite, le 14 février dernier, par M. Bennett, déclarant que la Chambre est d'avis qu'il est opportun d'adopter une ligne de conduite définie au sujet de la question du transport des céréales et autres articles provenant des territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et des Etats de l'ouest américain, dans le but de faire passer la plus forte partie possible de ce trafic par des voies canadiennes.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Parmelee, Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

JEUDI, 29 MARS 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Puttee,—la pétition de John Robbins et autres, de Rossland, Colombie-Britannique.

Par M. Hurley,—la pétition du conseil municipal du comté d'Hastings, province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition de la Chambre de Commerce de la cité de Sainte-Catherine, Ontario, demandant qu'il soit passé une loi pour encourager la culture de la betterave à sucre et l'établissement de manufactures de sucre de betterave en Canada, est lue et reçue.

M. Gibson, du comité collectif des Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

20. Correspondance concernant l'envoi de contingents militaires coloniaux dans l'Afrique du Sud.

20a. Correspondance concernant l'envoi de contingents militaires coloniaux dans l'Afrique du Sud.

22. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1899.

23. Relevé conforme à l'article 17 de l'Acte d'assurance du service civil pour l'année expirée le 30 juin 1899.

27. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 juillet 1899, demandant copie du traité de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, concernant l'Alaska, et copie des projets, protocoles et correspondances échangés entre le gouvernement impérial et le gouvernement russe au sujet du dit traité et postérieurement à ce traité, et copie de la correspondance échangée entre le gouvernement impérial et l'ambassadeur anglais à Saint-Petersbourg pendant la négociation du dit traité.

47. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance en la possession du gouvernement concernant les offres faites par le major général Hutton pour servir dans la guerre de l'Afrique du Sud ; aussi, copie de toute correspondance entre le département de la Milice et de la Défense et le major général Hutton concernant l'organisation des contingents canadiens expédiés en Afrique.

49. Copie d'arrêtés en conseil, ordres généraux nominations, et ordres de la milice relatifs aux contingents et se rapportant à l'envoi de la force militaire coloniale dans l'Afrique du Sud.

56a. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour la production d'un état indiquant :—(a) Combien de billets de passage de première classe ont été émis aux stations respectives de Sydney et Sydney-Nord, sur la ligne de l'Intercolonial, du 1er septembre 1899 au 25 janvier 1900 ; (b) combien de billets de première classe ont été émis pour chacune des susdites stations pendant la même période ; (c) combien de billets de char-palais ont été émis à et pour chacune des susdites stations pendant la même période ; (d) combien de wagons à marchandises, et quel

nombre total de tonnes de marchandises ont été expédiés et reçus à et de chacune des susdites stations pendant la même période; (e) le montant total des recettes perçues de chacune des susdites stations, pour voyageurs et fret, pendant la même période.

57. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production de tous papiers, correspondance, télégrammes et mémoires, et de la convention intervenue entre ou au nom des gouvernements du Canada et de l'Île du Prince-Edouard au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer et de trafic sur la rivière Hillsborough, I.P.-E.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

21. Copie d'un arrêté en conseil concernant la délivrance de licences à des navires de pêche des États-Unis.

24. Rejets par le conseil du Trésor des décisions de l'Auditeur général entre les sessions de 1899 et 1900.

25. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1899 au 1er février 1900.

26. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte de l'exercice 1899-1900.

28. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1899, pour la production de copie de toutes lettres ou rapports, de nature officielle ou autre, adressés au département de l'Agriculture ou à tout autre département, ou en la possession des dits départements, au sujet des taux du fret entre des ports du Canada ou autres ports océaniques sur ce continent et des ports européens. Aussi, copie de toutes lettres ou rapports concernant les taux de fret entre Chicago et autres localités et des ports océaniques, Montréal, New-York ou autre port. Aussi, copie de toutes lettres ou rapports concernant les taux de fret entre Chicago ou autres points et Liverpool.

29. Etat détaillé de toutes les obligations ou valeurs enregistrées au département du Secrétariat d'Etat du Canada depuis le dernier relevé (29 mars 1899) soumis au parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chapitre 19 des Statuts révisés du Canada.

30. Règlements généraux et ordres de la cour de l'Échiquier du Canada, 1899.

31. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général en date du 26 juillet 1899, demandant copie du rapport du délégué envoyé par le gouvernement du Canada au congrès médical sur la tuberculose, tenu à Berlin, Allemagne, pendant le mois de mai dernier.

32. Règlements se rattachant à l'*Acte des travaux publics (hygiène)* de 1899.

33. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1899, pour la production de copie de toutes commissions, ordres et instructions donnés par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés.

33a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 24 avril 1899, pour la production de copie de tous rapports adressés au ministre de l'Intérieur, ou au département de l'Intérieur, ou à quelque officier de ce département, par William Ogilvie, ou par le Conseil du district du Yukon, ou par tout membre de ce conseil, au sujet de l'administration du dit district, ou se rapportant à quelque question relative à l'administration du dit district.

33b. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1899, pour la production de copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par M. Ogilvie, le commissaire pour le territoire du Yukon, à quelque membre du gouvernement ou à quelque département, et des réponses ou instructions données à ce sujet.

33c. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1899, pour la production de copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par le major Walsh alors qu'il était commissaire pour le territoire du Yukon, à quelque membre du gouvernement ou à quelque département, et de toutes réponses ou instructions qui lui ont été données.

33d. Ordonnance du territoire du Yukon pour 1898, conformément à l'Acte 61 Victoria, chapitre 6, article 7.

34. Relevé des dépenses se rattachant aux primes de pêche payées pour 1898-99.

36. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mai 1899, demandant copie de toutes plaintes mentionnées à la page 3 du rapport du sous-ministre de l'Intérieur (Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1897), minutes du conseil, commission, instructions et rapport de M. Archer Martin, commissaire, concernant le bureau des Bois de la Couronne à New-Westminster. (Notes de la preuve.)

37. Etat indiquant les réductions et remises faites durant l'exercice expiré le 30 juin 1899, en vertu de l'article 141 qui a été ajouté à l'Acte des Sauvages par l'article 8, chapitre 35, de 58 59 Victoria

38. Correspondance, etc., concernant les affaires de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique échangée par le département de l'Intérieur depuis le dernier état présenté au parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

39. Arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Cazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, conformément aux dispositions de l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chapitre 54 des Statuts révisés du Canada et ses amendements.

40. Etat donnant les arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, aux termes de l'article 46 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, 57-58, Victoria, chapitre 30, etc.

41. Arrêtés en conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1899, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

42. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour la production d'un état indiquant les sommes payées à la Compagnie dite *The Leader Co., Limited* de Régina, ou à N. F. Davin, M.P., directeur-gérant de la dite compagnie, pendant les années 1894 et 1895, et faisant connaître pour quels services ces sommes ont été payées. Aussi, copie de toutes lettres, télégrammes et correspondances entre le dit N. F. Davin et le gouvernement au sujet des dits paiements.

43. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, rapports, inscriptions et autres documents concernant la concession à titre de *homesteads* ou la vente des quarts sud-est et sud-ouest de la section 25, township 1, 3ème rang à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba.

44. Etat des affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1898. Et aussi, liste des actionnaires à la date du 31 décembre 1898.

46. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mai 1899, demandant la production d'un état indiquant :—

(1) Les noms et les résidences des parties qui ont produit en cour d'Echiquier des réclamations contre la Couronne, de juillet 1893 à mai 1899.

(2) La date de la production de ces réclamations, leur nature et les montants réclamés.

(3) La date de l'audition de chaque cause.

(4) La date de l'inscription des jugements rendus; les montants et les frais adjugés.

(5) La date à laquelle ont été payés les montants et les frais adjugés.

(6) Les appels portés à la cour Suprême ou à d'autres cours contre les décisions rendues par la cour de l'Echiquier.

(7) Les noms et les résidences des parties appelantes; la date de leurs appels, avec indication des sommes réclamées par elles en première instance.

(8) Le résultat des appels et les montants adjugés dans chaque cas.

(9) Le montant des frais accordés en appel.

(10) La date à laquelle les montants des jugements en appel ont été payés.

48. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie de tous télégrammes, lettres, rapports et documents quelconques échangés entre le département de la Milice et de la Défense, ou aucun membre du gouvernement, et J. H. Wilson, M.D. et ex-M.P., ou toute autre personne en son nom, concernant le terrain d'exercices militaires à Saint-Thomas, Ontario, pour lequel un fort montant a été inséré dans le budget de l'an dernier.

50. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie des règlements en vertu desquels des primes sont payées pour l'exploitation du plomb argentifère (58-59 Victoria, chapitre 7).

51. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie du rapport de M. Coste, ci-devant ingénieur du département des Travaux publics, au sujet de la route du chemin de fer du lac Teslin.

52. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique depuis le 1er octobre 1898 jusqu'au 1er octobre 1899.

53. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production de (1) toute correspondance entre M. James Ross, M.A.L., ministre des Travaux publics dans le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et le département de l'Agriculture du Canada, au sujet de l'opportunité que ce dernier fit transporter les céréales dans les mêmes conditions que les produits de laiterie, afin de faire parvenir sur les marchés anglais la meilleure qualité de blé du Nord-Ouest; et (2) des lettres comprises dans la dite correspondance qui ont été échangées entre M. A. J. Hunter, fermier de l'Assiniboia, T.N.O., et un meunier de Plymouth, au sujet d'un échantillon de blé.

54. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie des formules employées pour le recensement dans les années 1871, 1881 et 1891 respectivement, en ce qui concerne le lieu de naissance, l'origine et la nationalité.

55. Copie de certaines lettres et câblesgrammes concernant le projet de câble du Pacifique.

55a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 février 1900, demandant copie de toute correspondance non encore soumise à la Chambre, avec le gouvernement impérial, quelque une des colonies ou tous particuliers, au sujet du câble du Pacifique, et de tous papiers, lettres, télégrammes et rapports concernant les délais apportés à l'exécution de ce projet.

56. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1899, pour la production d'un état devant indiquer :—

(1) Le nombre de (a) wagons à voyageurs, (b) wagons-salons, (c) wagons à marchandises, et (d) autres wagons achetés par le gouvernement pour l'Intercolonial ou autres chemins de fer de l'État depuis le 1er janvier 1898.

(2) Le nombre de locomotives achetées par le gouvernement pour les susdits chemins de fer pendant la même période.

(3) Le nom, domicile et siège d'affaires de la compagnie, maison ou personne de qui chacun de ces wagons ou locomotives a été acheté.

(4) Le prix payé pour chacun des dits wagons et locomotives.

58. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 février 1900, demandant copie de l'ordre en conseil en date du 3 août 1898, nommant Joseph Eno Girouard à la charge de registrateur du territoire du Yukon.

59. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 février 1900, demandant copie de toutes dépêches, ordres en conseil, papiers et correspondance non encore soumis à la Chambre, concernant les traitements des juges de cours de comtés dans la province de la Colombie-Britannique.

60. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, pétitions et autres documents concernant la demande d'une subvention pour aider à la reconstruction de cette partie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston actuellement appelée chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, qui s'étend depuis Farnham *via* Stanbridge-Est et Frelighsburg jusqu'à la ligne provinciale, dans le comté de Missisquoi.



61. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour la production d'un état indiquant le nombre de permis pour la coupe de bois de construction, de chauffage, ou des deux, émis en 1899 par Martin Jérôme, ou sur sa recommandation par l'inspecteur des bois de la Couronne, ou par tout autre officier du bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg; les dates de ces permis, le montant des honoraires perçus ou dus, et la date des paiements à faire en tout ou en partie; aussi, les noms des personnes auxquelles ces permis ont été donnés.

62. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, rapports, télégrammes ou papiers échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et le président de la Conférence de Montréal de l'Eglise Méthodiste en Canada, ou aucun des membres du comité des missions de cette Eglise chargés de faire une enquête sur les griefs des colons méthodistes de la Baie du Renard, sur l'île d'Anticosti.

63. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le steamer *John C. Barr*, enregistré en Canada, à Dawson.

64. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, télégrammes, preuve, rapports, documents et papiers concernant la destitution d'Isaac Dick et Bartholomew Brown, gardes-pêche spéciaux dans le comté de Charlotte, N.-B.

64a. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 mars 1898, demandant copie de tous arrêtés en conseil, papiers, dépositions, rapports, preuve, correspondance et documents concernant toutes accusations portées contre Peter S. Archibald, ci-devant ingénieur en chef de l'Intercolonial, ou concernant sa destitution comme tel, ou les motifs de son renvoi, ou concernant toute demande faite par le dit Peter S. Archibald pour une allocation de retraite ou autrement, ou concernant la retraite ou la destitution du dit Peter S. Archibald de sa charge sur l'Intercolonial.

65. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 juin 1899, demandant copie de la preuve faite par Collingwood Schreiber, E. H. Parent, G. F. Desbarats et L. G. Papineau, devant la commission royale chargée de faire une enquête au sujet de la construction des ponts de la rue Wellington et du Grand Tronc, sur le canal de Lachine, à Montréal.

66. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 février 1900, demandant la production d'un état indiquant les commissions d'enquêtes nommées depuis juillet 1899, sous les en-têtes suivants: (1) Noms des commissaires; (2) Paiements et dépenses; (3) Autres dépenses.

67. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1900, pour la production d'un état donnant toute la correspondance, enquête, rapports et mesures administratives se rattachant au cas de H. A. Lemieux, sous-inspecteur des douanes, à Montréal, que l'on prétend avoir pris part à l'élection de 1896, dans les îles de la Madeleine, sous le faux nom de H. A. Lamirande.

68. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production d'un état indiquant les relevés mensuels du capital payé de la circulation et des dépôts de la banque Ville-Marie, depuis le 1er juillet 1892.

68a. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre le département des Finances et les directeurs et les officiers de la banque Ville-Marie depuis le 1er janvier 1890, et de tous rapports sur l'état de la dite banque par les officiers du département des Finances. Aussi, relevé de toutes sommes payées par le gouvernement et de toutes réclamations adressées au gouvernement au sujet des poursuites intentées contre les directeurs et les officiers de la dite banque depuis sa suspension.

69. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 février 1900, demandant copie de toute correspondance par lettre ou télégraphe, et de tous rapports concernant l'enquête faite en vertu d'une commission royale en date du 7 octobre 1898, y compris les questions se rattachant aux sujets qui suivent:

(a) Les limites assignées à l'enquête, mentionnées dans le livre bleu de la preuve, 1899, *re* Affaires du Yukon, pp. 12, 13, 34, 35, 72, 73, 74, 75, 76, 85, 131, 132, 133, 134, 135, 196, etc.

(b) Demande par M. Ogilvie d'une autre commission ou d'une prorogation de la dite commission, pp. 72, 74, 75, 76 du livre bleu ci-dessus.

70. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes, rapports ou papiers échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toutes personnes ou corporations au sujet d'un ou de plusieurs octrois de terres ou de lots miniers, ou les deux, dans le voisinage immédiat des rapides du Cheval-Blanc, dans le territoire du Yukon, pendant les derniers six mois.

71. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie du rapport de l'agent du département de la Marine et des Pêcheries à Saint-Jean, N.-B., concernant la nécessité d'ériger un phare aux Narrows, près de Seal-Cove, Grand Manan, N.-B.

72. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, télégrammes, rapports et autres papiers concernant la demande formulée au commencement de 1898 par Goff et Batson, pour obtenir le privilège de placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campobello.

M. McMillan, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Le comité d'Agriculture et de Colonisation, auquel a été renvoyé le bill (No 2) modifiant l'Acte de 1890 sur les engrais, par un ordre de la Chambre en date du 14 mars courant, présente son rapport à ce sujet, et recommande que le dit bill soit amendé comme il suit :—

Que le mot "broyée" soit inséré après le douzième mot de la sixième ligne, et que tous les mots de la septième ligne soient retranchés et remplacés par les suivants : "ou poudre de phosphate Thomas, au moins cinq pour cent d'acide phosphorique soluble dans une solution neutre de citrate d'ammoniaque."

Une copie du dit bill, tel qu'il est proposé par le comité de l'amender, est annexée au rapport.

M. Flint, du comité des Ordres Permanents, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De M. E. Rogers et autres, demandant une charte sous le nom d'Association des Infirmières Canadiennes ;—de Joseph Dugal et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron ;—et de J. B. McColl et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie Nationale de chemin de fer et de transport du Canada.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu ; mais comme ce temps sera expiré avant que les bills soient discutés en comité, votre comité recommande qu'ils soient considérés suffisants, savoir :—

De la Compagnie de force Niagara-Welland (à responsabilité limitée), demandant un acte l'autorisant à augmenter son capital-actions et à d'autres fins ;—de la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée), demandant un acte autorisant le commissaire des brevets à recevoir les honoraires partiels pour certain brevet qu'elle possède ;—de la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, demandant un acte l'autorisant à changer le tracé de son chemin projeté tel qu'indiqué dans sa charte ;—de William B. Ross et autres, demandant une charte sous le nom de corporation d'hypothèque L'Acadia ;—de la Compagnie du chemin de fer du lac Erié et de la rivière Détroit, demandant un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement d'une partie de sa ligne ;—de la Compagnie du canal à navires de St.-Clair et Erié, demandant un acte l'autorisant à augmenter ses pouvoirs obligatoires ;—de la

Compagnie du chemin de fer de Timagami, demandant un acte prorogeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne;—et de la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara, demandant un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

Ordonné,—Que M. Tisdale ait la permission de présenter un bill (No 111) concernant la Compagnie du canal à navires de St.-Clair et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Belcourt ait la permission de présenter un bill (No 112) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Cowan ait la permission de présenter un bill (No 113) autorisant le commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Osler ait la permission de présenter un bill (No 114) concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Campbell ait la permission de présenter un bill (No 115) constituant en corporation la Compagnie Nationale de chemin de fer et de transport du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Russell ait la permission de présenter un bill (No 116) constituant en corporation la Compagnie d'hypothèques L'Acadia.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. MacLean ait la permission de présenter un bill (No 117) concernant l'Association Sanitaire Nationale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McHugh ait la permission de présenter un bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer Timagami.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Roddick ait la permission de présenter un bill (No 119) constituant en corporation l'Association des Infirmières Canadiennes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Frost ait la permission de présenter un bill (No 120) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

---

Ordonné,—Que M. Flint ait la permission de présenter un bill (No 121) concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. McGregor ait la permission de présenter un bill (No 122) concernant la Compagnie du chemin de fer du Lac Erié à la Rivière Détroit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Bostock ait la permission de présenter un bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du district minier de Yale.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Dymont ait la permission de présenter un bill (No 124) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Dymont ait la permission de présenter un bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 126) modifiant l'Acte du Kermès de San José, 1898.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 127) pourvoyant à la marque et à l'inspection des colis contenant des pommes et des poires pour l'exportation.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite vendredi dernier, par M. Fielding, et proposant que M. l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné. Sur motion de Sir Charles Tupper, secondé par M. Wallis,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

VENDREDI, 30 MARS 1900.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition de John Riordon et autres, de Phenix, C.-B., demandant certains amendements à l'acte ayant pour objet de restreindre l'importation et l'emploi d'aubains, est lue et reçue.

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité recommande que Mme Marie H. Dansereau, veuve de feu J. C. Dansereau, du personnel des traducteurs des *Débats*, décédé le 7 courant, reçoive la somme de \$100, montant que le défunt aurait eu droit de recevoir (de même que ses collègues) s'il avait vécu jusqu'au 15 courant.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé; et

Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*.

Ordonné.—Que M. Holmes ait la permission de présenter un bill (No 128) modifiant l'Acte des poids et mesures, en ce qui concerne le contenu des colis de sel.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion de M. Fielding, faite vendredi dernier et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et la question étant de nouveau posée, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sir Charles Tupper propose, comme amendement à la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, secondé par M. Wallace,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce préférentiel mutuel entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et maintenir l'unité de l'Empire; et que toute mesure de préférence n'effectuant pas la réalisation complète d'un tel système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et un débat s'ensuivant ;

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 67) concernant la Banque Jacques-Cartier, et à l'effet de changer son nom en celui de La Banque Provinciale du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 72) concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de Banque Royale du Canada; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 76) constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 82) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie, La Couronne; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat, et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Fielding, proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, —et sur l'amendement qui y a été proposé.

Sur motion de M. Prior, secondé par M. LaRivière,

Ordonné,—Que le dit débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel se lit comme il suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 18) modifiant l'Acte des terres fédérales.

Bill (No 46) concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

---

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.  
Le Sénat a aussi adopté les bills suivants avec des amendements, auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes, savoir :—

Bill (No 22) concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara.

Bill (No 41) concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la Rivière Sainte-Claire.

Bill (No 44) concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada.

Le Sénat a aussi adopté le bill (No 129) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Acierie Canadienne, pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et la Chambre s'ajourne alors à lundi prochain.

## LUNDI, 2 AVRIL 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Puttee,—la pétition du Conseil du Travail et des Métiers de Vancouver, C.-B.; la pétition de J. J. Macdonald et autres, de Whitewater, tous de la Colombie-Britannique; et la pétition de l'Assemblée du district (No 18) des Chevaliers du Travail de Montréal, province de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De George Robbins et autres, de la cité de Ros-land, C.-B., demandant certains amendements à l'acte pour restreindre l'importation et l'emploi des aubains.

Du conseil municipal du comté d'Hastings, Ontario, demandant la création d'une cour d'arbitrage pour le règlement des différends entre patrons et employés.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique, ou leurs agents, au sujet des mesures législatives contre les Chinois et les Japonais. (*Document de la Session No 87.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre un état relatif à la position prise par le gouvernement au sujet de la fabrication et la vente de la ficelle manufacturée par les prisonniers. (*Document de la Session No 18a.*)

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 26 juin 1899, pour la production de copie du contrat passé avec A. Onderdonk, pour la construction d'une section du chemin de fer Canadien du Pacifique, avec les diverses sentences rendues par les arbitres choisis pour évaluer le matériel roulant, et de toutes lettres et télégrammes se rapportant à l'achat du dit matériel roulant du dit Onderdonk; et aussi, copie de toutes opinions données par le département de la Justice quant à l'obligation pour la Couronne de recevoir le dit matériel roulant, des chèques donnés en règlement de comptes, et de tous papiers et documents concernant l'achat du dit matériel roulant. (*Document de la Session No 88.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1899, pour la production de (1) copie de tous tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur le 1er juillet 1898 sur l'Intercolonial et sur toutes les lignes affermées ou exploitées par le gouvernement en correspondance avec l'Intercolonial.

2. Copie de tous les dits tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur sur l'Intercolonial et les dites autres lignes le 1er avril 1899.

3. Un état ou liste donnant le détail complet de tous les taux spéciaux ou autres concessions accordés à tous marchands, commerçants, manufacturiers ou autres personnes en ce qui concerne le transport du fret sur l'Intercolonial et les susdites autres lignes, et qui étaient en vigueur aux dates respectives qui suivent :—(a) au 1er juillet 1898; (b) au 1er avril 1899.

4. Copie de toutes lettres, rapports, télégrammes et communications écrites adressés en 1898 par M. A. H. Harris, à titre de gérant général du trafic sur l'Intercolonial ou gérant du dit chemin de fer, au sujet du remaniement ou de la revision des tarifs sur l'Intercolonial ou des règles et règlements relatifs au transport des voyageurs et du fret sur le dit chemin de fer. (*Document de la Session No 56b.*)



Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 24 avril 1899, demandant :—

(a) Copie des soumissions pour la construction des sections une et deux du canal de Soulanges, et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions.

(b) Copie des soumissions demandées pour une nouvelle adjudication de contrats pour la construction des susdites sections et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions.

(c) Copie de toute correspondance ou arrêtés en conseil se rattachant directement ou indirectement à l'adjudication des contrats ou nouveaux contrats pour la construction des susdites sections. (*Document de la Session No 89.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour la production de copie de tous rapports d'explorations faites depuis la dernière session, et de toutes pétitions et demandes quelconques se rattachant au projet du canal de Montréal, Ottawa et la Baie Georgienne. (*Document de la Session No 90.*)

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie de tous papiers et correspondance concernant le choix des officiers de la milice canadienne qui suivent actuellement le cours d'instruction pour service d'état-major donné à Kingston. (*Document de la Session No 91.*)

Sur motion de M. Wood, secondé par M. Macpherson,  
Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 129) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Acierie Canadienne," soit lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Ellis,  
Résolu,—Que la Chambre concoure dans le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des *Débats* de la Chambre pendant la présente session.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 12 février 1900, pour la production d'un état donnant les dates des différents voyages du vapeur *Lunenburg* aux îles de la Madeleine en 1899 en vertu du contrat conclu avec Robert J. Leslie, d'Halifax, pour le transport des malles, voyageurs et marchandises, et indiquant les heures d'arrivée et de départ aux îles de la Madeleine et à Pictou, N.-E., respectivement. (*Document de la Session No 92.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 22) concernant la Compagnie du pont de la Grande-Île de Niagara, lequel amendement est lu comme il suit :—

Page 1, ligne 15.—Après "effet" insérez : "à l'égard de toutes portions des travaux de la compagnie qui ne seraient pas encore achevés."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 41) concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire, lequel amendement est lu comme il suit:—

Page 1, ligne 25.—Après "effet" insérez: "à l'égard de toutes portions des travaux de la compagnie qui ne seraient pas encore achevés."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 44) concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada, lequel amendement est lu comme il suit:—

Page 1, ligne 21.—Après "effet" insérez: "à l'égard de toutes portions des travaux de la compagnie qui ne seraient pas encore achevés."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 117) concernant la Compagnie du canal à navires de St.-Clair et Erié.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 112) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Huron.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 119) constituant en corporation l'Association des Infirmières Canadiennes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 121) concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 122) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant copie de toute correspondance entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique, ou entre leurs agents respectifs, au sujet du transfert des sauvages de la réserve des Songhees, depuis la réponse soumise à cette Chambre au cours de la dernière session. (*Document de la Session No 93.*)

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de M. E. H. Jones, ci-devant maître de poste à Kamloops, C.-B.

Sur motion de M. Cowan, secondé par M. McMillan,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre copie de tous arrêtés du conseil, mémoires, rapports et états concernant la vente du bois sur les terres de l'artillerie à la Pointe-Peléé, dans le comté d'Essex; aussi, l'état actuel des comptes entre l'acheteur et le gouvernement.

Sur motion de M. Clarke, secondé par M. Moore,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le montant de la remise faite sur les instruments agricoles exportés du Canada pour les exercices expirés les 30 juin 1896, 1897, 1898 et 1899, avec indication du montant payé à chaque raison sociale, chacune des dites années.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, papiers et rapports concernant la demande faite pour l'établissement d'un bureau de poste à Lavalle, dans le township de Devlin, district de la rivière La Pluie.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Chauvin,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie de la pétition ou du *factum* présenté au gouvernement par les déposants de la Banque Ville-Marie, demandant l'intervention du gouvernement au sujet des billets de la banque émis illégalement, et un octroi spécial, et à d'autres fins.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production d'un état donnant les noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 3 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

M. Gibson, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de colonisation de la rivière Sainte-Marie; et

Bill (No 96) concernant la Compagnie du pont de Québec.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Wallace,

Ordonné,—Que la réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes et câblesgrammes qui ont pu être échangés entre le major général Hutton et le lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., ou entre ces officiers et tout membre du gouvernement ou autres personnes, touchant la conduite du lieutenant-colonel Hughes, M.P., au sujet des offres qu'il a faites pour prendre du service actif dans l'Afrique du Sud, y compris toutes lettres, câblesgrammes et télégrammes expédiés dans l'Afrique du Sud, en Angleterre ou ailleurs, et les réponses reçues; aussi, copie de tous rapports faits par le major général Hutton sur la conduite du lieutenant-colonel Samuel Hughes, M.P., au sujet de la dite offre ou des dites offres de service actif, soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Ellis,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans le premier rapport du comité collectif des Impressions des deux Chambres du Parlement.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Résolu,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis, immédiatement après les interpellations, à partir de mercredi, le 11 avril 1900, jusqu'à la fin de la session.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production d'un état indiquant le montant des droits de quaiage perçus à Tignish, Ile du Prince-Edouard, en 1899. (*Document de la Session No 95.*)

M. Prior propose, secondé par M. Earle, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 21) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Bill (No 59) à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.

Et aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de la Chambre des Communes, savoir :—

Bill (No 130) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Et aussi, le Sénat adopte le bill (No 131) intitulé : “ Acte pour faire droit à Edwin James Cox,” et communique à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, ainsi que les pièces justificatives, et les exhibits produits dans la cause, et sur lesquels le dit bill est basé.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. McIsaac,

Ordonné,—Que le bill reçu du Sénat (No 130) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne, soit lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté :—

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce préférentiel mutuel entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et maintenir l'unité de l'Empire ; et que toute mesure préférentielle n'effectuant pas la réalisation complète d'un tel système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante.”

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Chauvin,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) modifiant l'Acte du Kermès de San José.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MERCREDI, 4 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—  
Du Conseil des Métiers et du Travail de Vancouver, C.-B.; de J. J. McDonald et autres, de Whitewater, C.-B.; et de l'Assemblée de District No 18, Chevaliers du Travail, de Montréal, province de Québec,—demandant certains amendements à l'Acte ayant pour objet de restreindre l'importation et l'emploi d'aubains.

M. Gibson, du comité des Comptes publics, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que la Chambre l'autorise à employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. McMillan,  
Ordonné,—Que le comité des Comptes publics soit autorisé à employer un sténographe pour recueillir les témoignages que le comité jugera nécessaires, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport de ce comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 126) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte du Kermès de San José, sans amendement.

M. Montague propose, secondé par M. Sproule, qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de copie de toute correspondance échangée en 1899 entre le gouvernement du Canada et des particuliers au sujet de l'encouragement de l'industrie du sucre de betterave en Canada, et copie de tous rapports faits en aucun temps par des personnes choisies par le gouvernement du Canada à cette fin.

Et un débat s'ensuivant ;

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, par René E. Kimber, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR :

J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer la Chambre des Communes que c'est le plaisir de Son Excellence que les membres se rendent de suite à la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec les membres de la Chambre des Communes,—et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants, savoir :—

Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud.

Acte modifiant l'Acte du Kermès de San José.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations sur la motion de M. Montague, proposant qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour la production de la correspondance relative à l'encouragement de l'industrie du sucre de betteraves en Canada.

Et le débat se poursuivant ;

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox à Cape Scott; et, après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McMillan rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que vendredi prochain, la Chambre se forme de nouveau en comité général sur ce bill.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19, étant expirée,—M. l'Orateur reprend le fauteuil, et la Chambre passe aux bills et ordres publics.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie du rapport de la commission royale sur l'expédition et le transport du grain, et de la preuve faite devant elle. (*Document de la Session No 81a.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production d'un état détaillé des item compris dans les \$4,744.25 perçues par Clement, Patullo et Ridley, à compte des terrains riverains à Dawson, H—107, rapport de l'Auditeur général. Aussi, relevé de toutes les amendes comprises dans les \$23,861 perçues, d'après le rapport de l'Auditeur général, H—107. (*Document de la Session No 97.*)

Et aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie des annonces ou demandes de soumissions pour les impressions du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, depuis 1890 jusqu'à 1899 inclusivement, ou au moins jusqu'au temps où l'audition des dépenses du Nord-Ouest a été enlevée à l'Auditeur général; aussi, le prix auquel les contrats pour chacune des dites années ont été donnés, la date, et le nom de l'entrepreneur. (*Document de la Session No 98.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie de tous papiers, lettres ou autres communications entre le département de la Marine et des Pêcheries, ou tout autre département public, et toutes personnes au sujet de la demande de Goff et Batson pour placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campobello, N.-B., ou au sujet du refus d'accorder cette demande en 1897 et 1898. (*Document de la Session No 72a.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite mercredi, le 14 février dernier, par M. Bennett, et déclarant que la Chambre est d'avis qu'il est opportun d'adopter une ligne de conduite définie au sujet de la question du transport des céréales et autres articles provenant des territoires du Nord-Ouest, du Manitoba et des Etats de l'ouest américain, dans le but de faire passer la plus forte partie possible de ce trafic par des voies canadiennes.

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Puis, le débat se poursuivant,—la dite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 5 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Carscallen,—la pétition de T. R. Scott, président, et autres membres du comité de la Branche Crookston de l'Association des tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord.

Par M. Puttee,—la pétition de William Beach et autres, de la cité de Slocan, Colombie-Britannique, et la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Québec.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 84) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté ; et Bill (No 94) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière, et est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé, parce que dans l'opinion du comité des raisons suffisantes n'ont pas été données pour établir la nécessité d'accorder les pouvoirs demandés.

Les promoteurs du bill (No 95) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, ayant exprimé leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré.

Votre comité recommande aussi que les honoraires payés au sujet des deux bills en dernier lieu mentionnés soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Charlton,

Ordonné,—Que le bill (No 95) concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, soit retiré, et que les honoraires payés pour ce bill, ainsi que pour le bill (No 69) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Chaudière, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre copie des rapports des ingénieurs chargés de faire l'évaluation du coût de construction devant servir de base à la subvention payable à la Compagnie du chemin de fer de Restigouche pour les dix premiers milles de sa ligne, et copie des rapports au conseil et des arrêtés en conseil concernant le paiement de cette subvention. (*Document de la Session No 99.*)

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. McMillan,

Ordonné,—Que la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, demandant copie de l'arrêté du conseil en vertu duquel a été émise la Commission Royale au sujet de l'expédition et du transport des céréales, copie de la commission, et aussi de la lettre du ministre de l'Intérieur annonçant la nomination de la commission à feu le juge Senkler, président de la dite commission,—et la réponse par-



tielle à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie du rapport de la Commission Royale sur l'expédition et le transport du grain, et de la preuve faite devant elle, soient imprimées sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Ordonné,—Que M. Blair ait la permission de présenter un bill (No 132) modifiant l'Acte des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi relative à l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera, mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'au mardi suivant, le 17 courant.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 19 mars 1900, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, un état indiquant le nombre de concessions minières dans le Yukon qui ont été données en compensation pour des concessions dont l'on prétend avoir été frustré par suite d'erreurs commises par des fonctionnaires ou autrement, et copie de tous papiers, correspondance, rapports et ordres se rattachant à ce sujet, et de tous règlements ou instructions y relatifs. (*Document de la Session No 33f.*)

M. McDougall propose, secondé par M. Gillies,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding, vendredi, le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin de permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper proposant,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce préférentiel mutuel entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et maintenir l'unité de l'Empire; et que toute mesure préférentielle n'effectuant pas la réalisation complète d'un tel système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et la question étant posée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Montague, secondé par M. Taylor,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

VENDREDI, 6 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Montague, secondé par M. Quinn.

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 131) intitulé: “Acte pour faire droit à Edwin James Scott,” soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. (*Document de la Session No 5.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1900, pour la production de copie des lettres et mémoires adressés par le conseil de ville de Moosejaw au gouvernement ou au département de l'Intérieur au sujet de l'emplacement de la dite ville et de certains lots de terrains que certains particuliers prétendent être exempts de taxes, et copies des réponses faites. (*Document de la Session No 96.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la motion faite par M. Fielding, le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin de permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

Et sur l'amendement de Sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce préférentiel mutuel entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et maintenir l'unité de l'empire; et que toute mesure préférentielle n'effectuant pas la réalisation complète d'un tel système, ne devrait pas être considérée comme finale et satisfaisante.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.* †

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 104) concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 88) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de colonisation de la Rivière Sainte-Marie; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe, et que son titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Rivière Sainte-Marie."

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 96) concernant la Compagnie du pont de Québec; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 84) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 91) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 114) concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 115) constituant en corporation la Compagnie Nationale de chemin de fer et de transport du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 117) concernant l'Association Sanitaire Nationale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 120) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du district minier de Yale.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 124) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 129), intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'Acierie Canadienne."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 130), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

---

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Fielding, proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, et sur l'amendement de sir Charles Tupper.

Sur motion de M. Heyd, secondé par M. Flint,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à lundi prochain.

## LUNDI, 9 AVRIL 1900.

## PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De T. R. Scott, président, et autres, du comité de la Branche Crookston de l'Association des tailleurs de pierre de l'Amérique du Nord, se plaignant de l'emploi du béton pour les améliorations publiques, ce qui les oblige à chercher du travail à l'étranger, et demandant qu'il soit pris des mesures pour porter remède à cet état de choses.

De William Beach et autres, de la cité de Slocan, Colombie-Britannique; et du Conseil des Métiers et du Travail de Québec, demandant certain amendement à l'Acte ayant pour objet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, demandant copie de tous papiers, correspondance, télégrammes et câblesgrammes concernant la démission du major général Hutton du commandement de la milice canadienne, y compris tous arrêtés en conseil, minutes du conseil et communications avec le gouvernement impérial à ce sujet. Aussi, copie de sa démission, avec la date de sa réception par le gouvernement et la date à laquelle elle a été acceptée. (*Document de la Session No 77b.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes, rapports d'ingénieurs et autres papiers se rattachant en quelque manière au contrat passé en 1898 entre le département des Travaux publics et MM. Brennan et Ramsay, pour réparations au brise-lames de Souris-Est, I.P.-E. (*Document de la Session No 100.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement et ses agents et toutes autres personnes au sujet de l'omission, par le gardien du phare de l'île aux Œufs, d'allumer le phare pendant quelques jours au cours de l'hiver dernier. (*Document de la Session No 101.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production d'un relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu une augmentation statutaire ou autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée. (*Document de la Session No 94a.*)

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé.

M. Lemieux propose, secondé par M. Morrison, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de M. Foster, secondé par sir Adolphe Caron,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de *Restigouche and Western*, est lu pour la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox à Cape-Scott; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

M. Morrison propose, secondé par M. Semple,

Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Morrison propose, secondé par M. Oliver,—Que tous les mots après “ Que, ” dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en y ajoutant l'article suivant :—

“ 16. Nul Chinois ne sera employé pour construire ou exploiter le chemin de fer ou les entreprises autorisées par le présent acte, sous peine d'une amende de cinq piastres par jour pour chaque Chinois employé en contravention à cet article; la dite amende sera recouvrable, sur conviction sommaire, sur la plainte d'une personne quelconque.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont lus comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Bell (Aldington),	Henderson,	McLennan (Inverness),	Puttee,
Bennett,	MacLaren,	Morin,	Roche,
Clancy,	McCleary,	Oliver,	Taylor,
Davin,	McDougall,	Pettet,	Tyrwhitt, et
Ganong,	McInnes,	Prior,	Wilson.—21.
Gilmour,			

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Christie,	Harwood,	Mignault,
Bell (Pictou),	Cowan,	Heyd,	Morrison,
Bell (Prince),	Davies (Sir Louis),	Holmes,	Parmalee,
Bergeron,	Dobell,	Hurley,	Paterson,
Bethune,	Douglas,	Kaulbach,	Powell,
Blair,	Edwards,	Lang,	Proulx,
Borden (King's),	Erb,	Laurier (Sir Wilfrid),	Rogers,
Britton,	Fielding,	Legris,	Ross,
Broder,	Fitzpatrick,	Lemieux,	Russell,
Calvert,	Flint,	McGugan,	Scriver,
Campbell,	Fraser (Lambton),	McHugh,	Somerville,
Caron (Sir Adolphe),	Gould,	McMillan,	Sproule, et
Casey,	Haggart,	Meigs,	Wood.—53.
Champagne,			

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la question étant alors posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1900, pour la production d'un état indiquant le montant de la remise faite sur les instruments agricoles exportés du Canada pour les exercices expirés les 30 juin 1896, 1897, 1898 et 1899, avec indication du montant payé à chaque raison sociale, chacune des dites années. (*Document de la Session No 102.*)

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Clancy,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre :

1. Copie de toute correspondance échangée entre tous membres de l'exécutif des territoires du Nord-Ouest ou du Conseil législatif ou de l'Assemblée législative, et tous membres du gouvernement fédéral concernant le montant du subside voté pour assurer le fonctionnement du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et le montant qui aurait dû être voté pendant les deux dernières années.

2. Aussi, copie de tous mémoires adressés par le conseil du Nord-Ouest ou par l'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest au Gouverneur général en conseil au sujet du dit subside.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Beith.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes lettres et documents de toute espèce échangés entre le département de l'Intérieur, ou tout membre du gouvernement, et D. H. Macdowall, ex-M.P., ou toute autre personne, au sujet de la réclamation de John C. McNevin, de Kirkpatrick, Saskatchewan, pour pertes subies pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

Sur motion de M. Martin, secondé par M. Morin,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, mémoires, pétitions, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers, concernant la démission de John McPhee comme maître de poste à Murray-Harbour-Road, I.P.-E., et la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Roche,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre George Hood et autres, et le ministre de l'Intérieur ou autres membres du gouvernement, au sujet de la crue des eaux dans le lac Dauphin.

Sur motion de M. Fortin, secondé par M. Talbot,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, correspondance et rapports du médecin concernant le service de nuit permanent imposé à certains officiers du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Sur motion de M. Fortin, secondé par M. Talbot,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, pétitions, correspondance et rapports concernant une demande faite aux autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pour charroyer les déchets de pierre le long de la rive de la rivière Des Prairies, à Saint-Vincent-de-Paul, afin d'empêcher les dommages causés par la dite rivière à la voie publique dans la dite localité.

Sur motion de M. Rutherford, secondé par M. Davis,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, accusations, enquêtes, rapports et autres papiers concernant la destitution de J. P. Alexander comme sous-percepteur des douanes à Deloraine.



---

Sur motion de M. Casey, secondé par M. McMillan,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers et correspondance échangés entre le gouvernement et les commissaires du havre de Montréal et le syndicat Connors, au sujet des propositions faites par ce dernier et des conventions finalement intervenues entre eux.

M. Casey propose, secondé par M. McMillan,—Que la convocation du parlement à une date fixe, tous les ans, ou à une date restreinte dans des limites étroites et fixes, en décembre ou janvier de chaque année, serait dans l'intérêt public et conviendrait mieux à ceux qui ont des mesures à soumettre au parlement, comme aussi aux députés eux-mêmes.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, du consentement de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

---

---

MARDI, 10 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. McInnes,—la pétition de Thomas McMullen et autres, formant partie d'un comité formé par les sujets britanniques du territoire du Yukon.

Par M. Puttee,—la pétition de la cité de Winnipeg, province du Manitoba.

Sur motion de M. Puttee, secondé par M. McMillan,

Ordonné,—Que la requête de la cité de Winnipeg, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite pétition, demandant la permission de solliciter l'adoption d'un acte à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg de se servir du pouvoir hydraulique de la rivière Assiniboine, et pour d'autres fins, est lue et reçue, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné,—Que la dite pétition soit référée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné,—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 134) constituant en corporation les associations de livres de généalogie du bétail.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 135) modifiant l'Acte des stations agronomiques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes soumissions, contrats et correspondance concernant le service des malles entre Hopewell-Cape et Hopewell, comté d'Albert, N.-B., depuis le 1er juillet 1896. (*Document de la Session No 103.*)

Sir Charles Tupper, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion faite par M. Fielding, le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce de préférence ou de faveur entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies, stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que tout projet de commerce de préférence n'offrant pas la réalisation complète de ce système ne devrait pas être considéré comme final ou satisfaisant."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit

---

*Mercredi, 11 avril 1900.*

Sur motion de M. Moore, secondé par M. Henderson,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique ; et

Bill (No 43) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 136) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie,” pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 137) intitulé : “ Acte concernant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892,” pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 138) intitulé : “ Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891,” pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit dix minutes, s'ajourne à ce jour.

## MERCREDI, 11 AVRIL 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Puttee,—la pétition de James Wilkes et autres, de Nelson, Colombie-Britannique.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 138) intitulé : " Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891," soit lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 137) intitulé : " Acte concernant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892," soit lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mardi prochain.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 19 mars 1900, demandant la production de copies des requêtes et représentations adressées au département de la Marine et des Pêcheries, et copie de toute correspondance, ordres en conseil et mémoires au sujet de l'incorporation des pilotes entre Montréal et Kingston. (*Document de la Session No 104.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 14 février 1900, pour la production d'un état donnant toute la correspondance, l'enquête, les rapports et mesures administratives en rapport avec le cas de H. A. Lemieux, sous-inspecteur des douanes à Montréal, que l'on prétend avoir pris part à l'élection de 1896 dans les Iles de la Madeleine sous le faux nom de H. A. Lamirande. (*Document de la Session No 67a.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, demandes, concessions et autres papiers concernant la superficie, ou partie d'icelle, couverte par les demandes suivantes (y compris les dites demandes et les papiers s'y rattachant) mentionnés dans le document sessionnel No 83, 3<sup>me</sup> session, 6<sup>me</sup> parlement, 61 Victoria, 1898 :—

W. J. Lindsay, Brandon, Stewart River; P. C. Mitchell; A. E. Philp, Klondike; F. Burnett, Vancouver, Hootalinqua; F. Burnett, Colborne, rivière des Sauvages; J. G. Burnett, Edmonton, rivière de la Paix; F. Burnett, Colborne, rivière Teslin; A. E. Philp, Ottawa, Fourche Sud de la Stewart; G. Philp, London, lac au Saumon; A. E. Philp, Ottawa, rivière des Sauvages; A. D. Cameron, Ottawa, rivière Stewart; F. A. Philp, rivière Teslin; W. L. Parish, rivière Pelly. (*Document de la Session No 105.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1900, pour la production d'un état indiquant :—

1. Le montant payé chaque année, pendant dix ans, pour les impressions du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, savoir : de 1889 à 1899 inclusivement, ou jusqu'au temps où l'audition des dépenses du dit gouvernement a été enlevée à l'audition général.

2. Le montant payé pour annonces, chaque année, pendant la même période, pour le dit gouvernement.

3. Les noms des personnes, bureaux d'imprimerie ou compagnies qui ont été payés pour ces services, chacune des dites années. (*Document de la Session No 106*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné, sur la motion faite par M. Fielding, le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce de préférence ou de faveur entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que tout projet de commerce de préférence n'offrant pas la réalisation complète de ce système ne devrait pas être considéré comme final ou satisfaisant."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. McMillan, secondé par M. Cowan,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 90) intitulé: "Acte relatif à la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 89) intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture du bill (No 80) concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en activité de service dans l'Afrique du Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite lundi dernier et proposant que le bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé, soit lu pour la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des Subsidés,

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'ensuit un débat ;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsidés.

*(En comité.)*

Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas six cent vingt mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et le service côtier, savoir :—Salaires et allocations des gardiens de phares, \$220,000 ; agences, loyers et dépenses casuelles, \$16,310 ; entretien et réparations des phares, y compris l'entretien et la rétribution de l'équipage du vapeur *Brant*, \$235,000 ; paiement des gages de l'équipage et entretien du phare de la batture de Lurcher, \$10,000 ; construction de phares, \$47,000 ; appointements des employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa à des taux excédant \$400 par année (nonobstant les dispositions de l'*Acte du Service civil*), \$3,000 ; construction d'un phare flottant en acier pour la batture de Lurcher, muni d'un appareil d'éclairage à l'électricité, sirène à air comprimé et hélice auxiliaire, \$80,000 ; service des signaux, \$6,000 ; réparations aux quais, \$3,000, pour l'exercice finissant le 30 juin 1900.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que la Chambre se formera de nouveau en comité des Subsidés à sa prochaine séance.

Et la Chambre s'ajourne alors à mardi, le 17 avril courant.

MARDI, 17 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Puttee,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de London, Ontario; et la pétition de l'Union des mineurs de Rossland, province de la Colombie-Britannique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Thomas McMullen et autres, formant partie d'un comité nommé par les sujets anglais du territoire du Yukon,—demandant que le dit territoire ait le droit d'élire deux députés à la Chambre des Communes du Canada pendant la présente session du parlement.

De James Wilkes et autres, de Nelson, C.-B., demandant certains amendements à l'Acte ayant pour objet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Fraser (Guysborough),

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 136) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la Rivière La Pluie," soit lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production d'un état, sous forme de tableaux, de tous contrats et arrangements relatifs au service postal entre Victoria et Vancouver, et entre Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, indiquant les noms des parties aux contrats, les routes spécifiées, les montants payés ou à payer pour le dit service; aussi, un état similaire pour l'exercice 1899-1900. (*Document de la Session No 33g.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre du jour, reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Fielding, proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité des voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté;

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce de préférence mutuelle entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que toute mesure de préférence n'effectuant pas la réalisation complète de ce système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et le débat se poursuivant;

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Flint,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

## MERCREDI, 18 AVRIL 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :—

Par M. Britton,—la pétition d'Albert E. Kemp et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Sur motion de M. Britton, secondé par M. Featherston,

Ordonné,—Que la requête d'Albert E. Kemp et autres, de la cité de Toronto, présentée ce jour, et demandant la permission de solliciter la concession d'une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Toronto à la Baie Georgienne, soit maintenant lue et reçue, nonobstant l'expiration du délai prescrit pour la réception de pétitions relatives à des bills privés.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Ordonné,—Que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 139) modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Monk propose, secondé par M. Morin, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 17 mai 1899, pour la production d'un état donnant les renseignements demandés par sir Charles Hibbert Tupper au sujet des navires américains enregistrés à Dawson, (voir *Débats* du 8 mai 1899), comprenant les noms et le tonnage des navires construits aux Etats-Unis qui ont été enregistrés en Canada par le percepteur des douanes à Dawson depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à la date la plus récente, les droits payés, le chiffre de l'évaluation de chaque navire, le nom de l'évaluateur et les noms des propriétaires anglais de ces navires. *Non imprimé. (Document de la Session No 107.)*

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes et rapports, depuis le 1er septembre 1899, entre le ministre de la Milice ou ses agents, et l'officier commandant le district militaire No 11, ou toute autre personne, au sujet du champ de tir à la Pointe Clover, C.-B. *Non imprimé. (Document No 108.)*

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1900, pour la production de copie de toutes les plaintes faites depuis le 1er janvier 1890 au ministre de l'Agriculture, ou au commissaire ou assistant commissaire des brevets, au sujet des prix excessifs exigés par les propriétaires de la lumière Auer pour l'usage de cet article breveté sous l'autorité du paragraphe (a), article 37 de l'Acte des brevets, et copie de toute correspondance avec le ministre, le commissaire ou son assistant, au sujet de ces plaintes. *Non imprimé. (Document No 109.)*

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1900, pour la production de copie de toutes lettres et documents de toute espèce échangés entre le département de l'Intérieur, ou tout membre du gouvernement, et D. H. Macdowall, ex-M.P., ou toute autre personne, au sujet de la réclamation de John C. McNevin, de Kirkpatrick,



Saskatchewan, pour pertes subies pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.  
*Non imprimé. (Document de la Session No 110.)*

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding, le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin de permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté ;

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce de préférence mutuelle entre l'Angleterre et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire ; et que toute mesure de préférence n'effectuant pas la réalisation complète de ce système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 136), intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Fielding proposant que M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté ; et sur l'amendement de sir Charles Tupper.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

*Jedi, 19 avril 1900.*

Sur motion de M. Davis, secondé par M. Semple,  
 Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à une heure et dix minutes du matin, jusqu'à ce jour.

JEUDI, 19 AVRIL 1900.

PRÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des Métiers et du Travail de London, Ontario; et de l'Union des mineurs de Rossland, C.-B., demandant certains amendements à l'Acte ayant pour objet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding, le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité des voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté ;

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de préférence mutuelle entre l'Angleterre et l'Irlande et les colonies, stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que toute législation de préférence n'effectuant pas la réalisation complète de ce système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et la question étant posée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 20 avril 1900.

Sur motion de M. Henderson, secondé par M. Gilmour, Ordonné.—Que le dit débat soit ajourné.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 février 1900, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le steamer *John C. Barr*, enregistré en Canada, à Dawson-City. (*Document No 63a.*)

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à minuit et quarante-cinq minutes, s'ajourne à ce jour.

---



---

 VENDREDI, 20 AVRIL 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Costigan,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Salisbury et Harvey.

Par M. Puttee,—la pétition de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Flint,—la pétition de Benjamin F. Pearson, avocat, de la cité d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par M. Britton,—la pétition d'Albert E. Kemp et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

M. Earle, du comité des Ordres Permanents, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet du bill A (No 131) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Edwin James Cox."

Votre comité a aussi examiné les requêtes suivantes, demandant l'autorisation de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai, fixé pour présenter de semblables pétitions, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée dans chaque cas, savoir :—

De la cité de Winnipeg, pour un acte l'autorisant à se servir de la force hydraulique de la rivière Assiniboine;—et d'Albert E. Kemp et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Toronto à la Baie Georgienne.

M. Earle, du comité des Bills privés, présente le second rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 121) concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.

Bill (No 117) concernant l'Association Sanitaire Nationale.

Bill G (No 129) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Acierie Canadienne."

Votre comité recommande que le bill (No 53) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie de cuivre d'Orford, soit retiré, parce que les promoteurs ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, et que les honoraires et frais payés au sujet de ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité recommande aussi que les honoraires et frais payés pour le bill (No 117) concernant l'Association Sanitaire Nationale, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, vu que ce bill n'est pas sujet à l'honoraire imposé en vertu de la règle 58.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 111) concernant la Compagnie du canal à navires de St. Clair et Erié, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 122) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-du-Fort à la rivière des Français, et est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé, parce que, dans l'opinion du comité, des raisons suffisantes n'ont pas été données pour établir la nécessité d'accorder les pouvoirs demandés; et votre comité recommande que les honoraires payés au sujet du dit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Earle, secondé par M. Kaulbach,

Ordonné,—Que suivant la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions relatives à des bills privés soit suspendue au sujet des requêtes suivantes, présentées ce jour, et qu'elles soient lues et reçues sans délai.

Les dites pétitions sont en conséquence lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la cité de Winnipeg, demandant l'adoption d'un acte l'autorisant à se servir et à disposer de la force hydraulique de la rivière Assiniboine, et à d'autres fins;—et de A. E. Kemp et autres, de la cité de Toronto, demandant une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Toronto à la Baie Georgienne."

Sur motion de M. Costigan, secondé par M. Tolmie,

Ordonné,—Que la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête, demandant la permission de solliciter l'adoption d'un acte qui lui permette d'acquérir les privilèges et autres droits de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey, ainsi que de la Compagnie du chemin de fer d'Alma à Harvey, et de construire d'autres embranchements de chemin de fer, malgré l'expiration du temps fixé pour la présentation de pétitions relatives à des bills privés,—est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Earle, secondé par M. Kaulbach,

Ordonné,—Que le bill (No 53) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à l'*Orford Copper Company*, soit retiré; et que les honoraires et frais payés pour le dit bill soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction; et aussi, que les honoraires et frais payés pour le bill (No 117) concernant l'Association Sanitaire Nationale, soient remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, conformément à la recommandation faite dans le deuxième rapport du comité permanent des Bills privés.

Sur motion de M. Earle, secondé par M. Kaulbach,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 131) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox," soit inscrit sur l'ordre du jour de lundi prochain, pour seconde lecture.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. McMullen,

Ordonné,—Que la pétition de Benjamin F. Pearson, avocat, de la cité d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête demandant la permission de solliciter une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la ligne de la rive Sud," malgré l'expiration du temps prescrit pour la présentation de pétitions relatives à des bills privés,—est lue et reçue.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding, le 30 mars dernier, et proposant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ cette Chambre est d'avis qu'un système de préférence mutuelle entre l'Angleterre et l'Irlande et les colonies, stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait aussi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que toute législation de préférence n'effectuant pas la réalisation complète de ce système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante.”

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

---

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 86) concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

---

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté; et sur l'amendement de sir Charles Tupper.

Et le débat se poursuivant;

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Earle,

Ordonné, que le dit débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain.

LUNDI, 23 AVRIL 1900.

## PRIÈRE.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, demandant copie de tous états, mémoires, réclamations, correspondance et télégrammes avec le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et une délégation venue de cette province durant le mois de février dernier, composée de l'honorable Donald Farquharson, premier ministre de la province, l'honorable D. A. McKinnon, procureur général, et l'honorable Benjamin Rogers, au sujet de toutes les questions en litige entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada. (*Document No 111.*)

Sur motion de Sir Louis H. Davies, secondé par M. Paterson,  
Ordonné,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre, pour la production de la correspondance concernant le commerce avec la Trinidad.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 112.*)

Sir Louis H. Davies dépose aussi sur le bureau le relevé préliminaire des affaires des compagnies d'assurances sur la vie en Canada, pour l'année 1899. (*Document No 4a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 121) concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Casey rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 117) concernant l'Association Sanitaire Nationale; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Casey rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 129) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'Acierie Canadienne"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 23.—Retranchez depuis "Ontario" jusqu'à "où," dans la ligne 24.

Page 1, ligne 25.—Retranchez "qu'ils", et insérez: "que les directeurs."

Page 1, ligne 30.—Après “ordinaires”, insérez: “et, sauf en ce qu’il est autrement prescrit par le présent acte, chaque action émise de la compagnie sera censée avoir été et être possédée sujette au versement total en argent de la somme qu’elle représente.”

Page 2, ligne 7.—Retranchez depuis “fonds” jusqu’à “à”, ligne 8, et insérez: “de réserve et d’un compte de dépréciation.”

Page 2, ligne 10.—Après “souscription”, insérez: “dans quelque banque à charte du Canada.”

Page 2, ligne 40.—Après “acier”, insérez le paragraphe suivant:—

“2. Et, autant qu’il sera nécessaire pour ses besoins, la compagnie pourra aussi.”

Page 2, ligne 41.—Retranchez “e”, et insérez (a).

Page 2, ligne 43.—Retranchez “les”, et insérez: “des”.

Page 2, ligne 44.—Retranchez “dont elle aura besoin”.

Page 2, ligne 45.—Retranchez (f) et insérez (b), et retranchez tous les mots jusqu’à “établir”.

Page 3, ligne 1.—Retranchez (g) et insérez (c).

Page 3, ligne 6.—Retranchez (h) et insérez (d).

Page 3, ligne 9.—Retranchez depuis “droite” jusqu’à “objets” inclusivement dans la ligne 10.

Page 3, ligne 13.—Retranchez depuis “embranchements” jusqu’à “immeubles” inclusivement, dans la ligne 15, et insérez: “de pas plus de six milles de longueur, qui seront nécessaires pour relier les propriétés de la compagnie à la voie ferrée de toute compagnie de chemin de fer constituée en corporation par le parlement du Canada.”

Page 3, ligne 16.—Retranchez depuis “9” jusqu’à “construction”, tous deux inclusivement, dans la ligne 29.

Page 3, ligne 30.—Retranchez “10” et insérez “9”.

Page 3, ligne 31.—Retranchez depuis “adoptée”, jusqu’à “où”, inclusivement.

Page 3, ligne 47.—Retranchez “11” et insérez “10”.

Page 4, ligne 6.—Retranchez depuis “12” jusqu’à “acte”, ligne 18, tous deux inclusivement.

Page 4, ligne 19.—Retranchez 13 et insérez “11”.

Page 4, ligne 28.—Après “compagnie”, insérez: “acheter les actions, ou”.

Page 4, ligne 31.—Après “électrique”, insérez ce qui suit comme article 12.

#### Article 12.

“12. Le présent acte expirera et la charte par le présent accordé cessera d’avoir force d’exécution si elle n’est pas utilisée pendant trois années consécutives, ou si la compagnie ne commence pas d’opérations réelles dans le cours des trois années qui suivront la sanction du présent acte”.

Page 4, ligne 32.—Retranchez “14” et insérez “13”, et après “18” insérez “39 et”, et retranchez “et 41”.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe, avec les amendements.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes l’a adopté avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 111) concernant la Compagnie du canal à navires de St. Clair et Erié; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 122) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 131) intitulé : "Acte pour faire droit à Edwin James Cox."

M. Prior propose, secondé par M. Tisdale, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative, (sur division).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et documents produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

Sur motion de M. Domville, secondé par M. Tucker,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance entre l'analyste en chef du département du Revenu de l'intérieur ou tout autre officier ou autres personnes dans le département et les représentants ou agents canadiens des *Chemical Works* (ci-devant H. et E. Albert).

Sur motion de M. Prior, secondé par M. Earle,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, lettres et rapports échangés entre le département de la Marine et des Pêcheries et M. W. W. Stumbles, agent du ministère de la Guerre, au sujet de sa visite récente dans la Colombie-Britannique.

Sur motion de M. Wilson, secondé par M. Tyrwhitt,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le montant total payé chaque année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 30 juin 1899, sous les chapitres suivants:—

1. Traitement du Gouverneur général.
2. Frais de voyage du Gouverneur général.
3. Dépenses pour Rideau Hall—Compte du capital.
 

“	“	—Entretien.
“	“	—Terrains, compte du capital.
“	“	—Terrains, entretien.
4. Ameublement et fournitures de toute espèce pour Rideau Hall.
5. Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage.
6. Toutes autres dépenses se rattachant à la charge du Gouverneur général.
7. Toutes autres dépenses se rattachant aux terrains de Rideau Hall.
8. Dépenses totales de toute espèce, depuis le 1er juillet 1892, se rattachant à la charge du Gouverneur général.
9. Dépenses totales de toute espèce se rattachant à Rideau Hall et ses terrains, pour la même période.

Sur motion de M. Hale, secondé par M. Foster,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de tous papiers, lettres, télégrammes, etc., entre le département des Postes ou aucun des membres du gou-



vernement et toutes personnes quelconques au sujet de la destitution de D. McLeod Vince comme maître de poste de Woodstock, N.-B.; aussi, copie du rapport de la commission qui a fait une enquête sur cette affaire, et de la preuve faite devant elle.

Sur motion de M. Hale, secondé par M. Foster,

Ordonné.—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités britanniques et toutes autres personnes en Canada, concernant l'achat de fourrage pour l'armée dans l'Afrique du Sud.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Gilmour,

Ordonné.—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance, rapports et papiers entre le département de la Marine et des Pêcheries, ou tout autre département ou ministre du gouvernement, et toutes autres personnes au sujet de la prohibition de l'exportation du poisson pris dans les eaux des lacs Manitoba et Winnipégonis pendant les mois d'été.

Sur motion de M. Haggart, secondé par M. Foster,

Ordonné.—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toutes soumissions, contrats et correspondance concernant l'achat de locomotives et de matériel roulant pour les chemins de fer de l'Etat, depuis le 15 juillet 1896 jusqu'au 15 avril 1900.

Sur motion de sir Adolphe P. Caron, secondé par M. Foster,

Résolu.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et la ligne de steamers "Beaver" pour le transport des malles entre le Canada et l'Angleterre, et de tous ordres en conseil à ce sujet; aussi, un état indiquant la durée de chaque voyage des steamers de la dite ligne entre Liverpool et Halifax et Halifax et Liverpool, pendant la saison d'hiver de 1899-1900.

Ordonné.—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

M. Flint propose, secondé par M. Bell (Prince):—

"Que cette Chambre a affirmé le principe que la prohibition du trafic des boissons enivrantes est le remède législatif le meilleur et le plus effectif pour remédier aux maux causés par l'intempérance, et qu'elle a aussi déclaré qu'aussitôt que le public donnerait un appui suffisant à des mesures strictes, elle serait prête à appuyer une telle législation;

"Que le plébiscite de 1898, où une majorité des votes enregistrés dans toute la Puissance, comprenant des majorités considérables dans toutes les provinces, sauf une, a été reconnue comme étant en faveur d'une telle législation, ainsi que des preuves satisfaisantes provenant d'autres sources, indiquent qu'une telle législation serait fortement appuyée par le peuple du Canada;

"Que, vu les faits qui précèdent, cette Chambre est actuellement d'avis qu'il est désirable et expédient que le parlement passe, sans délai, des mesures de nature à assurer la prohibition du trafic des liqueurs à titre de breuvage, au moins dans les provinces et les territoires qui se sont prononcés en faveur de cette prohibition."

M. McClure propose, comme amendement, secondé par M. McLennan (Inverness):—

"Que tous les mots après "Que," dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"un bon gouvernement a pour objet de promouvoir le bien-être général du peuple en encourageant et protégeant soigneusement tout ce qui tend au bien public et en décourageant et supprimant également avec soin tout ce qui est de nature à nuire au public;

"Que le trafic des liqueurs alcooliques à titre de breuvage produit un effet désastreux sur le bien-être moral, social et industriel du peuple du Canada;

“Qu'en dépit de toutes les lois antérieures, les maux résultant de l'intempérance sont si considérables, si étendus et si destructeurs, qu'ils constituent un péril social et une menace nationale;

“Que cette Chambre est d'avis, pour les raisons ci-dessus énoncées, que le remède législatif véritable et le plus effectif se trouve dans l'adoption et l'application d'une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes à titre de breuvage;

“Et cette Chambre est prête à sanctionner une telle législation en tant qu'elle est de la compétence du parlement du Canada.”

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mardi, 24 avril 1900.*

M. Parmelee propose, comme sous-amendement, secondé par M. Casey,—Que tous les mots de l'amendement après “suivants” soient retranchés et remplacés par ceux qui suivent:—“lors du plébiscite de 1898, 23 pour 100 seulement des électeurs enregistrés du Canada ont voté pour la prohibition; que dans les provinces et territoires en dehors de Québec, 27 pour 100 seulement des électeurs enregistrés ont voté pour la prohibition; que ces résultats démontrent qu'il n'y a pas de sentiment suffisamment prononcé en faveur de la prohibition pour permettre de croire qu'une loi prohibitive pourra être mise en force avec succès; et que cette Chambre est en conséquence d'avis qu'une telle loi prohibitive ne devrait pas être adoptée à présent.”

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Godbout, secondé par M. Savard,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins le quart, mardi matin, s'ajourne à ce jour.

---

---

MARDI, 24 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

M. Casey propose, secondé par M. Cowan, que le bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Portage-du-Fort à la rivière des Français, soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, pour plus ample considération.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

Ordonné,—Que M. Lavergne ait la permission de présenter un bill (No 140) concernant les paroisses de Saint-Eugène-de-Grantham, dans le comté de Drummond, et de Saint-Nazaire-d'Acton, dans le comté de Bagot.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production d'un état devant mentionner tous les permis accordés pour l'importation de liqueurs dans le territoire du Yukon, depuis le mois de juillet 1898, ainsi que les quantités et les noms de ceux qui ont reçu ces permis. (*Document No 33h.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production de copie des instructions données à M. F. C. Wade, qui n'ont pas encore été soumises à la Chambre, et qui sont mentionnées à la p. 15 du rapport ultérieur de William Ogilvie, écr, déposé sur la table en 1899; aussi, copie des lettres et papiers sur le même sujet mentionnés à la p. 16 du dit rapport, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; et copie de toute note ou mémoire portant l'approbation du département de l'Intérieur à Ottawa, mentionné à la p. 19 du dit rapport. (*Document No 33i.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre George Hood et autres et le ministre de l'Intérieur ou autres membres du gouvernement, au sujet de la crue des eaux dans le lac Dauphin. (*Document No 113.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1900, pour la production de copie de toutes lettres adressées depuis le 1er janvier 1899 au ministre de l'Intérieur ou à tout officier de son département au sujet d'avances faites par toute personne ou compagnie aux colons fixés sur des terres dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en vertu des dispositions de la clause 44 (telle qu'amendée) de l'Acte des terres fédérales, et copie des réponses faites aux dites lettres; copie de toutes lettres, circulaires, cédules ou autres papiers expédiés par la malle par le dit ministre ou quelque officier de son département à toute personne ou compagnie, depuis la même date, sur le même sujet, et copie de toutes réponses faites ou de toute autre communication se rapportant en quelque manière à ce même sujet, reçues par le département de l'Intérieur: et aussi, copie de toutes cédules préparées par le département de l'Intérieur depuis la date ci-dessus mentionnée, des terres ainsi endettées dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, donnant le nom du colon, la description usuelle de la terre endettée, le chiffre de la dette et le taux de l'intérêt, le nom de la personne ou compagnie qui a fait l'avance, le nom du syndic lorsqu'il y a eu cession, et le nom du concessionnaire et la date des lettres-patentes dans les cas où de telles lettres ont été délivrées. (*Document No 114.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 9 avril 1900, demandant la production de :—

1. Copie de toute correspondance échangée entre quelque membre ou des membres de l'exécutif des territoires du Nord-Ouest ou du Conseil législatif, ou de l'Assemblée législative, et quelque membre ou des membres du gouvernement fédéral concernant le montant de la subvention votée pour assurer le fonctionnement du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et le montant qui aurait dû être voté pendant les deux dernières années.

2. Aussi, copie de tous mémoires adressés par le conseil du Nord-Ouest ou par l'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest au Gouverneur général en conseil au sujet de la dite subvention. (*Document No 115.*)

Et aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production d'un relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou toute autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée. (*Document No 94b*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de préférence mutuelle entre l'Angleterre, l'Irlande et les colonies, stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que toute législation de préférence n'effectuant pas la réalisation complète de ce système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et la question étant posée de nouveau sur l'amendement;

La Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi matin, 25 avril 1900.*

Sur motion de M. Bell (Addington), secondé par M. Kloepfer,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production d'un état, sous forme de tableaux, de tous contrats et arrangements pour le service postal entre Victoria et Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, donnant les noms des parties aux contrats, les routes spécifiées, les montants payés ou à payer pour le dit service; aussi, un état similaire pour l'exercice 1899-1900. (*Document No 33j.*)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et treize minutes, s'ajourne à ce jour.

## MERCREDI, 25 AVRIL 1900.

## PRIÈRE.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente le second rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 54) concernant la Compagnie d'assurance mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle du Canada sur la vie.

Bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime La Royale; et

Bill (No 98) concernant la Compagnie des steamers de Yarmouth (limitée.)

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre, pour la production de copie de toutes pétitions, correspondance, etc., au sujet de la représentation du territoire du Yukon à la Chambre des Communes du Canada.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 33k.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1900, pour la production de copie de toutes communications, correspondance, dépêches télégraphiques et rapports concernant la destitution de M. E. H. Jones, ci-devant maître de poste à Kamloops, Colombie-Britannique. (*Document No 61d.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie de tous papiers, pétitions, affidavits, rapports, accusations et correspondance entre le gouvernement et toutes personnes, au sujet de la destitution de R. W. Miller, maître de poste d'Actinolite, comté d'Hastings. (*Document No 64e.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mars dernier, pour la production de copie du rapport de la commission royale chargée d'étudier la question de l'expédition et du transport du grain, ainsi que de la preuve faite devant elle. (*Document No 81b.*)

M. McCleary propose, secondé par M. Cargill, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding, vendredi, le 30 mars dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité général, afin de considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce préférentiel mutuel entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et maintenir l'unité de l'empire; et que toute mesure préférentielle n'effectuant pas la réalisation complète d'un tel système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement;

La Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Craig, secondé par M. Henderson,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

JEUDI, 26 AVRIL 1900.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Clarke,—la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill F (No 130) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne ”

Bill L (No 136) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie.”

Et le bill suivant, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 75) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, et il est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé, parce que ce comité est d'avis que des raisons suffisantes n'ont pas été données pour justifier l'octroi des pouvoirs demandés.

Les promoteurs du bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du district minier de Yale, ayant signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré et que les honoraires et frais payés pour ce bill et pour le bill qui le précède soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,

Ordonné,—Que le bill (No 123) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du district minier de Yale, soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill et pour le bill (No 87) concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Mulock,

Résolu,—Que la Chambre, après son ajournement, ce jour, restera ainsi ajournée à mardi prochain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau le rapport du directeur général des Postes pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. (*Document No 12.*)

M. Mulock présente aussi la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie de tous contrats, pétitions de droit, mémoires, lettres, correspondance, ordres en conseil et autres papiers et documents concernant les réclamations de John W. Broderick, Elliott H. Fuller, Lewis A. Dickie, W. B. Harrison, Charles W. McDormand, Margaret Chapman, Thomas D. Curtis, James Barclay Havelock, H. Mosher, James Hermigas, D. Sauntry, Jerome Scott, William Neville, Graham Timmons, George W. Stone, George Moffatt, Peter S. Rose, Samuel Sloan, Samuel Squires, Elizabeth Coke, Albert H. Hagen, E. J. Smith, Joseph W. Rinn et John Medd Caulson, respectivement, au sujet de contrats ou renouvellements de contrats passés par les susdites personnes respectivement, pour le transport des malles, ou à raison de la résiliation des dits contrats par le ministre des Postes. (*Document No 117.*)

Et la Chambre s'ajourne à mardi prochain.

MARDI, 1er MAI 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Flint,—la pétition du Conseil des Métiers et du Travail d'Hamilton ; la pétition du Conseil des Métiers et du Travail de Québec ; et la pétition de J. A. Bulger et autres, de Greenwood et du district, C.-B.

Par M. Roche,—la pétition de l'Assemblée législative de la province du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition du conseil municipal de la cité de Toronto, Ontario, demandant l'adoption d'un acte à l'effet d'autoriser l'honorable ministre des Postes à acquérir toutes les lignes et réseaux de télégraphe et de téléphone en opération, et à les exploiter en correspondance avec le système postal du Canada,—est lu et regu.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,

Ordonné,—Que les honoraires et frais payés pour le bill (No 97) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-du-Fort à la rivière des Français, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance, devis, plans, soumissions reçues, contrat ou contrats passés par le gouvernement ou en son nom, concernant le redressement d'environ deux milles du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, entre Colville et Loyalist. (*Document No 116.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 2<sup>e</sup> février 1900, pour la production de copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics, depuis juin 1896, concernant la construction d'un quai ou brise-lames public à Grand-Manan, N.-B. Aussi, copie du rapport et des évaluations par E. T. P. Shewen, ingénieur local à Saint-Jean, N.-B., ou par tout autre officier, pour ces travaux. (*Document No 118.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, certains papiers relatifs aux commissions décernées dans l'armée impériale. (*Document No 119.*)

M. Ellis, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 71) concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*.

Votre comité a aussi modifié le préambule du bill, afin de spécifier d'une manière plus claire les faits sur lesquels sont basés certains pouvoirs accordés par le bill.

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du département de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1899. (*Document No 19.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du ministère de l'Intérieur pour l'année 1899. (*Document No 13.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. (*Document No 18.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production d'un état indiquant :—

1. Les noms de tous les fonctionnaires du département de l'Intérieur, y compris la division des Sauvages, dans le Manitoba et l'Assiniboia.

2. Les endroits où se trouvaient ces fonctionnaires entre le 15 novembre et le 15 décembre 1899, et la nature particulière des travaux auxquels ils étaient employés. (*Document No 120.*)

Ordonné,—Que sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 141) concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour demain.

Ordonné,—Que sir Henri Joly de Lotbinière ait la permission de présenter un bill (No 142) concernant l'inspection du grain étranger.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 143) modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Fisher propose, secondé par sir Richard J. Cartwright,—Que la Chambre se forme demain en comité général, pour examiner une certaine résolution au sujet de subventions à accorder pour un service de steamers entre la Colombie-Britannique, la Chine et le Japon.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera demain en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur suppléant, un message de Son Excellence le Gouverneur général, signé de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur suppléant,—tous les députés étant debout et découverts,—et il est lu comme il suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document No 2a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 1er mai 1900.



Sur motion de M. Fielding, secondé par sir Richard J. Cartwright,  
Ordonné,—Que les dits message et budget soient renvoyés au comité des subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour pourvoir à un octroi pour soulager la détresse causée par le récent incendie à Hull et Ottawa.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour reconstruire le bureau de poste de Hull.

3. Résolu —Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour restaurer les ponts de la Chaudière, à Ottawa.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil, et M. Flint fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Flint informe aussi la Chambre qu'il a été chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides, à sa prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite vendredi le 30 mars dernier, par M. Fielding, proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à voter à Sa Majesté.

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de préférence mutuelle entre l'Angleterre, l'Irlande et les colonies, stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que toute législation de préférence n'effectuant pas la réalisation complète de ce système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi matin, 2 mai 1900.*

Sur motion de M. McNeill, secondé par M. Earle,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 67) intitulé: "Acte concernant la Banque Jacques-Cartier, et changeant son nom en celui de 'La Banque Provinciale du Canada.'"

---

Bill (No 59) intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud."

Aussi, le Sénat a acquiescé aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill (No 129) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'Acierie Canadienne."

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 144) intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons," pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des divorces, auquel avait été renvoyé le bill ci-dessus, avec les pièces sur lesquelles le dit bill est basé, et demande que ces documents lui soient retournés.

La Chambre ayant siégé jusqu'à une heure et cinq minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 2 MAI 1900.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Costigan,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.

M. McMillan, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité recommande que la preuve faite devant lui sur les questions agricoles, pendant la présente session du parlement, soit imprimée immédiatement dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, et dans la forme adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour distribution parmi les membres du parlement, tel qu'indiqué ci-dessous, savoir :—

1. 20,000 exemplaires du témoignage du Dr Saunders, directeur des stations agronomiques du Canada, dont 15,000 exemplaires seront distribués parmi les membres du parlement, 4,500 exemplaires seront distribués par le ministère de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

2. 20,000 exemplaire du témoignage de chaque membre du personnel officiel de la station agronomique centrale, dont 19,400 exemplaires seront distribués parmi les membres du parlement, 500 exemplaires du témoignage personnel de chaque membre du dit personnel seront remis à chacun d'eux, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Flint, du comité des Ordres Permanents, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné la requête de la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey, et celle de la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud, demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter une pétition pour un bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour recevoir de semblables pétitions et il recommande que l'autorisation nécessaire soit accordée dans chaque cas.

Votre comité a aussi examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet des pétitions suivantes, savoir :—

De la cité de Winnipeg, pour un acte l'autorisant à se servir du pouvoir hydraulique de la rivière Assiniboine; et de A. E. Kemp et autres, pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Toronto à la Baie Georgienne.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour présenter ces bills soit suspendue au sujet des deux pétitions en dernier lieu mentionnées.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Hurley,

Ordonné,—Que la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour la présentation de bills privés soit suspendue au sujet des bills concernant la cité de Winnipeg et la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Toronto à la Baie Georgienne, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Charlton,  
Ordonné,—Que la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1900, pour la production de copie de la correspondance concernant le commerce du Canada avec la Trinidad, soit imprimée sans retard, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. McMillan, secondé par M. Tolmie,  
Résolu,—Que la Chambre concoure dans le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Hurley,  
Ordonné,—Que selon la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps prescrit pour recevoir des pétitions relatives à des bills privés soit suspendue à l'égard de la requête de la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey, présentée ce jour, et que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme suit:—

De la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey, demandant qu'il soit passé un acte l'autorisant à acquérir les immunités ou autres droits de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey et de la Compagnie du chemin de fer d'Alma à Harvey, et à construire certaines autres lignes d'embranchement de chemin de fer.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse partielle à un ordre de la Chambre, du 29 mai 1899, pour la production de copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour des terrains achetés ou expropriés pour la construction ou au sujet de l'exploitation de l'embranchement Saint-Charles de l'Intercolonial. Aussi, un état indiquant les montants de chaque réclamation, les noms des personnes dont les réclamations ont été réglées (1) pour des terrains achetés ou expropriés, et (2) pour des terrains endommagés ou autres dommages; les noms des réclamants et les montants demandés par eux pour les réclamations non réglées; les comptes présentés pour frais de justice ou autres, et le montant payé à chaque personne ou société. (*Document No 56c.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 juin 1899, demandant copie de toutes pétitions, requêtes, correspondance, charte et rapports concernant la Compagnie du canal à navires de Toronto à la Baie Georgienne. (*Document No 121.*)

Aussi, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 avril 1899, demandant copie de toutes lettres ou avis adressés aux entrepreneurs par le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou par l'ingénieur en chef, au sujet d'une nouvelle adjudication des travaux sur les diverses sections du canal de Soulanges, et des réponses qui ont été faites par les entrepreneurs. (*Document No 122.*)

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,  
Ordonné,—Que le nom de M. McClure soit substitué à celui de feu M. Haley, sur la liste du comité des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production d'un état indiquant:—

1. Les noms ou les numéros officiels des garçons détenus dans la maison de réforme de Pénitancouchine, et des filles détenues au refuge industriel de Toronto, dont les sentences ont été suspendues, pendant les deux ans qui ont précédé le 1er janvier 1900.

2. La date à laquelle les pétitions ou les demandes de sursis ont été reçues par le département de la Justice.

3. A quelle date le rapport du juge (s'il en est) a été reçu.

4. Quand le rapport du surintendant a été reçu.

5. Quand le sursis de la sentence a été accordé. (*Document No 123.*)

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice expirant le 30 juin 1899. (*Document No 10.*)

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 145) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Toronto à la Baie Georgienne.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné,—Que M. Puttee ait la permission de présenter un bill (No 146) permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la force hydraulique de la rivière Assiniboine.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. Wallace propose, secondé par sir Adolphe Caron, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production de:—

1. Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur ou quelqu'un des officiers de son département, et toute personne dans les territoires du Nord-Ouest ou dans le Manitoba, au sujet du fonctionnement de l'acte passé en 1899, concernant les garanties de dettes contractées pour grains de semence.

2. Copie, surtout, de toute correspondance concernant la demande formulée par tout propriétaire de *homestead* pour avoir ses lettres patentes, laquelle demande aurait pu être refusée parce que le dit propriétaire se serait rendu caution pour la dette pour grains de semence contractée par d'autres particuliers; et aussi copie de la demande formulée par le propriétaire de *homestead* et des lettres refusant de lui accorder sa demande. (*Document No 124.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année finissant le 31 décembre 1899. (*Document No 16.*)

Sir Wilfrid Laurier met aussi devant la Chambre, le rapport du conseil des Examineurs du service civil, pour l'année expirant le 31 décembre 1899. (*Document No 16b.*)

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1900, pour la production de tous règlements passés au sujet de la vente de liqueurs dans les cantines militaires depuis 1890, spécifiant ceux qui sont actuellement en vigueur, et copie de toute correspondance avec le département de la Milice ou aucun de ses officiers, depuis 1896, au sujet de l'application des règlements actuels dans les camps de la milice. (*Document No 125.*)

Sir Henri Joly de Lotbinière, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires ou pétitions, avec signatures y apposées, en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la destitution de M. R. K. Brace, inspecteur de gazomètres dans la province de l'Île du Prince-Edouard. (*Document No 64 f.*)

M. Flint, du comité des Subsidés, fait rapport de certaines résolutions, qui sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour pourvoir à un octroi pour soulager la détresse causée par le récent incendie à Hull et Ottawa.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour reconstruire le bureau de poste de Hull.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté, à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour restaurer les ponts de la Chaudière, à Ottawa.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 147) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1900.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite, le vendredi, le 30 mars dernier par M. Fielding, proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à voter à Sa Majesté.

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"cette Chambre est d'avis qu'un système de préférence mutuelle entre l'Angleterre, l'Irlande et les colonies, stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que toute législation de préférence n'effectuant pas la réalisation complète de ce système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante."

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

À six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demi du soir.*

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 54) concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur

reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 92) constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Maritime La Royale; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 98) concernant la Compagnie de Steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée); et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 130) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le dit bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 136) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le dit bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 77) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

---

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 71) concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 116) constituant la corporation d'hypothèques L'Acadia.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

---

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Fielding, proposant que la Chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à voter à Sa Majesté; et sur l'amendement proposé par sir Charles Tupper, La Chambre, ayant continué de siéger après minuit;

*Jeudi, 3 mai 1900.*

Sur motion de M. McDougall, secondé par M. Henderson,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à deux heures moins cinq minutes du matin, s'ajourne à ce jour.



JEUDI, 3 MAI 1900.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Puttee,—la pétition du conseil municipal de la cité de Winnipeg, province du Manitoba.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Conseil des Métiers et du Travail d'Hamilton, Ontario ; du Conseil des Métiers-Unis de Montréal ; et de J. H. Bulger et autres, de Greenwood et du district, C.-B., demandant certains amendements à l'acte ayant pour objet de restreindre l'importation et l'emploi des aubains.

De l'Assemblée législative de la province du Manitoba, demandant que dans tout projet d'acte du parlement autorisant des compagnies de chemins de fer à construire des voies ferrées dans le Manitoba, il soit inséré des dispositions donnant au gouvernement plein contrôle sur les tarifs de voyageurs et de marchandises ; et aussi, conférant à la dite province le droit d'acquérir ces lignes ferrées à des conditions équitables basées sur le coût de la construction, et dans le cas de conflit quant aux prix, de faire déterminer les dits prix par voie d'arbitrage, et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté un bill (No 148) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 72) intitulé : " Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de 'Banque Royale du Canada,' avec des amendements auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 82) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Couronne," avec des amendements auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

" Les promoteurs du bill (No 119) constituant en corporation l'Association des Infirmières Canadiennes, ayant signifié leur intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session, votre comité recommande que le dit bill soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction."

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

" Votre comité recommande que M. T. J. O. Grandin, qui a été employé comme correcteur d'épreuves de la version française des *Débats* de la Chambre, reçoive pour ses services quatre piastres par jour, à dater du 8 mars écoulé jusqu'au 8 mai, inclusivement."

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

“Vu que les promoteurs du bill (No 103) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de têtes de lignes de Port-Arthur, ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec ce bill pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit retiré, et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.”

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Wood,

Ordonné,—Que le bill (No 119) constituant en corporation l'Association des Infirmières Canadiennes soit retiré, et que les honoraires et frais payés pour ce projet de loi soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills privés.

Sur motion de M. Carroll, secondé par M. Wood,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Mills, secondé par M. McNeill,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 144) intitulé: “Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons,” soit lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,

Ordonné,—Que le bill (No 103) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de têtes de lignes de Port-Arthur soit retiré, et que les honoraires et frais payés à son sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir Henri Joly de Lotbinière, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre l'analyste en chef du département du Revenu de l'intérieur, ou tout autre officier ou autres personnes dans le département, et les représentants ou agents canadiens des *Chemical Works* (ci-devant H. et E. Albert). (*Document No 127.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite, le 30 mars dernier, par M. Fielding, proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à voter à Sa Majesté.

Et sur l'amendement de sir Charles Tupper, proposant que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“cette Chambre est d'avis qu'un système de commerce de préférence mutuelle entre la Grande-Bretagne et l'Irlande et les colonies stimulerait considérablement la production dans ces pays, augmenterait dans une grande mesure le commerce entre eux, et aurait ainsi pour effet de promouvoir et de maintenir l'unité de l'empire; et que toute mesure de préférence n'effectuant pas la réalisation complète d'un tel système, ne devrait pas être considérée comme finale ou satisfaisante.”

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement,

La Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Vendredi, 4 mai 1900.*

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, ils sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Davin,	Kaulbach,	Morin,
Bell (Addington),	Dugas,	La Rivière,	Osler,
Bell (Pictou),	Earle,	Macdonald (King's),	Pope,
Bergeron,	Foster,	MacLaren,	Prior,
Broder,	Ganong,	McAlister,	Quinn,
Cargill,	Gillies,	McCleary,	Roche,
Caron (sir Adolphe),	Gilmour,	McDougall,	Sproule,
Carscallen,	Guillet,	McInerney,	Taylor,
Casgrain,	Haggart,	McLennan (Glengarry).	Tupper (sir C.-Hibbert),
Clancy,	Henderson,	Martin,	Tyrwhitt,
Clarke,	Hodgins,	Mills,	Wallace, et
Cochrane,	Ingram,	Moore,	Wilson.—48.

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Davies (sir Louis),	Lang,	Monet,
Bazinet,	Demers,	Laurier (sir Wilfrid),	Morrison,
Beith,	Desmarais,	Lavergne,	Mulock,
Bell (Prince),	Dupré,	Lemieux,	Parmalee,
Bernier,	Edwards,	Livingston,	Paterson,
Blair,	Ellis,	Logan,	Pettet,
Börden (King's),	Ethier,	Macdonald (Huron),	Préfontaine,
Bourassa,	Featherston,	Macdonell,	Proulx,
Bourbonnais,	Fielding,	Mackie,	Puttee,
Britton,	Fisher,	McClure,	Ratz,
Brown,	Fitzpatrick,	McGugan,	Richardson,
Bruneau,	Flint,	McHugh,	Rogers,
Burnett,	Fortier,	McIsaac,	Ross,
Calvert,	Fraser (Lambton),	McLellan,	Rutherford,
Campbell,	Gauvreau,	McLennan (Inverness),	Savard,
Carroll,	Geoffrion,	McMillan,	Semple,
Casey,	Harwood,	McMullen,	Somerville,
Champagne,	Heyd,	Madore,	Stenson,
Comstock,	Holmes,	Malouin,	Stubbs,
Copp,	Hutchison,	Marcil,	Sutherland,
Costigan,	Johnston,	Meigs,	Tucker, et
Cowan,	Joly de Lotbinière (sir H.) Mignault,		Turcot.—88.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors proposée,—elle est adoptée.

Ordonné,—que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des voies et moyens ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

---



---

 VENDREDI, 4 MAI 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Flint,—la pétition de Russell Sage et autres, de la cité de New-York et autres lieux.

M. Flint, du comité des Ordres Permanents, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

“ Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition suivante, savoir :—

“ De la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey, demandant l'adoption d'un acte l'autorisant à acquérir les immunités ou autres droits de la Compagnie du chemin de fer d'Alma à Harvey, et à construire certaines autres lignes d'embranchement de chemin de fer.

“ Comme le temps pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite ce temps soit suspendue à l'égard de la dite pétition.”

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Bourassa,

Ordonné,—Que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour la présentation des bills privés soit suspendue au sujet du projet de loi concernant la Compagnie du chemin de fer Salisbury à Harvey, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Cargill,

Ordonné,—Que le bill (No 148) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur,” soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Bourassa,

Ordonné,—Que selon la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps pour recevoir des pétitions pour bills privés soit suspendue à l'égard de la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud, présentée ce jour, et que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme il suit :—

De Russell Sage et autres, de la cité de New-York et autres lieux, demandant une charte sous le nom de “ Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud.”

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 149) concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Sutherland, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer une certaine résolution relative à l'établissement de compartiments frigorifiques sur les paquebots voyageant entre Montréal et le Royaume-Uni.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de cette résolution projetée, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera, mardi prochain, en comité général pour examiner la dite résolution.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1899, pour la production d'un état devant indiquer à quelles dates ont été expédiées à Dawson les malles de Vancouver ou Victoria, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à ce jour, et les dates de leur arrivée respective à Dawson; par quelles routes elles ont été expédiées; à quelles dates les malles ont été expédiées de Dawson depuis le 1er juillet 1898, et quand elles sont arrivées à Vancouver ou à Victoria, et par quelles routes. (*Document No 331.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1900, pour la production d'un état indiquant le montant total payé, chaque année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 30 juin 1899, sous les chapitres suivants:—

1. Traitement du Gouverneur général.
2. Frais de voyage du Gouverneur général.
3. Dépenses pour Rideau Hall—Compte du capital.
 

“	“	—Entretien.
“	“	—Terrains, compte du capital.
“	“	—Terrains, entretien.
4. Ameublement et fournitures de toute espèce pour Rideau Hall.
5. Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage.
6. Autres dépenses se rattachant à la charge du Gouverneur général.
7. Autres dépenses se rattachant aux terrains de Rideau Hall.
8. Dépenses totales de toute espèce, depuis le 1er juillet 1892, se rattachant à la charge du Gouverneur général.
9. Dépenses totales de toute espèce se rattachant à Rideau Hall et ses terrains, pour la même période. (*Document No 129.*)

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 14 février 1900, pour la production d'un état indiquant les demandes de nominations dans l'état-major des divers contingents déjà envoyés ou qui sont actuellement en voie de formation pour le service dans l'Afrique du Sud, les noms, âges, domiciles et aptitudes de chacun pour ce service, le cours d'instruction suivi, ainsi que les noms des candidats acceptés. (*Document No 128.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 89) du Sénat, intitulé: “Acte à l'effet d'amender l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers,” est lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le dit bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 107) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à sa prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 78) modifiant l'Acte d'inspection du gaz.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ellis rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé en comité général soit pris en considération.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération de ce bill.

Résolu,—Que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est en conséquence lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classifier la graine de lin.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 110) modifiant l'Acte des poids et mesures.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ellis rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 147) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900," sans amendement.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau la liste des actionnaires des banques chartées du Canada, pour l'année finissant le 31 décembre 1899. (*Document No 3.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 142) concernant l'inspection du grain étranger.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ellis rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 132) modifiant l'Acte des chemins de fer.

M. Blair propose, secondé par M. Sutherland,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 145) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Toronto à la Baie Georgienne.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 146) permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 144) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons."

M. Mills propose, secondé par M. Taylor, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise; et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés, ainsi que la preuve faite et les documents sur lesquels le dit bill est basé.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations sur la motion de M. Blair, proposant la seconde lecture du bill (No 133) modifiant l'Acte des chemins de fer.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

---

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 137) du Sénat, intitulé :  
" Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance, mémoires, pétitions, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers, concernant la démission de M. John McPhee comme maître de poste à Murray-Harbour-Road, I.P.E., et la nomination de son successeur. (*Document No 130.*)

Et la Chambre s'ajourne alors à lundi prochain.



LUNDI, 7 MAI 1900.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition du conseil municipal de la cité de Winnipeg, Manitoba, demandant que dans tout projet d'acte du parlement autorisant des compagnies de chemins de fer à construire des voies ferrées dans le Manitoba, il soit inséré des dispositions donnant au gouvernement plein contrôle sur les tarifs de voyageurs et de marchandises; et aussi, conférant à la dite province le droit d'acquiescer ces lignes ferrées à des conditions équitables basées sur le coût de leur construction, et à d'autres fins, est lue et reçue.

Ordonné,—Que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 150) concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Un message de Son Excellence le Gouverneur général est apporté par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence que ses membres se rendent immédiatement auprès d'Elle, à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend au Sénat, accompagné des membres de la Chambre des Communes.

Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa.

Acte modifiant l'Acte des terres fédérales.

Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Hereford.

Acte concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara.

Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte concernant la Compagnie du pont du Sud du Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich.

Acte relatif à la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'Acierie Canadienne.

Acte concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du Sud.

Acte concernant la Banque Jacques-Cartier et changeant son nom en celui de "Banque Provinciale du Canada."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie.

Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne.

Acte modifiant l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme il suit :—

“QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

“Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, auquel je prie humblement Votre Excellence de donner sa sanction.”

A ce bill, la sanction royale est donnée dans les termes suivants :—

“Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

M. Bell (Prince) propose, secondé par M. McInerney,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, les Ordonnances du territoire du Yukon de 1899, conformément à l'Acte 61 Vic., chap. 6, article 7. (*Document No 33m.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1899, pour la production de copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par tout membre du conseil pour le territoire du Yukon à tout membre du gouvernement ou à tout département, et de toutes réponses ou instructions données à ce sujet. (*Document No 33n.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 72) concernant la Banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de Banque Royale du Canada,—lesquels sont lus comme il suit :—

*Dans le texte français seulement :*

Page 1, ligne 8, retranchez tous les mots entre “de” et “mais,” ligne 9, et insérez : “The Royal Bank of Canada.”

*Dans le titre :*

Retranchez “Banque Royale du Canada,” et à la place insérez : “The Royal Bank of Canada.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements:

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 82) constituant en corporation la Compagnie d'assurances sur la vie La Couronne,—lesquels sont lus comme il suit :—

*Dans le texte français seulement :*

Page 1, ligne 12, retranchez depuis “Compagnie” jusqu'à “Company,” ligne 13, ces deux mots compris, et insérez : “The Crown Life Insurance Company.”

*Dans le titre :*

Retranchez "La Compagnie d'assurance sur la vie la Couronne," et à la place insérez : "The Crown Life Insurance Company."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 148) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Davin propose, secondé par M. Kaulbach :—

Que pendant le soulèvement de 1885, des métis de Wood-Mountain, de Maple-Creek et d'autres endroits dans les territoires, ont été employés comme éclaireurs. Que nombre de personnes qui ont servi comme éclaireurs pendant le dit soulèvement ont reçu du *scrip*. Qu'il est de fait, sauf deux ou trois exceptions, que les métis de Wood-Mountain, de Maple-Creek, de Swift-Current et de Moosejaw, n'ont pas eu de *scrip*. Que cette Chambre est d'avis que du *scrip* devrait être donné à ceux qui seront reconnus comme y ayant droit.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Foster, secondé par sir Charles Hibbert Tupper,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant :—1. Le chiffre total des comptes entre l'Intercolonial et le Pacifique Canadien pour le fret échangé mutuellement par ces deux compagnies pendant l'année expirée le 30 juin 1897, (1) à Saint-Jean, N.-B.; (2) à Montréal, et pour le fret d'entier parcours livré (1) à Saint-Jean, N.-B.; (2) à Montréal, et le chiffre total de ces mêmes comptes pour l'année expirée le 30 juin 1899.

2. Le montant total alloué à l'Intercolonial et au Pacifique Canadien comme leur part respective dans la répartition des recettes provenant des voyageurs d'entier parcours (a) *viâ* Montreal; (b) *viâ* Saint-Jean, N.-B., pendant l'année expirée le 30 juin 1897, et le montant similaire pour l'année expirée le 30 juin 1899.

Sur motion de M. Powell, secondé par M. Haggart,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant le montant total des recettes pour fret et voyageurs perçus par le Pacifique Canadien et portées par lui au crédit de l'Intercolonial pour les années expirées respectivement le 30 juin 1897 et 1899.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Bell (Pictou),

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre copie de tous papiers, rapports et recommandations concernant les pêcheries du lac Winnipeg, depuis l'automne de 1893, y compris toute correspondance entre l'inspecteur des pêcheries et le département, et le rapport de la commission royale sur l'enquête tenue entre 1884 et 1896.

Ordonné,—Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé de la Reine.

La Chambre, en corformité de l'ordre, reprend le débat sur la motion faite le 7 mars dernier, et proposant que, de l'avis de cette Chambre, les droits élevés actuellement imposés sur le tabac devraient être réduits.

Et le débat se poursuivant,  
Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Cargill,  
Ordonné.—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) modifiant l'Acte de pension de la police à cheval, 1899.

M. Davin propose, secondé par M. Casgrain, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;  
Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,  
Ordonné.—Que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) modifiant l'Acte de la police à cheval, 1894.

M. Davin propose, secondé par M. Clancy, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sir Wilfrid Laurier propose comme amendement, secondé par M. Mulock, que le mot "maintenant" soit retranché et que les mots "d'hui en six mois" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue dans l'affirmative.  
La motion principale ainsi amendée est alors adoptée.  
Ordonné.—Que le bill soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 29) modifiant l'Acte des élections fédérales en pourvoyant à l'emploi de machines à voter de Macdonald au lieu de bulletins.

M. Britton propose, secondé par M. Flint, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Mulock, que le mot "maintenant" soit retranché, et que les mots "d'hui en six mois" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue dans l'affirmative.  
La motion principale ainsi amendée est alors adoptée.  
Ordonné.—Que le bill soit lu la seconde fois d'hui en six mois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ellis rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné.—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

---

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) modifiant l'Acte des clauses des compagnies.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bille privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) modifiant le Code criminel, 1892.

M. MacLaren propose, secondé par M. Borden (Halifax), que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant ;

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Mulock,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

MARDI, 8 MAI 1900.

PRIÈRE.

M. Gibson, du comité collectif des Impressions du Parlement, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—  
61b. Réponse à une Adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 avril 1899, demandant :—

(1.) Les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique, ou de mauvaise conduite, portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

(2.) Les rapports desdits commissaires ou de commissaires nommés auparavant, qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

(3.) Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes.

(4.) Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur ou extérieur du gouvernement, qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement, spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette destitution. (*A imprimer en abrégé.*)

64c. Réponse partielle (département de la Marine et des Pêcheries) à une Adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 avril 1899, demandant :—

(1.) Les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique, ou de mauvaise conduite, portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

(2.) Les rapports desdits commissaires ou de commissaires nommés auparavant qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

(3.) Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyages et autres dépenses incidentes.

(4.) Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur et extérieur du gouvernement, qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement, spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué, ou en conséquence de cette destitution. (*A imprimer en abrégé.*)

73. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 février 1900, pour la production de copie de tous arrêtés en conseil, rapports et correspondance non encore soumis à la Chambre, concernant les lois de cabotage sur les côtes du Pacifique en Canada et aux États-Unis. (*Document de la session.*)

76. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 février 1900, pour la production de copie de tous rapports, arrêtés en conseil, papiers et correspondance concernant la concession aux

navires des États-Unis des privilèges de cabotage sur les lacs du Canada en 1899. (*Documents de la session.*)

87. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique, ou leurs agents, au sujet des mesures législatives contre les Chinois et les Japonais. (*Documents de la session.*)

91. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900, pour la production de copie de tous papiers et correspondance concernant le choix des officiers de la milice canadienne qui suivent actuellement le cours d'instruction pour service d'état-major donné à Kingston. (*Documents de la session.*)

102. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 2 avril 1900, pour la production d'un état indiquant le montant de la remise faite sur les instruments agricoles exportés du Canada pour les exercices financiers expirés les 30 juin 1896, 1897, 1898 et 1899, avec indication du montant payé à chaque raison sociale, chacune des dites années. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

33e. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899, pour la production de copie de toutes demandes, correspondance, concessions et autres détails concernant une section de deux milles et demi de la crique Bunker, division minière du Klondike, district du Yukon, laquelle section aurait été concédée pour y faire des travaux miniers au moyen de la force hydraulique.

33g. Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900, pour la production d'un état, sous forme de tableaux, de tous contrats et arrangements pour le service postal entre Victoria et Vancouver, et entre Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, donnant les noms des parties aux contrats, les routes spécifiées, et les montants payés ou à payer pour le dit service; aussi, un état similaire pour l'exercice 1899-1900.

35. Réponse à une Adresse du Sénat, demandant,—

(1) Un exposé ou mémoire soumis à des avocats anglais pour obtenir leur opinion au sujet de la compétence du parlement Canadien à changer, par une loi, les divisions électorales du Canada, excepté au retour des époques décennales du remaniement proportionnel de la représentation, prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, après l'exécution de chaque recensement.

(2) Copie de l'opinion donnée par ces avocats.

(3) Un état des honoraires ou émoluments payés ou accordés à ces avocats pour leur consultation.

(4) Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, ou toute personne au nom du gouvernement, et les dits avocats ou l'un ou l'autre d'entre eux, au sujet de cet exposé ou de l'opinion exprimée sur son contenu; aussi, copie de tous messages, mémoires ou documents relatifs au dit exposé ou à la dite consultation.

(5) Les noms des avocats à qui on s'est adressé pour obtenir cette consultation, la date à laquelle on l'a demandée, et le nom des personnes qui en ont fait la demande.

45. Réponse à une Adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 août 1899, demandant la production des documents suivants, savoir :—

(1) Annonces publiées en mai 1896 demandant des soumissions pour la fourniture au chemin de fer Intercolonial d'huiles à lubrifier et à brûler;

(2) Soumissions reçues en réponse à ces annonces;

(3) Rapport des analystes sur les échantillons présentés;

(4) Avis aux soumissionnaires dont les échantillons ont été acceptés;

(5) Arrêté en conseil autorisant le ministre à informer les soumissionnaires heureux qu'il ne serait pas passé de contrats avec eux;

(6) La soumission faite subséquemment par la *Galena Oil Co.*, ainsi que le rapport des analystes sur les échantillons présentés;

(7.) Contrats passés avec la *Galena Oil Co.*, en date du 17 septembre et du 23 septembre 1896; aussi, un état indiquant le parcours en milles effectué par le chemin de fer Intercolonial, entre le 1er novembre et le 31 octobre de chacune des années 1895, 1896, 1897 et 1898.

Aussi, un état des déductions faites, avec indication des dates, sur les comptes de la *Galena Oil Co.*, pour couvrir la garantie stipulée aux contrats.

56b. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 10 mai 1899, pour la production (1.) de copie de tous tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur le 1er juillet 1898 sur l'Intercolonial et sur toutes les lignes affermées ou exploitées par le gouvernement en correspondance avec l'Intercolonial.

(2.) Copie de tous les dits tarifs locaux et autres et de tous tarifs supplémentaires en vigueur sur l'Intercolonial et les dites autres lignes le 1er avril 1899.

(3.) Un état ou liste donnant le détail complet de tous les taux spéciaux ou autres concessions accordés à tous marchands, commerçants, manufacturiers ou autres personnes en ce qui concerne le transport du fret sur l'Intercolonial et les susdites autres lignes, et qui étaient en vigueur aux dates respectives qui suivent :—

(a) Au 1er juillet 1898.

(b) Au 1er avril 1899.

(4.) Copie de toutes lettres, rapports, télégrammes et communications écrites adressés en 1898 par M. A. H. Harris, à titre de gérant général du trafic sur l'Intercolonial au gérant général du dit chemin de fer, au sujet du remaniement ou de la revision des tarifs sur l'Intercolonial ou des règles et règlement relatifs au transport des voyageurs et du fret sur le dit chemin de fer.

63a. Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le vapeur *John C. Barr*, admis à l'enregistrement en Canada à Dawson.

67a. Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1900, pour la production d'un état comprenant correspondance, enquête, rapports et mesures administratives au sujet de H. A. Lemieux, assistant-inspecteur des douanes à Montréal, que l'on prétend avoir pris part à l'élection de 1896 dans les îles de la Madeleine sous le faux nom de H. A. Lamirande.

72a. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie de tous papiers, lettres ou autres communications entre le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département public, et toutes autres personnes au sujet de la demande de Goff et Batson pour placer des nasses sur le côté est de Frye's Head, Campobello, N.-B., ou au sujet du refus d'accorder cette demande en 1897 et 1898.

74. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900, pour la production d'un état, sous forme de tableaux, de toutes soumissions, soumissions acceptées et conventions administratives, pour la fourniture de rails d'acier pour les chemins de l'Etat, donnant en détail les quantités et les prix, les dates, les lieux de livraison et les quantités livrées, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour.

75. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes pétitions et autres papiers en la possession du gouvernement, demandant au nom des sauvages de Caughnawaga le retour à l'ancienne forme de gouvernement des tribus.

77b. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, demandant la production de copie de tous papiers, correspondance, télégrammes et câblegrammes concernant la démission du major général Hutton du commandement de la milice canadienne, y compris tous arrêtés en conseil, minutes du conseil et communications avec le gouvernement impérial à ce sujet. Aussi, copie de sa démission, avec la date de sa réception par le gouvernement et la date à laquelle elle a été acceptée.



78. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 février 1900, pour copie de toute correspondance, télégrammes et papiers se rapportant en quelque manière à la réclamation de Henry Halero, de Prince-Albert, T.N.O., pour une indemnité à raison de pertes subies par lui pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

79. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, pétitions, rapports et autres documents concernant l'ouverture au public, pour inscriptions de homesteads, des sections impaires dans les townships 7, 8 et 9, rangs 7, 8 et 9, à l'est du premier méridien principal, dans la province du Manitoba.

80. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 29 mai 1899, pour la production de copie du rapport de W. H. Lynch, mentionné par le ministre de l'Intérieur le 19 avril dernier. *Débats*, p. 1896, (version anglaise.)

82. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production d'un état indiquant combien d'enveloppes, et de quelle espèce, ont été fournies au département du Commerce ou à aucun de ses officiers ou employés, depuis le 1er août 1899 jusqu'au 1er janvier 1900.

83. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et des particuliers de la province de l'Île du Prince-Edouard, en 1898-99, au sujet du transfert de la lumière d'alignement de l'Île Savage aux collines de sable du havre de Cascumpec, I.P.-E.

84. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie de tous papiers, rapports, correspondance et câblegrammes entre le gouvernement impérial et les autorités du Canada, et de tous arrêtés en conseil passés par le gouvernement canadien, au sujet du rapatriement du 100ème régiment.

85. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 février 1900, demandant la production de copie de toute correspondance et télégrammes entre le gouvernement du Canada et les autorités de la Colombie-Britannique, et entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, ou toutes autres personnes, au sujet de l'offre faite par les autorités de la Colombie-Britannique d'y lever et équiper un contingent de cavalerie pour service dans l'Afrique du Sud.

86. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 26 février 1900, demandant la production de copie de tous arrêtés en conseil adoptés en 1898 et 1899 pour autoriser le département de l'Intérieur à donner des permis de coupes de bois sur les terres fédérales dans le Manitoba, et de tous arrêtés en conseil qui annulent ces permis. Aussi, copie de toutes demandes faites pour coupes de bois en vertu des dits arrêtés en conseil, et des conditions auxquelles ces permis ont été donnés.

88. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 juin 1899, pour la production de copie du contrat passé avec A. Onderdonk, pour la construction d'une section du chemin de fer Canadien du Pacifique, avec les diverses sentences portées par les arbitres choisis pour évaluer le matériel roulant, et copie de toutes lettres et télégrammes se rapportant à l'achat du dit matériel roulant du dit Onderdonk; et aussi, copie de toutes opinions données par le département de la Justice quant à l'obligation, pour la Couronne, de recevoir le dit matériel roulant, des chèques donnés pour solde, et de tous papiers et documents concernant l'achat du dit matériel roulant.

89. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 avril 1899, demandant la production de :—

(a) Copie des soumissions pour la construction des sections une et deux du canal de Soulanges, et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions.

(b) Copie des soumissions demandées pour une nouvelle adjudication de contrats pour la construction des susdites sections et de l'annonce demandant ces soumissions, et un relevé des prix mentionnés dans les soumissions.

(c) Copie de toute correspondance ou arrêtés en conseil se rapportant directement ou indirectement à l'adjudication des contrats ou nouveaux contrats pour la construction des susdites sections.

90. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900, pour la production de copie de tous rapports d'explorations faites depuis la dernière session, et de toutes pétitions et demandes quelconques se rapportant au projet du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne.

92. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 12 février 1900, pour la production d'un état donnant les dates des différents voyages du steamer *Lunenburg* aux îles de la Madeleine en 1899, en vertu du contrat conclu avec Robert J. Leslie, d'Halifax, pour le transport des malles, voyageurs et marchandises, et indiquant les heures d'arrivée et de départ aux îles de la Madeleine et à Pictou, N.-E., respectivement.

93. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie de toute correspondance entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique, ou entre leurs agents respectifs, au sujet du transfert des sauvages de la réserve des Songhees, depuis la réponse soumise à cette Chambre au cours de la dernière session.

94. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900, pour la production d'un relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée.

94a. Réponse supplémentaire à l'ordre qui précède.

95. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production d'un état indiquant le montant des droits de quaiage perçus à Tignish, I.P.-E., en 1899.

96. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie de toutes lettres et mémoires adressés par le conseil de ville de Moosejaw au gouvernement ou au département de l'Intérieur, au sujet de l'emplacement de la dite ville et de certains lots de terrain que certains particuliers prétendent être exempts de taxes, et copie des réponses faites.

97. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production d'un état détaillé des item compris dans les \$4,744.25 perçues par Clement, Patullo et Ridley à compte des terrains riverains à Dawson, H-107, rapport de l'Auditeur général; aussi, d'un relevé de toutes les amendes comprises dans les \$23,861 perçues, suivant le rapport de l'Auditeur général, H-107.

98. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900, pour la production de copie des annonces ou demandes de soumissions pour les impressions du gouvernement des territoires du Nord-Ouest depuis 1890 jusqu'à 1899 inclusivement, ou au moins jusqu'au temps où l'audition des dépenses du Nord-Ouest a été enlevée à l'Auditeur général; aussi, le prix auquel les contrats pour chacune des dites années ont été donnés, la date, et le nom de l'entrepreneur.

99. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie des rapports des ingénieurs chargés de faire l'évaluation du coût de construction devant servir de base à la subvention payable à la Compagnie du chemin de fer de Rostigouche pour les premiers dix milles de sa ligne, et copie des rapports au conseil et des arrêtés du conseil concernant le paiement de cette subvention.

100. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes, rapports d'ingénieurs et autres papiers se rapportant en quelque manière au contrat passé en 1898 entre le département des Travaux publics et M.M. Brennan et Ramsay, pour réparations au brise-lames de Souris-Est, I. P.-E.

101. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement et

ses agents et toutes autres personnes au sujet de l'omission, par le gardien du phare de l'île aux Œufs, d'allumer le phare pendant quelques jours au cours de l'hiver dernier.

103. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes soumissions, contrats et correspondance concernant le service des mailles entre Hopewell-Cape et Hopewell, comté d'Albert, N.-B., depuis le 1er juillet 1896.

104. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copies des requêtes, pétitions adressées au département de la Marine et des Pêcheries, et copie de toute correspondance, arrêtés en conseil et mémoires au sujet de l'incorporation des pilotes entre Montréal et Kingston.

105. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, demandes, concessions et autres papiers concernant la superficie, ou partie d'icelle, couverte par les demandes suivantes (y compris les dites demandes et les papiers s'y rapportant), mentionnés dans le document sessionnel No 83, 3me session, 6me parlement, 61 Victoria, 1896:— W. J. Lindsay, Brandon, rivière Stewart; P. C. Mitchell; A. E. Philp, Klondike; F. Burnett, Vancouver, Hootalinqua; F. Burnett, Colborne, rivière des Sauvages; J. G. Burnett, Edmonton, rivière de la Paix; F. Burnett, Colborne, rivière Teslin; A. E. Philp, Ottawa, fourche Sud de la Stewart; G. Philp, London, lac au Saumon; A. E. Philp, Ottawa, rivière des Sauvages; A. D. Cameron, Ottawa, rivière Stewart; F. A. Philp, rivière Teslin; W. L. Parish, rivière Pelly,

106. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 14 février 1900, pour la production d'un état indiquant:—

(1.) Le montant payé chaque année, pendant dix ans, pour les impressions du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, savoir: de 1889 à 1899 inclusivement, ou jusqu'au temps où l'audition des dépenses du dit gouvernement a été enlevée à l'Auditeur général.

(2.) Le montant payé pour annonces, chaque année, pendant la même période, pour le dit gouvernement.

(3.) Les noms des personnes, imprimeries ou compagnies qui ont été payés pour ces services, chacune des dites années.

107. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 17 mai 1899, pour la production d'un état donnant les renseignements demandés par sir Charles Hibbert Tupper au sujet des navires américains enregistrés à Dawson, (voir *Débats* du 8 mai 1899), comprenant les noms et le tonnage des navires construits aux États-Unis qui ont été enregistrés en Canada par le percepteur des douanes à Dawson, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à la date la plus récente; les droits payés, le chiffre de l'évaluation de chaque navire, le nom de l'évaluateur et les noms des propriétaires anglais de ces navires.

108. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes et rapports, depuis le 1er septembre 1899, entre le ministre de la Milice ou ses agents, et l'officier commandant le district militaire No 11, ou toute autre personne, au sujet du champ de tir à la Pointe-Clover, C.-B.

109. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900, pour la production de copie de toutes les plaintes faites depuis le 1er janvier 1890 au ministre de l'Agriculture, ou au commissaire ou assistant commissaire des brevets, au sujet des prix excessifs exigés par les propriétaires de la lumière Auer pour l'usage de cet article breveté sous l'autorité du paragraphe (a), article 37 de l'*Acte des brevets*, et copie de toute correspondance avec le ministre, le commissaire ou son assistant, au sujet de ces plaintes.

110. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900, pour la production de copie de toutes lettres et documents de toute espèce échangés entre le département de l'Intérieur, ou aucun membre du gouvernement, et D. H.

Macdowall, ex-M.P., ou toute autre personne, au sujet de la réclamation de John C. McNevin, de Kirkpatrick, Saskatchewan, pour pertes subies pendant le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

Votre comité recommande aussi que M. Edward Botterell reçoive le salaire maximum d'un premier commis, et que M. R. B. Davidson, aide-distributeur, soit nommé commis de seconde classe au salaire minimum de cette classe, et que M. T. W. Alexander soit payé au taux de \$800 par année,—les dits salaires devant dater du 1er juillet 1900. Votre comité recommande, de plus, que M. Aug. Lemay soit nommé messenger permanent dans le dit bureau de distribution, avec un salaire de \$600 par année, à dater du 1er février 1900.

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir :—

Bill (No 113) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée.)

Bill (No 131) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Edwin James Cox."

Votre comité est aussi convenu de rapporter les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 102) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne.

Bill (No 114) concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.

En ce qui concerne les deux bills en dernier lieu mentionnés, votre comité a amendé le préambule dans chaque cas, afin de faire ressortir plus clairement les faits sur lesquels ces bills sont fondés.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 107) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest, est lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant la concession d'une subvention pour l'établissement d'un service de paquebots entre la Colombie-Britannique, la Chine et le Japon.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte 52 Vic., chap. 2, intitulé : "Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques," en pourvoyant à la continuation de l'autorité conférée par le dit acte au Gouverneur en conseil d'accorder une subvention pour un service de steamers entre la Colombie-Britannique, la Chine et le Japon, pendant telle période ou telles périodes de temps jugées nécessaires, ne devant pas, toutefois, excéder en totalité dix ans, et de payer à cet effet une subvention ou des subventions, suivant le cas, n'excédant pas la somme de £15,000 sterling par année pour un service mensuel, ou ne dépassant pas la somme de £25,000 sterling par année pour un service bi-mensuel.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné.—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme il suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte 52 Vic., chap. 2, intitulé : " Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques," en pourvoyant à la continuation de l'autorité conférée par le dit acte au Gouverneur en conseil d'accorder une subvention pour un service de steamers entre la Colombie-Britannique, la Chine et le Japon, pendant telle période ou telles périodes de temps jugées nécessaires, ne devant pas, toutefois, excéder en totalité dix ans, et de payer à cet effet une subvention ou des subventions, suivant le cas, n'excédant pas la somme de £15,000 sterling par année pour un service mensuel, ou ne dépassant pas la somme de £25,000 sterling par année pour un service bi-mensuel.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné.—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 151) modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers océaniques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) modifiant l'Acte des poids et mesures ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant l'emmagasinage à froid de certains produits à bord des paquebots océaniques.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à passer des contrats avec H. et A. Allan et Robert Reford et Compagnie, pour l'établissement de compartiments frigorifiques sur leurs paquebots voyageant entre Montréal et le Royaume-Uni durant les saisons de navigation mil neuf cent et mil neuf cent un, aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil jugera à propos, la somme à payer pour cet emmagasinage à froid ne devant pas dépasser vingt-huit mille sept cent cinquante piastres en une même année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution,

Ordonné.—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme il suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à passer des contrats avec H. et A. Allan et Robert Reford et Compagnie, pour l'établissement de compartiments frigorifiques sur leurs paquebots voyageant entre Montréal et le Royaume-Uni durant les saisons de navigation mil neuf cent et mil neuf cent un, aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil jugera à propos, la somme à payer

pour cet emmagasinage à froid ne devant pas dépasser vingt-huit mille sept cent cinquante piastres en une même année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné,—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 152) autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bill suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 77) intitulé : "Acte constituant en corporation La Congrégation du Très-Saint Rédempteur."

Bill (No 52) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage."

Bill (No 65) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick."

Bill (No 66) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan."

Bill (No 74) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée)."

Bill (No 104) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles."

Bill (No 84) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté."

Bill (No 91) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa."

Bill (No 88) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de colonisation de la rivière Sainte-Marie."

Bill (No 111) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Sainte-Claire et Érié."

Bill (No 122) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Érié à la rivière Détroit."

Bill (No 117) intitulé : "Acte concernant l'Association Sanitaire Nationale.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

*Mercredi, 9 mai 1900.*

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 96) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du pont de Québec," avec un amendement, auquel il demande le concours de la Chambre des Communes."

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 76) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne de prêt et de placement," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et deux minutes, s'ajourne à ce jour.

## MERCREDI, 9 MAI 1900.

## PRIÈRE.

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et est convenu de le rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 février 1900, pour la production de copie des devis, plans, soumissions reçues et contrats passés par le gouvernement, concernant la construction de dix milles du chemin de fer connu sous le nom de chemin de fer de Belfast à Murray-Harbour, I.P.-E. (*Document No 132.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril 1900, demandant la production de copie de tous arrêtés ministériels, mémoires, rapports et états concernant la vente du bois sur les terres de l'artillerie à la Pointe Pelée, dans le comté d'Essex; aussi, l'état actuel des comptes entre l'acheteur et le gouvernement. (*Document No 133.*)

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 mars 1900, pour la production de:—

1. Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et papiers en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers, concernant l'entrée de Terre-neuve dans la Confédération.

2. Copie de tous documents semblables concernant toutes propositions quelconques pour établir des relations commerciales entre Terre-neuve et le Canada. (*Document No 134.*)

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 113) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood, à responsabilité limitée; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill du Sénat (No 131) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

Sur motion de M. Montague, secondé par M. Wallace,

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, renvoyant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial du Sénat auquel a été déferé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox."

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 102) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 114) concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 19, étant expirée,—M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, secondé par M. Borden (Halifax),—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Il s'ensuit un débat;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Jeudi, 10 mai 1900.*

Et la question étant posée sur la motion proposant l'ajournement, elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement, savoir:—

Bill (No 51) constituant en corporation le Mouvement (ou l'Église) de Sainteté en Canada.

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 153) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest", auquel il demande le concours de la Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté un bill (No 154) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Compagnies de prêt, Canada, 1899," auquel il demande le concours de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-six minutes, s'ajourne à ce jour.



JEUDI, 10 MAI 1900.

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quinzisième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 101) concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi considéré les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Bill (No 112) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité recommande, —

1. Que M. Jeremiah Mullin, qui a été employé pendant plusieurs jours, au cours de la dernière session, pour aider aux rapporteurs officiels des *Débats*, reçoive la somme de \$50 pour ses services.

2. Que MM. J. A. Bernard et S. Gélinas soient remerciés de leurs services à partir du 15 courant, et qu'ils soient payés au *pro rata* du nombre de jours pendant lesquels ils ont été employés depuis le commencement de la présente session.

3. Que MM. Achille Fortier, Flavien Moffet et Emile Tremblay soient nommés traducteurs officiels des *Débats*, et qu'ils soient payés au *pro rata* du nombre de jours pendant lesquels ils seront employés jusqu'à la fin de la session.

Sur motion de sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné,—Que la première réponse et la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, du 12 février 1900, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le vapeur *John C. Barr*, admis à l'enregistrement en Canada à Dawson, soient imprimées sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. Foster,

Ordonné,—Que la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance, requêtes, concessions et autres papiers concernant la superficie, ou partie d'icelle, couverte par les demandes suivantes (y compris les dites demandes et les papiers s'y rapportant) mentionnés dans le document No 83, 3<sup>me</sup> session, 6<sup>me</sup> parlement, 61 Victoria, 1898 :—W. J. Lindsay, Brandon, Rivière Stewart; P. C. Mitchell; A. E. Philp, Klondike; F. Burnett, Vancouver, Hootalinqua; F. Burnett, Colborne, rivière des Sauvages; J. G. Burnett, Edmonton, Rivière de la Paix; F. Burnett, Colborne, rivière Teslin; A. E. Philp, Ottawa, fourche sud de la Stewart; G. Philp, London, lac au Saumon; A. E. Philp, Ottawa, rivière des Sauvages; A. D. Cameron, Ottawa, rivière Stewart; F. A. Philp, rivière Teslin; W. L. Parish, rivière Pelly; soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Fielding, secondé par sir Richard J. Cartwright,  
Ordonné.—Que le bill (No 154) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois; et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,  
Résolu.—Que d'ici à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la préséance les lundis, après les bills privés et les interpellations.

M. McMullen propose, secondé par M. Flint, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 143) modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) modifiant l'Acte du pilotage.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 135) modifiant l'Acte des stations agronomiques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 134) concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 138) intitulé : " Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 127) à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des pommes et des poires destinées à l'exportation.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Vendredi, 11 mai 1900.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse partielle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre copie de toute correspondance, télégrammes et rapports depuis 1894, entre le gouvernement et ses agents dans la Colombie-Britannique ou toute autre personne, au sujet de la nécessité d'employer un autre navire pour faire, de concert avec le vapeur *Quadra*, le service des phares et la protection des douanes et des pêcheries sur le littoral de la Colombie-Britannique. (*Document No 137.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 avril, pour la production de copie de toute correspondance, rapports et papiers entre le département de la Marine et des Pêcheries ou tout autre département ou ministre du gouvernement et toutes personnes, au sujet de la prohibition de l'exportation du poisson pris dans les eaux des lacs Manitoba et Winnipégois pendant les mois d'été. (*Document No 138.*)

Et aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 12 février 1900, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant le vapeur *John C. Barr*, admis à l'enregistrement en Canada à Dawson. (*Document No 63b.*)

Sur motion de M. Fielding, secondé par sir Louis H. Davies,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, le priant de bien vouloir faire mettre devant la Chambre, copie des arrêtés du conseil et de la correspondance concernant l'admission des valeurs inscrites en Canada sur la liste des effets publics sur lesquels les fidéicommissaires en Angleterre sont autorisés à placer les fonds qui leur sont confiés.

---

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'adresse qui précède. (*Document No 139.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du Commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année 1899. (*Document No 15.*)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 11 MAI 1900.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Ellis,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans le deuxième rapport du comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 135) modifiant l'Acte des stations agronomiques, est lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 134) concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail, est lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 127) à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des pommes et des poires destinées à l'exportation; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 143) modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence.

M. Lutherland propose, secondé par M. Gibson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Davin propose comme amendement, secondé par M. Kaulbach:—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général pour amender l'article 1 dans le sens qui suit:—

“La responsabilité des personnes engagées envers la Couronne par cautionnement donné pour garantir le paiement de grain de semence fourni par la Couronne à certaines personnes dans les territoires du Nord-Ouest, sera déchargée à dater de l'adoption du présent acte.”

La question étant posée sur l'amendement, et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit:—

POUR :

Messieurs

Bell (Pictou),  
Bennett,  
Bergeron,  
Borden (Halifax),  
Clancy,  
Cochrane,  
Davin,

Foster,  
Ganong,  
Guillet,  
Haggart,  
Henderson,  
Kaulbach,  
LaRivière,

MacLaren,  
McAlister,  
McNeill,  
Marcotte,  
Martin,  
Mills,

Morin,  
Powell,  
Roche,  
Sproule,  
Taylor, et  
Wilson.—26.

## CONTRE :

## Messieurs

Archambault,	Fielding,	Lewis,	Puttee,
Beith,	Fisher,	Logan,	Rogers,
Bell (Prince),	Flint,	Macdonell (Selkirk),	Russell,
Blair,	Fortier,	McCarthy,	Rutherford,
Brodeur,	Frost,	McGregor,	Scriver,
Burnett,	Godbout.	McHugh,	Semple,
Calvert,	Gould,	McIsaac,	Somerville,
Campbell,	Guité,	McLellan (Prince),	Sutherland,
Casey,	Holmes,	McLennan (Inverness),	Talbot,
Copp,	Hutchison,	McMillan,	Tolmie,
Cowan,	Johnston,	Paterson,	Tucker, et
Dechène,	Joly de Lotbinière (sir H.)	Pettet,	Wallace.—50.
Ellis,	Laurier (sir Wilfrid),		

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant alors proposée, est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill du Sénat (No 138) intitulé : " Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891," est lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 11) modifiant l'Acte du pilotage; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 114) concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 109) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour délibérer sur le bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Bennett,

Ordonné,—Que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit renvoyé au comité des Bills privés pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 101) concernant la Compagnie du chemin de fer Nipissingue à la Baie de James; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 83) concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 112) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Huron.

Et l'heure consacrée aux bills privés, selon la règle 19, étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité général.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 139) modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 154) intitulé "Acte modifiant l'Acte des Compagnies de prêt, Canada, 1899."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par sir Louis H. Davies, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden (Halifax) propose comme amendement, secondé par M. Foster,

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—"les cahiers de votation, les listes d'électeurs, et tous autres papiers, lettres, documents et mémoires concernant la dernière élection pour le district électoral de Brockville et la dernière élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Huron, qui ont été référés au comité des Privilèges et Elections au cours de la dernière session, et aussi les procès-verbaux du dit comité et la preuve faite, donnée ou reçue devant lui pendant la dernière session, touchant les questions ci-dessus, soient référés au comité des Privilèges et Elections nommé au cours de la présente session pour plus ample considération, et aux fins de faire une enquête sur la conduite des officiers-rapporteurs et des divers sous-officiers-rapporteurs respectifs et autres officiers, au cours des dites élections respectives ou s'y rattachant; et de faire rapport à ce sujet avec toute la diligence possible."

Et un débat s'ensuit;

Sur motion de sir Louis H. Davies, secondé par sir Henri Joly de Lotbinière,

Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre s'ajourne alors à lundi prochain.



LUNDI, 14 MAI 1900.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Davin, secondé par M. Clancy,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie des circulaires demandant des soumissions pour la fourniture des approvisionnements nécessaires à la police à cheval du Nord-Ouest pour les exercices 1897-98, 1898-99 et 1899-1900, des soumissions acceptées, des contrats donnés par voie de soumissions et de ceux donnés sans soumissions.

Sur motion de M. Champagne, secondé par M. Somerville,

Ordonné,—Que la Chambre concoure dans le cinquième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre pendant la présente session.

Ordonné,—Que M. Borden (King's) ait la permission de présenter un bill (No 155) modifiant l'Acte de la Milice.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 156) modifiant l'Acte du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose le relevé des noms et salaires ou traitements de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil en 1899. (*Document No 141.*)

Sir Wilfrid Laurier dépose aussi, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, copie d'un arrêté du conseil en date du 16 octobre 1899 et d'autres papiers concernant la suspension des lois de cabotage, et permettant aux navires des États-Unis de transporter des chargements entre Fort-William ou Port-Arthur, Ontario, et tout autre port en Canada, pendant le reste de l'année 1899. (*Document No 76a.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose copie de tous rapports faits par le capitaine S. M. Hatfield, gardien de pêcheries à Yarmouth; aussi, copie d'un état indiquant ce qui lui a été payé sous forme de salaire ou de frais de voyage, chaque année, depuis sa nomination. (*Document No 142.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 112) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 76) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement," lesquels amendements sont lus comme il suit, savoir :—

Page 1, ligne 13, retranchez depuis " Compagnie " jusqu'à " ci-après," ligne 15 et insérez " Coloniale de placement et de prêt "—(*The Colonial Investment and Loan Company.*)

Page 2, ligne 12, retranchez " ordinaires " et insérez : " permanentes privilégiées ou sur les actions ordinaires, quels que puissent être les plus élevés."

Page 2, ligne 28, après " Compagnie " insérez les paragraphes 2 et 3 qui suivent :

" 2. Tout porteur d'actions du capital mobile, en tout temps, pendant le laps d'une année après la sanction du présent acte, aura le droit de convertir ses actions en actions permanentes privilégiées de la nouvelle compagnie ; et celle-ci devra allouer pour ces actions mobiles leur pleine valeur avec les profits acquis à la date de la conversion.

" 3. Si la compagnie retirait de ces actions du capital mobile, elle allouera à leurs porteurs la pleine valeur de ces actions avec les profits acquis à la date du retrait."

Page 2, ligne 39, retranchez l'article 10.

Page 3, ligne 36, retranchez depuis " personne " jusqu'à " ou," ligne 38.

Page 3, ligne 40, après " commissaire " insérez : " sur les garanties mentionnées à l'Acte des Compagnies de prêt, Canada, 1899, et à l'article précédent du présent acte, et "

Page 4, ligne 22, après " époque " insérez : " le montant versé sur ses actions du capital fixe et permanent, jusqu'à ce que les actions mobiles de la compagnie, à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent de leur valeur, aient été retirées ou autrement annulées, et qu'ensuite ce chiffre total n'excède pas."

#### *Dans le titre.*

Retranchez depuis " Compagnie " jusqu'à la fin du titre et insérez : " Coloniale de placement et de prêt."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de M. Clarke, secondé par M. Taylor, l'amendement conséquentiel suivant est fait au dit bill, savoir :—

#### *Dans l'annexe du bill.*

Dans la ligne 4, retranchez les mots " Canadienne de prêt et de placement," et insérez à leur place les mots " Coloniale de placement et de prêt."

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre a adopté leurs amendements, avec un amendement conséquentiel auquel elle désire le concours du Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 150) concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 151) modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers océaniques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892"; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 25) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 157) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de steamers du Saint-Laurent," auquel il demande le concours de la Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 158) intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson," auquel il demande le concours de la Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des divorces, auquel fut renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson," ainsi que les documents qui s'y rattachent, avec prière de les renvoyer au Sénat.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 159) intitulé: "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold," auquel il demande le concours de la Chambre.

Et aussi, le Sénat communique à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des divorces, auquel fut renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold," ainsi que les documents qui s'y rattachent, avec prière de les renvoyer au Sénat.

Et la Chambre s'ajourne à demain.

---

---

MARDI, 15 MAI 1900.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Moore,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de toute correspondance et de tous rapports et papiers concernant la défense d'exporter le poisson pris dans les lacs Winnipégois et Manitoba, depuis la date de la demande faite à ce sujet le 23 avril 1900 jusqu'à aujourd'hui.

M. Bennett propose, secondé par M. Craig, que le bill du Sénat (No 159) intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold," soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ou leurs agents, au sujet des mesures législatives contre les Chinois et les Japonais. (*Document No 87a.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document No 2c.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 14 mai 1900.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Dobell,

Ordonné,—Que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 avril 1899, pour la production de copie de toutes communications, ordres et instructions donnés par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés. (*Document No 33a.*)

---

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite vendredi dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des subsides;—

Et sur l'amendement de M. Borden (Halifax), proposant :—

“Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“les cahiers de votation, les listes d'électeurs, et tous autres papiers, lettres, documents et mémoires concernant la dernière élection pour le district électoral de Brockville et la dernière élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Huron, qui ont été référés au comité des Privilèges et Elections au cours de la dernière session, et aussi les procès-verbaux du dit comité et la preuve faite, donnée ou reçue devant lui pendant la dernière session, touchant les questions ci-dessus, soient référés au comité des Privilèges et Elections nommé au cours de la présente session pour plus ample considération, et aux fins de faire une enquête sur la conduite des officiers-rapporteurs et des divers sous-officiers-rapporteurs respectifs et autres officiers, au cours des dites élections respectives ou s'y rattachant; et de faire rapport à ce sujet avec toute la diligence possible.”

La question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sur motion de M. Russell, secondé par M. Flint,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année finissant le 31 octobre 1899. (*Document No 8.*)

Et la Chambre s'ajourne alors à demain.

MERCREDI, 16 MAI 1900.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Sutherland,  
Ordonné.—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie du rapport de l'inspecteur des postes, W. W. McLeod, sur certaines accusations de partisanerie politique portées contre M. C. A. Gass, maître de poste de Moosejaw, Assiniboia-Ouest.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 64h.*)

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 55) constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens.

Bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite, vendredi, le 11 mai dernier, par M. Fielding, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, afin de permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides ;

Et sur l'amendement de M. Borden (Halifax), proposant :

“Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“les cahiers de votation, les listes d'électeurs, et tous autres papiers, lettres, documents et mémoires concernant la dernière élection pour le district électoral de Brockville et la dernière élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Huron, qui ont été référés au comité des Privilèges et Elections, au cours de la dernière session, et aussi les procès-verbaux du dit comité et la preuve faite, donnée ou reçue devant lui pendant la dernière session, touchant les questions ci-dessus, soient référés au comité des Privilèges et Elections nommé au cours de la présente session pour plus ample considération, et aux fins de faire une enquête sur la conduite des officiers-rapporteurs et des divers sous-officiers-rapporteurs respectifs et autres officiers au cours des dites élections respectives ou s'y rattachant ; et de faire rapport à ce sujet avec toute la diligence possible.”

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 96) intitulé : “Acte concernant la Compagnie du pont de Québec,” lequel est lu comme il suit :—

Page 1, ligne 8, après “ligne,” insérez “jusqu'au mot ‘inachevée’ inclusivement, dans la dixième ligne.”

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 159), intitulé : "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et documents sur lesquels le dit bill est basé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Fielding, proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, et sur l'amendement de M. Borden, d'Halifax.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Jeudi matin, 17 mai 1900.*

Sur motion de M. McClure, secondé par M. Frost,  
Ordonné,—Que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe alors la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 78) intitulé : "Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz."

Bill (No 79) intitulé : "Acte modifiant l'Acte d'inspection de manière à classier la graine de lin."

Bill (No 142) intitulé : "Acte concernant l'inspection du grain étranger."

Bill (No 107) intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest."

Et aussi, le Sénat acquiesce, sans modification, à l'amendement conséquentiel fait par la Chambre des Communes au bill du Sénat (No 76) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement."

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1900, pour la production d'un état indiquant :—

1. Le chiffre total des comptes entre l'Intercolonial et le Pacifique Canadien pour le fret échangé mutuellement par ces deux compagnies pendant l'exercice expiré le 30 juin 1897, (1) à Saint-Jean, N.-B. ; (2) à Montréal ; et pour le fret d'entier parcours livré (1) à Saint-Jean, N.-B. ; (2) à Montréal, et le chiffre total de ces mêmes comptes pour l'exercice expiré le 30 juin 1899 ;

2. Le montant total alloué à l'Intercolonial et au Pacifique Canadien comme leur part respective dans la répartition des recettes provenant des voyageurs d'entier parcours (a) *viâ* Montréal ; (b) *viâ* Saint-Jean, N.-B., pendant l'exercice expiré le 30 juin 1897, et le montant similaire pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. (*Document No 56e.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre, du 7 mai 1900, pour la production d'un état indiquant le montant total des recettes pour fret et voyageurs perçues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et portées par elle au crédit de l'Intercolonial pour les exercices expirés respectivement le 30 juin 1897 et 1899. (*Document No 56j.*)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins dix minutes, jeudi matin, s'ajourne à ce jour.

---

---

JEUDI, 17 MAI 1900.

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 100) concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo.

Sur motion de M. McIsaac, secondé par M. Flint,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 157) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Richardson, secondé par M. Britton,

Ordonné,—Que le bill (No 158) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Richardson, secondé par M. Britton,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 153) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 160) modifiant l'Acte des expropriations.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 161) modifiant les Actes concernant l'intérêt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Gauvreau propose, secondé par M. Demers, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée, elle est résolue dans la négative.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du ministre des Travaux publics sous son contrôle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1899. (*Document No 9.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite par M. Fielding, vendredi dernier, et proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité des subsides;



Et sur l'amendement de M. Borden (Halifax), proposant :—“ Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ les cahiers de votation, les listes d'électeurs, et tous autres papiers, lettres, documents et mémoires concernant la dernière élection pour le district électoral de Brockville et la dernière élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Huron, qui ont été référés au comité des Privilèges et Elections, au cours de la dernière session, et aussi les procès-verbaux du dit comité et la preuve faite, donnée ou reçue devant lui pendant la dernière session, touchant les questions ci-dessus, soient référés au comité des Privilèges et Elections nommé au cours de la présente session pour plus ample considération, et aux fins de faire une enquête sur la conduite des officiers-rapporteurs et des divers sous-officiers-rapporteurs respectifs et autres officiers au cours des dites élections respectives ou s'y attachant ; et de faire rapport à ce sujet avec toute la diligence possible.”

Et la question étant de nouveau posée sur l'amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Vendredi matin, 18 mai 1900.*

Et la question étant alors posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Craig,	La Rivière,	Moore,
Bergeron,	Davin,	Macdonald (King's),	Morin,
Borden (Halifax),	Dugas,	McAlister,	Powell,
Broder,	Foster,	McClurey,	Quinn,
Cargill,	Ganong,	McCormick,	Roche,
Caron (sir Adolphe),	Gilmour,	McInerney,	Sproule,
Carscallen,	Haggart,	McLennan (Glengarry),	Taylor,
Casgrain,	Henderson,	Mareotte,	Tupper (sir Charles),
Clancy,	Hodgins,	Martin,	Wallace, et
Clarke,	Kaulbach,	Mills,	Wilson.—43.
Cochrane,	Kloepfer,	Montague,	

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Desmarais,	Hutchison,	Malouin,
Bazinet,	Domville,	Johnston,	Marcel,
Beith,	Douglas,	Joly de Lotbinière (sir H.),	Maxwell,
Bell (Prince),	Dupré,	Landerkin,	Mignault,
Blair,	Dyment,	Lang,	Mulock,
Borden (King's),	Ellis,	Laurier (sir Wilfrid),	Parmalee,
Bourbonnais,	Erb,	Lavergne,	Paterson,
Britton,	Ethier,	Legris,	Pettet,
Brodeur,	Featherston,	Lemieux,	Proulx,
Brown,	Fielding,	Logan,	Richardson
Bruneau,	Fitzpatrick,	Macdonald (Huron),	Ross,
Calvert,	Flint,	McClure,	Russell,
Campbell,	Fortier,	McGregor,	Savard,
Carroll,	Fraser (Guysborough),	McGugan,	Semple,
Casey,	Fraser (Lambton),	McHugh,	Stenson,
Champagne,	Gauvreau,	McIsaac,	Sutherland,
Copp,	Godbout,	McLellan (Prince),	Talbot,
Costigan,	Gould,	McLennan (Inverness),	Tolmie,
Cowan,	Graham,	McMillan,	Tucker,
Davies (sir Louis),	Harwood,	McMullon,	Turcot, et
Dechêne,	Heyd,	Madore,	Wood.—86.
Demers,	Hurley,		

L'amendement est ainsi rejeté.

---

La motion principale proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, est alors retirée, avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu,—Que la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides à sa prochaine séance.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 92) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale," avec des amendements auxquels il demande le concours de cette Chambre.

Au-si, le Sénat a adopté le bill (No 162) intitulé: "Acte concernant l'usure," pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à six heures et vingt minutes, vendredi matin, s'ajourne alors à ce jour.

---

VENDREDI, 18 MAI 1900.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Quinn,—la pétition de MM. Frederick Leyland et Cie, (à responsabilité limitée), et autres intéressés dans le commerce de transport à Montréal.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) du Sénat, intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892" ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Montague,

Ordonné,—Que la réponse à une adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mai 1900, et demandant copie des arrêtés ministériels et de la correspondance concernant l'admission des valeurs inscrites en Canada sur la liste des effets publics pour lesquels les fidéicommissaires en Angleterre sont autorisés à placer les fonds qui leur sont confiés, soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Et la Chambre s'ajourne alors à lundi prochain.

LUNDI, 21 MAI 1900.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue, savoir :—  
De MM. Frederick Leyland et Cie (à responsabilité limitée) et autres, exportateurs, de Montréal, demandant que le bill actuellement soumis au parlement à l'effet d'amender l'Acte du pilotage, ne devienne pas loi.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il avait reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de Vancouver, Colombie-Britannique, par suite de la démission de William Wallace Burns McInnes, écuier.

A l'honorable THOMAS BAIN,  
Orateur de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Je, William Wallace Burns McInnes, de la cité de Nanaimo, Colombie-Britannique, avocat et représentant à la Chambre des Communes le district électoral de Vancouver, déclare par les présentes que je me démetts de mon mandat de député à la dite Chambre.

En foi de quoi j'ai apposé mes seing et sceau, ce douzième jour de mai 1900.

Signé et scellé en la présence de JOSEPH A. McALONEY, }  
Nanaimo, Colombie-Britannique. } W. W. B. McINNES,  
HARRY J. ROGERS, Nanaimo, Colombie-Britannique. } [L. S.]

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du paragraphe 2 de l'article 5 du chapitre 13 des Statuts révisés du Canada, il avait adressé un mandat au greffier de la couronne en chancellerie, pour lui ordonner de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. Flint, du comité des Comptes publics, présente le second rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité recommande que les comptes et pièces justificatives concernant les annonces publiées pour le gouvernement du Canada dans tous les journaux du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, au sujet de l'immigration, au sujet de l'exposition des territoires du Nord-Ouest, tenue dans l'été de 1895, soient produits et référés à ce comité.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. McIsaac,

Ordonné,—Que les pièces ci-dessus mentionnées soient produites et référées au comité des Comptes publics, conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des Comptes publics.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 163) modifiant l'Acte des Banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics, depuis juin 1896, concernant la réparation et le prolongement du brise-lames de Wilson's-Beach, N.-B.; aussi, copie de toutes évaluations et rapports faits par les ingénieurs du gouvernement au sujet de ces travaux. (*Document No 144.*)

M. Borden (Halifax), propose, secondé par M. Wallace,—que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 55) constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 100) concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe et que le titre soit: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère)."

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 153) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Alberta-Ouest."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 160) modifiant l'Acte des expropriations.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 161) modifiant les Actes concernant l'intérêt.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 141) concernant le commerce de grain dans le district d'inspection du Manitoba.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général.

La Chambre se forme, en conséquence, en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger ainsi en comité général, après minuit;

*Mardi matin, 22 mai 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre ayant siégé jusqu'à une heure moins le quart, s'ajourne alors à ce jour.

MARDI, 22 MAI 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Penny,—la pétition de J. R. Wilson et autres.

Par M. Flint,—la pétition de l'Union de Tempérance des femmes chrétiennes du Canada.

Par M. MacLaren,—la pétition du conseil municipal de la cité de Stratford, Ontario.

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents présente le seizième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des bills suivants du Sénat, et les a trouvés suffisants, savoir :—

Bill (No 157) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent."

Bill (No 158) intitulé : "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson."

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, et est convenu de le rapporter sans amendement, et les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 20) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique;" et

Bill (No 120) concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 68) concernant la Compagnie Canadienne d'acier nickelé.

Bill (No 32) modifiant l'Acte des clauses des compagnies.

Et les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 144) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons."

Bill (No 159) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold."

Sur motion de M. McIsaac, secondé par M. Fraser (Guysborough),

Ordonné,—Que le bill (No 157) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent," soit placé sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Gibson,

Ordonné,—Que le bill (No 158) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson," soit placé sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Sur motion de M. Penny, secondé par M. Flint,

Ordonné,—Que la pétition de J. R. Wilson et autres, présentées ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête, demandant la permission de présenter à la Chambre une pétition de la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée), demandant des amendements à sa charte, malgré l'expiration du temps fixé pour présenter des pétitions concernant des bills privés, est, en conséquence, lue et regue.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1900, pour la production de copie de tous papiers, pétitions, correspondance et rapports concernant une demande faite aux autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul pour charroyer les déchets de pierre le long de la rive de la rivière Des Prairies, à Saint-Vincent-de-Paul, afin d'empêcher les dommages causés par la dite rivière à la voie publique dans la dite localité. (*Document No 145.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 141) concernant le commerce de grain dans le district d'inspection de Manitoba; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 24) intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée)."

Bill (No 71) intitulé : " Acte concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*."

Bill (No 73) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*."

Bill (No 93) intitulé : " Acte concernant la Compagnie des Steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée)."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 35) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap-Scott," avec un amendement, auquel il demande le concours de la Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 143) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence," avec un amendement, auquel il demande le concours de la Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 164) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental," auquel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 165) intitulé : " Acte concernant la Compagnie du pont de Montréal," auquel il demande le concours de la Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 166) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique," auquel il demande le concours de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 152) autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.



Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 127) à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des pommes et des poires destinées à l'exportation.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi, 23 mai 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence; et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant découverts), et il est comme il suit :

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document No 2d.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 22 mai 1900.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné,—Que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de M. Paterson, secondé par M. Blair,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de la correspondance échangée avec le ministère des Douanes, re steamer *Yukoner*.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 33p.*)

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.

## MERCREDI, 23 MAI 1900.

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Somerville,

Ordonné,—Que la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, présentée ce jour, soit maintenant lue.

Et la dite requête, demandant qu'il soit permis à la susdite compagnie de solliciter l'adoption d'un acte qui lui permette d'acquérir et exploiter le chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale, le chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et le chemin de fer de Jonction de Montréal et du Vermont Central,—malgré l'expiration du temps fixé pour présenter des pétitions relatives à des bills privés,—est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné,—Que la dite pétition soit renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Semple,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 166) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Powell,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 164) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de M. McAlister, secondé par M. Powell.

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 165) intitulé: "Acte concernant le pont de Montréal," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Richard J. Cartwright,

Résolu,—Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, restera ainsi ajournée jusqu'à vendredi prochain.

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport du commissaire chargé d'instituer une enquête sur la condition des mineurs et des mines dans la Colombie-Britannique. (*Document No 146.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 15 mai 1900, pour la production de copie de tous rapports, correspondance et papiers concernant la défense d'exporter le poisson pris dans les lacs Winnipégois et Manitoba, depuis la date de la demande faite à ce sujet, le 23 avril 1900, jusqu'à ce jour. (*Document No 138a.*)

Ordonné,—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 167) modifiant l'Acte des droits d'auteurs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné,—Que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 168) modifiant l'Acte des brevets.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892."

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 125) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algonia; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soient maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 20) concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 150) concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 68) concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada; et, après

avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 144) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons ; " et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Taylor propose, secondé par M. MacLaren, que le bill passe.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant adopté,—la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendement.

Sur motion de M. Taylor, secondé par M. MacLaren,

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que la Chambre renvoie la preuve faite devant le comité spécial des divorces, du Sénat, auquel avait été renvoyé le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons. "

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 159) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold ; " et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

M. Bennett propose, secondé par M. Craig, que le bill passe.

Et la question étant posée,—que le bill soit maintenant adopté,—la Chambre se divise,—et elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre l'a adopté sans amendement.

Sur motion de M. Bennett, secondé par M. Craig,

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que la Chambre renvoie la preuve faite devant le comité spécial des divorces, du Sénat, auquel avait été renvoyé le bill du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold. "

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 92) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale, lesquels amendements sont lus comme il suit :—

Page 1, ligne 25, retranchez " cent " et insérez " deux cent cinquante. "

Page 2, ligne 21, retranchez " dix " et insérez " vingt. "

Page 2, ligne 21, retranchez " quinze mille " et insérez " trente-sept mille cinq cents. "

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 35) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap-Scott," lequel amendement est lu comme il suit :—

Page 2, ligne 9, après "partant," insérez : "d'un point dans le district de Wellington, et se dirigeant de là vers le nord sur un."

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné.—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 157) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 158) intitulé : "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.

Et la question étant posée—que le bill soit maintenant lu la seconde fois,—la Chambre se divise, et elle est résolue affirmativement.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et documents produits devant cette Chambre et sur lesquels le dit bill est basé.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations, en comité général, sur le bill du Sénat (No 137) intitulé : "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 143) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence," lequel amendement est lu comme il suit :—

Page 1, ligne 7, après "responsabilité," insérez "toutes."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir : Sénat—Compte rendu, impression, etc., des *Débats*, et pour d'autres fins, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille quatre cent huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir :—Publication des *Débats*, \$15,000; papier et impression de l'édition française révisée (445 exemplaires) des *Débats* de la session de 1899, \$16,530; papeterie, \$2,000; commis

de la session, y compris deux commis pour la Chambre des *whips*, \$10,500; traduction française, \$1,100; sergent-d'armes, estimation du personnel de la session, \$18,278, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement, savoir :—Pour rembourser au fonds des dépenses casuelles les sommes payées aux messagers de la session suivante, au taux de \$2.50 par jour, durant la session de 1899, du 1er juillet au 11 août 1899—H. J. Meiklejohn, 42 jours à \$2.50, \$105; A. Bordeleau, 42 jours à \$2.50, \$105, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales de la Chambre des Communes, savoir :—Impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-dix mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques, savoir :—Observatoire, Toronto, \$2,700; service météorologique, \$72,000; relevés hydrographiques, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine, savoir :—Soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, \$35,000; matelots naufragés, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, \$27,200; inspection des vapeurs fédéraux et des sifflets de brume, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre s'ajourne alors à vendredi prochain.

## VENDREDI, 25 MAI 1900.

M. le greffier informe la Chambre de l'absence forcée de M. l'Orateur.

M. Brodeur, président des comités, prend alors le fauteuil en qualité d'Orateur suppléant, selon le statut passé à cet effet.

## PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du conseil municipal de la cité de Stratford, Ontario, demandant l'adoption d'un acte à l'effet d'autoriser l'honorable ministre des Postes à acquérir toutes les lignes et réseaux de télégraphe et de téléphone en opération, et à les exploiter en correspondance avec le système postal du Canada.

De l'Union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada, demandant que l'importation, la fabrication et la vente des cigarettes et des matières pour en fabriquer, soient défendues.

Ordonné,—Que M. Borden (King's) ait la permission de présenter un bill (No 169) constituant en corporation l'Association des Carabiniers du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 163) modifiant l'Acte des Banques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 149) concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) modifiant l'Acte des poids et mesures; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil, et M. Campbell rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides;

Et à six heures, M. l'Orateur suppléant prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 164) du Sénat, intitulé : "Acte concernant le pont de Montréal."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 164) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations en comité des subsides

*(En comité.)*

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$70,000; construction et entretien des piscifacures et homarderies, \$50,000; service de protection des pêcheries, \$100,000; construction de passes migratoires et nettoyage des rivières, \$1,000; dépenses judiciaires et casuelles, \$2,000; exposition des pêcheries du Canada, \$2,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche au ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$5,000; ostréiculture, \$7,000; pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boîte destinée à la pêche de grands fonds, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, savoir :—Entretien et réparation des vapeurs de l'Etat, \$160,000; examens des capitaines et seconds, \$5,000; récompenses aux personnes qui ont fait des sauvetages, y compris postes de sauvetage, \$8,000; enquêtes sur les naufrages, \$1,000; enregistrement des navires, \$500; enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, \$1,000; observations des marées, y compris les appointements des commis en sus de \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,200; service postal pendant l'hiver, \$8,500; station de biologie maritime, \$2,000; appointements et frais d'inspection du bétail, \$2,800; dépenses imprévues en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'intérieur, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$2,100; divers, \$2,150, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et le mesurage du bois, savoir :—Appointements de l'inspecteur, \$2,100; commis, \$3,000; teneurs de livres, \$850; appointements des mesureurs de bois, \$4,200; mesureurs de bois à la retraite, \$5,400 dépenses casuelles, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante piastres soit accordée à sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du



gaz et de la lumière électrique, savoir :—Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$18,710 ; appointements des inspecteurs du gaz, \$16,050 ; loyer, combustible, frais de voyage, papeterie, etc., pour poids et mesures, \$22,000 ; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris l'achat et les réparations d'instruments et les traitements, etc., relativement à l'inspection de la lumière électrique, \$10,000 ; instruments métriques, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat et distribution d'échantillons de grains et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi, y compris les appointements de l'inspecteur des peaux vertes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses à faire en vertu de l'Acte concernant la falsification des denrées alimentaires et des engrais, et pour la mise en vigueur de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-sept mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir :—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$312,042.50 ; services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000 ; rémunérations pour longues heures de service autres que pour inspections spéciales, \$1,000 ; service préventif, \$13,000 ; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc., accise, \$50,000 ; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$20,000 ; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux en 1899-1900, \$5,500 ; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquette, \$100 ; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100 ; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, appointements, etc., \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Samedi matin, 26 mai 1900.*

M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil, et M. Landerkin fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Landerkin informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre s'ajourne à minuit et vingt minutes, jusqu'à lundi prochain.

## LUNDI, 28 MAI 1900.

## PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 137) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892;" et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport avec des amendements.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme il suit:—

Page 1, ligne 5.—Après "1900," insérez ce qui suit comme article 1a:—

"1a. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour de janvier 1901."

*Dans l'annexe.*

Page 3, ligne 29.—Retranchez depuis "lui" jusqu'à "l'accusé" inclusivement, ligne 33.

Page 8, ligne 14 —Après "forcé," insérez ce qui suit:—

"En insérant immédiatement après l'article 359, de l'article suivant:—

"359a. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement, quiconque, en contractant une dette ou obligation, aura obtenu crédit sous de faux prétextes ou au moyen de toute autre fraude."

Page 8, ligne 31.—Après "fouet," insérez ce qui suit:—

"449. Est coupable d'un acte criminel, quiconque—

"(a) sans le consentement de cette autre personne, volontairement efface, cache ou enlève la marque de commerce dûment enregistrée ou le nom d'une autre personne, de quelque barrique, barillet, bouteille, siphon, vaisseau, vase, boîte de ferblanc, caisse ou autre colis, avec intention de frauder cette autre personne, à moins que ce colis n'ait été acheté de cette autre personne;

"(b) étant un fabricant, vendeur ou négociant, ou embouteilleur, sans la permission écrite de cette autre personne, fait le commerce ou trafic de bouteilles ou siphons qui portent la marque de commerce dûment enregistrée ou le nom d'une autre personne, ou remplit ces bouteilles ou siphons de quelque breuvage destiné à la vente ou au trafic.

"2. L'usage, par tout fabricant, marchand ou négociant autre que cette autre personne, de bouteilles ou siphons portant cette marque de commerce ou le nom d'une autre personne, pour vendre quelque breuvage, ou l'achat, la vente ou le trafic de bouteilles ou siphons par un fabricant, marchand ou négociant autre que cette autre personne, sans cette permission écrite, ou le fait qu'un revendeur a en sa possession des bouteilles ou siphons portant cette marque de commerce ou ce nom, sans cette permission écrite, constituera une preuve *prima facie* que cet usage, achat, vente, trafic ou possession est illicite au sens du présent article."

Page 9, ligne 25.—Après "propriétés" insérez ce qui suit.—

"2. Aucune disposition du présent article ne sera censée s'appliquer aux associations d'ouvriers ou employés formées par eux comme tels pour leur propre et "raisonnable protection."

Page 12, ligne 45.—Après "témoignage" insérez ce qui suit:—

"Article 679.—Par addition du paragraphe suivant:—

"2. Les cours des diverses provinces et les juges des dites cours, respectivement, se donneront une aide réciproque pour les fins du présent acte; et tout jugement,

“ décret ou ordre rendu par la cour qui émettra tel bref de subpoena dans toute procédure contre un témoin pour mépris ou autrement, pourra être mis à exécution par toute cour de la province dans laquelle résidera le témoin, de la même manière et aussi valablement et effectivement que si ce jugement, décret ou ordre avait été rendu par la cour en dernier lieu mentionnée.”

Page 13, ligne 24.—Après “l’ordre” insérez ce qui suit:—

“ Article 683.—Par addition du paragraphe suivant:—

“(3.) Sauf ces règlements de cour, ou cette pratique ou procédure comme susdit, ces dépositions pourront, par ordre du juge président, être lues comme preuve devant le grand jury.”

Page 13, ligne 30.—Après “été” insérez “déjà,” et retranchez “quelqu’un des chefs d’accusation” et insérez “l’accusation portée contre lui.”

Page 13, ligne 42.—Retranchez “d’un procès” et insérez “de tout procès antérieur sur le même chef d’accusation.”

Page 15, ligne 26.—Après “férié” insérez ce qui suit:—

“ Article 744.—Par substitution des paragraphes suivants aux paragraphes 1 et 2 de cet article:—

“ 744. Si la cour refuse de réserver la question, la partie qui l’aura demandé pourra en saisir la cour d’Appel ainsi que ci-après prévu.

“ 2. Le procureur général ou la personne qui l’aura demandé pourra, sur avis de motion donné à l’accusé ou au poursuivant, selon le cas, s’adresser à la cour d’Appel pour en obtenir l’autorisation d’en appeler. La cour d’Appel pourra, sur cette motion et après examen de telle preuve, s’il en est, qu’elle jugera à propos de demander, donner ou refuser cette autorisation.”

Page 20, ligne 28.—Retranchez depuis “acquittés” jusqu’à “propriété” inclusivement, ligne 5 de la page 21.

Page 21, ligne 26.—Après “loi” insérez ce qui suit:—

“ Article 864.—Lorsque quelqu’un sera accusé de voies de fait simples, tout juge de paix pourra entendre et juger l’affaire sommairement.

“ 2. Si le juge de paix est d’opinion que les voies de fait ont été accompagnés d’une tentative de commettre quelque autre acte criminel, ou s’il est d’avis que ces voies de fait donnent, par suite d’autres circonstances, matière à un acte d’accusation, il s’abstiendra de juger l’affaire et agira à tous égards comme s’il n’était pas autorisé à la juger et décider d’une manière définitive.”

Page 22, ligne 26.—Retranchez depuis “poursuites” jusqu’à “186” inclusivement, dans la ligne 32.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l’ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu’une somme n’excédant pas douze mille cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Département des Douanes—Aide aux écritures et autre, y compris \$1,750 à payer, nonobstant les dispositions de l’Acte du service civil, \$7,450; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$2,730, pour l’année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu’une somme n’excédant pas trois cent cinquante-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir:—Solde de l’effectif, \$182,500; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, \$107,125; uniformes, réparations et renouvellements, remontes, armes et munitions, drogues et médicaments, et papeterie, \$34,125; éclaireurs, guides, logement, transport d’hommes, de chevaux et d’approvisionnements, et dépenses casuelles, \$20,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$10,000, pour l’année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent quatre-vingt-une piastres et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables, par suite de la rébellion de 1885, à la gendarmerie à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, \$2,635.06; pension à Mme Grundy et à ses enfants, \$246.38, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Mme Colebrooke et à son enfant, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, savoir:—Aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent deux mille quatre cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, savoir:—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts au 30 juin 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, savoir:—Aide aux écritures et autre, y compris une somme provisoire de \$120 à S. J. Carter, du bureau des lettres de rebut à Winnipeg, pour faire face au coût exceptionnel de la vie au Manitoba, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$32,305; impressions et papeterie, \$21,000; divers, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mardi matin, 29 mai 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Flint informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins dix-sept minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 29 MAI 1900.

PRIÈRE.

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu de le rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 146) à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg d'utiliser la force hydraulique de la rivière Assiniboine.

Sur motion de Sir Charles Tupper, baronnet, secondé par sir Wilfrid Laurier, Ordonné,—Que le nom de M. Borden (Halifax) soit substitué à celui de sir Charles Hibbert Tupper sur la liste du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies, Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie des papiers concernant l'achat de bottes pour la police à cheval du Nord-Ouest.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 147.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre le rapport des dividendes restant impayés et des montants ou balances non réclamés depuis cinq ans ou plus, avant le 31 décembre 1899, dans les banques chartées du Canada. (*Document No 3a.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre le rapport du directeur et des officiers des stations agronomiques pour l'année 1899. (*Document No 8a.*)

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 153) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Alberta-Ouest," et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sir Charles Tupper, baronnet, propose, secondé par M. Foster, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Taylor propose comme amendement secondé par M. Clancy:—

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—  
 —"cette Chambre est d'avis que le système adopté par le gouvernement pour disposer du fil d'engergage fabriqué au pénitencier de Kingston au cours des trois dernières années, par l'entremise de ses amis politiques, a imposé un monopole sur les cultivateurs du Canada et les a forcés à payer de cent à deux cents pour cent de plus que le coût de fabrication.

“ Quo la proposition faite par le gouvernement de vendre aux fermiers le fil d’engergage fabriqué cette année jusqu’au 1er mai en petites quantités aux prix suivants : Manille, à 14 centins, mélangé, à 11 centins, et Nouvelle-Zélande, à 10 centins par livre, bien que le coût de production n’excède pas six centins par livre, est injuste à l’égard des cultivateurs, et que ce fil d’engergage aurait dû être offert en vente aux cultivateurs en quantités limitées, à un prix n’excédant pas sept centins par livre pour la meilleure qualité.

“ Qu’il est évident, d’après les prix offerts aux cultivateurs pour cette année, et vu le bas prix de la production, que ces prix ont été fixés dans l’intérêt de la coalition qui contrôle le commerce du fil d’engergage en Canada.”

Il s’ensuit un débat ;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Mercredi matin, 30 mai 1900.*

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise ; et l’appel nominal étant demandé, — les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Davin,	LaRivière,	Morin,
Bell (Picton),	Dugas,	Macdonald (King’s),	Pope,
Bennett,	Gillies,	McCleary,	Powell,
Bergeron,	Gilmour,	McLennan (Glengarry),	Prior,
Cargill,	Guillet,	Marcotte,	Quinn,
Caron (sir Adolphe),	Henderson,	Martin,	Roche,
Casgrain,	Hodgins,	Monk,	Taylor,
Clancy,	Ingram,	Montague,	Tupper (sir Charles H.) et
Clarke,	Kaulbach,	Moore,	Wilson.—38.
Cochrane,	Kloepfer,		

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Cowan,	Graham,	Monet,
Bazinet,	Davies (sir Louis),	Heyd,	Parmalee,
Beith,	Dechène,	Holmes,	Paterson,
Bell (Prince),	Demers,	Hutchison,	Penny,
Blair,	Domville,	Landerkin,	Pettet,
Bourassa,	Dupré,	Laug,	Proulx,
Bourbonnais,	Erb,	Laurier (sir Wilfrid),	Puttee,
Britton,	Ethier,	Lavergne,	Rogers,
Brodeur,	Fielding,	Lemieux,	Ross,
Brown,	Fisher,	Mackie,	Rutherford,
Bruneau,	Fitzpatrick,	McClure,	Somerville,
Burnett,	Fortier,	McGregor,	Stenson,
Calvert,	Fraser (Lambton),	McGugan,	Sutherland,
Campbell,	Frost,	McIsaac,	Talbot,
Champagne,	Gauvreau,	Madore,	Tolmie,
Comstock,	Geoffrion,	Maroil,	Turcot, et
Copp,	Godbout,	Meigs,	Wood.—71.
Costigan,	Gould,	Mignault,	

L’amendement est ainsi rejeté, et la motion principale adoptée.

Ordonné,—Que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

Résolu,—Qu’une somme n’excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Ministère des Douanes—Somme sup-

---

plémentaire pour pourvoir à la statistique des importations et exportations, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.  
Résolution à rapporter.

---

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure du matin, s'ajourne à ce jour.

## MERCREDI, 30 MAI 1900.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Gibson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central.

Par M. McCarthy,—la pétition de la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée).

M. Landerkin, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet du bill suivant du Sénat, et les a trouvés suffisants, savoir :—

Bill (No 166) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique."

Votre comité a aussi pris en considération les requêtes de la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central et de la Compagnie minière et métallurgique du Canada, demandant l'autorisation de présenter une pétition en obtention de bill privé, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter de semblables pétitions, et il recommande que la permission nécessaire soit accordée.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 163) modifiant l'Acte des Banques, et en fait rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Livingston,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 166) intitulé : " Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique," soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Hurley,

Ordonné,—Que suivant la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions au sujet de bills privés, soit suspendue à l'égard de la pétition de la Compagnie minière et métallurgique du Canada, présentée ce jour, et que la dite pétition soit maintenant lue et reçue.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme il suit :—

De la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée), demandant certains amendements à sa charte.

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Landerkin,

Ordonné,—Que la partie de la règle 49 qui limite le temps fixé pour recevoir des pétitions concernant des bills privés, soit suspendue au sujet de la requête de la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, présentée ce jour,—et que la dite pétition soit reçue et lue sans délai, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité des Ordres Permanents.

La dite pétition est, en conséquence, lue et reçue, et elle est comme il suit :—

De la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, demandant un acte l'autorisant à acquérir et exploiter le chemin de fer de Montréal à la Ligne Provinciale, le chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et le chemin de fer de Jonction de Montréal et du Vermont Central.



Sur motion de M. Russell, secondé par M. Somerville,

Ordonné.—Que toutes les règles et ordres soient suspendus au sujet d'un bill à l'effet d'amender un acte de la présente session, intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de *Royal Bank of Canada*."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Où donné.—Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 141) concernant le commerce de grain dans le district d'inspection du Manitoba.

Sir Henri Joly de Lotbinière propose, secondé par M. Paterson, que le dit ordre soit rescindé et le bill renvoyé en comité général afin de l'amender en y ajoutant les mots suivants à la fin de l'article 40: "Sauf que, dans le cas de chaque entrepôt additionnel, le terrain sur lequel la construction sera érigée et la voie d'évitement ou de garage qui y donnera accès seront fournis par ou aux frais de la personne ou des personnes auxquelles la construction appartiendra."

Et un débat s'ensuivant;

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 146) permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Britton rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 153) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Alberta-Ouest; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Britton rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre l'a adopté sans amendement.

Le débat est alors repris sur l'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (No 141) concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba, et sur la motion de sir Henri Joly de Lotbinière proposant que le dit ordre soit rescindé et le bill renvoyé en comité général afin de l'amender en y ajoutant les mots

suivants à la fin de l'article 40 : " Sauf que, dans le cas de chaque entrepôt additionnel, le terrain sur lequel la construction sera érigée et la voie d'évitement ou de garage qui y donnera accès seront fournis par ou aux frais de la personne ou des personnes auxquelles la construction appartiendra."

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

## POUR :

## Messieurs

Angers,	Cowan,	Heyd,	McLellan,
Bazinet,	Craig,	Holmes,	McLennan (Inverness),
Beattie,	Davies (sir Louis),	Hurley,	Madore,
Beith,	Dechêne,	Hutchison,	Martin,
Bell (Picton),	Demers,	Ingram,	Meigs,
Bennett,	Domville,	Johnston,	Mignault,
Bethune,	Erb,	Joly de Lotbinière (sir H.),	Mills,
Blair,	Fielding,	Kloepfer,	Monk,
Borden (Halifax),	Fisher,	Landerkin,	Montague,
Bourassa,	Flint,	Lang,	Moore,
Britton,	Fortier,	Laurier (sir Wilfrid),	Morrison,
Brown,	Fortin,	Lavergne,	Parmalee,
Burnett,	Fraser (Guysborough),	Legris,	Paterson,
Calvert,	Frost,	Lewis,	Ratz,
Campbell,	Ganong,	Livingston,	Rosamond,
Caron (sir Adolphe),	Gauvreau,	Macdonald (Huron),	Ross,
Casey,	Gillies,	Macdonald (King's),	Snetsinger,
Casgrain,	Gilmour,	Mackie,	Somerville,
Champagne,	Godbout,	McClure,	Stenson,
Christie,	Graham,	McGregor,	Tucker,
Clancy,	Haggart,	McGugan,	Tupper (sir C. Hibbert),
Cochrane,	Harwood,	McHugh,	Turcot, et
Comstock,	Henderson,	Melsaac,	Wilson.—93.
Copp,			

## CONTRE :

## Messieurs

Davin,	Oliver,	Richardson,	Rutherford, et
Douglas,	Pettet,	Roche,	Stubbs.—10.
Guillet,	Puttee,		

La motion est ainsi adoptée.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général pour délibérer sur le dit bill, et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Flint fait rapport que le comité a de nouveau amendé le bill.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit bill en considération.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Paterson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Davin propose, comme amendement, secondé par M. Powell, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, afin de l'amender en ajoutant ce qui suit à l'article 5 :—

" et il veillera à ce qu'à chaque point où un éleveur ou entrepôt est établi dans les limites du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, des bulletins soient affichés chaque jour, depuis le 1er septembre jusqu'au 1er janvier, donnant les prix courants à Winnipeg et à Fort-William, à dix heures de l'avant-midi, chaque jour."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

La motion proposant la troisième lecture étant de nouveau faite ;

M. Davin propose, comme amendement, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en ajoutant les mots suivants à la fin du paragraphe 1 de l'article 52 :—

“ et chaque élévateur nettoiera le grain avant le pesage et devra être muni des appareils nécessaires pour nettoyer le grain ; et le grain nettoyé, ainsi que les déchets, devront être exhibés et le vendeur devra s'assurer personnellement du poids du grain nettoyé et des déchets ; et si les propriétaires de quelque élévateur manquent de se pourvoir des appareils pour nettoyer et peser le grain, ils seront coupables d'une offense aux termes du présent acte.”

La question étant posée sur l'amendement,—il est rejeté sur division.

La motion proposant la troisième lecture du bill étant alors faite de nouveau,

M. Richardson propose, comme amendement, secondé par M. Oliver, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, afin de l'amender en substituant à l'article 40 les mots suivants :—

“ Le commissaire donnera à toute personne qui le demandera par écrit, le privilège d'ériger, maintenir et employer gratuitement, sur quelque partie du terrain de la compagnie avoisinant sa voie principale, voie d'évitement ou de garage, à toute telle station ou garage, un élévateur ou entrepôt dans le but d'y emmagasiner ou d'en expédier du grain par chargement de char ; mais le dit élévateur ou entrepôt ne sera employé à aucune autre fin.”

Et la question étant posée sur l'amendement,—il est rejeté, sur division.

La motion principale est alors adoptée.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 137) du Sénat, intitulé : “ Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892.”

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding, que le bill soit maintenant lu la troisième fois ; et la question étant posée ;

M. Fraser (Guysborough), propose, comme amendement, secondé par sir Adolphe Caron, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, afin de l'amender en ajoutant ce qui suit à l'article 205 :—

(c) toute distribution, par lot, parmi les membres ou les porteurs de billets d'aucune société incorporée établie pour l'encouragement des arts, de toutes peintures, dessins ou autres travaux d'art faits par des membres de la dite société ou publiés par elle ou sous sa direction,—si

(1) ces peintures, dessins ou autres travaux d'art sont réellement et *bonâ fide* ainsi distribués ;

(2) le membre ou porteur de billet n'a pas l'option de prendre une somme d'argent ou autre valeur au lieu de l'œuvre d'art qui lui a été alloué ou qu'il a tiré au sort ;

(3) nulle autre semblable distribution n'a été faite parmi les membres ou porteurs de billets pendant une période de deux mois moins un jour précédant la date de telle distribution ou la date fixée pour cette distribution.

La question étant posée sur l'amendement,—il est rejeté.

La motion proposant la troisième lecture du dit bill, étant de nouveau faite :—

M. Borden (Halifax) propose, comme amendement, secondé par M. Monk, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, afin de l'amender en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 679 :—

“ 2. Les cours des diverses provinces et les juges des dites cours, respectivement, se donneront une aide réciproque pour les fins du présent acte ; et tout jugement, décret ou ordre fait par la cour qui émettra tel bref de subpoena sur toute procédure contre tout témoin pour mépris ou autrement, pourra être mise en force par aucune cour de la province dans laquelle résidera le témoin, de la même manière et aussi

validement et effectivement que si ce jugement, décret ou ordre avait été fait par la cour en dernier lieu mentionnée."

Et en insérant immédiatement après l'article 359, l'article suivant:—

"359A. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement d'un an, quiconque, en contractant une dette ou obligation, aura obtenu crédit sous de faux prétextes ou au moyen de toute autre fraude."

Et aussi, en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 683 :

"3. Sauf les règles de cour ou la pratique ou la procédure comme susdit, ces dispositions pourront, par ordre du juge président, être lues comme preuve devant le grand jury."

Et la question étant posée sur l'amendement,—il est adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le dit bill; et, après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint fait rapport que le comité a amendé le bill.

Ordonné,—Que le bill, tel que modifié en comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Et la motion proposant la troisième lecture étant de nouveau faite:—

M. Lavergne propose, comme amendement, secondé par M. Bazinet, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, afin d'y insérer un article fixant la date à laquelle le dit acte sera mis en vigueur.

Et la question étant posée sur l'amendement,—il est adopté.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint fait rapport que le comité avait de nouveau amendé le dit bill.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Et la motion proposant la troisième lecture étant de nouveau faite:—

M. McCarthy propose, comme amendement, secondé par M. Domville, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, afin de l'amender en ajoutant les articles suivants après l'article 455:—

#### "FAUX EN DROIT D'AUTEUR.

"455A. L'expression "droit d'auteur" signifie le droit unique ou la liberté exclusive conféré ou donné à quelqu'un, ou possédé par quelqu'un en vertu de toute loi relative aux droits d'auteur en vigueur au Canada, d'imprimer, réimprimer, publier, reproduire, multiplier ou vendre, en totalité ou en partie, tout manuscrit, livre, carte géographique ou marine, plan ou composition musicale, soit dans la langue dans laquelle il a été fait ou employé, soit sous forme de traduction dans une autre langue, ou toute peinture, dessin, eau-forte, gravure, statue, sculpture ou photographie.

"455B. Est coupable d'un acte criminel, tout individu qui, sans l'autorisation du propriétaire du droit d'auteur, imprime, publie, reproduit, multiplie, vend, a en sa possession ou expose en vente, ou fait imprimer, réimprimer, publier, reproduire, multiplier, vendre ou exposer en vente, quelque chose qui fait le sujet de ce droit d'auteur, à moins qu'il ne prouve (a) que, ayant pris toutes les précautions raisonnables pour ne pas commettre cette infraction, il n'avait, à l'époque où il avait commis la prétendue infraction, aucune raison de soupçonner l'existence du droit d'auteur à l'égard de la chose à propos de laquelle la plainte est portée; (b) que, sur demande faite par le poursuivant ou en son nom, il a fourni tous les renseignements en son pouvoir à l'égard des personnes de qui il a obtenu cette chose; et (c) que d'ailleurs il avait agi innocemment.

"455C. Tout individu coupable de l'acte criminel défini à l'article précédent est passible, (a) sur conviction après mise en accusation, de deux ans d'emprisonnement, avec ou sans travail forcé; (b) sur conviction par voie sommaire, de quatre mois

d'emprisonnement, avec ou sans travail forcé, ou d'une amende de cent piastres au plus; et en cas d'une seconde ou subséquente condamnation, de six mois d'emprisonnement, avec ou sans travail forcé, ou d'une amende de deux cent cinquante piastres au plus.

"455D. Dans tous les cas où l'infraction aura été commise, les exemplaires publiés seront confisqués au profit du propriétaire du droit d'auteur."

Il s'ensuit un débat :

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Jeudi matin, 31 mai 1900.*

Et la question étant posée sur l'amendement, il est rejeté.

La motion principale étant ensuite proposée, est adoptée.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe, avec les amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que la Chambre l'a adopté avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par sir Henri Joly de Lotbinière, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'ensuit un débat ;

Et la question étant posée sur la motion,—elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du ministère de l'Agriculture, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$10,000; impressions et papeterie, \$3,250; divers, \$3,250, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la préparation de la statistique criminelle, ch. 60, S.R.C., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Statistical Year Book*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, et l'impression et distribution des bulletins et des rapports, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la division du Commissaire, agriculture et industrie laitière, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'industrie laitière en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le montant des ventes de ce beurre et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la classification de tous les brevets canadiens et la préparation des dessins pour cette classification, et pour échange avec les Etats-Unis en retour de leurs brevets, à payer nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Exposition de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la compilation des données historiques sur les familles acadiennes au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine des bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté sous forme d'indemnité pour l'abattage des porcs et moutons et autres dépendances à ce sujet, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour empêcher la dissémination de la tuberculose parmi les bestiaux dans tout le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Fisher,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état des droits régaliens payés par Alexander McDonald, du territoire du Yukon.

---

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, de ce jour, pour la production d'un état relatif aux droits régaliens acquittés par Alexander McDonald, du territoire du Yukon. (*Document No 33g.*)

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Fisher,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de la correspondance et des documents relatifs à des demandes faites par J. M. Guerin, de Montréal, pour le dragage de certaines rivières du territoire du Yukon, dans le but d'en tirer certains minéraux.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 33r.*)

La Chambre ayant siégé jusqu'à deux heures et cinq minutes, jeudi matin, s'ajourne alors à ce jour.

---

---

JEUDI, 31 MAI 1900.

PRIÈRE.

M. Landerkin, du comité des Ordres permanents, présente le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de Russell Sage et autres, pour une charte sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud."

Votre comité a aussi pris en considération les pétitions suivantes, et il constate que les pouvoirs demandés dans chaque cas sont d'un caractère purement privé et ne peuvent être exercés qu'avec l'approbation des parties intéressées, et il est, en conséquence, d'avis qu'ils ne sont pas de nature à nécessiter la publication d'un avis aux termes de la règle 51, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, demandant un acte l'autorisant à acquérir et exploiter le chemin de fer de Montréal et de la Ligne Provinciale, le chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et le chemin de fer de Jonction de Montréal et du Vermont Central ;—et

De la Compagnie minière et métallurgique du Canada, (à responsabilité limitée) demandant certains amendements à sa charte.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande que la partie de la règle 49 qui limite le temps pour présenter ces bills soit suspendue au sujet des pétitions ci-dessus mentionnées.

Votre comité recommande aussi que pendant le reste de la session, le délai requis pour l'affichage des bills privés, aux termes de la règle 60, soit réduit à trois jours.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill R (No 157) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent," et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 170) modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax et à l'effet de changer son nom en celui de Banque Royale du Canada, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 115) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. McMillan,

Ordonné,—Que la partie de la règle 49 qui fixe le temps prescrit pour la présentation de bills privés, soit suspendue en ce qui concerne les bills relatifs à la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, à la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, et à la Compagnie minière et métallurgique du Canada, conformément à la recommandation contenue dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents.

Ordonné,—Que M. Gibson ait la permission de présenter un bill (No 171) concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central.



Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. Landerkin, secondé par M. Rogers,

Ordonné,—Que d'ici à la fin de la session, le délai requis pour l'affichage des bills privés, aux termes de la règle 60, soit réduit à trois jours, conformément à la recommandation contenue dans le dix-huitième rapport du comité des Ordres Permanents.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse supplémentaire à celle faite par le département de l'Intérieur à la Chambre des Communes pendant la présente session du parlement du Canada, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, 1898. (*Document No 40a.*)

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement, secondé par M. Montague,—Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "dans le cours de la session de 1899, sir Charles Hibbert Tupper, membre du Conseil privé du Canada et membre de cette Chambre, déclara, de son siège en parlement, qu'il savait de bonne source et qu'il croyait que, avec la même coopération (et grâce à la surveillance du ministère de la Justice) que le gouvernement canadien avait accordée à l'honorable Clifford Sifton dans la cause des fraudes électorales du Manitoba, pouvoir établir, devant une commission composée de juges éminents et revêtue des pouvoirs nécessaires et usuels, les accusations et faits suivants, entre plusieurs autres:—

"Que le major Walsh, pendant qu'il remplissait au Yukon les fonctions de premier fonctionnaire exécutif du gouvernement canadien, s'est rendu coupable du crime d'inconduite officielle.

"Que, au mois de septembre 1897, le major Walsh a employé six sauvages de la Mission de Fort-William, avec engagement de les renvoyer chez eux aux frais du gouvernement du Canada en octobre 1898.

"Que Philip Walsh, frère du dit major Walsh et employé du gouvernement, avait charge des dits sauvages (Réponse au Sénat, 17 mars 1898, No 386).

"Que ces sauvages ont localisé et enregistré des claims miniers pour et au nom du major Walsh. Au retour des sauvages, ces claims furent transférés à Lewis Walsh, un autre frère du major Walsh, et les dits Lewis et Philip Walsh partirent de Fort-William le ou vers le 10 mai 1898 pour aller surveiller les dits claims.

"Que les noms suivants de fonctionnaires à l'emploi du ministère de l'Intérieur dans le Yukon ont été cités dans cette Chambre le 14e jour de février 1898 (*Hansard*, 1898, p. 481:—

Louis Charbonneau, cuisinier du major Walsh, salaire .....	600
John B. Marcelle, guide du major Walsh, salaire.....	365
Isaac Collin, guide du major Walsh, salaire .....	365
Toussaint Collin, guide du major Walsh, salaire .....	365

"Que les détails suivants paraissent dans une réponse à un ordre de la Chambre demandant un relevé de toutes les personnes nommées à une charge et à qui on a assigné des fonctions de n'importe quelle espèce dans le district du Yukon, depuis le 1er avril 1896, indiquant les noms, adresses, appointements et allocations ou dépenses de chaque personne, les fonctions assignées, la date de sa nomination, la date de la désignation ou renvoi, et les raisons dans le cas de chaque résignation ou démission.

Nom.	Date de la nomination.	Adresse.	Taux d'appointements.	Allocation ou dépenses.	Date de la résignation ou renvoi et la raison.
Philip Walsh.....	1897. 25 sept.....	(?) Agent des bois à Dawson.....	\$60.00 par mois.....	\$116.45.....	Employé temporairement jusqu'au 31 août 1898.
Major Walsh.....	16 août.....	Brockville. Commissaire à Dawson . . .	\$5,000.00.....	(Voir note)	Services terminés le 30 septembre 1898.
Louis Carbeno.....	25 sept.....	(?) Cuisinier du parti du commissaire, engagé par le commissaire.	\$60.00 par mois.....	\$41.00.	
Joseph Crow.....	25 ".....	Fort-William. Portefaix, eng. par le com.	\$1.00 par jour.....	\$62.50.....	Employé temporairement jusqu'au 28 sept. 1898.
J. B. Marcelles.....	25 ".....	Portage-du-Rat. " " " " " " " "	\$1.00 " " " " " " " "	" " " " " " " "	" " " " " " " "
A. Cyrette.....	25 ".....	Fort-William. " " " " " " " "	\$1.00 " " " " " " " "	" " " " " " " "	" " " " " " " "
Isaac Collin.....	25 ".....	" " " " " " " " " " " " " "	\$1.00 " " " " " " " "	" " " " " " " "	" " " " " " " "
Simon Collin.....	25 ".....	" " " " " " " " " " " " " "	\$1.00 " " " " " " " "	\$12.50.....	" " " " " " " "
T. Collin.....	25 ".....	" " " " " " " " " " " " " "	\$1.00 " " " " " " " "	" " " " " " " "	" " " " " " " "

“ Que la note suivante est annexée à la dite réponse :

“ **NOTE.**—En ce qui concerne les paiements faits par MM. Fawcett, Walsh et Ogilvie, il est impossible de subdiviser les dépenses de façon à répartir les montants imputables à chacun des fonctionnaires du gouvernement qui ont figuré comme membres des partis envoyés à Dawson avec le commissaire. Le major Walsh a reçu des avances s'élevant à \$3,000 lorsqu'il a quitté Ottawa, et à même cette somme il a payé les frais de voyage des fonctionnaires et des Indiens qui l'ont accompagné dans son voyage à Dawson. Des sommes ont aussi été avancées à M. Fawcett et à M. Ogilvie lorsqu'ils sont partis, et ils ont payé les dépenses de tous ceux qui les ont accompagnés.

“ Un relevé complet des dépenses dans chaque cas, appuyé par des pièces justificatives, a été reçu du commissaire, mais il n'est pas possible de constater au juste quelle proportion de cette dépense doit être portée au débit de chaque membre du parti.

“ Qu'il ressort des documents publics et des réponses faites en cette Chambre aux interpellations des députés, que Philip Walsh, susdit et mentionné ci-après, a été employé depuis le 25 septembre 1897 jusqu'à la fin d'août 1898, comme agent des bois à Dawson, T.N.-O., avec appointements et allocation de frais de voyage et de subsistance.

“ Que Louis Carbeno, susdit et mentionné ci-après, était employé le 25 septembre 1897, par le gouvernement, en qualité de cuisinier pour le major Walsh et son parti, avec salaire et allocation pour frais de subsistance et de voyage, et était à l'emploi du gouvernement le 7 février 1900.

“ Que E. V. et M. McBeth, ci-après mentionnés, ont été employés comme conducteurs de chiens, sous les ordres du dit major Walsh.

“ Que deux Indiens, Isaac Collin et Simon Collin, (ci-après mentionnés sous les noms des fils Cullum ou Cullom, ont été employés au prix de \$1 par jour, excepté durant les mois de mai et juin 1898, alors qu'ils ont reçu chacun \$10 en sus de \$1 par jour, et durant les mois de juillet et d'août 1898, où ils ont reçu \$40 par mois. On a également pourvu à leur subsistance.

“ Que les collines et les banquettes du creek Dominion dans le district du Yukon ont été fermés à la délimitation des claims par ordre du major Walsh, à l'encontre du protêt du commissaire des mines d'or (page 79, Témoignages entendus devant la commission nommée pour faire une enquête au sujet des accusations de prétendue malversation de la part des fonctionnaires du Territoire du Yukon), le 15 novembre 1897, page 80.

“ Que le 14 février 1900, le gouvernement a déclaré en cette Chambre que ceci est le seul cas de fermeture d'un creek dont fassent mention les archives du ministère de l'Intérieur.

“ Que la minute suivante a été rédigée à une assemblée tenue dans le bureau du major Walsh, le 30 mai 1898, et le commissaire de l'or a rendu le témoignage suivant à ce sujet :—

“ Nulle localisation faite sur le creek après sa fermeture ne sera reconnue ni enregistrée; ceci concerne les claims de banquettes et de collines, aussi bien que ceux des creeks.

“ Le creek Dominion ayant été ainsi fermé depuis le milieu de novembre dernier, il a été décidé qu'il le resterait jusqu'à nouvel avis. Cette décision s'applique aux claims de banquettes et de collines, aussi bien qu'à ceux des creeks.

“ **M. FAWCETT.**—Je puis ajouter que ceci fut proposé par M. McGregor en conseil, et il donna comme raison de présenter sa résolution le fait qu'il avait dit à des gens qui se trouvaient sur le creek que les collines n'étaient pas ouvertes; il dit qu'il n'était pas disposé à passer pour un fou, c'est pourquoi il présentait cette résolution.

“ **Q.** Vous étiez présent à cette séance?—**R.** Oui.

“ **Q.** Avez-vous fait objection?—**R.** Oui.

“ **Q.** Pour quelle raison?—**R.** Parce que des gens s'étaient rendus là avec ma permission, avait prospecté, choisi leurs claims, présenté leurs demandes au bureau, que celles-ci avaient été acceptées, que cette décision les expulserait tout simplement et

détruirait mon ouvrage. Ce n'était plus la règle du commissaire de l'or; je fus défait par le conseil. Cela arriva le 28 mai, et le creek fut considéré fermé.

“Que M. Fawcett, le commissaire de l'or, a témoigné de plus:—

“*Par le Commissaire :*

“Q. Avez-vous une copie de l'avis?—R. J'ai une copie de l'avis que le conseil a rédigé au sujet de l'émission des permis.

“Q. Qu'est-il?—R. Je vais le trouver dans un instant; c'est un avis d'une réunion antérieure à celle tenue le 27 juin.

“Q. Que fut-il résolu à cette séance?—R. Je ne sais pas si l'avis fut passé ou non ce soir-là, mais je pense qu'il a dû l'être, ou le soir suivant. La date n'est pas donnée, mais il y est dit: Assemblée pour discuter les questions d'administration. Présents: le major Walsh, commissaire du district du Yukon, et M. M. Fawcett, Wade, Bliss et McGregor, T. D. Patullo, secrétaire du commissaire. Résolu, qu'à l'ouverture des claims du creek Dominion pour la location, des permis seront émis pour prospecter le terrain, après quoi les claims seront enregistrés si les travaux ont été faits à la satisfaction de l'inspecteur des mines.

“Résolu, qu'avis soit donné jeudi, le 30 courant, à l'effet que permission de prospecter les claims de banquettes du creek Dominion sera donnée au bureau du commissaire de l'or et après le 10 juillet 1898. T. D. Patulla, secrétaire du commissaire du district du Yukon.

“La date du 10 juillet a été remplacée par celle du 11.

“M. FAWCETT.—Je ne sais pas si ça n'a pas été la dernière réunion du conseil.

“Q. Eh bien! après cela les collines ont-elles été ouvertes?—R. Oui, lors de la publication de cet avis (montrant l'avis).

“Q. Qu'est-ce qui a conduit à la publication de cet avis?—R. Beaucoup de choses se passèrent entre les deux événements. En juin, on afficha un avis annonçant aux gens qu'après une certaine date des permis seraient distribués.

“Q. Quelle date?—R. Je crois que ça dû être vers la fin de juin ou près de ce temps-là. L'avis devait être affiché le 30 juin ou le 1er juillet, pour annoncer que des permis seraient distribués le 11.

“Q. Avez-vous une copie de cet avis avec vous?—R. Non; la première fois que je vis cet avis, avec mon nom en grosses lettres, il était affiché. Mon objection à toute l'affaire était qu'il n'y avait aucune raison pour fermer les collines.

“Q. Était-ce votre signature?—R. Oui.

“Q. L'aviez-vous donnée?—R. Voici. Un jour, M. Patullo vint avec un avis me demander de le signer; c'était au sujet de la fermeture des collines. J'objectai, donnant pour raison que je ne voyais pas la nécessité de les fermer. Je réitérai mon opposition à ce qui avait été fait en conseil, à titre de commissaire de l'or, et je refusai de signer l'avis. Le major Walsh me fit mander et me tança fortement. Autant que je me rappelle, il me dit: ‘M. Fawcett, je veux que vous compreniez qu'il est impertinent de votre part de mettre en doute quoi que ce soit qui est décidé en conseil, et quand je vous ai envoyé cet avis pour le signer, je voulais qu'il fût signé. Sous l'influence du moment, je signai sans lire.

“Q. Qu'y avait-il dans cet avis?—R. Il établissait que le et après le 11 juillet, des permis pour prospecter les claims de banquettes du creek Dominion seraient acceptés si l'inspecteur des mines les approuvait.

“Que, touchant l'avis suivant:

#### “AVIS.

“L'avis récemment publié au sujet des permis devant être donnés le 11 juillet 1898, est par le présent annulé, et le suivant lui est substitué:

“Les claims de collines et de banquettes du creek Dominion sont maintenant ouvertes à la localisation, et pourront être prospectés par tous francs mineurs.

“Sauf un, les claims indiqués dans le plan annexé ne seront ouverts qu'à ceux en ayant fait la demande avant l'achèvement de l'arpentage, demande qui a été produite au bureau du Commissaire de l'or.

“Dawson, district du Yukon, le 8e jour de juillet, A.D. 1898.

“Par ordre,

“THOMAS FAWCETT,

“Commissaire de l'or.

“M. Fawcett a déclaré:—

“(Prenant le deuxième avis.) Les mots ‘L'avis récemment donné concernant les permis à être distribués le 11 juillet est par le présent annulé,’ ont trait au premier avis. Autant que je me rappelle, je n'y plaçai aucune date moi-même; le clavigraphiste en mit une. Il va sans dire ce que j'avais dans l'esprit: c'était que cet avis ne serait pas imprimé, qu'il ne serait pas publié le jour où les permis seraient accordés; de sorte qu'en venant chercher les permis, les gens verraient l'avis nouveau. C'est là ce que j'avais dans l'esprit, mais il en arriva autrement.

“Q. Quelle était la date de la publication de l'avis?—R. Daté ‘Dawson, 8 juillet. Par ordre, Thomas Fawcett, Commissaire de l'or.’

“Q. Mais il y avait ceci: ‘Ces claims sont maintenant ouverts’?—R. Eh bien! si cela avait été publié à la date que j'avais dans l'idée, c'est-à-dire le jour où les permis seraient distribués, affiché ce jour-là, alors personne n'aurait à se plaindre, car au lieu d'avoir à obtenir des permis, ils auraient vu qu'ils les possédaient déjà—ces claims étaient alors ouverts.

“Q. D'après le sens de cet avis, ils furent ouverts le jour qu'il fut imprimé?—R. C'est comme cela que je l'entendais; mais il fut imprimé avant.

“Q. Comment avez-vous compris la chose?—R. Je passai l'avis au major Walsh simplement comme exhibit, pour lui montrer la forme de l'avis que je pensais devoir être affiché le matin du 11, au bureau.

“Q. Vous dites qu'il y avait une différence de trois jours, en sorte que ceux qui étaient au courant en purent profiter et les autres restaient sous l'impression que le creek ne serait pas ouvert avant le 11?—R. Certainement, j'ai déjà dit que c'était une erreur et un oubli. J'admets que ce fut un oubli de ma part, d'abord, mais je n'ai eu rien à faire avec la publication de l'avis. En tant que j'étais concerné, je soumis, à simple titre d'exhibit, cet avis au major Walsh, pour savoir s'il pouvait ou non être prolongé. C'est le clavigraphiste, pas moi, qui a mis la date.

“Q. Vous ne l'avez aucunement daté?—R. Pas du tout.

“Q. Vous avez laissé aux autres la partie exécutive, la promulgation?—R. Oui.

“Q. Avez-vous eu connaissance que quelqu'un ait bénéficié du contenu de cet avis?—R. J'ai entendu dire à quelqu'un que des gens partaient pour le creek Dominion

“Q. Et cela avant qu'il fut publié?—R. Dans la nuit du 8.

“Q. L'avis a-t-il été publié le 8?—R. Le matin du 9.

“Q. Partaient-ils dans la nuit du 8?—R. C'est ce qui fut rapporté; des gens étaient sur la route et même déjà rendus, pensant que l'ouverture se ferait le 11.

“Q. En avez-vous connu quelqu'un?—R. Non.

“Q. Vous n'avez informé personne?—R. Personne, et personne appartenant au bureau ne partit.

“Q. Vous n'avez donné aucune information?—R. Non.

“Q. Avez-vous conseillé à quelqu'un d'en profiter?—R. Non. Deux hommes qui travaillaient pour mon compte ne sont partis que le 9 à deux heures.

“M. FAWCETT.—Si vous tenez à savoir si je connaissais quelqu'un qui avait obtenu l'information, je crois que j'en connais une qui, ainsi que je l'ai entendu dire après, eut l'information, alla localiser un lot, partant de Dawson le 8 dans la soirée.

“Q. Qui était-ce?—R. M. Carbeno.

“ *Par M. Galpin :*

“ Q. M. Fawcett sait-il qu'avant que cet avis pût être connu du public au dehors, des informations privées ont été données à quelqu'un ? Sait-il que les gens attendaient dans la plus grande impatience avant que cet avis fût affiché en ville ?—R. Je ne le sais pas. Je l'ai entendu dire, je le crois, et je vais appeler un témoin qui va probablement connaître quelque chose à ce sujet.

“ Que le témoignage suivant a été aussi rendu dans cette enquête :—

“ Le COMMISSAIRE.—M. Carbeno, voulez-vous vous lever ? Pouvez-vous nous donner les noms des hommes qui vous ont accompagné au creek Dominion ?

“ M. CARBENO.—Les fils Collum.

“ Q. Pouvez-vous dire s'ils sont dans la région ?—R. Non, monsieur, ils n'y sont pas ; ils sont partis avec le major Walsh. Il y avait un nommé Marseille ; il n'est pas venu à Dawson avec nous, il est parti de Bennett.

“ Q. Savez-vous s'il a jalonné un claim ailleurs ?—R. Il a jalonné un claim sur le creek Phil Walsh, en aval du Big-Salmon.

“ Q. Est-il à votre connaissance personnelle qu'il était partie au même contrat que vous ?—R. Oui, la même convention a été rédigée.

“ Q. Et il a également été obligé de céder une part comprenant les troisquarts ?—R. Si je me rappelle bien, une convention a été clavigraphiée, et Marseille en a reçu une copie.

“ LOUIS CARBENO, appelé et assermenté.

“ *Par M. Fawcett :*

“ Q. Où étiez-vous le 8 juillet ?—R. Eh bien ! j'étais au camp jusque vers 10 heures.

“ Q. Où ?—R. Ce serait à l'hôpital.

“ Q. En quelle capacité travailliez-vous ?—R. Je travaillais pour le major Walsh.

“ Q. Avez-vous été là toute la journée ?—R. Oui, monsieur, j'y étais.

“ Q. Dans la soirée du 8 juillet ?—R. Jusqu'au soir.

“ Q. Où étiez-vous plus tard dans la soirée ?—R. J'ai remonté le Bonanza.

“ Q. Dans quel but ?—R. Je me rendais au Dominion.

“ Q. Pourquoi vous rendiez-vous au Dominion ?—R. Parce que j'avais été informé qu'il allait être ouvert le 9.

“ Q. Informé quand ?—R. Vers cinq heures de l'après-midi.

“ Q. A quelle date ?—R. Le 8.

“ Q. Où avez-vous eu cette information ?—R. Je l'ai reçue de l'un des conducteurs de chiens.

“ Q. Qui ?—R. McBeth.

“ Q. Est-il ici maintenant ?—R. Oui ; c'est un sauvage.

“ Q. Et il vous a dit que le creek était ouvert ?—R. Eh bien ! il ne me l'a pas dit ; c'était la rumeur dans le camp. J'ai demandé au frère du major Walsh si le creek allait être ouvert le 9, et il m'a dit qu'il le croyait.

“ Q. Où était McBeth à ce moment-là ?—R. Il était allé dans le bas de la rue.

“ Q. Où était-il lorsqu'il vous a donné ce renseignement ?—R. Dans le camp.

“ Q. Où était McBeth ?—R. Il était allé dans le bas de la rue et était revenu au camp.

“ Q. Le major Walsh était-il présent ?—R. Non.

“ Q. McBeth travaillait-il pour le major Walsh ?—R. Oui.

“ Q. Et il vous a dit que le creek serait ouvert le 9 ?—R. Il a dit qu'il avait entendu dire qu'il serait ouvert le 9.

“ Q. C'était dans l'après-midi du 8 ?—R. Oui.

“ Q. Vous a-t-il dit comment il avait eu ce renseignement ?—R. Non, monsieur.

“ Q. Quand avez-vous jalonné votre claim ?—R. Je l'ai jalonné le 9, vers 10.30.

“ *Par le Commissaire :*

“ Q. Dans la matinée ?—R. Oui, monsieur.

“ *Par M. Fawcett :*

“ Q. Vous avez subséquemment enregistré ce claim ?—R. Oui.

“ Q. A quelle heure êtes-vous parti ?—R. A 10.30 dans la soirée du 8.

“ Q. Quelqu’un aurait-il eu intérêt à vous informer que ce creek serait ouvert le 9 ?—R. Non, pas que je sache, excepté le frère du major Walsh.

“ Q. Quel intérêt avait-il ?—R. Il n’avait aucun intérêt. Je suppose qu’il était, dans un certain sens, de son intérêt de me donner ce renseignement.

“ Q. Quels arrangements y avait-il entre vous et le major Walsh, ou aucun de ses frères, relativement aux claims que vous pourriez jalonner.

“ Q. Il y avait un document passé entre lui et son frère, me donnant un intérêt de trois quarts dans tout ce que j’aurais dans le pays, pourvu qu’il me payât toutes mes dépenses et l’exploitation de tout terrain que je pourrais prendre dans le pays.

“ Q. Reconnaîtriez-vous cet arrangement si vous le voyiez ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Voulez-vous me dire si ceci est ce document (montrant l’arrangement entre Louis Carbeno et Lewis Walsh), qui se lit comme suit :

“ PORT-ARTHUR, 23 septembre 1897.

“ Cette convention, passée ce jour entre Lewis Walsh, connu sous le nom de partie de la première part, et Louis Carbeno, de la ville de Brockville, connu sous le nom de partie de la seconde part.

“ Fait foi qu’en considération de ce que la partie de la première part fournit à la partie de la seconde part un équipement et paie toutes les dépenses nécessaires à l’exploitation de tout claim que la partie de la seconde part pourra découvrir ou prendre dans le district du Yukon, dans les territoires du Nord-Ouest, la partie de la seconde part convient par les présentes de donner à la partie de la première part un intérêt indivis de trois quarts dans le dit claim, se réservant pour lui-même un intérêt d’un quart.

“ LEWIS WALSH,

“ LOUIS CARBENO.

“ Témoin,

“ PHIL. WALSH.

“ Q. C’est votre signature ?—R. Oui, monsieur ; c’est la convention entre moi et Lewis Walsh.

“ Q. Où a-t-elle été faite ?—R. Elle a été préparée et signée à Big-Salmon l’hiver dernier.

“ Q. Où a-t-elle été passée ?—R. A Port-Arthur.

“ Q. Quand l’avez-vous signée ?—R. L’hiver dernier ; il y avait une autre convention que son frère avait préparée et que je n’ai pas voulu signer.

“ Q. Phil. Walsh l’avait préparée ?—R. Celle-ci a été faite à Port-Arthur et expédiée à Big-Salmon.

“ Q. Pourquoi était-elle datée du 24 septembre ?—R. C’est la date à laquelle la convention a été faite.

“ Q. Vous étiez à Port-Arthur le 23 septembre ?—R. Oui ; elle fut datée alors.

“ Q. Vous ne l’avez signée que l’hiver dernier. Qui en a été témoin ?—R. Phil. Walsh.

“ *Par le Commissaire :*

“ Q. Vous avez jalonné le claim de la manière que vous avez dites ?—R. Oui.

“ Q. Qu’avez-vous fait de ce claim ?—R. Je l’ai transporté tel que convenu.

“ *Par M. Fawcett :*

“ Q. D'après cette convention que vous avez faite pour partie de ce claim, avez-vous.....?—R. Oui, monsieur.

“ Q. A qui l'avez-vous cédé?—R. A Phil. Walsh.

“ Q. Est-ce quelque chose comme l'acte de vente? C'est l'acte de vente?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Ce fut fait après cette convention que vous avez signé?—R. Oui, monsieur.

“ *Par le Commissaire :*

“ Q. Pourquoi l'avez-vous donné à Phil. Walsh et non à Lewis?—R. Parce que le major Walsh m'avait donné instruction qu'il ne voulait pas que le nom de Lewis vint au bureau, et qu'il vaudrait tout autant lui céder la propriété à lui-même. Je lui ai dit que ce n'était pas convenable; que la convention ne tiendrait pas en loi, et que je ne pourrais rien avoir, et je lui demandai de préparer une autre convention. Il discuta la question et je le dis à M. Pattulo et Pattulo prépara cette convention; il dit que tout serait bien et je la signai.

“ Q. Quelle considération avez-vous reçu?—R. Pas un sou.

“ Q. Que deviez-vous recevoir pour les trois quarts; vous deviez recevoir un quart au lieu de ce qui vous appartenait?—R. Il devait voir à cela et payer les dépenses de toute mine que je prendrais.

“ Q. Cette convention avait-elle été faite avant votre départ de l'est?—R. Nous avions parlé de la convention, mais elle n'avait pas été rédigée, et il a fallu la signer à Big-Salmon.

“ Q. Croyez-vous dans le temps que c'était une convention raisonnable?—R. Je ne le croyais pas.

“ Q. Pourquoi l'avez-vous signée?—R. Parce que j'étais dans une certaine position, et que je ne pouvais pas bien facilement en sortir; je ne voulais pas sortir du pays.

“ Q. Si vous aviez refusé, quel eût été le résultat?—R. On ne m'aurait pas permis de partir; j'aurais été obligé de m'en aller.

“ Q. Quelle position occupiez-vous?—R. Il m'avait promis la position que j'occupe maintenant—cuisinier pour les fonctionnaires, et je suppose que si je n'avais pas signé ce document je n'occuperais pas la position que j'ai maintenant.

“ Q. Qui vous l'a promis?—R. Le major Walsh.

“ Q. Croyez-vous que vous seriez dans la même position maintenant si vous n'aviez pas signé?—R. Non, je ne crois pas; rien n'a été dit à ce sujet.

“ Q. A-t-on employé quelque contrainte pour vous faire signer cela?—R. Il était couché dans sa tente à quinze pieds à peine de distance; il savait que c'était mal, et je savais que c'était mal.

“ Q. Il n'a en aucune manière essayé de vous forcer à signer cela?—R. Non.

“ Q. Quelle raison avez-vous de dire que vous ne croyiez pas que vous seriez ici?—R. J'ai dit que je n'aurais pas occupé la position que j'occupe maintenant si je ne l'avais pas signée.

“ Q. Que faisiez-vous alors?—R. Je faisais la cuisine.

“ Q. Combien receviez-vous?—R. \$60 par mois.

“ Q. Et maintenant?—R. \$100 par mois.

“ Q. Quand avez-vous reçu une augmentation de gages?—R. En août dernier; mais il m'a dit qu'il me donnerait cent vingt-cinq, puis il a réduit cela à cent. J'ai dit que je prendrais les cent dollars et resterais.

“ Q. Vous ne voulez pas rattacher ce qu'il disait alors avec ce document?—R. Non; j'ai dit à son frère, lorsqu'ils le rédigèrent, que ce n'était pas juste.

“ Q. A combien estimez-vous la considération que vous avez reçu pour cela?—R. Il était convenu que nous devions recevoir un grément de prospecteur.

“ Q. Quelle valeur attribuez-vous au grément que vous avez eu?—R. Eh bien! je ne saurais le dire au juste; le gouvernement a payé mes dépenses pour venir ici. Ce que j'ai dépensé en dehors de cela..... je veux dire pour ce voyage à Dominion et retour.



“ Q. Le gouvernement vous a payé des gages et des frais de subsistance, de sorte que cela n’a rien à faire avec cette cause ?—R. Environ \$40 ou \$50, je crois.

“ Q. Vous estimez à quarante ou cinquante dollars la valeur d’un grément pour jalonner un claim. Eh bien ! avant de quitter le camp pour entreprendre ce voyage, avez-vous demandé la permission au major Walsh ?—R. Je l’ai demandée.

“ Q. Lui avez-vous dit ce que vous alliez faire ?—R. Je lui ai dit que j’allais au creek Dominion.

“ Q. Qu’a-t-il dit ?—R. Il a dit oui.

“ Q. Lui avez-vous dit que vous alliez jalonner ?—R. Je ne le lui ai pas dit.

“ Q. Croyez-vous qu’il le savait ?—R. Oui, il ne pouvait pas penser que j’allais me promener ; c’était dans la soirée entre huit et dix heures.

“ *Par M. Tabor :*

“ Q. Quelque autre employé est-il allé avec vous ?—R. Oui, un, un sauvage ; et lorsque j’eus fait cinq ou dix milles, je fus rejoint par un autre sauvage.

“ Q. Était-ce des sauvages du major Walsh ?—R. Précisément ses deux sauvages.

“ Q. Qui étaient-ils ?—R. Deux des jeunes Cullum.

“ Q. En disant un grément valant quarante ou cinquante dollars, que voulez-vous dire ?—R. Aller au creek Dominion et revenir.

“ *Par le Commissaire :*

“ Q. Avez-vous quelque connaissance personnelle de la position de ces sauvages ; allaient-ils jalonner aux mêmes conditions que vous ?—R. Oui, ils y allaient aux mêmes conditions ; je ne sais pas s’ils ont signé un contrat ou non ; je sais qu’il y avait un arrangement, mais je ne suis pas certain qu’il y ait eu un contrat.

“ Q. Semblable au vôtre ?—R. Semblable au mien.

“ Q. Ont-ils transféré les trois quarts de l’intérêt à Philip Walsh comme vous l’avez fait ?—R. Oui ; vous trouverez des doubles dans le bureau d’enregistrement.

“ Q. Avez-vous connaissance d’aucune autre personne travaillant pour le compte d’employés du gouvernement ?—R. Non, monsieur, aucune.

“ Q. Aucune connaissance d’aucune autre à part vous et ces deux hommes ?—R. Aucune autre ; c’est tout ce qui est allé ou venu.

“ Q. Ces hommes étaient-ils employés au camp ?—R. Ils étaient venus avec nous.

“ Q. Ils étaient employés dans le camp ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Il leur fallait obtenir la permission du major Walsh, comme vous ?—R. Oui, monsieur.

“ *Par M. Fawcett :*

“ Q. Dans votre examen, hier, M. Carbeno, en répondant à une question, vous avez dit que vous croyiez que votre position actuelle était le résultat de la signature de cette convention, ou quelque chose à cet effet ?—R. Oui.

“ Q. N’avez-vous pas oublié hier de nous donner une partie de la preuve dans cette affaire ?—R. J’ai oublié de dire que d’autres papiers avaient été préparés et que je n’ai pas voulu les signer.

“ Q. Quand était-ce ?—R. En venant à bord du *Quadra*.

“ Q. Vous ne vouliez pas les signer, pourquoi ?—R. J’ai dit que les papiers n’étaient pas légaux, et je ne voulais pas les signer avant d’en avoir de légaux. Cet après-midi-là, je fus appelé à la cabine du major Walsh, et il me demanda si j’avais fait une convention à Port-Arthur avant mon départ.

“ Q. Vous avez dit que vous l’aviez fait ?—R. Il dit : ‘ Pourquoi n’avez-vous pas signé les papiers ? ’ J’ai dit que je ne les avais pas signés parce qu’ils n’étaient pas légaux. Il dit : ‘ Si vous ne signez pas ces papiers, je vous renverrai par le bateau lorsqu’il reviendra. ’ C’est tout ce qui a été dit jusqu’à notre arrivée à Big-Salmon ; alors il vint d’autres papiers et je les signai.

“ *Par le Commissaire :*

“ Q. Pourquoi considérez-vous ces papiers illégaux ?—R. Parce qu'ils n'avaient pas été rédigés par un avocat. Il les avait rédigé avec un crayon de mine.

“ Q. Qui ?—R. Phil. Walsh.

“ Q. Où avaient-ils été rédigés ?—R. A bord du *Quadra*, en venant.

“ Q. Vous aviez fait une convention avec Lewis Walsh à Port-Arthur ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Pourquoi ces papiers n'ont-ils pas été signés à Port-Arthur ?—R. Parce qu'il a dit qu'il n'avait pas le temps.

“ Q. Le document est daté du 23. Est-ce le document que nous avons ici ?—R. Non. Le document qu'il a rédigé à bord du *Quadra* n'est pas le même que celui auquel j'avais consenti.

“ Q. Quelle était la nature des conditions ?—R. Il l'abandonna là où je devais être payé de mes dépenses pour venir dans ce pays, et me fournir un grément.

“ Q. Comment cela se peut-il, puisque le gouvernement payait vos dépenses ?—R. C'était mentionné dans la convention avant mon départ.

“ Q. Cela avait été entendu à Port-Arthur—qu'ils devaient payer vos dépenses pour venir dans ce pays ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. A cette époque, vous étiez employé comme employé du gouvernement. Ne croyez-vous pas qu'il était incohérent d'offrir de payer vos dépenses si vous veniez en qualité d'employé du gouvernement ?—R. Eh bien ! je vous disais comment c'était convenu.

“ Q. Alors, ce document au crayon de mine admettait cela ?—R. Oui, c'est de cette manière seulement.

“ (M. Carbeno lit le document.)

“ Le COMMISSAIRE.—Il n'y est pas dit que vos dépenses seront payées pour venir dans ce pays. Il accorde les dépenses d'exploitation du claim, mais non pas les dépenses se rattachant à votre entrée ici.

“ *Par M. Fawcett :*

“ Q. Vous avez refusé de signer ce document au crayon de mine à bord du *Quadra* ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Et l'on vous a dit si vous ne signiez pas, vous serez renvoyé ?—R. Oui, monsieur, et j'ai dit que je n'en signerais aucun avant qu'on en eût rédigé un convenable.

“ Q. Lorsque vous avez signé ceci à Big-Salmon, vous a-t-il paru étrange qu'il fût daté de Port-Arthur ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Quelle est la date exacte de la signature ?—R. Je ne saurais le dire exactement. Je crois que c'était au mois de juin.

“ Q. Trois mois après que l'arrangement eût été fait ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Y avait-il quelque cause.... la question a-t-elle été mentionnée du tout ? Il était daté de Port-Arthur—pourquoi pas de Big-Salmon ?—R. Eh bien ! je n'ai pas fait de questions ; ils ont apporté le document et je l'ai signé, voilà tout. J'ai vu la signature et je savais que cela venait de lui.

“ Q. Quelle signature était-ce ?—R. Celle de Lewis Walsh. Sa signature est au bas du document.

“ Q. Avez-vous des raisons de connaître sa signature ?—R. Oui, j'en jurerais.

“ Q. Vous n'avez aucune raison à donner pour laquelle le document était daté du 23 septembre et exécuté à Big-Salmon dans le cours de juin ?—R. Non.

“ Q. Cette convention a été faite à Port-Arthur ?—R. Oui, monsieur.

“ Q. Ce document que vous avez refusé de signer, de la part de qui était-il fait ?—R. De la part de Lewis Walsh.

“ Que le 14 février 1900, de longs mois après que la dite preuve eût été soumise au gouvernement, et en réponse à une interpellation lui demandant si le gouvernement ou quelqu'un de ses ministères ou fonctionnaires avait pris des mesures relatives à l'irrégularité commise par Carbeno et autres salariés du gouvernement, en jalonnant des claims sur le creek Dominion, et au sujet de la convention Walsh relative

au jalonnement de claims, l'honorable ministre de l'Intérieur a fait la déclaration suivante :—Aucune mesure n'a été prise relativement à ces cas. (*Débats*, édition non révisée, 1900, pages 454, 455.) Que l'omission dont le gouvernement s'est rendu coupable en ne prenant aucune mesure relative à la conduite du major Walsh, dans les circonstances ci-dessus mentionnées, mérite la censure de cette Chambre."

Et la question étant posée sur l'amendement,—il est rejeté sur la division suivante :—

Pour :

Messieurs

Beattie,	Craig,	Ingram,	Morin,
Bell (Pictou),	Davin,	Kloepfer,	Osler,
Bennett,	Dugas,	Macdonald (King's),	Pope,
Bergeron,	Foster,	McJongall,	Roche,
Borden (Halifax),	Ganong,	McInerney,	Rosamond,
Broder,	Gillies,	McNeill,	Taylor,
Cargill,	Gilmour,	Mille,	Tupper (sir Charles H.),
Clancy,	Guillet,	Monk,	et
Clarke,	Haggart,	Montague,	Wilson.—38.
Cochrane,	Henderson,	Moore,	

Contre :

Messieurs

Bazinet,	Dupré,	Legris,	Paterson,
Beith,	Ellis,	Lewis,	Pettet,
Belcourt,	Erb,	Livingston,	Proulx,
Bethune,	Fielding,	Mackie,	Ratz,
Borden (King's),	Fitzpatrick,	Macpherson,	Rogers,
Bourassa,	Flint,	McGregor,	Ross,
Bourbonnais,	Fortin,	McGugan,	Russell,
Brodteur,	Gauvreau,	McHugh,	Rutherford,
Brown,	Geoffrion,	McIsaac,	Savard,
Bruneau,	Godbout,	McLennan (Inverness),	Semple,
Burnett,	Gould,	McMillan,	Somerville,
Calvert,	Harwood,	Madore,	Stenson,
Campbell,	Hurley,	Marcil,	Sutherland,
Champagne,	Hutchison,	Martineau,	Talbot,
Comstock,	Johnston,	Meigs,	Tolmie,
Cowan,	Joly de Lotbinière (sir H.),	Mignault,	Tucker,
Davies (sir Louis),	Landerkin,	Mulock,	Turoot, et
Dechêne,	Lang,	Parmalee,	Wood.—74.
Demers,	Laurier (sir Wilfrid),		

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris \$1,100 à J. D. Clarke, une allocation au secrétaire particulier du solliciteur général et \$450 à un messenger, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, savoir :—Aide aux écritures et autre, y compris \$600 pour E. M. Armstrong, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,500; impressions et papeterie, \$4,000; divers, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada, savoir :—Arrêtiste de la cour, \$1,950; arrêtiste adjoint, commis de 1re classe, \$1,500; commis du bureau du registraire, commis de 2e classe, \$1,200; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$800; bibliothécaire, \$1,150; 1 commis de 3e classe, \$1,000; concierge, \$750; 3 messagers à \$500 chacun, \$1,500; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité d'éditeur des décisions, huissiers, etc.) ; pour l'impression du catalogue et pour livres pour les juges, sans dépasser \$300, \$4,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$3,500; livres de droit et autres pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$4,500; travaux d'amélioration à la bibliothèque, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses générales des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-trois mille sept cent quatre vingt-treize piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion, savoir :—Bureau du sous-receveur-général,—Toronto, \$7,000; Montréal, \$5,600; Halifax, \$7,350; Saint-Jean, \$6,500; Winnipeg, \$5,550; Victoria, \$4,200; Charlottetown, \$4,200; caisses d'épargnes rurales—appointements, \$6,200; dépenses casuelles, \$1,250; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$34,193.80; courtage sur achats d'effets pour fonds d'amortissement, \$6,250; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$5,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets fédéraux, \$5,500; impression de billets fédéraux, \$55,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et le Conseil du Trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et le Conseil du Trésor, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$730; impressions et papeterie, \$2,250; divers, \$2,920, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$3,700; impressions et papeterie, \$1,250; divers, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Vendredi matin, 1er juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit regu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et quart, s'ajourne alors à ce jour.

VENDREDI, 1<sup>ER</sup> JUIN 1900.

## PRIÈRE.

Sur motion de M. Fisher, secondé par M. Sutherland,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de la correspondance concernant le louage de navires pour le transport du foia et autres produits de Saint-Jean, N.-B., aux ports de l'Afrique du Sud.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 148.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 155) modifiant l'Acte de la milice.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 49.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 157) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre en considération les dits amendements, qui sont lus comme il suit:—

Page 1, ligne 30, après "opérations," insérez: "et sauf l'approbation du comité des Chemins de fer du Conseil privé."

Page 3, ligne 19, après "nécessaire," insérez: "mais aucun appel de versement ne dépassera dix pour cent des actions souscrites."

Page 4, ligne 10, retranchez depuis "en" jusqu'à "Acte" dans la ligne 20, ces deux mots inclusivement, et insérez ce qui suit:—

"2. les dispositions du chapitre 40 des statuts de 1899 s'appliqueront aux dites actions privilégiées et à leur émission."

Page 4, ligne 45, retranchez "ou à ses actionnaires."

Page 5, ligne 2, retranchez "ou de services rendus à la compagnie."

Page 5, ligne 8, retranchez " par elle ou les services à elle rendus."

Page 5, ligne 41, après " compagnie," insérez: " et il ne sera pas conféré de plus amples droits ou privilèges aux porteurs d'actions-débetures, que ceux que possèdent ou dont jouissent les porteurs de débetures ordinaires de la compagnie."

Page 6, ligne 18, retranchez depuis " débetures " jusqu'à " actions-débetures," inclusivement, dans la ligne 30.

Page 7, ligne 1, retranchez depuis " 24 " jusqu'à " politique," dans la ligne 4, ces deux mots inclusivement.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe avec les amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté avec plusieurs amendements auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 170) modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de *Royal Bank of Canada*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 115) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 166) du Sénat, intitulé: " Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 171) concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 163) modifiant l'Acte des Banques; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 167) modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.

Le bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois, et référé à un comité spécial composé de MM. Fisher, Borden (Halifax), Fitzpatrick, Russell et sir Charles Hibbert Tupper, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents.

---

---

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses se rattachant au service du contrôle des compagnies d'assurances, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolution à rapporter.

---

La Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Samedi matin, 2 juin 1900.*

M. l'Orateur reprená le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Flint informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à deux heures et douze minutes du matin, s'ajourne à lundi prochain.

---

---

LUNDI, 4 JUIN 1900.

PRIÈRE.

Ordonné,—Que M. Casey ait la permission de présenter un bill (No 172) concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée).

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir Charles Hibbert Tupper, secondé par M. McDougall,

Ordonné,—Que la réponse à un ordre de la Chambre du 22 mai 1900, pour la production de copie de la correspondance avec le département des Douanes au sujet du steamer *Yukoner*, soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, télégrammes, pétitions et observations du conseil municipal de Sydney, Cap-Breton, et de la chambre de commerce du Cap-Breton et de toutes autres personnes, adressés au département des Chemins de fer ou à quelque membre du gouvernement, et protestant contre le système actuel de faire circuler tout le train rapide, aller et retour, deux fois par jour, entre la jonction de Sydney-Nord et le quai de Sydney-Nord, distance de six milles environ, alors que ce train se rend de l'ouest au terminus du chemin de fer à Sydney, ou *vice versa*. (*Document No 149.*)

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance et de toutes lettres et rapports échangés entre le département de la Marine et des Pêcheries et M. W. W. Stumbles, agent du ministère de la Guerre, au sujet de sa visite récente dans la Colombie-Britannique. (*Document No 150.*)

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 2 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance et de tous papiers ou rapports concernant la demande faite pour l'établissement d'un bureau de poste à Lavalle, dans le township de Devlin, district de la rivière La Pluie. (*Document No 152.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1900, pour la production de copie de tous papiers, lettres, télégrammes, etc., entre le département des Postes ou aucun des membres du gouvernement et toutes personnes quelconques au sujet de la destitution de D. McLeod Vince comme maître de poste de Woodstock, N.-B.; aussi, copie du rapport de la commission qui a fait une enquête sur cette affaire, et de la preuve faite devant elle. (*Document No 64i.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, copie d'un arrêté ministériel nommant une commission pour faire une enquête sur les fraudes électorales. (*Document No 151.*)

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Que l'arrêté ministériel mentionné ci-haut soit imprimé sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.



L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 115) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada.

M. Campbell propose, secondé par M. Casey, que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Clarke propose, comme amendement, secondé par M. Osler, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, pour l'y amender en y ajoutant l'article suivant :—

13. Sa Majesté pourra en tout temps, avec le consentement du parlement, en donnant à la compagnie un mois d'avis par écrit, prendre possession de l'entreprise et des propriétés, droits et franchises de la compagnie.

2. L'avis pourra être donné par le ministre des Chemins de fer et Canaux, et à l'expiration du mois d'avis, la dite entreprise et les dites propriétés, droits et franchises deviendront la propriété absolue de Sa Majesté.

3. La compensation à la compagnie sera fixée par la cour de l'Echiquier d'après les renseignements fournis par le procureur général du Canada, et elle sera basée sur la valeur raisonnable de l'entreprise, propriétés et droits de la compagnie à la date de l'avis, mais elle ne comprendra pas les valeurs et profits en perspective.

4. En tant qu'ils ne sont pas incompatibles avec les présentes, les articles 24, 25, 26, 27, 28, 31 et 32 de l'Acte des expropriations, chapitre 13 des statuts de 1889, et les articles 29 et 30 du dit acte, tels qu'amendés par un acte de la présente session, s'appliqueront à toute action prise en vertu du présent article.

5. La compensation adjudgée tiendra lieu de la dite entreprise, propriétés, droits et franchises ; et toute réclamation ou charge sur la dite entreprise, propriétés, droits et franchises deviendra, en tant que Sa Majesté est concernée, une réclamation sur les deniers payés comme compensation, ou sur un montant proportionnel d'iceux, et elle sera nulle en ce qui concerne Sa Majesté, et l'entreprise, propriétés, droits et franchises conférés à Sa Majesté en vertu des dispositions du présent article.

Et la question étant posée de nouveau sur l'amendement,—la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Bell (Picton),	Cochrane,	Kloepfer,	Montague,
Bennett,	Craig,	LaRivière,	Prior,
Bergeron,	Davin,	Macdonald (King's),	Puttee,
Blanchard,	Ferguson,	Macleam,	Richardson,
Britton,	Foster,	McDougall,	Rosamond,
Cargill,	Ganong,	McInerney,	Taylor,
Caron (sir Adolphe),	Gillies,	McNeill,	Tupper (sir C. Hibbert),
Casgrain,	Guillet,	Martin,	Wallace, et
Clancy,	Ingram,	Mills,	Wilson.—38.
Clarke,	Kaulbach,		

CONTRE :

Messieurs

Beth,	Douglas,	Lang,	Morrison,
Bethune,	Erb,	Laurier (sir Wilfrid),	Mulock,
Borden (King's),	Fielding,	Lewis,	Oliver,
Brodeur,	Fisher,	Livingston,	Paterson,
Calvert,	Fitzpatrick,	Macdonald (Huron),	Russell,
Campbell,	Flint,	Mackie,	Rutherford,
Casey,	Fortin,	McGugan,	Savard,
Christie,	Fraser (Lambton),	McHugh,	Semple,
Copp,	Godbout,	McIsaac,	Sutherland,
Cowan,	Gould,	McLennan (Inverness),	Talbot,
Davies (sir Louis),	Johnston,	McMillan,	Tolmie, et
Davis,	Landerkin,	McMullen,	Wood.—49.
Domville,			

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors proposée, est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 163) modifiant l'Acte des Banques.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Rosamond propose, comme amendement, secondé par M. Clancy, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, avec instructions d'y ajouter ce qui suit comme article 45 :—

“ L'article 77 de l'Acte des Banques est modifié en ajoutant l'article suivant :—

“ Toute banque qui avancera ou prêtera des deniers sur la garantie des effets, denrées et marchandises, ou sur la garantie collatérale ou des propriétés mentionnées aux articles 73 et 74 de cet acte, produira au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté ou township où cette avance aura été faite et cette charge créée sur les effets donnés en gage à la banque en vertu de cet acte, une déclaration décrivant les dits effets, denrées et marchandises ou propriétés ainsi donnés en gage, et faisant connaître le nom de la banque et le nom du débiteur, et le montant de l'avance et la date à laquelle elle aura été faite, et à moins et jusqu'à ce que le dit enregistrement soit effectué, le récépissé d'entrepôt, connaissance, gage, charge ou autre garantie ne donneront à la banque aucun droit ni charge privilégiée sur ces effets, denrées et marchandises ou autres propriétés mentionnés dans les dits articles 73 et 74, nonobstant les dispositions de l'article 77 à ce contraire.”

Et la question étant posée sur le dit amendement,—il est rejeté sur division.

La motion principale étant alors proposée, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement, secondé par M. Wallace :—“ Que tous les mots après “ Que,” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ le 6 octobre 1898, John Steinhoff a demandé pour le steamer américain *John C. Barr* un certificat de nationalité canadienne au percepteur des douanes à Dawson, T.N.-O., et que le navire a été évalué pour les fins de douanes par Ely E. Weir, le président de la Compagnie dite *North American Trailing and Transport*, M. J. M. Gilham, le capitaine du steamer, et J. E. Nansen, un pilote, comme suit :—

“ Coque..... 7,000

“ Machines..... 3,000

“ Et il a été payé en conséquence \$1,450 de droits.

“ ( Voir Réponses, documents de la session, 1900, N° 107, n° de renvoi 120, 1899; documents de la session n° 63a, 1900. N° de renvoi 26.)

“ ( Voir aussi Débats, 8 mai 1899.)

“ Que le 12 mai 1899, M. Anley Morrison a déclaré en cette Chambre ce qui suit :—‘ Je ne crains point de dire que si l'employé des douanes à Dawson a évalué à \$10,000 le *John C. Barr*, un bateau que j'ai vu et qui vaut certainement \$60,000 ou plus, cet employé devrait être immédiatement congédié. Je suis surpris et ne puis croire que M. Davis, le titulaire du bureau des douanes à Dawson, se soit oublié jusqu'à évaluer à \$10,000 un bateau comme le *John C. Barr*.’

“ Que le 28 mai 1899, M. H. Maitland Kersey, le gérant de la compagnie dite *Canadian Development Company* de Victoria, a donné l'avis suivant à l'inspecteur des bateaux à vapeur de Bennett:—

“ J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les faits suivants, concernant les bateaux à vapeur naviguant dans les eaux du lac Bennett, du Yukon supérieur et de ses tributaires:—

“ 1. Il y a des bateaux à vapeur appartenant en totalité ou à peu près à des citoyens des Etats-Unis et autres étrangers qui n'ont aucun droit quelconque de naviguer dans ces eaux. Quelques-uns ont formé des compagnies simulées enregistrées au Canada; d'autres ont fait une fausse déclaration de droit de propriété, et d'autres n'ont rien fait. \* \* \* \*

“ (b.) Dans le bas de la rivière, il y a le *Pingree* et le *Low*, maintenant appelés, je crois, le *Bonanza King* et l'*Eldorado*, des bateaux américains appartenant à Pingree et ses associés, de Seattle; le *John C. Barr* appartenant à la *North American Trading Co.* de Chicago et de Seattle, le *Merwin*, le *Gold Star*, le *Closset* (alias *Mascot*), le *Clara* et d'autres bateaux américains, qui tous appartiennent à des Américains et naviguent illégalement dans les eaux canadiennes. (Réponse, Document de la Session n° 63a, 1900, n° de renvoi 26.)

“ Que sir Charles Hibbert Tupper, membre du Conseil privé du Canada, a déclaré en cette Chambre le 27e jour de juin 1899, qu'il pourrait établir, croyait-il, devant une commission de juges éminents, si on lui donnait la même coopération que l'on avait donnée à l'honorable Clifford Sifton dans le cas des prétendues fraudes électorales du Manitoba (et par l'entremise du département de la Justice) entre autres accusations et faits, les suivants:—

“ Que l'on avait fait preuve de favoritisme et partialité à l'égard des représentants et intéressés de la *North American Trading Company* de Chicago et Seattle, dans le district du Yukon. \* \* \* \*

“ Qu'il y a eu au département des Douanes, dans le district du Yukon, des abus graves et scandaleux, des navires américains y ayant obtenu un certificat de nationalité canadienne dans ce district d'après une estimation trop basse frauduleuse, comme dans le cas du steamer *John C. Barr*, valant au moins \$60,000, mais qui a pu être déclaré à la douane d'une valeur de \$10,000.

“ Que le 21 juillet 1899, la société d'avocats Belcourt et McDougall (le premier associé étant M. N. A. Belcourt, l'un des membres de cette Chambre) a adressé la lettre suivante à William Ogilvie, Commissaire, territoire du Yukon:—

“ DAWSON CITY, 21 juillet 1899.

“ M. WILLIAM OGILVIE,

“ Commissaire,

“ Territoire du Yukon.

“ CHER MONSIEUR,—Au nom de la *Canadian Development Company*, de Victoria, qui exploite la principale ligne de bateaux à vapeur naviguant dans le haut de la rivière Yukon, de la *British American Corporation*, de la *John Irving Co.*, et d'autres lignes de steamers canadiennes, nous attirons très respectueusement votre attention sur ce que nous croyons être trois cas sérieux de contravention à l'Acte de la *Marine Marchande*, 17 et 18 Vict., ch. 104, et d'infraction aux règlements de douanes du Canada, par lesquels nous croyons que les douanes du Canada ont été fraudées.

“ Il y a trois steamers enregistrés comme navires britanniques et faisant des affaires sur la rivière Yukon, lesquels appartenait tous, jusqu'à tout récemment, à des étrangers. Les noms des navires sont le *Gov. Pingree*, le *Philip B. Low* et le *John C. Barr*. Les deux premiers, savoir: le *Gov. Pingree* et le *Philip B. Low*, sont enregistrés comme appartenant à un nommé Philip Sheridan, décrit comme avocat de Dawson. Les dates de l'enregistrement sont respectivement le 27 et le 29 mai 1899. Le registre d'ici indique que Sheridan a acquis les bateaux à vapeur d'un nommé Nils. Peterson, un étranger, le 2e jour d'avril 1899, le prix de vente étant la somme de \$100. Dans sa déclaration, Sheridan allègue qu'il est le propriétaire des

64 actions entières de ce navire ou du navire entier, et qu'aucune personne ou personnes autres que lui-même n'a aucun intérêt, soit légal ou avantageux, dans ces bateaux tel qu'acquis par l'acte de vente. Nous avons raison de croire que le transfert du 2 avril 1899 a été un transfert fictif fait à Sheridan, un Canadien, afin d'acquérir le certificat de nationalité anglaise pour les bateaux à vapeur, que Sheridan n'est que simplement un employé des propriétaires réels, et que la vraie et réelle propriété appartient toujours à Peterson et Pingree, du Michigan, et à d'autres, et nous soumettons qu'une raison qui nous le fait croire, c'est que les steamers en question sont annoncés ici, à Dawson, aujourd'hui, comme appartenant à Peterson et Cie. D'après les dispositions de 17 et 18 Vict., ch. 104, art. 111, par. 1, un tel transfert fait dans le but d'acquérir le certificat de nationalité anglaise peut être puni, croyons-nous, par la confiscation. Quant à l'évaluation des bateaux à vapeur en question, le registre indique que la valeur estimée des deux navires est de \$8,600 chacun. C'est un fait digne de remarque, cependant, que bien que ces bateaux aient été ainsi estimés dans les derniers jours de mai 1899, nous trouvons le 8 juillet, ou environ six semaines plus tard, une hypothèque enregistrée contre chaque bateau pour la somme de \$13,333.33, formant en tout une charge de \$26,666.66 sur les deux bateaux, tandis que le total de la valeur estimée est de \$17,200. Nous soumettons avec toute la déférence voulue que les circonstances sont pour le moins suspectes. A part de l'état du titre, tel qu'il apparaît sur le registre, nous devons cependant soumettre respectueusement que, si l'on considère la dimension des bateaux à vapeur et le fait qu'ils ont été tous deux construits en 1898, ainsi que les conditions ayant existé jusqu'ici et existant encore à Dawson pour mettre ici sur la rivière des bateaux en état de faire le service, la valeur estimée est dans chaque cas si notoirement hors de toute proportion, que ce fait porte en lui-même une preuve de fraude *prima facie*. Les bateaux de la *Canadian Development Company*, d'égale dimension, coûtent environ \$55,000, et avant que M. Maitland Kersey, le directeur-gérant, ait pu mettre ses bateaux en état de faire le service, il a fallu ajouter au coût de chaque navire une dépense additionnelle de \$10,000, et nous soumettons qu'il n'est point possible de remplacer aucun des bateaux dont on se plaint pour moins de \$50,000.

“Quant au troisième bateau, le *John C. Barr*, le registre révèle le fait que le navire, qui est aussi de construction étrangère, a été inscrit à Dawson au nom de John Steinhoff, mineur, de Dawson, le 3e jour de juin 1899. Ce dernier bateau appartenait autrefois à la *North American Transportation Co.*, et par acte de vente en date du 3e jour de juin 1899, un nommé Ely E. Weir, directeur de cette compagnie, l'a transféré à Steinhoff *qua* directeur. La valeur estimée du bateau est de \$10,000, bien que, d'après ses dimensions et son apparence générale, il doit avoir été dépensé pour le construire et le livrer au moins la somme de \$50,000. Nos clients croient que dans ce cas également le transfert est fictif, et que la propriété utile du navire reste toujours à la *N.A.T. Co.* ou à Weir. Le bateau en question s'est montré au port canadien de White-Horse-Rapids après la date du transfert, portant le pavillon de la *N. A.T. Co.* avec inscription sur le fronton du gaillard d'arrière “*John C. Barr of St. Michaels,*” bien qu'il portait en même temps le pavillon canadien.

“En présence des faits qui précèdent, nous soumettons respectueusement que l'on peut facilement établir un cas évident de contrevention, et que l'on devrait procéder sans délai et appliquer la pénalité pour infraction de l'Acte de la *Marine Marchande*. Nos clients, des compagnies canadiennes et anglaises dont les bateaux ont été déclarés à leur pleine valeur, et qui ont toujours et à tous égards observé les prescriptions de la loi, croient que c'est pour eux une grande injustice que ces navires évalués frauduleusement et ayant obtenu à tort le certificat de nationalité anglaise, contrairement à la loi, leur fasse concurrence, et nous demandons en conséquence qu'action immédiate soit prise.

“ Nous avons l'honneur d'être,

“ (Signé) BELCOURT ET McDOUGALL.

“ (*Documents de la session n° 63, 1900. N° de renvoi, 26.*)

“ Qu'une lettre semblable a été adressée au secrétaire de la division de la Marine de la Chambre de Commerce, de Londres, Angleterre.

“ Qu'ainsi qu'il appert des *Débats* du 12 mai 1899, des déclarations furent faites en parlement au sujet du changement de pavillon et de l'évaluation insuffisante des navires étrangers, et, parlant du *John C. Barr*, sir Charles Hibbert Tupper a dit : ‘ Voici un navire étranger dont la valeur réelle est de \$60,000, à qui l'on permet de faire concurrence aux navires britanniques qui se sont conformés à tous les règlements, et ce navire n'est évalué qu'à \$10,000.’

“ Que la lettre suivante a été adressée à M. Ogilvie (qui était revêtu des pouvoirs d'inspecteur des douanes) :—

“ MINISTÈRE DES DOUANES, CANADA,

“ OTTAWA, 16 mai 1899.

“ 42568.

“ M. W. OGILVIE,

“ Commissaire du district du Yukon,

“ Dawson, Territoire du Yukon.

“ MONSIEUR,—Je vous envoie ci-inclus les pages 3162 et 3163 du *Hansard* du 12 mai 1899, contenant des relatifs énoncés, à l'évaluation du steamer *John C. Barr*, sur demande d'enregistrement au Canada.

“ Veuillez vous enquérir de cette affaire et vous assurer par les meilleurs moyens en votre pouvoir de la juste valeur marchande du navire à l'époque de la demande d'enregistrement au Canada, et faire rapport des faits pour l'information du ministre des Douanes.

“ La question de l'estimation trop basse peut être traitée en temps utile sous l'empire des dispositions de l'Acte des douanes.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ JOHN McDOUGALL,

“ Commissaire des Douanes.

(*Débats* du 29 juin 1899. Documents de la session No 62a, 1900. N° de renvoi 26.)

“ Que M. Ogilvie, le 8 juin 1899, fit au commissaire des Douanes le rapport suivant :

“ Il y a un autre bateau inscrit par la N. A. T. & T. Company, le *John C. Barr*, qui, d'après ce que je comprends, est inscrit à une évaluation de \$7,500. Or, c'est un grand bateau de 150 pieds de longueur (je crois) avec coque en fer. La coque seule vaudrait, je crois, au moins cette somme.

“ Je cite ces faits sans préjudice à qui que ce soit, considérant simplement qu'il est de mon devoir de le faire pour votre information.

“ (*Document de la session*, n° 87d, 1899.)

“ Que ce qui suit est une copie d'une autre lettre de M. Ogilvie, avec notes y annexées du ministère des Douanes.

“ BUREAU DU COMMISSAIRE,

“ DAWSON, T. Y., 20 juin 1899.

“ 2656—L.S.

“ MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 6, \* demandant l'estimation du *John C. Barr* pour l'enregistrement au Canada. J'ai déjà écrit au ministre au sujet de l'estimation de ce bateau, ainsi que de celle du *Pingree* et du *Low*.

“ Ainsi que je l'ai donné à entendre dans ma lettre † au ministre des Douanes, il me semble que la valeur de ces bateaux est fixée très bas. J'ai demandé au ministre d'envoyer ici un estimateur. M. Davis a tout simplement accepté l'estimation de gens de la part desquels vous pourriez raisonnablement attendre un rapport équitable et exact. Je ne crois pas qu'ils aient répondu à cette attente en ce qui concerne ces

trois vapeurs. Dans ma lettre au ministre, j'ai dit que ces vapeurs valaient de \$25,000 à \$40,000. Naturellement, je n'ai pas eu le temps de les inspecter personnellement, vu qu'une inspection minutieuse aurait pris plusieurs jours, de sorte que ce qui précède n'est qu'une estimation approximative. Tout ce que je puis faire, c'est d'insister auprès de vous pour que vous envoyiez un estimateur ayant qualité pour agir en ce qui concerne ces trois vapeurs et tous les autres navires dont on pourrait demander l'enregistrement en Canada.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,

" Votre obéissant serviteur,

" (Signé) WILLIAM OGILVIE,

" Commissaire.

" JOHN McDUGGALL, éc.,

" Commissaire des Douanes.

"\* La lettre ci-dessus mentionnée est la lettre du 16 mai, vu qu'aucune lettre n'a été écrite le 6 juin.

"+ Aucune lettre comme celle qui est mentionnée ici n'a été reçue par le ministre. La lettre dont parle sans doute M. Ogilvie est celle du 8 juin au Commissaire des Douanes, dont copie a déjà été produite.

J. Mc. D.

" Que, le 24 juillet, l'honorable ministre des Douanes informa cette Chambre que la question de l'évaluation injuste du dit steamer re-tait non-décidée en attendant le rapport et l'action de S. W. McMichael, inspecteur en chef des Douanes.

" Que, le 28 septembre 1899, M. McMichael fit au ministère des Douanes le rapport suivant:—

" Le steamer *John C. Barr*, un bateau de rivière à roue d'arrière, 144 pieds 6 pouces de long, 28 pieds 2 pouces de large, et 4 pieds 8 pouces de profondeur de cale, de 546.89 tonneaux de jaugeage brut et 315.70 de jaugeage enregistré, fut déclaré en douane au port de Dawson, par inscription n° 270, le 6 octobre 1898, par John Steinhoff comme propriétaire, à une évaluation faite par Ely E. Weir, président de la *North American Transportation and Trading Company*, J. M. Gilham, capitaine du *John C. Barr*, et J. E. Nansen, capitaine licencié, de \$10,000, réparties comme suit, savoir: coque, \$7,000; machines et accessoires, \$3,000, et que les droits au montant de \$1,450 furent payés sur cette évaluation, d'après la copie de la déclaration ci-jointe.

" Au sujet de cette déclaration, comme il me paraît que le steamer a été erronément évalué et que le percepteur des douanes a permis de l'inscrire à une valeur erronée à Dawson, j'ai examiné le steamer et fait une enquête soignée à son sujet. J'ai appris que la coque du steamer avait été reconstruite à Unalaska, Alaska, en 1898, et ses machines furent construites par J. Roiss & Son, de Pittsburg, Pa., en 1894, et ses chaudières par Moran Bros., de Seattle, Wash., en 1897; qu'il fut déclaré en douane au port de Dawson comme il est dit ci-dessus, pour obtenir l'enregistrement canadien; et qu'il fut enregistré au port de Dawson comme navire britannique le 3 juin 1899, au nom de John Steinhoff, un sujet britannique, comme propriétaire. Après une enquête et un examen soigneux de la coque et ses accessoires, des chaudières et machines, j'ai fait une nouvelle évaluation du steamer le 14 août 1899, comme suit:—

" Coque et accessoires.....	\$20,000
" Chaudières et machines.....	5,000

" Total..... \$25,000

et là et alors je donnai instruction au percepteur des douanes de demander au propriétaire enregistré, John Steinhoff, de payer les droits sur la nouvelle évaluation; et comme cette nouvelle évaluation dépassait de 15 pour 100 et plus la valeur mentionnée dans la déclaration, des droits additionnels furent exigés en vertu des dispositions de l'article 8 de l'Acte des douanes.

(Documents de la session, No 63a, 1900. N° de renvoi, 26.)

“ Que d'après le rapport de M. McMichael, du 28 septembre 1899, la société de M. F. C. Wade représentait John Steinhoff, le propriétaire enregistré.

(*Documents de la session, No 63a, 1900. N° de renvoi, 26.*)

“ Que M. F. C. Wade fut nommé procureur de la Couronne, greffier de la cour et agent intérimaire des terres fédérales pour le district du Yukon le 26e jour d'août 1897, et fut subséquemment nommé aviseur légal du Conseil exécutif. (*Hansard, 1899, p. 1831, 19 avril.*)

“ Que, le 7 septembre 1899, le ministère de la Marine et des Pêcheries écrivit ce qui suit à MM. Belcourt et McDougall :—

“ **MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,**

“ 7 septembre 1899.

“ **MESSIEURS,**—J'accuse réception d'une copie de votre lettre adressée à M. Wm. Ogilvie, commissaire, territoire du Yukon, en date du 21 juillet dernier, au sujet des steamers *Gov. Pingree, Philip B. Low et John C. Barr.*

“ La Chambre de Commerce de Sa Majesté m'a également fourni une copie de votre lettre adressée au secrétaire du département de la Marine de la Chambre de Commerce de Londres, Angleterre.

“ En réponse, je dois dire, relativement à la question de l'évaluation de ces steamers, que c'est une question qui est du ressort du ministère des Douanes.

“ En ce qui concerne l'enregistrement et la propriété de ces navires, le ministère n'a jusqu'à présent aucune preuve qui puisse justifier de sa part l'institution de procédures pour faire confisquer ces navires au profit de la Couronne parce qu'ils appartiennent virtuellement à des sujets étrangers.

“ Si M. Maitland Kersey peut obtenir des preuves qui, à son avis, justifieraient de sa part l'institution de procédures, je ne sache pas qu'il y ait rien dans la loi qui puisse s'y opposer.

“ Je suis, etc.,

“ (Signé) JOHN HARDIE,

“ *Pour le sous-ministre de la Marine, etc.*

“ **MM. BELCOURT ET McDOUGALL,**

“ Dawson City,

“ Territoire du Yukon.

(*Documents de la session n° 63, 1900. N° de renvoi, 26.*)

“ Que, le 8 mars 1900, la communication suivante a été adressée au Sous-Secrétaire d'Etat pour le Canada :

“ Copie N° 15947.

“ **MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,**

“ OTTAWA, 8 mars 1900.

“ **MONSIEUR,**—Relativement à votre lettre du 30 septembre dernier au sujet de la copie d'une dépêche, avec renvoi au Conseil privé, de l'honorable M. Chamberlain à Son Excellence, au sujet du prétendu transport frauduleux des vapeurs *Philip B. Low, John C. Barr et Governor Pingree*, enregistrés à Dawson-City, j'ai maintenant l'honneur de déclarer qu'aucune preuve n'a été fournie au ministère, établissant en aucune manière l'allégation faite dans le cas de ces trois navires, et que le ministère n'a aucune preuve pouvant justifier de sa part l'institution de procédure contre ces navires pour la raison qu'ils seraient la propriété de sujets étrangers.

“ Lorsque Dawson City a été créé port d'enregistrement, on a fourni au percepteur des Douanes, qui est le registraire maritime, l'*Acte de la Marine Marchande*, un livre d'instructions aux registraires maritimes, et tous les documents et formulaires nécessaires pour lui permettre d'enregistrer un navire, et on lui a enjoint tout particulièrement de faire attention quant aux véritables propriétaires de navires étran-

gers que l'on prétendrait avoir été achetés par des sujets britanniques dans le but de les faire enregistrer comme navires britanniques. Le ministère ne peut donc faire rien de plus à ce sujet, et, autant que je puis en juger, l'affaire devrait en rester là. Le renvoi étant venu de votre part, je suppose que vous ferez un nouveau rapport au conseil sur cette question. Dans tous les cas, je vais présumer que vous prendrez ce parti.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

“ (Signé) JOHN HARDIE,

“ *Faisant fonctions de sous ministre de la Marine et des Pêcheries.*

“ JOSEPH POPE, écr,

“ Sous-secrétaire d'Etat.

(Document de la session, n° 63, 1900. N° de renvoi, 26.)

“ Que cette Chambre est d'opinion que la conduite de MM. D. W. Davis et F. C. Wade, qui étaient au temps susdit et sont maintenant au service du gouvernement, ou que la part qu'ils ont prise à l'admission à l'enregistrement britannique des dits navires des Etats-Unis et à l'estimation trop basse des dits vapeurs, pour les fins de la douane, exigeaient une enquête prompte et minutieuse faite sous serment.

“ Que cette Chambre, est en outre d'opinion que l'application, par le gouvernement des lois relatives à la marine marchande et à la perception des douanes a été relâchée et inefficace en ce qui concerne l'affaire susmentionnée et mérite d'être censurée.”

“ Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit:—

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Cochrane,	LaRivière,	Roche,
Bergeron,	Davin,	McDougall,	Taylor,
Borden (Halifax),	Foster,	Martin,	Tupper (sir C. Hibbert),
Broder,	Guillet,	Moore,	et
Casgrain,	Hodgins,	Morin,	Wallace.—22.
Clancy,	Ingram,	Prior,	

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Domville,	Hutchison,	Mulock,
Beith,	Ethier,	Johnston,	Paterson,
Blair,	Fielding,	Landerkin,	Pettet,
Borden (King's),	Fisher,	Lang,	Russell,
Brodeur,	Fitzpatrick,	Laurier (sir Wilfrid),	Rutherford,
Calvert,	Fortier,	McGugan,	Semple,
Campbell,	Fraser (Guysborough),	McHugh,	Stenson,
Champagne,	Frost,	McIssac,	Sutherland,
Cowan,	Godbout,	McLennan (Prince),	Talbot, et
Davies (Sir Louis),	Gould,	McMillan,	Turcot.—43.
Dechêne,	Heyd,	McMullen,	

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors proposée,—elle est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas vingt mille huit cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, savoir :— Aide aux écritures et autre, y compris \$760 pour J. D. Bollard, et \$455 pour T. W.



Hodgins, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$5,335; impressions et papeterie, \$8,500; divers, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, savoir :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$5,880; dépenses casuelles, justice, etc., y compris service de commis, \$2,000; registrateurs, etc., \$15,000; malades aliénés, \$50,000; écoles, commis, impressions, travaux publics, gouvernement civil, législation, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$332,979; écoles dans les districts non organisés (y compris service de commis), \$2,000; subvention au gouvernement du Nord-Ouest pour lui permettre de réparer des travaux publics récemment détruits par des inondations, \$92,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

La Chambre, ayant continué de siéger après minuit;

*Mardi matin, 5 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à une heure et demie du matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 5 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements le bill (No 116) constituant la Corporation d'hypothèques l'Acadia.

M. Fraser (Guysborough), du comité des Bills privés, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et est convenu de le rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 158) du Senat, intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson."

Conformément à l'ordre de votre honorable Chambre, du 11 mai dernier, votre comité a pris de nouveau en considération le bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson, qu'il rapporte de nouveau sans amendement.

Ordonné,—Que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 173) concernant les Commissaires du havre de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 174) modifiant l'Acte des pénitenciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport sommaire de la Commission géologique pour l'année 1899. (*Document No 13a.*)

M. Sutherland présente aussi la réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production d'un état détaillé du nombre de gallons de liqueurs spiritueuses et de liqueurs de malt importées dans le district du Yukon depuis la période couverte par l'état No 639 (1899), donnant le nombre de permis émis à cet effet, les noms et domiciles des personnes ou compagnies qui ont obtenu ces permis, et le montant payé à ce sujet; aussi, copie de toute correspondance s'y rattachant. (*Document No 33s.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi relative à l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi matin, 6 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 6 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Gibson, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingtième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 120) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le second rapport du Commissaire concernant la condition des mineurs et l'état des mines dans la Colombie-Britannique. (*Document No 146a.*)

M. Monk propose, secondé par M. Prior, que la Chambre s'ajourne maintenant. Et un débat s'ensuivant ;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 116) constituant la Corporation d'hypothèques l'Acadia ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Britton rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe, et que le titre soit : " Bill constituant la Corporation de prêt L'Acadia."

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 158) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson ; " et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

M. Richardson propose, secondé par M. McMullen, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté le dit bill sans amendement.

Sur motion de M. Richardson, secondé par M. McMullen,  
Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que la Chambre des Communes renvoie la preuve faite devant le comité spécial du Sénat sur le divorce auquel a été renvoyé le bill suivant, savoir:—

Bill intitulé: "Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson."

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposant l'ajournement de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Jeudi matin, 7 juin 1900.*

Et la question étant posée sur la motion,—elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Cour de l'Echiquier du Canada, savoir:—Commis de 1re classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil; \$1,600; commis de 3e classe, \$1,000; commis de 3e classe, \$650; messenger, \$500; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du registraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, \$800; surcroît de traitement au registraire en sa qualité d'éditeur des décisions, \$300; augmentation des appointements de M. L. A. Audette, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, \$275; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence des rapports des décisions de la cour de l'Echiquier, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$50; appointements du registraire en Amirauté, Québec, \$666.66; appointements du prévôt en Amirauté, Québec, \$333.34; local pour la cour de l'Echiquier en Amirauté, au besoin, \$300; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

---

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit regu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que la Chambre se formera de nouveau, à sa prochaine séance, en comité des subsides.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à deux heures et douze minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 7 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Fraser (Guysborough), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-unième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 171) concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Hutchison,  
Ordonné,—Que tous les ordres et règles soient suspendus au sujet d'un bill (No 175) concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et de Hull.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des bills privés.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Charles Tupper,

Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, dans les termes suivants :—

*A Sa Très Excellente Majesté la Reine :*

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le et la Chambre des Communes du Canada, assemblés en parlement, désirons offrir à Votre Majesté nos cordiales félicitations au sujet de la fin prochaine de la guerre dans l'Afrique du Sud, que les récents succès des armes anglaises, couronnés par la chute de Prétoria, nous faisaient entrevoir.

Les sentiments d'orgueil et de satisfaction que nous éprouvons à chaque nouvelle addition à la longue et glorieuse liste des actes accomplis par la valeur et l'habileté britanniques, sont encore plus marqués en cette occasion, parce que nous avons l'intime conviction que le Canada a droit de prendre part d'une manière spéciale et nouvelle à la joie du triomphe, grâce à la part active prise par ses fils au succès de la campagne.

Nous nous réjouissons en pensant que le conflit qui tire actuellement à sa fin aura pour effet de faire disparaître les désavantages dont nos co-sujets ont souffert pendant si longtemps, et nous n'avons aucun doute que l'extension du pouvoir de Votre Gracieuse Majesté sur la totalité de l'Afrique du Sud sera suivie des heureux effets qui découlent de l'administration sage et bienfaisante de lois justes et impartiales.

Nous formons des vœux pour que l'action bienfaisante du règne de Votre Majesté continue pendant longtemps à se faire sentir pour le plus grand bien de votre peuple.

Ordonné,—Que la dite adresse soit grossoyée.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Charles Tupper,

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté une adresse à Sa Majesté la Reine Victoria, pour féliciter cordialement Notre Souveraine de la fin prochaine de la guerre dans l'Afrique du Sud, et les prier de se joindre à elle dans la présentation de la dite adresse.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Ordonné,—Que M. Britton ait la permission de présenter un bill (No 176) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 177) modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargnes de la province de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre le ministre des Chemins de fer ou aucun des officiers du département et la Compagnie du Pacifique Canadien, au sujet d'arrangements de trafic sur l'Intercolonial, et de tous rapports, conventions et instructions à ce sujet. (*Document No 54g.*)

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la législation, savoir: Sénat—Compte rendu, impression, etc., des *Débats*, et pour d'autres fins, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille quatre cent huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir:—Publication des *Débats*, \$15,000; papier et impression de l'édition française révisée (445 exemplaires) des *Débats* de la session de 1899, \$16,530; papeterie, \$2,000; commis de la session, y compris deux commis pour la Chambre des *whips*, \$10,500; traduction française, \$1,100; sergent-d'armes, estimation du personnel de la session, \$18,278, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement, savoir:—Pour rembourser au fonds des dépenses casuelles les sommes payées aux messagers de la session suivante, au taux de \$2.50 par jour, durant la session de 1899, du 1er juillet au 11 août 1899—H. J. Meiklejohn, 42 jours à \$2.50, \$105; A. Bordeleau, 42 jours à \$2.50, \$105, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses générales de la Chambre des Communes, savoir:—Impressions, papier à imprimer et relier, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques, savoir:—Observatoire, Toronto, \$2,700; service météorologique, \$72,000; relevés hydrographiques, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine, savoir:—Soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, \$35,000; matelots naufragés, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, \$27,200; inspection des vapeurs fédéraux et des sifflets de brume, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les quatre premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

Les trois résolutions suivantes étant lues la seconde fois, sont renvoyées à plus tard pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des voies et moyens.



(*En comité.*)

Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille six cent dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1900.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté une résolution.

Ordonné.—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme il suit :—

Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-seize mille six cent dix-huit piastres soit accordée à Sa Majesté à même le fonds du revenu consolidé du Canada, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1900.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné.—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 178) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) modifiant l'Acte des poids et mesures; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 168) modifiant l'Acte des brevets.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et référé à un comité spécial composé de MM. Fisher, Borden (Halifax), Casgrain, Clarke, Fielding, Fraser (Guyborough), Gibson et Russell, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses se rattachant à l'administration du territoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Vendredi matin, 8 juin 1900.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Campbell informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production d'un état comparatif des allocations accordées aux fonctionnaires du Yukon pour les dépenses de la vie dans le territoire et de copie de tous arrêtés ministériels à ce sujet. (*Document No 33t.*)

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Fraser (Guysborough),

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie du rapport de M. William Ogilvie, commissaire du territoire du Yukon, sur l'administration des affaires dans cette région.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 33u.*)

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins dix minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 8 JUIN 1900.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Blair, secondé par M. Sutherland,

Ordonné,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre, pour la production d'un état indiquant la quantité de rails et de matériel roulant ou autre (s'il en est) vendue ou autrement cédée par la direction du chemin de fer Intercolonial, chaque année, depuis le 1er juillet 1896; à qui ces rails et ce matériel roulant ont été vendus ou cédés, et si les ventes ont été faites par voie de soumission ou de contrat public.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 56h.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,

Ordonné,—Que la réponse à un ordre de la Chambre du 7 juin 1900, pour la production du rapport de M. William Ogilvie, commissaire du territoire du Yukon, sur l'administration des affaires dans cette région, soit imprimée sans délai, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 11) modifiant l'Acte du pilotage; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 12) concernant la sûreté des navires.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 138) modifiant l'Acte du service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.  
 La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ;  
 Et à six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 120) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald (Huron) rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe, et que le titre soit: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent."

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 172) concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée).

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés.

La Chambre reprend alors ses délibérations, en comité général, sur le bill (No 156) modifiant l'Acte du service civil; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald (Huron) rapportant progrès, demande au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que la Chambre se formera de nouveau en tel comité, lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille neuf cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir:—Appointements du commissaire, \$3,000; appointements du surintendant des mines, \$3,000; appointements des inspecteurs, des agents des terres fédérales et bois de la couronne, des sous-agents et des commis, etc., service extérieur, \$65,500; frais d'inspection, frais de voyage du commissaire, du surintendant des mines et des inspecteurs d'établissements, dépenses casuelles des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, et du bureau principal, frais de déménagement, etc., papeterie et impressions, et protection des forêts, \$31,000; membres du bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau (l'autorisation requise par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$700; appointements de commis surnuméraires au bureau principal, annonces, etc., \$7,000; salaire du charpentier, \$132, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir:—Pour pour-

voir au montant requis pour arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression des plans, y compris \$10,000 pour arpentage d'irrigation, etc. Les appointements des fonctionnaires et des commis temporaires peuvent être payés à même ce crédit à des prix excédant \$400, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentages de la frontière—études et démarcations, et autres travaux astronomiques du département de l'Intérieur. Les appointements des fonctionnaires et des commis temporaires peuvent être payés à même ce crédit à des prix excédant \$400 par année, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses et appointements se rattachant à la commission chargée de s'enquérir des réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest. (Sur ce crédit, l'on pourra payer M. N. O. Côté, comme commissaire des métis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les Canadiens indigents en pays étrangers autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas onze mille neuf cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve des sources thermales près de la station de Banff, territoire du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de causes en litige au département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la délimitation de la frontière entre le territoire du Yukon et la Colombie-Britannique, depuis le lac Teslin jusqu'à la rivière Aisek, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'une expédition de secours et distribution de vivres à des gens sans ressources le long des rivières Liard et Dease, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission géologique, savoir :—Explorations et études ; impression et publication de rapports et cartes, etc. ; appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres ; spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils de laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses, et avances aux géologues, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval dans le territoire du Yukon, savoir :—Solde de l'effectif, \$168,000 ; subsistance, fourrage, chauffage et éclairage, \$165,195 ; habillements, réparations et renouvellements, chevaux, chiens et munitions, matériel médical, papeterie, logements et dépenses casuelles, \$61,805 ; édifices, \$25,000 ; transport, \$80,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemnité aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

---

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Samedi matin, 9 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Macdonald (Huron) rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Macdonald (Huron) informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en comité des subsides.

Et la Chambre, après avoir siéger jusqu'à une heure moins dix-huit minutes du matin, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 11 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Fraser (Guysborough), du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné les comptes, papiers et pièces justificatives se rattachant à certaines dépenses pour le service des malles dans le territoire du Yukon, inscrites à la page N—49 du rapport de l'auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, et à ce sujet il a interrogé le sous-ministre des Postes et le contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, sous serment; pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par ces témoins et les pièces produites au cours des dits interrogatoires. (*Annexe n° 2.*)

M. Sutherland, du comité collectif des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—  
64g. Réponse à une Adresse du Sénat, en date du 28 avril 1899, demandant un état indiquant :—

(1.) Les noms de tous les commissaires nommés, par arrêté du conseil ou autrement, depuis le 9 avril 1897, pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique ou de mauvaise conduite portées contre tout employé du gouvernement, permanent ou temporaire.

(2.) Les rapports des dits commissaires, ou de commissaires nommés auparavant, qui n'ont pas encore été présentés, avec indication de la détermination prise par le gouvernement à la suite de ces rapports.

(3.) Les sommes payées à chaque commissaire, depuis le 9 avril 1897, pour honoraires, allocations quotidiennes, frais de voyage et autres dépenses incidentes.

(4.) Les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, temporaires ou permanents, du service intérieur et extérieur du gouvernement, qui, depuis le 9 avril 1897, ont été renvoyés du service par destitution, mise à la retraite ou autrement, sur le rapport d'un commissaire ou autrement; spécifiant dans chaque cas la raison du renvoi et le montant de la pension ou de la gratification accordée; aussi, l'âge, l'emploi, le salaire ou la rémunération de toute et chaque personne nommée à la place de l'employé destitué ou en conséquence de cette destitution. (*Sommaire.*) (*Documents sessionnels.*)

129. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, du 23 avril 1900, pour la production d'un état indiquant le montant total payé, chaque année, depuis le 1er juillet 1892 jusqu'au 30 juin 1899, sous les chapitres suivants :—

(1.) Traitement du Gouverneur général.

(2.) Dépenses de voyage du Gouverneur général.

(3.) Dépenses pour Rideau-Hall—Compte du capital.

“ “ —Entretien.

“ “ —Terrains, compte du capital.

“ “ —Terrains, entretien.

(4.) Ameublement et fournitures de toute espèce pour Rideau-Hall.

(5.) Allocation au Gouverneur général pour combustible et éclairage.

(6.) Autres dépenses se rattachant au bureau du Gouverneur général.

(7.) Autres dépenses se rattachant aux terrains de Rideau-Hall.

(8.) Dépenses totales de toute espèce, depuis le 1er juillet 1892, se rattachant au bureau du Gouverneur général.

9. Dépenses totales de toute espèce se rattachant à Rideau-Hall et ses terrains, pour la même période. (*Sommaire.*) (*Documents sessionnels.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

33*h*. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production d'un état indiquant les permis accordés pour l'introduction des liqueurs dans le territoire du Yukon par le gouvernement ou par le commissaire en conseil du conseil du Yukon, depuis juillet 1898, avec le montant perçu, et les noms des personnes auxquelles ces permis ont été donnés.

33*i*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, du 7 février 1900, pour la production de copie des instructions données à M. F. C. Wade, qui n'ont pas encore été soumises à la Chambre, et qui sont mentionnées à la p. 15 du rapport ultérieur de M. William Ogilvie, déposé sur le bureau en 1899; aussi, copie des lettres et papiers sur le même sujet mentionnés à la page 16 du dit rapport, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, ainsi que copie de toute note ou mémoire portant l'approbation du département de l'Intérieur à Ottawa, mentionné à la page 19 du dit rapport.

33*j*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, du 7 février 1900, pour un état, sous forme de tableaux, de tous contrats passés et arrangements faits pour le service postal entre Victoria et Vancouver, et entre Vancouver et le district du Yukon, pour l'exercice 1898-99, avec indication des noms des parties aux contrats, les routes spécifiées, les montants payés ou à payer pour le dit service, et un état semblable pour l'exercice 1899-1900.

33*k*. Etat indiquant les pétitions présentées et donnant la correspondance, etc., au sujet de la représentation du territoire du Yukon à la Chambre des Communes du Canada.

33*l*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, du 10 mai 1899, pour la production d'un état indiquant à quelles dates ont été expédiées à Dawson les malles de Vancouver ou Victoria, depuis le 1er juillet 1898 jusqu'à ce jour, et les dates de leur arrivée respective à Dawson; par quelles routes elles ont été expédiées; à quelles dates les malles ont été expédiées de Dawson depuis le 1er juillet 1898, et quand elles sont arrivées à Vancouver ou à Victoria, et par quelles routes.

33*m*. Ordonnances du territoire du Yukon pour 1899, conforme à l'Acte 61 Vic., chap. 6, article 7.

33*n*. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, du 8 mai 1899, pour la production de copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par quelqu'un des membres du conseil pour le territoire du Yukon, à des membres du gouvernement ou à quelqu'un des départements, et de toutes réponses ou instructions données à ce sujet.

33*o*. Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes, du 19 avril 1899, pour la production de copie de toutes communications, ordres et instructions donnés par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés.

33*p*. Correspondance avec le département des Douanes au sujet du steamer *Yukoner*.

33*q*. Relevé des droits régaliens payés par Alexander McDonald, du territoire du Yukon.

33*r*. Correspondance et papiers concernant certaines demandes de J. M. Guerin, de Montréal, pour des permis de dragage dans certaines rivières dans le territoire du Yukon.

40*a*. Réponse supplémentaire à la réponse fourni par le département de l'Intérieur à la Chambre des Communes pendant la présente session du parlement du Canada, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, 1898.

56*c*. Réponse partielle à un Ordre de la Chambre des Communes du 29 mai 1899, pour la production de copie de toutes réclamations présentées au gouvernement pour des terrains achetés ou expropriés pour la construction ou se rattachant à



l'exploitation de l'embranchement Saint-Charles de l'Intercolonial; aussi d'un état indiquant les montants de chaque réclamation, les noms des personnes dont les réclamations ont été réglées, (1) pour des terrains achetés ou expropriés, et (2) pour des terrains endommagés ou autres dommages; les noms des postulants et les montants demandés par eux pour les réclamations non réglées; les comptes présentés pour dépenses légales ou autres, et le montant payé à chaque personne ou société.

56d. Réponse à une Adresse du Sénat, en date du 3 avril 1900, et demandant la production de:—

(1.) Copie de tous avis donnés par le chemin de fer Intercolonial, depuis mai 1896, demandant des soumissions pour la fourniture d'huile pour le dit chemin de fer; aussi, copie de toutes les soumissions reçues en réponse aux dits avis, et des contrats faits à la suite des dits appels de soumissions.

(2.) Un état indiquant le parcours en milles des locomotives, des wagons à voyageurs et à marchandises sur le chemin de fer Intercolonial, pour l'année terminée le 31 octobre 1899.

(3.) Aussi, un état indiquant le montant total net payé pour l'huile fournie au chemin de fer Intercolonial pour l'année terminée le 31 octobre 1899, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

56e. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 7 mai 1900, pour la production d'un état indiquant,—

(1.) Le chiffre total des comptes entre l'Intercolonial et le Pacifique Canadien pour le fret échangé mutuellement par ces deux compagnies pendant l'année expirée le 30 juin 1897, (1) à Saint-Jean, N.-B.; (2) à Montréal, et pour le fret d'entier parcours livré (a) à Saint-Jean, N.-B.; (b) à Montréal, et le chiffre total de ces mêmes comptes pour l'année expirée le 30 juin 1899;

(2.) Le montant total alloué à l'Intercolonial et au Pacifique Canadien comme leur part respective dans la répartition des recettes provenant des voyageurs d'entier parcours (a) *viâ* Montréal; (b) *viâ* Saint-Jean, N.-B., pendant l'année expirée le 30 juin 1897, et le montant similaire pour l'année expirée le 30 juin 1899.

56f. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 7 mai 1900, pour la production d'un état indiquant le montant total des recettes pour fret et voyageurs perçus par le Pacifique Canadien et portées par lui au crédit de l'Intercolonial, pour les années expirées respectivement le 30 juin 1897 et 1899.

64d. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, du 2 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant la destitution de M. E. H. Jones, ci-devant maître de poste à Kamloops, C.-B.

64e. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 19 mars 1900, pour la production de copie de tous papiers, pétitions, affidavits, rapports, accusations et correspondance entre le gouvernement et toutes personnes, au sujet de la destitution de R. W. Miller, maître de poste d'Actinolite, comté d'Hastings.

64f. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 28 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance et de tous télégrammes, mémoires ou pétitions, avec signatures y apposées, en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou fonctionnaires, concernant la destitution de M. R. K. Brace, inspecteur de gazomètres dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

64h. Rapport de l'inspecteur des postes, W. W. McLeod, sur certaines accusations d'ingérence abusive dans la politique portées contre M. C. A. Gass, maître de poste de Moosejaw, Assiniboia-Ouest.

81b. Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, pour la production de copie du rapport de la commission royale sur l'expédition et le transport du grain, ainsi que de la preuve faite devant elle.

87a. Réponse supplémentaire à une Adresse de la Chambre des Communes, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie de toute correspondance, télégrammes et rapports échangés depuis le 1er juin 1899, entre ce gouvernement et les autorités provinciales de la Colombie-Britannique, ou leurs agents, au sujet des mesures législatives adoptées contre les Chinois et les Japonais.

94b. Réponse supplémentaire à un Ordre de la Chambre des Communes, du 7 février 1900, pour la production d'un relevé des noms de tous les employés du service civil qui ont reçu l'augmentation statutaire ou toute autre augmentation de salaire pendant l'exercice 1898-99 et la première moitié de l'exercice 1899-1900, et le montant de l'augmentation payée.

111. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, en date du 28 mars 1900, demandant la production de copie de tous états, mémoires, réclamations, correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et une délégation venue de cette province dans le cours du mois de février, composée de l'honorable Donald Farquharson, premier ministre de la province, l'honorable D. A. McKinnon, procureur général, et l'honorable Benjamin Rogers, avec mission de régler toutes les questions en litige entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le Canada.

112. Copie de la correspondance concernant le commerce avec la Trinidad.

113. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 9 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre George Hood et autres et le ministre de l'Intérieur ou autres membres du gouvernement, au sujet de la crue des eaux dans le lac Dauphin.

114. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 28 mars 1900, pour la production de copie de toutes lettres adressées depuis le 1er janvier 1899 au ministre de l'Intérieur ou à tout officier de son département, au sujet d'avances faites par toute personne ou compagnie aux colons fixés sur des terres dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en vertu des dispositions de l'article 44 (tel qu'amendé) de l'Acte des terres fédérales, et copie des réponses faites aux dites lettres; copie de toutes lettres, circulaires, listes ou autres papiers expédiés par la malle par le dit ministre ou quelque officier de son département à toute personne ou compagnie, depuis la même date, sur le même sujet, et copie de toutes réponses faites ou de toute autre communication se rattachant en quelque manière à ce même sujet, reçues par le département de l'Intérieur; et aussi, copie de toutes listes préparées par le département de l'Intérieur depuis la date ci-dessus mentionnée, des terres ainsi endettées dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, donnant le nom du colon, la description usuelle de la terre endettée, le chiffre de la dette et le taux de l'intérêt, le nom de la personne ou compagnie qui a fait l'avance, le nom du syndic lorsqu'il y a eu cession, le nom du concessionnaire, et la date des lettres patentes dans les cas où il en a été délivrées.

115. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, en date du 9 avril 1900, et demandant la production de :—

(1.) Copie de toute correspondance échangée entre quelqu'un des membres de l'exécutif des territoires du Nord-Ouest, ou quelqu'un des membres du Conseil législatif, ou de l'Assemblée législative, et quelque membre du gouvernement fédéral, concernant le montant de la subvention votée pour assurer le fonctionnement du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, et le montant qui aurait dû être voté pendant les deux dernières années.

(2.) Aussi, copie de tous mémoires adressés par le conseil du Nord-Ouest ou par l'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest, au Gouverneur général en conseil, au sujet de la dite subvention.

116. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 19 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance et de tous devis, plans, soumissions reçues et contrats passés par le gouvernement ou en son nom, au sujet du redressement d'environ deux milles du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, entre Colville et Loyalist.

117. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production de copie de tous contrats, pétitions de droit, mémoires, lettres, correspondance, arrêtés ministériels et autres papiers et documents concernant les réclamations de John W. Broderick, Elliott H. Fuller, Lewis A. Dickie, W. B. Harrison, Charles W. McDormand, Margaret Chapman, Thomas D. Curtis, James Barclay Havelock, H. Mosher, James Hermigas, D. Sauntry, Jerome Scott, William Neville, Graham

Timmons, George W. Stone, George Moffatt, Peter S. Rose, Samuel Sloan, Samuel Squires, Elizabeth Coke, Albert H. Hagen, E. J. Smith, Joseph W. Rinn et John Medd Caulson, respectivement, au sujet de contrats ou renouvellements de contrats passés par les susdites personnes respectivement, pour le transport des malles, ou à raison de la résiliation des dits contrats par le ministre des Postes.

118. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics, depuis juin 1896, concernant la construction d'un quai ou brise-lames public à Grand-Manan, N.-B.; aussi, copie du rapport et des évaluations de E. T. P. Shewen, ingénieur local à Saint-Jean, N.-B., ou de tout autre officier au sujet de ces travaux.

120. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 19 mars 1900, pour la production d'un état indiquant :—

(1.) Les noms des fonctionnaires du département de l'Intérieur, y compris la division des Sauvages, dans la province du Manitoba et dans l'Assiniboia.

(2.) Les endroits où se trouvaient ces fonctionnaires entre le 15 novembre et le 15 décembre 1899, et la nature particulière des travaux auxquels ils étaient employés.

121. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 juin 1899, demandant la production de copie de toutes pétitions, demandes, correspondance, charte et rapports concernant la Compagnie du canal à navires de Toronto à la Baie Georgienne.

122. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 avril 1899, demandant la production de copie de toutes lettres ou de tous avis adressés aux entrepreneurs par le ministre des Chemins de fer et Canaux, ou par l'ingénieur en chef, au sujet d'une nouvelle adjudication des travaux sur les diverses sections du canal Soulanges, et des réponses qui ont été faites par les entrepreneurs.

123. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 19 mars 1900, pour la production d'un—

(1.) Etat indiquant les noms ou le nombre officiel des garçons dans la maison de réforme de Pénitancouchine, ainsi que les noms ou le nombre officiel de filles dans le refuge industriel de Toronto, dont les sentences ont été suspendues pendant les deux ans qui ont précédé le 1er janvier 1900.

(2.) La date à laquelle les pétitions ou les demandes de suspension ont été reçues par le département de la Justice.

(3.) A quelle date le rapport du juge (s'il en est) a été reçu.

(4.) Quand le rapport du surintendant a été reçu.

(5.) Quand la suspension de la sentence a été accordée.

124. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 7 février 1900, pour la production de—

(1.) Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Intérieur, ou quelqu'un des officiers de son département, et toute personne dans les territoires du Nord-Ouest ou dans le Manitoba, au sujet du fonctionnement de l'acte adopté en 1899, concernant les garanties de dettes contractées pour grains de semence.

(2.) Copie de toute correspondance concernant la demande formulée par tout propriétaire de homestead pour ses lettres patentes, laquelle demande aurait pu être rejetée en alléguant que le dit propriétaire s'est rendu caution pour des dettes pour grains de semence contractées par d'autres particuliers, et aussi, copie de la demande faite par le propriétaire de homestead et des lettres refusant de la lui accorder.

126. Réponse à une Adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 25 avril 1900, demandant la production de copie de tous papiers, correspondance et arrêtés ministériels relatifs à la réclamation de E. J. Walsh, ingénieur civil, contre le gouvernement du Canada, le département du Secrétaire d'Etat pour les colonies, et le gouvernement des îles Sous-le-Vent, pour services professionnels rendus au gouvernement des dites îles Sous-le-Vent; aussi, copie de tous papiers et correspondance se trouvant au département des Chemins de fer et Canaux, ou entre

les mains du député-ministre de ce département, au sujet de l'engagement ou des services, comme susdit, du dit E. J. Walsh, ingénieur civil.

127. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 23 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre l'analyste en chef du département du Revenu de l'intérieur, ou tout autre officier ou autres personnes dans le département, et les représentants ou agents canadiens des *Chemical Works* (ci-devant H. et E. Albert).

130. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 9 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance, mémoires, pétitions, etc., en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers, au sujet de la démission de M. John McPhee comme maître de poste à Murray-Harbour-Road, I.P.-E., et de la nomination de son successeur.

131. Réponse à une Adresse du Sénat, en date du 2 avril 1900, demandant—

(1.) Le nombre et les noms des personnes à qui des commissions ont été accordées dans le corps de police à cheval du Canada, depuis juin 1896.

(2.) Le temps de service de chaque personne qui a reçu une commission dans ce corps de police.

(3.) Les titres de cette ou de ces personnes ou ces commissions, au cas où elles n'auraient pas fait de service dans ce corps de police.

132. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 7 février 1900, pour la production de copie des devis, plans, soumissions reçues et contrats passés par le gouvernement concernant la construction de dix milles du chemin de fer connu sous le nom de chemin de fer de Belfast à Murray-Harbour, I. P.-E.

133. Réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 avril 1900, demandant la production de tous arrêtés ministériels, mémoires, rapports et états concernant la vente du bois sur les terres de l'artillerie à la Pointe-Pelée, dans le comté d'Essex; aussi, concernant l'état actuel des comptes entre l'acheteur et le gouvernement.

134. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 19 mars 1900, pour la production de:—

(1.) Copie de toute correspondance, télégrammes, mémoires et papiers en la possession du gouvernement ou d'aucun de ses membres ou officiers, concernant l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

(2.) Copie de tous documents semblables concernant toutes propositions quelconques pour établir des relations commerciales entre Terre-Neuve et le Canada.

135. Réponse à une Adresse du Sénat, en date du 23 mars 1900, demandant la production de—

(1.) Copie de la correspondance échangée entre les députés de Montmagny, à différentes époques, et le gouvernement, au sujet de la construction d'un bureau de poste dans la ville de Montmagny.

(2.) Copie de toute communication à ce sujet faite au gouvernement par le conseil de ville ou par toute personne quelconque de la ville de Montmagny.

(3.) Copie des actes passés à cet effet entre le gouvernement et le séminaire de Québec, pour la vente du terrain sur lequel a été construit le bureau de poste de Montmagny, ainsi que de tous actes constituant les titres de la propriété en question.

136. Réponse à une Adresse du Sénat, en date du 25 avril 1900, demandant la production d'un état détaillé du coût et de la nature de toutes les réparations et changements faits au steamer *Minto* depuis son arrivée dans les eaux canadiennes, avec indication des noms des personnes occupées à ces réparations et changements, et du montant payé à chacune d'elles.

137. Réponse partielle à un Ordre de la Chambre des Communes du 28 mars 1900, pour la production de copie de toute correspondance et de tous télégrammes et rapports échangés entre le gouvernement et ses agents dans la Colombie-Britannique ou toute autre personne, au sujet de la nécessité d'employer un autre navire pour faire, de concert avec le steamer *Quadra*, le service des phares et de la protection des douanes et des pêcheries sur le littoral de la Colombie-Britannique.

138. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 23 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance et de tous rapports et papiers échangés entre le département de la Marine et des Pêcheries, ou tout autre département ou ministre du gouvernement, et toutes autres personnes, au sujet de la prohibition de l'exportation du poisson pris dans les eaux des lacs Manitoba et Winnipégosis pendant les mois d'été.

138a. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 15 mai 1900, pour la production de copie de toute correspondance et de tous rapports et papiers concernant la défense d'exporter le poisson pris dans les lacs Winnipégosis et Manitoba, depuis la date de la demande faite à ce sujet le 23 avril 1900 jusqu'à aujourd'hui.

140. Réponse à une Adresse du Sénat, en date du 25 avril 1900, demandant la production d'un état indiquant les dépenses et les recettes du steamer *Stanley* lorsqu'il a fait le service d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme en 1892, 1893, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898 et 1899; et aussi, un état semblable pour le steamer *Minto*, durant l'hiver de 1900, ces états ne comprenant pas les réparations à ces steamers.

141. Relevé des noms et appointements de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil en 1899.

142. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 19 mars 1900, pour la production de copie de tous comptes présentés par le capitaine S. M. Hatfield, gardien des pêcheries pour Yarmouth; aussi, d'un état indiquant tous les montants qui lui ont été payés pour son traitement ou ses frais de voyage, chaque année, depuis sa nomination.

143. Réponse à une Adresse du Sénat, en date du 25 avril 1900, demandant la production d'un état détaillé indiquant le montant de l'indemnité payée ou offerte aux propriétaires pour dommages subis par eux, ou pour terrains expropriés lors de la construction du chemin de fer de Charlottetown à Murray-Harbour, le dit état indiquant la quantité de terrain prise de chaque propriétaire.

144. Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes pétitions ou autres communications reçues par le département des Travaux publics depuis juin 1896, concernant la réparation et l'extension du brise-lames de Wilson's-Beach, N.-B.; aussi, copie de toutes évaluations et rapports faits par les ingénieurs du gouvernement au sujet de ces travaux.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 avril 1900, pour la production de copie de tous papiers, pétitions, correspondance et rapports concernant une demande faite aux autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour le transport des déchets de pierre le long de la rive de la rivière des Prairies, à Saint-Vincent-de-Paul, afin d'empêcher les dommages causés par la dite rivière à la voie publique dans la dite localité.

147. Copie des papiers concernant l'achat de bottes pour la police à cheval.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, demandant la production d'un état indiquant le montant total payé depuis le 1er juillet 1896, pour toutes les commissions nommées, et toutes les enquêtes instituées par le gouvernement, faisant la distinction entre les paiements pour services et les paiements pour dépenses, et donnant aussi les détails nécessaires pour montrer les sommes payées pour chaque commission ou enquête. (*Document No 64j.*)

Aussi, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, indiquant les sommes payées depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, pour les enquêtes instituées contre les employés publics pour cause d'ingérence abusive dans la politique, à qui elles l'ont été, et le montant payé à chaque commissaire pour ses services et dépenses; aussi, la somme dépensée depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, pour les enquêtes faites sur les affaires des pénitenciers, avec indication des noms des particuliers chargés de ces investigations, de leurs services et rémunération; aussi, le montant payé

jusqu'à ce jour depuis le 1er juillet 1896, pour les services et dépenses de la commission chargée de l'enquête relative au tarif, avec indication des dépenses faites pour des fins semblables, depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 1er juillet 1896. (*Document No 64k.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé, présente à la Chambre copie de certaines résolutions adoptées à une assemblée des sujets britanniques du territoire du Yukon, tenue à Dawson le 23 mars 1900, ainsi que copie de certaines pétitions du comité des citoyens, demandant d'être représentés dans le conseil du territoire du Yukon et dans le parlement fédéral. (*Document No 33v.*)

M. Blair propose, secondé par M. Sutherland, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

M. l'Orateur informe alors la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir:—

Bill (No 178) intitulé: "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900."

Bill (No 54) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'assurance mutuelle du Canada sur la vie."

Bill (No 149) intitulé: "Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni."

Aussi, le Sénat a adopté les amendements fait par la Chambre des Communes au bill (No 157) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 134), intitulé: "Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail," avec un amendement auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 151), intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers océaniques," avec un amendement, auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 110) modifiant l'Acte des poids et mesures; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 169) constituant en corporation l'Association des carabiniers du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité général,

M. Fielding propose, secondé par M. Borden (King's),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement, secondé par M. Borden (Halifax):—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"Le 28 juin 1899, sir Charles Hibbert Tupper, membre de cette Chambre, a, de son siège en parlement, déclaré qu'il était informé d'une manière croyable et qu'il croyait que, avec la même coopération (et sous la surveillance du ministère de la Justice) que celle qui a été donnée par le gouvernement du Canada à l'honorable Clifford Sifton dans la cause des fraudes électorales du Manitoba, il pourrait établir devant une commission composée de juges éminents et revêtus de pouvoirs à cet effet, les faits et accusations qui suivent entre autres :

"Que M. F. C. Wade fut nommé avocat de la Couronne, greffier de la cour et registrateur, puis agent intérimaire des terres fédérales pour le district du Yukon, le 26 août 1897.

"Que l'article 31 de l'Acte concernant les titres de biens-fonds, 1894, décrète que nul registrateur ou commis dans un bureau des titres de biens-fonds ne pourra donner d'avis, moyennant honoraire ou rétribution, ni autrement, au sujet de titres à des biens-fonds, ni exercer comme notaire, ni faire dans le bureau des titres de biens-fonds aucune affaire ou opération étrangère à ses fonctions de registrateur ou de commis.

"Que M. Wade a activement pratiqué sa profession d'homme de loi dans le dit district, tout en exerçant les charges officielles susdites, et a comparu devant la cour du district, le commissaire de l'or et d'autres fonctionnaires, comme l'avocat payé de particuliers ayant des questions d'affaires à débattre avec les divers départements du gouvernement.

"Que l'agent intérimaire des terres fédérales, registrateur, greffier de la cour et avocat de la Couronne a accepté des arrhes, des honoraires ou des rémunérations pour obtenir ou faire obtenir, ou pour essayer ou permettre d'obtenir des concessions ou titres de possession de terres fédérales.

"Que M. Wade, tout en occupant la position de registrateur des terres, de greffier de la cour et d'avocat de la Couronne, était financièrement et personnelle-ment intéressé à la vente de terrains connus sous le nom de terrains riverains.

"Que, subséquemment à l'énoncé des dites accusations, une copie d'un nouveau rapport de M. William Ogilvie et des témoignages qui l'accompagnaient, fut déposée devant le parlement, et d'autres documents concernant le bail des terrains riverains furent déposés au cours de la présente session.

"Que des rapports et documents maintenant devant le parlement, il ressort:

"Que, en 1897, (avant l'arrivée de M. Wade dans le district du Yukon) M. Fawcett, le commissaire de l'or, a refusé de permettre de construire sur les lots riverains. Il y avait là un grand nombre de constructions, et il n'aimait pas les faire enlever; il croyait que ce serait causer beaucoup de tort (aux propriétaires). (Page 238. témoignages devant la commission Ogilvie).

"Que le commissaire actuel du district du Yukon, M. Ogilvie, a, le 14 avril 1899, fait rapport comme suit au ministre de l'Intérieur: 'Avec tout le respect possible pour les anciens fonctionnaires, je crois que c'était un acte très impolitique d'affirmer ces lots.'

"Que le major Walsh, pendant qu'il était commissaire, a ordonné que les 'lots, dans le prolongement de la ville de Dawson, fussent évalués et qu'un avis public fût affiché afin que les lots pussent être vendus en conséquence.' (Rapport du major Walsh. Rapport de l'Intérieur, 1898.)

"Que cette procédure ne s'appliquait pas dans le cas des lots riverains.

"(Rapport du major Walsh ci-dessus.)

"Que, sans obtenir une évaluation et sans publier d'avis, M. F. C. Wade entama des négociations et une correspondance avec certains individus au sujet de l'affermage des dits lots riverains, comme dans le cas d'un nommé William Bourke, à qui

M. Wade écrit que sa demande ' a été enregistrée par moi \* \* \* Je ne crois pas qu'un bail de ce genre doive être donné pour plus longtemps qu'un mois à la fois, à être renouvelé de temps à autre si on le juge à propos.'

" Que, le 26 mars 1898, Alexander McDonald (l'un des membres de la société McDonald et Morrison ci-après mentionnée) a présenté à M. Wade une soumission pour la location des lots riverains, à \$1,500 par mois, à des conditions spéciales.

" Que, le 28 mars 1898, MM. Morrison et McDonald ont offert à M. Wade un loyer de \$2,500 par mois pour les dits lots riverains.

" Que, le 29 mars 1898, Densmore, Spencer et McPhee ont présenté à M. Wade une soumission offrant pour un bail d'un an un loyer de \$25,000, payable mensuellement, pour les dits lots riverains.

" Que, le 9 avril 1898, Thomas Fawcett, commissaire de l'or, et F. C. Wade, agent des terres fédérales, ont accepté formellement l'offre de MM. Morrison et McDonald, du 28 mars 1898, à certaines conditions, parmi lesquelles les suivantes :—

" ' Avec pouvoir au gouvernement fédéral, au commissaire de l'or, ou à l'agent des terres fédérales, de mettre fin au dit bail après un mois d'avis aux concessionnaires.'

" Que, le 14 avril 1898, MM. Morrison et McDonald ont accepté les dites conditions, sauf une exception, ajoutant: ' Vous verrez naturellement à ce que le terrain soit déblayé.'

" Que des officiers du gouvernement des Etats-Unis ont déclaré que les dits lots riverains ont rapporté aux concessionnaires environ \$10,000 par mois. (*Bulletin Department of Labor, novembre, 1898, Washington Government Printing Office.*)

" Qu'à propos de la responsabilité de cette opération, le témoignage de M. Ogilvie a été insuffisant et contradictoire.

" Que M. Wade a déclaré ce qui suit sous serment:—

" ' Je suis venu avec instructions du ministre de l'Intérieur, non pas précisément d'agir en qualité d'agent des terres fédérales, mais de prendre charge de ce qu'on appelle le *Land Application Book.*' (Page 15, *Rapport supplémentaire*, commission Ogilvie.)

" Qu'il n'existe, au département de l'Intérieur, aucune trace de ces instructions. (Réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900.)

" Que M. Wade a déclaré sous serment que ce qu'il a fait a été approuvé par le département à Ottawa. (Page 19, *Rapport supplémentaire*, commission Ogilvie.)

" Que, lorsque la question suivante a été posée en cette Chambre:—'Le gouvernement a-t-il approuvé ou confirmé ce qu'ont fait les autorités à Dawson au sujet de la prétendue location de cette propriété à Morrison et McDonald,' l'honorable ministre de l'Intérieur a répondu: 'Le gouvernement n'a pas pris de décision au sujet du bail en question.'

" Qu'il n'existe pas au ministère de l'Intérieur, de trace, de note ou de memorandum de l'approbation du département à Ottawa, dont il est question à la page 19 du dit *Rapport supplémentaire* de M. Ogilvie, où l'on voit que M. Wade a rendu le témoignage ci-dessus. (Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes, 7 février 1900.)

" Que la question et la réponse suivantes ont été faites en cette Chambre:—

" Sir Charles Hibber: Tupper a demandé:—

" 1. De quelle autorité statutaire, s'il en est, MM. Morrison et McDonald ont-ils été mis en possession ou ont-ils pu prendre possession et jouissance du terrain connu sous le nom de *Water-front* (lots riverains), à Dawson ?

" (a.) Le gouvernement a-t-il approuvé ou ratifié ce qu'ont fait les autorités à Dawson au sujet de la prétendue location de cette propriété à Morrison et McDonald ?

" 'Le ministre de l'Intérieur (M. Sifton): 1. En vertu de l'article 4 du chapitre 22 des Statuts révisés du Canada, le ministre de l'Intérieur a la direction et la responsabilité de toutes les terres de la Couronne, excepté celles qui ressortissent à d'autres ministères mentionnés dans cet article. Les terres publiques du territoire du Yukon, sont de son ressort, et M. Thomas Fawcett fut autorisé par l'exécutif d'agir pour le ministre de l'Intérieur dans les affaires relatives à l'administration du



*territoire du Yukon.* La question de savoir si l'action de M. Fawcett, relativement aux lots riverains, était dans les limites de ses attributions, n'a jamais été formellement déterminée.

“ Que M. Fawcett, relativement à la location des dits lots riverains et des négociations et correspondance s'y rapportant, a rendu le témoignage suivant :—

“ ‘ M. Wade, en qualité d'agent des terres fédérales s'est occupé des conditions de cette lettre, et je l'ai signée pour le ministre. ’ (Page 233, enquête Ogilvie.)

“ ‘ J'ai entendu dire qu'il y avait d'autres soumissions, mais je ne savais pas ce qu'elles étaient. ’ (Page 239, enquête Ogilvie.)

“ Que M. Wade avait des pouvoirs sur les terres fédérales. (Page 236, enquête Ogilvie.)

“ Que son devoir (à M. Fawcett) était de signer sur l'avis de M. Wade. (Page 236, enquête Ogilvie.)

“ ‘ Tout ce que j'ai eu à faire a été de mettre mon nom au bas du document. ’ (Page 243, enquête Ogilvie.)

“ Que M. Wade, au sujet de la même affaire, a rendu le témoignage suivant sous serment : ‘ Je me mis à l'œuvre et je louai la rive. ’ (Page 15, Rapport supplémentaire, enquête Ogilvie.)

“ Que le ministre de l'Intérieur informa cette Chambre, le 4 avril 1899, ‘ M. Wade et M. Fawcett demandaient des soumissions pour cette rive à certaines conditions. Il n'y avait pas de journaux à cette époque. ’

“ Que M. Fawcett a dit sous serment qu'il n'y avait pris aucune part excepté de signer le bail. (Page 236, enquête Ogilvie.)

“ Que M. Wade dit sous serment : ‘ Je le consultai sur l'à-propos de demander des soumissions par avis public. Notre opinion fut que non, et pour cette raison : dans le moment, nous étions sous l'impression que le locataire, quel qu'il fût, serait obligé de se mettre à l'œuvre, de construire des maisons pour accommoder les sous-locataires, quels qu'ils fussent. De fait, nous allions exiger du locataire d'ériger des maisons convenables, de construire des trottoirs, de voir aux exigences sanitaires, etc. Il fallait donc négocier avec quelqu'un de responsable ; pour cette raison, il fut décidé de ne pas demander de soumissions par annonces publiques. ’ (Page 16, Rapport supplémentaire, enquête Ogilvie.)

“ Qu'il n'y a aucune preuve que l'absence de journaux eût quoi que ce soit à faire avec la ligne de conduite adoptée par M. Wade.

“ Qu'il appert que ni M. Wade ni M. Fawcett, en demandant des soumissions publiques, ne prescrivirent ou ne spécifièrent aucune conditions, bien que le ministre de l'Intérieur ait informé la Chambre, le 4 avril 1899, que M. Wade et M. Fawcett avaient demandé des soumissions pour cette rive à certaines conditions.

“ Que le témoignage de M. Wade et de M. Fawcett est, sous d'autres rapports, peu satisfaisant, inconciliable et contradictoire.

“ Que M. Wade a dit sous serment : ‘ Je reçus l'offre de Densmore, Spencer et McPhee pour un prix de \$25,000 \* \* \* J'étais à la veille de conclure, quand McDonald et Morrison envoyèrent une lettre \* \* \* qui nous offrait \$30,000. Le chiffre était monté au-dessus de tout ce que M. Fawcett avait anticipé ; il pensa que c'était trop élevé. Je consultai le juge McGuire \* \* \* il trouva que c'était exorbitant. ’ (Rapport supplémentaire, enquête Ogilvie.)

“ Que M. le juge McGuire donna avis à M. Wade qu'il était prêt à faire une offre. (Réponse à un Ordre de la Chambre, 7 février 1900.)

“ Que les rapports soumis à cette Chambre démontrent que la lettre de MM. Morrison et McDonald porte la date du 28e jour de mars 1898, une journée avant celle de Densmore, Spencer et McPhee.

“ Que M. Fawcett a été interrogé comme suit :—

“ ‘ Q. Il y avait une apparence de soumission, et vous l'avez donné à McDonald et Morrison, sans rien dire du tout des autres soumissions ?—R. J'ai entendu dire qu'il y avait d'autres soumissions, mais je ne savais pas ce qu'elles étaient. ’ (Page 234, enquête Ogilvie.)

“ Qu'il a été rendu un témoignage tendant à établir que M. Wade, tout en occupant la charge officielle mentionnée plus haut et en conduisant ou complétant les négociations en question au nom de l'Etat, était rémunéré comme solliciteur de MM. McDonald et Morrison.

“ Que l'arrangement entre M. Wade et MM. Morrison et McDonald pour la location de la rive était 'extrêmement précaire,' pour eux, d'après le témoignage de M. Wade. (Page 17, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“ Que l'arrangement pour le bail était de telle nature qu'aucun citoyen ordinaire n'ayant aucune affaire d'argent avec l'employé de l'Etat en charge, n'aurait très probablement voulu l'accepter, car le gouvernement était libre de l'annuler en donnant un mois d'avis, tandis que les locataires s'obligeaient pour une année; il ne contenait aucune disposition de sous-location, et les locataires étaient tenus de construire un trottoir en planches et des lieux d'aisance publics avec fosses, à la satisfaction du commissaire de l'or. (Réponse à un Ordre de la Chambre des Communes du 7 février 1900.)

“ L'explication donnée par M. Wade sous serment est celle-ci:—Que 'McDonald et Morrison furent mis dans cette position; ils s'engageaient à affermer pour un an. L'engagement du côté du gouvernement n'était que pour un mois à la fois. C'était donc un arrangement dans l'intérêt du gouvernement du Canada et non dans celui de McDonald et Morrison. Ils s'engageaient à tenir en bon ordre les rues nécessaires pour aller à la rivière; ils devaient pourvoir aux précautions sanitaires, construire des trottoirs, etc.' (Témoignage de M. Wade, p. 17, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“ Qu'un membre de cette Chambre a déclaré à sir Charles Hibbert Tupper, tenant la chose du major Walsh, que M. Wade avait reçu \$10,000 pour accorder ce bail à MM. McDonald et Morrison.

“ Que le fait qui précède a été communiqué à cette Chambre par sir Charles Hibbert Tupper le 28e jour de juin 1899.

“ Que M. Wade a dit à M. George 'qu'immédiatement après sa décision qui accordait à Morrison et McDonald les lots riverains, il avait été retenu par Alex. McDonald comme son procureur pendant un an, et il lui avait été donné un beau bonus comme honoraire \* \* \* \* Mon impression était que c'était \$10,000.' (Page 241, enquête Ogilvie.)

“ Que ce témoignage n'a pas été expressément contredit par M. Wade, bien qu'il ait eu l'occasion de le faire et qu'il ait été interrogé après l'audition de ce témoin.

“ Que M. Morrison (de Morrison et McDonald, les locataires,) a déposé sous serment que M. Wade lui avait dit 'qu'il trouverait une autre personne pour la rédaction du contrat, ou quelque chose dans ce sens.' (P. 10, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“ Il a dit qu'il avait payé \$25 ou \$50 pour la préparation de l'acte.'

“ Qu'aucun bail formel autre que la correspondance mentionnée plus haut n'a jamais été rédigé.

“ Que M. Morrison n'a pu dire si M. Wade avait été retenu comme avocat avant ou après l'affermage de la rive. (P. 10, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“ Q. La position officielle n'est entrée pour rien dans vos considérations?—R. “ Eh bien! la position officielle ici et sa profession, c'étaient deux choses différentes.

“ Le COMMISSAIRE.—Je veux savoir si vous pensiez à cela?

“ M. WADE.—Je ne suis pas responsable de ce qu'il avait dans l'esprit. Page 12, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“ Que M. Alex. McDonald a déposé :

“ Q. A votre connaissance, M. Wade a-t-il tiré quelque bénéfice de cette transaction?—R. Pas par moi. L'argent que je lui ai donné était pour ses autres services.' (Page 14, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“ Que M. Wade a déposé : 'L'honoraire était purement en paiement de mes services comme homme de loi.' (Page 17, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“ Que les témoignages de MM. McDonald, Morrison et Wade n'ont été entendus qu'après l'envoi, par M. Ogilvie, de l'énoncé suivant au ministre de l'Intérieur:—

“ 20 février 1899. Monsieur,—Je regrette de vous informer que la commission

royale devant s'enquérir des accusations portées contre les fonctionnaires a échoué jusqu'à un certain point.

“Qu'aucun des témoins n'a subi d'interrogatoire contradictoire par l'avocat du gouvernement.

“Que le commissaire, M. Ogilvie, n'a demandé à aucun des témoins de produire les registres, documents ou autres papiers concernant la date du paiement de cet honoraire ou de tous autres honoraires par McDonald et Morrison au dit Wade.

“Qu'aucun avocat n'a comparu devant M. Ogilvie pour représenter le gouvernement ; le seul avocat qui a comparu représentait M. Wade, et le commissaire n'a pas cherché à faire une enquête minutieuse touchant les allégations de M. Wade ou de ses clients, MM. McDonald et Morrison.

“Que M. Ogilvie, commissaire nommé par commission royale, a interrogé un témoin privé et *ex-parte* sur l'affaire en question. (Page 225, preuve, Commission Ogilvie.)

“Que nonobstant les faits qui précèdent et la nature *ex-parte* de l'enquête, M. Ogilvie a fait rapport comme suit : ‘ M. Wade est entièrement exonéré des accusations portées contre lui au sujet de cet affermage de la rive à Morrison et McDonald.’ (Page 1, Rapp. supp. de M. Ogilvie.)

“Que M. Wade occupe encore l'importante charge d'avocat de la couronne dans le district du Yukon.

“Que le premier ministre a déclaré en cette Chambre, le 29 juin 1899 : ‘ Il faut que ces prétendus méfaits du Yukon soient examinés à fond, et des fonctionnaires publics ne doivent pas rester sous le coup de ces accusations.’

“Qu'il n'est point dans l'intérêt public que les fonctionnaires ayant l'autorité d'aliéner quelque partie du domaine public aient la permission d'accepter ou de recevoir des honoraires, ainsi que d'être ou de demeurer à l'emploi de personnes qui demandent qu'on leur accorde ou afferme ce domaine public.

“Que dans l'intérêt du public et du service public, la question de l'affermage de la rive et de la part qu'y a prise M. F. C. Wade, ainsi que de ses relations avec les heureux soumissionnaires, MM. Morrison et McDonald, devrait être soumise à une enquête minutieuse, prompte et complète, où les témoins seraient entendus sous serment.”

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

Pour :

Messieurs

Bell (Pictou),	Foster,	McLennan (Glengarry),	Roche,
Borden (Halifax),	Gillics,	Martin,	Scroule,
Broder,	Henderson,	Montague,	Taylor,
Curgill,	Hodgins,	Moore,	Tupper (sir C. Hibbert),
Clancy,	Kaulbach,	Morin,	et
Clarke,	McAlister,	Powell,	Wilson.—26.
Davin,	McDougall,	Prior,	

CONTRE :

Messieurs

Beith,	Douglas,	Landerkin,	Meigs,
Bethune,	Ellis,	Lang,	Morrison,
Borden (King's)	Ethier,	Laurier (sir Wilfrid),	Parmalee,
Britton,	Fielding,	Legris,	Pettet,
Brodeur,	Fisher,	Lemieux,	Proulx,
Brown,	Fraser (Guysborough),	Logan,	Puttee,
Bruneau,	Gauvreau,	Mackie,	Rogers,
Burnett,	Gould,	McGregor,	Russell,
Calvert,	Graham,	McGugan,	Semple,
Casey,	Hutchison,	McLennan (Inverness),	Stenson,
Copp,	Johnston,	McMillan,	Sutherland,
Cowan,	Joly de Lotbinière (sir	McMullen,	Tolmie, et
Domville,	Henri),	Malouin,	Tucker.—51.

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mardi matin, 12 juin 1900.*

Ordonné, Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

En conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir:—Districts organisés, \$12,850; tuberculose, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille huit cent vingt-huit piastres et quatre-vingt-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour les arts, l'agriculture et la statistique, savoir:—Exposition de Paris, \$30,000; impression du *Patent Record*, \$4,500; entretien des stations agronomiques, \$8,000; drainage à Agassiz, \$754.93; classification des brevets d'invention, \$300; achat de livres et publications pour la bibliothèque des brevets, \$527.02 de la somme à payer à T. McCabe—à voter de nouveau, \$673.89; station de fumigation pour jeunes plants d'arbres importés sous l'autorité de l'amendement fait à l'*Acte du Kermès de San José*, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les frais généraux de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, savoir:—Exercices annuels—somme supplémentaire requise pour les camps de juin, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics—Québec, savoir:—Quarantaine des bestiaux à Lévis,—réparation des abris, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la station agronomique centrale, Ottawa—soldes dus aux entrepreneurs pour la construction du laboratoire et du caveau aux légumes, et pour autres travaux pressants dans les constructions, dépendances, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission nommée pour s'occuper des réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest, sur laquelle somme on pourra faire des paiements à M. J. A. J. McKenna et M. N. O. Côté, en qualité de commissaires, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend alors le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il a été chargé de demander au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et dix minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

MARDI, 12 JUIN 1900.

PRIÈRE.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Bergeron,  
Ordonné,—Que le troisième rapport du comité des Comptes publics et la preuve, etc., qui l'accompagne, soient imprimés sans délai pour l'usage des députés, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Borden (King's), secondé par M. Paterson,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de la correspondance, etc., concernant les rations d'urgence.

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 158.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre tout officier du département de l'Intérieur et tout officier du service intérieur de la police à cheval du Nord-Ouest, à Ottawa, au sujet de l'adjudication de contrats d'approvisionnements pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896; aussi, copie de toute correspondance entre M. Fred. White, contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, et le colonel Herchmer ou tout officier de la police à cheval du Nord-Ouest, au sujet de l'adjudication de contrats pour l'achat d'approvisionnements destinés à la police à cheval du Nord-Ouest, depuis le 23 juin 1896. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre Walter Scott, de Régina, et le ministre de l'Intérieur ou quelque officier de son département, en 1899, concernant l'achat de grandes quantités de thé d'un marchand de Régina. (*Document No 159.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre, du 9 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance, accusations, enquêtes, rapports et autres papiers concernant la destitution de J. P. Alexander comme sous-percepteur des douanes à Deloraine. (*Document No 64L.*)

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas dix-sept mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir :—Districts organisés, \$12,850; tuberculose, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas quarante-cinq mille huit cent vingt-huit piastres et quatre-vingt-deux centins, soit accordée à Sa Majesté pour les arts, l'agriculture et la statistique, savoir :—Exposition de Paris, \$30,000; impression du *Patent Record*, \$4,500; entretien des stations agronomiques, \$8,000; drainage à Agassiz, \$754.93; classification des brevets d'invention, \$300; achat de livres et publications pour la bibliothèque des brevets, \$527.02 de la somme à payer à T. McCabe—à voter de nouveau, \$673.89; station de fumigation pour jeunes plants d'arbres importés sous l'autorité de l'amendement fait à l'Acte du *Kermès de San José*, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les frais généraux de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, savoir:—Exercices annuels—somme supplémentaire requise pour les camps de juin, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, Québec,—savoir: quarantaine des bestiaux à Lévis,—réparation des abris, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la station agronomique centrale, Ottawa—soldes aux entrepreneurs pour la construction du laboratoire et du caveau aux légumes, et pour autres travaux pressants dans les constructions, dépendances, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission nommée pour s'occuper des réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest, sur laquelle somme on pourra faire des paiements à M. J. A. J. McKenna et M. N. O. Côté, en qualité de commissaires, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité.)

Résolu.—Que pour pourvoir aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public durant l'exercice expirant le 30 juin 1900, la somme de \$271,278.82 lui soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme il suit:—

Résolu.—Que pour pourvoir aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public durant l'exercice expirant le 30 juin 1900, la somme de \$271,278.82 lui soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des voies et moyens.

Ordonné.—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 177) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour défrayer certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1900.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné.—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 134) intitulé: "Acte constituant l'Association de livres de généalogie du bétail," lequel amendement est lu comme il suit:—

Page 1, ligne 32, retranchez "et" et insérez "ou."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 151) modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers océaniques, lequel amendement est lu comme il suit:—

Page 1, ligne 6, retranchez depuis "abrogé" jusqu'à "2", ligne 7.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 177) concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides:—

M. Fielding propose, secondé par M. Dobell, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Davin propose, comme amendement, secondé par M. Clancy:—

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—  
"Le 1er juillet 1898, il a été passé un ordre en conseil qui, tout en décrétant, en somme, l'application des règlements antérieurs, renfermait la clause 17, qui mettait à la discrétion du ministre de l'Intérieur l'octroi des permis de coupes de bois à certaines conditions;

"Que la dite clause 17 a été rescindée par l'ordre en conseil du 13 janvier 1899;

"Que Theodore A. Burrows, beau-frère de l'honorable Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, a, en vertu de la clause 17 de l'ordre en conseil susdit du 1er juillet 1898, obtenu un permis le 17 janvier 1899, quatre jours après l'abrogation de la dite clause;

"Que les faits révélés dans la réponse concernant les permis et demandes de permis pour coupes de bois en vertu de l'ordre en conseil du 1er juillet 1898, font voir que le dit Theodore A. Burrows n'avait pas de scierie sur ou dans le voisinage de l'étendue de terrain couverte par son permis, et que pendant l'année 1898, il avait abattu de grandes quantités de bois illégalement;

"Que la lettre de l'agent des terres fédérales à Dauphin, en date du 10 janvier 1899, fait voir qu'il a agi de cette sorte alors qu'aucun arpentage n'avait été fait et qu'il était impossible de donner une description du terrain;

"Que le bois abattu par lui n'a passé par aucune scierie, mais qu'il l'a vendu en totalité ou pour la plus grande partie au chemin de fer de Dauphin, sous forme de traverses, poteaux, etc.;

"Que le dit Theodore A. Burrows a cependant obtenu un permis en vertu de la dite clause 17, bien qu'il n'eût pas l'intention de faire scier ce bois et que son intention fût connue du département; qu'il n'a jamais payé à la couronne les droits prescrits par la dite clause 17 comme devant être versés au lieu de prime et de rente foncière.

“Qu’il a, de fait, coupé 1,523 piquets de clôture, 1,730 cordes de bois, 2,318 poteaux de télégraphe, 4,786 pieds de palplanche, 98,372 traverses valant à elles seules \$24,593, et qu’il n’a payé en totalité au gouvernement, comme droits, que la somme de \$3,632;

“Que les dispositions de la clause 17 ne s’appliquaient, comme le font voir les documents officiels, qu’aux propriétaires de scieries qui avaient besoin de bois pour les tenir en activité; qu’un propriétaire de scierie manufacturant le bois pouvait seul acquitter les droits devant tenir lieu de prime et de rente foncière, aux termes de la dite clause 17;

“Que les propriétaires de scieries qui ont demandé des permis, aux termes de la dite clause 17, dans le but de manufacturer le bois, ont, dans certains cas, essayé un refus;

“Qu’en accordant un permis à Theodore A. Burrows, aux termes de la dite clause 17, les prescriptions de cette clause ont été violées; qu’il ne pouvait être considéré comme ayant droit à un permis aux termes de cette clause, qu’en jouant sur les mots; qu’il n’a jamais rempli les conditions exigées par cette clause;

“Que les fait ci-dessus cités indiquent que l’honorable Clifford Sifton, ministre de l’Intérieur, a agi avec partialité envers Theodore A. Burrows, son beau-frère, et qu’ils sont de nature à nécessiter une enquête immédiate.”

Et la question étant posée sur l’amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

## POUR :

## Messieurs

Beattie,	Craig,	Macdonald (King’s),	Pope,
Bell (Aldington),	Davin,	MacLaren,	Powell,
Bergeron,	Dugas,	McDougall,	Prior,
Borden (Halifax),	Foster,	McLennan (Glengarry),	Roche,
Cargill,	Gillies,	Marcotte,	Sproule,
Carscallen,	Gilmour,	Martin,	Taylor,
Clancy,	Guillet,	Monk,	Tupper (sir Charles H.)
Clarke,	Henderson,	Moore,	et
Cochrane,	Ingram,	Morin,	Wilson.—37.
Corby,	Kloepfer,		

## CONTRE :

## Messieurs

Archambault,	Edwards,	Landerkin,	Maxwell,
Bazinet,	Ellis,	Lang,	Meigs,
Beith,	Erb,	Laurier (sir Wilfrid),	Mignault,
Belcourt,	Featherston,	Legris,	Mouet,
Bernier,	Fielding,	Lemieux,	Morrison,
Bethune,	Fisher,	Livingston,	Mulock,
Bourbonnais,	Fortier,	Macdonald (Huron),	Parmalee,
Brodeur,	Fraser (Guysborough),	Mackie,	Paterson,
Brown,	Gauvreau,	McGregor,	Pettet,
Burnett,	Geoffrion,	McGugan,	Proulx,
Campbell,	Gibson,	McHugh,	Rogers,
Casey,	Gould,	McIsaac,	Ross,
Champagne,	Harwood,	McLennan (Inverness),	Savard,
Copp,	Heyd,	McMillan,	Semple,
Cowan,	Holmes,	McMullen,	Somerville,
Demers,	Hurley,	Madore,	Sutherland, et
Domville,	Hutchison,	Malouin,	Tucker.—72
Douglas,	Joly de Lotbinière (sir	Marcel,	
Dupré,	Henri),		

La motion principale étant alors mise aux voix, est adoptée. \*

Ordonné,—Que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.



## (En comité.)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du département des Affaires des Sauvages, savoir:—Aile aux écritures et autre, \$3,080; impressions et papeterie, \$3,050; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-seize mille sept cent onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, dans Ontario et Québec, savoir:—Secours, grains de semence, soins de médecins et médicaments, province de Québec, \$3 600; secours et soins de médecins, province d'Ontario, \$1,100; couvertures et habillements, Ontario et Québec, \$500; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$38,765; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap-Croker et de l'agent de Saint-Régis, \$150; transport des sauvages du Lac des Deux-Montagnes d'Oka à Gibson, \$200; paiement des annuités du traité de Robinson, \$16,806; arpentages des réserves des sauvages, \$500; pour pourvoir au fonds d'administration des terres des sauvages, \$14,000; aide à la Société d'agriculture des Muncceys de la Thames, \$90; frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$500; pour pourvoir à la construction d'un violon à Saint-Régis, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Appointements, \$1,150; secours et grain de semence, \$2,000; soins de médecins et médicaments, \$3,000; dépenses diverses et imprévues, \$100; achat de 25 acres de terre, à ajouter à la réserve des sauvages de Millbrooke, comté de Colchester, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages du Nouveau-Brunswick, savoir:—Appointements, \$1,284; secours et grains de semence, \$2,300; soins de médecins et médicaments, \$1,740; dépenses diverses et imprévues, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Appointements et frais de route, \$300; secours et grain de semence, \$925; soins de médecins et médicaments, 350; dépenses de bureau et diverses, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, savoir:—Annuité et commutations, \$141,745; instruments aratoires, outils et ferronnerie, \$8,192; grain de semence et graines de jardins, \$1,383; bestiaux, \$7,344; provisions pour les sauvages sans ressources, \$196,598; habillements—distribution triennale, \$5,918; externats, pensionnats et écoles d'industrie, \$280,912; arpentages, \$5,000; Sioux, \$4,894; moulins à farine et scieries, \$1,113; dépenses générales, \$137,495, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages de la Colombie-Britannique, savoir:—Appointements, \$20,560; secours, \$3,500; grain de semence, \$1,000; soins de médecins et médicaments, \$8,500; externats, \$8,600; pensionnats et écoles d'industrie, \$59,050; frais de voyages, \$5,000; dépenses de bureau et diverses (y compris hôpitaux, irrigation et endiguage, et répression de la vente des liqueurs), \$10,920; steamer *Vigilant*, \$2,000; arpentages et commission des réserves, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.
9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages en général, savoir:—J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$1,800; George L. Chitty,

inspecteur des bois de construction, \$1,200; frais de voyage de ces fonctionnaires, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi matin, 13 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a acquiescé à l'adresse votée par la Chambre des Communes à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, pour la féliciter au sujet de la fin prochaine de la guerre, dans l'Afrique du Sud, que laissaient entrevoir les récents succès des armes anglaises couronnés par la prise de Prétoria, en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et";

Et aussi, le Sénat a voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir transmettre à Sa Gracieuse Majesté l'adresse collective des deux Chambres pour la féliciter de la fin prochaine de la guerre dans l'Afrique du Sud, que les récents succès des armes anglaises, couronnés par la prise de Prétoria, ont fait entrevoir, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône,—et demandant à la Chambre des Communes de se joindre à Leurs Honneurs au sujet de la dite adresse.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Foster,

Résolu.—Que la Chambre des Communes acquiesce à l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, pour le prier de bien vouloir transmettre à Sa Gracieuse Majesté, l'adresse collective des deux Chambres pour la féliciter de la fin prochaine de la guerre dans l'Afrique du Sud, que les récents succès des armes anglaises, couronnés par la prise de Prétoria, ont fait entrevoir, en la manière que Son Excellence le jugera convenable, afin que la dite adresse soit déposée au pied du Trône,—et en remplissant le blanc avec les mots "la Chambre des Communes."

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a acquiescé à la dite adresse en remplaçant le blanc avec les mots "la Chambre des Communes."

Ordonné.—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 161) intitulé : "Acte modifiant les Actes concernant l'intérêt," avec un amendement auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure moins dix minutes du matin s'ajourne à ce jour.

MERCREDI, 13 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Macdonald (Huron), du comité des Comptes publics, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les comptes et pièces justificatives concernant les dépenses de la Commission Internationale inscrites aux pages P—5 et 6 du rapport de l'auditeur général, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, et à ce sujet, il a interrogé M. Henri Bourassa, M.P., sous serment ; et pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport la preuve faite par le dit M. Bourassa et les pièces produites. Votre comité recommande que la dite preuve et les dites pièces soient imprimées. (*Annexe No 2a.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 14 février, demandant la production de copie de toutes lettres, télégrammes, preuves, rapports, papiers et autres documents concernant l'enquête faite au sujet de Henry Hall, du département des Douanes, et sa destitution. (*Document No 64m.*)

Sir Richard J. Cartwright, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 avril 1900, et demandant la production de copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et la ligne de steamers *Beaver*, pour le transport des malles entre le Canada et l'Angleterre, et de tous arrêtés du conseil à ce sujet ; aussi, d'un état indiquant la durée de chaque voyage des steamers de la dite ligne entre Liverpool et Halifax, et Halifax et Liverpool, pendant la saison d'hiver de 1899-1900. (*Document No 161.*)

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à une adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 février 1900, demandant la production de copie de tous rapports, papiers, télégrammes et correspondance qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant les soi-disant fermeture et ouverture du Creek Dominion mentionnées à la page 79 de l'enquête sur le Yukon, y compris,—

(a) Minutes ou notes des séances ou du conseil, tel que mentionné aux pp. 79, 81, 85, 88, 89, 112 de l'enquête sur le Yukon.

(b) Rapport de M. Fawcett, p. 80.

(c) Déclaration écrite au clavigraph, p. 100.

(d) Ordre du major Walsh, p. 110.

(e) Etats, mémoires et rapports du caporal Wilson et autres officiers au sujet de l'inspection des mines et de la perception des droits régaliens, p. 121.

(f) Lettre de Mad. Koch au major Walsh, p. 128.

(g) Permis donné à Mad. Koch, pp. 127, 128. (*Document No 33w.*)

Aussi, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 mai 1900, pour la production de copie du rapport de W. H. Lynch, mentionné par le ministre de l'Intérieur, le 19 avril dernier. (Voir *Débats* de 1899.) (*Document No 80a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes ; et—

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie.

---

---

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, selon la règle 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 176) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

---

La Chambre reprend alors ses délibérations, en comité général, sur le bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Jedi matin, 14 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure et demie, jedi matin, s'ajourne à ce jour.

JEUDI, 14 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 13 juin 1900.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, jeudi, le 14 courant, à quatre heures de l'après-midi, pour y donner la sanction royale aux bills adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

L. G. DRUMMOND,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable  
Orateur de la Chambre des Communes.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami; et

Bill (No 124) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :

Le Sénat a adopté, sans amendements, le bill (No 179), intitulé : " Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 114), intitulé : " Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto," avec un amendement, auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

M. Monk propose, secondé par M. Prior :—

Que Frederick D. Monk, député du district électoral de Jacques-Cartier, ayant déclaré de son siège en cette Chambre qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir prouver d'une façon satisfaisante :—

1. Qu'en octobre 1898, le chirurgien lieutenant-colonel Neilson, directeur du personnel médical de la milice du Canada, a écrit à Henry Hatch, de Montréal, fabricant de substances alimentaires concentrées et propriétaire breveté du " Protose Hatch," substance alimentaire bien connue, fabriquée à Montréal par la Compagnie de Protose Hatch et employée dans les hôpitaux du pays, informant le dit Hatch que le ministre de la Milice, l'honorable Frederick William Borden, s'était enquis avec intérêt de la poudre de protéine de Hatch et avait été satisfait des résultats favorables obtenus dans les hôpitaux, et qu'en conséquence le ministre lui avait enjoint (à Neilson) de demander immédiatement des échantillons de cette poudre; et que deux échantillons contenant 80 pour 100 et 50 pour 100 de protéine avaient été expédiés du laboratoire de la Compagnie de Protose Hatch, à Montréal, par Hatch lui-même au ministre.

2. Qu'en février 1899, le ministre de la Milice, le dit honorable Frederick William Borden, alors comme aujourd'hui membre de cette Chambre, en promettant à Hatch de faire une première commande pour la police à cheval du Yukon, lui a demandé s'il pourrait en tout temps obtenir une quantité suffisante de cette poudre à un moment d'avis, afin d'éviter les retards apportés à la livraison par suite des difficultés de communication, et d'établir des dépôts où l'on pourrait emmagasiner le Protose Hatch pour les cas d'urgence. Hatch a répondu que son laboratoire était muni de tous les appareils nécessaires et qu'il tiendrait prêt, pour le département, une demi-tonne ou une tonne de la dite poudre contenant plus de 60 pour 100 de protéine, tel que constaté par la moyenne des échantillons envoyés au lieutenant-colonel Neilson.

3. Qu'en mars 1899, le dit Hatch a employé un certain Dr Devlin, de Montréal, et l'a chargé de demander au département la permission d'essayer le Protose Hatch sur des militaires, à l'exclusion de toute autre nourriture, afin de constater si des soldats en activité de service pourraient se maintenir en bonne santé en employant cette alimentation. Il a alors été décidé que l'expérimentation serait faite sur cinq soldats de la batterie A, A.C.R., à Kingston, Ontario, à la condition expresse imposée par le dit ministre de la Milice,—

(a) que les soldats soumis à ce régime répondraient d'une manière satisfaisante à une série de questions approuvées ;

(b) que l'expérimentation durerait un mois ;

(c) qu'elle cesserait aussitôt que quelqu'un des cinq soldats en éprouverait du malaise ;

(d) que l'expérimentation serait sous la surveillance des lieutenants-colonels Neilson et Drury, à Kingston, Ontario.

4. Que l'expérimentation faite comme susdit a démontré que la substance alimentaire fournie par la Compagnie de Protose Hatch réunissait toutes les conditions voulues pour être employée comme ration d'urgence, ce que le ministre lui-même a dit à M. Hatch.

5. Quand le premier contingent de soldats canadiens se préparait à partir pour l'Afrique du Sud, M. Hatch, propriétaire de la substance alimentaire essayée à Kingston, a écrit au ministre de la Milice au sujet de la fourniture, pour le dit contingent, de rations d'urgence renfermant les mêmes éléments que le protose essayé à Kingston. Le ministre a répondu à M. Hatch, le remerciant et regrettant qu'en vertu des arrangements faits avec le gouvernement impérial, tous les approvisionnements nécessaires au dit contingent devaient être fournis par le ministère de la Guerre en Angleterre.

6. Que le ministre de la Milice a eu plusieurs entrevues, à Montréal et ailleurs, avec le dit Hatch, qu'il savait être le seul fabricant de la substance alimentaire essayée à Kingston.

7. Que, cependant, en vertu d'une soumission faite le 4 janvier dernier et acceptée le même jour, un arrangement a été fait entre le ministre de la Milice et le dit Dr F. E. Devlin, ci-dessus mentionné, à Ottawa, par lequel le Dr Devlin s'engageait à fournir au département de la Milice et de la Défense, 2,333 livres de protéine végétale en poudre, renfermée dans 7,000 boîtes de fer blanc, au prix de \$4,660.

8. Qu'ayant appris que le dit arrangement était mis à exécution dans des conditions de nature à exciter de graves soupçons, le dit Henri Hatch a écrit, le 25 janvier 1900, au ministre de la Milice, une lettre qu'il a fait enregistrer, et qui était conçue dans les termes suivants :—“ Excellence,—Je viens d'apprendre qu'une grande quantité de “ protéine ” a été achetée de MM. Devlin et Lyons, de cette ville, pour le contingent canadien. Si c'est le cas, je considère que j'ai le droit et qu'il est de mon devoir de vous informer que l'article qui vous est fourni n'est qu'une pauvre et frauduleuse imitation de mon “ protose,” et qu'il a été fabriqué sans que j'en aie eu connaissance, et qu'il n'a rien de commun avec le produit mis à l'essai à Kingston le printemps dernier. L'analyse de l'article qui vous a été fourni le démontrera aisément, et je me propose, à cette fin, de prendre les mesures nécessaires pour protéger mes intérêts. Un échantillon de ma poudre alimentaire aurait pu être aisé-

ment obtenu de mon pharmacien, mais le produit qui vous a été fourni ne vient pas de moi et n'est pas le même que celui qui a été essayé à Kingston. J'ai cru devoir soumettre ces faits à Votre Excellence pour toutes fins que de droit.

" Votre humble serviteur,

" (Signé) H. HATCH."

9. Que le ministre de la Millice et de la Défense n'a pas répondu à cette lettre, qu'il ne s'est pas promptement mis en communication avec les troupes formant le contingent canadien, et qu'il n'a pris aucune mesure pour s'assurer de l'exactitude des faits portés à sa connaissance par la susdite lettre du 25 janvier 1900, écrite par la personne dont le produit alimentaire avait été essayé à Kingston, tel que mentionné ci-haut, par ordre du ministre.

10. Que, de fait, les rations d'urgence fournies aux troupes canadiennes n'étaient pas les mêmes que la substance essayée à Kingston et connue sous le nom de "Protose Hatch," mais que c'était un produit tout à fait différent, de qualité très inférieure, contenant à peine 17 pour 100 de substance nutritive, tandis que le produit essayé à Kingston en contenait plus de 60 pour 100.

11. Que la dite substance alimentaire fournie aux termes du dit arrangement n'a pas été fabriquée en Canada, mais a été importée de New-York ou autre endroit des Etats-Unis d'Amérique par les intéressés; qu'elle était renfermée dans un certain nombre de grandes malles, dites de Saratoga, contenant chacune deux larges sacs grossiers remplis d'un produit ressemblant à du biscuit brisé; que ce produit a été ensuite broyé à Montréal par un moulin ordinaire et réduit en poudre fine et placé à la hâte dans de petites boîtes de ferblanc sans avoir été stérilisé ni cacheté, et qu'il se serait détérioré même si c'eût été une substance alimentaire de bon aloi.

12. Que les dites boîtes de ferblanc portaient une étiquette indiquant que les rations d'urgence qu'elles renfermaient avaient été fabriquées par la Compagnie de Vitaline, coin des rues Craig et Bleury, Montréal. Que cette compagnie n'a jamais existé légalement, qu'elle est irresponsable, et qu'elle n'a ni fabrique ni siège d'affaires connu dans la dite cité de Montréal.

13. Que la valeur de la dite substance alimentaire ainsi importée des Etats-Unis ne dépasse pas \$500.

14. Qu'un échantillon de la dite substance alimentaire ainsi emballée dans les dites boîtes de ferblanc a été obtenu de la pharmacie où elle avait été emballée, et qu'il a été subséquentement analysé par Milton L. Hersey, M.A., Sc. (McGill), de Montréal, qui a constaté qu'il ne contenait que 17 pour 100 de matière nutritive, et que la dite analyse a été confirmée ailleurs.

15. Que les dites boîtes de ferblanc ont été expédiées à Halifax dans de grandes caisses de bois, portant une inscription à l'effet que la substance alimentaire renfermée dans ces caisses avait été essayée par des soldats canadiens qui s'en étaient nourris exclusivement pendant trente jours et qui avaient joui tout ce temps d'une santé parfaite.

16. Que le département de la Millice n'a pas pris les précautions ordinaires au sujet de l'inspection et de l'expédition de ces rations d'urgence.

17. Que la substance alimentaire importée des Etats-Unis, tel que relaté ci-dessus, dans des malles de Saratoga, a été retenue par la douane pour le paiement des droits, mais, par ordre du gouvernement, a été exemptée de ce paiement.

18. Que le montant dû, aux termes de l'arrangement du 4 janvier 1900, c'est-à-dire \$1,660, a été payé à l'entrepreneur avant la livraison du produit.

19. Que, vu les circonstances ci-dessus, le ministre de la Millice et de la Défense, le dit honorable Frederick William Borden, est coupable de grossière négligence,— (a) en faisant à la hâte et sans nécessité l'arrangement du 4 janvier 1900, ci-dessus mentionné, pour la fourniture de rations d'urgence aux troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud, avec des personnes irresponsables; (b) en ne faisant pas contrôler par des hommes compétents la préparation des dites rations, et en ne faisant pas inspecter et essayer avec soin les quantités fournies aux troupes; (c) en négligeant,

après avoir reçu la lettre du 25 janvier dernier, de prendre les mesures dictées par la prudence la plus élémentaire pour assurer le bien-être des troupes ; et (d) en payant le montant du dit contrat—\$1,660—dans un cas où il devait savoir que le recouvrement de cette somme était impossible, et sans avoir fait aucune investigation.

Que les déclarations ci-dessus soient référées à un comité spécial de cette Chambre, afin de faire une enquête complète sur les dites allégations, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers, documents et autres articles qui pourront être nécessaires pour cette enquête, d'interroger les témoins sous serment ou affirmation, de soumettre toute la preuve faite devant lui, et de faire rapport sur le résultat de l'enquête.

Et un débat s'ensuivant :—

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Louis H. Davis, que le débat soit ajourné, et qu'il soit le premier ordre du jour, demain, après les affaires de routine.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sir Wilfrid propose, secondé par sir Louis H. Davies, qu'il ait la permission de présenter un bill (No 180) concernant et restreignant l'immigration chinoise.

Il s'ensuit un débat.

Et M. René E. Kimber, gentilhomme huissier de la Verge Noire, apporte un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme il suit :—

M. L'ORATEUR.—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur général d'informer cette honorable Chambre que Son Excellence désire la présence immédiate de ses membres dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur se rend, en conséquence, avec les membres de la Chambre des Communes, dans la salle des séances du Sénat ; et, de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence donner la sanction royale aux bills d'ordre public et privé qui suivent, savoir :—

Acte constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint Rédempteur.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan.

Acte concernant la Compagnie de télégraphe commercial du Nord (à responsabilité limitée).

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et Gatineau.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la rivière Sainte-Marie.

Acte concernant la Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit.

Acte concernant l'Association Sanitaire Nationale.

Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon au Sud-Ouest.

Acte constituant en corporation "The Crown Life Insurance Company."

Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de "The Royal Bank of Canada."

Acte pour faire droit à Edwin James Cox.

Acte modifiant l'Acte d'inspection du gaz.

Acte modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899.



- Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie Coloniale de placement et de prêt.  
 Acte modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classer la graine de lin.  
 Acte concernant l'inspection des grains étrangers.  
 Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.  
 Acte modifiant l'Acte des stations agronomiques.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western*.  
 Acte concernant la *Dominion Cotton Mills Company (Limited)*.  
 Acte concernant la Compagnie de Steamers de Yarmouth (à responsabilité limitée).  
 Acte concernant la Compagnie d'Acieries de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).  
 Acte concernant la Compagnie du pont de Québec.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.  
 Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.  
 Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott.  
 Acte modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain de semence.  
 Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.  
 Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie."  
 Acte concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni.  
 Acte modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers transocéaniques.  
 Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail.

Alors, M. l'Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excel. lence le Gouverneur général comme il suit :

" QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides requis pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence les bills suivants :

" Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1900.

" Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, auxquels je prie humblement Votre Excellence de donner sa sanction."

A ces bills, la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de sir Wilfrid Laurier, demandant la permission de présenter un bill (N<sup>o</sup> 180) concernant et restreignant l'immigration chinoise.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sir Wilfrid Laurier présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois; et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 110) modifiant l'Acte des poids et mesures.

Sur motion de sir Henri Joly de Lotbinière, secondé par M. Dobell,

Ordonné,—Que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général pour l'y amender.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a modifié davantage le dit bill.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le bill en considération.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 161), intitulé: "Acte modifiant les Actes concernant l'intérêt," lequel amendement est lu comme il suit:

Page 1, ligne 9, après "cinq" insérez: "Pourvu que le changement du taux d'intérêt apporté par le présent acte ne s'applique point aux créances existantes lors de sa sanction."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné—Que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leur amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides:—

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden (Halifax) propose comme amendement, secondé par sir Charles Herbert Tupper:—

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"cette Chambre est d'avis que les pouvoirs et la juridiction conférés à l'honorable Sir John Alexander Boyd, chancelier de la province d'Ontario, à l'honorable juge Falconbridge, et à Son Honneur le juge McTavish, en vertu des dispositions de l'ordre en conseil passé le 4 juin 1900, et des statuts y mentionnés n'ont ni l'étendue ni la portée nécessaire, pour permettre aux commissaires de faire une enquête complète et minutieuse sur les fraudes que l'on dit avoir été commises lors de l'élection de membres de la Chambre des Communes du Canada ou s'y rattachant.

"Que la latitude la plus complète devrait être expressément donnée à la commission pour s'enquérir de toutes manœuvres frauduleuses et de tous moyens mis en œuvre pour perpétrer ces fraudes, ainsi que de la conduite et des actes de toutes personnes qui, indirectement ou par l'entremise d'autres individus, par collusion ou connivence, ont aidé, encouragé ou toléré la perpétration ou la tentative de perpétration de ces fraudes.

"Que pour protéger les témoins qui pourraient avoir à répondre à des questions de nature à les incriminer ou tendant à les incriminer, les dispositions de l'article 9 du chapitre 10 des Statuts révisés du Canada, intitulé: 'Acte concernant les enquêtes sur les manœuvres frauduleuses aux élections des députés à la Chambre des Communes,' devraient être applicables aux procédures des dits commissaires et aux témoins examinés par ou devant eux.

“ Que les dispositions de l'article 11 du dit acte, concernant les frais de route et la pension des témoins, devraient aussi être applicables aux procédures des commissaires.

“ Qu'en ce qui concerne l'information préliminaire sur les faits et la réception des témoignages, les règles devraient être les mêmes que pour la conduite des procédures devant un tribunal judiciaire.

“ Qu'il devrait être prescrit de la manière la plus explicite,—

“(a) Que le greffier de la couronne en chancellerie a le pouvoir et le droit de produire devant les commissaires tous cahiers de votation, listes d'électeurs, bulletins de vote et autres documents se rapportant à toute élection, qui pourraient être demandés par les commissaires;

“(b) Que tout témoin cité devant les commissaires peut déclarer comment il a voté à toute élection sur laquelle les commissaires pourront faire une enquête.

“(c) Qu'indépendamment de la nomination d'un avocat par les commissaires, toute personne déclarant que des actes frauduleux tombant sous le coup de l'enquête ont été commis à quelque élection, peut comparaître ou être représentée par un avocat et peut interroger et contre-interroger des témoins devant les commissaires à toute enquête concernant des actes frauduleux commis à la dite élection.

“ Que pouvoir devrait être conféré aux commissaires de recevoir comme preuve, s'ils le jugent à propos, la totalité ou partie des témoignages ou des procédures devant le comité des Privilèges et Elections pendant la session de 1899, concernant certaines fraudes que l'on dit avoir été commises à la dernière élection d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de la division ouest du comté de Huron.

“ Que les commissaires devraient en premier lieu s'enquérir, avec toute la diligence possible, des fraudes que l'on dit avoir été commises à la dernière élection pour le district électoral de Brockville et à la dernière élection pour le district électoral de la division ouest du comté de Huron, qui ont déjà été portées à la connaissance de la Chambre et qui ont été référées et étudiées en partie par le comité des Privilèges et Elections, et qui ont conduit à la nomination de la dite commission.

“ Que cette Chambre est aussi d'avis qu'il devrait être passé une mesure législative pour dissiper tout doute quant au pouvoir du Gouverneur général en conseil de passer le dit ordre en conseil du 4 juin 1900, et quant au pouvoir des dits commissaires de s'enquérir des fraudes alléguées, en vertu de la commission émise aux termes du dit arrêté du conseil.”

Et la question étant posée sur l'amendement, l'appel nominal est demandé, et les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Corby,	Hodgins,	Monk,
Bennett,	Davin,	Kloepfer,	Moore,
Bergeron,	Dugas,	LaRivière,	Morin,
Borden (Halifax),	Foster,	Macdonald (King's),	Powell,
Casgrain,	Gillies,	McAlister,	Prior,
Clancy,	Gilmour,	McDougall,	Quinn,
Clarke,	Guillet,	Marcotte,	Sproule, et
Cochrane,	Henderson,	Martin,	Taylor.—32

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Erb,	Macdonell (Selkirk),	Puttee,
Bazinet,	Fielding,	McGregor,	Rogers,
Blair,	Fitzpatrick,	McGugan,	Ross,
Brodeur,	Fortier,	McHugh,	Russell,
Bruneau,	Frasér (Lambton),	McIsaac,	Rutherford,
Bennett,	Gauvreau,	McLennan (Inverness),	Savard,
Calvert,	Geoffrion,	McMillan,	Setuple,

Campbell,  
Casey,  
Copp,  
Demers,  
Dupré,  
Edwards,

Gibson,  
Joly de Lotbinière (sir H.),  
Lang,  
Laurier (sir Wilfrid),  
Lavergne,  
Lemieux,

McMullen,  
Malouin,  
Mignault,  
Paterson,  
Pettet,  
Proulx,

Somerville,  
Sutherland,  
Talbot, et  
Tucker.—50

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

Vendredi matin, 15 juin 1900.

La motion principale étant alors proposée, elle est adoptée.

Ordonné—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les Métis indigents dans le district de la rivière aux Bouleaux, territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses relatives à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de matériel destiné à l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'affaires en litige, qui pourront être payés pour services relatifs aux litiges conduits dans le ministère de la Justice, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de tempé-  
*rance du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du bureau de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commis auxiliaires employés à la préparation des réponses ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil.) pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces comptes à l'auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les conseils d'avocats à l'auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le classement des anciennes archives du Canada, dans le bureau du Conseil privé—paiement de ce service pouvant être fait nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à payer le coût de la publication de documents publics par le Canadian Mining Institute, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions et de la papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, y compris R. Boudreau, commis principal, à \$1,800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins dix minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 15 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté un bill (No 181) intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh," pour lequel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Aussi, le Sénat communique à la Chambre des Communes, la preuve faite devant le comité spécial des Divorcés, auquel avait été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh," ainsi que les papiers qui s'y rattachent, avec prière de les retourner au Sénat.

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente le dixième rapport de ce comité, rapportant sans amendement, le bill (No 115) constituant en corporation le comité de secours aux incendiés d'Ottawa et de Hull.

M. Gibson, du comité spécial, auquel avait été référé le bill (No 168) modifiant l'Acte des brevets, présente le premier rapport de ce comité, recommandant qu'il lui soit permis d'employer un sténographe, et aussi, que les procès-verbaux de ses séances et la preuve (s'il en est) soient imprimés au jour le jour pour l'usage de ses membres.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le vingt-troisième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements le bill (No 94) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Gibson,

Ordonné,— Que suivant la recommandation contenue dans le premier rapport du comité spécial auquel a été référé le bill (No 168) modifiant l'Acte des brevets, ce comité soit autorisé à employer un sténographe, et que les procès-verbaux des séances du dit comité et la preuve (s'il en est) soit imprimé au jour le jour, et que la règle 94 soit suspendue à cet effet; aussi, que le dit comité ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,

Ordonné,— Que les procès-verbaux du Sénat démontrant que le préambule du bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Gaspé, a été rapporté *non prouvé*, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires payés pour ce projet de loi, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Bennett propose, secondé par M. Haggart, que le bill (No 181) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh," soit maintenant lu pour la première fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans l'affirmative (sur division).

Le bill est, en conséquence, lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite hier (jeu di) par M. Monk, dans les termes suivants:—

Que Frederick D. Monk, député du district électoral de Jacques-Cartier, ayant déclaré de son siège en cette Chambre qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir prouver d'une façon satisfaisante,—

1. Qu'en octobre 1898, le chirurgien lieutenant-colonel Neilson, directeur du personnel médical de la milice du Canada, a écrit à Henry Hatch, de Montréal, fabri-

cant de substances alimentaires concentrées et propriétaire breveté du "protose Hatch," substance alimentaire bien connue, fabriquée à Montréal par la Compagnie de Protose Hatch et employée dans les hôpitaux du pays, informant le dit Hatch que le ministre de la Milice, l'honorable Frederick William Borden, s'était enquis avec intérêt de la poudre de protéine de Hatch et avait été satisfait des résultats favorables obtenus dans les hôpitaux, et qu'en conséquence le ministre lui avait enjoint (à Neilson) de demander immédiatement des échantillons de cette poudre; et que deux échantillons contenant 80 pour 100 et 50 pour 100 de protéine avaient été expédiés du laboratoire de la Compagnie de Protose Hatch, à Montréal, par Hatch lui-même au ministre.

2. Qu'en février 1899, le ministre de la Milice, le dit honorable Frederick William Borden, alors comme aujourd'hui membre de cette Chambre, en promettant à Hatch de faire une première commande pour la police à cheval du Yukon, lui a demandé s'il pourrait en tout temps obtenir une quantité suffisante de cette poudre à un moment d'avis, afin d'éviter les retards apportés à la livraison par suite des difficultés de communication, et d'établir des dépôts où l'on pourrait emmagasiner le Protose Hatch pour les cas d'urgence. Hatch a répondu que son laboratoire était muni de tous les appareils nécessaires et qu'il tiendrait prêt, pour le département, une demi-tonne ou une tonne de la dite poudre contenant plus de 60 pour 100 de protéine, tel que constaté par la moyenne des échantillons envoyés au lieutenant-colonel Neilson.

3. Qu'en mars 1899, le dit Hatch a employé un certain Dr Devlin, de Montréal, et l'a chargé de demander au département la permission d'essayer le protose Hatch sur des militaires à l'exclusion de toute autre nourriture, afin de constater si des soldats en activité de service pourraient se maintenir en bonne santé en employant cette alimentation. Il a alors été décidé que l'expérimentation serait faite sur cinq soldats de la batterie A., A.C.R., à Kingston, Ontario, à la condition expresse imposée par le dit ministre de la Milice,—

(a) que les soldats soumis à ce régime répondraient d'une manière satisfaisante à une série de questions approuvées;

(b) que l'expérimentation durerait un mois;

(c) qu'elle cesserait aussitôt que quelqu'un des cinq soldats en éprouverait du malaise;

(d) que l'expérimentation serait sous la surveillance des lieutenants-colonels Neilson et Drury, à Kingston, Ont.

4. Que l'expérimentation faite comme susdit a démontré que la substance alimentaire fournie par la Compagnie de Protose Hatch réunissait toutes les conditions voulues pour être employés comme ration d'urgence, ce que le ministre lui-même a dit à M. Hatch.

5. Quand le premier contingent de soldats canadiens se préparait à partir pour l'Afrique du Sud, M. Hatch, propriétaire de la substance alimentaire essayée à Kingston, a écrit au ministre de la Milice au sujet de la fourniture pour le dit contingent, de rations d'urgence renfermant les mêmes éléments que le protose essayé à Kingston. Le ministre a répondu à M. Hatch, le remerciant et regrettant qu'en vertu des arrangements faits avec le gouvernement impérial, tous les approvisionnement nécessaires au dit contingent devaient être fournis par le ministère de la Guerre en Angleterre.

6. Que le ministre de la Milice a eu plusieurs entrevues, à Montréal et ailleurs, avec le dit Hatch, qu'il savait être le seul fabricant de la substance alimentaire essayée à Kingston.

7. Que, cependant, en vertu d'une soumission faite le 4 janvier dernier et accepté, le même jour, un arrangement a été fait entre le ministre de la Milice et le dit Dr F. E. Devlin, ci-dessus mentionné, à Ottawa, par lequel le Dr Devlin s'engageait à fournir au département de la Milice et de la Défense, 2,333 livres de protéine végétale en poudre, renfermée dans 7,000 boîtes de ferblanc, au prix de \$4,660.

8. Qu'ayant appris que le dit arrangement était mis à exécution dans des conditions de nature à exciter de graves soupçons, le dit Henri Hatch a écrit, le 25 jan-

vier 1900, au ministre de la Milice une lettre qu'il a fait enregistrer, et qui était conçue dans les termes suivants:—" Excellence.—Je viens d'apprendre qu'une grande quantité de "protéine" a été achetée de MM. Devlin et Lyons, de cette ville, pour le contingent canadien. Si c'est le cas, je considère que j'ai le droit et qu'il est de mon devoir de vous informer que l'article qui vous est fourni n'est qu'une pauvre et frauduleuse imitation de mon "protose," et qu'il a été fabriqué sans que j'en aie eu connaissance et qu'il n'a rien de commun avec le produit mis à l'essai à Kingston, le printemps dernier. L'analyse de l'article qui vous a été fourni le démontrera aisément, et je me propose à cette fin, de prendre les mesures nécessaires pour protéger mes intérêts. Un échantillon de ma poudre alimentaire aurait pu être aisément obtenu de mon pharmacien, mais le produit qui vous a été fourni ne vient pas de moi et n'est pas le même que celui qui a été essayé à Kingston. J'ai cru devoir soumettre ces faits à Votre Excellence pour toutes fins que de droit.

" Votre humble serviteur,

(Signé) "HATCH".

9. Que le ministre de la Milice et de la Défense n'a pas répondu à cette lettre, qu'il ne s'est pas promptement mis en communication avec les troupes formant le contingent canadien, et qu'il n'a pris aucune mesure pour s'assurer de l'exactitude des faits portés à sa connaissance par la susdite lettre du 20 janvier 1900, écrite par la personne dont le produit alimentaire avait été essayé à Kingston, tel que mentionné ci-haut, par ordre du ministre.

10. Que, de fait, les rations d'urgence fournies aux troupes canadiennes n'était pas la même que la substance essayée à Kingston et connu sous le nom de "protose Hatch," mais que c'était un produit tout à fait différent, de qualité très inférieure, contenant à peine 17 pour 100 de substance nutritive, tandis que le produit essayé à Kingston en contenait plus de 60 pour 100.

11. Que la dite substance alimentaire fournie aux termes du dit arrangement n'a pas été fabriquée en Canada, mais a été importée de New-York ou autre endroit des Etats-Unis d'Amérique par les intéressés; qu'elle était renfermée dans un certain nombre de grandes malles, dites de Saratoga, contenant chacune deux larges sacs grossiers rempli d'un produit ressemblant à du biscuit brisé; que ce produit a été ensuite broyé à Montréal par un moulin ordinaire et réduit en poudre fine et placé à la hâte dans de petites boîtes de ferblanc sans avoir été stérilisé ni cacheté, et qu'il se serait détérioré même si c'eût été une substance alimentaire de bon aloi.

12. Que les dites boîtes de ferblanc portaient une étiquette indiquant que les rations d'urgence qu'elles renfermaient avaient été fabriquées par la Compagnie de Vitaline, coin des rues Craig et Bleury, Montréal. Que cette compagnie n'a jamais existé légalement, qu'elle est irresponsable, et qu'elle n'a ni fabrique ni siège d'affaires connu dans la dite cité de Montréal.

13. Que la valeur de la dite substance alimentaire ainsi importée des Etats-Unis ne dépasse pas \$500.

14. Qu'un échantillon de la dite substance alimentaire ainsi emballée dans les dites boîtes de ferblanc a été obtenue de la pharmacie où elle avait été emballée, et qu'il a été subséquemment analysé par Milton L. Horsey, M.A., Sc. (McGill), de Montréal, qui a constaté qu'il ne contenait que 17 pour 100 de matière nutritive, et que la dite analyse a été confirmée ailleurs.

15. Que les dites boîtes de ferblanc ont été expédiées à Halifax dans de grandes caisses de bois portant une inscription à l'effet que la substance alimentaire renfermée dans ces caisses avait été essayée par des soldats canadiens qui s'en étaient nourris exclusivement pendant trente jours et qui avaient joui tout ce temps d'une santé parfaite.

16. Que le département de la Milice n'a pas pris les précautions ordinaires au sujet de l'inspection et de l'expédition de ces rations d'urgence.

17. Que la substance alimentaire importée des Etats-Unis, tel que relaté ci-dessus, dans des malles de Saratoga, a été retenue par la douane pour le paiement des droits, mais par ordre du gouvernement, a été exemptée de ce paiement.



18. Que le montant dû, aux termes de l'arrangement du 4 janvier 1900, c'est-à-dire \$4,660, a été payé à l'entrepreneur avant la livraison du produit.

19. Que, vu les circonstances ci-dessus, le ministre de la Milice et de la Défense, le dit honorable Frederick William Borden, est coupable de grossière négligence,—

(a) en faisant à la hâte et sans nécessité l'arrangement du 4 janvier 1900, ci-dessus mentionné, pour la fourniture de rations d'urgence aux troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud, avec des personnes irresponsables; (b) en ne faisant pas contrôler par des hommes compétents la préparation des dites rations, et en ne faisant pas inspecter et essayer avec soin les quantités fournies aux troupes; (c) en négligeant, après avoir reçu la lettre du 25 janvier dernier, de prendre les mesures dictées par la prudence la plus élémentaire pour assurer le bien-être des troupes; et (d) en payant le montant du dit contrat—\$4,660—dans un cas où il devait savoir que le recouvrement de cette somme était impossible, et sans avoir fait aucune investigation.

Que les déclarations ci-dessus soient réservées à un comité spécial de cette Chambre, afin de faire une enquête complète sur les dites allégations, avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers, documents et autres articles qui pourront être nécessaires pour cette enquête, d'interroger les témoins sous serment ou affirmation, de soumettre toute la preuve faite devant lui, et de faire rapport sur le résultat de l'enquête."

Et la question étant de nouveau posée,—la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Sir Wilfrid Laurier propose, comme amendement, secondé par sir Louis H. Davies, que le paragraphe 19 soit retranché de la motion principale.

Il s'ensuit un débat, et—

À six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills d'ordre privé, selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 124) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 114) concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto,—lequel amendement est lu comme li suit:—

Page 1, ligne 2, après "partie" insérez: "mais, en cas de souscription par une telle corporation, soit avant ou après la sanction du présent acte, si d'ailleurs l'assentiment de ses actionnaires ou d'une proportion de ses actionnaires est nécessaire pour valider la souscription, celle-ci devra être approuvée par la majorité des voix des actionnaires, présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à l'assemblée annuelle ou à une assemblée générale spéciale, pour lier la corporation comme partie à la dite convention."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leur amendement.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Monk, proposant de nommer un comité spécial chargé d'instituer une enquête au sujet de certaines rations d'urgence fournies aux troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud,—ainsi que sur l'amendement proposé par sir Wilfrid Laurier.

Et la question étant posée sur l'amendement:—

M. McNeill propose, comme sous-amendement, secondé par M. Bergeron:—

"Que tous les mots après "Que" dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le paragraphe 19 de la motion principale soit amendé en retranchant après "19" les mots "Que vu les circonstances ci-dessus" et en insérant les suivants:—

"Et le dit Frederick D. Monk croit aussi pouvoir prouver d'une manière satisfaisante que."

Et la question étant posée sur le sous-amendement, il est rejeté sur la division suivante:—

#### POUR :

##### Messieurs

Beattie,	Cochrane,	McAlister,	Prior,
Bell (Pictou),	Davin,	McCleary,	Puttee,
Bennett,	Foster,	McDougall,	Quinn,
Bergeron,	Gilmour,	McNeill,	Sproule,
Caron (sir Adolphe),	Guillet,	Monk,	Taylor,
Cusgrain,	Haggart,	Morin,	Tupper (sir C. Hibbert), et
Clancy,	LaRivière,	Powell,	Wallace.—30.
Clarke,	Macdonald (King),		

#### CONTRE :

##### Messieurs

Angers,	Dobell,	Graham,	McLennan (Inverness),
Bazinet,	Dupré,	Holmes,	McMillan,
Belcourt,	Ellis,	Hutchison,	McMullen,
Blair,	Erb,	Joly de Lotbinière (sir H.),	Mulock,
Brodeur,	Fielding,	Laurier (sir Wilfrid),	Paterson,
Calvert,	Fisher,	Lavergne,	Proulx,
Campbell,	Fitzpatrick,	Lemieux,	Semple,
Cassey,	Fortier,	Macdonald (Huron),	Sutherland,
Copp,	Fraser (Guysborough),	McGregor,	Talbot,
Costigan,	Fraser (Lambton),	McHugh,	Tucker, et
Cowan,	Geoffron,	McIsaac,	Wood.—46.
Davies (sir Louis),	Gould,		

Et la question étant posée sur l'amendement, il est adopté, sur la division suivante:—

## POUR :

## Messieurs

Angers,	Dobell,	Graham,	McLennan (Inverness),
Bazinet,	Dupré,	Holmes,	McMillan,
Belcourt,	Ellis,	Hutchison,	McMullen,
Blair,	Erb,	Joly de Lotbinière (Sir	Mulock,
Brodeur,	Fielding,	Henri),	Paterson,
Calvert,	Fisher,	Laurier (Sir Wilfrid),	Proulx,
Campbell,	Fitzpatrick,	Lavergne,	Puttee,
Casey,	Fortier,	Lemieux,	Semple,
Copp,	Fraser (Guysborough),	Macdonald (Huron)	Sutherland,
Costigan,	Fraser (Lambton),	McGregor,	Talbot,
Cowan,	Geoffrion,	McHugh,	Tucker, et
Davies (Sir Louis),	Gould,	McIsaac,	Wood.—47.

## CONTRE :

## Messieurs

Beattie,	Davin,	McAlister,	Powell,
Bell (Pictou),	Foster,	McCleary,	Prior,
Bennett,	Gillies,	McDougall,	Quinn,
Bergeron,	Gilmour,	McNeill,	Sproule,
Caron (sir Adolphe),	Guillet,	Marotte,	Taylor,
Casgrain,	Haggart,	Monk,	Tupper (sir C. Hibbert), et
Clancy,	LaRivière,	Morin,	Wallace.—30.
Cochrane,	Macdonald (King's),		

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Que MM. Russell, Britton, Costigan, Belcourt, Monk, Casgrain et Clarke ferment le dit comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Bill (No 121) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara."

Bill (No 112) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron."

Bill (No 101) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James."

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 163) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Banques," avec un amendement, auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité des subsides:—

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Gillies propose, comme amendement, secondé par sir Charles Hibbert Tupper:—

"Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le 16 février 1898, le docteur Ennis, de Grande-Rivière, comté de Gaspé, Québec, dans une lettre adressée au ministre des Douanes, a porté les accusations qui suivent contre M. H. A. Lemieux, alors employé et actuellement préposé des douanes de Sa Majesté, savoir:—

"J'accuse solennellement par les présentes M. H. A. Lemieux, ci-devant employé dans le bureau des douanes à Montréal, et actuellement sous-inspecteur des douanes sous M. O'Meara, de Québec, d'avoir pris une part active à la campagne électorale de 1896;

“ De plus, je déclare explicitement que le dit M. H. A. Lemieux a passé une partie du mois de juin 1896 dans les îles de la Madeleine, où il a cabalé et travaillé dans les intérêts de son fils actuellement député du comté de Gaspé aux Communes du Canada ;

“ De plus, je déclare que le susdit M. H. A. Lemieux a représenté M. Rodolphe Lemieux, M.P., au bureau de votation n° 41, au Bassin, Îles de la Madeleine, comme représentant ou agent assermenté de son fils, alors candidat à l'élection fédérale, le 23 juin 1896 ;

“ De plus, je déclare que pendant son séjour dans les îles susdites, M. H. A. Lemieux s'est fait connaître et a agi sous le nom d'emprunt de H. A. Lamirande ou de Lamirande, et que son serment comme représentant au bureau de votation a été prêté et signé sous ce faux nom ;

“ De plus, je déclare par les présentes que M. H. A. Lemieux, depuis qu'il a commis cette offense contre l'esprit de la loi du service civil, a été promu dans le service, tandis que d'autres fonctionnaires, coupables à un bien moindre degré, ont été punis et destitués pour 'partisanerie politique.'

“ Dans la dite lettre, M. Ennis a déclaré qu'il était prêt à produire des témoins pour prouver ses accusations sous serment, et qu'alors et par la suite il a demandé à plusieurs reprises que l'occasion lui fût donnée de prouver ses assertions.

“ Que sous divers prétextes le ministre des Douanes a retardé de donner sa décision jusqu'au 9 août 1898 ; qu'il a refusé de faire une enquête en alléguant qu'un laps de temps considérable s'était écoulé entre l'époque à laquelle les prétendus actes de partisanerie avaient été commis et la date des accusations portées.

“ Que loin de s'enquérir des accusations et de punir le coupable, le ministre a maintenu le dit H. A. Lemieux dans son emploi de sous-inspecteur des douanes et a considérablement augmenté ses appointements.

“ Que cette manière d'agir du gouvernement tend à dégrader le service public et à porter la démoralisation et la corruption dans l'administration des affaires publiques.”

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Samedi matin, 16 juin 1900.*

La question est posée sur l'amendement ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :

POUR :

Messieurs

Beattie,	Foster,	McCleary,	Prior,
Bennett,	Gillies,	McDougall,	Quinn,
Bergeron,	Haggart,	Marcotte,	Taylor, et
Casgrain,	Kaulbach,	Martin,	Tupper (sir Charles
Clancy,	LaRivière,	Morin,	Hibbert.)—21.
Davin,	Macdonald (King's),		

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Erb,	Hutchison,	McMillan,
Belcourt,	Fielding,	Joly de Lotbinière (sir	McMullen,
Bourassa,	Fisher,	Henri),	Mulock,
Brodeur,	Fitzpatrick,	Laurier (sir Wilfrid),	Paterson,
Copp,	Fortier,	Lavergne,	Proulx,
Costigan,	Fraser (Guysborough),	McGugan,	Puttee,
Cowan,	Geoffrion,	McHugh,	Sutherland, et
Davies (sir Louis),	Heyd,	McIsaac,	Talbot.—34.
Dupré,	Holmes,	McLennan (Inverness),	

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix,—est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

---

La Chambre se forme, en conséquence, en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour des réfrigérateurs dans les steamers, sur les chemins de fer, aux entrepôts et aux crémeries, pour faire face aux dépenses des expéditions d'essai de produits, et pour en faire apprécier la qualité en dehors du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolution à rapporter.

---

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à quatre heures, samedi matin, s'ajourne à lundi prochain.

LUNDI, 18 JUIN 1900.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur le bureau :—

Par M. Casey,—la pétition du conseil municipal du comté d'Etgin, Ontario.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Russell,

Ordonné,—Que le comité spécial chargé d'instituer une enquête sur l'achat de rations d'urgence pour l'usage des troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud, soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

M. Belcourt, du comité spécial chargé de faire une enquête sur l'achat de rations d'urgence pour l'usage des troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité recommande,—

1. Qu'il soit autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.
2. Que les procès-verbaux et la preuve (s'il en est) soient imprimés au jour le jour pour l'usage des membres du comité, et que la règle 94 soit suspendue à ce sujet.
3. Qu'il lui soit permis de faire rapport de temps à autre.
4. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Belcourt, secondé par M. Russell,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans le rapport ci-dessus.

Ordonné,—Que M. Blair ait la permission de présenter un bill (No 182) concernant la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre Charlottetown et Murray-Harbour.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ordonné,—Que M. Costigan soit exempté de servir comme membre du comité spécial chargé de faire une enquête sur les rations d'urgence, et que M. Campbell le remplace dans le dit comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 175) constituant en corporation le comité de secours aux incendiés de Hull; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois:

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 94) concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 181), intitulé : “Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.”

M. Bennett propose, secondé par M. Henderson, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills privés, avec la preuve et les papiers qui l'accompagnent et sur lesquels le dit projet de loi est basé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 163), intitulé : “Acte modifiant l'Acte des Banques lesquels sont lus comme il suit :—

Page 6, ligne 32, après “indiquera” insérez : “en tant que connus.”

Page 6, ligne 34, retranchez “si elle est connue.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 156) modifiant l'Acte du service civil ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit bill en considération.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois, à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité des subsides :

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Charles Hibbert Tupper propose, comme amendement, secondé par M. Montague :—

Que tous les mots après que “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“le 28 juin 1897, sir Charles Hibbert Tupper a, de son siège en parlement, déclaré qu'il était informé d'une manière digne de foi et qu'il croyait que, avec la même coopération (et sous la surveillance du ministère de la Justice) que celle qui a été donnée par le gouvernement du Canada au dit honorable Clifford Sifton, dans la cause des fraudes électorales du Manitoba (ainsi dénommées), il pouvait établir devant une commission composée de juges éminents et revêtus de pouvoirs convenables, les faits et accusations qui suivent :—

“Que le major Walsh, pendant qu'il agissait en qualité de fonctionnaire exécutif en chef du gouvernement canadien dans le Yukon, s'est rendu coupable de crime de mauvaise conduite dans l'exercice de ses fonctions.

“Que le major Walsh s'est rendu coupable d'actes directement contraires au but de sa charge comme fonctionnaire exécutif en chef du gouvernement fédéral.

“Que le major Walsh n'a pas expédié par chaque malle un rapport écrit complet au ministre de l'Intérieur, tel que prescrit par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, ou tel qu'exigé par l'ordre en conseil qui le nommait à sa charge de commissaire pour le district du Yukon.

“ Que les règlements n'ont pas été appliqués d'une manière régulière, mais que le major Walsh a laissé violer certains d'entre eux (comme, par exemple, les règlements relatifs aux droits régaliens sur les mines et les concessions minières).

“ Que le major Walsh a illégalement exempté des individus de l'application des lois et règlements concernant le paiement des droits régaliens.

“ Que des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement canadien dans le territoire du Yukon ont, directement ou indirectement, accepté ou reçu illégalement des présents ou considérations pour aider ou favoriser certains particuliers dans leurs transactions avec le gouvernement, contrairement aux prescriptions du Code criminel.

“ Que des fonctionnaires à l'emploi du gouvernement canadien dans le territoire du Yukon se sont rendus coupables de fraudes et d'abus de confiance envers le public, contrairement aux prescriptions du Code criminel.

“ Que les rapports et papiers actuellement déposés devant de la Chambre font voir que le major Walsh a, sans s'assurer du montant, illégalement et au moyen d'instructions confidentielles au commissaire de l'or, en 1898, prolongé le temps fixé par la loi pour le paiement du droit régalien sur l'or extrait de ses lots miniers par le nommé Alexander McDonald.

“ Que le commissaire actuel pour le district du Yukon a fait rapport comme suit au ministre de l'Intérieur, le 10 décembre 1898 :—

“ “ DAWSON, 10 décembre 1898.

“ “ A l'honorable CLIFFORD SIFTON,

“ “ Ministre de l'Intérieur,

“ “ Ottawa.

“ “ MONSIEUR,—Permettez-moi d'attirer votre attention sur les documents ci-inclus qui démontrent que le droit régalien dû au gouvernement par Alex. McDonald, de cette ville, a été remis, pour un terme, d'après les instructions de l'ex-commissaire J. M. Walsh.

“ “ Je désire qu'il soit bien compris que je ne porte pas d'accusation à ce sujet, mais je considère la chose comme étant irrégulière, et j'aimerais à savoir si, parmi les papiers du major Walsh, il n'y aurait pas quelques documents indiquant quel montant de droits a été payé par M. McDonald pour son privilège, et combien il doit encore.

“ “ Il paraîtrait que le commissaire de l'or ne connaît pas l'état exact des choses.

“ “ Il peut se faire qu'après des recherches minutieuses on puisse trouver quelque document qui élucidera cette affaire, mais dans le moment nous ignorons complètement quel montant de droits a été payé par M. McDonald en septembre dernier, et quel montant sera dû en mai.

“ “ Nous aimerions aussi à savoir quels moyens, s'il en est, ont été employés pour constater le résultat des exploitations de M. McDonald, vu qu'il est de notoriété publique qu'il a un grand nombre de lots miniers ici.

“ “ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ “ Votre obéissant serviteur,

(Signé) “ “ WM. OGILVIE,

“ “ Commissaire.”

“ Le 28 février 1898, le même commissaire écrit encore comme il suit :—

“ “ La question des droits régaliens retenus par McDonald a encore été amenée sur le tapis, et nous aurons à l'étudier en même temps. C'est une affaire sérieuse. McDonald devait, probablement, près de \$70,000 au gouvernement pour droits régaliens, et il n'a payé que \$2,000 environ. Dans des circonstances ordinaires, McDonald perdrait tous ses lots miniers, mais comme cela a été autorisé par l'ex-commissaire, il s'ensuit que McDonald ne saurait être inquiété pour ce fait. Mais quand la chose viendra à la connaissance du public, cela produira un très mauvais effet.”



“ Que les papiers suivants ont été soumis au parlement en 1899 :—

“(Télégramme.)

“ DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

“ OTTAWA, 15 février 1899.

“ J. D. MCGREGOR, écr.,  
“ Brandon, Man.

“ Il paraît que les droits régaliens n'ont pas été demandés à Alex. McDonald l'été dernier. Les documents ne sont pas explicites. Quels renseignements pourriez-vous donner à ce sujet. Répondez par télégraphe.

“ CLIFFORD SIFTON.

“(Télégramme.)

“ WINNIPEG, MAN., 15 février 1899.

“ L'honorable C. SIFTON,  
“ Ottawa.

“ McDonald a écrit à Walsh qu'il serait gêné si tout le montant était exigé. Il a été décidé de retarder jusqu'à cette année le paiement d'une partie du montant. Il a des associés dans toutes les exploitations minières qui ont payé leur part des droits. Walsh doit avoir cette lettre.

(Signé) “ J. D. MCGREGOR.

“ DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

“ OTTAWA, 17 février 1899.

“ MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre lettre du 10 décembre dernier au sujet des droits régaliens dus au gouvernement par M. Alex. McDonald, de Dawson, et demandant quels moyens, s'il en est, ont été employés pour constater le résultat des exploitations de M. McDonald.

“ En réponse, je vous dirai qu'un relevé reçu de l'inspecteur Norwood démontre que, le 26 août 1898, il a perçu d'Alex. McDonald la somme de \$2,100, montant des droits régaliens sur la production du lot 35, en amont des découvertes faites sur le creek Bonanza, mais il n'y a rien dans les archives ici qui indique quelles mesures ont été prises pour constater le résultat des opérations de M. McDonald. M. McGregor, en réponse à une demande qui lui a été faite à ce sujet, dit que M. McDonald a écrit au major Walsh qu'il serait gêné si tout le montant dû pour droit régalien était exigé, qu'il a été décidé de retarder jusqu'à cette année le paiement d'une partie du montant, et qu'il a des associés dans toutes ses exploitations qui ont payé leur part des droits.

“ Il se peut que l'inspecteur Norwood puisse vous renseigner sur les opérations de McDonald. M. McGregor partira dans quelques jours pour Dawson; vous pourrez aussi obtenir de lui d'autres renseignements.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

(Signé) “ LYN. PEREIRA,

“ Asst.-secrétaire.

“ WILLIAM OGILVIE, écr.,  
“ Commissaire,  
“ Dawson, T. du Y.

“ DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,

“ OTTAWA, 1er mars 1899.

“ MONSIEUR,—Au sujet de la lettre qui vous a été expédiée du département le 17 écoulé, relativement aux droits régaliens dus au gouvernement par M. Alex. McDonald, de Dawson, je suis chargé de vous adresser, avec la présente, copie de la lettre du major Walsh sur la question.

“ J'ai l'honneur, etc.,

(Signé) “ L. PEREIRA.

“ Asst.-secrétaire.

“ WILLIAM OGILVIE, écr.,  
“ Commissaire,  
“ Dawson, T. du Y.

“ COPIE d'une lettre en date du 16 février 1899 reçue de M. J. M. Walsh par le ministre au sujet des droits régaliens dus par M. McDonald sur l'or retiré de ses lots miniers dans le territoire du Yukon.

“ Fawcett, qui recevait les relevés des droits régaliens perçus des mineurs par les inspecteurs, devrait pouvoir donner à M. Ogilvie un état indiquant la somme due par McDonald à la clôture de ses opérations.

“ Quand McDonald m'a demandé un sursis, il m'a fait observer que le produit de ses opérations du printemps était employé à améliorer ses lots, afin d'en retirer plus de bénéfice, et qu'il lui serait impossible de payer les droits dus à cette époque; il a représenté qu'il avait déjà payé un fort montant de droits, qu'il continuerait de payer tout ce qu'il pourrait tant que son exploitation durerait, et que la balance, s'il en restait une, serait payée au printemps.

“ J'ai discuté la question avec McGregor et Wade, et nous avons décidé que d'obliger McDonald à payer aurait pour effet, non seulement d'interrompre la perception des droits régaliens, mais aussi d'affecter sérieusement tous les intérêts miniers du Klondyke.

“ Les améliorations faites par McDonald garantissaient parfaitement la somme due, qui était d'environ \$30,000 ou \$40,000.

“ J'ai renvoyé au printemps de 1899 le plein paiement de la somme due par McDonald.

“ Avant mon départ de Dawson (le 4 août), Norwood m'a dit que la dette de McDonald se montait alors à environ \$16,000. Fawcett devrait savoir si ce chiffre était exact et s'il est devenu plus élevé après mon départ, parce qu'il dirigeait les inspecteurs dans leurs travaux et recevait leurs rapports.

“ BUREAU DU COMMISSAIRE,

“ DAWSON, T. DU YUKON., 18 avril 1899.

“ Au Secrétaire du département de l'Intérieur,

“ Ottawa, Ont.

“ MONSIEUR,—Votre lettre du 17 février, au sujet des droits régaliens dus par M. McDonald, est arrivée par la dernière malle. En réponse, permettez-moi de vous informer que nous savions que \$2,000 environ avaient été payées sur le montant de droits régaliens dus par McDonald, mais nous ne savons pas quelle somme a été payée sur la balance.

“ Nous connaissons la teneur de la lettre du major Walsh au sujet du paiement futur de la balance due par McDonald, laquelle lettre stipulait qu'une moitié de la balance serait payée le 1er septembre dernier et l'autre moitié le 1er mai; nous ignorons à quel chiffre s'élève cette moitié dans les deux cas. Des recherches ont été faites, mais sans résultat jusqu'à présent.

“ M. Norwood est arrivé tout dernièrement, et le contrôleur saura de lui tout ce qu'il connaît de cette affaire. M. McDonald et son associé, M. Morrison, sont ici, et il est possible que nous puissions arriver avant longtemps à une conclusion satisfaisante au sujet de cette affaire.

“ J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) “ WM OGILVIE,

“ Commissaire.

“ Qu'il ne paraît pas qu'Alexandre McDonald ait jamais été requis de déclarer le montant de l'or retiré de ses exploitations minières, tel que prescrit par les règlements faits en vertu d'un ordre en conseil.

“ Que M. Wade, un fonctionnaire du gouvernement et un membre du conseil, qui a avisé le commissaire Walsh d'user d'indulgence à l'égard d'Alexander McDonald, était l'aviseur et l'avocat stipendié d'Alexander McDonald.

“ Que le compte d'Alexander McDonald n'a pas été vérifié par l'auditeur général du Canada, ni par aucun autre auditeur indépendant.

“ Que cette Chambre est d’avis que le compte d’Alexander McDonald au sujet des droits régaliens qu’il doit au gouvernement du Canada devrait être examiné par une personne indépendante, et qu’une enquête prompte, entière et minutieuse, sous serment, devrait être faite sur tous les faits et circonstances se rattachant à l’indulgence dont on a fait preuve à son égard, et de la part prise par le major Walsh et M. F. C. Wade, ou d’autres officiers du gouvernement, en cette affaire.”

Et la question étant posée sur l’amendement, la Chambre se divise; et l’appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit:—

## POUR :

## Messieurs

Beattie,	Cochrane,	Kaulbach,	Martin,
Bell (Addington),	Craig,	Klock,	Mills,
Bell (Pictou),	Dugas,	LaRivière.	Moor,
Bennett,	Foster,	Macdonald (King’s),	Prior,
Borden (Halifax),	Ganong,	MacLaren,	Roche,
Cargill,	Gillies,	McCleary,	Taylor, et
Casgrain,	Gilmour,	McLennan (Glengary),	Tupper (sir Charles H.)
Clancy,	Henderson,	McNeill,	—33.
Clarke,	Hodgins,		

## CONTRE :

## Messieurs

Angers,	Dechêne,	Holmes,	Meigs,
Bazinct,	Demers,	Hurley,	Mignault,
Beith,	Edwards,	Hutchison,	Morrison,
Blair,	Erb,	Lang,	Mulock,
Borden (King’s),	Fielding,	Laurier (sir Wilfrid),	Parmalee,
Brodeur,	Fisher,	Lavergne,	Paterson,
Brown,	Fitzpatrick,	Legris,	Pettet,
Bruneau,	Flint,	Logan,	Proulx,
Burnett,	Fortier,	Macdonell (Selkirk),	Rogers,
Calvert,	Fras <sup>c</sup> (Guysborough),	McGugan,	Ross,
Casey,	Front,	McHugh,	Russell,
Champagne,	Geoffrion,	McIsaac,	Rutherford,
Comstock,	Gould,	McLennan (Inverness),	Savard,
Copp,	Guité,	McMillan,	Sutherland, et
Cowan,	Harwood,	McMullen,	Tucker.—63.
Davies (sir Louis),	Heyd,	Madore,	

L’amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée.

Ordonné,—Que M. l’Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Et après avoir continué de siéger après minuit;

*Mardi matin, 19 juin 1900.*

M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu’à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu’à une heure et cinquante-cinq minutes, s’ajourne à ce jour.

MARDI, 19 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 145) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Toronto à la Baie Georgienne, et il est convenu d'en rapporter le préambule *non prouvé*, parce qu'il est d'avis que la concession de cette charte serait préjudiciable à des droits existants.

Votre comité recommande que les honoraires payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Fraser (Guysborough), du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements le bill (No 177) modifiant les actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Gibson,

Ordonné,—Que les honoraires et frais payés pour le bill (No 145) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Toronto à la Baie Georgienne, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation faite dans le vingt-quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Louis H. Davies, que la Chambre se forme, demain, en comité général, pour considérer une certaine résolution proposée au sujet des juges des cours provinciales.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera, demain, en tel comité.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides :—

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Sir Charles Tupper, baronnet, propose comme amendement, secondé par M. Foster :—

“Que tous les mots après “Que” soient retranchés et remplacés par les suivants :—  
“cette Chambre est d'avis que des mesures immédiates devraient être prises, afin que le territoire du Yukon soit représenté dans le parlement du Canada.”

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Dugas,	Macdonald (King's),	Poupore,
Bell (Addington),	Ferguson,	MacLaren,	Powell,
Bell (Pictou),	Foster,	Maclean,	Prior,
Bennett,	Ganong,	McAlister,	Roche,
Blanchard,	Gillies,	McCleary,	Rosamond,
Borden (Halifax),	Gilmour,	McInerney,	Sproule,

Cargill,	Haggart,	McLennan (Glengarry),	Taylor,
Casgrain,	Henderson,	Martin,	Tisdale,
Clancy,	Hodgins,	Mills,	Tupper (sir Charles H.),
Clarke,	Kaulbach,	Monk,	et
Cochrane,	Klock,	Moore,	Wallace.—46.
Craig,	LaRivière,	Morin,	

## CONTRE :

## Messieurs

Bazinet,	Fielding,	Lang,	Mulock,
Beith,	Fitzpatrick,	Laurier (sir Wilfrid),	Oliver,
Belcourt,	Flint,	Lavergne,	Parmalee,
Bell (l'Prince),	Fortier,	Legris,	Paterson,
Blair,	Fraser (Guysborough),	Lewis,	Pettet,
Bourbonnais,	Fraser (Lambton),	Logan,	Proulx,
Britton,	Frost,	Macpherson,	Puttee,
Burnett,	Geoffrion,	McCarthy,	Richardson,
Calvert,	Godbout,	McCugan,	Rogers,
Campbell,	Gould,	McHugh,	Ross,
Casey,	Graham,	McIsaac,	Russell,
Charlton,	Guité,	McLennan (Inverness),	Rutherford,
Copp,	Harwood,	McMillan,	Savard,
Cowan,	Heyd,	McMullen,	Stubbs,
Davies (sir Louis),	Holmes,	Madore,	Sutherland,
Declère,	Hurley,	Meigs,	Tucker, et
Demers,	Hatchison,	Mignault,	Wood.—72.
Dobell,	Joly de Lotbinière, (sir	Morrison,	
Douglas,	Henri),		

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant ensuite mise aux voix, elle est adoptée.

Ordonné.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cinq cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, y compris \$2,400 à T. G. Rothwell et P. G. Keyes, \$2,200 à G. U. Ryley, et \$1,800 à J. White, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur, savoir :—Pour porter les appointements de M. James White, géographe du ministère de l'Intérieur, de \$1,600 à \$1,800 à partir du 1er juillet 1899, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; dépenses casuelles—Impressions et papeterie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent douze piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté, pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir :—Pour payer à L. E. Fontaine la différence entre \$400 par année et \$3 par jour pour 60 jours de services, du 17 janvier 1899 au 18 mars 1899, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser au crédit de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest les secours donnés aux métis indigents dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour réparations du pont entre Banff et Anthracite, dans le parc des Montagnes-Rocheuses, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la Commission *re* inspection des principales denrées, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le gouvernement du territoire du Yukon, savoir:—Frais de subsistance des fonctionnaires, ainsi que transport et entretien des aliénés, \$10,000; dépenses générales, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-deux piastres et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics à la Nouvelle-Ecosse—imputable sur le revenu—savoir:—Windsor—Salle d'exercices—Intérêt alloué à l'entrepreneur sur solde en souffrance, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics à la Colombie-Britannique, savoir:—Edifices fédéraux—Renouvellement, travaux d'améliorations et réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cent quatre piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour stations de quarantaine fédérales—Réparations au steamer *Challenger*, de la quarantaine de la Grosse-Île, \$4,050; Rideau-Hall—Meubles et installations, nouvelle aile de l'Hôtel du gouvernement, \$5,454.50; Rideau-Hall—Macadamiser l'avenue à neuf, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent trente-cinq piastres et soixante-douze centins soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Windsor-Harbour—Barrage de dérivation, digues et approfondissement du chenal de la rivière Avon—Pour réparer les dommages faits aux travaux, \$2,000; Judique—Nouveau quai à McKay's Point—Pour compléter le paiement des travaux, \$1,113; brise-lames, etc., Port-Latour—Pour compléter le paiement, \$201.87; quai de Whyccomagh—Pour compléter le paiement, \$160.80; Canada-Creek—Pour compléter le paiement des réparations exécutées, \$460.05; brise-lames de Cape-Cove—Pour travaux de réparations urgentes, \$1,300; brise-lames de Comeauville—Pour réparer les dommages causés par des tempêtes, \$1,200; quai de Saulnierville—Frais du renouvellement de partie du plancher brisé par des tempêtes, \$400; brise-lames de Little-Brook—Pour réparer les dommages causés par des tempêtes, \$600; jetée de Church-Point—Pour reconstruire et réparer le coffrage brisé et déplacé par les grosses mers, \$800; brise-lames de Blue-Rock—Pour réparations urgentes afin de prévenir de plus grands dégâts, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Jetée de China-Point—À voter de nouveau, partie du crédit périmée, pour payer les travaux exécutés, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir:—Shippigan—Réparations aux ouvrages de protection—Travaux exécutés, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades, savoir:—Région du Saint-Maurice—Travaux de reconstruction et d'améliorations aux barrages flottants entre la station des Grandes-Piles et la ville des Trois-Rivières, sur le Saint-Maurice, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ponts et chaussées, savoir:—Pont sur la rivière Saskatchewan à Edmonton, territoires du Nord-Ouest—Pour compléter le paiement, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les lignes télégraphiques, savoir:—Lignes télégraphiques terrestres et sous-marines, golfe Saint-Laurent, etc.—Ligne terrestre entre Margaree et Mabou, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le prolongement du service des signaux entre Sainte-Flavie et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent soixante-treize piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour une ligne auxiliaire à la Colombie-Britannique, reliant le cap Beale et Carmanah à Victoria, par la voie du prolongement de la ligne French-Creek-Alberni, vers le sud, jusqu'à la côte sud-ouest de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

20. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à la veuve d'Emery Lafontaine, ingénieur au nombre du personnel de l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, à Ottawa, une gratification égale à deux mois de traitement, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le territoire du Yukon, savoir:—Rivières Yukon et Lewes—Améliorations, y compris une allocation de \$1,100 par année à l'ingénieur surintendant, J. C. Taché, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir:—Lignes télégraphiques Bennett-Dawson et Atlin—Frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

23. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses casuelles du ministère des Travaux publics, savoir: Impressions et papeterie, \$4,500; divers, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics—imputable sur le capital, savoir:—Édifices militaires à Ottawa—Nouveau magasin, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières dans Ontario, savoir:—Ecluse et barrage—rivière LaPluie, \$25,000; rivière Kaministiquia, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le revenu, savoir:—Édifices publics à la Nouvelle-Écosse:—Bureau de poste et douane, Halifax—Réfection, améliorations, etc., \$2,500; bureau de poste, douane, etc., Digby, \$15,000; édifices publics à Kentville, \$1,300; édifice public à Springhill, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, à l'île du Prince-Édouard, savoir:—Édifice public fédéral à Charlottetown—Pour payer au comité du terrain de Queen's Square, l'entretien en bon état de la partie du square servant à cet édifice en 1899 et 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics fédéraux de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick—Améliorations, réparations, etc., \$1,000; station de la quarantaine, Saint-Jean—Améliorations, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics fédéraux des provinces maritimes en général—Réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics fédéraux de Québec, savoir:—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000; station de quarantaine de la Grosse-Ile, \$10,000; édifices publics fédéraux de Montréal—Améliorations, changements, réparations, etc., et installation de l'éclairage électrique, \$5,000; citadelle de Québec—Appartements du Gouverneur général—Réparations, mobilier, etc., \$2,000; douane et entrepôt d'examen de Québec—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$2,000; abris des immigrants, Québec, sur la levée Louise et le brise-lames, et sur le quai de la Reine, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi matin, 20 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir:—

Bill (No 152) intitulé: "Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de steamers pour faciliter l'emmagasinage à froid."

Bill (No 68) intitulé: "Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé."

Bill (No 55) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens."

Bill (No 113) intitulé: "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood (à responsabilité limitée)."

Bill (No 109) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitouline et de la Rive Nord."

Bill (No 75) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec."

Bill (No 146) intitulé: "Acte à l'effet de permettre à la cité de Winnipeg d'utiliser la force hydraulique de la rivière Assiniboine."

Bill (No 152) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algonia."

Bill (No 20) intitulé: "Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique."

Bill (No 83) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic."

Aussi, le Sénat, a adopté le bill (No 160) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des expropriations," avec des amendements, auxquels Leurs Honneurs demandent le concours de la Chambre des Communes.

Aussi, le Sénat a acquiescé aux deuxième, quatrième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième amendements faits par la Chambre des Communes au bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892."

Et aussi le Sénat a modifié le premier amendement et désavoué le cinquième amendement fait au dit bill.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à deux heures et vingt minutes, mercredi matin, s'ajourne à ce jour.



MERCREDI, 20 JUIN 1900.

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario, demandant que le bill actuellement soumis au parlement concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, devienne loi, est lue et reçue.

M. Fraser (Guysborough), du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération certains comptes et pièces justificatives concernant les "Comptes du revenu local dans le territoire du Yukon," inscrits aux pages H—107, 108 et 109 du rapport de l'auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, et à ce sujet, il a interrogé des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport, la preuve faite par ces témoins et les pièces produites.—(*Annexe No 2b.*)

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 172) concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée), et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 181) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh," qu'il rapporte sans amendements.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 99) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Miami Cycle and Manufacturing Company*, et il est convenu d'en rapporter le préambule *non prouvé*, pour la raison que le renouvellement de ce brevet porterait préjudice à certains droits acquis depuis que le dit brevet est périmé.

Votre comité recommande que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Flint, du comité collectif de la Bibliothèque du Parlement, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Le comité collectif de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité s'est réuni une seconde fois dans les appartements du président de la Chambre des Communes, jeudi, le 7 juin.

Le rapport du sous-comité chargé de faire l'audition des comptes a été lu et adopté. Une copie de ce rapport se trouve ci-jointe.

Le comité a décidé unanimement de recommander à l'attention spéciale du gouvernement l'ouvrage suivant: *Histoire Naturelle à l'usage des chasseurs canadiens et des éleveurs d'animaux à fourrure*, par H. de Puyjalon, inspecteur général des pêcheries et de la chasse de la province de Québec,—en vue que l'on achète un certain nombre d'exemplaires pour la distribution aux bibliothèques publiques et aux institutions scientifiques.

La résolution suivante a été adoptée, sur motion de l'honorable M. Power, secondé par M. Flint :—

Le comité a constaté avec plaisir qu'une somme avait été mise au budget, à la session dernière, pour l'impression du Dictionnaire Micmac-Anglais, compilé par feu le révérend S. T. Raud; ayant appris que le manuscrit n'est pas en état d'être envoyé à l'imprimeur, le comité exprime l'espoir que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour qu'il soit révisé et corrigé, et que ce dictionnaire soit imprimé pendant la prochaine vacance du parlement.

Ordre a été donné de préparer une liste, pour la présenter au parlement, de tous les livres qui ont été pendant trop longtemps en la possession des membres.

Le comité s'est ensuite ajourné.

THOS. BAIN,  
*Président.*

Appartements du Président  
de la Chambre des Communes,  
7 juin 1900.

#### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité collectif de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1900, de faire l'audition des comptes des recettes et dépenses de la bibliothèque, depuis le 11 juillet 1899 (date de la dernière audition), présente le rapport suivant :—

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces qui lui ont été soumis par le comptable, les dites pièces numérotées de 5772 à 6151 (inclusivement), ainsi que les pièces relatives aux lettres de change portant les lettres A, B et C de 1899-1900 respectivement, et a constaté qu'ils correspondent les uns aux autres.

Le sous-comité annexe au présent rapport, pour l'information du parlement, un relevé du compte courant de la bibliothèque à partir du 11 juillet 1899 à venir jusqu'au 31 mars 1900, ainsi que d'autres états secondaires fournis par le comptable, y compris un état de la dépense faite en achats de livres (classés par sujets) pour la même période.

Votre sous-comité désire exprimer son appréciation de l'habileté et du soin avec lesquels M. Smith, le comptable, a rempli ses devoirs. Les comptes et les pièces justificatives sont tenus et mis en ordre d'une manière très systématique, ce qui facilite beaucoup le travail de votre sous-comité.

L. G. POWER,  
THOS. B. FLINT,  
R. L. BORDEN.

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 31 mars 1900.

ÉTAT de la dépense mensuelle, classée sous ses différents titres, du 11 juillet 1899 au 31 mars 1900.

	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure.			Livres sur l'histoire d'Amérique.	Dépenses casuelles.	Totaux.
	Anglais.	Français.	Reliure.			
	\$ c.	\$ c.	\$ c.			
En juillet 1899 .....	187 87	482 70	288 91	93 79	415 58	1,468 85
août 1899 .....	2,735 96	1 90		58 45	341 24	3,137 55
septembre 1899 .....		10 50		15 75	24 00	50 25
octobre 1899 .....	689 70	88 12	317 96	38 28	173 62	1,307 68
novembre 1899 .....	675 20	55 00		60 30	232 06	1,022 56
décembre 1899 .....	150 89	652 49	261 72	38 00	243 87	1,346 97
janvier 1900 .....	1,699 04	59 38	231 07	84 11	175 20	2,248 80
février 1900 .....	101 03	63 75		119 81	389 10	673 69
mars 1900 .....	193 38	261 98	116 92	124 20	322 47	1,018 95
Totaux .....	6,433 07	1,675 82	1,216 58	632 69	2,317 14	12,275 30
A déduire, la somme des dépenses casuelles .....						2,317 14
Total des dépenses en livres et reliure .....						\$9,958 16

JOHN SMITH,  
*Comptable.*

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 31 mars 1900.

RELEVÉ—classé par sujet—des dépenses pour livres et reliure, du 11 juillet 1899 au 31 mars 1900.

	\$ c.
Religion, Philosophie et Education .....	370 70
Histoire et Biographie .....	1,350 63
Géographie et Voyages .....	339 88
Sciences .....	525 39
Arts utiles .....	254 11
Beaux-Arts .....	447 34
Jeux et amusements .....	17 37
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie .....	257 95
Belles-lettres .....	1,141 99
Encyclopédies et Revues .....	1,200 41
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parlementaires, etc. ....	1,810 99
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc. ....	621 55
Indicateurs d'adresses .....	118 33
Reliure .....	1,216 58
Assurance, commission, frais de port, etc. ....	284 94
Total .....	9,958 16

JOHN SMITH,  
*Comptable.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 11 juillet 1899 (date de la dernière audition) au 31 mars 1900.

1899.	1899.	\$ c.	\$ c.	1899.	\$ c.	\$ c.
11 juillet....	Solde des crédits pour 1898-99 non dépensé à date.....		44 73	18 juillet ...		44 73
11 août.....	Montant des crédits pour 1899-1900-- Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure..... Livres sur l'histoire d'Amérique.....	12,000 00 1,000 00	13,000 00	31 mars.....		
						6,433 07 1,975 82
						587 96 1,216 58
						9,913 43
						9,458 16
						3,086 57
			13,014 73			13,044 73

JOHN SMITH,  
*Comptable.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des sommes reçues et déboursées pour livres et reliure, du 11 juillet 1899, etc.—*fin.*

ÉTAT DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES INDIQUANT LE SOLDE À LA BANQUE DE MONTREAL.		RÉCAPITULATION DE LA DÉPENSE.	
1900.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
31 mars.....	12,437 23		6,433 07
Lettres de crédits sur la Banque de Montréal et lettres de change sur Londres, Ang., reçues à date à compte des crédits de 1899-1900.....			
Montant dépensé à date pour livres et reliure pour dépenses casuelles	9,458 16 2,317 14		1,675 82
A déduite, solde des crédits pour 1898-99.....	12,275 30 44 73	44 73 587 96	
Balance effective.....	12,230 57		632 69
Ajouter, le montant de chèques non soldés (voir liste).....	206 66		
Solde en banque (comparer avec état de la banque).....	206 01		1,216 58
	412 67	Total.....	9,958 16

JOHN SMITH,  
*Comptable.*

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 31 mars 1899.

## LISTE des chèques non soldés tirés sur la Banque de Montréal, Ottawa.

Date.	Nom de la personne ou compagnie en faveur de laquelle le chèque a été souscrit.	Numéro.	Montant.
1900.			\$ c.
13 mars.....	Les éditeurs de la <i>University of Ottawa Review</i> .....	6111	2 00
13 ".....	Dame C. Munro.....	6113	1 50
16 ".....	Rév. A. Fraser.....	6119	4 00
26 ".....	L'abbé Auguste Gosselin.....	6125	3 50
26 ".....	W. Horace Hoskins.....	6126	3 00
28 ".....	Walter A. Ratcliffe.....	6129	1 00
28 ".....	Gunn & Company.....	6131	4 00
28 ".....	James Fletcher.....	6132	1 00
28 ".....	C. Théoret.....	6133	20 00
28 ".....	Les éditeurs du <i>Donahoe's Magazine</i> .....	6134	2 00
28 ".....	Stephen D. Peet.....	6135	4 00
28 ".....	Les éditeurs du <i>Catholic World</i> .....	6136	3 00
29 ".....	Granger Frères.....	6139	6 01
30 ".....	<i>The MacMillan Company</i> .....	6142	5 00
30 ".....	Joseph Pope.....	6143	59 00
31 ".....	Ann McGuire.....	6145	15 50
31 ".....	M. Black.....	6146	15 50
31 ".....	B. Ambrose.....	6147	15 50
31 ".....	Philomène Roy.....	6148	15 50
31 ".....	D. Rey.....	6149	2 00
31 ".....	Alphonse Bordeleau.....	6150	20 00
31 ".....	<i>The Robert Clarke Co.</i> .....	6151	3 00
			206 01

JOHN SMITH,  
*Comptable.*

Sur motion de M. Britton, secondé par M. Gibson,

Ordonné,—Que les honoraires et frais payés pour le bill (No 99) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Miami Cycle and Manufacturing Company*, soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation faite dans le onzième rapport du comité des Bills privés.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Résolu,—Que la Chambre se formera, demain, en comité général, pour considérer une certaine résolution proposée au sujet de l'immigration chinoise.

M. Wallace propose, secondé par M. Sproule,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Clancy propose, comme amendement, secondé par M. Moore :—“ Que tous les mots après “ Que ” soient retranchés et remplacés par les suivants :—“ la taxe additionnelle imposée sur beaucoup d'articles par le tarif de 1897 et le grand développement du commerce ont porté le revenu de \$36,618,590, qu'il était en 1896, à

\$16,741,249, en 1899. Que le ministre des Finances a déclaré dans son discours sur le budget que le revenu pour l'année fiscale 1901 atteindrait le chiffre énorme de \$50,000,000, ou \$14,000,000 de plus qu'en 1896.

“ Que cette Chambre est d'avis qu'une réduction des taxes actuelles pourrait être opérée au grand avantage du peuple du Canada, et qu'il est, par conséquent, opportun d'abolir pour le présent le droit d'accise sur le tabac cultivé en Canada, afin d'encourager plus largement la production et la fabrication du tabac canadien.”

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

## POUR :

## Messieurs

Bell (Addington),	Craig,	La Rivière,	Prior,
Bennett,	Dugas,	Macdonald (King's),	Sproule,
Bergeron,	Ganong,	McCleary,	Stubbs,
Blanchard,	Gillies,	McInerney,	Taylor,
Cargill,	Gilmour,	McLennan (Glengarry),	Tisdale,
Carscallen,	Gillet,	McNeill,	Tupper (Sir Charles),
Casgrain,	Henderson,	Marcotte,	Tupper (Sir Charles H.),
Chauvin,	Kaulbach,	Martin,	et
Clancy,	Kendry,	Moore,	Wallace.—38.
Cochrane.	Kloepfer,	Morin,	

## CONTRE :

## Messieurs

Angers,	Davies (sir Louis),	Heyd,	Mulock,
Bazinet,	Dechêne,	Holmes,	Oliver,
Bell (Prince),	Deniers,	Hutchison,	Paterson,
Blair,	Desmarais,	Lang,	Pettet,
Borden (King's),	Edwards,	Laurier (Sir Wilfrid),	Préfontaine,
Bourassa,	Featherston,	Lavergne,	Puttee,
Bourbonnais,	Fielding,	Macdonald (Huron),	Ratz,
Britton,	Fitzpatrick,	McGugan,	Rogers,
Brodeur,	Fortier,	McIsaac,	Ross,
Burnett,	Fortin,	McLennan (Inverness),	Rutherford,
Calvert,	Fraser (Guysborough),	McMillan,	Sriver,
Carroll,	Fraser (Lambton),	Malouin,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Fraser,	Marcil,	Somerville,
Casey,	Geoffrion,	Meigs,	Sutherland,
Champagne,	Godbout,	Mignault,	Talbot,
Charlton,	Gould,	Monet,	Tucker, et
Comstock,	Guité,	Morrison,	Turcot.—68.

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant ensuite proposée, elle est adoptée.

Ordonné.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—imputable sur le revenu, savoir :—Édifices publics d'Ontario—Salle d'exercices de Brockville, \$10,000; édifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$10,000; bureau de poste d'Ingersoll, etc., \$5,500; salle d'exercices de Kingston, \$31,500; salle d'exercices de London et emplacement de salle d'armes, etc., \$20,000; bureau de poste de London, agrandissement, changements, garnitures et mobilier, \$3,000; édifice public de Sarnia, \$10,000; édifices fédéraux de Toronto—Améliorations, réfections, réparations, etc., \$4,000; bureau de poste de Woodstock, etc., \$21,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics fédéraux du Manitoba, savoir :—Réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas vingt-six mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, violon et poste de police, \$1,000; édifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$4,000; palais de justice de Medicine-Hat, etc., \$1,400; bureau des titres de biens-fonds à Régina, \$13,000; résidence du lieutenant-gouverneur à Régina—Améliorations, serre, trottoir, etc., \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas quatre-vingt-quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de la Colombie-Britannique, savoir :—Edifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$6,000; bureau de poste de Kamloops, etc., \$2,000; édifice public de Nelson, \$20,000; édifice public de New Westminster—Reconstruction du bâtiment détruit par l'incendie du 11 septembre 1898, \$25,000; édifice public de Rossland, \$20,000; salle d'exercices de Vancouver, \$18,000; station de quarantaine de Williams'-Head—Réfections, peinture, etc., \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, savoir :—Nouveaux édifices, etc., et améliorations, réfections, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas quatre cent soixante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, savoir :—Edifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—Réparations, matériaux, mobilier, etc., \$100,000; Rideau-Hall, y compris terrains—Réfections, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$17,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$5,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,000; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$65,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$18,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$5,000; parc de la côte du Colonel, Ottawa, \$3,500; loyer—Edifices publics fédéraux, \$18,000; mobilier—Edifices publics fédéraux, \$6,000; salaire des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$80,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$45,000; eau pour les édifices publics fédéraux en général, \$16,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices publics fédéraux; \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, mobilier, etc., \$4,000; bâtiments de quarantaine—Entretien, \$4,000; édifices fédéraux—Force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., \$5,000; département de l'Agriculture, rayons en acier, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas soixante-quatre mille soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Advocate-Harbour—Quai, \$500; brise-lames de Canada-Creek—Nouveau caisson, \$2,000; Pointe de Cribbon—Réparations au quai, \$2,100; Englishtown—Quai, \$2,900; Ingonfsh, North-Bay—Brise-lames, \$10,000; Anse Maigne—Brise-lames, \$8,000; Anse Métégban—Réparations au brise-lames, \$3,500; rivière Métégban—Reconstruction du brise-lames, etc., \$8,850; Morden—Réparations au quai, \$4,500; New-Harbour—Brise-lames, \$8,000; Parker's-Cove—Prolongement du quai, \$1,000; Petit-de-Grat—Reconstruction des travaux de protection et dragage, \$500; Phare de Pictou—Travaux de protection de la grève, \$800; Porter's-Lake—Dragage et brise-lames à l'entrée du chenal, \$2,000; Port-Hood—Réparations au quai, \$800; rivière John—Quai, \$700; rivière au Saumon (comté de Digby)—Quai, \$4,720; brise-lames de l'Anse à la Truite—Réparations, \$1,200; Port de Windsor—Barrages de dériv-



tion, digues et approfondissements du chenal, rivière Avon, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—China-Point—Reconstruction de la jetée d'amont, \$500; achat de pilotes créosotés pour les réparations générales à faire aux quais, jetées et brise-lames, \$2,000; réparations générales aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; Miminigash—Brise-lames, \$1,200; New-London—Réparations, \$1,200; Souris, Pointe de Knight—Consolider le brise-lames, etc., \$5,000; brise-lames de Tignish—Achèvement du prolongement, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Bouctouche—Réparations au quai, \$550; Campobello (Grève de Wilson)—Réparations au brise-lames, etc., \$9,000; Cap Tourmentin—Réparations au brise-lames, \$15,000; Dalhousie—Réparations au quai de délestage, \$700; Cap Hopewell—Réparations au vieux quai, \$1,500; pont de la rivière Main—Quai, \$3,500; Richibouctou—Réparations à la jetée, \$24,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$16,000; port de Saint-Jean—Brise-lames de la Pointe du Nègre, \$5,000; port de Saint-Jean—Levé hydrographique, \$500; port de Saint-Jean—Réparations et prolongement des travaux de protection à la base du fort Dufferin, \$1,400; havre de Shippigan—Prolongement et réparations aux travaux de protection, \$7,000; Shippigan—Quai à Lamecque, \$8,000; Lazaret de Tracadie—Dépendances, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions, des ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province de Québec, savoir :—Anse aux Gascons (Port-Daniel-Est)—Brise-lames, \$1,300; Baie Saint-Paul (Cap-aux-Corbeaux)—Prolongement du quai et réparations, \$2,000; Beauport—Quai, \$4,500; Borthier (En-bas)—Réparations et remise, \$1,000; Carleton—Prolongement du quai de débarquement, \$1,000; Grosse-Île—Réparations au quai \$1,500; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, \$10,000; Lanoraie—Réparations au quai et construction d'un brise-glaces, \$2,500; quai de Longueuil—Reconstruction et réparations, \$2,500; Bas du Saint-Laurent—Enlèvement de roches, \$1,500; Îles de la Madeleine—Brise-lames, \$10,000; Matane—Prolongement de la jetée vers le sud, \$4,000; New-Carlisle—Réparations au quai, \$500; Newport—Brise-lames, \$7,000; Percé (Anse du Nord)—Quai, \$10,000; Rimouski—Réparations au quai, \$3,000; rivière Cap-de-Chatte—Jetée, \$600; rivière à la Pipe—Quai au lac Saint-Jean, près de l'embouchure de la rivière, \$1,000; rivière Saint-Maurice—Amélioration du chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque—Dragage, \$6,300; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—Jetée, 4,000; Saint-Alphonse (Bagotville)—Réparations au débarcadère et remise, \$500; Sainte-Anne de Sorel—Piliers de protection contre la glace, \$2,000; Saint-Fulgence—Jetée et améliorations, \$1,500; Saint-Jérôme (lac Saint-Jean)—Quai, \$2,400; Saint-Laurent—Réparations au quai, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province d'Ontario, savoir :—Port de Bowmanville, \$3,000; Bruce-Mines—Quai, \$5,000; chenal de Burlington—Réparations aux jetées, \$20,000; port de Collingwood—Améliorations, \$40,000; Goderich—Reconstruction du brise-lames et réparations aux jetées, \$18,000; Goderich—Dragage, \$2,000; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, \$15,000; Hawkesbury—Dragage, \$1,500; Owen-Sound—Dragage et prolongement des travaux de protection des jetées, \$11,000; Port-Elgin—Brise-lames, \$1,000; Port-Stanley—Réparations aux jetées et dragage, \$7,000; Baie de Providence—Quai, \$2,000; Port de Rondeau—Compléter les répara-

tions aux jetées, \$8,000; rivière Saugeen—Réparations au brise-lames, \$3,400; Shéguindah—Débarcadère, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières au Manitoba, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, \$3,000; quai sur le lac Winnipeg, \$1,850, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les territoires du Nord-Ouest, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille cinquante-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Colombie—Améliorations en amont de Golder, \$500; rivière Colombie—Protection de la levée à Revelstoke, le gouvernement de la Colombie-Britannique contribuant une somme égale, \$6,053.76; rivière Colombie—Améliorations des détroits entre les lacs La Flèche d'en haut et d'en bas, \$6,000; rivière Duncan—Amélioration, \$3,000; rivière Colombie—Enlèvement de roches en amont de Revelstoke, \$3,000; rivière Fraser—Amélioration du chenal des navires, \$15,000; rivière Kootenay—Améliorations en aval de Fort-Steele, \$2,500; port de Nanaimo—Amélioration du chenal sud, \$5,000; rivière Skeena, \$6,000; William's-Head—Station de quarantaine, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage, y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service :—Nouvel outillage de dragage, \$60,000; nouvel outillage de dragage (nouvel élévateur à godets), provinces maritimes, \$150,000; nouvel outillage de dragage, Colombie-Britannique, \$75,000; dragueurs, réparations, \$30,000; dragage, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$87,000; dragage—Québec et Ontario, \$60,000; dragage—Manitoba, \$8,000; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000; dragage—Service en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades, savoir :—District du Saint-Maurice—Améliorations et construction d'estacades entre la station des Grandes-Piles et la cité des Trois-Rivières, sur la rivière Saint-Maurice, \$45,000; glissoirs et estacades en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées, savoir :—Pont des Joachims—Reconstruction, \$15,000; ponts—Cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et leurs abords—Réparations ordinaires, \$5,000; pont de la rue Maria, sur le canal Rideau, Ottawa—Reconstruction, \$15,000; pont de Portage-du-Fort—Aide pour la reconstruction, pourvu que les gouvernements de Québec et d'Ontario contribuent chacun \$5,000, \$5,000; pont de la rivière du Ventre—Aide au gouvernement des territoires du Nord-Ouest pour la construction d'un pont à la traverse de Peace (*Peace's Crossing*), \$2,000; ponts—Entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc. Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—Prolongement en gagnant l'est jusqu'à l'île de Belle-Île—Achèvement, \$10,000; pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux en gagnant l'est, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Etudes et inspections, \$25,000 ; Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, \$2,000 ; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$45,000 ; appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$20,000 ; appointements du personnel du service télégraphique, \$2,900 ; services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1892, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$25,000 ; monument à l'honorable Alexander Mackenzie, \$3,000 ; moitié des appointements du photographe du département, \$700 ; ouvrages technologiques et autres livres de consultation, \$500 ; pour couvrir les balances des dépenses pour travaux déjà autorisés dont les crédits sont insuffisants. Les sommes dépensées d'après ce crédit seront indiquées sous le chef des différents travaux, mais elles ne devront pas dépasser cent piastres pour chaque ouvrage, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Jeudi matin, 21 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre, après avoir siégé jusqu'à une heure moins vingt minutes du matin, s'ajourne alors à ce jour.

JEUDI, 21 JUIN 1900.

PRÈRE.

M. Gillies propose, secondé par sir Charles Hibbert Tupper, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans la négative.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par sir Richard Cartwright, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Richardson propose, comme amendement, secondé par M. Oliver, que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"l'article 16 du contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, ratifié par le parlement du Canada le quinzisième jour de février mil huit cent quatre-vingt-un, et reproduit à l'annexe du chapitre 1 des statuts de 1881, stipule ce qui suit:—

" 'Le chemin de fer Canadien du Pacifique et toutes les gares et stations, ateliers, bâtiments, cours et autres propriétés, matériel roulant et dépendances nécessaires et servant à sa construction et à son exploitation, et le capital-actions de la compagnie, seront à perpétuité exempts des taxes imposées par le Canada ou par aucune province devant être établie ci-après, ou par aucune corporation municipale de telle province; et les terres de la compagnie dans les territoires du Nord-Ouest, jusqu'à ce qu'elles soient vendues ou occupées, seront aussi exemptes de taxes pendant vingt ans après la concession faite par la Couronne; ' "

" Qu'en Réponse à une interpellation faite en parlement le douzième jour de février mil neuf cent, au sujet de la date à laquelle se terminerait cette exemption de taxes, il a été dit au nom du gouvernement, que 'ceci est une question d'opinion légale, qui, si elle est contestée, ne peut être réglée que par une décision judiciaire.'

" Que le progrès dans le Nord-Ouest est excessivement retardé par l'exemption de taxes d'une aussi vaste étendue de terrain que celle qui a été mise à part pour la compagnie, et qu'il serait gravement compromis si cette exemption devait se continuer indéfiniment;

" Qu'il appert par les débats qui ont eu lieu lorsque le dit contrat était devant le parlement, et par la rédaction de l'acte même, que l'intention était que cette exemption ne devait pas durer plus de vingt ans à compter de la date de la sanction du dit acte et que la chose a été comprise ainsi par la compagnie du chemin de fer, qui, après la conclusion de l'arrangement, a prélevé un montant de \$25,000,000 en donnant en garantie le dit octroi de terres.

" Que pour les raisons qui précèdent, cette Chambre est d'avis que la période d'exemption de taxe de la dite subvention en terres expire le 16 février 1901, et que les titres de toutes ces terres devraient avoir été délivrés à la dite compagnie de chemin de fer quand arrivera cette date, puisqu'il est impossible de prélever les taxes sur ces terres, tant que les titres n'en auront pas été délivrés."

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit:—

POUR :

Messieurs

Graham,  
Oliver,

Pettet,  
Puttee,

Richardson, et

Rogers.—6.

## CONTRE :

## Messieurs

Angers,	Dugas,	Lavergne,	Parmalee,
Bazinet,	Dupré,	Lemieux,	Powell,
Beattie,	Edwards,	Macdonald (King's),	Prior,
Bell (Addington),	Ellis,	Macdonell (Selkirk),	Proulx,
Bell (Pictou),	Featherston,	Mackie,	Quinn,
Bell (Prince),	Fielding,	McAlister,	Ratz,
Bergeron,	Fisher,	McClure,	Rosamond,
Blair,	Fortier,	McGregor,	Ross,
Borden (Halifax),	Frost,	McGugan,	Rutherford,
Bourbonnais,	Ganong,	McIsaac,	Savard,
Britton,	Gauvreau,	McLellan (Prince),	Semple,
Broder,	Geoffrion,	McLellan (Inverness),	Snetsinger,
Brodeur,	Gibson,	McMillan,	Sproule,
Brown,	Gillies,	Madore,	Stenson,
Cargill,	Gilmour,	Malouin,	Sutherland,
Caron (sir Adolphe),	Godbout.	Marcil,	Taylor,
Carroll,	Guillet,	Marcotte,	Tisdale,
Casey,	Harwood,	Martin,	Tucker,
Cochrane,	Holmes,	Meigs,	Tupper (sir Charles),
Copp,	Hutchison,	Mignault,	Tupper (sir Charles H.),
Craig,	Ingram,	Mills,	Turcot,
Davies (sir Louis),	Johnston,	Moore,	Wallace,
Dechène,	Kaulbach,	Morin,	Wilson, et
Demers,	Lang,	Morrison,	Wood.—99.
Desmarais,	Laurier (sir Wilfrid),	Mulock,	

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant ensuite proposée, elle est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir:—Perception des droits de glissoirs et estacades, y compris appointements des commis préposés à ce service, \$5,000; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$96,400; Compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa—Allocation autorisée pour régie, etc., relativement aux bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière Ottawa, pendant l'exercice 1900-1901, \$1,800; ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000; lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les dépenses du *Newfield* ou d'autres vapeurs employés au service des câbles, \$32,000; lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest, \$20,000; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$12,000; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyer, combustible et éclairage, édifices publics, territoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorations de la Lewes et du Yukon, \$40,000; loyers, \$27,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour service océanique et fluvial, savoir:—Agrès et provisions du steamer *Minto* en Ecosse, y compris la solde de l'équipage pour le voyage au Canada et ailes d'hélices supplémentaires en acier nickelé, \$12,869; changements

au steamer *Aberdeen*, \$7,000; à Stephen Carroll, ci-devant ingénieur en chef du steamer fédéral *Druid* (lequel a été mis à la retraite à 72 ans pour cause d'âge et d'infirmité, et qui a passé quarante-six ans au service public), gratification égale à six mois d'appointements, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent quarante-huit piastres et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir:—Pour terminer la construction de la jetée du phare de la Traverse, en la renforçant au moyen d'enrochement, \$5,000; J. W. G. Roberts, dessinateur au bureau de l'ingénieur en chef, du 24 octobre 1899 au 30 juin 1900, 8  $\frac{2}{3}$  mois à \$50 par mois, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$448.87, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques, savoir:—A la veuve de J. W. Carroll, commis du bureau de météorologie à Toronto (mort le 3 août 1899, après dix-neuf ans de service), gratification égale à deux mois d'appointements, \$96.66; érection et entretien des signaux horaires à Vancouver, \$900, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cent trente-neuf piastres et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir:—Officiers de la douane et autres, pour services dans la compilation et l'envoi de rapports quotidiens, bureau de renseignements pour les pêcheries, pour la saison 1899, \$382.50; percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de licences de pêche aux navires de pêche des Etats-Unis en 1899, 5 pour 100 des perceptions, \$413.31; C. W. Gauthier, somme qui lui a été allouée en règlement final de sa réclamation de \$2,100 pour avoir fourni des œufs de poissons à la pisciculture de Sandwich, de 1886 à 1890, \$1,300; H. H. A. Bruce, règlement final, y compris l'intérêt jusqu'au 30 juin 1900, de sa réclamation pour dommages résultant du bail d'une pêcherie sur la rivière Richelieu, \$3,594; appointements et déboursés d'officiers de pêche et achat d'une chaloupe à vapeur pour les pêches de la rivière Fraser, \$15,000; nouvelle pisciculture à Flat-Lands, comté de Ristigouche, en remplacement de celle détruite par incendie, \$3,950; gratification à Blanche G. Mitchell, fille unique de feu l'honorable P. Mitchell, inspecteur des pêcheries pour Québec et les provinces maritimes, payable selon que décidera le Conseil du Trésor, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents cinq piastres et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans Ontario et Québec, savoir:—Coût de la défense des sauvages à Saint-Régis, Québec, \$1,305.14; secours et soins de médecins dans la province d'Ontario, \$700; secours et achats de grain de semence dans la province de Québec, \$2,000; frais de voyage des inspecteurs Macrae et Chitty, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour soins de médecins et médicaments aux sauvages de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages du Nouveau-Brunswick, savoir:—Divers, \$100; soins de médecins et médicaments, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour soins et médicaments aux sauvages de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 22 juin 1900.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

---

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir:—

Bill (No 100) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Étrangère)."

Bill (No 175) intitulé: "Acte concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et Hull."

Bill (No 12) intitulé: "Acte concernant la sûreté des navires."

Bill (No 169) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association de Carabiniers du Canada."

Bill (No 170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de *Royal Bank of Canada*."

Bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada."

Aussi, le Sénat a adopté un bill (No 183) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies," auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins vingt-sept minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 22 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—  
Votre comité a pris en considération les bills suivants, et est convenu d'en faire rapport sans amendements, savoir:—

Bill (No 132) modifiant l'Acte des chemins de fer.

Bill (No 166) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique."

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Résolu,—Que la Chambre se réunira à onze heures de l'avant-midi, à partir de lundi prochain, jusqu'à la fin de la session; qu'en sus de la suspension ordinaire des séances à six heures du soir, la séance sera suspendue chaque jour, depuis une heure jusqu'à trois heures de l'après-midi, et que les mesures du gouvernement auront la préséance à toutes ces séances, et après les interpellations les lundis, mercredis et jeudis.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a été notifié d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de Saint-Hyacinthe, par suite de l'acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne par Michel E. Bernier, écuyer, représentant du dit district électoral.

*Puissance du Canada,* } CHAMBRE DES COMMUNES.  
savoir: }

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, les soussignés, vous informons par le présent avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes du district électoral de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne, par Michel E. Bernier, son représentant.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce vingt-deuxième jour de juin 1900.

(L.S.) WILFRID LAURIER,  
Député de la division électoral de Québec-Est.

(L.S.) W. S. FIELDING,  
Député de la division électoral de Shelburne et Queen's.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du paragraphe 2 de l'article 5 du chapitre 13 des statuts révisés du Canada, il avait adressé un mandat au greffier de la Couronne en chancellerie, pour lui ordonner de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sir Louis H. Davies, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre la réponse à un ordre du 28 mars 1900, pour la production de copie de tous papiers et de toute correspondance concernant la réclamation de J. Wilson pour services rendus au département de la Marine et des Pêcheries au sujet du phare de l'île Egg, Colombie-Britannique. (*Document No 162.*)



Sur motion de M. Fielding, secondé par sir Richard J. Cartwright,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, copie de la correspondance entre le département des Finances et la Banque Canadienne de Commerce concernant les affaires de banque du gouvernement dans le district du Yukon.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 163.*)

Sur motion de M. Fielding, secondé par sir Richard J. Cartwright,  
Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 183) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour lundi prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill modifiant les actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 160) intitulé : " Acte des expropriations," lesquels sont lus comme il suit :—

" 1. L'article 29 du chapitre 13 des statuts de 1889 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

" 29. Un intérêt, au taux de cinq pour cent par année, pourra être alloué sur l'indemnité pécuniaire, depuis le jour où le terrain ou immeuble aura été acquis, exproprié ou détérioré, jusqu'au jour de la prononciation du jugement; mais il ne sera alloué à la personne à laquelle aura été offerte une somme de deniers, égale ou supérieure au montant que la cour jugera lui être dû, aucun intérêt sur l'indemnité pécuniaire pour le temps écoulé postérieurement à l'offre de deniers.

" 2. L'article 30 du dit chapitre 13 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

" 30. Si la cour est d'avis que le retardement de la détermination de l'indemnité est imputable, en tout ou en partie, à quelque personne ayant droit à l'indemnité, ou à une partie de l'indemnité, ou que cette personne n'a point, après la demande à elle faite, fourni au ministre, dans un délai raisonnable, un état exact contenant les détails mentionnés en l'article vingt-cinq, la cour pourra soit lui refuser pour tout ou partie du temps pour lequel cette personne aurait eu droit à l'intérêt, de lui allouer aucun intérêt, soit lui en accorder un à tel taux au-dessous de cinq pour cent qu'elle trouvera juste.

" 3. Le présent acte ne s'appliquera point aux cas où le terrain aura été exproprié ou détérioré avant la sanction de cet acte."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 174) modifiant l'Acte des pénitenciers.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport avec des amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier les lois existantes concernant les droits de douanes, en insérant l'item suivant dans la liste des articles admis en franchise :—

“ 555 (a) Machines d'une classe non manufacturée en Canada, quand elles seront importées exclusivement pour servir dans les usines pour la fabrication du sucre de betterave.”

2. Résolu,—Qu'il est expédient que les lois existantes concernant les droits de douane soient modifiées de manière qu'à dater du premier jour de juillet 1900, la réduction de droits, aux termes du “ Tarif de préférence britannique,” mentionnée à l'article 7 du chapitre 37 des statuts de 1898, sera d'un tiers au lieu d'un quart, tel que prescrit dans le dit article, et que les droits à prélever, percevoir et payer sur les articles qui bénéficient du dit tarif de préférence seront les deux tiers du droit imposé sur des articles semblables en vertu de l'annexe A du tarif des douanes, 1897, tel que modifié.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté des résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait en conséquence rapport des dites résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient de modifier les lois existantes concernant les droits de douanes en insérant l'item suivant dans la liste des articles admis en franchise :—

“ 555 (a) Machines d'une classe non manufacturée en Canada, quand elles seront importées exclusivement pour servir dans les usines pour la fabrication du sucre de betterave.”

2. Résolu,—Qu'il est expédient que les lois existantes concernant les droits de douane soient modifiées de manière qu'à dater du premier jour de juillet 1900, la réduction de droits, aux termes du “ Tarif de préférence britannique,” mentionnée à l'article 7 du chapitre 37 des statuts de 1898, sera d'un tiers au lieu d'un quart, tel que prescrit dans le dit article, et que les droits à prélever, percevoir et payer sur les articles qui bénéficient du dit tarif de préférence seront les deux tiers du droit imposé sur des articles semblables en vertu de l'annexe A du tarif des douanes, 1897, tel que modifié.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 184) modifiant le tarif des douanes, 1897.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède, à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 139) modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, lesquels amendements sont lus comme il suit :—

“ 4. Le premier paragraphe de l'article 89 du dit acte est abrogé et remplacé par le suivant :—

“ 89. Lorsque le propriétaire d'un bien-fonds pour lequel il aura été accordé un certificat de titre, décédera, ce bien-fonds passera à son représentant personnel, sauf les dispositions de la présente loi; et ce représentant, avant de disposer de l'immeuble, adressera une demande par écrit au régistrateur à l'effet d'être inscrit comme propriétaire et lui présentera l'acte de vérification du testament du propriétaire décédé, ou des lettres d'administration, ou une ordonnance de cour l'autorisant à administrer la succession du décédé, ou une copie dûment certifiée de l'acte de vérification, des lettres d'administration ou de l'ordonnance, selon le cas; et le régistrateur en consignera alors un memorandum sur le certificat de titre; et, pour les fins de la présente loi, l'acte de vérification du testament qui aura été accordé par la cour compétente d'une province du Canada, ou du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ou une copie authentique de cette pièce, seront suffisants.

“ 5. Il est déclaré ici que l'intention de l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, chapitre 26 des statuts de 1886, du chapitre 51 des Statuts révisés, et des actes modificatifs de ce dernier, ainsi que de l'Acte des titres de biens-fonds, 1894, chapitre 28 des statuts de 1894, et de tout acte qui le modifie, a été que l'immeuble dans les territoires, passant aux représentants personnels du propriétaire décédé, doit être traité et distribué comme bien personnel; et que cela sera censé avoir été la loi et le véritable sens et l'intention des dits actes du jour auquel celui en premier lieu mentionné, chapitre 26 des statuts de 1886, est entré en vigueur, à savoir, le premier jour de janvier 1897.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Prise en considération des bills privés, selon la règle 49.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 172) concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée), et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur

teur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill du Sénat (No 181) intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh;" et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

M. Ingram propose, secondé par M. Henderson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise,—et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans amendements.

Sur motion de M. Ingram, secondé par M. Henderson,

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes retourne la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, auquel a été référé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh."

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre siégeant en comité général reprend alors le cours de ses délibérations sur le bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impression de billets fédéraux, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, savoir:—Dépenses casuelles—Aide aux écritures, \$300; impressions et papeterie (pour rembourser au crédit affecté aux dépenses imprévues), \$500; divers, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général—aide aux écritures et autre, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour fournir du grain de semence aux colons dont les récoltes ont été détruites en 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Affaires des Sauvages, savoir :—Aide aux écritures, \$575; impressions et papeterie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans la Colombie-Britannique, savoir :—Soins de médecins et médicaments, \$1,500; secours aux nécessiteux, \$1,000; crédit pour 50 élèves, à \$60 chacun, au pensionnat de Squamish, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, savoir :—Paiement aux sauvages du traité No 8, \$19,550; appointements pour sauvages qui travaillent et ceux qui sont dans le dénûment, \$10,000; faucheuse et râtelier mécanique, et harnais double pour le Petit-Lac des Esclaves, traité No 8, \$150; dépenses générales, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-sept piastres et soixante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir :—Pour payer à P. Mongovan, pour copie faite, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$47.62; somme supplémentaire pour allocations de tournées dans le Manitoba, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Échiquier du Canada,—somme supplémentaire pour dépenses casuelles—Frais de voyage du juge et du registraire, appointements du shérif, impressions, papeterie, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinquante piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, savoir :—Allocation de retraite au constable Mathew Heron, \$250.95; somme supplémentaire requise, \$1,000; service de police spécial, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme crédit supplémentaire pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme crédit supplémentaire pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme crédit supplémentaire pour le pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir :—Pour payer à H. Gilbert Smith la différence entre \$430 et \$500, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour enquêtes, savoir :—Pour payer à Albert Horton le solde de son compte *re* Devlin, \$83.70; pour payer à E. J. Duggan, le solde de son compte, *re* Saint-Vincent de Paul, \$107.50, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'indemnité de session du sénateur Reesor, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent six piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté, pour la Chambre des Communes, savoir :—Indemnité de session de S. Hughes et J. H. Leduc, \$1,000 chacun, et de feu G. H. Bertram, \$1,000, et solde de l'indemnité de session de feu A. Haley, \$573; ces sommes devant être payées selon que le Conseil du Trésor l'ordonnera, \$3,573; gratification à la veuve du Dr Bradley, du personnel du *Hansard*, égale à deux mois

d'appointements de ce fonctionnaire, étant la somme allouée aux veuves des fonctionnaires publics en vertu de l'*Acte du service civil*, \$333.33; pour compléter le paiement des dépenses de la votation en vertu de l'*Acte du plébiscite*, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les portraits de l'honorable Alexander Mackenzie et de sir J. S. D. Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à Henry A. Quinn, pour services se rattachant à la rébellion de 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent soixante-neuf piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté comme crédit nécessaire dans la cause de *Wentworth vs Mathieu*, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribution à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses faites pour le juge en chef Strong pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant au procès de la Reine *vs* la *British American Bank Note Co.*, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

24. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à MM. Aikens, Culvert et McCleneghan, de Winnipeg, leurs services professionnels en 1888, 1889 et 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

25. Résolu.—Qu'une somme n'excédant quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant à l'arrestation et au procès de faux-monnayeurs, et pour rembourser au crédit des dépenses imprévues les sommes payées à même ce crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

26. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant à l'arrestation et au procès des employés de la Banque Ville-Marie, et pour rembourser au crédit des dépenses imprévues le montant payé pour ce service à même ce crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

27. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

28. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du Conseil privé de la Reine pour le Canada, savoir:—Aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$2,000; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille trois cent quatre vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement de l'Orateur suppléant à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et salaires à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, y compris \$300 au secrétaire du chef de l'opposition à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des *Débats* de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille deux cent soixante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses prévues par le sergent d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des employés de la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de livres destinés à la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles de la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

41. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

42. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, y compris \$1,400 à J. L. Payne, et \$800 chacun à J. H. Gleason, G. A. Bell et J. P. Wright, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

43. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux, savoir:—Impressions et papeterie, \$5,000; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

44. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du Canal de Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

45. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du Canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

46. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'écluses au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

47. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage entre les écluses 2 et 3 et le bassin du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

48. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction de talus au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

49. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'installation de l'éclairage électrique au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

50. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création d'un chenal dans le lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

51. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

52. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement de battures dans le lac Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

53. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres, soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

54. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe à Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

55. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création d'un chenal au chenal Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

56. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création d'un chenal aux rapides des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

57. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent et ses biéfs—examen, posage de bouées, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

58. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Samedi matin, 23 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes du matin, s'ajourne à lundi prochain.



## LUNDI, 25 JUIN 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRE.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Somerville,  
Ordonné,—Que le comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ait la permission de siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Somerville,  
Ordonné,—Que le comité des Bills privés ait la permission de siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Somerville,  
Ordonné,—Que le comité des Comptes publics ait la permission de siéger durant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Sutherland, secondé par M. Somerville,  
Ordonné,—Que les procès-verbaux des séances du Sénat, démontrant que le préambule du bill (No 115) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada a été rapporté *non prouvé*, le comptable de cette Chambre soit en conséquence autorisé à rembourser les honoraires payés pour ce projet de loi, moins les frais d'impression et de traduction.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 184) modifiant le tarif des douanes, 1897.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée, la Chambre se divise, et elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 156) modifiant l'Acte du service civil.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné,—Que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant renvoyé de nouveau en comité général, pour l'y amender davantage.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a modifié le bill.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 180) concernant et restreignant l'immigration chinoise.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre devant siéger ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'immigration chinoise.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet du bill intitulé : " Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise," actuellement soumis à cette Chambre,—

1. Qu'une taxe de cent piastres sera imposée sur toute personne d'origine chinoise entrant en Canada ;

2. Que la personne ayant le commandement ou la charge de tout navire ou véhicule amenant des immigrants chinois en Canada, sera personnellement responsable à Sa Majesté du paiement de la dite taxe au sujet de tout immigrant semblable transporté dans ce navire ou véhicule.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. Flint fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Flint fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme il suit :—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire, au sujet du bill intitulé : " Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise," actuellement soumis à cette Chambre,—

1. Qu'une taxe de cent piastres sera imposée sur toute personne d'origine chinoise entrant en Canada ;

2. Que la personne ayant le commandement ou la charge de tout navire ou véhicule amenant des immigrants chinois en Canada, sera personnellement responsable à Sa Majesté du paiement de la dite taxe au sujet de tout immigrant semblable transporté dans ce navire ou véhicule.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée et renvoyée au comité général de la Chambre devant examiner le bill (No 180) concernant et restreignant l'immigration chinoise.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général pour délibérer sur le bill (No 180) concernant et restreignant l'immigration chinoise ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill, tel que modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le dit bill en considération.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit ;—

Le Sénat a adopté le bill (No 116) intitulé : " Acte constituant la corporation d'hypothèque L'Acadia," avec des amendements auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

---

---

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du département de la Milice et de la Défense, y compris E. F. Jarvis, à \$1,600, H. D. J. Lane et J. B. Donaldson, à \$1,450 chacun, et G. W. Young à \$700, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du département de la Milice et de la Défense, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,500; impressions et papeterie, \$3,000; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

---

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Jeudi matin, 26 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ellis fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Ellis informe aussi la Chambre qu'il a été chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

MARDI, 26 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Gibson, du comité collectif des Impressions des deux Chambres du Parlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

33s. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 7 février 1900, pour la production d'un état détaillé du nombre de gallons de liqueurs spiritueuses et de liqueurs de malt importées dans le district du Yukon depuis la période convertie par l'état No 639 (1899), donnant le nombre de permis émis à cet effet, les noms et domiciles des personnes ou compagnies qui ont obtenu ces permis, et le montant payé à ce sujet. Aussi, copie de toute correspondance s'y rapportant. (*Tableaux seulement.*) (*Documents sessionnels.*)

64j. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, demandant la production d'un état indiquant le montant total qui a été payé depuis le 1er juillet 1896 pour toutes les commissions et enquêtes autorisées par le gouvernement, faisant la distinction entre les paiements pour services et les paiements pour dépenses, et donnant les détails nécessaires pour indiquer les sommes payées pour chaque commission ou enquête.

64k. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, demandant la production d'un état indiquant,—Quels sont les montants payés depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes faites sur les cas de prétendue partisanerie politique contre les employés du gouvernement, à qui ces montants ont-ils été payés, et quel montant a été donné à chaque commissaire pour ses services et ses dépenses, respectivement ;

Le montant payé depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour pour les enquêtes sur les affaires des pénitenciers, les personnes auxquelles les paiements ont été faits, et le montant payé à chacun pour ses services et ses dépenses, respectivement ;

Le montant payé jusqu'à ce jour depuis le 1er juillet 1896 pour services et dépenses, respectivement, et à qui, en ce qui concerne la commission chargée de l'enquête sur le tarif, ainsi que les dépenses analogues pour des fins semblables, payées depuis le 1er juillet 1890 jusqu'au 1er juillet 1896. (*Sommaire seulement.*) (*Documents sessionnels.*)

Votre comité a aussi examiné les documents suivants et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

33q. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 30 mai 1900, pour la production d'un état des droits régaliens payés par Alex. McDonald, dans le territoire du Yukon.

33r. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 30 mai 1900, pour la production de la correspondance et des papiers concernant certaines demandes de J. M. Guerin, de Montréal, pour draguer des rivières aurifères dans le territoire du Yukon.

33t. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production d'un état comparatif des allocations accordées aux fonctionnaires du Yukon, pour leur subsistance dans ce territoire, et de tous arrêtés ministériels à ce sujet.

33u. Rapport de M. Wm Ogilvie, commissaire du territoire du Yukon, au sujet de l'administration des affaires dans cette région.

33v. Copie de certaines résolutions adoptées à une réunion plénière des sujets britanniques du territoire du Yukon tenue à Dawson le 23 mars 1900, et copie de

certaines pétitions du comité des citoyens,—demandant d'être représentés dans le conseil du territoire du Yukon et aussi dans le parlement fédéral.

33w. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 février 1900, demandant la production de copie de tous papiers, rapports, télégrammes et correspondance qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre, concernant les soi-disant fermeture et ouverture du Creek Dominion mentionnées à la page 79 de l'enquête sur le Yukon, y compris,—

(a) Minutes ou notes des séances ou du conseil, tel que mentionné aux pp. 79 81, 85, 88, 89, 112 de l'enquête sur le Yukon.

(b) Rapport de M. Fawcett, p. 80.

(c) Déclaration écrite au clavigraph, p. 100.

(d) Ordre du major Walsh, p. 110.

(e) Etats, mémoires et rapports du caporal Wilson et autres officiers au sujet de l'inspection des mines et de la perception des droits régaliens, p. 121.

(f) Lettre de Mad. Koch au major Walsh, p. 128.

(g) Permis donné à Mad. Koch, pp. 127, 128.

40a. Réponse supplémentaire, aux termes de l'article 52 de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest, 1898.

56g. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre le ministre des Chemins de fer ou aucun des officiers du département et la Compagnie du Pacifique Canadien, au sujet d'arrangements de trafic sur l'Intercolonial, et de tous rapports, conventions et instructions à ce sujet.

56h. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 8 juin 1900, pour la production de copie d'un état indiquant les rails et le matériel roulant ou autre, (s'il en est) vendus ou autrement cédés par le chemin de fer Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet 1896, à qui ils ont été vendus ou cédés, et si les ventes ont été faites par voie de soumission ou de contrat public.

64i. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes du 23 avril 1900, pour la production de copie de tous papiers, lettres, télégrammes, etc., entre le département des Postes ou aucun des membres du gouvernement, et toutes personnes quelconques au sujet de la destitution de D. McLeod Vince, comme maître de poste de Woodstock, N.-B.; aussi, copie du rapport de la commission qui a fait une enquête sur cette affaire, et de la preuve faite devant elle.

64l. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes du 9 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance, accusations, enquêtes, rapports et autres papiers concernant la destitution de J. P. Alexander comme sous-percepteur des douanes à Deloraine.

64m. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, du 14 février 1900, demandant la production de copie de toutes lettres, télégrammes, preuves, rapports, papiers et autres documents concernant l'enquête faite au sujet de Henry Hall, du département des Douanes, et sa destitution.

80a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre des Communes, du 29 mai 1899, pour la production de copie du rapport de W. H. Lynch, mentionné par le ministre de l'Intérieur. (*Débats*, page 1896, 19 avril 1899.)

119. Papiers relatifs aux commissions dans l'armée impériale.

125. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 19 mars 1900, pour la production de copie de tous règlements passés au sujet de la vente de liqueurs dans les cantines militaires depuis 1890, spécifiant ceux qui sont actuellement en vigueur, et copie de toute correspondance avec le département de la Milice ou aucun de ses officiers, depuis 1896, au sujet de l'application des règlements actuels dans les camps de la milice.

128. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 14 février 1900, pour la production d'un état indiquant les demandes de nominations dans l'état-major des divers contingents envoyés ou qui sont actuellement en voie de formation pour service dans l'Afrique du Sud, les noms, âge, domicile et aptitudes de chacun pour ce service et le cours d'instruction qu'il a suivi, ainsi que les noms des candidats acceptés.

146. Rapport du commissaire sur la condition des mineurs et des mines dans la Colombie-Britannique.

146a. Second rapport du Commissaire sur la condition des mineurs et des mines dans la Colombie-Britannique.

148. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, pour la production de copie de la correspondance concernant les navires à obtenir pour transporter du foin et autres produits de Saint-Jean aux ports de l'Afrique du Sud.

149. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 26 février 1900, pour la production de copie de toutes lettres, dépêches télégraphiques, pétitions et observations du conseil de Sydney, Cap-Breton, et de la chambre de commerce du Cap-Breton ou de toutes autres personnes, adressés au département des Chemins de fer ou à aucun membre du gouvernement, protestant contre le système actuel de faire circuler tout le train rapide aller et retour, deux fois par jour, entre la jonction de Sydney-Nord et le quai de Sydney-Nord, distance de six milles environ, lorsque ce train se rend de l'ouest au terminus du chemin de fer à Sydney, ou *vice versa*.

150. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 23 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance, de toutes lettres et de tous rapports échangés entre le département de la Marine et des Pêcheries et M. W. W. Stumbles, agent du ministère, au sujet de sa récente visite à la Colombie-Britannique.

151. Arrêté ministériel nommant une commission chargée de s'enquérir des fraudes électorales.

152. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 2 avril 1900, pour la production de la correspondance, des papiers et rapport au sujet de la demande d'un bureau de poste à Lavallé, dans le township de Devlin, district de la rivière La Pluie.

153. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général en date du 7 mai 1900, demandant la production d'un état devant indiquer :—

(1.) Le nombre de wagons arrivés à Halifax et à Saint-Jean, respectivement, avant le 10 avril dernier, et qui à cette date n'avaient pas été déchargés ;

(2.) Les dates de leur arrivée ;

(3.) Les noms des consignataires de ces wagons ;

(4.) Les stations où les wagons avaient été chargés ;

(5.) Les noms des expéditeurs ;

(6.) Les dates d'expédition.

154. Réponse supplémentaire à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 15 mai 1900, demandant la production de copie des pétitions, mémoires ou autres communications reçus par le gouvernement depuis 1895, au sujet de la construction de chemins de fer d'embranchement dans l'Île du Prince-Edouard.

155. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mai 1900, demandant la production de copie du rapport du capitaine Smith relativement à la perte du steamer *Portia*, au large de Sambro, Nouvelle-Ecosse, le 10 juillet 1899, et des témoignages pris à l'enquête qui a été faite subsequmment au sujet de la perte du dit steamer.

156. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 mai 1900, demandant copie de la communication de J. L. P. O'Hanley, ingénieur civil, au Gouverneur en conseil, sur l'état dangereux du pont de chemin de fer qui traverse le canal Lachine à la rue Wellington, Montréal.

157. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er mars 1900, demandant la production de copie de tous les arrêtés ministériels désavouant des actes adoptés par quelque une des législatures des provinces du Canada, ou par l'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest, depuis le premier août 1896, et de la correspondance à ce sujet.

Aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et quelque un des gouvernements provinciaux, relativement à toute proposition de changement ou de modification à quelque un des actes qui peuvent avoir été adoptés par ces législatures locales.

158. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes du 8 juin 1900, pour la production de copie de la correspondance, etc., concernant les rations d'urgence.

159. Réponse à un ordre de la Chambre des Communes, du 7 février 1900, pour la production de copie de toute correspondance entre quelque officier du département de l'Intérieur et tout officier du service intérieur de la police à cheval du Nord-Ouest, à Ottawa, au sujet de l'adjudication de contrats d'approvisionnement pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance entre M. Fred. White, contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, et le colonel Herchmer ou tout officier de la police à cheval du Nord-Ouest au sujet de l'adjudication de contrats pour l'achat d'approvisionnement pour la police à cheval du Nord-Ouest depuis le 23 juin 1896. Copie de toute correspondance échangée entre Walter Scott, de Régina, et le ministre de l'Intérieur ou aucun officier de son département, en 1899, concernant l'achat de grandes quantités de thé d'un marchand de Régina.

160. Réponse à une adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 2 mai 1900, et demandant la production de :—

1. Copie des devis d'après lesquels a été rédigé le contrat passé pour la construction du steamer *Minto* ;
2. Copie des avis contenant la demande de soumissions pour la construction du bateau ;
3. Copie de toutes les soumissions reçues à la suite de ces avis ;
4. Un état de ce que le steamer a effectivement coûté, avec mention séparée et des prix spécifiés au contrat et des *extras* ;
5. Un relevé détaillé de la nature de ces dernières dépenses.

161. Réponse à une adresse de la Chambre des Communes à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 avril 1900, demandant la production de copie du contrat passé entre le gouvernement du Canada et la ligne de steamer *Beaver*, pour le transport des malles entre le Canada et l'Angleterre, et de tous ordres en conseil à ce sujet. Aussi, état indiquant la durée de chaque voyage des steamers de la dite ligne entre Liverpool et Halifax et Halifax et Liverpool, pendant la saison d'hiver de 1899-1900.

Votre comité recommande aussi que 300 exemplaires cartonnés, avec index complet, de la refonte de l'Acte des Banques, 1890, de l'Acte de 1899 autorisant l'émission de billets dans les possessions anglaises autres que le Canada, et de l'Acte amendement l'Acte des Banques de 1900, soient achetés au prix de 60 centins par exemplaire, et que chaque sénateur et député en reçoive un exemplaire.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Somerville,

Ordonné,—Que toutes les règles et tous les ordres soient suspendus au sujet d'un bill autorisant la vente des biens de la Compagnie de steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, et que M. Flint ait la permission de présenter le dit bill.

Il présente, en conséquence, le dit bill (No 185) à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour le bill (No 180) concernant et restreignant l'immigration chinoise, est lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre vingt-un mille et quatre-vingt-quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Milice—imputable sur le revenu, savoir : solde et allocations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et gages des employés civils,—Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'habillements et nécessaires destinés à la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de provisions et fournitures destinées à la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de transport pour la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour venir en aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille sept cent quatre-vingt-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour médailles, pour service général dans la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille piastres—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour armes, munitions et ouvrages de défense, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour un champ de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi, 27 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.



Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 120) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York.

Bill (No 150) concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 186) relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim, auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debout et découverts), et il est comme il suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1901, et conformément aux dispositions de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867*, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document No 2e.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 26 juin 1900.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Dobell,

Ordonné,—Que les dits message et budget supplémentaire soient renvoyés au comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-cinq minutes, s'ajourne alors à ce jour, à onze heures de l'avant-midi.

MERCREDI, 27 JUIN 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

M. McMillan, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité soumet, pour l'information de la Chambre, la preuve faite devant lui au cours de la présente session, au sujet de l'immigration et de la colonisation.

Et le comité recommande que la dite preuve forme partie de son rapport final. (*Annexe No 1.*)

M. Carroll, du comité des Bills privés, présente le douzième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements le bill (No 93) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada (Limited)*.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le vingt-sixième rapport de ce comité, recommandant que le bill (No 9) concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, ne soit pas adopté.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 28 mars 1900, pour la production d'un état indiquant les quantités de vieux fer vendues par le département des Chemins de fer depuis le 1er juillet 1896, les dates et les prix, les personnes auxquelles des ventes ont été faites, et si ces ventes ont été faites après demande publique de soumissions ou autrement, et si c'est par voie de soumissions, quelles soumissions ont été reçues, et quels prix y étaient stipulés. (*Document No 168.*)

Aussi, la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1900, pour la production de copie de toutes soumissions, contrats et correspondance concernant l'achat de locomotives et de matériel roulant pour les chemins de fer de l'Etat, depuis le 15 juillet 1896 jusq'au 15 avril 1900. (*Document No 169.*)

Ordonné,—Que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 187) à l'effet d'empêcher et de régler les conflits ouvriers, et d'aider à la publication de statistiques industrielles.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés, suivant la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill du Sénat (No 166) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique;" et, après avoir ainsi siégé

quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Logan rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme il suit :—

Page 1, ligne 14.—Après “ pulpe,” retranchez “ et,” et après “ papier,” insérez “ et de chemin de fer.”

Page 1, ligne 15.—Retranchez “ and,” et après “ Paper” insérez “ and Railway.”

Page 1, ligne 25.—Retranchez “ cinquante ” et insérez “ dix.”

Page 1, ligne 26.—Retranchez “ dix ” et insérez “ cinquante.”

Page 3, ligne 11.—Après (c) insérez “ du consentement et avec l'approbation du Gouverneur en conseil préalablement obtenus.”

Page 3, ligne 21.—Retranchez depuis “ établissements ” jusqu'à “ 10,” dans la ligne 31.

Page 3, ligne 49.—Retranchez “ quinze ” et insérez “ dix.”

Page 4, ligne 11.—Après “ fer ” insérez ce qui suit comme article 14:—“ 14. L'article 39 de l'Acte des clauses des compagnies ne s'appliquera pas à la compagnie.”

#### Dans le titre.

Après “ pulpe ” retranchez “ et,” et après “ papier ” insérez “ et de chemin de fer.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe avec les amendements.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes l'a adopté avec plusieurs amendements, auxquels elle demande leur concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 116) constituant la Corporation de prêt L'Acadia,—lesquels amendements sont lus comme il suit :—

Page 3, lignes 13 et 14, retranchez l'alinéa (c) de l'article 8 et insérez le suivant :

“(c) fixer la rémunération de quelque directeur que ce soit et le payer pour des services accomplis par lui pour la compagnie, s'ils ne sont pas des services réguliers et ordinaires d'un directeur; et fixer la rémunération de tous les employés de la compagnie, à l'exception des auditeurs.”

Page 5, ligne 30, retranchez tout l'article 18, et insérez le suivant à la place :—

“ 18. Les articles suivants de l'Acte des Compagnies de prêt, Canada, 1899, s'appliqueront à la compagnie et seront incorporés dans le présent acte et interprétés comme en faisant partie, savoir: l'article 20, en retranchant tous les mots depuis le commencement de l'article jusqu'à celui de “ patentes,” inclusivement, dans la troisième ligne, et leur substituant les mots “ La Corporation de prêt L'Acadia aura ; ”

Les articles 22 et 25 ;

L'article 26, en en retranchant les mots “ l'article 21 de la présente loi,” dans la onzième ligne, et les remplaçant par : “ l'article 13 de l'acte passé dans la session tenue en la soixante-troisième et soixante-quatrième année du règne de Sa Majesté, sous le titre : “ Acte constituant la Corporation de prêt L'Acadia.”

Les articles 27, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 42, 43, 44 et 45.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leurs amendements.

La Chambre, siégeant en comité général des subsides, reprend alors le cours de ses délibérations.

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, construction d'une porte de ponton en quart de cercle, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorer l'entrée à Port-Colborne du canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une paire de portes d'écluse au canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Réfection de la jetée de l'ouest à Port-Dalhousie, \$32,000; réfection de la superstructure du dock en aval de l'écluse n° 1, \$11,800; réfection du mur en maçonnerie, écluse n° 24, \$14,000; réfection des pilotes de défense, 3 ponts, \$11,300; réfection de la jetée de l'ouest à Port-Colborne, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les feux d'alignement du chenal du Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les feux d'alignement du canal Williamsburg, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer la maçonnerie de la nouvelle écluse du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter les murs de protection du canal du lac Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir :—Pour construire un chalan et y installer des machines, \$4,000; rouleaux en acier pour le pont Wellington, \$3,000; reconstruire le mur du bassin n° 2, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour reconstruire le barrage et le brise-glace de l'écluse de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente et un mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Carillon et Grenville, savoir :—Reconstruire le mur en aval de l'écluse n° 6, \$1,700; reconstruire les estacades de garde, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir :—Construire 5 estacades de gardes, \$2,000; draguer le chenal en aval de l'écluse de Buckhorn, \$1,500; draguer le chenal en aval de l'écluse de Hutchison, \$2,500; draguer les battures dans la rivière Ottonabi, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; études et inspections—canaux, \$3,000; études et inspections—chemins de fer, \$15,000; statistique des chemins de fer, \$2,500; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que

ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$2,600; appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, d'après l'état ci-dessus. Les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil :—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 2 à \$1,900, 1 à \$1,800, 1 à \$800, 4 à \$700, 1 à \$600, 2 à \$540, 4 à \$400, \$20,680; rapport des témoignages pris devant le comité des Chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; pour frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$6,000; souscription annuelle au Congrès International de chemins de fer à Bruxelles, \$97.33, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Judi, 28 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et demi, s'ajourne jusqu'à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

JEUDI, 28 JUIN 1900.

PRIÈRE.

M. Belcourt, du comité spécial chargé de s'enquérir des accusations portées, le 15 juin courant, par Frederick D. Monk, éer, député du district électoral de Jacques-Cartier, contre l'honorable Frederick William Borden, ministre de la Milice, a l'honneur de faire rapport que le comité a fait une enquête complète sur les dites accusations, a entendu la déclaration assermentée de l'honorable ministre de la Milice ainsi que la preuve faite par tous les témoins cités devant le comité, et a examiné tous les papiers, documents et pièces produits, comme il appert de la preuve, des pièces, et des procès-verbaux des délibérations du comité ci-annexés.

Votre comité a l'honneur de présenter ce qui suit comme résultat de son enquête et comme étant son second et dernier rapport :—

1. Le point principal des accusations portées contre le ministre de la Milice repose sur le fait que ce dernier, après avoir fait faire des expérimentations à Kingston avec un certain produit alimentaire à base de protéine, dans de certaines proportions, expérimentations qui ont démontré l'utilité de ce produit comme rations d'urgence,—a été cause par sa négligence, qu'un article différent et inférieur a été fourni aux troupes dans l'Afrique du Sud.

2. L'analyse officielle du produit alimentaire fourni aux troupes démontre qu'il contient 16·8 pour cent de protéine. L'échantillon adressé au directeur général du département médical comme étant (et qui est de fait) un échantillon de la substance alimentaire qui devait être expérimentée à Kingston, a donné, à l'analyse faite par le Dr Ruttan, une proportion de 13·7 seulement de protéine, et la preuve, qui n'a pas été contredite, a fait voir que M. Hatch, qui a fourni la substance expérimentée à Kingston, a avoué à M. Muir, de la maison Torrance et Muir, de Montréal, qu'elle n'en contenait que 15 pour 100. Il n'y a pas d'autre preuve, quant aux constituants réels de la substance expérimentée à Kingston, que l'affirmation de M. Hatch, que le comité s'est considéré justifiable de rejeter en totalité, premièrement, parce qu'elle est contredite par l'analyse du Dr Ruttan; secondement, parce qu'elle est contredite par son propre aveu à M. Muir alors qu'il n'avait aucun motif de dénaturer les faits; et troisièmement, parce qu'en contre-interrogatoire, il a admis que la substance expérimentée à Kingston n'avait jamais été analysée.

3. En conséquence, votre comité trouve que l'article alimentaire expérimenté à Kingston est essentiellement le même que celui qui a été expédié dans l'Afrique du Sud, et que la légère différence trouvée entre les deux, par l'analyse, est en faveur de celui qui a été expédié dans l'Afrique du Sud. Cela concorde parfaitement avec les instructions du ministre, qui avait expressément stipulé que la substance alimentaire qui devait être fournie aux troupes devait être la même que celle expérimentée à Kingston. L'exécution de cet ordre a été nécessairement et avec raison laissée aux officiers du département. Le directeur médical a pris toute la responsabilité en adoptant l'échantillon fourni par le Dr Devlin comme étant égal, sous tous rapports, à l'article dont il s'était servi pour les expérimentations faites à Kingston, et les articles fournis n'ont été payés qu'après que l'analyse eût démontré qu'ils étaient égaux à l'échantillon fourni. L'accusation portant qu'ils ont été payés avant livraison est sans fondement aucun, vu qu'ils ont été livrés à Halifax les 19 et 26 janvier, tandis que le paiement n'en a été fait que le 14 février.

4. Est également sans fondement l'accusation de négligence basée sur la prétendue omission commise par le ministre en ne prenant aucune décision après réception de la lettre de M. Hatch en date du 25 janvier, qui prétendait que la substance alimentaire expédiée dans l'Afrique du Sud n'était pas de même nature que celle qui

avait servi aux expérimentations faites à Kingston. Le ministre avait compris que l'échantillon déposé au département avait été pris sur la quantité expédiée à Kingston pour y être expérimentée ; et quand, en réponse aux informations qu'il a prises après avoir reçu cette lettre, on lui a dit que l'on s'occupait de comparer l'échantillon avec les articles fournis pour les troupes, il est évident qu'il avait fait tout ce qu'exigeait une semblable lettre, car il a déclaré sous serment qu'il avait reçu de nombreuses autres plaintes de la part de fournisseurs désappointés.

5. Quant au prix payé pour cette substance alimentaire, il convient de considérer que c'était un article particulier dont la fabrication est un secret commercial, et qu'il a été fourni dans des circonstances très urgentes, ce qui exposait le fournisseur au risque d'avoir toute sa production sur les bras sans pouvoir l'écouler autrement, dans le cas où quelque accident fortuit l'aurait empêché de la livrer dans les onze jours qui lui étaient assignés pour cela.

Les ingrédients qui ont servi à la fabrication de cette substance, en tant que matières importées de l'étranger, ont été déclarés en douane à 30 centins la livre ; les matières importées servant à la confection de la substance préparée par M. Hatch, comme il ressort du rapport soumis par le percepteur des douanes par ordre du comité, ont été déclarées en douane, l'une dans l'autre, depuis 2½ centins jusqu'à 28 centins par livre, qui est le prix le plus élevé pour ces ingrédients, tel que prouvé devant le comité. Et cependant, le prix de vente de M. Hatch, d'après son offre au ministre de la Milice, était en substance le même que le prix du Dr Devlin, et il a été prouvé que le prix de l'article du Dr Devlin était de \$3 la livre au détail.

6. Votre comité trouve que la substance fournie à Kingston n'a pas servi comme ration absolue, à l'exclusion de tout autre aliment, et que le directeur médical n'a pas approuvé cette substance et n'en a pas recommandé l'achat par le gouvernement, pour en faire une alimentation absolue, à l'exclusion de toutes autres rations. Il était entendu qu'elle servirait de supplément à d'autres rations, et les étiquettes apposées sur les boîtes indiquaient clairement qu'on ne devait pas compter exclusivement sur cette alimentation, mais qu'elle devait être complétée par d'autres rations.

7. Quant à l'assertion que la substance alimentaire importée des Etats-Unis avait été, par ordre du gouvernement, admise en franchise, votre comité trouve qu'elle est sans fondement aucun. Le percepteur des douanes à Montréal a laissé passer la première consignation en franchise, après avoir reçu de l'importateur l'assurance qu'il présenterait un certificat du département de la Milice. Aucun certificat n'a été produit, et cependant, plusieurs jours après, une seconde consignation a été autorisée à passer sans payer de droits. Votre comité estime que l'action du percepteur, en permettant de retirer la première consignation sans acquitter les droits, était excusable, étant donné les circonstances et les représentations faites par l'importateur. Mais quand il a permis de retirer une seconde consignation sans avoir un certificat pour la première, et quand il a manqué et négligé complètement, pendant près de six mois, soit de percevoir les droits, soit de rapporter les faits au ministre des Douanes, votre comité considère que sa conduite est tout à fait inexcusable.

8. Votre comité trouve qu'en fournissant à nos soldats la substance en question, le ministre de la Milice a eu le louable désir de diminuer les fatigues résultant de marches forcées et de rations peu abondantes, en leur procurant une substance alimentaire sous un petit volume et aisée à porter ; et, comme l'indiquaient les instructions données aux officiers médicaux des transports, elle ne devait pas être considérée comme substitut d'autres aliments, mais comme "ration compacte et légère, de grande valeur, lorsque l'occasion exige un effort extraordinaire."

Pour les raisons ci-dessus, votre comité est d'avis que le dit Frederick D. Monk a failli complètement de prouver ses accusations contre l'honorable ministre de la Milice, et que les dites accusations ont été basées sur une fausse appréciation des faits et sur une preuve dont la plus légère investigation aurait démontré la futilité.

Le tout respectueusement soumis, ainsi que les procès-verbaux du comité, les témoignages et toutes les pièces à l'appui.—(Annexe No 3.)

M. Campbell, du comité des Banques et du Commerce, présente le huitième rapport de ce comité, rapportant avec des amendements le bill (No 185) autorisant la vente des propriétés de la Compagnie de steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic.

Sur motion de M. McGregor, secondé par M. Beith,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 186), intitulé: "Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim," soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et renvoyé au comité des Ordres permanents.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Paterson,

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre copie de toute correspondance et de tous rapports des inspecteurs des postes au sujet de prétendues irrégularités commises au bureau de poste de Kinnear's Mills, dans la province de Québec.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus.—(*Document No 170.*)

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bell (Pictou) propose, comme amendement, secondé par M. Foster,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"jusqu'à la date de la commission d'enquête sur les accusations portées contre les fonctionnaires du district du Yukon, les commissions d'enquêtes sur les faits de corruption et de malversation dans l'administration des affaires publiques avaient toute latitude, tant en Angleterre qu'en Australie et en Canada et étaient conduites d'une manière rigoureuse et minutieuse, sans s'astreindre aux formalités de procédure et aux règles techniques.

"Que les paragraphes suivants d'une minute du Conseil exécutif de Victoria, Australie, approuvée en 1854, indiquent la latitude laissée à la commission d'enquête instituée dans cette colonie sur l'administration des mines:—

"3. La conduite des officiers en général dans le camp de Ballarat, soit dans l'exécution de leurs devoirs ou en d'autres temps, a-t-elle été de nature à inspirer le respect et la confiance à la population en général?

"4. Des accusations de corruption ayant été portées publiquement contre les officiers au camp de Ballarat, il sera du devoir de la commission de rechercher et de s'enquérir minutieusement si ces accusations sont fondées, et elle spécifiera quels individus (s'il en est) elle trouve coupables." (Victoria, procès-verbaux du Conseil législatif, 1854-55, vol. 1.)

"Que le public s'est demandé, en Angleterre, en 1867, si les unions ouvrières étaient responsables de certains délits. Une enquête judiciaire et en partie générale fut instituée sur des actes signalés par toute personne quelconque contre ces unions ou associations ouvrières. La commission devait s'assurer autant que possible du bien fondé de ces griefs et des scandales qui avaient ému le sentiment public. (*Hansard*, vol. 329, page 271.)

"Que le président de la dite commission était le lord juge en chef d'alors des Plaid Communs. (*Hansard*, vol. 189, 1867.) La composition de la commission était considérée comme une question très importante, parce qu'elle ne devait produire qu'un maigre résultat si elle n'était constituée de manière à inspirer la confiance aux intéressés. (*Hansard*, page 191.)

"Qu'en 1888, lord Randolph Churchill, parlant en parlement de l'étendue de territoire urbain contrôlée par le Bureau des Travaux, s'exprima comme suit:—Qu'une



corporation administrant des affaires aussi considérables devait, pour agir avec efficacité, posséder la confiance du public la plus absolue.

“ Il déclara, d’une manière indirecte, sous sa seule responsabilité comme membre du parlement, qu’ des membres et des officiers du Bureau avaient des intérêts dans les propriétés requises pour l’usage du public, et que des membres du Bureau étaient payés pour des avis donnés au Bureau. Que des membres du Bureau exerçant des professions publiques s’étaient servi de leur influence personnelle dans le Bureau pour favoriser les projets soumis au Bureau et dans lesquels ils avaient des intérêts personnels.

“ Ces accusations avaient été formulées principalement par les feuilles publiques. Lord Randolph Churchill mentionna aussi la déclaration faite par un journal à l’effet que le Bureau des Travaux était le corps public le plus corrompu de Londres. (*Hansard*, 51 Vic., 1888, page 322.)

“ Qu’une commission Royale fut instituée pour faire une enquête sur les actes du Bureau des Travaux de la métropole, depuis sa création.

“ Que lors de la commission d’enquête sur la construction de chemin de fer du Pacifique Canadien, Sir John Macdonald déclara en Chambre:—

“ On a dit dans la Chambre, la presse et dans tout le pays, que des actes irrégulièrement malhonnêtes avaient été commis—les deux partis se sont rencontrés sur ce terrain ;—il y a eu des accusations contredites, puis répétées contre des employés subalternes, et même des insinuations, voire des assertions impliquant des membres de l’administration.’ (*Débats*, 1880-81, vol. 1, page 22.)

“ Que la dite commission déclare que ‘ les questions en cause sont devenues le thème de discussions en parlement et dans le public, et que l’on se demande s’il est opportun de faire de si grandes dépenses pour ces travaux, et qui en portera la responsabilité.’ Aussi ‘ que l’on allègue que des irrégularités, de l’extravagance et de la négligence et autres oublis de devoir ont été commis par des officiers et autres personnes employées à ces travaux, et que des moyens illicites ont été employés pour obtenir des contrats sur certaines sections de ces travaux et pour les exécuter ;’ et la commission eut plein pouvoir de faire une enquête complète (Commission du C.P., page 1853, *Débats* de 1899.)

“ Que le 2 février 1897, il fut passé un ordre en conseil approuvant un mémoire de l’honorable Clifford Sifton, alors comme à présent ministre de l’Intérieur, dans lequel il énonçait qu’il avait reçu sur l’administration de l’agent des Bois de la Couronne des renseignements qui demandaient, à son avis, une enquête immédiate.

“ Une commission fut décernée à M. Archer Martin, avocat, lui enjoignant de faire une enquête et un rapport sur les affaires de l’agent des Bois de la Couronne dans la Colombie-Britannique.

“ Le dit agent des Bois de la Couronne fut suspendu à compter de la date de la commission.

“ Le 4 mars 1897, après que la dite commission eût été décernée, le sous-secrétaire du département de l’Intérieur écrivit au gérant de la Compagnie de télégraphe du chemin de fer du Pacifique Canadien pour lui demander d’enjoindre à ses employés à New-Westminster de donner tous les renseignements nécessaires à M. Martin, le commissaire-enquêteur, vu que le département désirait vérifier le compte de l’agent des Bois de la Couronne avec la Compagnie du télégraphe.

“ Le député-ministre, à la date du 6 mars 1897,—après la suspension de l’agent des Bois de la Couronne et après que la commission eût été décernée—fit rapport au ministre ‘ qu’il n’a pas été porté d’accusation définie contre l’agent des Bois de la Couronne.’

“ Le 11 mars 1897, un relevé détaillé des dépenses casuelles du bureau de New-Westminster, de juin 1895 à décembre 1896, fut transmis au commissaire.

“ Le député-ministre, le 15 mars 1897, envoya au commissaire la dépêche suivante: ‘ L’enquête doit être aussi complète que possible.’

“ Le 20 mars 1897, le commissaire écrivit qu’il ‘ avait des preuves à charge contre ce fonctionnaire,’ et en faisant allusion à un voyage à Kamloops, il disait: ‘ Je pen-o qu’il serait plus économique et plus satisfaisant si je m’y rendais afin d’y

trouver de nouvelles preuves.' (Doc. Sess. No 112. Bureau des Bois de la Couronne, New-Westminster, Réf 115.)

" Qu'un arrêté en conseil du 7 octobre 1898, après avoir énuméré les accusations ci-après mentionnées, s'exprime comme suit:—

" ' En conséquence, le ministre recommande qu'en vertu du chapitre 114 des Statuts révisés du Canada, intitulé : *Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques*, une commission soit émise, nommant William Ogilvie, le commissaire du territoire du Yukon, commissaire en vertu du dit acte pour s'enquérir des accusations et des griefs énumérés dans la dite communication, et de toutes autres accusations ou tous autres griefs, que toute personne demeurant dans le territoire du Yukon pourra désirer porter contre les fonctionnaires du gouvernement du Canada dans ce territoire, et faire rapport sur ces accusations et griefs ainsi que sur toutes questions pouvant être incidemment soulevées au cours de l'enquête.' (Page 2, Rapport Ogilvie, Doc. Sess. No 87, 1899).

" Quo le 7 octobre 1898, une commission a été décernée à William Ogilvie, écr, aux termes du chap. 114, S.R.C., pour faire une enquête et prendre des dépositions sous serment au sujet de certaines accusations portées contre des fonctionnaires du gouvernement fédéral dans le territoire du Yukon, lesquelles accusations allaient à dire que plusieurs des fonctionnaires du gouvernement avaient perdu leur droit à la confiance et au respect du peuple par leur conduite et leurs actes en certaines affaires, et que le bureau du commissaire de l'or était pratiquement fermé—et l'avait été pendant un temps considérable—aux mineurs qui n'avaient pas les moyens ou le désir de corrompre les commis afin d'obtenir connaissance du registre qui devrait être d'accès libre ; et que d'abondants renseignements étaient fournis au sujet des terrains non enregistrés à des individus au dehors du bureau, qui s'assuraient d'autres gens pour jalonner et faire enregistrer les terrains, et ce, en considération d'un intérêt dans ces dits terrains ; et qu'un grand mécontentement avait été créé par les décisions sur des contestations de claims, et que c'était dû surtout au fait que l'avocat de la couronne, qui avait servi d'avocat à l'un des contestants, donnait en même temps des avis légaux au commissaire de l'or. On accusait ouvertement l'agent des Terres de la Couronne de sérieux abus de confiance et méfaits administratifs, et quelques commis du bureau du registraire d'être incompetents, et que le manque d'expérience des inspecteurs de mines avait été une cause de misère pour les propriétaires de claims, et que l'agent des Bois de la Couronne avait accordé de telles concessions et imposé des règlements si sévères qu'un petit nombre seulement de gens avaient le privilège de fournir le bois de corde pour l'hiver de 1898-99.

" Qu'au lieu de la grande latitude laissée aux commissions mentionnées ci-dessus, il a été déclaré dans la dite commission que l'enquête devait être faite sur les "accusations qui précèdent," lesquelles étaient énoncées dans une communication en date du 25 août 1898, et que la dite commission ne s'est pas occupée d'autres accusations ou plaintes, tel que prescrit par le susdit arrêté du conseil.

" Que cette commission n'a pas commencé à siéger avant le 6 février 1899.

" Que ni le statut tel qu'amendé, ni la dite commission ne pourvoient à une investigation entière, complète et minutieuse des fraudes alléguées ou qui avaient été commises, ou de l'administration des lois dans le district du Yukon et de la conduite des fonctionnaires de ce district.

" Qu'on n'a pas pris les mesures nécessaires pour sauvegarder les témoins qui pouvaient être tenus de répondre ou qui avaient répondu à des questions qui pouvaient les incriminer ou tendre à les incriminer (comme il est dit dans l'article 9 du chapitre 10 des Statuts révisés, intitulé : "Acte concernant les enquêtes sur les manœuvres frauduleuses aux élections des députés à la Chambre des Communes.")

" Qu'aucune disposition n'a été prise au sujet des frais de route et de pension des témoins, tel que le prescrit l'article 11 de l'acte en dernier lieu mentionné.

" Qu'il n'a été pourvu en aucune manière au paiement des témoins pendant les séances de la commission.

“ Que le 22 février, les représentants du comité des mineurs ont fait les observations ci-dessous :

“ M. OGILVIE.—La cour est à présent ouverte pour entendre les accusations relevant de la commission royale.

“ M. PERCY McDUGAL.—Les représentants du comité des mineurs désirent prouver que des deniers ont été payés pour avoir accès dans le bureau du commissaire de l'or. Nous désirons savoir sur qui doit retomber le blâme.

“ M. ARMSTRONG.—Je désire définir notre position dans une certaine mesure. Nous ne voulons pas être considérés simplement comme accusateurs dans cette affaire. Si nous comprenons bien, vous avez une commission pour faire une enquête sur des questions d'intérêt public dans ce territoire, et nous désirons donner notre temps et notre aide pendant cette enquête sans en retirer d'honoraire ou de récompense d'aucune sorte.

“ Je désire attirer votre attention sur la question des dépenses. Vous nous avez dit qu'il n'y avait pas d'arrangements à ce sujet; mais je désirerais appeler votre attention sur le fait que nombre de mineurs, surtout ceux qui vivent en dehors de Dawson sur des creeks éloignés, n'ont pas d'argent et très peu de provisions, qu'ils n'ont pas de huttes à Dawson ni d'amis auxquels ils puissent recourir; et que de faire venir ces gens à Dawson constitue un acte de cruauté, et que nous en sommes rendus à demander à ces hommes de venir aider au gouvernement à faire une enquête sur des questions qui intéressent le gouvernement. Cela nous paraît être une cruauté. Je vous demanderai d'ordonner que les témoins puissent demander le paiement des dépenses nécessaires à leur entretien pendant le temps que leur présence sera utile en cour.

“ Le COMMISSAIRE.—La commission ne donne aucun pouvoir semblable—rien au sujet du paiement des dépenses, et si je faisais ce que vous suggérez, j'en serais tenu responsable. Je n'en puis rien faire.

“ M. McDUGAL.—Le conseil ne pourrait-il pas y pourvoir ?

“ Le COMMISSAIRE.—Non. Le conseil ne s'occupe que des affaires locales. J'ai conseillé que ces hommes tiennent note de leurs dépenses et présentent leurs comptes, qui seront soumis au gouvernement à Ottawa.

“ M. ARMSTRONG.—Mais ces hommes n'ont actuellement aucun argent; comment une commission d'enquête peut-elle procéder d'une manière satisfaisante si elle ne paie pas les dépenses de ces gens ?

“ Le COMMISSAIRE.—Si j'outrepasse les instructions relatives à cette commission, j'en serai personnellement responsable.

“ M. ARMSTRONG.—Alors, la seule chose à faire est de reconnaître la commission comme étant limitée, et d'agir en conséquence du mieux qu'il nous sera possible.

“ Le COMMISSAIRE.—Je donnerai toute l'aide possible.

“ M. McDUGAL.—N'est-il pas entendu qu'en vertu d'une commission royale, les honoraires des témoins sont payés ?

“ Le COMMISSAIRE.—Je ne puis décider cette question à présent. Nous l'avons prise en considération. Il n'est fait aucune mention des dépenses. Il n'y est pas fait allusion du tout. \* \* \* \*

Quant à la question des témoins, comme je vous l'ai déjà dit, je la prendrai en considération, et je suggère qu'ils tiennent note de leurs dépenses et qu'ils me remettent leurs comptes, que j'expédierai à Ottawa. C'est là tout ce que je puis faire.

“ M. McDUGAL.—Le besoin d'aide dans ces cas est urgent. Comme je vous l'ai fait remarquer, nombre de gens appelés devant la commission n'ont pas d'abri. (Rapport, Commission Ogilvie, pages 12 et 13.)

“ Que le commissaire a décidé que l'enquête se bornait aux accusations énoncées dans la pétition et aux faits survenus avant le 25 août 1898.

“ Que M. Ogilvie a terminé son enquête, en vertu de la commission royale, le 17 mai 1899.

“ Que ce n'est qu'après le 18 novembre 1899 que M. Ogilvie s'est adressé au département de l'Intérieur au sujet des honoraires des témoins.

“ Qu'au lieu de procéder comme dans l'enquête sur le bureau des Bois de la Couronne à New-Westminster, le commissaire a conduit les procédures comme cela a lieu dans une cour d'assises, et il a donné avis que les accusations devaient être formulées et présentées de manière que les accusés pussent en être notifiés et préparer leur défense, et qu'aussitôt qu'il aurait reçu ces accusations motivées, il notifierait les accusés et fixerait un jour pour entendre les causes; que les règles ordinaires relatives à la preuve seraient appliquées, et que les questions d'opinion ne seraient pas admises comme preuve (page 8, Commission Ogilvie), et il a fait mention d'individus incriminés comme étant des défendeurs (page 13, Commission Ogilvie).

“ Qu'il n'a pas été pourvu à la poursuite des accusés par un avocat compétent, tandis que des particuliers impliqués dans ces accusations pouvaient se faire représenter par un conseil devant la commission.

“ Qu'ayant décidé que les règles légales relatives à la preuve seraient appliquées, les incidents suivants survinrent au cours de l'enquête. M. Galpin interrogeait un témoin au sujet de l'ouverture et de la fermeture du creek Dominion.

“ Q. Vous ne savez pas si le capitaine Bliss a donné cette information à quelqu'un?—R. Non.

“ Le capitaine Bliss appartenait-il au conseil?—R. Oui.

“ M. GALPIN.—Je crois que j'aurais dû mentionner le fait que j'avais acheté un claim sur le Dominion d'une personne qui a depuis quitté le pays. Cette personne me dit avoir reçu l'information du capitaine Bliss; que d'autres le savaient aussi, et qu'elle avait rencontré des gens qui revenaient. Cela se passait avant que l'avis eût été publié.

“ Le COMMISSAIRE.—Ceci n'est qu'une conversation; nous ne pouvons l'accepter comme preuve.' (Pages 93 et 94, Commission Ogilvie.)

“ Le commissaire interrogeait un M. Pulford et insistait pour savoir sur quelle autorité il basait ses déclarations. M. Pulford avait été incarcéré pour refus de répondre au commissaire :

“ *Par le Commissaire :*

“ Q. Je crois que cette question est légitime. S'il consent à donner le nom de quelqu'un de ceux qui l'ont renseigné, je crois qu'elle est légitime. Nous voulons savoir ces choses.—R. Je ne puis vous dire exactement le nom de l'homme qui m'a dit cette chose, parce que je ne m'en rappelle pas. Pas maintenant; je ne puis me rappeler son nom. Si l'on me donnait deux ou trois jours pour le trouver, je pourrais l'amener en cour.

“ Q. Avez-vous quelque objection à nous dire à quoi se rapportait ce renseignement?

“ M. GWILLIM.—Je proteste. C'est une preuve par ouï-dire.

“ Le COMMISSAIRE.—Eh bien! si nous pouvons avoir un indice sur ce dont il s'agit.....

“ M. GWILLIM.—Je crois que les règles qui concernent la preuve devraient s'appliquer ici comme devant les autres tribunaux. Vous ne pouvez prendre ce que disent Pierre, Jacques et Jean, et vous ne pouvez croire toutes sortes d'histoires. J'ai entendu raconter toutes sortes d'histoires.

“ Le COMMISSAIRE.—Supposons que nous nous donnions la peine de nous assurer de leur valeur.

“ M. GWILLIM.—Vous pourriez continuer pendant un mois ou deux si vous faisiez cela.

“ Le COMMISSAIRE.—Si des rumeurs parviennent jusqu'à nous, je crois que nous pourrions constater si elles sont fondées ou non.

“ M. GWILLIM.—Si les règles qui s'appliquent dans les autres cours au sujet des témoignages doivent s'appliquer ici, je m'oppose à tout ce qui n'est pas une preuve.

“ Le COMMISSAIRE.—Dans ce cas, nous allons poser la question au témoin, nonobstant le fait qu'il ne s'agit pas d'une preuve.' (Page 126, Commission Ogilvie.)

“ Qu'il a écrit au ministre de l'Intérieur, le 20 février 1899, une lettre considérée comme personnelle par le ministre et qui n'a été soumise au parlement que sur l'ordre de la Chambre en 1900, laquelle lettre disait entre autres choses :—

“ ‘ La question de la retenue des droits régaliens de McDonald a été mise sur le tapis, et il va falloir nous en occuper. C'est une affaire grave. McDonald, paraît-il, devait à l'Etat, en droits régaliens, environ \$70,000, dont à peu près \$2,000 seulement ont été payés. Dans des circonstances ordinaires, l'individu devrait perdre tous ses droits, mais comme l'ex-commissaire a autorisé la chose, naturellement on ne pouvait pas punir McDonald. Cela aura un très mauvais effet sur l'esprit public, quand on saura qu'une pareille chose a été faite. ’ (Débats, page 5384, 14 mai 1900.)

“ M. Ogilvie, en qualité de commissaire royal, fit rapport comme suit à cet égard :—“ ‘ Vous verrez également qu'on s'est quelque peu enquis aussi de l'accusation qu'aucune ‘ royauté ’ n'était exigée de M. McDonald et qu'une explication avait été donnée. Toute la preuve se rattachant à cela a été fournie par des lettres échangées entre le major Walsh, M. McDonald et M. Fawcett.

“ ‘ Il ne paraît pas y avoir rien de mal dans tout cela ; du moins rien n'est manifeste. Le major Walsh a considéré qu'il serait impossible d'exiger la royauté de M. McDonald, vu que cela lui causerait de grands embarras s'il était obligé de la payer, et que plus tard, quand il la paierait, le pays en profiterait autant que si ce paiement avait été fait le printemps dernier. ’

“ De fait, M. Ogilvie n'a pas constaté combien McDonald devait au gouvernement pour son droit régalien ; il n'a pas, non plus, donné de raisons pour avoir modifié l'opinion qu'il avait exprimée en février 1899, à l'effet que l'affaire était ‘ grave. ’

“ Il ne paraît pas qu'il ait essayé de se procurer la lettre que M. McDonald avait écrite au major Walsh sur ce sujet.

“ Il n'a pas été fait d'investigation à propos des relations du major Walsh et de M. McDonald, les auteurs de la correspondance confidentielle, au sujet de la royauté et de la violation de la loi à cet égard.

“ M. Ogilvie est parent par alliance avec le ministre de l'Intérieur, l'honorable M. Sifton.

“ Les appointements de M. Ogilvie, à l'époque où il fut nommé commissaire, étaient de \$1,800, et comme commissaire, ces appointements furent portés à \$5,000, avec logement et pension.

“ Après son rapport comme commissaire, en vertu de cette commission royale spéciale et sur la recommandation du ministre de l'Intérieur, l'honorable M. Sifton, ses appointements furent portés à \$6,000, allocations de subsistance \$3,000, loyer \$2,000, gouvernante, \$730—soit, en totalité, \$11,730 par année.

“ Peu de temps après l'institution de la commission, savoir, le 20 février 1899, le commissaire écrivait au ministre ce qui suit :—

(a) “ ‘ BUREAU DU COMMISSAIRE, T.Y., 20 février 1899.

“ ‘ MONSIEUR,—Je regrette d'avoir à vous apprendre que la commission chargée de faire une enquête sur des accusations portées contre certains fonctionnaires a échoué jusqu'à un certain point.

“ ‘ M. Armstrong, président de la commission des mineurs et rédacteur du mémoire qui a provoqué l'institution de la commission, et le Dr McDougall, secrétaire de la commission, se sont retirés de l'enquête lorsqu'ils ont appris que la commission avait pour mission de s'enquérir seulement de ce qui s'est passé avant le 25 août, date du mémoire. ’

“ Le ministre intérimaire de l'Intérieur a dit en cette Chambre le 11 juin 1900 :—

“ ‘ Le public canadien a tant entendu parler de cette affaire qu'il en est fatigué, et il sait parfaitement que les gens qui ont porté ces accusations sont des individus sans responsabilité, de misérables vagabonds. Tous sans exception, me dit-on, ont quitté le pays et n'osent pas y revenir de crainte d'être traduits en justice. Et quelles que soient les irrégularités qui ont été commises, la plus grande partie de toutes ces assertions et accusations n'était que des commérages de gens du plus bas étage. ’ (Débats, page 7351, 7352—11 juin 1900.)

“ Que sir Charles Hibbert Tupper ayant porté en cette Chambre une série d'accusations concernant la mauvaise administration et la corruption en affaires publiques dans le territoire du Yukon, indépendamment des accusations susdites qui étaient soumises à M. Ogilvie et qui n'étaient pas restreintes à la date du 25 août 1899, comme l'étaient celles portées devant la commission, le ministre de l'Intérieur, en invitant la Chambre à négativer la proposition de sir Charles Hibbert Tupper demandant une commission judiciaire et une enquête complète, fit cette déclaration :— ‘ Nous donnons à tous les faits, à tous les prétendus faits qui seront portés à la connaissance du gouvernement et exposés devant le parlement, notre attention la plus entière et la plus sérieuse. Et si nous constatons qu'il existe la moindre raison pour faire de nouvelles enquêtes, ou des enquêtes plus complètes, nous les ordonnerons. ’ (*Débats*, page 6161—29 juin 1899.)

“ Le très honorable premier ministre disait, au cours du même débat :— ‘ Sous ma responsabilité de chef du gouvernement, je déclare que si l'enquête actuelle est insuffisante, il en sera ordonnée une nouvelle. Il faut que ces prétendus méfaits du Yukon soient examinés à fond, et des fonctionnaires publics ne doivent pas rester sous le coup de ces accusations. ’ (*Débats*, page 6203, 29 juin 1899.)

“ Que le 2 septembre, un nommé Robert Anderson demanda à M. Fawcett, le commissaire de l'or, l'affermage d'une étendue de terre pour exploitation minière hydraulique—d'un bas-fond traversé par le creek Hunker—d'une longueur d'environ 2½ milles.

“ M. Anderson représenta que ce terrain n'avait pas été jalonné par des mineurs, attendu qu'il ne pouvait être exploité que par la méthode hydraulique. M. Anderson ajouta :— ‘ C'est pourquoi je fais cette demande de bonne foi, dans le but d'obtenir une concession ou un affermage de la partie du creek Hunker qui se trouve entre la rivière Troundik et environ 1,000 pieds en aval de l'embouchure de Last-Chance-Creek, distance approximative de 2½ milles, pour faire des travaux hydrauliques d'exploitation minière. ’

“ Qu'immédiatement, le 3 septembre 1897, M. Fawcett fit au ministre de l'Intérieur un rapport favorable.

“ Que le 30 novembre 1897, la pétition suivante fut adressée au ministre de l'Intérieur :—

“ DAWSON CITY, 30 novembre 1897.

‘ A l'honorable M. SIFTON,

“ Ministre de l'Intérieur,

“ Ottawa.

“ CHER MONSIEUR.—Nous, les humbles requérants soussignés, protestons énergiquement contre l'affermage de deux milles et demi, plus ou moins, de fouilles de placer sur la crique Hunker, division minière du Klondyke, dans le district du Yukon, pour des fins d'exploitation minière hydraulique.

“ La raison de cette requête est le refus du commissaire de l'or d'insérer nos demandes de claims de placer ordinaires de 500 pieds, ‘ cette crique étant une ancienne crique. ’ Comme une requête vous a été expédiée à vous-même afin d'obtenir la susdite concession de deux milles et demi, nous prenons respectueusement la liberté de dire que ce terrain ne peut être exploité au moyen du procédé hydraulique, vu qu'il n'y a guère de pente pour y verser le déblai et qu'il faut enlever de seize à dix-huit pieds de terrain noir et congelé avant d'atteindre le gravier pouvant donner un rendement profitable. Nous considérons qu'il est très injuste, pour le mineur et l'explorateur, après des mois d'un rude labeur et lorsque les perspectives commencent à devenir un peu plus riantes, d'être obligé de s'arrêter et de voir une compagnie accaparer le monopole d'une crique entière. Nous vous prions humblement de donner à cette affaire la considération qu'elle mérite, et nous espérons que vous donnerez au commissaire de l'or dans ce district l'ordre d'accepter l'enregistrement de ces claims, tels que jalonnés par vos requérants, dès qu'il vous sera possible de le faire, afin que nous puissions continuer nos travaux de développement tandis que

tout est gelé, vu que durant les mois d'été, il nous est impossible de rien faire à cause de l'eau.

"En attendant votre réponse, vos requérants ne cesseront de prier.

"(Signé.) D. H. HENDERSON, claim No 3, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"C. C. RAVEN, claim No 4, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"F. F. McPHAIL, claim No 5, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"G. H. TWEEDY, claim No 6, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"T. BORDEREAU, claim No 7, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"W. H. BOULAIS, claim No 8, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"J. DAoust, claim No 9, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"A. MANSON, claim No 10, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"F. D. DUNNERS claim No 11, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"N. BARRETT, claim No 11, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"N. BARRETT, claim No 11, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"L. COUTURE, claim No 13, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"F. D. DUNNERS, claim No 14, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"H. TRAVERSY, claim No 16, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"R. H. FOX, claim No 18, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"J. MATTHEWS, claim No 19, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"F. F. NESB, claim No 20, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"B. HAMMOND, claim No 21, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"D. STEWART, claim No 22, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"E. BERFIGAN, claim No 23, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"F. H. McNEIL, claim No 24, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"W. RENDALL, claim No 25, en aval de Last Chance, sur la crique Hunker.

"J. A. McRANMA.

"F. A. RANEY.

"L. CASEY.

"Que le 8 janvier, 1898, le ministre de l'Intérieur a fait prendre en note la requête de M. Anderson et a ordonné qu'aucun enregistrement de claims miniers ne fût fait en vertu du bail demandé.

"Que, le 12 janvier 1898, un arrêté du conseil a été approuvé, le ministre de l'Intérieur, l'honorable M. Si-ton, 'exposant' que M. Robert Anderson, ingénieur des mines de Londres, Angleterre, avait demandé le dit bail, et que l'étendue demandée est une plaine à travers laquelle coule la crique, que des explorateurs individuels l'ont laissée de côté, vu qu'elle est beaucoup trop large pour être explorée à la recherche d'un filon profitable; qu'un claim d'une étendue moindre que celle qui est demandée ne justifierait pas la dépense nécessaire pour se procurer des machines et pour faire une expérience concluante; et il recommande que l'on fasse droit à la requête.

"Que, le 19 avril 1898, un comité de mineurs a été averti, par l'entremise du major Walsh, par le sous-ministre de l'Intérieur, que, sur les représentations du Commissaire de l'or, 'le bail de ces baux a été accordé à M. Anderson, et je ne vois pas que rien puisse être fait pour annuler ce bail, du moins pour le moment.' Que le dit arrêté du conseil du 12 janvier 1898, décrétrait ce qui suit:—

"Le ministre déclare qu'il est d'avis qu'il est à désirer que l'on introduise, dans le district du Yukon, le procédé hydraulique d'exploitation minière, et que l'on devrait donner à M. Anderson, qui est un mineur d'expérience, l'occasion de s'assurer si ce procédé est ou non praticable sur l'étendue demandée, et il recommande que l'on fasse droit à la requête aux conditions suivantes :

\* \* \* \* \*

"Que le locataire aura sur les lieux les machines hydrauliques nécessaires, dans un délai d'un an à compter de la date du bail, et si, pendant une saison, durant laquelle les opérations pourront être poursuivies il néglige ou s'abstient de se livrer efficacement à l'exploitation, le bail deviendra nul et de nul effet, à moins que le ministre de l'Intérieur n'en décide autrement."

“Qu'au lieu de donner un bail à M. Anderson et d'en faire exécuter les conditions, on a lai-sé l'étendue en question fermée aux explorateurs, en vertu de l'ordre du ministre de l'Intérieur du 8 janvier 1898, et M. Anderson est allé en Angleterre, et le 12 décembre 1898, il a télégraphié ce qui suit à M. Sifton :—

“J'ai transporté les avantages résultant de l'arrêté du conseil relatif à la concession de la crique Hunker à la *Klondyke Government Concession Co.* J'autorise et demande que le bail soit accordé directement à la compagnie, dont les solliciteurs doivent vous télégraphier.”

“Que, sans avoir par devers lui aucun autre renseignement, le ministère de l'Intérieur a télégraphié, le 13 décembre 1898, à M. Robert Anderson, comme suit :—

“Belcourt a été averti que le bail vous sera accordé immédiatement et vous sera envoyé à Londres pour que vous puissiez l'exécuter. Le ministère consentira au transport à la compagnie, s'il est en bonne et due forme.”

“Que M. Belcourt, un député au parlement, câbla de Londres à l'honorable M. Sifton, le 10 janvier 1899, comme suit :—

“La compagnie d'Anderson a agi d'après le câblegramme de Smart que le bail serait émis de suite et le transfert accepté; le bail et sa cession approuvés avant mon départ; un plus long retard serait très dommageable ici aux intérêts canadiens; bonne foi de votre gouvernement en jeu. Attends réponse immédiate que le bail est complété.”

“Et le 12 janvier 1899, l'honorable M. Sifton câbla à M. Belcourt que le bail avait été exécuté ce jour-là.

“Que le 28 mai 1900, le ministre intérimaire de l'Intérieur informa cette Chambre que le bail que le ministre de l'Intérieur était autorisé à accorder en vertu de l'arrêté en conseil du 12 janvier 1898, n'avait été accordé que le 24 décembre 1898, et qu'à la demande de la *Klondyke Government Concession Co., (Limited)* cessionnaire de M. Anderson, un bail en vertu des règlements adoptés le 3 décembre 1898 concernant l'affermage des terrains miniers sur lesquels il devait être fait des exploitations hydrauliques, a été accordé à la compagnie le 12 février 1900, et que ce bail remplaçait celui qu'on avait accordé en vertu d'un arrêté du conseil du 12 janvier 1898; et lorsqu'on lui demanda quel avait été jusqu'alors le résultat de l'expérience dont il est question dans l'arrêté du conseil, le ministre répondit que ‘le département n'ayant reçu aucun rapport, ne peut fournir le renseignement demandé.’

“Que M. A. W. Taylor, ci-devant de Victoria, C.-B., maintenant de Dawson, écrit à sir Charles Hibbert Tupper le priant de demander les documents relatifs à la concession des 2½ milles sur la crique Hunker susdit. Dans cette lettre, il dit : “ Cette propriété est probablement la plus riche agrégation de claims dans ce pays,” et aussi “de fait le terrain tel que demandé ne peut nullement être exploité par le procédé hydraulique, l'ouvrage ne peut se faire qu'en creusant. Le prétexte était de l'obtenir comme propriété hydraulique.”

“Qu'il a été annoncé dans cette Chambre, dans la presse anglaise et canadienne et par tout le Canada, qu'il y avait eu et y avait encore de grossières incongruités dans la conduite des affaires publiques dans le Yukon, et l'on a porté des accusations de mauvaise conduite de la part des fonctionnaires et fait de graves assertions au sujet de membres du gouvernement.

“Qu'à part les déclarations formellement faites dans cette Chambre pendant la dernière session, les déclarations suivantes sont maintenant portées à la connaissance de cette Chambre :—

“Qu'un nommé J. E. Whiteside a été envoyé par le percepteur Milne, de Victoria, à Skagway, le 24 février 1898, et subséquemment il a été transféré à la passe de White. Il quitta le service le 27 mai 1898.” (*Débats* 1900, p. 6647.)

“Que depuis ce temps, M. Whiteside a fait partie de la société J. E. Whiteside et Cie, courtiers d'immeubles, de mines et de douane à Dawson.

“Que M. Whiteside a écrit à un député de cette Chambre comme suit :—

“Les quelques faits suivants vous sont exposés, mais il est entendu que je ne recherche aucune faveur politique, mais plutôt qu'il est nécessaire que le pays sache comment les choses se passaient sur les sommets des passes de White et Chilcoot sous



la direction du percepteur des douanes au printemps de '98, et une chose que je peux certifier et qu'on ignorait et dont on a fait des gorges chaudes à la farce royale jouée à Dawson par l'honorable W. Ogilvie.

“ Comme vous le savez, j'ai été envoyé par le percepteur Milne à Skagway établir un bureau canadien d'informations pour aider à ceux qui avaient intention de prospecter, à passer la douane américaine. Comment j'ai rempli cette charge, je laisse à d'autres le soin de vous le raconter, mais je peux dire qu'un gentleman américain de Dawson m'a affirmé à son retour que j'étais le premier officier qu'il eût rencontré qui fût honnête, et plus tard, lorsque j'étais à Dawson, que je ne pouvais pas faire d'argent pour cette raison. Concernant la perception des droits au sommet de la passe de White, j'y fus envoyé par le colonel Steele après que j'eus fait un rapport détaillé au percepteur Milne. J'ai trouvé les affaires justes dans l'état dont j'avais fait rapport, et parce que je faisais mon devoir en qualité d'officier de douane, j'étais traité comme un espion par les officiers en charge. Ce dernier fait a été écrit par l'officier qui commandait le poste au colonel Steele, qui me l'a dit. Je numérotais les inscriptions et inscrivais l'argent dans le livre de caisse, ce qui ne se faisait pas auparavant. Ce livre se trouve maintenant à Ottawa. Il y avait deux items inscrits deux fois dans le livre de caisse, et cependant la caisse balançait (?) On ne m'a jamais permis de contrôler la caisse. Je l'ai demandé deux fois, mais on m'a refusé. Le premier item que j'ai trouvé inscrit deux fois a été corrigé par moi, et j'en ai fait rapport au colonel Steele comme étant une erreur d'écritures. J'ai refusé de corriger le second, mais il a été manipulé pendant la nuit par l'officier qui commandait et son sergent qui vivait dans la hutte—moi, en ma qualité d'officier de douane, j'étais obligé de vivre sous une tente. La méthode d'affaires que j'ai introduite n'a jamais été adoptée.

“ Quant à la passe Chilcoot, je n'ai que des renseignements fournis par des explorateurs qui m'ont dit à Dawson n'avoir jamais payé pour la moitié des effets. Les factures, etc., étaient déchirées et mises de côté par les courtiers et d'autres. On m'a informé il y a quelques jours qu'il manquait des inscriptions, des factures, et de fait que la confusion était suprême.

“ Quant à l'administration à Dawson, elle était scandaleuse en 1898. En premier lieu, des laissez-passer par la porte de côté étaient accordés et signés dans mon propre cas par l'officier de santé, le Dr Thompson, que je crois être un cousin de M. Hurdman, régistrateur des claims de terrasse. M. Ogilvie décida que c'était impossible, parce qu'un métis sauvage gardait la porte et qu'il ne savait pas lire.

“ L'honorable monsieur ne savait peut-être pas qu'un gendarme gardait la porte de côté, tandis que le métis gardait l'entrée principale. Si l'administration était si immaculée, comment se fait-il qu'on a trouvé nécessaire de purifier le bureau en destituant trois des plus importants fonctionnaires, régistrateur de claims de terrasse, de creek et un autre—parce que le public le demandait. Ce petit journal appelé le *Nugget* (si vilipendé par les organes du gouvernement) disait trop de vérités pour leur être agréable. J'ai moi-même demandé des renseignements à un guichet dans le bureau du régistrateur, et ce dernier ne pouvait dire par ses livres si tel et tel claim était enregistré, mais il était obligé d'avoir recours à un petit morceau de papier dans sa poche pour se guider, afin de savoir si le malheureux explorateur pouvait enregistrer son claim. Ce sont là quelques faits seulement. J'ai fait en détail un rapport sur les affaires de la douane pour le major Walsh, et ce rapport doit être transmis au ministre des Douanes. Ce rapport est-il jamais parvenu à destination ?

“ Qu'un nommé J. J. Seabrooke, écrivant de Dawson à son père, le 16 octobre 1899, disait :

“ En premier lieu, le mineur en perspective au printemps de '98 était informé par les gens de Seattle qu'il aurait très peu de chose à payer, ou même aucun droit, parce que le percepteur des douanes sur le sommet était si peu sévère qu'avec \$5 ou \$10, n'importe qui pouvait passer. Seattle y envoya des hommes qui rapportèrent ce renseignement, qui n'est que trop vrai. J'estimerais que le Canada a perdu \$500,000 en droits de douane. Un bon nombre de gens m'ont dit qu'ils se seraient

équipés dans les villes anglaises si, à Seattle, on ne les avait pas alors avertis du peu de sévérité des douanes canadiennes. L'affluence a cessé, mais le gros du commerce vient des Etats-Unis, et il continuera d'en être ainsi jusqu'à ce qu'on mette en vigueur les droits de douane. Il doit y avoir ici des machines venant des Etats-Unis pour une valeur d'un million de dollars. \* \* \* Je m'appuie sur une bonne autorité pour écrire ainsi.'

"Qu'un nommé William Catto, M. A., M. B., C. M., d'Edinburgh, qui habite Dawson, écrit à la date du 31 mars 1900, au sujet de l'administration du Yukon et dit: ' Cette administration n'a été rien autre chose qu'une escroquerie sans vergogne. Quelle que soit la respectabilité individuelle des membres du gouvernement, le fait n'en subsiste pas moins. Etant étranger au Canada, je ne sais trop de qui je pourrais me recommander. Mais si vous voulez vous mettre en rapport avec le comte d'Aberdeen, je crois qu'il vous convaincra que je suis digne de confiance. C'est simplement parce qu'il est impossible de garder le silence que j'ai dit un mot.' Il dit aussi qu'il a exercé la profession de médecin et de chirurgien à Dawson depuis près de deux ans, et qu'en conséquence il connaît bien les faits.

"Le Dr Catto continue:

"N'allez point supposer que j'ai écrit au point de vue d'un étranger. Bien que je sois étranger au Canada, je suis sujet britannique, né en Ecosse, et un gradué de deux universités d'Ecosse. J'ai dans toutes les parties de la Grande-Bretagne beaucoup d'amis qui savent que je croirais indigne d'écrire un seul mot, sauf si c'est dans l'intérêt de mon pays et dans l'intérêt du Canada.

\* \* \* \* \*

"Alors, à qui incombe la responsabilité de cette administration chaotique des affaires sur le Yukon? Cette responsabilité incombe au gouvernement et à ses agents. Gonflés par un sentiment d'importance officielle et ivres d'un pouvoir non mérité, ils ont été capricieux, injustes, tyranniques et imprudents. N'étant mus que par des motifs méprisables, ils ont taillé leur pays avec une main impitoyable. En ce faisant ils ont fermé les conduits de tous courants précieux, moraux, politiques et économiques, qui forment la vie d'une société, courants qui, s'ils avaient coulé dans leur chenal régulier, auraient été dans le cas actuel une source de rejuvenissement pour le Canada.

\* \* \* \* \*

"Quiconque a vécu pendant quelque temps à Dawson s'est aperçu qu'il ne vivait point au milieu d'une société. Il n'y a aucune classification parmi les habitants actuels de la région du Yukon. Ces derniers ont cependant été forcés de se diviser en deux classes: le gouvernement et ses diverses cliques, et le peuple; la partie armée et la partie sans défense; les oppresseurs et les opprimés; les recouvreurs de taxes et d'amendes et leurs victimes; les trafiquants privés en monopoles et permis et les acheteurs contre leur volonté des marchandises des monopoles; d'un côté, ceux qui vendent, trafiquent et donnent non seulement la terre, mais les libertés du peuple canadien, de manière à faire naître continuellement le soupçon qu'ils participent privément aux avantages qu'ils accordent; de l'autre côté, une population obligée à payer par son propre travail le prix pour lequel ses terres et libertés sont achetées et vendues.

\* \* \* \* \*

"Tel a été le traitement que nous avons reçu d'une administration qui n'a pas voulu reconnaître les règlements commerciaux et industriels du pays, qui a fait fi des lois minières et du Code criminel du Canada, et qui s'était déjà discréditée par une grande série de scandales généraux au sujet de l'emplacement de la ville, des lots riverains du Creek Dominion, des terrasses Dominion, ainsi que par une foule d'affaires personnelles dont le nom est légion.

\* \* \* \* \*

"Ouvrez l'état de choses par suite des divers changements apportés aux règlements miniers. Tous les lots fractionnaires, tous les groupes de dix lots alternatifs, tous les lots qui n'ont pas été explorés et représentés, tombent maintenant dans ce que l'on appelle euphémiquement la réserve de la Couronne, mais qui est connu plus

justement comme la réserve de Sifton, puisque le ministre de l'Intérieur en dispose privément suivant qu'il le décide privément. A-t-il toujours eu soin de disposer de cette précieuse réserve appartenant à la population du Canada à des amis absolument recommandables, méritant l'amour de leur pays? Une bonne partie de cette prétendue réserve de la Couronne a déjà été trouvée avoir de la valeur. Avec le temps, les mineurs qui exploitent le terrain adjacent donneront une valeur prospective à une partie de plus en plus grande de cette réserve. Dans l'intervalle, cette réserve demeure vacante sans qu'il en coûte rien au ministre de l'Intérieur. Des milliers d'hommes dans le territoire du Yukon ne peuvent trouver de l'occupation ou des terrains à explorer. Mais ils n'osent point toucher à cette précieuse réserve, qui comprend déjà plus des neuf dixièmes de l'étendue aurifère de la région du Yukon—un territoire plus vaste que la Grande-Bretagne. Que pense la population du Canada de voir tout cela aux mains du ministre de l'Intérieur et de ses estimables amis? Pensez-y! tout cela vendu en conformité de l'article 16 des règlements miniers "de telle manière que pourra en décider le ministre de l'Intérieur." On a pratiqué une variété de méthodes pour disposer du terrain de réserve que l'on sait avoir de la valeur.

"Méthode No 1.—Simulé un arpentage pour faire d'une fraction de lot un lot complet.

"Méthode No 2.—Indemnité accordée à un homme qui a un prétendu grief.—L'homme expose son grief et obtient le choix d'un claim sur la réserve de la Couronne. Naturellement il en choisit un de grande valeur et l'affaire est très satisfaisante pour tous les intéressés. La loi qui sauvegarde l'homme contre les erreurs commises par les commis est plus qu'observée. Il serait plus économique pour l'Etat, mais ce ne serait peut-être pas aussi satisfaisant pour le ministre de l'Intérieur et ses amis, de donner à cet homme une indemnité directe en numéraire d'après l'estimation de son grief.

"Méthode No 3.—Concessions hydrauliques comprenant ce que l'on sait être un endroit de riche placer.—Sans parler de la question de concessions hydrauliques du Yukon en général, nous pouvons dire qu'il a été dernièrement accordé une concession qui comprenait un endroit où, nous dit-on, on a tiré à peu près \$5 au plat sur la continuation du filon payant qu'un arpentage capricieux et irrégulier a enlevé aux propriétaires du claim voisin. Naturellement, comme dans le cas d'autres "concessions hydrauliques," nous nous attendions de voir ce riche endroit exploité à titre de placer ordinaire et la concession vendue à une autre compagnie de promoteurs, ou qu'elle deviendrait périmée. Si le propriétaire de la concession ne connaît point ce riche endroit, nous serions très heureux de le lui indiquer pour une moitié d'intérêt dans un espace de 200 pieds. Ce serait une bagatelle dans la concession de dix milles en superficie, puisque le même homme possède une précieuse concession de forêts de cette étendue.

\* \* \* \* \*

"Les claims dans cette réserve du Dominion Creek ont d'abord été illégalement retenus de leurs locataires par Walsh, qui n'avait pas plus le pouvoir de fermer le Dominion Creek qu'il n'avait celui de fermer la région du Yukon, mais qui a néanmoins ratifié l'ordre de fermeture de Fawcett comme s'il avait été l'autocrate du Canada. Le ministre de l'Intérieur a offert par avis ces claims en vente, y mettant la condition gouvernementale ordinaire que la plus haute ou aucune offre ne serait nécessairement acceptée. Cette condition qui n'occasionne aucune injustice quand on a affaire à une administration agissant de bonne foi, a réduit la vente à une telle farce publique que les hommes d'affaires et les mineurs honnêtes n'appartenant point à la clique, et qui connaissaient les dispositions du département de l'Intérieur, savaient bien qu'il leur serait inutile de faire une offre. Nonobstant cela, les offres faites à Dawson étaient beaucoup plus élevées que celles d'Ottawa. Mais les claims ont été vendus à une clique d'Ottawa moyennant le prix d'un claim de placer solitaire de troisième ordre.

“ Le ministre de l'Intérieur expliquera-t-il à la population du Canada pourquoi il a accepté ces offres d'Ottawa et vendu leur terrain pour moins qu'une vingtième partie de sa valeur ?

\* \* \* \* \*

“ La politique du Yukon adoptée par le ministre de l'Intérieur est très simple. C'est simplement une politique d'agrandissement personnel aux frais du Canada. Son plan de campagne est également simple. Il consiste à suspendre temporairement la loi pour sa commodité et la commodité de ses amis. C'est un plan de campagne qui peut s'appliquer à l'appropriation de chaque pouce carré de la surface et chaque pouce cube du contenu d'un nouveau pays libre. Il est applicable avec le même effet au bois du Manitoba, ainsi qu'à l'or et au bois du Yukon. Tout ce qu'il a à faire, c'est de suspendre les lois pendant un court espace de temps, de façon à pouvoir déclarer que le pays est fermé. Cela a l'effet remarquable de convertir le pays en “ réserve de la Couronne ” dont il sera disposé “ en la manière que pourra le décider le ministre de l'Intérieur.”

“ Chaque buvette paie un permis de \$3,500. Il y a 10 grandes buvettes dans la cité de Dawson. Chaque relais paie un permis de \$500. Disons qu'il y ait 50 de ces relais dans la région du Yukon, cela ferait \$100,000 en deux années des buvettes et des relais. Quand l'on n'était pas obligé de prendre ces permis, un grand nombre des maisons de commerce de différentes sortes vendaient de la boisson. Dans l'automne de 1898, elles ont été condamnées à payer une amende de \$200 chacune. C'était vers l'époque où le gouvernement a donné son coup de balai le plus rapace afin de remplir son trésor local au moyen d'une amende universelle de \$50 chacun et les “ fra s' ” imposée aux prostituées et joueurs. Chaque joueur paie \$56 par mois, \$672 par année. Il n'y a pas moins de 100 joueurs de profession. Cela fait \$134,000 retirée en deux années du jeu.

“ Chaque prostituée paie \$56 quand elle se livre au commerce de la prostitution, ensuite \$10 par mois; \$176 par année. Supposons qu'il y ait 150 prostituées, c'est une estimation peu élevée, et l'on a un revenu de \$39,400 de la prostitution.

\* \* \* \* \*

“ En même temps, la population se fait voler ouvertement et secrètement du terrain, de l'or, du bois et de la plupart des privilèges qui lui sont promis dans les règlements miniers, ou lui ont été promis par les agents de l'État lorsqu'ils vantaient le pays afin d'y attirer une armée de victimes qui devaient le développer pour eux.

“ C'est la réserve de *claims* alternatifs; la réserve de fractions; la réserve de *claims* non représentés; l'appropriation secrète de riches fractions; la prétendue “ vente ” d'une réserve à un cercle d'amis à Ottawa; la fermeture de précieux creeks et de milles de rivières; des soi-disant concessions hydrauliques de précieuses mines de surface; des pièces secrètes qui peuvent être datées pour prouver n'importe quoi; des concessions de bois debout qui forcent les pauvres à aller chercher leur combustible à 30 milles, ou bien à scier du bois de chauffage en prison; la vente privée de monopoles et de permis; de lourdes taxes sur le peu de produits naturels du pays qui restent au chercheur d'or et au mineur; c'est toute chose suspecte et qui suggère la malversation; c'est une fête de politiciens. C'est la loi à l'état d'énigme, le procès rendu inévitable, l'interprétation livrée au caprice; des arpentages en contestation, des pièces d'archive qui ne valent rien, l'insécurité des titres, l'insécurité de tout; c'est la paralysie et la dissolution générale de l'insensé; c'est le cadavre de la Justice fourmillant de vers; c'est un carnaval d'avocats.

\* \* \* \* \*

“ Le jeu public est un crime en Canada. Dawson-City contient au moins douze maisons de jeu dans lesquelles on peut voir la police tous les jours, mais jamais on n'a essayé de supprimer le jeu. Au contraire, il a été, en quelque sorte, légalisé par l'autorisation et la connivence de la police et des magistrats, qui perçoivent le revenu mensuel des tables sous forme de ce qu'ils appellent une amende. Ils peuvent lui donner le nom qu'ils voudront; en bon anglais, cela veut dire que le gouvernement exploite le jeu sur une meilleure base que le pour-cent, puisqu'il empêche le

revenu, que la maison ait perdu ou qu'elle ait gagné dans le mois. Un homme de chaque maison se rend au 'temple sacré de la Justice,' 'plaide coupable' au nom de la confrérie de joueurs de l'établissement, et paie \$58 par mois pour chacun de ces derniers. Nous avons entendu dire qu'une maison payait \$830 par mois, et M. Marjoriebanks nous informe que sa contribution mensuelle pour le jeu, au Fer-à-Cheval, était de \$728. On voulait lui faire payer \$500 de plus parce qu'il y avait des filles dans la maison. Le revenu provenant directement du jeu dans la ville de Dawson ne peut pas être moindre que ce que nous avons déjà dit, savoir, \$67,200 par année.

\* \* \* \* \*

"Ce n'est pas tout. Dans chaque cabaret (*saloon*) il y a des arrangements par lesquels le gouvernement retire \$2,500 par année, en sus du monopole secret, pour ramener le mineur dévalisé à un état de bien-être physique et mental, à condition qu'il lui reste assez d'argent pour en payer la façon. Il se fabrique à Dawson-City de l'eau-de-feu appelée whisky, qui se vend sur le pied de 50 cents et \$1 le verre. Le mineur est invité à une divertissante danse, puis attiré aux loges privées par le sourire et l'agréable contact de femmes parfumées habillées pour leur rôle, lesquelles commandent des boissons bouillonnantes monopolisées, décorées du nom de champagne, que la victime paie sur le pied de \$30 la bouteille. Ensuite vient l'ivresse complète du mineur, qu'on arrête sous prévention de ce délit. C'est alors que l'administration du Yukon, qui l'a indirectement volé tout le temps, entre courageusement en scène et achève de vider le sac à poudre d'or du pauvre diable en lui infligeant une amende de \$30 et les frais. Et c'est cela que l'on appelle gouverner. Et c'est ainsi que des centaines de jeunes gens qui n'avaient jamais vu l'intérieur d'une salle d'audience avant de venir ici, sont attirés dans le 'temple de la Justice' de Dawson pour y être égorgés.

La prostitution est un crime en Canada. Dawson-City contient un certain nombre de femmes—cent cinquante peut-être—classées à part par le gouvernement, et qui se livrent publiquement à ce métier. Et les magistrats de police leur font cracher le revenu sous la forme de ce qu'ils appellent une 'amende.' La vérité est que le gouvernement exploite les femmes publiques à Dawson tout comme il y exploite le jeu. Son 'médecin préposé à la salubrité publique,' un M. Good, à l'ombre duquel M. Sifton se tient et parle aux bonnes gens de Winnipeg comme s'il avait un intérêt de père dans la salubrité du territoire du Yukon, fait sa tournée, percevant de chaque femme un émolument mensuel de \$10, et certifie qu'elles sont 'saines.'

"Le juriconsulte du Conseil du Yukon nous a récemment assuré que ce n'est pas en sa qualité de 'médecin préposé à la salubrité publique' que le docteur visite ces femmes. Ceci de la part de M. Clement indique que l'administration du Yukon perd courage.

\* \* \* \* \*

"Nous lui demandâmes comment il se faisait que les certificats de santé devaient être signés 'M.H.O.' après le nom du Dr, et pourquoi un agent de police accompagne ce dernier. Il répondit qu'il n'en savait rien. Nous lui fîmes la remarque que la femme pouvait refuser de se laisser visiter par le docteur, et pourrait déposer contre lui une plainte l'accusant d'attentat à la pudeur. 'Eh bien !' répliqua M. Clement, 'il ne faut pas oublier que ces femmes sont en tout temps passibles d'emprisonnement.'

\* \* \* \* \*

"Nous avons un mode criminel de charriage d'eau, résultat du privilège concédé à un colonel américain. Comment cela a-t-il échappé au veto du préposé à la salubrité publique ? Nous avons eu plusieurs mortelles épidémies de fièvre typhoïde. Qu'est ce que le 'préposé à la salubrité publique' a jamais fait pour trouver la source de l'infection ? Cet hiver, nous avons eu une invasion de la maladie en dehors des hôpitaux, mais il ne paraît pas être du devoir du préposé à la salubrité publique de rechercher si ce criminel mode de charriage d'eau ne serait pas une source de contamination.

\* \* \* \* \*

“ La loi du Canada dit : vous ne jouerez pas en public ; l'administratton dit : vous pouvez jouer en public, mais il ne faut pas tricher un policeman, et si vous êtes un joueur de profession, il vous faudra payer \$56 par mois, que vous trichiez ou non, soit que vous gagniez, soit que vous perdiez. La loi du Canada dit qu'une femme ne doit pas se livrer à la prostitution. L'administration dit qu'elle peut se livrer à ce métier ; que si elle le fait, il faut qu'elle contribue une part de son gain et reçoive les visites du 'médecin préposé à la salubrité publique,' aux prix de ce dernier.”

“ Qu'un nommé Robert Adams a écrit ce qui suit à sa mère, Mme Robert Adams, Newdale, Manitoba : ' Je fis choix d'un bon claim sur le creek Dominion et rentrai après un voyage de 200 milles à pied pour le faire inscrire, mais j'essayai un refus, bien que j'eusse été le premier à déterminer la position de ce claim et que j'eusse des témoins pour le prouver, ce qui n'empêche que dans l'après-midi du même jour, un employé du gouvernement le fit inscrire à son propre nom sans même se donner la peine d'aller le jalonner.’

“ Alexandre Clark écrit du creek Dominion, à la date du 3 mars 1900. ' La corruption ici est quelque chose d'affreux,' et puis 'les Américains corrompent les fonctionnaires. S'il y a une entreprise à donner ici, les Américains sont presque sûrs de l'avoir à tout coup ; on leur donne même le transport des malles à destination des creeks.’

“ Que le 23 mars 1900 M. Sugrue a dit, dans une assemblée publique, à Dawson, qu'un système très corrompu et très vicieux d'administration a été institué par l'honorable M. Sifton et l'honorable James M. Walsh et autres fonctionnaires, et que, sauf certaines améliorations périodiques dans certains départements de l'administration, ce système a été maintenu jusqu'à présent.

“ Que le territoire du Yukon n'est pas représenté dans le parlement du Canada ni dans le Conseil d'administration du Yukon.

“ Que cette Chambre est d'avis qu'il devrait être nommé une haute commission judiciaire avec plein pouvoir (à être conféré par une loi *ad hoc*) de s'enquérir et informer à fond de toutes les dites accusations jusqu'ici faites, ou qui pourront être portées à la connaissance de la dite commission pendant ses séances, et sur le tout faire rapport.”

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit :—

Vendredi matin, 19 juin 1900.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Dugas,	LaRivière,	Martin,
Bell (Pictou),	Foster,	Macdonald (King's),	Montague,
Bennett,	Ganong,	MacLaren,	Morin,
Borgeron,	Gillies,	McAlister,	Prior,
Cargill,	Haggart,	McDougall,	Sproule,
Carscallen,	Henderson,	McInerney,	Taylor,
Clancy,	Ingram,	McNeill,	Wallace, et
Clarke,	Kaulbach,	Marcotte,	Wilson.—34.
Cochrane,	Kendry,		

CONTRE :

Messieurs

Beith,	Dupré,	Lang,	Meigs,
Bell (Prince),	Ellis,	Laurier (sir Wilfrid),	Mignault,
Blair,	Ethier,	Lavergne,	Morrison,
Bourbonnais,	Featherston,	Livingston,	Parmalee,
Britton,	Fielding,	Macdonald (Huron),	Paterson,
Brodeur,	Fisher,	Mackie,	Proulx,
Brown,	Fortier,	McClure,	Puttee,
Bruneau,	Fraser (Guysborough),	McGregor,	Rogers,
Calvert,	Fraser (Lambton),	McGugan,	Ross,
Campbell,	Frost,	McHugh,	Rutherford,
Casey,	Gauthier,	McIsaac,	Savard,
Costigan,	Gauvreau,	McLellan (Prince),	Somerville,

Cowan,	Geoffrion,	McLennan (Inverness),	Stenson,
Davies (sir Louis),	Godbout,	McMillan,	Sutherland,
Dechène,	Harwood,	Madore,	Talbot,
Demers,	Hutchison,	Malouin,	Tolmie, et
Dobell,	Johnston,	Maxwell,	Tucker.—70.
Domville,	Landerkin,		

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale proposant que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, est alors retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 174) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des poids et mesures, avec des amendements auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debout et découverts) et il est comme il suit :—

H. E. TASCHEREAU,

Député-Gouverneur.

Le député-gouverneur transmet à la Chambre des Communes, en vertu des dispositions de l'article 59 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, copie certifiée d'un arrêté du Conseil privé, en date du 21 juin 1900, contenant la cause donnée pour la révocation de l'honorable Thomas Robert McInnes de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de la Colombie-Britannique.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 27<sup>me</sup> jour de juin 1900.

1588.

Conseil privé. }  
Canada. }

EXTRAIT d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 21 juin 1900.

Vu le mémoire du Très Honorable sir Wilfrid Laurier, en date du 20 juin 1900, énonçant que l'acte du lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, en renvoyant ses ministres, n'a pas été approuvé par le peuple de cette province, et que, de plus, vu les événements récemment survenus dans la dite province de la Colombie-Britannique, il est évident que le gouvernement de cette province ne peut être exercé avec succès en la manière prévue par la constitution sous l'administration du lieutenant-gouverneur actuel, Son Honneur Thomas R. McInnes, dont la conduite officielle a été subversive des principes du gouvernement responsable :—

Le très honorable premier ministre soumet en conséquence que l'utilité de M. McInnes comme lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique a cessé, et il recommande que M. McInnes soit révoqué de cette charge, et que la cause à donner pour cette révocation en vertu des dispositions de l'article 59 de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* sont les faits énoncés dans cette minute.

Le comité soumet le memorandum ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE,

Greffier du Conseil privé.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure du matin, s'ajourne à ce jour.

VENDREDI, 29 JUIN 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

M. Fraser (Guysborough), du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le vingt-septième rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 176) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et est convenu de recommander qu'ils soient retirés, parce qu'il est inopportun de procéder plus loin avec ces bills à la période actuelle, savoir :—

Bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska-Yukon.

Bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest.

Votre comité recommande que les honoraires payés pour les deux bills en dernier lieu mentionnés soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 14) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur," et il est convenu d'en rapporter le préambule *non prouvé*, vu que votre comité est d'avis que l'adoption de cette mesure ne serait pas dans l'intérêt public.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Britton,

Ordonné.—Que le bill (No 23) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Alaska-Yukon, et le bill (No 42) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska et du Nord-Ouest, soient retirés, et que les honoraires et frais payés à ce sujet soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-septième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Prior,

Ordonné.—Que le second rapport du comité spécial nommé pour faire une enquête sur certaines rations d'urgence achetées pour l'usage des troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud, ainsi que les procès-verbaux des séances, la preuve et les pièces produites devant le comité, soient imprimés sans délai, et que la règle 94 soit suspendue au sujet du dit rapport.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,

Ré-olu.—Que la Chambre, après l'ajournement, ce jour, restera ainsi ajournée jusqu'à samedi, à onze heures de l'avant-midi, et que l'ordre des affaires, ce jour-là, sera le même que celui des séances précédentes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

A six heures, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à sept heures et demie du soir.

*Sept heures et demie du soir.*

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis*



*Railroad Tie Plate Company of Canada (limited)*; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 185) autorisant la vente des biens de la Compagnie de steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, siégeant en comité des subsides, reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service extérieur des postes, savoir :—Service du transport des malles, \$2,207,000; appointements et allocations, y compris dans ce montant les appointements des employés temporaires qui doivent être nommés permanemment, à leur salaire actuel, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,232,263; divers, \$214,170; allocation de commiseration, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de dépenses se rattachant aux postes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes, savoir :—Pour payer à S. J. Carter, commis surnuméraire dans le bureau des lettres de rebut à Winnipeg, une allocation provisoire pour faire face aux frais exceptionnels d'existence au Manitoba, depuis le 1er juillet 1899 jusqu'au 30 juin 1900, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$120; aide aux écritures et autre, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service des postes dans le district du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cent trente-deux piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir :—Allocation de parcours à M. F. W. Blizzard, courrier de malle sur chemins de fer dans la division du Nouveau-Brunswick, du 1er juillet 1898 au 31 décembre 1899. (On accorda à M. Blizzard un congé avec appointements, à cause de blessures reçues pendant qu'il était de service, et le montant est basé sur la moyenne de son allocation de parcours de \$53.42 par mois, moins \$8.44 payés en septembre 1897, \$953.12.) Pour indemniser B. F. Shephard, commis de 3e classe dans le bureau de poste de Victoria, pour services spéciaux rendus par lui, et pour dommages à ses habits pendant qu'il fumigeait les malles entrant dans le port de Victoria, C.-B., du 1er avril au 30 juin 1899, à \$50 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$12.50; allocation de commiseration à payer à Joseph Y. Watson, père de feu B. Watson, commis de la malle entre Frédéricton et Lower St. Mary's, N.-B.,

qui se noya le 3 mai 1899, en essayant de sauver la malle pendant qu'il traversait un ruisseau dans un bateau, en revenant de Lower St. Mary's, \$50; pour augmenter les appointements du directeur de poste d'Halifax, de \$2,400 à \$2,800 par année, à partir du 1er juillet 1899, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil (à voter de nouveau), \$400; pour accorder la promotion de M. W. R. Ecclestone, commis de 3e classe dans le bureau de poste d'Hamilton, maintenant chargé de la direction du contingent postal canadien dans l'Afrique du Sud, à la 2e classe, à partir du 1er janvier 1900, avec appointements de \$1,000 par année, \$100; et aussi, pour lui accorder une allocation spéciale de \$100, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$100; pour payer une allocation de parcours aux commis de la malle sur chemins de fer maintenant en service dans l'Afrique du Sud, du 1er janvier au 30 juin 1900, savoir:—J. Lallier, \$140.64; T. Bedell, \$193.08; K. A. Murray, \$120.45; R. Johnston, \$256.14, \$710.31: pour rembourser M. C. W. Martin, commis de la malle de 3e classe sur chemins de fer, dans la division d'Ottawa, les dommages causés à ses habits dans un accident de chemin de fer, pendant qu'il était en service sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, près de la gare de Grasset, le 6 février 1900, \$26.50; pour augmenter l'allocation provisoire aux personnels du service des courriers sur chemins de fer, des bureaux des inspecteurs et bureaux de poste au Manitoba et dans la Colombie-Britannique, afin de faire face aux frais exceptionnels de subsistance, \$7,007.39; pour compléter les paiements pour le service des postes jusqu'au 30 juin 1900, \$31,473, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Samedi, 30 juin 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 118) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami," avec des amendements, auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 41) intitulé:—"Acte concernant le commerce de grain dans le district d'inspection du Manitoba," avec des amendements auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour examiner une certaine résolution concernant les juges des cours provinciales.

---

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire comme il suit:—

1. Que le traitement du juge en chef de la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest sera de \$5,000, et celui des quatre juges puînés de la dite cour, de \$4,000 chacun par année.

2. Que le traitement d'un juge additionnel de la cour territoriale du territoire du Yukon sera de \$4,000 par année.

3. Que les traitements des dix-sept juges puînés de la cour Supérieure de Québec dont les domiciles sont fixés à Montréal ou Québec (y compris le juge auquel est assigné le district de Terrebonne), seront de \$5,000 chacun par année.

Résolution à rapporter.

---

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à un ordre de la Chambre du 23 avril 1900, pour la production de copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les autorités britanniques et toutes autres personnes en Canada, concernant l'achat de fourrage pour l'armée dans l'Afrique du Sud. (*Document No 148a.*)

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à trois heures et douze minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

SAMEDI, 30 JUIN 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

**PRÏÈRE.**

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 165) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant le pont de Montréal,” et le

Bill (No 164) du Sénat, intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental,” et il est convenu d’en rapporter les préambules *non prouvés*, vu que votre comité est d’avis que l’adoption de ces mesures ne serait pas dans l’intérêt public.

M. Semple, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet du bill suivant du Sénat, et les a trouvés suffisants, savoir :—

Bill (No 186) intitulé : “ Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim.”

M. Borden (King’s) présente la réponse à une adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, pour la production de copie de tous rapports, papiers, correspondance et ordres concernant la retraite du lieutenant-colonel Domville du service actif dans la milice du Canada. (*Document No 171.*)

Sur motion de M. Semple, secondé par M. McMillan,

Ordonné,—Que le bill du Sénat (No 186) intitulé : “ Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim,” soit inscrit sur l’ordre du jour, pour seconde lecture, lundi prochain.

M. Sutherland, l’un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à une adresse de la Chambre à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 19 mars 1900, demandant la production d’un état indiquant le nombre de concessions aurifères dans le Yukon qui ont été données en compensation de concessions dont l’on prétend avoir été frustré par suite d’erreurs commises par des fonctionnaires ou autrement, et copie de tous papiers, correspondance, rapports et ordres se rapportant à ce sujet, et de tous règlements ou instructions y relatifs. (*Document No 33x.*)

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu’une somme n’excédant pas neuf cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux, imputable sur le capital, savoir : pour le chemin de fer Intercolonial, pour l’année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu’une somme n’excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine :—Construction d’une porte de ponton en quart de cercle, pour l’année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu’une somme n’excédant pas quatre cent quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l’agrandissement du canal des Galops, pour l’année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'amélioration de l'entrée du canal Welland à Port-Colborne, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Chemins de fer et Canaux, imputable sur le revenu, savoir : Une paire de portes d'écluse pour le canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir : Réfection de la jetée de l'ouest à Port-Dalhousie, \$32,000; réfection de la superstructure du dock en aval de l'écluse n° 1, \$11,800; réfection du mur en maçonnerie, écluse n° 24, \$14,000; réfection des pilotis de défense, 3 ponts, \$11,300; réfection de la jetée de l'ouest à Port-Colborne, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les feux d'alignement du chenal du Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer la maçonnerie de la nouvelle écluse du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter les murs de protection du canal du lac Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir : Pour construire un chalan et y installer des machines, \$4,000; rouleaux en acier pour le pont Wellington, \$3,000; reconstruire le mur du bassin n° 2, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour reconstruire le barrage et le brise-glace de l'écluse de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente et un mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Carillon et Grenville, savoir : reconstruire le mur en aval de l'écluse n° 6, \$1,700; reconstruire les estacades de garde, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir : Pour construire cinq estacades de garde, \$2,000; draguer le chenal en aval de l'écluse de Buckhorn, \$1,500; draguer le chenal en aval de l'écluse de Hutchison, \$2,500; draguer les battures dans la rivière Ottonabi, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille trois cent soixante-dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; études et inspections—canaux, \$3,000; études et inspections—chemins de fer, \$15,000; statistique des chemins de fer, \$2,500; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,600; appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, d'après l'état ci-dessus. Les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil :—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400 2 à \$1,900, 1 à \$1,800, 1 à \$800, 4 à \$700, 1 à \$600, 2 à \$540, 4 à \$500, \$20,680; rapport des témoignages pris devant le comité des Chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; pour frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$6,000; souscription annuelle au Congrès International de chemins de fer à Bruxelles, \$97.33, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

La première résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Les résolutions subséquentes étant lues la seconde fois, sont renvoyées à plus tard pour plus ample considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour subvenir aux subsides votés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, la somme de \$900,000 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ellis fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Ellis fait, en conséquence, rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme il suit:—

Résolu,—Que pour subvenir aux subsides votés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, la somme de \$900,000 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Ellis informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné,—Que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 188) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 113) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 110) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Poids et mesures, lesquels amendements sont lus comme il suit:—

Page 1, ligne 15, retranchez depuis "pintes" jusqu'à "2," ligne 16.

Page 1, ligne 16, après "poires" insérez "ou," et après "coings" retranchez "ou des pommes de terre."

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "article" jusqu'à "4," ligne 23.

Page 1, lignes 24 et 25, après "poires" insérez "ou," et après "coings" retranchez "ou pommes de terre."

Page 1, lignes 27 et 28, après "poires" insérez "ou," et après "coings" retranchez "ou pommes de terre."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 174) modifiant l'Acte des pénitenciers, lequel amendement est lu comme il suit:—

Page 1, ligne 4, retranchez depuis "L'annexe" jusqu'à "est," ligne 6, et insérez "du chapitre 48 des statuts de 1899," intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des pénitenciers."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leur amendement.

M. Brodeur, du comité général de la Chambre formé pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des juges des cours provinciales, fait rapport comme il suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'Acte concernant les juges des cours provinciales et de prescrire comme il suit:—

(1) Que le traitement du juge en chef de la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest sera de \$5,000, et celui des cinq juges puînés de la dite cour, de \$4,000 chacun par année.

(2) Que le traitement d'un juge additionnel de la cour territoriale du territoire du Yukon sera de \$4,000 par année.

(3) Que les traitements des dix-sept juges puînés de la cour Supérieure de Québec dont les domiciles sont fixés à Montréal ou Québec (y compris le juge auquel est assigné le district de Terrebonne), seront de \$5,000, chacun, par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné,—Que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 189) modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

LUNDI, 2 JUILLET 1900.

PRIÈRE.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 176) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 118) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami," lesquels amendements sont lus comme il suit:—

Page 1, ligne 21, après "inachevée," insérez ce qui suit comme article A:—

ARTICLE A.

"L'article 1 du chapitre 87 des statuts de 1898 est modifié ici par insertion dans la ligne 5 de cet article, après le mot "Lindsay," des mots "Pierre Hyacinthe Chabot, d'Ottawa."

Page 1, ligne 23, retranchez tous les mots depuis "suivant" jusqu'à la fin du bill et insérez ce qui suit:—

"4. La compagnie pourra tracer, construire et exploiter un chemin de fer, d'une largeur de voie de quatre pieds huit pouces et demi, depuis un point appelé Domrémy, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, environ deux milles à l'ouest de la station de Verner, en suivant, d'aussi près que possible, la ligne de township séparative entre les townships de Kirkpatrick et de Caldwell, de Hugel et de Badgerow, de Crearer et de Gibbons, de Dana et de McWilliams, de Pardo et de Hobbs, jusqu'à un point appelé la Baie de Jeunne, à l'extrémité méridionale de la baie du Sud-Ouest du lac Timagami."

Les dits amendements étant lus la seconde fois,

M. McHugh propose, secondé par McGugan, que la Chambre désapprouve le premier amendement pour la raison suivante, savoir:—

"Parce que la personne nommée dans le dit amendement n'est pas connue des promoteurs du bill."

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

M. McHugh propose, secondé par par M. McGugan, que la Chambre désapprouve le deuxième amendement pour les raisons suivantes, savoir:—

"1. Parce que les promoteurs seraient dans l'impossibilité absolue de faire les arrangements financiers nécessaires pour exécuter leur entreprise, par suite des grandes difficultés qu'ils auraient à surmonter dans la construction d'un chemin de fer entre les points nommés dans la mesure et le lac Timagami.

"2. Parce qu'une ligne praticable a déjà été étudiée entre Sturgeon-Falls et le lac—comme le fait voir le rapport de l'arpenteur—reliant ainsi les établissements de cette région qui se trouvent au nord du chemin de fer Canadien du Pacifique avec la ville prospère de Sturgeon-Falls, qui s'agrandit rapidement et où se trouve un excellent marché pour les produits dont les colons peuvent disposer, au lieu de les



relier avec le village de Verner, qui est sans importance et qui n'est même pas encore incorporé.

"3. Parce que les promoteurs sont raisonnablement fondés à croire qu'ils peuvent obtenir les capitaux nécessaires, pour construire le chemin de fer, pourvu que le bill passe dans la forme originaire soumise par les promoteurs.

"4. Parce que les dits promoteurs ont déjà obtenu une charte depuis deux ans avec tête de ligne "à ou près Verner," et qu'il leur a été impossible d'induire les capitalistes à placer leurs fonds dans la construction d'un chemin sur cette ligne projetée.

"5. Parce qu'il est de la plus grande importance pour les colons de cette région d'être pourvus d'une voie ferrée aussi promptement que possible."

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes désapprouve leurs amendements et en donne les raisons.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 186) du Sénat, intitulé : "Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. Campbell rapporte que le comité a fait quelque progrès, et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir :—Création d'un chenal dans la lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service des dragueurs au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe à Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création du chenal du Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à W. C. Thompson dans une affaire d'arbitrage au sujet du canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement d'indemnités dues pour terrains et frais au sujet du canal de la Culbute, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille soixante-sept piastres et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, imputable sur le revenu, savoir :—Canal de Lachine—Réparations d'un dragueur, d'une grue à vapeur et de chalans, \$2,000; au capitaine C. Bertram, indemnité pour la barge *Georgia*, \$67.15, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir :—Pour terminer le dragage dans le bassin à l'entrée d'aval, écluses 15 et 17, \$5,000; *Gilbert Dredging Co.*, pour pierre, \$3,750; phares d'alignement aux entrées d'amont et d'aval, \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg, savoir :—Travaux de protection à la jetée de l'entrée d'aval à l'écluse 23, Morrisburg, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly, savoir :—Travaux de drainage à Saint-Jean, \$500; réparations générales, \$550, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dommages causés par le feu dans le bureau du percepteur du canal Rideau, à Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de commis surnuméraires et copistes autres que ceux qui ont passé l'examen du service civil, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour poser au wagon du Gouverneur général un appareil d'éclairage électrique actionné par les essieux, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cents quarante-huit mille six cent quatre-vingt-une piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial—Pour agrandissement à Halifax, \$5,000; accroissement des facilités sur la ligne, \$60,000; clôtures paraneige, \$5,000; dragage à Pictou-Landing, \$2,550; voies de garage, \$12,500; élévateur à grain à Saint-Jean, \$32,000; élévateur à grain à Halifax, \$21,500; matériel roulant, \$190,000; équipement de stations, etc., \$6,300; machines on différents endroits, \$11,200; réclamation de McDonald et Moffatt pour travaux supplémentaires se rattachant à l'entreprise d'un quai à Sydney, \$1,074; pour payer à Ralph Jones moitié intérêt à 6 pour 100 sur \$38,915.37, somme reportée par le commissaire sur la réclamation du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow concernant le "tuf" du contrat No 6 de Stewart et Jones, composée comme suit :—Sur \$38,055.37 depuis le 7 janvier 1893, date du jugement, jusqu'au 20 septembre 1893, date du paiement, et sur \$860 depuis le 7 janvier 1893, date du jugement, jusqu'au 9 octobre 1894, date du paiement, en tout \$1,694.99, soit \$847.50; chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, pour agrandissement à Summerside, \$710, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, imputable sur le revenu, savoir :—Chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le personnel du canal Rideau, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine, savoir :—Gratification à F-Houle, à raison de blessures, \$91; réparations générales, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois, savoir :—Réparations au déversoir, écluse 10, et fuite à l'écluse 12, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la reconstruction des portes de l'écluse de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations au canal de Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

23. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir :—Gages du personnel chargé de régler le niveau de l'eau en hiver, \$1,000; allocation pour loyer de maison au personnel, \$2,088, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

24. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Williamsburg, savoir :—Gages des préposés aux nouveaux ponts, \$1,000; allocation pour loyer de maison au personnel, \$1,224, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

25. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, savoir :—Allocation pour loyer de maison aux préposés du pont, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

26. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille cent soixante-six piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les item non prévus, 1898-99, suivant le rapport de l'auditeur général, page A—5, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

La Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Mardi, 3 juillet 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

MARDI, 3 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont séparément présentées et déposées sur le bureau :

Par M. Prior,—la pétition de James Garden, maire, et autres, de la cité de Vancouver, C. B.; et la pétition de Thomas W. Lewis, et autres, de la cité de Victoria, aussi de la Colombie-Britannique.

M. Fisher, du comité spécial chargé de prendre en considération le bill (No 167) modifiant l'Acte concernant les droits d'auteurs, présente un rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Votre comité constate que les dispositions renfermées dans le bill projeté ont été demandées par la Société des auteurs canadiens et par les éditeurs canadiens, et c'est sur leurs représentations et pour protéger les intérêts des personnes qui s'occupent de publications et de propriété littéraire que ce bill a été présenté.

Votre comité constate aussi que la protection accordée aux éditeurs canadiens par le bill projeté a l'approbation de la Société des auteurs de la Grande-Bretagne et du public anglais.

Jusqu'ici, il ya eu constamment friction et conflits d'intérêts entre les personnes ayant à faire valoir des droits d'auteurs en Canada et dans la Grande-Bretagne.

Nous avons maintenant la satisfaction de constater que l'harmonie règne parmi les intéressés, et il est très probable que l'adoption du présent acte fera disparaître les dernières causes de conflits et aura pour effet de mettre fin aux différends qui ont été une source constante d'ennuis chaque fois qu'on a tenté, pendant ces dernières années, de légiférer sur la question des droits d'auteurs.

Des critiques ont exprimé la crainte que l'adoption de la présente mesure donnerait à penser que le parlement du Canada abandonne la position prise par sir John Thompson, et que ce serait en quelque sorte admettre que le Canada ne peut légiférer sur la question de la propriété littéraire qu'en vertu d'une législation impériale, vu que le bill de lord Monkswell, actuellement soumis au parlement impérial, a donné occasion à la présente mesure.

Votre comité est, toutefois, d'avis que cette crainte n'est pas fondée. Il est bien vrai que le bill de lord Monkswell renferme une clause autorisant les législatures des colonies à légiférer d'après les dispositions de ce bill, mais le projet de loi de lord Monkswell n'est pas encore et ne deviendra peut-être jamais loi, et l'on ne peut prétendre que le présent acte, qui précédera toute législation britannique sur ce sujet, tirera sa validité de cette dernière; et votre comité est d'avis que l'adoption du présent acte ne liera en aucune manière le gouvernement du Canada s'il lui arrive encore, comme il l'a fait par le passé, de protester contre le parlement de la Grande-Bretagne, qui réclame le droit de légiférer pour les colonies en matière de propriété littéraire.

En conséquence, votre comité soumet le bill sans amendements.

Sur motion de M. Mulock, secondé par sir Louis H. Davies.

Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état relatif aux travaux de dragage à la Rivière-du-Loup (En-Haut) durant l'exercice 1899-1900.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 172.*)

Sur motion de M. Mulock, secondé par sir Louis H. Davies,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état des travaux de dragage à Miller's Landing, Sumas, rivière Fraser, Colombie-Britannique.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 172a.*)

Sur motion de M. Mulock, secondé par sir Louis H. Davies,  
Ordonné,—Qu'il soit mis devant la Chambre, un état indiquant les prix du bois acheté pour refaire les estacades dans la rivière Saint-Maurice.

M. Mulock, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse à l'ordre ci-dessus. (*Document No 173.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (No 11) modifiant l'Acte du pilotage, est lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements fait par le Sénat au bill (No 141) intitulé: "Acte concernant le commerce du grain dans le district d'inspection du Manitoba," lesquels amendements sont lus comme il suit:—

Page 1, ligne 21, après "moulins" insérez: "et les négociants commissionnaires en grains."

Page 1, ligne 24, après "plats" insérez: "et les négociants commissionnaires en grains."

Page 2, ligne 2, après "fer" insérez: "ou par quelque négociant commissionnaire en grain."

Page 3, ligne 39, retranchez "les noms" et insérez: "le nom de la corporation et ceux."

Page 7, ligne 34, retranchez les mots depuis "contrôler" jusqu'à la fin du paragraphe.

Page 7, ligne 44, retranchez le paragraphe 4 de l'article 26, et insérez à la place le suivant:—

"4. Dans le cas, cependant, où un entreposeur terminal estimerait qu'une partie du grain dans son élévateur est détériorée ou se détériore, il devra immédiatement consulter l'inspecteur de grains officiel résident, ou en son absence son assistant autorisé; et si, après examen du grain par l'inspecteur de grains officiel résident ou, en son absence, par son assistant autorisé, le grain est trouvé effectivement détérioré ou en voie de détérioration, il pourra ordonner à l'entreposeur (aux frais du propriétaire du grain) de 'ré-élever' le grain pour le remettre en bonne condition ou empêcher qu'il ne se détériore davantage; et si, après examen fait, le grain est trouvé en mauvais état, et que la détérioration n'en puisse être arrêtée par la 'ré-élévation,' il devra immédiatement en être donné avis, par lettre recommandée, au propriétaire, s'il est connu, et au commissaire des entrepôts, et en même temps avis au public, par annonce insérée à un journal quotidien, s'il en existe, publié dans la ville ou la cité de la situation de l'élévateur, ainsi qu'à Winnipeg, et par affichage, dans l'élévateur et à la bourse des grains de Winnipeg, d'un avis de l'état dans lequel, autant qu'il est possible de le constater, se trouve alors ce grain. Il indiquera dans cet avis l'espèce et la qualité du grain, et l'élévateur où il est emmagasiné; il y indiquera aussi les récépissés d'entrepôt, s'il en est en circulation, sur remise desquels doit se livrer le grain, énonçant les numéros, quantités et dates de chacun des récépissés représentant du grain non encore déclaré en mauvais état, ou non désigné comme reçu en mauvais état; ou, s'il n'a pas été donné de récépissés d'entrepôt, il indiquera le nom de la personne pour qui le grain

“ a été emmagasiné, la date de la réception, la quantité et l'identité du grain ainsi déprécié, dont la constatation devra comprendre, aussi approximativement que possible, une quantité égale à celle contenue dans le ou les compartiments de l'élevateur où le grain est déposé; et ce grain sera livré sur renvoi et annulation des récépissés d'entrepôt, ou remise du reçu original d'expédition endossé, et sur paiement des frais, à la demande du propriétaire du grain.

“ L'inspecteur de grains officiel pourra, s'il le juge à propos, ordonner à l'entreposeur de transporter le grain détérioré ou en voie de se détériorer à un élevateur de la localité terminale pourvu d'appareils spéciaux pour le traitement du grain altéré, dans l'intérêt du propriétaire et à ses risques et dépens.”

Page 8, ligne 34, après “ Winnipeg ” insérez : “ et, si le produit de cette vente est insuffisant pour satisfaire à tous les frais à la charge du grain au jour de la vente, le propriétaire du grain ainsi vendu sera, en ce cas, redevable de tout déficit à l'entreposeur.”

Page 8, ligne 38, après “ grain ” insérez : “ lorsque cet emmagasinage en com- partiment spécial a été convenu entre les parties.”

Page 9, ligne 20, après “ propriétaires ” insérez “ ou locataires.”

Page 14, lignes 43 et 44, retranchez les mots “ de sa classification ou.”

Page 15, ligne 2, retranchez depuis “ la ” jusqu'à “ était,” ligne 4, et insérez : “ déduction qui, à son avis, serait attribuée à ce grain et que celui-ci obtiendrait s'il.”

Page 15, ligne 7, retranchez depuis “ quelle ” jusqu'au premier “ à,” ligne 8, et insérez “ déduction convient.”

Page 15, lignes 8 et 9, retranchez “ seraient attribuées ” et insérez “ serait attri- buée.”

Page 15, ligne 12, retranchez depuis “ sur ” jusqu'à “ il,” ligne 13, et insérez “ la déduction à faire.”

Page 15, après l'article 37, insérez ce qui suit comme article 37a :—

“ 37a. Le propriétaire, locataire ou gérant de tout élevateur pourvu, actuelle- ment ou ci-après, d'appareils à nettoyer les grains, devra, avant le pesage du grain, en opérer le nettoyage, s'il est requis de ce faire.

“ 2. Les intéressés au pesage de grain quelconque, aux élevateurs de localités rurales, auront librement accès aux instruments de pesage pendant l'opération. “ Le poids net du grain nettoyé comme il a été dit sera spécifié sur le certificat donné par l'acheteur au vendeur.

“ 3. Le propriétaire, locataire ou gérant d'un élevateur qui manquera à se conformer aux prescriptions de cet article sera coupable d'une infraction sous l'empire du présent acte.”

Page 20, ligne 43, après “ amendé ” insérez “ contre le délinquant.”

Page 21, ligne 6, après “ mesures ” insérez ce qui suit comme article 53a :—

“ 53a. Lorsque du grain dans un élevateur ou entrepôt sera nettoyé avant d'être pesé, les dispositions du présent acte qui exigent un état du poids brut ne seront point applicables à ce grain.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 182) concernant la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre Charlottetown et Murray-Harbour.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Flint rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des modifications faites par le Sénat aux amendements de la Chambre des Communes au bill (No 137) du Sénat, intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892,"—lesquels amendements de la Chambre des Communes sont lus comme il suit:—

1. Page 1, ligne 5.—Après "1900" insérez ce qui suit comme article 1a :—  
"1a. Le présent acte entrera en vigueur le premier jour de janvier 1901."

*Dans l'annexe.*

2. Page 3, ligne 29.—Retranchez depuis "lui" jusqu'à "l'accusé" inclusivement, ligne 33.

3. Page 8, ligne 14.—Après "forcé" insérez ce qui suit:—

"Par insertion, immédiatement après l'article 359, de l'article suivant:—

"359a. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement d'un an, quiconque, en contractant une dette ou obligation, aura obtenu crédit sous de faux prétextes ou au moyen de toute autre fraude."

4. Page 8, ligne 31.—Après "fouet" insérez ce qui suit:—

"449. Est coupable d'un acte criminel, quiconque,

"(a.) sans le consentement de cette autre personne, volontairement efface, cache ou enlève la marque de commerce due ment enregistrée ou le nom d'une autre personne, de quelque barrique, barillet, bouteille, siphon, vaisseau, vase, boîte de fer blanc, caisse ou autre colis, avec l'intention de frauder cette autre personne, à moins que ce colis n'ait été acheté de cette autre personne;

"(b.) étant un fabricant, vendeur ou négociant, ou embouteilleur, sans la permission écrite de cette autre personne, fait le commerce ou trafic de bouteilles ou siphons qui portent la marque de commerce due ment enregistrée ou le nom d'une autre personne, ou remplit ces bouteilles ou siphons de quelque breuvage destiné à la vente ou au trafic.

"2. L'usage, par tout fabricant, marchand ou négociant, autre que cette personne, de bouteilles ou siphons portant cette marque de commerce ou le nom d'une autre personne, pour vendre quelque breuvage, ou l'achat, la vente ou le trafic de bouteilles ou siphons par un fabricant, marchand ou négociant autre que cette personne, sans cette permission écrite, ou le fait qu'un marchand d'étoupe a en sa possession des bouteilles ou siphons portant cette marque de commerce ou ce nom, sans cette permission écrite, constituera une preuve *primâ facie* que cet usage, achat, vente, trafic ou possession est illicite au sens du présent article."

5. Page 9, ligne 25.—Après "propriétés," insérez ce qui suit:—

"2. Aucune disposition du présent article ne sera censée s'appliquer aux associations d'ouvriers ou employés formés par eux comme tels pour leur propre et raisonnable protection."

6. Page 12, ligne 45 —Après "témoignage," insérez ce qui suit:—

"Article 679.—Par addition du paragraphe suivant:—

"2. Les cours des diverses provinces et les juges des dites cours, respectivement, se donneront une aide réciproque pour les fins du présent acte; et tout jugement, décret ou ordre fait par la cour qui émettra tel bref de subpoena sur toute procédure contre tout témoin pour mépris ou autrement, pourra être mis à exécution par toute cour de la province dans laquelle résidera le témoin, de la même manière et aussi valablement et effectivement que si ce jugement, décret ou ordre avait été fait par la cour en dernier lieu mentionnée."

7. Page 13, ligne 24.—Après "ordre," insérez ce qui suit:

"Article 683.—Par addition du paragraphe suivant:—

"3. Sauf ces règlements de cour, ou cette pratique ou procédure comme susdit, ces dépositions pourront, par ordre du juge président, être lues comme preuve devant le grand jury."

8. Page, 13, ligne 30.—Après “été” insérez: “déjà,” et retranchez: “quel-  
“qu’un des chefs d’accusation,” et insérez: “l’accusation portée contre lui.”

9. Page 13, ligne 42.—Retranchez “d’un procès” et insérez: “de tout procès  
“antérieur sur le même chef d’accusation.”

10. Page 15, ligne 26.—Après “férié” insérez ce qui suit:—

“Article 744.—Par substitution des paragraphes 1 et 2 de cet article des para-  
graphes suivants:—

“744. Si la cour refuse de réserver la question, la partie qui l’aura demandé  
“pourra en saisir la cour d’Appel ainsi que ci-après prévu.

“2. Le procureur général ou la personne qui l’aura demandé pourra, sur avis de  
“motion donné à l’accusé ou au poursuivant, selon le cas, s’adresser à la cour d’Appel  
“pour en obtenir l’autorisation d’en appeler. La cour d’Appel pourra, sur cette  
“motion et après examen de telle preuve, s’il en est, qu’elle jugera à propos de de-  
“mander, donner ou refuser cette autorisation.”

11. Page 20, ligne 28.—Retranchez depuis “acquittés” jusqu’à “propriété,” in-  
clusivement ligne 5 de page 21.

12. Page 21, ligne 26.—Après “loi” insérez ce qui suit:

“Article 894.—Par substitution à cet article du suivant:—

“Article 864.—Lorsque quelqu’un sera accusé de voies de fait simples, tout  
“juge de paix pourra entendre et juger l’affaire sommairement.”

“2. Si le juge de paix est d’opinion que les voies de faits ou les coups ont été  
“accompagnés d’une tentative de commettre quelque autre acte criminel, ou s’il est  
“d’avis que ces voies de faits ou coups donnent, par suite d’autres circonstances,  
“matière à un acte d’accusation, il s’abstiendra de juger l’affaire et agira à tous  
“égards comme s’il n’était pas autorisé à la juger et décider d’une manière définitive.”

13. Page 22, ligne 26.—Retranchez depuis “poursuites” jusqu’à “186” inclusi-  
vement, dans la ligne 32.

Le Sénat a amendé le premier amendement de la Chambre des Communes en  
retranchant “le premier jour de janvier 1901” et en insérant à la place “le premier  
jour de septembre 1900.”

“Parce qu’il est désirable que les modifications apportées au Code criminel par  
cet acte deviennent exécutoires à la date la plus rapprochée, compatible avec la due  
publication de ses dispositions.”

Le Sénat n’a pas acquiescé au troisième amendement de la Chambre des Com-  
munes pour les raisons suivantes:—

“(a.) L’article 359a proposé serait une grande incitation au parjure pour les  
vendeurs;

“(b.) Il donnerait au créancier prétendant ou affirmant que l’acheteur a usé de  
faux prétexte, une occasion de contraindre en fait cet acheteur à lui accorder une  
préférence indue sur ces autres créanciers;

“(c.) Il introduirait une innovation fâcheuse dans les méthodes ordinaires et  
anciennes suivies dans les transactions entre vendeur et acheteur; et

“(d.) Aucun acte ne devrait être déclaré criminel par la loi, dans les cas où il  
existe un doute sérieux sur l’opportunité d’une déclaration de cette nature.”

Le Sénat n’a pas acquiescé au 5e amendement parce que l’Acte des unions ou-  
vrières, chapitre 131 des Statuts révisés, donne la protection nécessaire aux associa-  
tions d’ouvriers; et parce qu’il ne paraît pas y avoir de raisons suffisantes de sous-  
traire une classe d’hommes à l’application de l’article 520 du Code criminel.

Le premier amendement étant lu la seconde fois,

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Louis H. Davies, que la Chambre  
des Communes n’acquiesce pas au premier amendement fait par le Sénat, pour la  
raison suivante:—

“Parce que, bien qu’il soit désirable que les modifications apportées à la loi cri-  
minelle par le présent acte soient mises en vigueur aussitôt que possible, il est égale-  
ment et plus impérativement désirable encore que le public se familiarise avec les  
modifications faites à la loi criminelle, avant de les mettre en pratique.”

Et la question étant posée, elle est résolue dans l’affirmative.



Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Louis H. Davies, que la Chambre des Communes insiste sur son troisième amendement, pour la raison suivante :—

“Parce qu’il serait dans l’intérêt public de punir et de prévenir, si possible, une forme de fraude qui devient d’occurrence journalière.”

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l’affirmative.

Le cinquième amendement étant lu la seconde fois,

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Louis H. Davies,

que cette Chambre insiste sur le dit amendement pour la raison suivante :—

“Parce que cet amendement paraît être essentiel pour les associations de travailleurs, afin d’assurer la protection légitime de leurs droits.”

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l’affirmative.

Résolu,—Qu’un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes n’acquiesce pas au premier amendement fait par le Sénat, puis insiste sur les troisième et cinquième amendements faits par la Chambre des Communes, et en donne les raisons.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

L’ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 183), intitulé : “Acte modifiant l’Acte des clauses des compagnies.”

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l’Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l’a chargé d’en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre l’a adopté sans amendements.

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par sir Louis H. Davies, que la Chambre passe immédiatement à l’ordre No 8 des Ordres publics.

Et la question étant posée,—elle est résolue dans l’affirmative.

La Chambre reprend, en conséquence, le débat ajourné sur la motion faite lundi, le 23 avril, par M. Flint, déclarant :—

“Que cette Chambre a affirmé le principe que la prohibition du trafic des boissons enivrantes est le remède législatif le meilleur et le plus effectif pour remédier aux maux causés par l’intempérance, et qu’elle a aussi déclaré qu’aussitôt que le public donnerait un appui suffisant à des mesures strictes, elle serait prête à appuyer une telle législation ;

“Que le plébiscite de 1898,—où une majorité des votes enregistrés dans toute la Puissance, comprenant des majorités considérables dans toutes les provinces, sauf une, a été reconnue comme étant en faveur d’une telle législation,—ainsi que des preuves satisfaisantes provenant d’autres sources, indiquent qu’une telle législation serait fortement appuyée par le peuple du Canada.

“Que, vu les faits qui précèdent, cette Chambre est actuellement d’avis qu’il est désirable et expédient que le parlement passe, sans délai, des mesures de nature à assurer la prohibition du trafic des liqueurs à titre de breuvage, au moins dans les provinces et les territoires qui se sont prononcés en faveur de cette prohibition ;

Et sur l’amendement de M. McClure, proposant :—

“Que tous les mots après “Que,” dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants :—“un bon gouvernement a pour objet de promouvoir le bien-être général du peuple, en encourageant et protégeant soigneusement tout ce qui tend au bien public et en décourageant et supprimant également avec soin tout ce qui est de nature à nuire au public ;

“Que le trafic des liqueurs alcooliques à titre de breuvage produit un effet désastreux sur le bien-être moral, social et industriel du peuple du Canada ;

“Qu'en dépit de toutes les lois antérieures, les maux résultant de l'intempérance sont si considérables, si étendus et si destructeurs, qu'ils constituent un péril social et une menace nationale ;

“Que cette Chambre est d'avis, pour les raisons ci-dessus énoncées, que le remède législatif véritable et le plus effectif se trouve dans l'adoption et l'application d'une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes à titre de breuvage ;

“Et cette Chambre est prête à sanctionner une telle législation, en tant qu'elle est de la compétence du parlement du Canada.”

Et aussi, sur le sous-amendement de M. Parmalee, proposant :—

“Que tous les mots de l'amendement après “suivants” soient retranchés et remplacés par ceux qui suivent :—“lors du plébiscite de 1898, 23 pour cent seulement des électeurs enregistrés du Canada ont voté pour la prohibition ; que dans les provinces et territoires en dehors de Québec, 27 pour cent seulement des électeurs enregistrés ont voté pour la prohibition ; que ces résultats démontrent qu'il n'y a pas de sentiment suffisamment prononcé en faveur de la prohibition pour permettre de croire qu'une loi prohibitive pourrait être mise en vigueur avec succès ; et que cette Chambre est, en conséquence, d'avis qu'une telle loi prohibitive ne devrait pas être adoptée à présent.”

La question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise, et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

#### POUR :

##### Messieurs

Bazinet,	Davis,	Landerkin,	Monk,
Beattie,	Dechêne,	Lang,	Morin,
Beith,	Demers,	Laurier (sir Wilfrid),	Mulock,
Belcourt,	Douglas,	Lavergne,	Parmalee,
Bell (Prince),	Dugas,	Legris,	Paterson,
Bennett,	Dupré,	Livingston,	Penny,
Blair,	Dyment,	Macdonald (Huron),	Pettet,
Borden (King's),	Edwards,	Macdonell (Selkirk),	Préfontaine,
Bourassa,	Ethier,	MacLaren,	Prior,
Bourbonnais,	Featherston,	McCarthy,	Ratz,
Britton,	Fielding,	McDougall,	Rogers,
Brodeur,	Fisher,	McGregor,	Rosamond,
Brown,	Fitzpatrick,	McGugan,	Ross,
Bruneau,	Fortier,	McHugh,	Savard,
Burnett,	Fraser (Guysborough),	McIsaac,	Seagram,
Calvert,	Fraser (Lambton),	McLellan (Prince),	Semple,
Campbell,	Frost,	McLellan (Inverness),	Snetsinger,
Carroll,	Gauthier,	McMillan,	Stenson,
Casey,	Gauvreau,	McNeill,	Stubbs,
Champagne,	Geoffrion,	Malouin,	Sutherland,
Clark,	Gibson,	Marcel,	Talbot,
Corby,	Gilmour,	Marcotte,	Tolmie,
Costigan,	Harwood,	Mignault,	Turoot, et
Craig,	Johnston,	Monet,	Wood.—98.
Davies (sir Louis),	Kloepfer,		

#### CONTRE :

##### Messieurs

Bell (Pictou),	Gould,	Macdonald (King's),	Moore,
Bergeron,	Graham,	McAlister,	Morrison,
Carscallen,	Guillet,	McCleary,	Oliver,
Christie,	Henderson,	McClure,	Powell,
Clancy,	Hodgins,	McCormick,	Puttee,
Cochrane,	Ingram,	McInerney,	Richardson,

Copp, Donville, Flint, Foster, Gillies,	Kaulbach, Klock, LaRivière, Logan,	McLennan (Glengarry), McMullen, Martin, Maxwell,	Rutherford, Taylor, Wallace, et Wilson.—41.
-----------------------------------------------------	---------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------

L'amendement est ainsi adopté tel que modifié.

Et la motion principale, ainsi amendée, étant alors proposée,

M. Douglas propose, comme amendement, secondé par M. McGregor :—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale telle que modifiée :—“ mais que vu qu'il est à désirer qu'il soit décrété que le trafic des liqueurs doit être restreint davantage, cette Chambre est, en conséquence, d'avis que l'Acte de tempérance du Canada ait une portée plus grande et qu'il soit pourvu d'une manière plus parfaite à son application.”

La Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Mercredi, 4 juillet 1900.*

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Bazinet, Beith, Belcourt, Bell (Prince), Bourbonnais, Britton, Brown, Bruneau, Burnett, Calvert, Campbell, Christie, Costigan, Davies (sir Louis), Davis, Dechéne, Demers,	Douglas, Dupré, Dyment, Featherston, Fielding, Fisher, Flint, Fraser (Guysborough), Fraser (Lambton), Frost, Gauthier, Gauvreau, Geoffrion, Gibson, Gould, Graham,	Johnston, Lang, Laurier (sir Wilfrid), Lavergne, Legris, Logan, Macdonald (Huron), Macdonell (Selkirk), McGregor, McGugan, McHugh, McIsaac, McLellan, (Prince), McLennan (Inverness), McMillan, Maxwell,	Mignault, Mulock, Parmalee, Paterson, Penny, Pettet, Préfontaine, Ratz, Rutherford, Sen. ple, Snetsinger, Sutherland, Talbot, Tolmie, Turcot, et Wilson.—65.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONTRE :

Messieurs

Beattie, Bell (Pictou), Bennett, Bergeron, Blair, Borden (King's), Bonrassa, Brodeur, Carscallen, Casey, Champagne, Claney, Cochrane, Copp, Corby, Craig,	Dugas, Edwards, Ethier, Fitzpatrick, Foster, Gillies, Gilmour, Guillet, Henderson, Hodgins, Ingram, Kaulbach, Klock, Kloepfer, LaRivière, Livingston,	Macdonald (King's), McLaren, McCarthy, McCleary, McClure, McCormick, McDougall, McLennan (Glengarry), McMullen, McNeill, Malouin, Marcil, Marcotte, Martin, Monet, Monk,	Moore, Morin, Morrison, Oliver, Powell, Prior, Puttee, Richardson, Rogers, Rosamond, Ross, Savard, Seagram, Stubbs, Taylor, et Wallace.—64.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La motion principale, telle qu'amendée de nouveau, est alors adoptée.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins cinq minutes, mercredi matin, s'ajourne alors à ce jour.

MERCREDI, 4 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le vingt-neuvième rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Votre comité a pris en considération le bill W (No 186) du Sénat, intitulé : "Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim," et est convenu d'en faire rapport sans amendements.

M. McMillan, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le cinquième et dernier rapport de ce comité, lequel est comme il suit :—

Pendant la présente session du parlement, le comité a porté son attention sur les sujets suivants :—

1. L'agriculture, dans les diverses régions du Canada.
2. La conservation des bois et forêts dans le Canada-ouest.
3. L'immigration, et l'établissement de homesteads dans le Canada-ouest.
4. L'industrie du sucre de betterave en Canada.
5. Le traitement de la tuberculose chez les animaux.

Les personnes suivantes ont comparu devant le comité et ont traité les questions relatives à l'agriculture :—M. William Saunders, directeur des stations agronomiques ; M. James Fletcher, entomologiste et botaniste ; M. A. G. Gilbert, directeur de la basse-cour ; M. Frank T. Shutt, chimiste principal ; M. J. H. Grisdale, agriculteur ; M. W. T. Macoun, horticulteur ; et M. James W. Robertson, commissaire d'agriculture et d'industrie laitière.

M. Elihu Stewart, inspecteur en chef des bois et forêts du Canada, a traité la question forestière.

M. G. C. McMillen, de Watertown, Etat de New-York, a parlé de l'industrie du sucre de betterave.

Le traitement de la tuberculose a été expliqué par le Dr D. McEachern, inspecteur vétérinaire en chef du Canada, et par le Dr D. N. Higginson, chirurgien vétérinaire.

Le comité recommande que la preuve faite par M. Robertson, le Dr McEachern et le Dr Higginson soit imprimée sans délai pour distribution immédiate, comme suit : 20,000 exemplaires brochés de la preuve faite par chacun d'eux, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, et devant être distribués comme il suit : 15,000 exemplaires de chaque brochure distribués aux députés, 4,900 pour être distribués par le département de l'Agriculture, et 100 pour l'usage du comité.

Toute la preuve faite sur les sujets susmentionnés est annexée au présent comme partie essentielle du rapport, y compris la preuve faite au sujet de l'immigration et des établissements (*homesteads*) qui a déjà été soumise à la Chambre, et votre comité recommande que ce rapport ainsi refondu soit imprimé sans délai et distribué en la manière ordinaire. (*Annexe No 1.*)

Sur motion de M. Gibson, secondé pour M. Landerkin,

Résolu, — Que la Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité collectif des impressions des deux chambres du parlement.

Ordonné,—Que M. Sutherland ait la permission de présenter un bill (No 190) concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre ce bill en considération.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 189) modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Fielding, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Bergeron propose, comme amendement, secondé par M. Foster, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il le soit dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

La motion principale étant ensuite proposée, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 172) intitulé : "Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée)."

Bill (No 102) intitulé : "Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne."

Bill (No 177) intitulé : "Acte modifiant les actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec."

Bill (No 124) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson."

Bill (No 94) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora."

Bill (No 188) intitulé : "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1900."

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 187) modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bennett propose, comme amendement, secondé par M. Ingram :

“ Que tous les mots après ‘ que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants : “ il est décrété par l'article 2, chapitre 8.3 des Statuts révisés du Canada, que :—

“ Nulles marchandises ou nuls passagers ne pourront être transportés par eau d'un port à un autre du Canada, si ce n'est sur des navires britanniques ; et si des marchandises ou des passagers sont transportés, comme susdit, contrairement au présent acte, le capitaine du navire ou bâtiment faisant ce transport encourra une amende de quatre cents piastres ; et toutes marchandises ainsi transportées seront confisquées comme de contrebande, et le navire ou bâtiment pourra être détenu par le percepteur des douanes, au port ou lieu dans lequel seront amenés les marchandises ou les passagers, jusqu'à ce que l'amende ait été payée ou que le paiement en ait été garanti par cautionnement à sa satisfaction, et jusqu'à ce que les marchandises lui aient été livrées, de-quelles il sera disposé comme de marchandises confisquées suivant les dispositions de l'*Acte des douanes*.

“ Que par un arrêté ministériel en date du 16 octobre 1899, le gouvernement a autorisé les navires des Etats-Unis à transporter des cargaisons entre Fort William ou Port-Arthur, dans la province d'Ontario, et tout autre port en Canada, dans un sens ou dans l'autre, pendant le reste de la présente année 1899, aux mêmes conditions que celles applicables aux navires canadiens, défendant d'intenter des poursuites pour amendes ou confiscations à raison de la nationalité de ces navires quand ils seront ainsi employés.

“ Que par la décision du député-ministre de la Marine et des Pêcheries en date du 20 novembre 1899, cette autorisation a été interprétée comme s'appliquant au transport des céréales pour l'usage domestique.

“ Que par la permission administrative donnée sur l'avis de l'honorable R. W. Scott, ministre intérimaire des Douanes, l'ordre en conseil a été de nouveau étendu de manière à inclure le transport du foin entre l'île Manitouline et le port de Michipicoten, dans la province d'Ontario.

“ Que ces actes sont illégaux, et en tant qu'il ressort de la preuve soumise qu'ils n'ont pas été basés sur des renseignements suffisants pour justifier la suspension de la loi dans l'intérêt public.

“ Que la conduite du gouvernement, au sujet des faits précités, n'était pas justifiable au point de vue constitutionnel, qu'elle a porté préjudice aux intérêts maritimes du Canada, et qu'elle mérite d'être condamnée par cette Chambre.”

La Chambre ayant continué de siéger après minuit ;

*Jeudi, 5 juillet 1900.*

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Bennett,  
Bergeron,  
Caron (sir Adolphe),  
Casgrain,

Gillies,  
Gilmour,  
Guillet,  
Henderson,

Macdonald (King's),  
MacLaren,  
McAlister,  
McCleary,

Montagne,  
Moore,  
Morin,  
Prior,

Clancy,  
Cochrane,  
Dugas,  
Foster,

Hodgins,  
Ingram,  
Kaulbach,  
Kloepfer,

McDougall,  
McLennan (Glengarry),  
Marcotte,  
Martin,

Seagram,  
Sroule,  
Taylor, et  
Wilson.—32.

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,  
Beith,  
Bell (Prince),  
Blair,  
Borden (King's),  
Bourassa,  
Brodeur,  
Calvert,  
Davies (sir Louis),  
Demers,  
Dobell,  
Domville,  
Ellis,

Fielding,  
Fisher,  
Fitzpatrick,  
Fortier,  
Fraser (Lambton),  
Geoffrion,  
Gould,  
Landerkin,  
Lang,  
Laurier (sir Wilfrid),  
Logan,  
Macdonald (Huron),  
Mackie,

McClure,  
McGugan,  
McHugh,  
McIsaac,  
McLennan (Prince),  
McLennan (Inverness),  
McMillan,  
Madore,  
Malouin,  
Parmalee,  
Paterson,  
Pettet,  
Préfontaine,

Proulx,  
Puttee,  
Richardson,  
Rogers,  
Ross,  
Rutherford,  
Semple,  
Sutherland,  
Talbot,  
Tolmie,  
Tucker, et  
Turcot.—51

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant ensuite proposée, elle est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapportant progrès, demande, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et vingt-cinq minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi ce jour.

JEUDI, 5 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue, savoir:—

De James Garden, maire, et autres, de la cité de Vancouver, C.-B., et de Thomas W. Lewis et autres, de Victoria, C.-B., demandant séparément l'adoption d'un acte qui prohibe l'immigration des Chinois au Canada.

Sur motion de M. McMillan, secondé par M. Semple,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans le cinquième et dernier rapport du comité permanent de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1899. (*Document No 16a.*)

M. Belcourt propose, secondé par M. Russell, que la Chambre concoure dans le rapport final du comité spécial chargé de s'enquérir de l'achat de rations d'urgence destinées aux troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud.

M. Monk propose comme amendement, secondé par M. Prior:—

Que tous les mots après "Que" dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:—"la Chambre après avoir pris en sérieuse considération le rapport des procédures du comité spécial chargé de s'enquérir de l'achat de rations d'urgence pour l'usage des troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud, de la preuve faite et des pièces produites devant le dit comité, est d'avis que,—

"*Premièrement.*—Il ne peut y avoir aucun doute, d'après la preuve faite, que longtemps avant janvier 1900, les produits alimentaires de Henri Hatch étaient bien connus du département et du ministre de la Milice lui-même, et qu'ils étaient, jusqu'au commencement de janvier 1900, les seuls aliments nutritifs qui aient été mentionnés au département ou au ministre de la Milice comme rations d'urgence.

"Dès l'été ou l'automne de 1898, Henri Hatch expédia au Dr Neilson, directeur général du service médical, à Ottawa, des échantillons de protose végétal qui était déjà connu alors sous le nom de 'Hatch Protose,' bien que ce nom n'ait été enregistré qu'à une date ultérieure.

"En octobre ou novembre 1898, d'après la déclaration du Dr Borden, le Dr Devlin, à l'Hôtel Windsor, à Montréal, présenta Henri Hatch au ministre comme un spécialiste en aliments condensés (témoignage du Dr Borden, page 34, version anglaise des témoignages), et Hatch jure que lors de cette entrevue le ministre l'a remercié d'avoir envoyé des échantillons de sa nourriture au département et promit d'en faire une expérience à Kingston ou à Saint-Jean, sur des soldats (témoignage de Hatch, page 50). Subséquentement, en décembre 1898 ou en janvier 1899, Henri Hatch a eu une longue entrevue avec le Dr Borden dans les chars de New-York à Montréal, et le sujet de la conversation roula alors exclusivement sur la nourriture de Hatch et sur l'expérience qui devait en être fait à Kingston.

"Ainsi qu'il appert au dossier, Henri Hatch, le 26 octobre 1899, écrivit une lettre (pièce 10) à l'honorable Dr Borden, et le 25 du même mois une autre lettre au Dr Neilson (pièce 31) concernant la nourriture; ces lettres sont écrites sur du papier portant en-tête *The Hatch Protose Co.* Elles furent reçues par les personnes à qui



elles étaient adressées ; c'étaient des communications officielles et comme telles ont été conservées dans les archives du département de la Milice.

" Le 24 octobre 1899, le ministre de la Milice a signé et fait expédier à la *Hatch Protose Co.*, 10, carré Richmond, Montréal, une lettre remerciant ce dernier de l'offre qu'il avait faite de ses rations d'urgence et refusant de l'accepter.

" Le Dr Neilson jure que, dès le 15 février 1899, il était en correspondance avec Henri Hatch, et que ce jour-là le ministre lui a envoyé une lettre et quelque autre chose qu'il avait reçus de M. Hatch. Cette lettre avait trait à la protéine végétale, et il y avait une analyse de cette substance et des certificats la concernant. C'était une analyse faite à l'Université McGill par le professeur Ruttan. (Témoignage de Neilson, page 112.)

" Les affidavits donnés sous serment par les cinq soldats qui ont fait l'expérience de cette nourriture à Kingston, lesquels ont été produits, et qui sont réimprimés dans une brochure intitulée : 'Protose manufacturé par la *Hatch Protose Co.*' se rapportent tous à la nourriture dont on a fait l'expérience sous le nom de *Hatch Protose Powder*, *Hatch Protose Bread*, et *Hatch Protose Biscuits*; ces affidavits et cette brochure ont été consignés aux archives du département peu de temps après l'expérience de Kingston, et le ministre les a vus. (Témoignage du Dr Borden, page 38, et pièces 15, 40, 47, 48, 49 et 50.)

" La brochure en question (pièce 15), qui est une annonce du protose, décrit et vante ses principales qualités, contient plusieurs certificats de la part des personnes qui ont employé une nourriture appelée 'Protose de Hatch' et aussi un rapport adressé à Henri Hatch d'une analyse, datée le 3 juin 1898, de la protéine végétale de Hatch par le Dr Ruttan, de l'Université McGill, Montréal, qui témoignait des excellentes qualités de la composition de cette nourriture, tant au point de vue de sa force en matières protéiques qu'à celui de sa qualité digestive.

" D'après les différentes entrevues du Dr Borden et de Henri Hatch, d'après les lettres reçues par le Dr Borden du dit Henri Hatch et celles écrites par le ministre de la Milice, et d'après les documents produits et toutes les circonstances établies par la preuve, il est évident que le ministre de la Milice était parfaitement renseigné quand il disait en Chambre, le 5 juin courant, 'que le nom de la nourriture était 'Protose.' (Voir *Hansard*, page 6988.) Il est également évident, d'après ce qui précède, qu'il était bien connu que Henri Hatch était le seul fabricant de cette substance.

" *Secondement.*—Avant le départ du premier contingent, l'agent de la '*Bovril (limited)*' offrit de fournir des rations d'urgence au département de la Milice, mais on lui répondit que le gouvernement n'en achetait pas. Le prix de la ration d'urgence de la *Bovril* est de \$4.10 la douzaine, chaque ration contenant 8 onces, ce qui fait six livres à la douzaine, ou 70 cents la livre.

" En deux autres occasions, le gérant de la *Bovril* eut une entrevue avec le ministre de la Milice avant le départ du premier contingent, et avec le Dr Neilson avant le départ du deuxième contingent, et offrit de fournir des rations d'urgence, mais on l'informa que le gouvernement n'en achetait pas.

" *Troisièmement.*—La preuve établit que le 3 janvier 1900, un Dr Devlin, de Montréal, fit imprimer au bureau du *Herald* de cette ville (voir témoignage de Sharp, page 154 et pièces 17 et 18) une certaine étiquette dont la reproduction se trouve dans la pièce 5, et qui se lit comme suit : 'Nourriture de Protéine végétale la Vitaline. Trois jours de rations pour un soldat; une demi-once à une once toutes les quatre heures, quatre fois par jour, mélangée à de l'eau à la température d'au moins 70° Fahrenheit, du thé de bœuf, du lait, de légers bouillons ou des soupes. Prenez trois ou quatre biscuits par repas ou une demi-livre ou trois quarts de livre de pain par jour. A ce traitement, avec du thé ou du café, des soldats canadiens ont vécu en parfaite santé de 21 à 30 jours.

" 'Vitaline Co., Montréal, Canada.' "

" La boîte échantillon contenant cette poudre, et qui est marquée pièce 5, a été montrée par le Dr Devlin au Dr Neilson, et sur l'assurance donnée par le Dr Devlin que la vitaline et la protéine végétale expérimentée à Kingston étaient identiques, le

Dr Neilson recommanda au ministre de la Milice de l'employer comme rations d'urgence.

"Le même jour, sans autre information et sans aucune analyse pour vérifier cette identité, et sur la seule assurance et les représentations du fournisseur, le ministre de la Milice approuva la recommandation du Dr Neilson, et le département donna alors une commande au Dr Devlin de 2,333 livres de cette substance, à être divisée en 7,000 boîtes en ferblanc, représentant cinq jours de rations pour chaque homme du second contingent canadien.

"Les raisons données par le ministre pour fournir ces rations au deuxième contingent sont les suivantes: 'Plus tard, d'après les télégrammes reçus dans ce pays, en décembre, je crois, il a été démontré que nos troupes avaient, dans de longues marches, souffert du manque de nourriture, les rations régulières fournies par le gouvernement impérial et les autorités militaires ayant manqué, on décida qu'il serait bon de leur fournir une petite quantité de rations additionnelles. Il était entendu que ces rations ne devaient en aucune façon remplacer celles fournies par le gouvernement impérial, et de fait elles n'ont pas remplacé celles fournies par le gouvernement impérial, c'est-à-dire que nos troupes, pourvues de ces rations, entraient en campagne avec tout ce que fournit ordinairement le gouvernement impérial à toutes les troupes, aussi bien qu'aux nôtres, et qu'en sus nos soldats portaient cette ration d'urgence pour le cas où les provisions ordinaires viendraient à manquer.' (Témoignage du Dr Borden, page 32.)

"La substance fournie au département de la Milice fut ensuite mise dans 7,000 boîtes en ferblanc par le dit Dr Devlin, dans la pharmacie d'un nommé J. T. Lyons, coin des rues Bleury et Craig, Montréal, avec l'étiquette suivante:—

"'Rations d'urgence. Poudre de protéine végétale. Une once ou deux cuillerées quatre fois par jour dans du thé de bœuf, du lait, des bouillons ou de la soupe, ou de l'eau à une température de 70° Fahrenheit. Prenez avec cette poudre trois tranches de pain ou 4 ou 5 biscuits, thé ou café. *Vitaline Co.*, coin des rues Craig et Bleury, Montréal, Canada.' (Pièce No 4.)

"*Quatrièmement.*—Les dites boîtes ont été placées dans de grandes caisses en bois avec l'inscription: "*Vitaline*," (voir déposition du capitaine Benoit, page 217,) et expédiées à Halifax, le dit I. T. Lyons se rendant à Halifax avec ces boîtes.

"Il n'est pas établi clairement que ces boîtes ont été expédiées en Afrique en deux lots ou trois, mais d'après la preuve et les documents produits, votre comité est porté à croire qu'elles ont été expédiées les 20 et 27 janvier par les steamers *Pomeranian* et *Laurentian*. Le capitaine Benoit, secrétaire du département de la Milice, qui était à Halifax dans ce temps-là, prit deux boîtes de ferblanc des caisses pour sa propre satisfaction et sans aucune instruction à cet effet (voir sa déposition, page 216), et les déposa au département le 2 février, en recommandant de les faire analyser pour constater si la nourriture était identique à l'échantillon. Les dites rations n'ont pas dû se rendre en Afrique avant le 20 février.

"L'échantillon rapporté d'Halifax par le capitaine Benoit et l'échantillon fourni au département avec la soumission furent subséquemment analysés par Thomas Macfarlane, l'analyste en chef du département du Revenu de l'intérieur, et il trouva que le premier échantillon contenait 16.88 pour 100 de protéine ou substance nutritive, et le dernier 16 pour 100. Le rapport de l'analyste dit que, puisque la proportion de protéine dans le blé est de 12 pour 100, il ne semble pas que cette poudre protéine soit une nourriture très condensée ou qu'elle ait droit de porter son nom, ni qu'elle soit une nourriture de \$2 la livre.

"Ce rapport fut fait au département de la Milice le 12 février 1900, et à la suite de ce rapport, le département paya au Dr Devlin, le 14 février, la somme de \$4,666, soit \$2 par livre pour la poudre fournie aux troupes.

"Le comité n'a pu prendre la déposition du dit Thomas Macfarlane, parce qu'il est actuellement en voyage en Europe.

"*Cinquièmement.*—Le 25 janvier 1900, Henri Hatch envoya au ministre une lettre enregistree que ce dernier admet avoir reçue.

“ La lettre était dans les termes suivants :—

“ ‘ THE HATCH PROTOSÉ COMPANY, 10 RUE RICHMOND, MONTRÉAL,

“ ‘ 25 janvier 1900. ’

“ ‘ EXCELLENCE,—Je viens d'apprendre qu'une grande quantité de “protéine” a été achetée de M.M. Devlin et Lyons, de cette ville, pour le contingent canadien. Si c'est le cas, je considère que j'ai le droit et qu'il est de mon devoir de vous informer que l'article qui vous est fourni n'est qu'une pauvre et frauduleuse imitation de mon ‘protosé,’ et qu'il a été fabriqué sans que j'en aie eu connaissance, et qu'il n'a rien de commun avec le produit mis à l'essai à Kingston, le printemps dernier. L'analyse de l'article qui vous a été fourni le démontrera aisément, et je me propose, à cette fin, de prendre les mesures nécessaires pour protéger mes intérêts. Un échantillon de ma poudre alimentaire aurait pu être aisément obtenu de mon pharmacien, mais le produit qui vous a été fourni ne vient pas de moi et n'est pas le même que celui qui a été essayé à Kingston. J'ai cru devoir soumettre ces faits à Votre Excellence pour toutes fins que de droit.

“ ‘ Votre humble serviteur,  
(Signé) “ ‘ H. HATCH.

“ ‘ A Son Excellence le Dr Borden,  
“ ‘ Ottawa.’

“ La Chambre est d'opinion que cette lettre, ayant trait à un contrat fait avec le département de la Milice et concernant l'achat de rations d'urgence, était de sa nature un document public. Il n'apparaît pas qu'elle ait été déposée au département par le ministre, qui ne paraît pas en avoir parlé à aucun autre qu'au Dr Devlin, le fournisseur, vers la date de sa réception, et au sous-ministre vers le 17 juin courant. (Voir témoignages du colonel Pineault, page 10, et du Dr Borden, page 40.)

“ La Chambre, à l'appui de son opinion actuelle, rappelle les faits suivants :—

“ L'échantillon déposé avec la soumission était appelé “ Vitaline,” il portait l'étiquette “ Vitaline ” et disait qu'il était fabriqué par la Compagnie de Vitaline, coin des rues Craig et Bleury, compagnie qui n'a aucune existence légale. Cet échantillon fut accepté sur la simple assurance et sous la fausse représentation du fournisseur qu'il était identique au produit expérimenté à Kingston, qui était connu sous le nom de Protosé Hatch, fabriqué par la Cie de Protosé Hatch ; il devait servir comme ration d'urgence, de sorte que toute autre nourriture manquant, c'était une substance avec laquelle les soldats pouvaient se soutenir ; il n'a pas été examiné, ni expérimenté ou analysé avant l'expédition. Il a été dénoncé par le fabricant du Protosé Hatch, le 25 janvier, comme étant une pauvre et frauduleuse falsification. Il a été prouvé par l'analyste du gouvernement, le 12 février, qu'il ne contenait que 16·18 pour 100 de matières protéiques, et qu'il ne méritait pas le nom de nourriture condensée, et il a été cependant payé et expédié pour l'usage des troupes, et jusqu'au 6 juin courant, aucune information n'a été donnée concernant son peu de valeur comme ration d'urgence.

“ Sixièmement.—Une quantité de la même substance ou ‘vitaline,’ qui a été ainsi expédiée dans le Sud-Africain, a été achetée du dit John T. Lyons en février dernier et analysée par Melton Hersey, analyste chimique, de Montréal. et a été trouvée contenir seulement 17 pour 100 de protéine. (Voir rapport de M. Hersey, pièce No 25.) Le 18 juin courant, le Dr Ruttan, professeur de chimie à l'Université McGill, a analysé deux échantillons de la substance expédiée dans le Sud-Africain qui lui avait été remis par le Dr Neilson. Il déclare dans son témoignage qu'il a trouvé dans l'un 15 et une fraction pour 100, et dans l'autre 18 et une fraction pour 100 de protéine. La substance contenant 16 pour 100 de protéine ne contient pas la proportion convenable de matières protéiques qui devraient y être pour en faire un article absolument nourrissant (témoignage de Ruttan, p. 167,) comme en ont besoin des soldats faisant un service assez ardu ; dans ce cas, il serait nécessaire de donner une livre et demie ou une livre et trois quarts pour avoir une quantité suffisante de protéine. La quantité suffisante démontrée par les expérimentations faites pendant

un bon nombre d'années, est de 20 grammes de nitrogène,—ce qui correspondrait à environ 4½ onces de protéine pour la ration d'un jour,—pour la nourriture d'un jour.

“ Q. 4½ onces de protéine?—R. Oui.

“ Q. De protéine pure?—R. Oui.

“ Q. Dans ce cas, combien d'onces de protéine pure nécessaire pour la substance avec vous trouvées dans les rations d'urgence pour un jour?—R. 16 pour 100 de 4 onces. Si une personne en prend 4 onces, ce sera 16 pour 100 de 4 onces.

“ Q. Alors, avec ces 4 onces, les soldats n'auraient pas une substance suffisante pour leur permettre de faire un service effectif?—R. Pas avec cette quantité seulement.

“ Q. Que pensez-vous d'une ration d'urgence de 4 onces contenant 16 pour 100.—R. Je pense que ce serait insuffisant.

“ Q. C'est une ration insuffisante?—R. Oui.' (Témoignage de Ruttan, pp. 166 et 167.)

“ Le fait que la vitaline fournie par le Dr Devlin était absolument sans valeur comme ration d'urgence est ainsi démontré d'une manière absolue par le Dr Ruttan, dont le témoignage est corroboré sur ce point par le rapport de l'analyste en chef du gouvernement fédéral et par le témoignage de M. McGill, aide-analyste du Canada, et de M. Milton Mersey, dont la réputation comme chimiste analytique est universellement connue.

“ Il est opportun de considérer les faits suivants, qui sont établis d'une manière concluante par la preuve, et qui, tout en n'étant pas tous importants et essentiels à la question actuelle, jettent cependant de la lumière sur toute la transaction.

“ La substance alimentaire fournie par le Dr Devlin a été importée par lui des Etats-Unis dans de grandes malles dites de Saratoga, dont chacune renfermait deux sacs remplis d'une substance ressemblant à du biscuit concassé. Où cette substance a été achetée, combien elle a réellement coûté, quels sont ses composés, tout cela est impossible à résoudre d'une manière certaine pour la raison suivante:—

“ Pendant la séance de mardi matin, 26 juin, vers 11,30, le Dr Devlin, qui a suivi toutes les procédures du comité avec le plus vif intérêt, s'est soudainement absenté; à la séance de trois heures de l'après-midi du même jour, le président du comité a donné lecture au comité d'une lettre à lui adressée par le Dr Devlin, qui disait vouloir être entendu. Le comité l'a attendu jusqu'à 4 heures et s'est ajourné jusqu'à 8 heures, alors que le président a donné lecture au comité d'une autre lettre du Dr Devlin, disant que depuis sa première lettre il avait reçu un télégramme de New-York lui demandant de s'y rendre pour donner des renseignements au sujet de l'enquête; il demandait au comité d'ajourner jusqu'au vendredi, 29 courant. Le comité, prenant en considération le fait que le Dr Devlin avait eu toute liberté, depuis le commencement de l'enquête, de donner son témoignage, et aussi le fait qu'il était nécessaire de faire rapport à cette Chambre à la présente session du parlement, rejeta à l'unanimité la proposition du Dr Devlin. Cette Chambre est donc d'avis que le Dr Devlin n'a jamais eu l'intention de faire une déclaration, et qu'il a agi comme il est dit ci-dessus dans le seul but de donner une excuse pour ne pas comparaître comme témoin.

“ Ainsi qu'il appert par un rapport produit par le percepteur des douanes, six des malles mentionnées ci-dessus et un colis ou sac ont été apportés comme bagage ordinaire par le Dr Devlin, retenus à la douane et livrés ensuite par le percepteur à Montréal, sur la représentation faite par le Dr Devlin et le dit Lyons que leur contenu était importé pour la milice du Canada, et qu'ils se procuraient des autorités compétentes un certificat à cet effet, mais ils ne l'ont pas fait; le droit a été payé le 20 juin courant, jour où le percepteur a comparu devant le comité, par deux chèques non acceptés, l'un pour \$80, signé par un certain M. Egan, et l'autre pour \$60, par l'entrepreneur, et tirés sur la Banque des Marchands du Canada, où, d'après le gérant local, M. Ramsay, il n'a jamais eu de compte. Douze malles ont été subseqüemment portées au moulin de N. G. Edson et Compagnie; aucune explication n'a été donnée ou offerte comment les six autres malles ont été acquittées en douane, et il ne paraît pas qu'elles aient été déclarées régulièrement ou légalement. La

substance a été broyée au prix de \$23, puis elle a été transportée à la pharmacie du dit John T. Lyons, où elle a été mise dans 7,000 boîtes métalliques et étiquetées comme susdit, et ensuite expédiée à Halifax en charge du dit Lyons.

“ Tous les témoins qui ont été questionnés à ce sujet, MM. McGill, Hersey, Ruttan et Hatch, font serment que les rations d'urgence doivent être empaquetées dans des boîtes hermétiquement fermées; les échantillons des rations de l'armée anglaise sont empaquetées de cette manière; la substance en question a été mise dans des boîtes qui ne sont pas à l'épreuve de l'air et de l'eau, et qui sont comme des boîtes dont on se sert tous les jours pour y mettre de la peinture ordinaire et du blanc de plomb. (Voir témoignage de Ruttan, p. 170.)

“ Quant au coût de production de la substance, et en acceptant comme exacte l'estimation de sa valeur faite par le Dr Devlin, 30 centins par livre, comme il l'a attesté sous serment quand il a déclaré en douane les 900 livres laissées en entrepôt, bien qu'il y ait beaucoup de doute là-dessus, vu que le Dr Devlin a refusé à maintes reprises de donner au percepteur White une facture ou un connaissement du producteur (témoignage de White, pp. 82 et 85), votre comité a constaté ce qui suit :

“ 2,333 liv. à 30 centins par liv.....	\$ 699 90
“ Coût du broyage.....	23 00
“ Coût des boîtes, 7,000 à \$25 par mille.....	175 00
“ Etiquette, posage des.....	12 00
“ Droits de douane pour lesquels des chèques non acceptés ont été donnés.....	140 00
“ Etiquettes (non payées).....	.....
“ Total.....	\$ 1,049 90

“ En ajoutant à cette somme \$300 pour frais de voyage, voitures, etc., au sujet de ce contrat, le résultat serait qu'après avoir dépensé \$1,349.90, l'entrepreneur aurait réalisé un profit de \$3,316.10 sur des rations que la preuve démontre être sans aucune valeur.

“ Le comité ne peut dire ce que le Dr Devlin a fait de l'argent qu'il a reçu du gouvernement, pour la raison que lorsque le gérant local de la Banque des Marchands du Canada, M. Ramsay, a été interrogé, et après qu'il eût établi que partie des deniers avait été avancée par la dite banque sur un billet promissoire signé par le Dr Devlin et endossé par Lyons, il a été empêché par une objection faite et maintenue, de procéder à dire au comité à qui les dits deniers avaient été payés.

“ Au sujet de certaine preuve écartée, cette Chambre est d'avis qu'il est avéré que Henri Hatch a laissé au comité du pain, des biscuits et de la poudre qu'il a juré avoir été confectonnés pour les essais à Kingston et qu'il a offerts pour en faire l'analyse; à trois reprises différentes, il a été suggéré et instamment demandé que les dits échantillons fussent analysés, et cependant il n'en a pas été fait d'analyse. D'un autre côté, le Dr Nielson a juré qu'avant les essais faits à Kingston, il a reçu du Dr Devlin deux échantillons de poudre dont l'un était marqué 'demi-force' et l'autre 'force entière;' il a aussi juré que jusqu'à une date récente il avait dans son cabinet des échantillons de pain et de biscuits de protéine expérimentés à Kingston; il a fait analyser par le Dr Ruttan la poudre marquée 'demi-force,' qui était restée enfermée dans une enveloppe ordinaire en papier dans un tiroir de son bureau pendant un an et demi, mais il a aussi déclaré que la poudre marquée 'force entière,' ainsi que les échantillons de pain et de biscuits apportés de Kingston, étaient disparus sans qu'il sût comment, et qu'ils n'ont pu être soumis à l'analyse.

“ Cette Chambre est d'avis que,—

“ Dans les circonstances révélées par la preuve, le contrat du 4 janvier dernier, pour la fourniture de rations d'urgence aux contingents canadiens, a été conclu par le ministre de la Milice avec une hâte qui n'était pas nécessaire.

“ Des soumissions n'ont pas été demandées, des renseignements suffisants n'ont pas été pris, et l'échantillon offert par l'entrepreneur n'a pas été examiné d'une manière convenable.

“ Cette Chambre recommande que, dans le cas d'achat d'aliments condensés pour des troupes en service actif, des échantillons devraient être obtenus et analysés avant le contrat, et qu'un cautionnement convenable devrait être exigé.

“ Les rations d'urgence fournies par l'entrepreneur étaient absolument impropres aux fins que l'on se proposait, et le département a été dupé. L'entrepreneur est certainement responsable envers le gouvernement devant les tribunaux civils. Il paraît avoir, de plus, commis une infraction à l'article 14 de l'*Acte des falsifications*, chapitre 107 des S. R. C., tel qu'amendé par l'article 1 du chapitre 20 de l'*Acte 53 Victoria*. Il a violé l'article 443 du *Code criminel*, 1892, en offrant en vente un article portant une fausse description commerciale, telle que définie par le paragraphe c de l'article 443 du dit code.

“ 2. Après l'avertissement contenu dans la lettre du 25 janvier dernier et le rapport du 12 février 1900 de l'analyste en chef Macfarlane, le département de la Milice n'aurait pas dû permettre le paiement des \$4,666 qui a été opéré le 14 février. Le ministre aurait dû se mettre immédiatement en communication avec le contingent canadien.

“ En somme, cette Chambre trouve que le ministre et le département de la Milice sont coupables de grave négligence, en achetant et fournissant aux soldats canadiens un article absolument impropre aux fins pour lesquelles on se l'était procuré.

“ Dans ces conditions, la Chambre recommande que l'on fasse immédiatement connaître par câblegramme, aux autorités militaires dans le Sud-Africain, le résultat du rapport de l'analyste en chef.”

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Vendredi matin, 6 juillet 1900.*

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Beattie,	Ellis,	Macdonald (King's),	Oliver,
Bell (Pictou),	Ferguson,	MacLaren,	Powell,
Burnett,	Foster,	McCleary,	Prior,
Bergeron,	Gillies,	McDougall,	Puttee,
Broder,	Gilmour,	McInerney,	Richardson,
Carscallen,	Graham,	McLennan (Glengarry),	Rogers,
Casgrain,	Guillet,	McNeill,	Rosamond,
Clancy,	Haggart,	Marcotte,	Seagram,
Clarke,	Henderson,	Martin,	Sproule,
Cochrane,	Ingram,	Monk,	Tisdale,
Craig,	Klock,	Montague,	Wallace, et
Davin,	Kloepfer,	Morin,	Wilson.—50.
Dugas,	LaRivière,		

CONTRE :

Messieurs

Bazinet,	Domville,	Johnston,	Marcil,
Beith,	Dupré,	Landerkin,	Meigs,
Belcourt,	Edwards,	Lang,	Mignault,
Bell (Prince),	Ethier,	Laurier (sir Wilfrid),	Monet,
Blair,	Featherston,	Lavergne,	Parmalee,
Bourassa,	Fielding,	Logan,	Paterson,
Bourbonnais,	Fisher,	Macdonald (Huron),	Pettet,
Brodeur,	Fitzpatrick,	Mackie,	Ross,
Brown,	Fortier,	Macpherson,	Rutherford,
Bruneau,	Fraser (Lambton),	McClure,	Savard,
Calvert,	Frost,	McGugan,	Semple,

Campbell,	Gauthier,	McHugh,	Sifton,
Casey,	Geoffrion,	McIsaac,	Stenson,
Champagne,	Gibson,	McLellan (Prince),	Talbot,
Comstock,	Gould,	McLennan (Inverness),	Tolmie,
Costigan,	Harwood,	McMillan,	Tucker,
Davies (sir Louis),	Hurley,	Madore,	Turcot, et
Dechène,	Hutchison,	Malouin,	Wood.—73.
Demers,			

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit:—

POUR :

Messieurs

Bazinet.	Demers,	Johnston,	Madore,
Beith,	Domville,	Landerkin,	Malouin,
Belcourt,	Dupré,	Lang,	Meigs,
Bell (Prince),	Edwards,	Laurier (sir Wilfrid),	Mignault,
Blair,	Fielding,	Lavergne,	Parmalee,
Bourbonnais,	Fisher,	Logan,	Paterson,
Brodeur,	Fitzpatrick,	Macdonald (Huron),	Ross,
Brown,	Fortier,	Mackie,	Rutherford,
Bruneau,	Fraser (Lambton),	Macpherson,	Savard,
Calvert,	Frost,	McClure,	Semple,
Campbell,	Gauthier,	McGugan,	Sifton,
Casey,	Geoffrion,	McHugh,	Stenson,
Champagne,	Gibson,	McIsaac,	Talbot,
Comstock,	Gould,	McLellan (Prince),	Tolmie,
Costigan,	Harwood,	McLennan (Inverness),	Tucker, et
Davies (sir Louis),	Hurley,	McMillan,	Turcot.—66.
Dechène,	Hutchison,		

CONTRE :

Messieurs

Beattie,	Ellis,	LaRivière,	Oliver,
Bell (Pictou),	Ethier,	Macdonald (King's),	Pettet,
Bennett,	Ferguson,	MacLaren,	Powell,
Bergeron,	Foster,	McCleary,	Prior,
Bourassa,	Gillies,	McDougall,	Puttee,
Broder,	Gilmour,	McLennan (Glengarry),	Richardson,
Casgrain,	Graham,	McNeill,	Rogers,
Clancy,	Guillet,	Marcotte,	Rosamond,
Clarke,	Haggart,	Martin,	Seagram,
Cochrane,	Henderson,	Monet,	Sproule,
Craig,	Ingram,	Monk,	Tisdale,
Davin,	Klock,	Montague,	Wallace, et
Dugas,	Kloepfer,	Morin,	Wilson.—52.

La motion principale est ainsi adoptée.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et sept minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

## VENDREDI, 6 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau :—

Par M. Christie.—la pétition des Chambres de commerce chinoises de Vancouver, Victoria, New-Westminster, Nanaïmo, et autres, de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat n'insiste pas sur les amendements qu'il a faits au bill (No 118) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Timagami.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Britton,

Ordonné,—Qu'il ressort des procès-verbaux des séances du Sénat que le bill (No 185) autorisant la vente des propriétés de la Compagnie de steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, a été retiré et biffé des ordres du jour du Sénat, et que le comptable de cette Chambre soit autorisé, en conséquence, à rembourser les honoraires payés pour le dit bill, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Fitzpatrick dépose, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le rapport supplémentaire du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, c'est-à-dire le rapport du commissaire chargé d'instituer une enquête sur les affaires du pénitencier de Dorchester. (*Document No 18b.*)

Ordonné,—Que M. Mulock ait la permission de présenter un bill (No 191) modifiant l'Acte des Postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

M. Blair propose, secondé par M. Sifton, que la Chambre se forme demain en comité général, pour examiner les résolutions proposées au sujet de subventions à accorder à certaines personnes et compagnies de chemins de fer.

M. Blair, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que demain, la Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 189) modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Dobell, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Casgrain propose, comme amendement, secondé par M. Foster, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, avec instruction de retrancher le premier article au sujet des juges de la province de Québec.

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et le dit amendement est rejeté.



Alors, la motion principale étant proposée, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 132) modifiant l'Acte des chemins de fer; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

M. Blair propose, secondé par M. Sifton, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Casey propose, comme amendement, secondé par M. Beith, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général, avec instructions d'y ajouter ce qui suit comme article 14c :—

“ 14c. Sauf les dispositions du présent acte, chaque propriétaire foncier aura droit de drainage sur et à travers les propriétés de toute compagnie de chemin de fer, au même titre qu'il l'a par la loi sur et à travers les propriétés de tout autre propriétaire foncier.”

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

POUR :

Messieurs

Beith,	Copp,	Macdonald (Huron),	Morin,
Bourassa,	Ferguson,	Macdonell (Selkirk),	Prior,
Broder,	Fraser (Lambton),	MacLaren,	Puttee,
Brown,	Gilmour,	McGugan,	Richardson,
Burnett,	Guillet,	McHugh,	Rutherford,
Casey,	Henderson,	McMillan,	Semple,
Clancy,	Hurley,	McMullen,	Tolmie, et
Clarke,	Johnston,	Marcil,	Wallace.—35.
Cochrane,	Klock,	Monet,	

CONTRE :

Messieurs

Archambault,	Dobell,	Länderkin,	Montague,
Bazinet,	Dupré,	LaRivière,	Mulock,
Beattie,	Ellis,	Laurier (sir Wilfrid),	Parmalee,
Bell (Pictou),	Ethier,	Lavergne,	Paterson,
Bell (Prince),	Fielding,	Lewis,	Pettet,
Bergeron,	Fisher,	Logan,	Rosamond,
Blair,	Fitzpatrick,	Macdonald (King's),	Russell,
Borden (King's),	Flint,	Mackie,	Savard,
Britton,	Fortier,	McAlister,	Scriver,
Bruneau,	Foster,	McCarthy,	Sifton,
Caron (sir Adolphe),	Frost,	McClure,	Stenson,
Champagne,	Geoffrion,	McCormick,	Sutherland,
Christie,	Gillies,	McLellan (Prince),	Talbot,
Comstock,	Haggart,	McLennan (Inverness),	Tisdale,
Costigan,	Harwood,	Martin,	Tucker, et
Craig,	Kaulbach,	Mignault,	Turcot.—65.
Davies (sir Louis),			

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant de nouveau mise aux voix ;

M. McMillan propose, comme amendement, secondé par M. Beith, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais renvoyé en comité général, avec instruction d'y ajouter l'article suivant :—

“ 14b. Au cas où la compagnie de chemin de fer, ou la municipalité, ou le propriétaire foncier, notifieraient le comité des Chemins de fer du Conseil privé qu'ils désirent en appeler de la décision rendue sur toute question relative au drainage, le comité des Chemins de fer autorisera un arbitrage devant une commission d'ingénieurs civils qui seront nommés comme suit : un par la municipalité ou le propriétaire foncier, un par la compagnie de chemin de fer, et un troisième par le comité des Chemins de fer du Conseil privé, et la décision de cette commission sera finale.”

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

## POUR :

## Messieurs

Beith,	Davis,	MacLaren,	Prior,
Bourbonnais,	Fortier,	McGugan,	Puttee,
Broder,	Fraser (Lambton),	McHugh,	Ratz,
Brown,	Graham,	McMillan,	Richardson,
Burnett,	Hurley,	McMullen,	Semple,
Calvert,	Johnston,	Marcil,	Tolmie, et
Casey,	Klock,	Morin,	Wallace.—30.
Copp,	Macdonald (Huron),		

## CONTRE :

## Messieurs

Archambault,	Davies (sir Louis),	Henderson,	Montague,
Bazinet,	Dechêne,	Landerkin,	Mulock,
Beattie,	Dobell,	LaRivière,	Parmalee,
Bell (Pictou),	Domville,	Laurier, (sir Wilfrid),	Paterson,
Bell (Prince),	Dupré,	Lavergne,	Pettet,
Bergeron,	Ellis,	Lewis,	Powell,
Blair,	Ethier,	Logan,	Robinson,
Borden (King's),	Ferguson,	Macdonald (King's),	Rosamond,
Bourassa,	Fielding,	Macdonell (Selkirk),	Russell,
Britton,	Fisher,	Mackie,	Rutherford,
Bruneau,	Fitzpatrick,	McAlister	Savard,
Caron (sir Adolphe),	Flint,	McCarthy,	Scriver,
Champagne,	Foster,	McClure,	Sifton,
Christie,	Frost,	McCormick,	Stenson,
Clancy,	Geoffrion,	McLellan (Prince),	Sutherland,
Clarke,	Gillies,	McLennan (Inverness),	Talbot,
Cochrane,	Gilmour,	Madore,	Tisdale,
Comstock,	Guillet,	Mignault,	Tucker, et
Costigan,	Haggart,	Monet,	Turcot.—78.
Craig,	Harwood,		

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier avait reçu du greffier de la couronne en chancellerie, le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA,  
OTTAWA, 6 juillet 1900.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-deuxième jour du mois de juin dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et

adressé à Alphonse Bourgeault, écuier, de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent parlement, aux lieux et place de Michel Esdras Bernier, écuier, qui a accepté une charge rétribuée sous la Couronne,—l'honorable Michel Esdras Bernier, notaire, a été déclaré dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

[L. S.]

A. G. LAMOTHE,

*Greffier de la Couronne  
en Chancellerie, Canada.*

A sir JOHN BOURINOT, C.M.G., L.L.D.,  
*Greffier de la Chambre des Communes  
du Canada.*

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 187) à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et de pourvoir à la publication de la statistique industrielle.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme de nouveau en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

*Sept heures et demie du soir.*

Prise en considération des bills privés selon la règle 19.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 186) relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes l'a adopté sans amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 171) concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la mise en vigueur des règlements concernant la santé des employés sur les travaux publics, en vertu de l'Acte des Travaux publics (*Santé*) 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir : bouées à gaz sur le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent quarante-cinq mille neuf cent deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial, pour fournir un hangar pour les bagages des messageries à Truro, \$2,000; pour prolonger la digue à Lepers' Brook, à Truro, \$300; pour construire un pont en fer au-dessus de la voie, à Rocky-Lake, \$5,000; pour fournir des remises additionnelles pour les locomotives, \$80,000; pour payer la balance due sur l'embranchement de la filature d'Halifax, \$5,502; pour fournir un hangar à marchandises et améliorations à Rockingham, \$1,800; pour prolonger l'embranchement de la filature d'Halifax, \$70,000; pour prolonger le viaduc à charbon à Stellarton, \$3,500; pour agrandissement de la gare de Westville, \$8,000; agrandissement de la gare de Sydney, \$39,000; pour des voies d'évitement à Stellarton, près des mines Albion, \$2,500; pour réarranger, agrandir et prolonger la cour de la gare à Truro, \$9,500; pour agrandissement de la gare à Halifax, \$16,200; pour continuer les améliorations à Mulgrave, \$25,000; pour compléter le passage au-dessous de la voie à Christy's-Brook, Amherst, \$1,800; pour agrandissement de la gare à Amherst, \$3,500; construction première, \$2,000; dommages aux terres dans les divisions d'Oxford, New-Glasgow et Cap-Breton, \$2,000; pour consolider les ponts, \$100,000; pour changer les freins à air sur les voitures à voyageurs, etc., \$13,000; pour poser des freins à air aux wagons à marchandises, \$40,000; pour changer les attelages des voitures à voyageurs, \$26,000; pour poser des vestibules aux voitures à voyageurs, \$10,000; pour fournir des machines aux ateliers, \$5,000; pour changer les barres d'attelage des wagons à marchandises, \$20,000; pour matériel roulant additionnel, \$950,000; pour agrandissement de gares et facilités de trafic le long de la ligne du chemin de fer, \$104,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, savoir : Embranchement de Murray-Harbour, y compris le pont d'Hillsboro', \$700,000; machines, \$3,500; matériel roulant, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Samedi matin, 7 juillet 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander au nom du comité la permission de siéger de nouveau.

---

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 184) intitulé: "Acte modifiant le tarif des douanes, 1897," sans amendements.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 180) intitulé: "Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise," avec des amendements, auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à deux heures et vingt minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

SAMEDI, 7 JUILLET 1900.

PRIÈRE.

L'honorable Michel Esdras Bernier, député du district électoral de Saint-Hyacinthe, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 93) intitulé : " Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, (Limited.)*"

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur général :—

" BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
" OTTAWA, 7 juillet 1900.

" MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur le juge Taschereau, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, à midi, ce jour, pour y donner la sanction royale aux bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes durant la présente session.

" J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
" Votre obéissant serviteur,

" L. G. DRUMMOND,  
" *Secrétaire du Gouverneur général.*

" A l'honorable  
" Orateur de la Chambre des Communes."

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Bernier, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Puttee propose comme amendement, secondé par M. McMillan :—

" Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général avec instruction d'amender l'article 52 en insérant après le mot " jour," dans la 34<sup>e</sup> ligne, les mots " et dans les districts électoraux contenant, comprenant ou formant partie d'une cité de plus de quinze mille habitants, les bureaux de votation resteront ouverts jusqu'à huit heures du soir."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

La motion principale étant de nouveau proposée ;

M. Bennett propose, comme amendement, secondé par M. Ingram :—

" Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en insérant après le mot " temps," dans la première ligne de l'article 38, les mots " dans les quarante-huit heures," et en retranchant les mots " et avant la clôture du scrutin," dans la 2<sup>e</sup>me ligne.

Et la question étant posée sur l'amendement,—elle est résolue dans la négative.

La motion principale étant alors de nouveau proposée ;

M. Foster propose comme amendement, secondé par M. Haggart :—

“ Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général avec instruction d'amender l'article 24 en y ajoutant les mots suivants comme paragraphe (e) : “ La déclaration d'un demi-congé le dit jour de votation quand la votation est demandée.”

“ Aussi, que la formule E de la première annexe soit amendée en y ajoutant, avant les mots “ Et de plus,” un paragraphe contenant ces mots : “ Et dans le cas où la votation est demandée, il y aura un demi-congé l'avant-midi de la dite votation, conformément à la proclamation émise par Son Excellence le Gouverneur général à cet effet, et toutes personnes devront agir en conséquence.”

Et un débat s'ensuivant ;

Un message est reçu de Son Honneur le député-gouverneur général, par René E. Kimber, écuyer, gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est lu comme il suit :—

“ M. L'ORATEUR :—

“ J'ai reçu ordre de Son Honneur le député-gouverneur général, d'informer cette honorable Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur que les membres de la dite Chambre se rendent auprès de lui, à la salle des séances du Sénat.”

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au lac Huron.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James.

Acte autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Acte concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada.

Acte constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie Frost et Wood, (à responsabilité limitée).

Acte modifiant les actes concernant l'intérêt.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec.

Acte permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma.

Acte concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet d'en changer le nom en celui de “ Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique.”

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantique.

Acte concernant la Compagnie de l'Hôtel de Toronto.

Acte modifiant l'Acte des banques.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (Etrangère).

Acte concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et de Hull.

Acte concernant la sûreté des navires.

Acte constituant en corporation l'Association des Carabiniers du Canada.

Acte modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax, et changeant son nom en celui de “ Royal Bank of Canada.”

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurances contre les accidents et de garantie du Canada.

- Acte pour faire droit à William Henry Featherstonhaugh.  
 Acte modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894.  
 Acte modifiant l'Acte des expropriations.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et Saint-Laurent.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey.  
 Acte constituant la Corporation de prêt L'Acadia.  
 Acte concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada (à responsabilité limitée).  
 Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne.  
 Acte modifiant les actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec.  
 Acte modifiant l'Acte des pénitenciers.  
 Acte concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba.  
 Acte modifiant l'Acte des poids et mesures.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami.  
 Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies.  
 Acte modifiant le tarif des douanes, 1897.  
 Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, (Limited)*.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit :—

“QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant :—

“ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30<sup>e</sup> jour de juin 1900.”

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

La question est alors posée sur l'amendement à la motion proposant la troisième lecture du bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes,—lequel amendement de M. Foster se lit comme il suit :—

“ Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction d'amender l'article 24 en y ajoutant les mots suivants comme paragraphe (e) : ‘ La déclaration d'un demi-congé le dit jour de votation quand la votation est demandée.’

“ Aussi, que la formule E de la première annexe soit amendée en y ajoutant, avant les mots ‘ Et de plus ’ un paragraphe contenant ces mots : ‘ Et dans le cas où la votation est demandée, il y aura un demi-congé l'avant-midi de la dite votation, conformément à la proclamation émise par Son Excellence le Gouverneur général à cet effet, et toutes personnes devront agir en conséquence.’ ”

Le dit amendement proposé est alors rejeté, et la question principale étant alors posée :

M. McDougall propose comme amendement, secondé par M. McInerney :—

“ Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant tous les mots après ‘ présenta-



tion,' dans la 6ème ligne de l'article 34, et aussi les paragraphes, 2 et 3, et en leur substituant ce qui suit comme paragraphe '2' :—

"2. En recevant un bulletin de présentation, l'officier-rapporteur en donnera un reçu, et ce reçu sera, dans chaque cas, une preuve suffisante de la production de ce bulletin de présentation et du consentement du candidat."

"Et aussi, le paragraphe 2 de l'article 39 est par le présent biffé."

Le dit amendement est également rejeté; et la question étant de nouveau posée sur la motion principale;

M. Martin propose, comme amendement, secondé par M. Macdonald (King's) :

"Que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant l'article 69 et le remplaçant par le suivant :—

"Dans l'île du Prince-Edouard, si le sous-officier-rapporteur refuse un bulletin et le droit de voter à une personne qui est prête à prêter les serments prescrits par le présent acte ou par la loi provinciale, ou s'il donne un bulletin ou permet de voter à une personne qui refuse de prêter ces serments, il sera pour chaque offense, sur la plainte d'une personne quelconque, passible d'une amende de deux cents piastres."

Le dit amendement est rejeté sur division; et la question étant de nouveau posée sur la motion principale;

M. Macdonald (King's) propose comme amendement, secondé par M. Wilson :—

"Que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec pouvoir de l'amender comme il suit :—

"Article 90, ligne 19, après le chiffre (4), insérez les mots suivants: 'Que dans l'île du Prince-Edouard, une personne non qualifiée à voter dans ce district électoral, a voté, en donnant le nom, la désignation et le domicile de cette personne, et aussi le nom et le numéro de la division de votation dans laquelle elle a voté; ou (4)."

"Article 90, ligne 20, après le mot 'piastres,' insérez les mots suivants: 'ou dans l'île du Prince-Edouard, \$300 si la demande est faite à l'égard du troisième motif de contestation.'

"Article 90, ligne 30, après le mot 'contestation,' insérez les mots suivants: 'ou décidera si une personne dans l'île du Prince-Edouard non qualifiée à voter, a voté, si la dite demande est faite à l'égard du troisième motif de contestation.'

"Article 90, ligne 37, après le mot 'cas' insérez les mots suivants: 'ainsi qu'une copie de l'affidavit susdit.'

"Article 90, à la fin du paragraphe 4, insérez ce qui suit comme paragraphe A :—

"'Au temps et au lieu fixés, et avant de procéder au recensement des votes, le juge pourra recevoir un affidavit du candidat, ou de son agent, contre l'élection duquel l'affidavit mentionné dans le paragraphe 1 de cet article a été donné, déclarant qu'une personne non qualifiée à voter, et donnant le nom, la désignation et le domicile de cette personne, ainsi que le nom et le numéro de la division de votation dans lequel elle a voté, mais l'affidavit autorisé par le présent article ne sera reçu par le juge qu'en tant que le recensement aura été demandé à l'égard du troisième motif de contestation.'

"Article 90, paragraphe 5, ligne 15, après le mot 'comptés,' insérez les mots suivants: 'y compris, dans l'île du Prince-Edouard, les bulletins numérotés et marqués d'initiales, aux termes de l'article 67 du présent acte.'

"Article 90, paragraphe 7, retranchez depuis 'par,' dans la 32me ligne, jusqu'à 'vérifiera,' dans la 33me ligne, et insérez les mots suivants: 'les paragraphes 1 et 2 de l'article 81 du présent acte, et dans l'île du Prince-Edouard, le juge, en recomptant les votes, décidera de la qualification de tous voteurs dont les bulletins de vote auront été numérotés et marqués d'initiales aux termes de l'article 67 du présent acte, comme ayant été sujets à objection à raison de défaut de qualification, et qui ont été décrits dans les affidavits prescrits dans le présent article, et pour des fins de cette décision, il entendra les candidats ou leurs agents et pourra interroger sous serment la personne au vote de laquelle il aura été fait objection, ou toute autre personne. Les deux candidats pourront être représentés par un avocat, et le juge s'assurera des faits et pourra faire toute autre preuve qu'il croira nécessaire, et il pourra obtenir ou

requérir la comparution de témoins et la production de preuve documentaire; et pour les fins de cette décision, il sera revêtu de tous les pouvoirs d'un juge de cour de comté dans l'île du Prince-Edouard qui exerce sa juridiction ordinaire dans les causes civiles:

“(a) En déterminant la qualification des voteurs susdits, le juge n'identifiera ni ne permettra d'identifier aucun bulletin de vote, tant qu'il ne sera pas décidé que la personne qui l'a déposée n'avait pas légalement droit de voter, auquel cas il identifiera le dit bulletin et déduira le ou les votes qui y seront inscrits du nombre total de votes reçus par le ou les candidats en faveur desquels il a été marqué.

“(b) Le juge.”

Le dit amendement est aussi rejeté.

La motion principale étant alors proposée, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 108) intitulé: “Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson,” avec des amendements auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 156) intitulé: “Acte modifiant l'Acte du service civil,” avec des amendements auxquels il demande le concours de la Chambre des Communes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 190) concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné.—Que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu.—Que le bill passe.

Ordonné.—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur la perception du revenu, savoir:—Canaux—Réparations et frais d'exploitation, \$597,100; appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$34,600; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre millions cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermage au Grand Tronc de chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas un million soixante-dix mille trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Douanes, savoir :— Pour appointements et dépenses casuelles des ports suivants :— Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$115,005; du Nouveau-Brunswick, \$89,670; de l'Île du Prince-Edouard, \$18,715; de Québec, \$230,735; d'Ontario, \$322,590; du Manitoba, \$45,060; des territoires du Nord-Ouest, \$12,750; de la Colombie-Britannique, \$102,350; pour couvrir les dépenses imprévues, \$1,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection et de service préventif; commission des douanes.—Dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes, comme président de la commission; laboratoire de la douane—Frais des épreuves des sucres, mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$67,500; divers—Journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres de date, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, et pour frais judiciaires, \$30,000; frais d'entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$30,000; somme à verser au département de la Justice, pour qu'il la débourse et qu'il lui en soit rendu compte, pour le service préventif secret \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du service des douanes dans le territoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille sept cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir :—Pour appointements et dépenses contingentes des différents ports, savoir :—Province de la Nouvelle-Ecosse, \$2,920; de Québec, \$13,750; d'Ontario, \$9,000; du Manitoba, \$3,740; de la Colombie-Britannique, \$3,545; Territoires du Nord-Ouest, \$1,560; pour le laboratoire des douanes, somme additionnelle nécessaire, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à J. Beatty le montant de sa gratification, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes,—montant additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

M l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe alors la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

Et la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

## LUNDI, 9 JUILLET 1900.

## PRIÈRE.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue et reçue, savoir :—  
La pétition des Chambres de commerce chinoises de Vancouver, Victoria, New Westminster et Nanaimo, et autres, de la Colombie-Britannique, demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de restreindre l'immigration chinoise, ne devienne pas loi.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 156) modifiant l'Acte du service civil, lesquels amendements sont lus comme il suit :—

Page 3, ligne 21, retranchez "après la sanction" et insérez "à compter de l'entrée en vigueur."

Page 3, ligne 23, après "seront" insérez "réputés avoir été."

Page 3, ligne 26, après le mot "alors" insérez ce qui suit comme article 14 :

"14. Le présent acte sera censé être devenu exécutoire à compter du premier jour de juillet de l'année mil neuf cent."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 180) concernant et restreignent l'immigration chinoise, lesquels amendements sont lus comme il suit :—

Page 1, ligne 30, retranchez les mots "ou la mère."

Page 2, ligne 20, après "année" insérez ce qui suit comme alinéa (f) :

"(f) faire des règlements pour la mise à effet du présent acte."

Page 2, ligne 29, après "chinoise" insérez "et."

Page 3, ligne 8, après "mari" insérez "et les enfants de la dite femme et de son mari seront réputés être de la même nationalité que leur père."

Page 5, ligne 12, après "plus" retranchez le paragraphe 3 de l'article 12.

Page 5, ligne 33, retranchez "tiendra" et insérez "tiendront chacun."

Page 8, ligne 6, après "perçus" insérez ce qui suit comme article vingt-cinq :

"25. Le Gouverneur en conseil pourra établir les règlements nécessaires pour interdire l'entrée en Canada d'un plus grand nombre de personnes de tout pays étranger que les lois de ce pays ne permettent d'émigrer au Canada."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Blair,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Il s'ensuit un débat;

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir: Département du Commerce, y compris \$700 à Mlle Shaw, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots, savoir:—pour service de la maille sur l'océan entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur tous les quinze jours entre Saint-Jean et Liverpool, Grande-Bretagne, pendant l'hiver de 1900-1, pas moins de dix voyages d'aller et retour, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, pendant l'hiver de 1900-1, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, pendant l'hiver de 1900-1, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres durant les mois d'été, et durant les mois d'hiver entre Saint-Jean et Londres directement, ainsi qu'Halifax et Londres directement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour des communications à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1er juillet au 30 juin 1901, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean et Halifax, ou l'une ou l'autre, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, *via* les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1900, au 30 juin 1901, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et les ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre un port ou des ports de l'Île du Prince-Edouard et un port ou des ports de la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille neuf cent trente-trois piastres et trente-trois centimes soit accordée à Sa Majesté pour un service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'une ligne directe et développer le commerce entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, service quotidien, durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, avec un voyage tous les 15 jours à Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, service quotidien, durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave et Saint-Pierre, avec service deux fois par semaine à Irish-Cove et Marble-Mountain, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie, et continuation du service après la fermeture de la navigation à Dalhousie jusqu'au 31 décembre 1900, entre New-Carlisle et le Bassin de Gaspé, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour communications à la vapeur, du 1er avril 1900 au 31 mars 1901, service quotidien, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso; trois fois par semaine entre Port-Mulgrave et Guysborough; et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1900, deux fois par semaine entre Port-Mulgrave et Port-Hood, ces voyages devant être poussés une fois par semaine jusqu'à Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Halifax, N.-E., et l'Île de Porto-Rico, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour communications à la vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Commerce, savoir :—Pour pourvoir à l'application de l'*Acte concernant l'immigration chinoise*, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,500; pour couvrir la proportion des dépenses payables par le Canada pour le Bureau International des Douanes, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir : pour les dépenses casuelles, du ministère du Commerce :—Aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$3,400; impressions et papeterie, \$1,500; divers, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Traitements des examinateurs et autres dépenses découlant de l'*Acte du service civil*, y compris \$200 pour le secrétaire et \$75 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir :—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—Aide aux écritures et autre, \$2,200; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$11,200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut commissaire représentant le Canada en Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, loyers et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 pour dépenses casuelles (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$2,850; impressions et papeterie, \$1,900; divers, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le soin et le nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles au sujet des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent mille quatre cent quatre-vingt-deux piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le territoire du Yukon, savoir :—Paiement à la *Canadian Bank of Commerce* pour manutention et expédition de la poussière d'or à Dawson :—4 pour 100 (y compris l'assurance à 1½ pour 100, le transport à 1¼ pour 100, l'escorte et tous les autres frais s'y rattachant, ½ de 1 pour 100), sur \$533,995.44, jusqu'au 1er juin 1899, \$21,347.80; commission de 2 pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs de Dawson, jusqu'au 1er juin

1899, \$4,285.96;  $1\frac{1}{2}$  pour 100 sur perceptions du revenu, \$664,274.83, jusqu'au 30 septembre 1898, \$9,964.10;  $1\frac{1}{2}$  pour 100 sur paiements au comptant, \$252,555.51, à Dawson, jusqu'au 30 septembre 1898, \$3,788.33; 2 pour 100 sur traites de la police à cheval du Nord-Ouest, 3,931.95; 2 pour 100 sur traites du département de la Milice et de la Défense, \$979.78—\$44,297.92; 3 pour 100 (moins  $2\frac{1}{2}$  pour 100 pour déboursés et assurance) sur \$468,382, du 1er juin au 31 octobre 1899, \$3,512.87; commission de  $1\frac{1}{2}$  pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, du 1er juin au 31 octobre 1899, \$10,971.82; commission de  $1\frac{1}{4}$  pour 100 sur perceptions de \$2,140,003.83 du revenu, du 1er octobre 1898 au 30 avril 1900, \$26,750;  $1\frac{1}{4}$  pour 100 sur paiements au comptant de \$425,531.84, du 1er octobre 1898 au 30 avril 1900, \$5,319.14—\$46,553.83; paiement à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord:—Commission de 2 pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, à Dawson, jusqu'au 1er juin 1899, \$4,589.85; commission de  $1\frac{1}{2}$  pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, à Dawson, du 1er juin au 30 septembre 1899, \$4,981.25—\$9,571.10, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

41. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir:—Appointements des agents et employés au Canada, dans la Grande-Bretagne et les pays étrangers, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

42. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Société protectrice d'immigration pour les femmes à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

43. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le refuge des filles à Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

44. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères; dépenses générales d'immigration et appointements de commis surnuméraires au bureau principal, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mardi matin, 10 juillet 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Que la Chambre se formera de nouveau, à sa prochaine séance, en comité des subsides.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente la réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 28 mars 1900, demandant la production d'un état indiquant combien d'employés du gouvernement ont été destitués ou mis à la retraite pour cause de prétendue ingérence abusive dans la politique depuis le 1er juillet 1896, et quel en est le nombre dans chaque département, dans combien de cas la destitution ou la mise à la retraite a été précédée d'une enquête officielle. (*Document No 64a.*)

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à trois heures et vingt minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.



## MARDI, 10 JUILLET 1900.

## PRIÈRE.

M. Ellis, du comité des Bills privés, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 37) concernant la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada, et recommande qu'il soit retiré et que les honoraires payés à son sujet soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, attendu que les promoteurs ont exprimé le désir de ne pas procéder plus loin avec cette mesure pendant la présente session.

Sur motion de M. Fraser (Guysborough), secondé par M. Campbell,

Ordonné,—Que les honoraires et frais versés pour le susdit bill (No 37), soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation faite dans le treizième rapport du comité des Bills privés.

M. Borden (King's), l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 février 1900, pour la production de copie de tous télégrammes, lettres, rapports et documents quelconques échangés entre le département de la Milice et de la Défense, ou aucun membre du gouvernement, et J. H. Wilson, M. D. et ex-M. P., ou toutes personnes en son nom, concernant le terrain d'exercices militaires à Saint-Thomas, Ontario, pour lequel un fort montant a été inséré dans le budget de l'an dernier. (*Document No 48a.*)

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné,—Que la Chambre procède à la prise en considération des bills privés.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 171) concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central; et après avoir ainsi siégé pendant quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe et que le titre soit: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central. "(Étrangère)."

Ordonné,—Que greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 108) autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson, lesquels amendements sont lus comme il suit:—

Page 2, ligne 9, retranchez depuis "et" jusqu'à "aura," ligne 10, et insérez "cinquième jour de juillet dix-neuf cent."

Page 2, ligne 13, après "passé" insérez: "mais rien dans cet article n'autorisera la maison L. L. Sheldon et Compagnie, de la ville d'Aylmer, Ontario, soit en son propre nom ou par l'agence de quelque personne, comme susdit, à exploiter l'invention pour laquelle le dit brevet a été accordé, ou à en disposer, si ce n'est conformé-

ment aux dispositions d'une convention conclue, le premier jour de mars A. D. 1894, entre la dite maison et le dit James William Anderson."

*Dans le préambule.*

Page 1, ligne 29, après "demande" insérez: "et considérant qu'il est aussi à propos de conserver dans leur intégrité tous les droits et intérêts du dit Anderson résultant d'une certaine convention conclue, le premier jour de mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, entre la maison L. L. Sheldon et Compagnie, de la ville d'Aylmer, Ontario, et le dit Anderson."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe leurs Honneurs que la Chambre des Communes a adopté leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 119) modifiant l'Acte des Postes.

M. Mulock propose, secondé par M. Felding, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Davin propose, comme amendement, secondé par MM. Douglas, que le bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais qu'il le soit d'hui en six mois.

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit:—

POUR :

Messieurs

Bell (Addington),	Davin,	Macdonald (King's),	Powell,
Bell (Pictou),	Foster,	McAlister,	Prior,
Bergeron,	Gillies,	McCleary,	Sproule,
Blanchard,	Guillet,	McDougall,	Taylor,
Broder,	Haggart,	Martin,	Wallace, et
Caron (sir Adolphe),	Henderson,	Moore,	Wilson.—27.
Clancy,	LaRivière,	Morin,	

CONTRE :

Messieurs

Angers,	Dechêne,	Ingram,	Monet,
Bazinet,	Demers,	Johnston,	Mulock,
Beith,	Dobell,	Kaulbach,	Parmalee,
Bell (Prince),	Dupré,	Landerkin,	Paterson,
Bernier,	Edwards,	Lang,	Penny,
Blair,	Ellis,	Laurier (sir Wilfrid),	Pettet,
Borden (King's),	Ethier,	Lavergne,	Proulx,
Bourbonnais,	Featherston,	Logan,	Puttee,
Brodeur,	Ferguson,	Mackie,	Richardson,
Brown,	Fielding,	McGugan,	Rutherford,
Burnett,	Fisher,	McHugh,	Savard,
Calvert,	Fortier,	McIsaac,	Scriver,
Campbell,	Fraser (Guysborough),	McLellan,	Semple,
Carroll,	Fraser (Lambton),	McLennan (Inverness),	Sifton,
Casey,	Frost,	McMillan,	Somerville,
Champagne,	Gauvreau,	McMullen,	Sutherland,
Copp,	Geoffrion,	Madore,	Talbot,
Costigan,	Graham,	Marcil,	Tucker, et
Cowan,	Harwood,	Meigs,	Wood.—79.
Davies (sir Louis),	Hurley,	Mignault,	

L'amendement est ainsi rejeté.

Et la motion principale étant ensuite mise aux voix, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 176) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud," sans amendements.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 167) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteurs," sans amendements.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Foster propose comme amendement, secondé par M. Taylor :—

"Que tous les mots après 'que' soient retranchés et remplacés par les suivants :—"Le parti libéral, par son programme publiquement déclaré et par son chef, a cherché à obtenir l'appui de l'électorat du Canada en s'engageant de la manière la plus explicite et la plus solennelle à réduire le fardeau des taxes et à diminuer les dépenses du pays.

"Que les extraits qui suivent sont des exemples des engagements pris d'une manière aussi solennelle :—

"'C'est avec un sentiment d'alarme que nous constatons l'énorme augmentation de la dette publique, des dépenses annuelles du pays, et de la taxe onéreuse qui est en conséquence imposée au peuple par le gouvernement qui a détenu le pouvoir continuellement depuis 1878 ; et nous demandons une stricte économie dans l'administration des affaires du pays.'—Convention libérale, 1893.

"'Le parti libéral affirme que plusieurs millions peuvent être retranchés des dépenses actuelles sans faire tort au service public.'—Sir Louis H. Davies.

"'Si le parti libéral arrive au pouvoir, il diminuera immédiatement les dépenses publiques et effectuera d'autres économies au montant de \$5,000,000 par année, sans nuire à l'efficacité du service.'—John Charlton, M. P.

"'Si nous parvenons au pouvoir, nous suivrons l'exemple de M. Mackenzie ; et je dis que si nous ne pouvons réduire les dépenses comme il l'a fait, nous en pourrions diminuer le montant de \$2,000,000 ou \$3,000,000 par année.'—Sir Wilfrid Laurier.

"'Pour ma part, je n'hésite pas à lui dire que je considère qu'une dépense annuelle de \$40,000,000 ou \$38,000,000 est bien trop élevée pour les ressources actuelles du Canada. Je dis que c'est une disgrâce et une honte pour le gouvernement à qui nous avons confié nos affaires, de venir nous demander une dépense de \$38,000,000 par année pour des fins fédérales. La chose est absolument injustifiable.'—Sir Richard Cartwright.

"'Qui peut justifier les dépenses de notre pays aujourd'hui ? Elles ne peuvent être justifiées par la richesse du pays. Rien ne peut justifier cette énorme dépense de près de \$33,000,000, sauf le fait que nous sommes écrasés par la dette et par les gens en place, grands et petits.'—William Mulock.

"'En 1889, nous avons retiré du peuple \$6,115,000 de taxes de plus que nous n'aurions dû le faire, et nous avons dépensé \$7,571,000 de plus qu'il n'était nécessaire. Nous devrions adopter immédiatement un système d'économie dans nos dépenses.'—Wm. Paterson.

"'Nous prétendons que ce pays peut être gouverné pour une somme bien moindre que celle qui est maintenant soutirée du peuple pour cet objet. Nous demandons une réduction des taxes ; nous demandons l'économie dans l'administration des affaires publiques.'—David Mills.

"Que les droits de douane et d'accise perçus ont été comme il suit :—

En 1889-90.....	\$31,587,071
En 1894-95.....	25,446,198

soit, pour une période de cinq ans de régime libéral-conservateur, une diminution de \$6,140,873 dans le volume des taxes.

En 1895-96.....	\$27,759,285
En 1898-99.....	34,958,069
En 1899-1900 (tel qu'évalué par le ministre des Finances).....	38,000,000

soit, pour les quatre années de régime libéral, une augmentation de pas moins de \$10,240,715 dans le volume des taxes.

Moyenne annuelle, 1887 à 1891.....	\$42,530,000
“ “ 1892 à 1896.....	42,141,763
“ “ en 1896.....	41,702,283

indiquant une diminution dans la seconde période de cinq ans, et pour l'année 1896.

“Que les dépenses pour toutes fins faites par le gouvernement actuel ont été,—

En 1897.....	\$42,972,755
En 1898.....	45,334,281
En 1899.....	51,542,635
En 1900.....	53,050,000

indiquant une augmentation dans les quatre années de \$10,077,245.

“Que les prévisions budgétaires déjà soumises pour l'année 1901 sont de \$56,312 526, et si la proportion du budget supplémentaire qui doit être soumis à la prochaine session leur est ajoutée, les prévisions totales pour l'année 1901 atteindront le chiffre stupéfiant de \$61,000,000, et la dépense réelle ne sera pas moindre que \$58,000,000.

“Que les obligations réellement contractées par le gouvernement actuel pendant les sessions de 1897, 1899 et 1900, à l'exclusion des estimés à solder sur le capital et le fonds consolidé, ont été comme suit :—

Subventions pour ponts et chemins de fer, 1897.....	\$ 4,053,944
de                            do                            1899.....	6,540,000
Chemin de fer de la Passe du Nid-de-Corbeau.....	3,630,000
Chemin de fer du comté de Drummond.....	1,600,000
Grand Tronc, loyer, 99 ans.....	13,860,000
Câble du Pacifique, quote-part du Canada.....	2,361,000
Subventions pour ponts et chemins de fer, 1900.....	3,600,000

Total..... \$36,244,944

dont \$30,000,000 environ sont encore impayés.

“Que les projets esquissés par le ministre des Chemins de fer et Canaux et le ministre des Travaux publics entraîneront des obligations nouvelles pour un montant encore inconnu, mais très considérable.

“Que la prise en considération de l'ensemble des prévisions budgétaires a été retardée par les atermoiements et le manque de méthode du gouvernement jusqu'aux derniers jours de la session, et a été, en outre, entravée par l'absence de deux ministres chargés de l'administration de deux des départements les plus considérables et les plus importants.

“Que les prévisions budgétaires finales pour 1900-1901, pour la somme énorme de \$7,224,000, y compris des crédits pour 800 item, n'ont été déposées sur la table de la Chambre que le 150ème jour de la session et n'ont été soumises à la discussion que le 160ème jour de la session, alors qu'une grande partie des députés étaient retournés dans leurs foyers, et qu'une petite minorité était restée dans des conditions qui rendaient presque impossible une discussion suffisante du budget.

“Que cette Chambre désire, en conséquence, exprimer sa désapprobation formelle de la manière cynique et éhontée avec laquelle le gouvernement actuel a rompu les engagements qu'il avait pris avant les élections, du manque de méthode, du délai

et de l'incapacité qui ont caractérisé la présentation de ses mesures à la Chambre et qui ont rendu impossible, dans plusieurs cas, la discussion intelligente de ces mesures ; et qu'elle proteste, au nom des contribuables du Canada, contre les dépenses inconsidérées et extravagantes, si patentes dans chaque branche du service public, et qui augmentent dans une mesure si extraordinaire et si considérable qu'elles sont de nature à alarmer les citoyens sensés et prudents, et à affecter sérieusement les affaires et la situation financière du pays."

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise ; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit :—

## POUR :

## Messieurs

Beattie,	Davin,	Kendry,	Moore,
Bell (Addington),	Dugas,	Klock,	Morin,
Bell (Pictou),	Ferguson,	LaRivière,	Powell,
Bennett,	Foster,	Macdonald (King's),	Prior,
Bergeron,	Gillies,	MacLaren,	Quinn,
Broder,	Gilmour,	McAlister,	Rosamond,
Clancy,	Hale,	McCleary,	Sproule,
Clarke,	Henderson,	McDougall,	Taylor,
Cochrane,	Hodgins,	McInerney,	Tisdale,
Corby,	Ingram,	McNeill,	Wallace, et
Craig,	Kaulbach,	Martin,	Wilson.—44.

## CONTRE :

## Messieurs

Angers,	Cowan,	Hurley,	Mignault,
Archambault,	Davies (sir Louis),	Hutchison,	Monet,
Bazinet,	Davis,	Johnston,	Oliver,
Beith,	Dechène.	Landerkin,	Parmalee,
Bell (Prince),	Demers,	Lang,	Paterson,
Bernier,	Dobell,	Laurier (sir Wilfrid),	Pettet,
Blair,	Dupré,	Lavergne,	Proulx,
Borden (King's),	Edwards,	Legris,	Puttee,
Bourassa,	Ellis,	Logan,	Ratz,
Bourbonnais,	Ethier,	Macdonald (Huron),	Rogers,
Brodeur,	Fielディング,	Mackie,	Ross,
Brown,	Fisher,	McGugan,	Rutherford,
Bruneau,	Fraser (Guysborough),	McHugh,	Savard,
Burnett,	Fraser (Lambton),	McIsaac,	Semple,
Calvert,	Frost,	McLellan,	Sifton,
Campbell,	Gauvreau,	McLennan (Inverness),	Somerville,
Carroll,	Geoffrion,	McMillan,	Stenson,
Casey,	Gibson,	McMullen,	Sutherland,
Champagne,	Gould,	Madore,	Talbot,
Charlton,	Graham,	Marcil,	Tucker, et
Copp,	Harwood,	Meigs,	Wood.—46.
Costigan,	Holmes,		

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant ensuite mise aux voix, elle est adoptée.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, savoir : Association des carabiniers du Canada—Allocation pour sa bâtisse au champ de tir à Rockliffe, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation à E. W. Armstrong, 14<sup>e</sup> batterie de campagne, pour blessures reçues à l'exercice annuel de juin 1898, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation à Madame Kehoe pour avarie à sa propriété par un éboulement de neige, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de la garde au canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du régiment canadien tenant temporairement garnison à Halifax, pour remplacer le régiment impérial dont le départ a été occasionné par la guerre en Afrique du sud, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le territoire du Yukon, savoir: Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la solde et l'entretien du corps expéditionnaire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir:—Dépenses diverses, y compris les territoires du Nord-Ouest, \$37,000; frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest, \$3,000; allocations de tournée, Colombie-Britannique, \$13,000; frais de voyage des juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; allocations de tournée des juges *ad hoc*, \$200; frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en Haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,500; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$700; pour la mise à exécution de la loi sur les aubains, \$9,000; bureau du greffier de la cour et de la chambre des juges, à Prince-Albert, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, savoir:—Pour améliorer le chemin de Grand-Falls, N.-B., \$400; terrains de l'artillerie, \$1,300; arpentages, \$500; revenu de l'intérieur, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent une piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest. Pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest des services rendus par eux en transportant les malles entre Bennett et Dawson au cours de l'hiver de 1898-99, 63,013 milles à 10 centins par mille, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante et une piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice au Yukon, savoir:—Frais de subsistance du shérif dans le territoire du Yukon, \$600; frais de voyage du shérif à Dawson, \$651.20, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour diverses dépenses se rattachant à l'enquête sur les grèves ouvrières dans les mines de la Colombie-Britannique, et pour rembourser le crédit des dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pension à Madame Delaney, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir:—A Melle Harriet Fraser, \$250; à M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions votées à la suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-six piastres et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le paiement d'une indemnité aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour estampilles pour tabac importé et canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids, mesures, gaz et électricité, savoir :—Loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, etc., pour les poids et mesures, \$2,500; appointements des inspecteurs de gaz, \$250; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de l'éclairage électrique, y compris les appointements se rattachant à l'inspection de l'éclairage électrique et à l'achat ou à la réparation des instruments, \$1,500; appointements des officiers, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$850, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Mercredi matin, 11 juillet 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres de la Chambre étant debout et découverts), et il est comme suit :—

MINTO.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires additionnelles des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1901, et conformément aux dispositions de l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document No 2 f.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 10 juillet 1900.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Blair,

Ordonné,—Que les dits message et budget supplémentaire additionnel soient référés au comité des subsides.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et douze minutes, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi ce jour.

## MERCREDI, 11 JUILLET 1900.

Onze heures de l'avant-midi.

## PRIÈRE.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, copie de la correspondance échangée entre le premier ministre, le Secrétaire d'Etat, ou tout autre membre du gouvernement, et le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, au sujet de la révocation des premiers ministres Turner et Semlin par le dit lieutenant-gouverneur et de l'invitation faite à M. Robert Beaven et M. Jos. Martin, ou à toute autre personne, de former un cabinet, ainsi que tous rapports, arrêtés du conseil ou autres documents relatifs à cette révocation et à la formation du cabinet. (*Document No 174.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 191) modifiant l'Acte des Postes; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

M. Blair propose, secondé par M. Fisher, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Davin propose, comme amendement, secondé par M. Tisdale:—"Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de modifier l'article substitué par l'article 3 du chapitre 20 des statuts de 1898 à l'article 26 de l'Acte des Postes, tel qu'amendé par le présent bill, en substituant dans la ligne 20 "huitième" à "demie," et en omettant les mots suivants insérés après le mot "pesant" dans la 21ème ligne: "pour leur transmission au dehors de la province ou du territoire où ils seront publiés, et au taux d'un huitième de centin par livre pesant pour leur transmission dans les limites de cette province ou de ce territoire."

La question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise; et l'appel nominal étant demandé, les noms sont inscrits comme il suit:—

## POUR :

## Messieurs

Beattie,	Davin,	Kaulbach,	Morin,
Bergeron,	Ferguson,	Klock,	Poupore,
Blanchard,	Foster,	Kloepfer,	Powell,
Bourassa,	Gilmour,	LaRivière,	Quinn,
Broder,	Guillet,	MacLaren,	Seagram,
Caron (sir Adolphe),	Haggart,	McAlister,	Sproule,
Clarke,	Henderson,	Martin,	Taylor,
Cochrane,	Hodgins,	Monet,	Wallace, et
Corby,	Ingram,	Moore,	Wilson.—36.

## CONTRE :

## Messieurs

Angers,	Dechêne,	Lang,	Parmalee,
Bazinet,	Demers,	Laurier (sir Wilfrid),	Paterson,
Beith,	Dobell,	Legris,	Proulx,
Bell (Prince),	Edwards,	Livingston,	Puttee,
Bernier,	Ellis,	Logan,	Ratz



Blair,	Fielding,	Macdonald (Huron),	Richardson,
Borden (King's),	Fisher,	Mackie,	Rogers,
Bourbonnais,	Fortier,	McGugan,	Ross,
Brodeur,	Fraser (Guysborough),	McHugh,	Rutherford,
Brown,	Fraser (Lambton),	McIsaac,	Savard,
Bruneau,	Frost,	McLellan,	Scriver,
Burnett,	Gauvreau,	McLennan (Inverness),	Semple,
Calvert,	Geoffrion,	McMullen,	Sifton,
Campbell,	Gibson,	Madore,	Somerville,
Casey,	Gould,	Marcil,	Stenson,
Champagne,	Graham,	Meigs,	Sutherland,
Copp,	Harwood,	Mignault,	Talbot,
Costigan,	Hutchison,	Morrison,	Tucker, et
Cowan,	Johnston,	Mulock,	Wood.—79.
Davies (sir Louis),	Landerkin,	Oliver,	

L'amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant alors mise aux voix, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 155) modifiant l'Acte de la milice.

Sur motion de M. Borden (King's), secondé par M. Paterson,

Ordonné,—Que le dit ordre soit rescindé.

M. Borden (King's) propose, secondé par M. Paterson, que le dit bill soit renvoyé en comité général pour y faire certains amendements.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné,—Que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux publics, savoir :—Augmentation à T. F. McLaughlin, commis de 2<sup>e</sup> classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices militaires à Ottawa—Nouveau magasin (\$19,000 à voter de nouveau) pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Manitoba, savoir :—Rapides de Saint-André—rivière Rouge (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les moyens de transports, savoir :—Bassin de radoub de Lévis—Prolongement du bassin (à voter de nouveau), \$85,000; port de Montréal

(division d'aval)—Travaux en aval du courant Sainte-Marie (à voter de nouveau), \$300,000; Port-Colborne—Améliorations du port (à voter de nouveau), \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics, imputable sur le revenu, savoir :—Édifices publics de la Nouvelle-Ecosse : Nouvel édifice public à Halifax, \$25,000; poste de la quarantaine sur l'île Lawlor, Halifax, y compris laboratoire avec microscope (à voter de nouveau), \$2,000; édifice public de Sydney—Modifications de l'installation, etc., \$550; édifice public de Kentville (à voter de nouveau), \$5,000; édifice public de Springhill (à voter de nouveau), \$5,000; édifice public de Liverpool—Achèvement, \$2,150; édifice public de Sydney-Nord,—Améliorations, 1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics du Nouveau-Brunswick :—Édifices publics de Moncton—Réfection, réparations, etc., (à voter de nouveau), \$2,000; édifice public de Marysville (à voter de nouveau), \$8,000; dépôt des immigrants à Saint-Jean, \$5,000; édifices fédéraux à Saint-Jean—Améliorations, changements, réfections, réparations, etc., \$6,000; quarantaine de Saint-Jean—Améliorations (à voter de nouveau), \$8,000; bureau de poste de Saint-Jean—Pour couvrir de nouveau le toit en cuivre (\$1,600 à voter de nouveau), \$2,900; Chatham—Nouvel entrepôt de douanes (à voter de nouveau), \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Québec, savoir :—Édifice public de Buckingham (\$5,000 à voter de nouveau), \$8,000; Victoriaville—Édifice public (3,000 à voter de nouveau), \$8,000; Chicoutimi—Édifice public, 5,300; Lévis—Quarantaine des bestiaux—Réfections, améliorations et réparations, \$5,200; Drummondville—édifice public, \$5,000; quarantaine de la Grosse-Île, \$4,000; édifices publics de Montréal—Améliorations, changements, réparations, installation de l'éclairage électrique, etc., \$6,400; bureau de poste de Montréal—Nouveaux calorifères, \$2,500; citadelle de Québec—Appartements du Gouverneur général—Réparations, mobilier, etc., \$2,700; cartoucherie de Québec—Laminoir, \$11,000; Hochelaga—Bureau de poste, \$10,000; Granby—Édifice public, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille sept cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics d'Ontario, savoir :—Cour suprême d'Ottawa, nouveau calorifère (à voter de nouveau), \$1,200; Brockville—salle d'exercices (à voter de nouveau), \$9,000; Deseronto—édifice public, \$5,000, London—Douane, changements et réparations, \$1,200; London—Bureau de poste—changement, installation et mobilier, \$2,000; Sarnia—édifice public (\$10,000 à voter de nouveau), \$15,000; Pictou—Édifice public, \$13,000; bureau de poste de Toronto—Agrandissement du local à la gare Union, ascenseur, \$7,250; Toronto—Bureau de poste, améliorations, y compris des wagons automobiles (à voter de nouveau), \$10,000; Toronto-Junction—Édifice public, \$5,000; Toronto—Douane et entrepôt de vérification, pavage, \$4,515; édifices publics d'Ottawa—Édifice Langevin, 2 nouvelles chaudières, 1,300; ateliers, nouvelle chaudière, \$850; restauration, peinture, etc, ouvrages extérieurs, renouvellement des plombs aux fenêtres du parlement, de la bibliothèque, de l'édifice de l'est, ouvrages en fer, \$7,000; installation et mobilier de bureau pour le ministère des Douanes, rue Wellington, \$6,000; bureau de poste, douane, nouvelles chaudières (à voter de nouveau), \$1,600; Kingston—Collège militaire royal, nouveaux bâtiments, gymnase et infirmerie (à voter de nouveau), \$8,000; Portage-du-Rat—Bureau de poste, etc., (à voter de nouveau), \$2,000; Sainte-Catherine—Salle d'exercices (à voter de nouveau), \$10,000; Windsor—Salle d'exercices (\$4,000 à voter de nouveau), \$15,000; Woodstock—Édifice public (à voter de nouveau), \$10,000; Rideau-Hall—Protection contre l'incendie, réfections, réparations, changements, réfection des toits métalliques, etc., \$11,800; Saint-Thomas—Salle d'exercices et armurerie, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Manitoba, savoir :—Rivière du

Cygne—bâtiment des immigrants, \$1,200; Winnipeg, édifices publics fédéraux—Pavés en asphalte, etc. (à voter de nouveau \$1,400), \$2,100; Winnipeg, bureau de poste de—Améliorations, etc., \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille neuf cent soixante-treize piastres et quatre vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices et travaux publics des territoires du Nord-Ouest, savoir:—Red-Deer—Palais de justice, violon, etc. \$5,000; Red-Deer—Bureau des terres, \$700; Carnduff—Palais de justice, \$6,000; Edmonton—Palais de justice et prison, \$6,000; Macleod—Palais de justice, \$5,000; Yorkton—Palais de justice, \$5,000; Prince-Albert—Palais de justice, puits artésien, etc., \$1,100; Edmonton—Bâtiment des immigrants (à voter de nouveau), \$3,000; Calgary, palais de justice—Changements, installations, etc., \$1,600; Calgary, coffre de sûreté de la douane, \$600; Battleford—Réparations à la maison du régistrateur, \$1,000; Régina—Edifices du gouvernement du Nord-Ouest—Pour rembourser au gouvernement des territoires du Nord-Ouest les sommes qu'il a déboursées en 1897-98, pour réparations, renouvellements, installations, etc., \$1,773.87; Régina—Hôtel du gouvernement—Améliorations, réparations, etc., \$1,600; Régina—Bureau des titres de biens-fonds (à voter de nouveau \$3,500), \$5,000; Battleford—Palais de justice, réparations, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux et édifices publics de la Colombie-Britannique, savoir:—Kamloops—Edifice public, (à voter de nouveau), \$5.50; Victoria—Nouveau bureau de poste—Mobilier, etc. (à voter de nouveau), \$2,500; Vancouver—Salles d'exercices (à voter de nouveau), \$20,000; William's-Head—Station de quarantaine—Seconde chambre de désinfection, etc., \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics fédéraux en général, savoir:—Appointements des commis des travaux, aides, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille cinq cent cinquante piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc., savoir:—Ministère de l'Intérieur—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$12,500; ministère des Douanes—Porte de fer pour la voûte du magasin dans le sous-bassement, \$275; ministère des Postes—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$7,465.50; ministère des Travaux publics—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$4,500; bureau de l'Auditeur général—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$525; ministère de l'Agriculture—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$250; loyers—Edifices publics fédéraux, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Anse de Livingston—Achèvement du quai, \$2,500; anse de McNair—Réparations au quai, \$1,200; brise-lames de Bluc-Rock—Réparations, \$2,000; Bayfield—Réparations au quai, \$300; Ogden's-Pond—Ouverture de l'étang et construction de travaux de protection de la plage, \$2,500; Port-George—Brise-lames isolé, \$3,000; Margaretville—Réparations au brise-lames, \$500; Port-Lorne—Réparations au brise-lames, \$2,200; Clementsport—Enlèvement d'obstacles dans le port, \$500; Baie de Gabarus—Brise-lames (à voter de nouveau), \$8,000; Port-Morien (Cow-Bay)—Réparations au brise-lames (à voter de nouveau), \$7,000; Petit-Bras-d'Or—Quai, \$3,000; E-kasoni—Quai, \$2,100; Grand-Narrows—Réparations au quai, \$2,200; Grand-Bras-d'Or—Réparations au quai, \$600; Grand-Village—Réparations au quai, \$300; Faulkner's-Creek—Quai, \$2,000; Brûlé—Réparations au quai (à voter de nouveau), \$1,200; Tâtamagauche—Réparations au quai (à voter de nouveau), \$350; Clifton—Réparations au quai (à voter de nouveau), \$350; Parrsboro'—Quai, \$7,500; Parrsboro'—Réparations au brise-lames, \$5,000; North Wallace—Réparations au quai, \$500; Ile à la Perdrix—Réparations à la jetée, \$500; Plympton—Réparations au brise-lames, \$1,200; Saulnierville—Réparations au brise-lames, \$2,000; Comeauville—Réparations au brise-lames, \$1,000; Digby—Réparations à la jetée, \$2,000; Anse à la Truite—Reconstruction de la face nord de l'extrémité inté-

rière du brise-lames, \$1,200; Whitehaven—Réparations au canal, \$3,000; Ecum-Secum—Quai, \$3,000; Isaac's-Harbour—Quai, \$3,000; New-Harbour—Brise-lames (à voter de nouveau, \$2,000), \$9,000; Port-Hilford—Brise-lames (à voter de nouveau), \$6,200; Passage de l'Est, Halifax—Havre et chenal des bateaux (à voter de nouveau), \$2,000; Sheet-Harbour—Réparations au quai, \$800; Lac Porter—Dragage et brise-lames à l'entrée du chenal (à voter de nouveau), \$4,000; Ile Fox, Laurence-town—Réparations au brise-lames, \$1,500; Chezzetcook-Ouest—Réparations au brise-lames, \$700; Three-Fathom-Harbour—Réparations aux travaux de protection, \$600; Chezzetcooke-Est—Quai (à voter de nouveau), \$3,000; Burlington—Réparations au quai, \$1,500; brise-lames de Chèverie—Jetée—Prolongement, \$3,000; Walton—Réparations au brise-lames, \$1,000; Ile Margaree—Quai (à voter de nouveau), \$1,000; Port-Magaree—Amélioration des ouvrages du port, \$3,700; Friar's Head—Havre des bateaux, \$500; Pointe du Phare—Havre des bateaux, \$500; Port de Mabou—Réparations aux jetées, \$1,000; Ile de Port-Hood—Réparations aux ouvrages de protection, \$1,000; Pointe Finlay—Brise-lames, \$2,000; Port-Hastings—Réparations au quai, \$2,000; Wolfville—Améliorations dans le havre (à voter de nouveau \$2,000), \$5,000; Chipman Brook—Reconstruction de la jetée, \$1,500; Pereaux—Jetée de débarquement, \$2,000; Avonport—Réparations à la jetée, \$1,000; Victoria Harbour—Réparations à la jetée, \$400; Scott's Bay—Réparations à la jetée, \$500; quai Ogilvie—Réparations, \$500; Bridgewater—Dragage (à voter de nouveau), \$5,000; Lunenburg—Dragage dans le port, \$5,000; Lunenburg—Pétardement de roches à l'entrée, \$200; Broad-Cove—Réparations au brise-lames, \$500; Chester—Nettoyage du chenal conduisant au port intérieur, \$250; Mérigomish—Renouvellement du côté intérieur du quai, \$250; Ile au Caribou—Achèvement du brise-lames, \$1,800; Rivière John—Quai (à voter de nouveau), \$1,000; Summerville—Brise-lames pour remplacer le plus grand récemment détruit, \$2,500; Eagle-Head—Réparations et prolongement du brise-lames, \$3,500; Port-Medway-Est—Reconstruction du quai, \$1,800; Rivière Medway—Amélioration du chenal navigable en aval du village du Moulin, \$500; Petit-de-Grat—Approfondir le chenal et élever les ouvrages de protection, \$1,800; L'Ardoise-Ouest—Jetée de protection à la Pointe La Bill, \$500; Passage Lennox—Dragage dans le passage de Carey, \$1,800; Pointe de l'Ours—Quai, \$2,000; Lockeport—Achèvement du brise-lames, \$1,000; Black-Point—Quai, \$2,000; Haulover—Pour réparer le canal, \$500; Ile du Cap au Nègre—Réparations et prolongement du brise-lames, \$500; Clark's Harbour—Brise-lames (à voter de nouveau \$2,500), \$4,500; Boularderie-Centre—Quai, \$2,000; Kempt-Head—Quai, \$2,000; Neil's-Harbour—Brise-lames, \$3,000; Little-Narrows—Havre des bateaux au Grand-Etang, \$2,000; Englishtown, Sainte-Anne—Quai (à voter de nouveau), \$2,500; Ingonish—Brise-lames (à voter de nouveau), \$4,000; Port de Yarmouth—Prolongement des ouvrages de protection, \$2,800; brise-lames de Port-Maitland—Réparations, \$1,000; Rivière aux Castors—Prolongement de quai, \$1,200; Port de Chibogue—Ouvrage de protection, \$1,800; Pubnico-Ouest—Prolongement de la jetée, \$2,250; Chegoggin—Ouvrage de protection de la plage, \$800; Abbott's Harbour—Ouvrages de protection, \$1,200; Comeau's-Hill—Brise-lames, \$1,000; Argyle-Sound—Quai, \$500; Barrington-Head—Quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Ile du Prince-Edouard, savoir :—Jetée de Pinette—Réparations, etc., \$500; jetée de Rustico-Sud—Réparations, etc., \$500; brise-lames de Rustico—Réparations, etc., \$2,000; Ile Wood—Prolongement du brise-lames du sud, \$7,000; anse au Canot—Brise-lames (à voter de nouveau) \$10,000; Bay View—Réparations de la jetée, \$500; jetée d'Annandale—Reconstruction de la tête de la jetée, \$1,250; anse de Campbell—Reconstruction de brise-lames, \$5,000; Souris—Pointe Knight—Consolider le brise-lames (à voter de nouveau) \$8,000; Crapaud (Victoria)—Réparations et prolongement de la jetée, \$1,200; port de Summerside—Brise-lames (à voter de nouveau) \$20,000; port de Cascumpee—Fermer la brèche à travers la plage, \$1,500; Hurd's-Point—Réparations de la jetée, \$500; jetée de West-Point—Prolongement

(à voter de nouveau, \$2,000) \$5,500; brise-lames de Tignish—Pour terminer le prolongement et les réparations (à voter de nouveau) \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent treize mille deux cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir:—Anderson's-Hollow—Réparations au brise-lames et enlèvement de la batture, \$600; Anse de Lord—Ile aux Chevreuils—Prolongement du quai, \$1,000; Campobello, grève de Wilson—Réparations du brise-lames (à voter de nouveau) \$6,000; La Tête—Pour prolonger le quai, \$400; L'Étang—Pour achever le quai, \$1,200; Black Bay—Pour achever le quai, \$800; Quaco—Réparation au brise-lames, \$500; Dipper Harbour—Brise-lames, \$4,000; Chance Harbour—Brise-lames, \$4,000; Cap Hopewell—Nouveau quai (à voter de nouveau, \$6,000) \$10,000; Edgett's Landing—Pour compléter les réparations du quai, \$300; Dorchester—Brise-lames, \$5,000; pont de la rivière Main—Quai (à voter de nouveau, \$1,000), \$2,500; Saint-Louis—Réparations au quai, \$600; quai de la rivière Nicolas—Achèvement, \$1,500; Black Brook (Loggieville)—Quai (à voter de nouveau, \$2,500) \$4,770; Burnt-Church—Quai (à voter de nouveau, \$6,500) \$10,000; Chatham—Quai de la douane—Reconstruction et réparations (à voter de nouveau) \$3,000; quai de la Baie du Vin—Pour terminer la construction, \$5,000; Clifton (Stonehaven)—Brise-lames (à voter de nouveau, \$3,500), \$5,700; Shippigan—Quai à Lamecque (à voter de nouveau), \$2,100; Grande-Anse—Prolongement et réparation du brise-lames, \$9,300; Tracadie—Quai, \$1,500; Campbellton—Prolongement du quai et réparations, etc., \$6,700; Campbellton—Dragage, \$5,000; Mispec—Brise-lames à l'entrée du port, \$10,000; quais sur la rivière Saint-Jean, dans les eaux de marée, \$6,000; Rivière Shepody—Nouveau quai, \$2,500; Pointe Wolfe—Brise-lames, \$3,000; quai de Lower Neguac—Pour payer à Roger Flanagan, procureur de l'entrepreneur originaire qui a construit le quai, en règlement complet de toutes réclamations présentées par lui (somme votée de nouveau périmée le 30 juin 1898), \$267.50.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Jeudi matin, 12 juillet 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Campbell fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné.—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Campbell informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu.—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 11) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du pilotage," sans amendements.

Aussi le Sénat a adopté le bill (No 192) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte modificatif de l'Acte des banques, 1900," auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Mulock,

Ordonné.—Que le bill du Sénat (No 192) intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'Acte modificatif de l'Acte des banques, 1900," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quart, s'ajourne alors jusqu'à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

JEUDI, 12 JUILLET 1900.

Onze heures de l'avant-midi.

PRIÈRE.

L'ordre du jour appelle la Chambre à se former en comité général pour examiner certaines résolutions proposées au sujet de subventions à accorder à des compagnies de chemins de fer.

M. Blair propose, secondé par M. Paterson, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour considérer les dites résolutions.

(En comité.)

1. Résolu.—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder une subvention de \$3,200 par mille pour aider à la construction de chacune des lignes de chemins de fer ci-dessous mentionnées (n'excédant en aucun cas le nombre de milles ci-après respectivement énoncé) qui ne coûteront pas plus, en moyenne, de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, et pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemins de fer n'excédant pas le nombre de milles ci-après mentionné, qui coûteront, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une autre subvention, en sus de la somme de \$3,200 par mille, de cinquante pour cent sur la partie du coût moyen de la longueur subventionnée qui excédera \$15,000 par mille, cette subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille. L'expression "coût," employée dans cette résolution, signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable, et comprendra le montant dépensé jusqu'à concurrence de \$25,000, mais pas au delà, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucun autre boni, mais elle ne comprendra pas le coût de l'équipement du chemin de fer, ni le coût des têtes de lignes ou des expropriations de terrain pour le chemin de fer dans aucune cité ou ville incorporée; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux, et sur le rapport de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, attestant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne du chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, et un examen soigneux du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer; les lignes de chemins de fer étant comme il suit, savoir:—

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1. Pour un chemin de fer depuis un point à ou près la jonction du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa et le Grand Tronc jusqu'au village de Minden, dans le comté d'Haliburton, Ontario, n'excédant pas 12 milles.....                                                                                                                                                                                                   | \$38,400 00 |
| 2. A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour une voie ferrée, commençant à un point à ou près de la station de Caradoc, sur la ligne du Pacifique, et se rendant à la ville de Strathroy, Ontario, n'excédant pas 7 milles .....                                                                                                                                                                | 22,400 00   |
| 3. Pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Sud de Pembroke à ou près Golden Lake, vers un point sur le chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa à ou près Bancroft, Ontario, pour le nouveau prolongement de ce chemin dans une direction ouest à partir du terminus ouest des 20 milles subventionnés par le chapitre 4 des statuts de 1897, pour une distance n'excédant pas 20 milles..... | 64,000 00   |

4. A la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, pour 25 milles de sa voie ferrée depuis son terminus au havre de Michipicoton, lac Supérieur, vers la ligne-mère du Pacifique Canadien, et pour un autre prolongement de la voie ferrée de cette compagnie depuis le Sault-Sainte-Marie vers la rivière et le havre de Michipicoton, Ontario, dans la direction de la ligne-mère du Pacifique Canadien, 25 milles en tout, n'excédant pas 50 milles.....	\$160,000 00
5. A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario Central, pour un nouveau prolongement de sa voie depuis Bancroft ou son voisinage jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique Canadien entre Whitney et Barry's Bay, Ontario, n'excédant pas 20 milles.....	64,000 00
6. A la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, pour une voie ferrée entre Little-Current, sur l'île Manitouline, et Sudbury, Ontario, sur le Pacifique Canadien,—la compagnie s'engageant à ériger un pont entre Little-Current et la terre ferme, le dit pont devant être construit et entretenu de manière à donner toutes facilités convenables, à la satisfaction du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour la circulation gratuite des véhicules et piétons comme sur une route publique,—les travaux devant être commencés et poursuivis à partir de Little-Current et Sudbury,—une moitié de la subvention étant applicable, à mesure qu'elle sera acquise, aux travaux commençant à Little-Current et poursuivis dans la direction de Sudbury, et une moitié applicable, à mesure qu'elle sera acquise, aux travaux commençant à Sudbury et poursuivis dans la direction de Little-Current,—le tracé de la voie ferrée devant croiser l'embranchement sur Sault-Sainte-Marie du chemin de fer Canadien du Pacifique, n'excédant pas 66 milles .....	211,200 00
7. Pour un chemin de fer entre Bracebridge, dans le Muskoka, et un point à ou près Baysville, Ontario, n'excédant pas 15 milles.....	48,000 00
8. Pour un chemin de fer commençant à un point à 20 milles au nord de Parry-Sound et s'étendant de ce point jusqu'à la rivière des Français, Ontario, n'excédant pas 35 milles.....	112,000 00
9. Pour un chemin de fer depuis un point à 20 milles au nord-est du village d'Haliburton, <i>via</i> le village de Whitney, vers le village de Mattawa, Ontario, n'excédant pas 40 milles.....	128,000 00
10. A la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, pour un chemin de fer d'embranchement jusqu'aux mines de fer dans le township de Bedford, Ontario, n'excédant pas 12 milles. ....	38,400 00
11. A la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, pour un prolongement de sa voie depuis le terminus nord actuel jusqu'à un point à l'est du dit terminus, n'excédant pas 2 milles.....	6,400 00
Et aussi pour un prolongement depuis un point sur le chemin de fer pour le relier au chemin de fer de Brockville, Westport et Sault-Sainte-Marie, au chemin de fer de la Baie de Quinté, au chemin de fer de Kingston, Smith's-Falls et Ottawa, ou aux eaux du canal Rideau, le reliquat de la subvention accordée par le chapitre 5 de 1892.—n'excédant pas 9½ milles.....	30,400 00
12. Pour un chemin de fer depuis Dymont, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, jusqu'au district minier de New-Klondike, Ontario, n'excédant pas 7 milles.....	22,400 00
13. A la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora, pour un prolongement de sa ligne depuis son terminus oriental jusqu'à un point sur ou près le lac Bond, Ontario, n'excédant pas 4 milles.	12,800 00
14. A la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James, pour une voie ferrée depuis la station de North-Bay ou son voisinage, sur la ligne du Pacifique Canadien, dans la direction	

	de la Baie de James ou du lac Tamagamingue, Ontario, n'excédant pas 20 milles .....	\$64,000 00
15.	Pour aider à la Compagnie du pont de chemin de fer d'Ottawa à New-York, sur le Saint-Laurent, et pour la partie canadienne de ce pont, n'excédant pas.....	90,000 00
16. A	la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, pour la reconstruction et l'élargissement du pont Victoria sur le Saint-Laurent, province de Québec, en sus du montant reçu par la compagnie à compte de la subvention accordée par le chapitre 4 de 1897, savoir: \$270,000, afin de porter la subvention en aide à l'entreprise au chiffre de \$500,000, à condition que les péages exigibles pour la circulation des piétons et voitures sur le pont soient sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil, n'excédant pas.....	230,000 00
17.	Pour un pont de chemin de fer et de trafic sur l'Ottawa à la pointe Nepean, entre la cité d'Ottawa, Ontario, et la cité de Hull, Québec, à la condition que le pont soit construit de manière à donner des facilités convenables, à la satisfaction du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour le passage gratuit des voitures et piétons comme sur un chemin public, en sus des \$112,500 déjà accordées,—et nonobstant tout ce que contient le dit acte, la subvention par le présent accordée, ainsi que l'octroi de \$112,500 en vertu du chapitre 4 de 1897, seront payés lors de l'achèvement du pont et de ses avenues, sur rapport de cet achèvement par l'ingénieur en chef et sur l'approbation du ministre,—une somme n'excédant pas.....	100,000 00
18. A	la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, pour prolonger davantage sa voie au nord de la rivière du Cygne jusqu'à Prince-Albert, T.N.-O., en sus de l'octroi accordé par le chapitre 7 de 1899, une nouvelle longueur n'excédant pas 100 milles.....	320,000 00
19.	Pour un chemin de fer depuis l'extrémité ouest de l'embranchement sur Waskada du chemin de fer Canadien du Pacifique, Manitoba, allant plus à l'ouest, n'excédant pas 20 milles .....	64,000 00
20.	Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, vers Cardston, Alberta, T.N.-O., pour 30 milles de sa ligne, à \$2,500 par mille.....	75,000 00
21. A	la Compagnie du chemin de fer de Káslo et Lardo-Duncan, pour un chemin de fer depuis le lac Duncan vers Lardo ou le lac la Flèche, Colombie-Britannique, ou depuis Lardo jusqu'au lac la Flèche, n'excédant pas 30 milles.....	96,000 00
22. A	la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche et l'Ouest, pour le chemin de fer de la compagnie, en sus des 15 milles subventionnés par le chapitre 7 de 1899, sur la section est de la ligne et en le continuant à partir de l'extrémité ouest des dits 15 milles, une autre distance de 15 milles vers la rivière Saint-Jean; et pour le dit chemin de fer, en sus des 12 milles subventionnés par le dit chapitre sur la section ouest de la dite ligne, une autre distance, à partir son extrémité est, de 15 milles, vers Campbellton, N.-B., n'excédant pas 30 milles... ..	96,000 00
23.	Pour une ligne de chemin de fer depuis la Jonction de Saint-Charles sur l'Intercolonial, vers l'embranchement du chemin de fer de Témiscouata sur Saint-François, Québec, n'excédant pas 45 milles, et depuis l'embouchure de la rivière Saint-François, N.B., dans une direction ouest vers la Jonction de Saint-Charles, 15 milles, n'excédant pas en totalité 60 milles.....	192,000 00



24. Pour une ligne de chemin de fer depuis Bristol, dans le comté de Carleton, N.-B. sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans une direction est, n'excédant pas 17 milles.....	\$54,400 00
25. Pour une ligne de chemin de fer depuis Shédiac, comté de Westmoreland, N.-B., jusqu'à Shemogue et vers le Cap Tourmentin, dans le dit comté, n'excédant pas 38 milles.....	121,600 00
26. Pour un chemin de fer depuis Lockport, Nouvelle-Ecosse, jusqu'à la rivière au Sable, ou quelque autre point convenable de raccordement, n'excédant pas 20 milles.....	64,000 00
27. A la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond, pour une voie ferrée en prolongement de la voie de la compagnie dans une direction nord, entre Broadcove et Chéticamp, Cap-Breton, N.-E., n'excédant pas 40 milles.....	128,000 00
28. Pour un chemin de fer entre Bridgetown et Victoria-Beach, N.-E., n'excédant pas 30 milles.....	96,000 00
29. Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial, embranchement de Pictou, jusqu'à Kemp-Town, comté de Colchester, N.-E., n'excédant pas 4½ milles.....	14,400 00
30. Pour un chemin de fer depuis le lac Brazil, sur le chemin de fer Dominion-Atlantic, jusqu'à Kempville, N.-E., n'excédant pas 11 milles.....	35,200 00
31. A la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et de la Gatineau, pour lui permettre de prolonger sa ligne ferrée depuis Arundel jusqu'à un point dans la municipalité des townships-unis de Preston et Hartwell, province de Québec, n'excédant pas 30 milles.....	96,000 00
32. A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour une voie ferrée depuis un point dans le quartier d'Hochelega, Montréal, jusqu'à un point sur le chemin de fer le Grand Nord, dans ou près la ville de Joliette, passant dans le voisinage de la ville de L'Assomption, Québec, avec un tronçon se rendant dans la dite ville, n'excédant pas 42 milles.....	134,400 00
33. A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour un pont de chemin de fer à une seule voie, avec deux chaussées de 10 pieds de largeur, pour la circulation gratuite des voitures et des piétons, comme sur un chemin public, entre le Bout de l'Île et Charlemagne, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent...	150,000 00
34. A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du lac Ouareau	15,000 00
35. A la Compagnie du chemin de fer d'Arthabaska, pour une voie ferrée entre Victoriaville et Chester-Ouest, province de Québec, une distance n'excédant pas 12 milles.....	38,400 00
36. A la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord, pour un embranchement à partir de ou près la ville de Joliette et se dirigeant vers Sainte-Emélie, en passant par les paroisses de Sainte-Béatrice et de Saint-Jean-de-Matha, n'excédant pas 20 milles.....	64,000 00
37. Pour un chemin de fer entre Farnham, province de Québec, et Frelighsburgh et la frontière internationale, n'excédant pas 21 milles.....	67,200 00
38. Pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-François, au lieu de la subvention accordée en vertu du chapitre 7 de 1899, à Saint-François-du-Lac, à la condition que le pont, avec ses approches, soit construit de manière à permettre aux municipalités d'en faire usage, d'établir et entretenir une voie convenable pour la circulation gratuite des piétons, voitures et animaux, le dit pont devant être approuvé par le ministre des Chemins de fer et Canaux.....	50,000 00

39. Pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Nicolet, à Nicolet, au lieu de la subvention accordée en vertu du chapitre 7 de 1899..... \$15,000 00
40. Pour une ligne de chemin de fer depuis Halifax vers un point sur le chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, dans le comté de Lunenburg, en sus et en prolongement des 20 milles subventionnés par le chapitre 7 de 1899, n'excédant pas 20 milles..... 64,000 00
41. Le chapitre 7 des statuts de 1899, article 2, alinéa 20, est amendé en y insérant après le mot "ferrées," dans la quatrième ligne de l'article, les mots "ou de raccorder les dites lignes."

La subvention accordée par le chapitre 7 des statuts de 1889 pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur le fleuve Saint-Laurent, au bassin de la Chaudière, près de Québec, sera censée être applicable, quant à un tiers de son montant, à l'infrastructure et aux avenues du pont, et quant aux deux autres tiers, à sa superstructure; et la dite subvention pourra être payée sur cette base par autorisation du Gouverneur en conseil, sur des estimations des travaux exécutés fournies de temps à autre par l'ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat et des canaux, de façon qu'un tiers de cette subvention, et pas plus, puisse être payé à l'égard et lors de l'achèvement de la maçonnerie de l'infrastructure et des avenues du dit pont, un tiers, et pas plus, lorsque les travaux et les matériaux de moitié de la superstructure seront faits et fournis, à l'égard de ces travaux et matériaux, et le tiers restant lors de l'achèvement complet des travaux.

2. Résolu,—Que les subventions accordées par le présent et toutes autres subventions antérieurement accordées en vertu de quelque acte du parlement encore en vigueur, mais qui n'ont pas été payées en entier, pour aider à la construction de quelque chemin de fer ou pont, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et pourront, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu par le présent acte, au choix du Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payées comme il suit:—

- (a) Lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou
- (b) par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise; ou
- (c) sur des estimations du progrès des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux, attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les travaux faits justifient le paiement d'une somme de pas moins de soixante mille piastres;

(d) Au sujet de (b) et (c), partie d'une manière, partie de l'autre.

3. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, payées à ces compagnies respectivement; les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain, et terminées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et elles seront ainsi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, convention que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; et le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

4. Résolu,—Que la concession de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, seront subordonnées à la condition que le Gouverneur en conseil pourra en tout temps assurer à tous les chemins de fer en correspondance

avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic ou autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille; et le Gouverneur en conseil aura en tout temps le contrôle absolu des tarifs de péages à prélever et imposer par ces compagnies ou chacune d'elles, sur tous ou chacun des chemins de fer par le présent subventionnés.

5. Résolu,—Que toute compagnie recevant une subvention en vertu du présent acte, ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou corporation qui contrôlera ou exploitera un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer subventionné par le présent acte, seront tenus de fournir, chaque année, au gouvernement du Canada, des moyens de transport pour les hommes, approvisionnements, matériaux et malles sur la partie de la ligne pour laquelle cette subvention aura été reçue, et fourniront, chaque fois qu'ils en seront requis, des wagons postaux convenablement aménagés pour le service postal; et ce transport et service seront faits aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera fait et la compagnie faisant ce service, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par le Gouverneur en conseil; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement sera crédité par la compagnie d'une somme égale à trois pour cent par année sur le montant de la subvention reçue par la compagnie en vertu du présent acte.

6. Résolu,—Que, à l'égard de tous les chemins de fer subventionnés par le présent acte, la compagnie qui en aucun temps possédera ou exploitera quelque'un des dits chemins de fer devra, quand elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces justificatives établissant le coût de la construction du chemin de fer et le coût de son exploitation, ainsi que ses recettes.

7. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra stipuler, comme condition de l'octroi des subventions par le présent accordées ou toutes autres subventions antérieurement accordées par un acte du parlement à l'égard desquelles il n'a pas encore été passé de contrat entre Sa Majesté et la compagnie construisant le chemin de fer, que la compagnie emploiera pour sa voie des rails d'acier neufs fabriqués en Canada, si ces rails peuvent être obtenus en Canada, de qualité convenable, à des termes aussi favorables que d'autres rails peuvent être obtenus, ce dont le ministre des Chemins de fer et Canaux, sera juge.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

*Vendredi matin, 13 juillet 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur fait, en conséquence, rapport des susdites résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder une subvention de \$3,200 par mille pour aider à la construction de chacune des lignes de chemins de fer ci-dessous mentionnées (n'excédant en aucun cas le nombre de milles ci-après respectivement énoncé) qui ne coûteront pas plus, en moyenne, de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, et pour aider à la construction de chacune des dites lignes de chemins de fer n'excédant pas le nombre de milles ci-après mentionné, qui coûteront, en moyenne, plus de \$15,000 par mille pour la longueur subventionnée, une autre subvention, en sus de la somme de \$3,200 par mille, de cinquante pour cent sur la partie du coût moyen de la longueur subventionnée qui excédera \$15,000 par mille, cette subvention ne dépassant pas en totalité la somme de \$6,400 par mille. L'expression "coût," employée dans cette résolution, signifie le coût réel, nécessaire et raisonnable, et comprendra le montant dépensé jusqu'à concurrence de

\$25,000, mais pas au delà, sur tout pont formant partie de la ligne de chemin de fer subventionnée ne recevant aucun autre boni, mais elle ne comprendra pas le coût de l'équipement du chemin de fer, ni le coût des têtes de lignes ou des expropriations de terrain pour le chemin de fer dans aucune cité ou ville incorporée; et ce coût réel, nécessaire et raisonnable sera déterminé par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux, et sur le rapport de l'ingénieur des chemins de fer de l'Etat, attestant qu'il a fait ou fait faire une inspection de la ligne du chemin de fer pour laquelle le paiement de la subvention est demandé, et un examen soigneux du coût du chemin, et qu'à son avis le montant sur lequel la subvention est demandée est raisonnable et n'excède pas le coût véritable, réel et légitime de la construction de ce chemin de fer; les lignes de chemins de fer étant comme il suit, savoir:—

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1. Pour un chemin de fer depuis un point à ou près la jonction du chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa et du Grand Tronc jusqu'au village de Minden, dans le comté d'Haliburton, Ontario, n'excédant pas 12 milles.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | \$38,400 00 |
| 2. A la Compagnie du chemin de fer de Strathroy et des comtés de l'Ouest, pour une voie ferrée, commençant à un point à ou près de la station de Caradoc, sur la ligne du Pacifique, et se rendant à la ville de Strathroy, Ontario, n'excédant pas 7 milles.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 22,400 00   |
| 3. Pour une ligne de chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Sud de Pembroke à ou près Golden Lake, vers un point sur le chemin de fer d'Irondale, Bancroft et Ottawa à ou près Bancroft, Ontario, pour le nouveau prolongement de ce chemin dans une direction ouest à partir du terminus ouest des 20 milles subventionnés par le chapitre 4 des statuts de 1897, pour une distance n'excédant pas 20 milles.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 64,000 00   |
| 4. A la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma, pour 25 milles de sa voie ferrée depuis son terminus au havre de Michipicoton, lac Supérieur, vers la ligne-mère du Pacifique Canadien, et pour un autre prolongement de la voie ferrée de cette compagnie depuis le Sault-Sainte-Marie vers la rivière et le havre de Michipicoton, Ontario, dans la direction de la ligne-mère du Pacifique Canadien, 25 milles en tout, n'excédant pas 50 milles.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 160,000 00  |
| 5. A la Compagnie du chemin de fer d'Ontario Central, pour un nouveau prolongement de sa voie depuis Bancroft ou son voisinage jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique Canadien entre Whitney et Barry's Bay, Ontario, n'excédant pas 20 milles.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 64,000 00   |
| 6. A la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, pour une voie ferrée entre Little-Current, sur l'île Manitouline, et Sudbury, Ontario, sur le Pacifique Canadien,—la compagnie s'engageant à ériger un pont entre Little-Current et la terre ferme, le dit pont devant être construit et entretenu de manière à donner toutes facilités convenables, à la satisfaction du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour la circulation gratuite des véhicules et piétons comme sur une route publique,—les travaux devant être commencés et poursuivis à partir de Little-Current et Sudbury,—une moitié de la subvention étant applicable, à mesure qu'elle sera acquise, aux travaux commençant à Little-Current et poursuivis dans la direction de Sudbury, et une moitié applicable, à mesure qu'elle sera acquise, aux travaux commençant à Sudbury et poursuivis dans la direction de Little-Current,—le tracé de la voie ferrée devant croiser l'embranchement sur Sault-Sainte-Marie du chemin de fer Canadien du Pacifique, n'excédant pas 66 milles..... | 211,200 00  |
| 7. Pour un chemin de fer entre Bracebridge, dans le Muskoka, et un point à ou près Bay'sville, Ontario, n'excédant pas 15 milles.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 48,000 00   |

8. Pour un chemin de fer commençant à un point à 20 milles au nord de Parry-Sound et s'étendant de ce point jusqu'à la rivière des Français, Ontario, n'excédant pas 35 milles.....	\$112,000 00
9. Pour un chemin de fer depuis un point à 20 milles au nord-est du village d'Haliburton, <i>via</i> le village de Whitney, vers le village de Mattawa, Ontario, n'excédant pas 40 milles.....	128,000 00
10. A la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, pour un chemin de fer d'embranchement jusqu'aux mines de fer dans le township de Bedford, Ontario, n'excédant pas 12 milles. ....	38,400 00
11. A la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, pour un prolongement de sa voie depuis le terminus nord actuel jusqu'à un point à l'est du dit terminus, n'excédant pas 2 milles.....	6,400 00
Et aussi pour un prolongement depuis un point sur le chemin de fer pour le relier au chemin de fer de Brockville, Westport et Sault-Sainte-Marie, au chemin de fer de la Baie de Quinté, au chemin de fer de Kingston, Smith's-Falls et Ottawa, ou aux eaux du canal Rideau, le reliquat de la subvention accordée par le chapitre 5 de 1892.—n'excédant pas 9½ milles.....	30,400 00
12. Pour un chemin de fer depuis Dymont, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, jusqu'au district minier de New-Klondike, Ontario, n'excédant pas 7 milles.....	22,400 00
13. A la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora, pour un prolongement de sa ligne depuis son terminus oriental jusqu'à un point sur ou près le lac Bond, Ontario, n'excédant pas 4 milles.	12,800 00
14. A la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James, pour une voie ferrée depuis la station de North-Bay ou son voisinage, sur la ligne du Pacifique Canadien, dans la direction de la Baie de James ou du lac Tamagamingue, Ontario, n'excédant pas 20 milles.....	64,000 00
15. Pour aider à la Compagnie du pont de chemin de fer d'Ottawa à New-York, sur le Saint-Laurent, et pour la partie canadienne de ce pont, n'excédant pas.....	90,000 00
16. A la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, pour la reconstruction et l'élargissement du pont Victoria sur le Saint-Laurent, province de Québec, en sus du montant reçu par la compagnie à compte de la subvention accordée par le chapitre 4 de 1897, savoir: \$270,000, afin de porter la subvention en aide à l'entreprise au chiffre de \$500,000, à condition que les péages exigibles pour la circulation des piétons et voitures sur le pont soient sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil, n'excédant pas.....	230,000 00
17. Pour un pont de chemin de fer et de trafic sur l'Ottawa à la pointe Nepean, entre la cité d'Ottawa, Ontario, et la cité de Hull, Québec, à la condition que le pont soit construit de manière à donner des facilités convenables, à la satisfaction du ministre des Chemins de fer et Canaux, pour le passage gratuit des voitures et piétons comme sur un chemin public, en sus des \$112,500 déjà accordées,—et nonobstant tout ce que contient le dit acte, la subvention par le présent accordée, ainsi que l'octroi de \$112,500 en vertu du chapitre 4 de 1897, seront payés lors de l'achèvement du pont et de ses avenues, sur rapport de cet achèvement par l'ingénieur en chef et sur l'approbation du ministre,—une somme n'excédant pas.....	100,000 00
18. A la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, pour prolonger davantage sa voie au nord de la rivière du Cygne jusqu'à Prince-Albert, T.N.-O., en sus de l'octroi accordé par le chapitre 7 de 1899, une nouvelle longueur n'excédant pas 100 milles.....	320,000 00

19.	Pour un chemin de fer depuis l'extrémité ouest de l'embranchement sur Waskada du chemin de fer Canadien du Pacifique, Manitoba, allant plus à l'ouest, n'excédant pas 20 milles .....	\$64,000 00
20.	Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, vers Cardston, Alberta, T.N.-O., pour 30 milles de sa ligne, à \$2,500 par mille .....	75,000 00
21. A	la Compagnie du chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan, pour un chemin de fer depuis le lac Duncan vers Lardo ou le lac la Flèche, Colombie-Britannique, ou depuis Lardo jusqu'au lac la Flèche, n'excédant pas 30 milles .....	96,000 00
22. A	la Compagnie du chemin de fer de Ristigouche et l'Ouest, pour le chemin de fer de la compagnie, en sus des 15 milles subventionnés par le chapitre 7 de 1899, sur la section est de la ligne et en le continuant à partir de l'extrémité ouest des dits 15 milles, une autre distance de 15 milles vers la rivière Saint-Jean; et pour le dit chemin de fer, en sus des 12 milles subventionnés par le dit chapitre sur la section ouest de la dite ligne, une autre distance, à partir son extrémité est, de 15 milles, vers Campbellton, N.-B., n'excédant pas 30 milles .....	96,000 00
23.	Pour une ligne de chemin de fer depuis la Jonction de Saint-Charles sur l'Intercolonial, vers l'embranchement du chemin de fer de Témiscouata sur Saint-François, Québec, n'excédant pas 45 milles, et depuis l'embouchure de la rivière Saint-François, N.-B., dans une direction ouest vers la Jonction de Saint-Charles, 15 milles, n'excédant pas en totalité 60 milles .....	192,000 00
24.	Pour une ligne de chemin de fer depuis Bristol, dans le comté de Carleton, N.-B., sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans une direction est, n'excédant pas 17 milles .....	54,400 00
25.	Pour une ligne de chemin de fer depuis Shédiac, comté de Westmoreland, N.-B., jusqu'à Shemogue et vers le Cap Tourmentin, dans le dit comté, n'excédant pas 38 milles .....	121,600 00
26.	Pour un chemin de fer depuis Lockport, Nouvelle-Ecosse, jusqu'à la rivière au Sable, ou quelque autre point convenable de raccordement, n'excédant pas 20 milles .....	64,000 00
27. A	la Compagnie du chemin de fer d'Inverness à Richmond, pour une voie ferrée en prolongement de la voie de la compagnie dans une direction nord, entre Broadcove et Chéticamp, Cap-Breton, N.-E., n'excédant pas 40 milles .....	128,000 00
28.	Pour un chemin de fer entre Bridgetown et Victoria-Beach, N.-E., n'excédant pas 30 milles .....	96,000 00
29.	Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial, embranchement de Pictou, jusqu'à Kemp-Town, comté de Colchester, N.-E., n'excédant pas 4½ milles .....	14,400 00
30.	Pour un chemin de fer depuis le lac Brazil, sur le chemin de fer Dominion-Atlantic, jusqu'à Kempville, N.-E., n'excédant pas 11 milles .....	35,200 00
31. A	la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de Montfort et de la Gatineau, pour lui permettre de prolonger sa ligne ferrée depuis Arundel jusqu'à un point dans la municipalité des townships-unis de Preston et Hartwell, province de Québec, n'excédant pas 30 milles .....	96,000 00
32. A	la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour une voie ferrée depuis un point dans le quartier d'Hochelaga, Montréal, jusqu'à un point sur le chemin de fer le Grand Nord, dans ou près la ville de Joliette, passant dans le voisinage de la ville de L'Assomption, Québec, avec un tronçon se rendant dans la dite ville, n'excédant pas 42 milles .....	134,400 00

33. A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour un pont de chemin de fer à une seule voie, avec deux chaussées de 10 pieds de largeur, pour la circulation gratuite des voitures et des piétons, comme sur un chemin public, entre le Bout de-l'Île et Charlemagne, au confluent de l'Ottawa et du Saint-Laurent...	\$150,000 00
34. A la Compagnie du chemin de fer de Châteauguay et du Nord, pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du lac Ouareau	15,000 00
35. A la Compagnie du chemin de fer d'Arthabaska, pour une voie ferrée entre Victoriaville et Chester-Ouest, province de Québec, une distance n'excédant pas 12 milles.....	38,400 00
36. A la Compagnie du chemin de fer le Grand-Nord, pour un embranchement à partir de ou près la ville de Joliette et se dirigeant vers Sainte-Emélie, en passant par les paroisses de Sainte-Béatrice et de Saint-Jean-de-Matha, n'excédant pas 20 milles.....	64,000 00
37. Pour un chemin de fer entre Farnham, province de Québec, et Freighsburg et la frontière internationale, n'excédant pas 21 milles.....	67,200 00
38. Pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-François, au lieu de la subvention accordée en vertu du chapitre 7 de 1899, à Saint-François-du-Lac, à la condition que le pont, avec ses approches, soit construit de manière à permettre aux municipalités d'en faire usage, d'établir et entretenir une voie convenable pour la circulation gratuite des piétons, voitures et animaux, le dit pont devant être approuvé par le ministre des Chemins de fer et Canaux.....	50,000 00
39. Pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Nicolet, à Nicolet, au lieu de la subvention accordée en vertu du chapitre 7 de 1899.....	15,000 00
40. Pour une ligne de chemin de fer depuis Halifax vers un point sur le chemin de de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, dans le comté de Lunenburg, en sus et en prolongement des 20 milles autorisés par l'acte 62-63 Vic., chap. 7, n'excédant pas 20 milles.....	64,000 00
41. Le chapitre 7 des statuts de 1899, article 2, alinéa 20, est amendé en y insérant après le mot "ferrées," dans la quatrième ligne de l'article, les mots "ou de raccorder les dites lignes."	

La subvention accordée par le chapitre 7 des statuts de 1899 pour aider à la construction d'un pont de chemin de fer sur le fleuve Saint-Laurent, au bassin de la Chaudière près de Québec, sera censée s'appliquer, pour un tiers à la structure inférieure et aux approches, et pour les deux tiers restant, à la superstructure, et cette subvention pourra être payée de cette manière par autorité du Gouverneur en conseil sur estimation de progrès qui seront fournis de temps à autre par l'ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux de l'Etat, de manière qu'un tiers de cette subvention, et pas plus, puisse être payée pour et lors de l'achèvement de la maçonnerie de la structure inférieure et des approches du dit pont, un tiers, et pas plus, pour les travaux faits et les matériaux livrés pour une moitié de la superstructure et le tiers restant lors de l'achèvement de toute l'entreprise.

2. Résolu.—Que les subventions accordées par le présent ou toutes autres subventions antérieurement accordées en vertu de quelque acte du parlement encore en vigueur, mais qui n'ont pas été payées en entier, pour aider à la construction d'aucun chemin de fer ou pont, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et pourront, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu dans le présent acte d'une manière expresse, au choix du Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, être payées comme suit :—

(a) Lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée; ou

(b) par versements, lors de l'achèvement de chaque session de 10 milles de chemin de fer, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparée à celle de l'ensemble de l'entreprise; ou

(c) sur des estimations du progrès des travaux certifiés par l'ingénieur en chef des Chemins de fer et Canaux attestant qu'à son avis, eu égard à l'ensemble de l'entreprise et à l'aide accordée, les progrès réalisés justifient le paiement d'une somme de pas moins de soixante mille piastres;

(d) Au sujet de (b) et (c), partie d'une manière, partie de l'autre.

3. Résolu,—Que les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront, si elles sont accordées par le Gouverneur en conseil, payées à ces compagnies respectivement; que les autres subventions pourront être accordées aux compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et compléter les dits chemins de fer respectivement; que toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées, à moins qu'elles ne soient déjà commencées, seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain, et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans après le dit premier jour d'août, qui sera fixé par un arrêté en conseil; et elles seront ainsi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, convention que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; et que le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil.

4. Résolu,—Que la concession de ces subventions et leur réception par les diverses compagnies respectivement, seront subordonnées à la condition que le Gouverneur en conseil pourra en tout temps assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic ou autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péage uniforme par mille; et le Gouverneur en conseil aura en tout temps le contrôle absolu des tarifs de péages à prélever et imposer par ces compagnies ou chacune d'elles, sur tout ou chacun des chemins de fer par le présent subventionnés.

5. Résolu,—Que toute compagnie recevant une subvention en vertu du présent acte, ses successeurs ou ayants droit, et toute personne ou corporation qui contrôlera ou exploitera un chemin de fer ou une partie d'un chemin de fer subventionné par le présent acte, seront tenus de fournir chaque année au gouvernement du Canada le transport gratuit des hommes, approvisionnements, matériaux et malles sur la partie de la ligne pour laquelle cette subvention aura été reçue, et fourniront, chaque fois qu'ils en seront requis, des wagons postaux convenablement aménagés pour ce service postal; et ce transport et service seront faits aux prix qui seront convenus entre le ministre du département du gouvernement pour lequel ce service sera fait et la compagnie faisant ce service, et dans le cas de désaccord, au prix qui sera approuvé par le Gouverneur en conseil; et en paiement ou à compte de ces services, le gouvernement sera crédité par la compagnie pour une somme égale à trois pour cent par année sur le montant de la subvention reçue par la compagnie en vertu du présent acte.

6. Résolu,—Que, à l'égard de tous les chemins de fer subventionnés par le présent acte, la compagnie qui en aucun temps possédera ou exploitera quelque'un des dits chemins de fer devra, quand elle en sera requise, produire et soumettre au ministre des Chemins de fer et Canaux, ou à toute personne nommée par lui, tous livres, comptes et pièces justificatives établissant le coût de la construction du chemin de fer et le coût de son exploitation, ainsi que ses recettes.

7. Résolu,—Que le Gouverneur en conseil pourra stipuler comme condition de l'octroi des subventions prescrites par les présentes, ou toutes autres subventions précédemment accordées par un acte antérieur du parlement pour des travaux au sujet desquels un contrat n'a pas encore été passé entre Sa Majesté et la compagnie construisant le chemin de fer, que la compagnie emploiera pour sa voie des rails d'acier neufs fabriqués en Canada, si ces rails peuvent être obtenus en Canada, de



qualité convenable, à des termes aussi favorables que d'autres rails peuvent être obtenus, ce dont le ministre sera juge.

Ordonné,—Que M. Blair ait la permission de présenter un bill (No 193) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction de chemins de fer et autres travaux y mentionnés.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 182) intitulé: "Acte concernant la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre Charlottetown et Murray-Harbour," sans amendements.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 189) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, avec un amendement, auquel il demande le concours de la Chambre des Communes.

Et la Chambre, après avoir siégé jusqu'à minuit et quarante-cinq minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi ce jour.

## VENDREDI, 13 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

## PRIÈRE.

M. Gibson, du comité collectif des Impressions du Parlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité, après un soigneux examen, a décidé d'imprimer le document sessionnel No 55*b*, concernant le câble du Pacifique, vu que d'autres documents sur le même sujet ont été imprimés.

Votre comité recommande que les documents Nos 33*w*, 33*x*, 80*a*, 148*a*, 162, 163, 164, 164*a*, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 172*a* et 173, ne soient pas imprimés.

Votre comité recommande aussi que trois mille cinq cents exemplaires du relevé mensuel des importations et des exportations du Canada, compilé des rapports officiels par le département des Douanes, à dater du 1er juillet 1900, soient imprimés et distribués, tel que demandé par le département des Douanes.

Votre comité recommande aussi que, dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité, les présidents conjoints soient autorisés à décider de l'impression ou autrement de tout document qui pourra être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

M. Flint, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération certaines soumissions, correspondance et pièces justificatives concernant la vente de ficelle d'engergage au pénitencier de Kingston, tel que mentionné à la page 1—51 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, et à ce sujet, il a examiné des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il a annexé au présent rapport les dépositions de ces témoins. (*Annexe 2c.*)

M. Flint, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération un relevé indiquant les arrérages dus au département de l'Intérieur pour des permis de dragage dans le territoire du Yukon, tel que mentionné à la page H—112 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, et à ce sujet, il a examiné M. G. U. Ryley, commis principal dans le département de l'Intérieur, sous serment. Pour l'information de la Chambre il a annexé au présent rapport le témoignage rendu par le dit M. Ryley. (*Annexe 2d.*)

M. Flint, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération certains comptes et pièces justificatives se rattachant aux dépenses des steamers fédéraux *Lansdowne* et *Stanley*, tel que mentionné aux pages K—16, 18 et 27 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, et à ce sujet, il a examiné M. A. W. Owen, comptable du département de la Marine et des Pêcheries, sous serment. Pour l'information de la Chambre, il a annexé au présent rapport le témoignage rendu par le dit M. Owen. (*Annexe 2e.*)

M. Flint, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les item "Chemin de fer du Pacifique Canadien, \$188,586.83," et "Grand Tronc de chemin de fer, \$96,862.34," tel que

mentionné aux pages R—311 et 312 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, sous l'en-tête "Chemin de fer Intercolonial, remboursements et frais antérieurs," et à ce sujet, il a examiné des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il a annexé au présent les dépositions de ces témoins et la pièce produite. (*Annexe 2f.*)

M. Flint, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération les comptes et pièces justificatives pour annonces, impressions et lithographie, tel que mentionné aux pages A—44, 45, 46 et 47 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, et à ce sujet, il a examiné des témoins sous serment. Pour l'information de la Chambre, il a annexé au présent rapport les dépositions de ces témoins et les pièces produites. (*Annexe 2g.*)

M. Champagne, du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité se basant sur le précédent établi en 1885 et 1891, recommande qu'une indemnité de \$250 soit accordée, pour cette session, à chaque membre du personnel actuel de la traduction des *Débats*, vu que le travail fait par ce personnel a été augmenté de moitié par suite de la longueur inusitée de la session.

M. Flint, du comité des Comptes Publics, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération un certain item de \$175 payé à la *Leader Company, Limited*, ou à N. F. Davin, M.P., en 1894, pour impression des *Law Reports*, 1892, et mentionné dans une réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 12 février 1900, pour un relevé de toutes les sommes payées à la *Leader Company, Limited*, de Regina, T. N. O., ou à N. F. Davin, M.P., directeur-gérant de la dite compagnie, en 1894 et 1895, indiquant les services pour lesquels ces sommes ont été payées, etc., (laquelle réponse a été référée à votre comité le 13 mars 1900). Au sujet du dit item, votre comité a examiné des témoins sous serment, et pour l'information de la Chambre, il a annexé au présent rapport les dépositions de ces témoins et les pièces produites. (*Annexe 2h.*)

M. Flint, du comité des Comptes Publics, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme il suit :—

Votre comité a pris en considération un certain item de \$400 payé à la *Leader Company, Limited*, ou à N. F. Davin, M.P., en 1895 "pour annonces d'immigration se rattachant à l'Exposition des Territoires du Nord-Ouest," et mentionné dans une réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 12 février 1900, pour un état indiquant les sommes payées à la *Leader Company, Limited*, de Regina, T. N. O., ou à N. F. Davin, M.P., directeur-gérant de la dite compagnie, pendant les années 1894 et 1895, indiquant pour quels services ces sommes ont été payées, etc., (laquelle réponse a été référée à votre comité le 13 mars 1900). Au sujet du dit item, votre comité a examiné des témoins sous serment, et pour l'information de la Chambre, il a annexé au présent rapport les dépositions de ces témoins et les pièces produites. (*Annexe 2i.*)

Sur motion de M. Gibson, secondé par M. Landerkin,

Résolu,—Que la Chambre concoure dans les troisième et cinquième rapports du comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement.

Ordonné,—Que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 194) à l'effet d'assurer l'uniformité des conditions dans les polices d'assurances contre l'incendie.

Il présente, en conséquence le dit bill à la Chambre, lequel est lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 189) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales,—lequel amendement est lu comme il suit :—

Page 1, ligne 4,—Retranchez l'article 1.

Le dit amendement étant lu la seconde fois ;

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Dobell, que la Chambre des Communes ne partage pas les vues du Sénat au sujet du dit amendement, pour les raisons suivantes :—

" 1. Parce que l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord prescrit que, dans chaque province, la législature pourra exclusivement faire des lois concernant 'l'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation des tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, ainsi que la procédure en matières civiles dans ces tribunaux ;'

" 2. Parce que l'article 96 du dit acte prescrit que le Gouverneur général nommera les juges de toutes cours ainsi organisées par des législatures provinciales, sauf ceux des cours de vérification dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ;

" 3. Parce que l'acte de la législature de la province de Québec adopté en 1899, savoir : 62 Vic., chap. 29, prescrit que la cour Supérieure de la province telle que constituée devrait être modifiée, et que la dite cour devrait être composée de trente-quatre juges,—l'objet en vue étant de donner trois nouveaux juges au district de Montréal ;

" 4. Parce que l'objet du premier article du présent bill, qui a été rejeté par le Sénat, est de remplir l'obligation imposée au gouvernement fédéral et au parlement par le susdit article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en tant que l'action précitée de la législature de Québec est concernée ;

" 5. Parce que l'acte du Sénat, en rejetant le dit article du présent bill, est une violation du principe de l'autonomie provinciale assurée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord."

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante :—

#### POUR :

##### Messieurs

Angers,	Davies (sir Louis),	Hutchison,	Oliver,
Archambault,	Desmarais,	Johnston,	Parmalee,
Bazinet,	Douglas,	Lang,	Paterson,
Beith,	Dupré,	Laurier (sir Wilfrid),	Pettet,
Bernier,	Edwards,	Lavergne,	Proulx,
Blair,	Ellis,	Logan,	Ratz,
Bourassa,	Fielding,	Mackie,	Richardson,
Bourbonnais,	Fisher,	McGugan,	Rutherford,
Brodeur,	Fortier,	McHugh,	Savard,
Brown,	Fraser (Lambton),	McIsaac,	Semple,
Burnett,	Frost,	McLellan,	Sifton,
Calvert,	Gauvreau,	McMullen,	Somerville,
Campbell,	Geoffrion,	Madore,	Stenson,
Casey,	Gould,	Marcil,	Talbot,
Champagne,	Graham,	Mignault,	Tucker,
Copp,	Harwood,	Monet,	Turcot, et
Cowan,	Hurley,	Mulock,	Wood.—68.

#### CONTRE :

##### Messieurs

Beattie,	Craig,	Henderson,	Morin,
Bergeron,	Davin,	Kaulbach,	Powell,
Broder,	Foster,	Klock,	Seagram,
Clancy,	Gilmour,	LaRivière,	Sproule, et
Clarke,	Guillet,	McAlister,	Wilson.—23.
Cochrane,	Haggart,	Moore,	

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des Communes n'acquiesce pas à leur amendement pour les raisons susmentionnées.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir :—Pour payer à la Compagnie de dragage Gilbert, intérêt de \$22,388; pour agrandissement, \$141,400, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolution à rapporter

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit, le samedi matin ;

*Samedi, 14 juillet 1900.*

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il a été chargé de proposer que le comité soit autorisé à siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en comité des subsides.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 193) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et trente-cinq minutes du matin, s'ajourne à onze heures de l'avant-midi, ce jour.

SAMEDI, 14 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 192) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant l'Acte modificatif de l'Acte des banques, 1900."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que la Chambre des Communes l'a adopté sans amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 173) concernant les Commissaires du havre de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné,—Que le bill, tel qu'amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération du dit bill.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 193) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics, imputable sur le revenu, savoir : Ports et rivières de Québec :—Coteau-du-Lac—Quai sur le canal de Soulanges, \$2,800 ; Les Cèdres—Quai sur le canal de Soulanges, \$2,800 ; Carleton—Prolongement du débarcadère (à voter de nouveau), \$6,400 ; Maria—Caisson isolé, \$6,000 ; Anse-à-Beaufils—Améliorations à l'entrée du port (à voter de nouveau),

\$2,000; Rivière-aux-Renards—Jetée (à voter de nouveau, \$1,000), \$2,000; Percé—Jetée de l'Anse du nord (à voter de nouveau \$3,000), \$10,000; Cap-Chatte—Prolongement de la jetée conduisant jusqu'au village, \$300; Ilo de la Pierre-à-Meule—Débarcadère, \$1,500; Etang du Nord—Brise-lames à l'anse ouest, \$2,000; Bas du Saint-Laurent—Enlèvement de roches (à voter de nouveau), \$1,500; Quai du Bic—Addition et amélioration au quai (à voter de nouveau), \$1,500; Pointe-au-Père—Débarcadère, \$5,000; Les Boules—Quai, \$5,000; jetée de Rimouski—Dragage et mouillage de chaloupes qui transportent les malles aux steamers ou les en rapportent, \$2,500; Réparations au quai, 4,800; Bic—Jetée à la Pointe à Côté, etc., \$5,000; lac Saint-Jean—Jetées, y compris les améliorations des avenues, etc., \$2,500; rivière Saguenay, en aval de Chicoutimi—Dragage (à voter de nouveau), \$4,000; Sainte-Anne-du-Saguenay—Quai, \$2,500; Quai de Roberval—Reconstruction de la superstructure détruite par le feu, \$10,000; Saint-Jérôme, lac Saint-Jean—Quai, \$2,500; Tadoussac—Réparations au quai, \$2,000; quai de Chicoutimi—Réparations, peinture de la remise, etc., \$1,000; Cacouna—Prolongement du quai (à voter de nouveau), \$4,000; Ile-Verte—Prolongement du quai et nouveau hangar à marchandises, \$4,500; lac Témiscouata—Débarcadères, \$1,200; La Malbaie—Exhaussement du quai et construction d'une remise devant servir à la fois aux marchandises et comme salle d'attente, \$5,700; Ile-aux-Coudres—Addition au quai, \$6,000; Baie-Saint-Paul—Réparations au caisson isolé, \$1,000; Saint-André-de-Kamouraska—Quai, \$4,900; Kamouraska—Addition au quai—Achèvement, \$5,000; Saint-Roch-des-Aulnaies—Quai (à voter de nouveau), \$3,000; Ile-aux-Grues, rive nord—Construction du quai et achat de terre (à voter de nouveau, \$6,000), \$9,000; Berthier (En-bas)—Elargir la tête de la jetée, \$5,600; Rivière du Sud—Achèvement des travaux de protection des bords de la rivière, \$1,500; Saint-Michel de Bellechasse—Réparations au quai, \$1,000; Saint-Laurent—Réparations au quai, \$1,300; Cap Santé—Quai (à voter de nouveau, \$2,000), \$3,500; Saint-Jean-des-Chaillons—Améliorations du port (à voter de nouveau), \$3,600; Sainte-Émélie—Quai, \$3,000; rivière Batiscan—Dragage à l'embouchure du chenal, \$8,000; Port de Nicolet—Réparations à la jetée, \$2,500; écluse et barrage d'Yamaska—Païement aux "Président et Syndics de la Commune de la Seigneurie d'Yamaska," en règlement complet et final de toutes réclamations pour dommages causés à leurs terres par suite des dites constructions, \$3,000; jetée du lac Mégantic—Réparations et améliorations, \$2,000; quai de Saint-Mathias—Caisson d'amont, \$2,000; Sabrevois—Quai (à voter de nouveau), \$2,000; rivière Richelieu—Estacade du côté est de l'entrée au pont tournant du chemin de fer V. C. à Saint-Jean, \$1,500; rivière Richelieu—Jetées et estacades pour la protection des bateaux au pont du chemin de fer le Grand Tronc, Belœil, \$700; Saint-Lambert—Mur de protection en coffrage, \$10,000; Quai de Graham—Achèvement, \$4,000; Ile Perrot Sud—Réparations au quai, \$800; quai de la Pointe à Valois—Réfection, réparations, etc., \$800; Coteau-Landing—Dragage (à voter de nouveau), \$2,000; rivière Châteauguay—Dragage (à voter de nouveau, \$1,500), \$5,000; rivière Gatineau—Travaux de protection sur le côté est de la rivière, \$7,300; Hull—Débarcadère, \$10,000; Greece's Point—Quai, \$3,000; Lanoraie—Réparations au quai et construction d'un brise-glace (à voter de nouveau), \$1,500; Sorel—Brise-glace, \$8,200; Sorel—Jetée, \$25,000; L'Islet—Jetée, \$900; Grande-Vallée—Jetée, \$2,000.

2. Ré-olu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept piastres et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province d'Ontario, savoir:—Depot-Harbour—Brise-lames, \$50,000; Sarnia—Dragage, \$11,250; Port-Hope—Dragage, \$5,000; réparations à la jetée, \$2,000, \$7,000; Lancaster—Quai, \$5,000; Cobourg—Réparations à la jetée et dragage, \$5,000; Rivière Nation, bras nord—Achat des droits rivaux et enlèvement du barrage, les intéressés y contribuant, \$2,500; Rivières Severn et Noire—Améliorations relativement à la régularisation des eaux des lacs Simcoe et Couchichingue, \$2,500; Beaverton—Réparations au quai, \$1,000; Oshawa—Réparations au quai, (à condition que le havre soit transféré à la municipalité et que cette dernière s'engage à l'entretenir à l'avenir, (à voter de nouveau, \$8,000,) \$10,000; Port de Pickering—Réparations aux brise-lames et dragage, \$4,000;

Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est, etc. (à voter de nouveau), \$40,000; Port de Toronto—Détournement de la Don et dragage dans le port (à voter de nouveau), \$25,000; Bronte—Améliorations du port, \$5,000; Oakville—Réparations à la jetée de l'ouest à l'entrée du port, etc., \$5,000; Chenal de Burlington—Réparations aux jetées et dragage (à voter de nouveau), \$20,000; Crique à McGregor—Pour indemniser M<sup>rs</sup>. Taylor et Williamson de tous dommages causés à leur entrepôt à Chatham par l'éboulement de parties du bord gauche ou sud de la crique, à la suite du dragage fait par une drague de l'Etat, \$250; Crique à McGregor—Paiement solde à E. W. Seane, de sa réclamation pour dommage à sa propriété par suite du dragage de la crique, \$5,000; Havre de Rondeau—Réparations, \$1,500; dragage, \$3,907.55, \$5,407; Little-Bear-Creek—Dragage (à voter de nouveau), \$2,000; Port-Burwell—Amélioration du port, \$30,000; Port-Stanley—Quai, \$8,000; Kingsville—Réparations et améliorations au quai et au brise-lames, \$15,000; Ile de la Pointe Pelée—Quai (à voter de nouveau), \$6,000; Leamington—Jetée, \$15,000; Rivière Sydenham—Dragage (à voter de nouveau), \$5,000; Bayfield—Prolongement des jetées, \$5,500; Port de Goderich—Reconstruction du brise-lames, etc. (à voter de nouveau), \$20,000; Port de Goderich—Dragage—Achèvement (à voter de nouveau), \$11,000; Port-Albert—Dragage, \$1,000; Port de Goderich—Solde payable à l'entrepreneur L. Madigan, y compris le dépôt de garantie et d'intérêt, \$5,039.98; Port de Goderich—Miner et enlever la batture de roches dans le voisinage de l'élevateur, \$4,700; Port de Goderich—Réparations à la jetée de l'entrée du nord, \$2,100; Port-Elgin—Brise-lames (à voter de nouveau), \$3,000; Port-Elgin—Dragage, \$1,500; Kincardine—Dragage, \$2,500; Kincardine—Amélioration du port, \$5,000; Warton—Débarcadère, \$10,000; Southampton—Dragage, \$2,000; rivière Saugeen—Améliorations, etc., \$5,000; Baie de Colpooy—Prolongement de la jetée, \$600; Lion's-Head—Réparations à la jetée, \$1,000; Lion's-Head—Dragage, \$1,500; Port d'Owen-Sound—Dragage et prolongement des travaux de protection des jetées (à voter de nouveau, \$9,000), \$30,000; Oxenden—Addition au quai, \$4,000; Port de Meaford—Dragage et pilotis, \$30,000; Thornbury—Réparations aux constructions du port, \$1,000; Port de Collingwood—Améliorations (à voter de nouveau, \$30,000), \$50,000; Barrie—Travaux de reconstruction et réparations des quais publics, \$3,000; Hawkstone—Quai (à voter de nouveau, \$1,500), \$2,250; Port de Midland—Dragage, \$3,300; Bruce-Mines—Quai (à voter de nouveau), \$8,000; Baie de Providence—Quai (à voter de nouveau), \$5,000; Sheguindah—Débarcadère, \$2,300; Sault-Sainte-Marie—Améliorations du port, \$10,000; Little-Current—Amélioration du chenal du nord, \$1,900; Port-Findlay—Quai (à voter de nouveau, \$2,500), \$5,800; Port-Arthur—Dragage, \$3,500; Desbarats—Achèvement du quai, \$1,000; Hawkesbury—Dragage, \$4,000; North-Bay—Réparations, \$2,300; Quai sur le lac Témiscamingue (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000; rivière Ottawa—Barrage sur le chenal principal en amont du rapide du Long-Sault au pied du lac Témiscamingue, et exploration, \$5,600; rivière Scugog—Dragage du chenal (à voter de nouveau), \$4,000; rivière Fénélon—Piliers pour régulariser la descente des billots, \$800; Pointe à Esturgeon—Quai sur le lac l'Esturgeon, \$500; rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans les détroits à Pétéwawa en amont de Pembroke (à voter de nouveau), \$7,000; rivière Otonabie—Amélioration de la navigation (à voter de nouveau, \$2,000), \$2,500; rivière des Sauvages (*Indian River*)—Dragage d'une passe à travers le Coude-du-Diable et aussi d'une batture à Sandy's-Landing (à voter de nouveau), \$2,000; quais du bassin de radoub de Kingston—Travaux de reconstruction et de réparations, \$5,000; lac Sparrow—Elargissement de la décharge du lac, \$1,700; rivière de la Nation du Sud—Pour améliorations au Pitch-off, \$5,000; Prenton—Dragage du chenal, canal Murray, jusqu'au dock du chemin de fer Ontario Central, etc., \$8,400, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Manitoba, savoir:—Lac Manitoba—Création de nouvelles décharges pour empêcher le débordement du lac et maintenir un niveau convenable pour les besoins de la navigation (à voter de nouveau), \$25,000; quai sur le lac Winnipeg (à voter de nouveau), \$1,000; Selkirk



—Quai, \$6,000; Hnausa—Réparations au quai et prolongement, \$4,000; havre aux Gôelands—Quai, \$2,900; Lac Manitoba—Dragage à l'extrémité sud du petit chenal, \$1,200; rivière à la Vase-Blanche—Dragage, \$5,000; lac Dauphin—Abaissement du niveau, \$5,000; enlèvement des cailloux et obstacles dans la rivière LaPluie, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Colombie—Améliorations des détroits entre les lacs La Flèche d'en-haut et d'en-bas (à voter de nouveau), \$15,000; rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden (à voter de nouveau), \$2,000; rivière Fraser—Amélioration du chenal, travaux de protection, etc., \$40,000; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$3,000; port de Victoria—Enlèvement du rocher Dredger et dragage à d'autres endroits, \$15,000; lacs Anderson et Kennedy—Nettoyer les décharges, \$2,500; rivière au Saumon—Enlèvements des corps morts et autres obstacles à la navigation, etc., \$2,500; William's-Head—Station de quarantaine—Réparations des quais, service d'eau, etc. (à voter de nouveau), \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage, savoir:—Nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$75,000; nouvel outillage de dragage—Provinces maritimes (à voter de nouveau), \$50,000; pour pourvoir aux réparations nécessaires aux dragueurs de la Colombie-Britannique, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées, savoir:—Pont du chenal de Burlington—Accumulateur électrique pour ouvrir et fermer le port sur le chenal de Burlington, matériel d'éclairage électrique, lampes et garde-fous sur les piles, \$3,730; Pont de Kemptville—A la ville de Kemptville, pour solde de toutes dégradations au pont de la rivière Rideau, \$2,000; pont des Joachims—Reconstruction—Le gouvernement d'Ontario contribuant \$4,000 et le gouvernement de Québec \$2,000—(à voter de nouveau), \$14,500; Ottawa—Pont de la rue Maria, sur le canal Rideau—Reconstruction (à voter de nouveau, \$37,000), \$50,000; Pont du Portage-du-Fort—Reconstruction, pourvu que les gouvernements de Québec et d'Ontario contribuent chacun \$5,000—(à voter de nouveau), \$19,000; ville d'Ottawa—Ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau, et leurs abords, réparations ordinaires, \$2,000; Battleford—Pont—Pour remplacer la vieille superstructure condamnée, \$25,000; pont de la Gatineau—Pour indemniser les municipalités de la Gatineau et de Hull des dommages faits au pont de la rivière Gatineau par les estacades de l'Etat et les billots, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques, savoir:—Lignes aériennes et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc. Ligne sur la rive nord du Saint-Laurent, prolongement depuis Romaine vers l'est jusqu'à Belle-Isle—(à voter de nouveau, \$26,000), \$40,000; achat de matériaux pour un fil de plus à poser par la Cie de télégraphe *Great North Western* entre Québec et Sainte-Flavie, mettant en communication directe avec le réseau télégraphique du golfe et procurant ainsi plus de facilités pour le service des signaux, \$5,000; contribution à la Cie de télégraphe *Great North Western* jusqu'à concurrence de la moitié des frais de construction d'une ligne courte directe entre Gaspé et la Rivière-aux-Renards (18 milles), et pour transférer le fil télégraphique de l'Etat de l'ancienne ligne (28 milles), et pour transférer le fil télégraphique de l'Etat de l'ancienne ligne (28 milles) à la nouvelle, l'usage de cette dernière devant être gratuit—pour solde de compte y compris l'intérêt sur le montant (\$912.50), \$1,022; îles de la Madeleine—Câble entre Amherst et l'île aux Meules, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques dans Ontario, savoir:—Île Pelée—Renouvellement des portions primitives du câble reliant l'île avec la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques dans la Colombie-Britannique, savoir :—Albani-Ulloquoit—Ligne télégraphique, \$6,500 ; Ashcroft-Barkerville, ligne télégraphique—Plantation de poteaux neufs, \$14,000 ; de la station de Golden, chemin de fer Canadien du Pacifique, à Windermere—Ligne télégraphique, \$9,000 ; communication télégraphique entre l'île Vancouver et l'île Salt-Spring, \$1,550 ; de 150 Mile-House à Quesnel-Forks et Horsefly—Ligne télégraphique, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Pour la famille de feu Frank Ricard, qui s'est noyé dans le Yukon pendant qu'il travaillait, en qualité de chef d'équipe, à la construction du télégraphe entre Bennett et Dawson, \$156 ; statue de Sa Majesté la Reine en mémoire de son grand jubilé (à voter de nouveau, \$6,500), \$13,000 ; monument à l'honorable Alex. Mackenzie (à voter de nouveau), \$4,000 ; pour indemniser Joseph R. Roy, ingénieur dirigeant, Colombie-Britannique, de la perte de ses effets dans l'incendie de New-Westminster, 11 septembre 1898, \$700 ; portrait de Sa Majesté la Reine, fret, etc., compris, \$1,000 ; appointements des personnels de l'architecte en chef et de l'ingénieur en chef, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de tout autre acte, \$7,400, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, à compte du capital, des territoires du Yukon (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques du territoire du Yukon, savoir :—De Quesnel à Atlin, C.-B., (à voter de nouveau), \$110,000 ; de Dawson au fort Cudahy ou à la rivière Fifty-Mile, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sentiers, chemins et ponts du territoire du Yukon (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyer, chauffage, éclairage, etc., des édifices publics du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—Territoire du Yukon—Frais d'exploitation, y compris les réparations, appointements du comptable et frais de subsistance, \$47,500 ; ligne télégraphique—Quesnel-Atlin—Frais d'exploitation, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins—Golfe du Saint-Laurent, etc., télégraphiste spécial à la Pointe-au-Père, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent cinquante-trois piastres et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour un édifice public à Hull (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cent vingt-deux piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les ponts sur les glissoirs des Chaudières (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille sept cent soixante-sept piastres et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour le ministère des Postes, savoir :—Pour nominations additionnelles et pour augmentation des appointements du service extérieur, comme suit :—Salaires de 5 facteurs supplémentaires au bureau de poste de Toronto à \$360 chacun, \$1,800 ; un commis de première classe au bureau de poste, Toronto, \$1,200 ; augmentation des appointements de M. F. Hawken, inspecteur des postes à Ottawa, \$121.12 ; augmentation des appointements d'un commis de première classe dans le bureau de l'inspecteur à Ottawa, \$50 ; les augmentations suivantes seront payées et les promotions qui

suivent seront accordées nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil:—A. Curran, commis de la 2e classe, transféré au bureau de poste d'Hamilton, \$150; R. S. Cox, facteur à Winnipeg, \$90; James Murray, commis de la 3e classe dans le bureau de l'inspecteur des postes à Victoria, \$100; et la promotion de J. H. Fearnside et C. W. W. Fielding au rang de commis de la 3e classe dans le bureau de poste d'Hamilton, \$700 par année chacun, \$1,740; allocation de commiseration à Madame Mary Starkey, veuve de feu le courrier de la malle sur chemin de fer, Walter Starkey, tué pendant qu'il était au service le 2 juillet 1894, \$2,000; coût de la gravure des cartes postales d'Ontario et du Manitoba, \$6,300; pour rembourser au gouvernement impérial la solde militaire des commis de poste canadiens dans le Sud-Africain, du 17 février au 31 décembre 1900, \$1,306; pour augmenter l'allocation provisoire aux personnels du service de la malle sur chemins de fer, des bureaux de poste et des bureaux des inspecteurs dans le Manitoba et la Colombie-Britannique, à cause du coût exceptionnel de la vie, \$8,617.39; sous-maître de poste à Saint-Jean, \$1,600; gratification de deux mois de salaire de feu son mari, gardien de nuit à Charlottetown, à Madame J. D. Mason, \$33.33, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Département des Postes—5 premiers commis, \$50 chacun, \$250; 6 commis de la 1re classe, \$50 chacun, \$300; 5 commis de la 2e classe, \$50 chacun, \$250; 48 commis de la 3e classe, \$50 chacun, \$2,400; 27 emballeurs, trieurs et messagers, \$30 chacun, \$810; 1 commis additionnel de la 1re classe, \$1,400; augmentation des appointements de G. F. Everett, surintendant du bureau des mandats-postes, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; augmentation des appointements de J. D. Campbell, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$140, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice dans le territoire du Yukon, savoir:—Allocation de voyage aux juges dans le territoire du Yukon, \$1,500; appointements du shérif, cour Territoriale, territoire du Yukon \$2,000; appointements du greffier, cour Territoriale, territoire du Yukon, \$2,000; autre juge de la cour Territoriale du Yukon, \$4,000; frais de subsistance de deux juges dans le territoire du Yukon, \$6,000; diverses dépenses relatives à l'administration de la justice, \$8,000; entretien des détenus dans le territoire du Yukon, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester:—Somme supplémentaire requise, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du sous-receveur général à Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Département de la Justice—Hector Verret, commis de 2e classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,100; appointements de Mlle Emma Maria Armstrong comme commis de la 2e classe cadette, \$600, et augmentation à un messenger, \$30, \$630; dépenses casuelles—Aide aux écritures, y compris \$30 à G. R. Cleland, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$230, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général—Promotion d'un commis de la 2e classe à la 1re classe, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat—Promotion d'un commis de la 2e classe, \$1,400; pour la nomination de A. Brophy comme commis de la 2e classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,100, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions et de la papeterie—Augmentations statutaires, 1 commis de la 1re classe, \$50, 1 messenger, \$30, \$80; trois commis de la 2e classe cadette à \$600, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—Aide aux écritures, \$825; rémunération additionnelle au secrétaire du département, J. D. McLean, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries—Augmentation des appointements de W. P. Anderson, ingénieur en chef, et de John Hardie, premier commis et député intérimaire du ministère, \$200 chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$400; commis de la 2e classe cadette, 1 à \$800, 1 à \$750, 1 à \$650, 1 à \$600, \$2,800; augmentation à deux messagers, \$30 chacun, \$60; augmentation à S. B. Kent, de \$1,400 à \$1,450 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$50; augmentation de \$50 à R. Beaulieu, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et de la Défense—Pour augmentation des appointements du capitaine A. Benoit (promu premier commis), nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances—Augmentation de salaire à 2 messagers, \$30 chacun, \$60; augmentation des appointements de C. W. Treadwel, premier commis et secrétaire du département, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux—Augmentation des appointements de L. K. Jones, secrétaire du département et premier commis dans le bureau du député du ministre et ingénieur en chef, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; augmentation à 1 commis, W. A. Halliday, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas treize cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général—Trois commis de la 2e classe cadette, \$1,800; moins—Somme portée dans le budget principal pour un messenger, qui sera affectée aux appointements d'un commis, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur—Augmentation des appointements de Otto J. Klotz, astronome, de \$1,800 à \$2,000, à partir du 1er juillet 1900, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture—Augmentation des appointements de W. J. Lynch, premier commis de la division des brevets d'invention, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$100; promotion de J. W. D. Verner, commis de la 3e classe à \$1,000 dans le budget principal, à la 2e classe, \$100; augmentation statutaire à W. J. Walsh, omise dans le budget principal, \$50; trois commis de la 2e classe cadette, à \$600 chacun, \$1,800; dépenses casuelles—Nomination d'un aide-examineur des brevets d'invention, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes—Augmentation des appointements de A. Morin, \$100, et des salaires de W. H. Carlton, W. D. P. Bales, messagers, \$30 chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$160;

dépenses casuelles—Somme additionnelle pour rapports statistiques des importations et exportations, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique—Appointements d'un commis à la 2e classe cadette, \$600; moins—Salaire d'un messenger, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut commissaire pour le Canada en Angleterre—Pour promotion d'un commis de la 2e classe à la 1re, et d'un commis de la 3e à la 2e, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur.—Premier commis et comptable, F. R. E. Campeau, de \$2,250 à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fluviale, savoir : service spécial. (Sur cette somme, \$5,000 pourront être dépensées, sujet à une audition spéciale.) pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander, au nom du comité, la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 171) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central."

Bill (No 190) intitulé : "Acte concernant la conservation du gibier dans le Territoire du Yukon."

Bill (No 187) intitulé : "Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers et de pourvoir à la publication de la statistique criminelle."

Et aussi, le Sénat a adopté, sans les modifier, les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (No 166) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique."

Et la Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain, à onze heures de l'avant-midi.

LUNDI, 16 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

M. Champagne propose, secondé par M. Ellis, et la question étant posée,—Que cette Chambre concoure dans le sixième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la présente session.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par sir Louis H. Davies,  
Ordonné.—Que le dit débat soit ajourné.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Borden (King's),—Que cette Chambre se forme maintenant en comité pour considérer une certaine résolution concernant le traitement du doyen des juges de la cour de Circuit de Montréal.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été informé du sujet de cette motion, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu.—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité sur la dite résolution.

*(En comité.)*

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que le traitement du doyen des juges de la cour de Circuit de Montréal sera de \$3,600 par année.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné.—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur, en conséquence, fait rapport de la résolution, laquelle est lue comme il suit :—

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que le traitement du doyen des juges de la cour de Circuit de Montréal sera de \$3,600 par année.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

Ordonné.—Que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 195) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour ce jour.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des subsides.

*(En comité.)*

1. Résolu.—Qu'une somme n'excélant pas six cent soixante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, savoir : Solde des dépenses se rattachant à la commission chargée de faire une enquête sur les affaires du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, savoir: Gratuités à A. P. O'Donnell, ci-devant garde-magasin, \$2,000, et à N. P. Wood, ci-devant aide-garde-magasin, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le compte rendu, l'impression, etc., des *Débats* du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille six cent cinquante-neuf piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir: Frais d'une enquête judiciaire sur certaines affaires d'élection, somme dont les commissaires pourront avoir besoin pour payer les frais de témoins, etc., \$20,000; A. M. Harvey Atkinson, C. R., pour services d'avocat à l'officier-rapporteur dans la récente élection faite sous l'empire de l'Acte de tempérance du Canada dans Westmoreland, Nouveau-Brunswick, au sujet des procédures prises contre la validité de la dite élection, \$101.80; prévisions du sergent-d'armes, \$5,357.50; papeterie, \$5,300; listes électorales des provinces, \$8,000; dépenses casuelles du greffier de la couronne en chancellerie, \$3,000; somme additionnelle pour publication des *Débats*, \$20,000; augmentation des appointements du comptable, du député sergent-d'armes et de 4 commis, \$50, \$300; commis de session, \$3,120; traducteurs français, \$480, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement, savoir: Deux messagers pendant la session de 1901, \$500; augmentation des appointements de MM. Smith et Sylvain, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, l'agriculture et la statistique, savoir: Exposition de Glasgow, \$25,000; recensement du Canada, \$100,000; compartiments froids sur les navires à vapeur, les chemins de fer, dans les entrepôts et beurreries, et pour améliorer et faire apprécier la qualité des produits agricoles canadiens, \$30,000; exposition de Paris, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine des bestiaux, savoir: services de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir: districts organisés et salubrité publique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense, savoir: propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense, savoir:—Gratification à Mme. T. J. Benbow, \$76.25; gratification à la famille de R. Roussel, Québec, \$62, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour monuments sur champs de bataille, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la guerre dans l'Afrique du Sud, savoir:—Garnison provisoire à Halifax:—Gratification aux employés suivants pour travail supplémentaire au sujet des contingents Sud-Africains:—B. Sulte, E. B. Holt, P. Weatherbe, G. Guy, P. Clarke, F. E. Knight, E. E. Lemieux, L. Foley, G. S. Mannsell, F. Beard, S. R. Tooley, \$100 chacun; F. X. Lambert, W. H. Aumond, T. C. Larose, F. E. P. Aldrich, W. J. Davidson, N. Casault, E. Verrault, J. Courtman, E. A. Weather-son, \$50 chacun. Ces sommes seront imputables sur le fonds établi pour dépenses

des troupes servant dans l'Afrique du Sud, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent cinquante-neuf mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial :—Accroissement des facilités de trafic sur la ligne, \$112,800 ; achat d'outils et de machines, \$66,000 ; installation du système d'éclairage au gaz de Pintsch dans les wagons à voyageurs, \$4,800 ; agrandissement de la gare à Lévis, \$100,000 ; nouvelles voies de garage, \$105,500 ; trois grues à vapeur mobiles, \$30,000 ; construction d'un nouveau pont en acier à Etchemin—Coût supplémentaire, \$22,000 ; agrandissement de gare à Saint-Jean (à voter de nouveau \$150,000), \$203,000 ; dragage et pétardement à Halifax, \$11,000 ; exhaussement du pont du chemin de fer Sydney et Louisbourg, \$3,300 ; amélioration du service du passeur au détroit de Canso, \$250,000 ; prolongement de la voie aux usines de cuivre (*Crown*), Pictou, \$20,000 ; matériel roulant, \$400,000 ; rails et chevilles d'acier, \$420,000 ; élévateur à grain à Saint-Jean, \$2,000 ; consolidation des ponts en fer (à voter de nouveau), \$80,000 ; construction de nouvelles remises à locomotives et agrandissement des anciennes (à voter de nouveau, \$52,000), \$60,000 ; amélioration à la Pointe-Tupper (à voter de nouveau), \$7,000 ; construction d'un mur de soutènement au Cap-Breton (à voter de nouveau), \$8,000 ; pour plaques tournantes plus grandes (à voter de nouveau), \$11,000 ; travaux d'améliorations à Mulgrave (à voter de nouveau), \$10,000 ; pour la construction d'un passage en dessous de la voie à Christie's-Crossing (à voter de nouveau), \$3,500 ; amélioration du service télégraphique (à voter de nouveau), \$12,000 ; pour la construction de bâtiments de repos aux stations de locomotives (à voter de nouveau), \$3,000 ; pour puits à cendres (à voter de nouveau), \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Pour raccourcir la ligne-mère en y redressant certaines courbes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Pont tournant sur le canal à la 4e concession, Humberstone (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la réparation du quai au canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe à Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement, à l'entrée supérieure, du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent trente-neuf piastres et soixante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie, savoir :—Somme accordée à Hugh Ryan et Cie, avec intérêts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir :—Appointements de H. S. Greenwood, sous-ingénieur, absent au Sud-Africain en qualité de membre du second con-



tingent, à compter du 1er mars 1900 jusqu'au 31 décembre 1900, ou pour une période moindre, selon la durée de son absence, \$1,500; gratification à la veuve de feu G. E. Robertson, correspondant à deux mois d'appointements, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges, savoir:—Pour payer à Maxime Clément, pour blessures reçues en travaillant, \$75, et pour médicaments et soins de médecin, \$40, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du lac Saint-François, savoir: Travail de protection du côté sud (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois, savoir:—Arpentage et délimitation des terres (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly, savoir:—Reconstruction du pont sur la rivière des Iroquois, \$1,000; arpentage et posé de bornes (à voter de nouveau), \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir:—Réparations en général, \$30,000; drainage à Port-Colborne, \$6,000; renouveler les jetées d'entrée à Port-Colborne (à voter de nouveau), \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux généraux de réparation et d'amélioration du chenal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quatre-vingt-une piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'Annapolis à Digby, savoir:—Paiement d'intérêt à O'Neil et Campbell, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et changements faits au wagon-palais du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour explorer la rivière Ottawa, dans le but d'améliorer la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire une exploration dans le but de découvrir la route la plus praticable pour une voie ferrée construite en entier sur le territoire canadien, à partir d'un endroit quelconque sur un chemin de fer existant, pour aller au district du Klondike et à un port de mer de la Colombie-Britannique (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, savoir:—Paiement à J. J. Wallace et J. M. Lyons de l'augmentation d'appointements de \$25 chacun, par mois, du 1er octobre 1899 au 10 avril 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation pour loyer de maison aux gardiens de pont des canaux de Murray, Cornwall et Williamsburg, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses au canal Rideau, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir:—Paiement à la veuve de feu John Conway d'une gratification équivalente à deux mois d'appointements de son feu mari, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le personnel du canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorer l'entrée du port de Port-Colborne (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

41. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots, savoir :—Supplément pour service par steamer entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

42. Résolu.—Qu'une somme supplémentaire n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication par steamer pendant la saison de 1900, c'est-à-dire depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

43. Résolu.—Qu'une somme supplémentaire n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer, pendant la saison de 1900, entre Sydney et Whycomagh, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

44. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer, pendant l'année 1900, entre St. Stephen, N.-B., et des points de la rivière Sainte-Croix, l'île au Chevreuil, Campobello et les îles intérieures, baie de Pas-amaquody, Le Tête et la baie Noire, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

45. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour arrrages pour service par steamer entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

46. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept piastres et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour arrrages pour communication par steamer en 1900 entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

47. Résolu.—Qu'une somme supplémentaire n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer entre Port-Mulgrave et Saint-Pierre, poussant deux fois par semaine jusqu'à Irish-Cove et Marble-Mountain, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

48. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer entre Annapolis et King-port et London, quatre voyages, à \$750 chacun, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

49. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un nouveau phare et bâtiment d'alarme de brume sur une jetée, au Middle-Ground, lac Erié, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

50. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Allocation à A. H. Belliveau, commis de 2e classe, pour services supplémentaires à titre d'inspecteur des pêcheries, Québec, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$100; frais judiciaires d'arbitrage re confiscations des bâtiments de pêche suivants par des croiseurs russes, dans l'océan Pacifique du nord, en 1892, savoir :—*Rosie Olsen, Carmelite, Maria, Vancouver Belle, Walter P. Hall, C. H. Tupper*, canot du *E. B. Marvin*, et canots du *W. P. Sayward* (à voter de nouveau), \$8,000; balance d'honoraires d'avocats devant la commission de la mer de Behring, \$3,690; établissement de pisciculture, Margaree, Cap-Breton, \$5,000; construction d'un steamer pour la protection des pêcheries et de la douane Colombie-Britannique, \$50,000; construction de deux piscifactoreries dans la Colombie-Britannique, et d'un établissement d'élevage du saumon et du homard dans le comté de Gaspé, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

51. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission géologique, savoir :—Rapport de levés, plans, cartes, notes d'arpentage, etc., à Ottawa. (Les personnes ayant des aptitudes techniques ou professionnelles pourront être payées à même ce crédit sur un pied excédant \$400

par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de tout autre acte), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

52. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la surintendance des assurances, savoir :—Nomination d'un commis de seconde classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

53. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, dans Ontario et Québec, savoir :—Réparation de l'ancienne mission à Caughnawaga, \$1,000; route à travers la réserve du lac Golden, \$300; réclamation de John Harrison, d'Owen-Sound, pour la valeur d'un terrain acheté par lui et ensuite repris par le département, et la valeur de ses travaux sur ce terrain, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

54. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Construction d'une maison d'école sur la réserve de Whyccomagh, \$200; réparation d'un chemin passant par la réserve de Whyccomagh, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

55. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas treize mille quatre cent soixante-dix-neuf-piastres et soixante-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des Sauvages dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, savoir :—Appointements d'un commis et directeur d'agriculture à l'agence du Lac-aux-Oignons, \$480; soins de médecins pour des Sioux à Moose-Jaw, T.N.O., \$384.70; subvention pour bâtiments et élèves, pensionnat de la réserve de Thunderchild, \$3,300; appointements du maître d'école au lac Meadow, agence de Carleton, \$300; aide aux écoles en dehors des limites prévues par les traités, \$1,100; appointements de l'institutrice à l'école commune de Nelson-House, \$200; prolongement et réparation du réseau de fossés d'irrigation sur la réserve des Pieds-Noirs, \$500; pour avancer aux Assiniboines les premiers frais d'un fossé d'irrigation sur leur réserve, à être remboursé par eux, \$500; achat de bâtiments d'agence et emplacement à la rivière Berens, \$2,500; dépenses d'officiers faisant les paiements du traité n° 8, \$1,500; réparation d'un bâtiment dépendant du collège Emmanuel pour l'éducation de la jeunesse indienne, \$1,000; 10 élèves de plus au pensionnat de Crowstand, \$720; peinture, réfection et réparations au pensionnat des Sarcis, \$200; enduits des bâtiments du pensionnat de l'Aigle-Blanc, \$450; frais de déplacement de bâtiments de la ferme 3B, agence des lacs Croches, \$300; poêles et tuyaux pour maison du commis, agence d'Edmonton, \$45, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

56. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, imputable sur le revenu, savoir :—Appointements de commis auxiliaires au bureau principal, annonces, etc., \$3,000; protection des terres boisées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et arboriculture dans les territoires du Nord-Ouest, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

57. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'arpentage des terres fédérales, imputable sur le capital, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

58. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante et une piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—A l'aide-chirurgien W. E. Thompson, la différence entre \$1,000 et \$1,200 par année, du 1er juillet 1898 au 3 avril 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

59. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice au Yukon, savoir :— Paiement des témoins et jurés dans les procès criminels, \$7,000; livres de droit, etc., et frais de transport de ces livres pour l'usage des juges et du barreau, et pour papeterie, etc., et frais de transport de ces articles pour la cour Territoriale du Yukon, \$2,000; frais de subsistance du shérif du territoire du Yukon et du greffier de la

cour Territoriale du Yukon, \$1,200 chacun, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

60. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la commission qui sera nommée pour s'enquérir de la question chinoise et japonaise, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

61. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition interoccidentale à Calgary, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

62. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles dans les districts non organisés du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

63. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le parc des Montagnes-Rocheuses du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

64. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission chargée de régler les réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

65. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux piastres et quatre-vingt-onze centimes soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de l'intérêt sur montants payés à la caisse des pensions par L. Kelly, du 1er décembre 1888 au 31 décembre 1896, \$47,89; et par J. B. Ryan, du 28 septembre 1886 au 31 décembre 1896, \$75 02, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

66. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des dépenses de la visite de l'Institut Américain des ingénieurs des mines au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

67. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent huit piastres et cinquante centimes soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à Caleb C. Carlton, de Souris, I. P.-E., le montant des droits qu'il a payés aux douanes des Etats-Unis sur du poisson et de l'huile de poisson, aux termes de la recommandation du commissaire nommé par le gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

68. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de matériel pour l'imprimerie de l'Etat, savoir:—Presse dite Webb-perfecting (à voter de nouveau), \$19,000; machine à faire les enveloppes, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

69. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la revision des statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte *du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

70. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la préparation et l'impression du dictionnaire Anglais-Miac du Dr Band (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

71. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de dépenses sous l'autorité de l'Acte *de conciliation*, 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

72. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir:—Commission des douanes:—Montant additionnel requis pour les évaluateurs fédéraux et fonctionnaires spéciaux des douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

73. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir: Alcool méthylique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi matin, 17 juillet 1900.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Que la Chambre se formera de nouveau, à sa prochaine séance, en comité des subsides.

Et la Chambre ayant siégé jusqu'à deux heures et douze minutes du matin, s'ajourne à ce jour.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No 155) intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la milice."

Bill (No 193) intitulé : "Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 132) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 195) modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales ;

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Ellis rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 132) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer," lequel est lu comme il suit :—

Page 4, ligne 25,—Retranchez l'article 12.

Le dit amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné,—Que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre donne son concours à leur amendement.

Et la Chambre, ayant continué de siéger jusqu'à une heure moins dix minutes du matin, s'ajourne jusqu'à onze heures ce jour.

MARDI, 17 JUILLET 1901.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

La Chambre procède de nouveau à la prise en considération des cinquième, sixième et septième résolutions rapportées par le comité des subsides, jeudi, le 7e jour de juin dernier, lesquelles avaient été alors ajournées, et elles sont lues de nouveau comme il suit :—

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre vingt-dix mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques, savoir :—Observatoire, Toronto, \$2,700; service météorologique, \$72,000; relevés hydrographiques, \$16,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine, savoir :—Soin des matelots aux hôpitaux de marine et autres dans les provinces maritimes, \$35,000; matelots naufragés, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, \$27,200; inspection des vapeurs fédéraux et des sifflets de brume, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Et la question étant posée séparément sur les dites résolutions, elles sont adoptées.

La Chambre procède de nouveau à la prise en considération des deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième résolutions rapportées par le comité des subsides samedi, le 30e jour de juin dernier, lesquelles avaient été alors ajournées, et elles sont lues de nouveau comme il suit :—

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, construction d'une porte de ponton en quart de cercle, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorer l'entrée à Port-Colborne du canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une paire de portes d'écluse au canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Réfection de la jetée de l'ouest à Port-Dalhousie, \$32,000; réfection de la superstructure du dock en aval de l'écluse n° 1, \$11,800; réfection du mur en maçonnerie, écluse n° 24, \$14,000; réfection des pilotis de défense, 3 ponts, \$11,300; réfection de la jetée de l'ouest à Port-Colborne, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les feux d'alignement du chenal du Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les feux d'alignement du canal Williamsburg, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparer la maçonnerie de la nouvelle écluse du canal Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour compléter les murs de protection du canal du lac Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir:—Pour construire un chalan et y installer des machines, \$4,000; rouleaux en acier pour le pont Wellington, \$3,000; reconstruire le mur du bassin n° 2, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour reconstruire le barrage et le brise-glace de l'écluse de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente et un mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Carillon et Grenville, savoir:—Reconstruire le mur en aval de l'écluse n° 6, \$1,700; reconstruire les estacades de garde, \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir:—Construire 5 estacades de gardes, \$2,000; draguer le chenal en aval de l'écluse de Buckhorn, \$1,500; draguer le chenal en aval de l'écluse de Hutchison, \$2,500; draguer les battures dans la rivière Ottonabi, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille trois cent soixante-dix-sept piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu, \$5,000; arbitrages et sentences arbitrales, \$4,000; études et inspections—canaux, \$3,000; études et inspections—chemins de fer, \$15,000; statistique des chemins de fer, \$2,500; appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$2,600; appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis et messagers surnuméraires, d'après l'état ci-dessus. Les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil:—1 à \$2,800, 1 à \$2,600, 1 à \$2,400, 2 à \$1,900, 1 à \$1,800, 1 à \$800, 4 à \$700, 1 à \$600, 2 à \$540, 4 à \$.00, \$20,680; rapport des témoignages pris devant le comité des Chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre, \$500; pour frais de litige au sujet des chemins de fer et canaux, \$6,000; souscription annuelle au Congrès International de chemins de fer à Bruxelles, \$97.33, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Et la question de concours étant posée séparément sur les dites résolutions, qu'elles sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit:—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries, y compris \$1,900 à W. J. Stewart et \$1,300 à B. H. Fraser, pour l'exercice finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, département de la Marine et des Pêcheries, savoir:—Divers, aide aux écritures et autre, y compris \$600 chacun à W. J. Quinn et L. Bance, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,700; impressions et papeterie, \$6,000; divers, \$2,500, pour l'exercice finissant le 30 juin 1901.

La première résolution étant lue la seconde fois, elle est amendé en insérant après "W. J. Stewart," les mots et chiffres suivants: "\$850 à J. F. Fraser."

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Ministère de la Marine et des Pêcheries, y compris \$1,900 à W. J. Stewart, \$850 à J. F. Fraser, et \$1,300 à B. H. Fraser, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

La seconde résolution étant lue la seconde fois, son premier item est amendé en en réduisant le montant de \$3,700 à \$2,500.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme il suit :—

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir :—Ministère de la Marine et des Pêcheries—Divers, aide aux écritures et autre, y compris \$600 chacun à W. J. Quinn et L. Bance, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,500; impressions et papeterie, \$6,000; divers, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six cent vingt mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les phares et le service côtier, savoir :—Salaires et allocations des gardiens de phares, \$220,000; agences, loyers et dépenses casuelles, \$16,310; entretien et réparations des phares, y compris l'entretien et la rétribution de l'équipage du vapeur *Brant*, \$235,000; paiement des gages de l'équipage et entretien du phare de la batture de Lurcher, \$10,000; construction de phares, \$47,000; appointements des employés surnuméraires, ingénieurs et dessinateurs à Ottawa à des taux excédant \$400 par année nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,000; construction d'un phare flottant en acier pour la batture de Lurcher, muni d'un appareil d'éclairage à l'électricité, sirène à air comprimé et hélice auxiliaire, \$80,000; service des signaux, \$6,000; réparations aux quais, \$3,000, pour l'exercice finissant le 30 juin 1901.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Appointements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche, etc., \$70,000; construction et entretien des piscifacures et homarderies, \$50,000; service de protection des pêcheries, \$100,000; construction de passes migratoires et nettoyage des rivières, \$1,000; dépenses judiciaires et casuelles, \$2,000; exposition des pêcheries du Canada, \$2,000; frais se rattachant à la distribution des primes de pêche au ministère de la Marine et des Pêcheries, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$5,000; ostréiculture, \$7,000; pour aider à l'établissement, l'entretien et l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boîte destinée à la pêche de grands fonds, aux conditions qui seront établies par le ministère de la Marine et des Pêcheries, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service maritime et fluvial, savoir :—Entretien et réparation des vapeurs de l'Etat, \$160,000; examens des capitaines et seconds, \$5,000; récompenses aux personnes qui ont fait des sauvetages, y compris postes de sauvetage, \$8,000; enquêtes sur les naufrages, \$1,000; enregistrement des navires, \$500; enlèvement d'obstacles dans les rivières navigables, \$1,000; observations des marées, y compris les appointements des commis en sus de \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,200; service postal pendant l'hiver, \$8,500; station de biologie maritime, \$2,000; appointements et frais d'inspection du bétail, \$2,800; dépenses imprévues en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1901.



4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'intérieur, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$2,100; divers, \$2,150, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection et le mesurage du bois, savoir:—Appointements de l'inspecteur, \$2,100; commis, \$3,000; teneurs de livres, \$850; appointements des mesureurs de bois, \$4,200; mesureurs de bois à la retraite, \$5,400 dépenses casuelles, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante piastres soit accordée à sa Majesté pour l'inspection des poids et mesures, du gaz et de la lumière électrique, savoir:—Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$18,710; appointements des inspecteurs du gaz, \$16,050; loyer, combustible, frais de voyage, papeterie, etc., pour poids et mesures, \$22,000; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris l'achat et les réparations d'instruments et les traitements, etc., relativement à l'inspection de la lumière électrique, \$10,000; instruments métriques, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat et distribution d'échantillons de grains et de farine, et autres dépenses nécessitées par la loi, y compris les appointements de l'inspecteur des peaux vertes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les dépenses à faire en vertu de l'Acte concernant la falsification des denrées alimentaires et des engrais, et pour la mise en vigueur de l'Acte concernant les marques de commerce frauduleuses, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinquante-sept mille sept cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir:—Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise, \$312,042 50; services supplémentaires des préposés à la surveillance des grandes distilleries et fabriques, \$6,000; rémunérations pour longues heures de service autres que pour inspections spéciales, \$1,000; service préventif, \$13,000; frais de voyage, loyers, combustible, papeterie, etc., accise, \$50,000; timbres des tabacs canadiens et étrangers, \$20,000; pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux en 1899-1900, \$5,500; commission aux vendeurs de timbres de tabac canadien en torquette, \$100; L. A. Fréchette, pour traduction spéciale, \$100; pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, appointements, etc., \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit:—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cent quatre-vingts piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Département des Douanes—Aide aux écritures et autre, y compris \$1,750 à payer, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$7,450; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$2,730, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-trois mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir:—Solde de l'effectif, \$182,500; subsistance, fourrage, combustible et

éclairage, \$107,125; uniformes, réparations et renouvellements, remontes, armes et munitions, drogues et médicaments, et papeterie, \$34,125; éclaireurs, guides, logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnements, et dépenses casuelles, \$20,000; nouveaux bâtiments et réparations, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent quatre-vingt-une piastres et quarante-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables, par suite de la rébellion de 1885, à la gendarmerie à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs, \$2,635.06; pension à Mme Grundy et à ses enfants, \$246.38, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Mme Colebrooke et à son enfant, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, savoir:—Aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent deux mille quatre cent cinquante-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, savoir:—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts au 30 juin 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-sept mille trois cent cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Postes, savoir:—Aide aux écritures et autre, y compris une somme provisoire de \$120 à S. J. Carter, du bureau des lettres de rebut à Winnipeg, pour faire face au coût exceptionnel de la vie au Manitoba, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$32,305; impressions et papeterie, \$21,000; divers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Les dites résolutions, étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme il suit:—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes—Somme additionnelle pour rapports statistiques des importations et exportations, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

La dite résolution, étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit:—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille huit cent quarante-deux piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas seize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du ministère de l'Agriculture, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$10,000; impressions et papeterie, \$3,250; divers, \$3,250, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les archives, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la préparation de la statistique criminelle, ch. 60, S.R.C., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le *Statistical Year Book*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la statistique générale, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions aux sociétés d'agriculture, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, et l'impression et distribution des bulletins et des rapports, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la division du Commissaire, agriculture et industrie laitière, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'industrie laitière en faisant des avances sur le lait et la crème, et pour la fabrication du beurre et du fromage, le montant des ventes de ce beurre et de ce fromage devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour la classification de tous les brevets canadiens et la préparation des dessins pour cette classification, et pour échange avec les Etats-Unis en retour de leurs brevets, à payer nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le recensement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Exposition de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la compilation des données historiques sur les familles acadiennes au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles pour les quarantaines organisées et la salubrité publique dans d'autres districts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le lazaret de Tracadie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine des bestiaux, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté sous forme d'indemnité pour l'abattage des pores et moutons et autres dépenses à ce sujet, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour empêcher la dissémination de la tuberculose parmi les bestiaux dans tout le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

La première résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

La deuxième résolution étant lue la seconde fois, le premier item est réduit de \$10,000 à \$8,770.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme il suit :—

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille deux cent soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles—Département de l'Agriculture, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$8,770; impressions et papeterie, \$3,250, divers, \$3,250, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les autres résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, y compris \$1,100 à J. D. Clarke, une allocation au secrétaire particulier du solliciteur général et \$450 à un messenger, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, division des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, savoir :—Aide aux écritures et autre, y compris \$600 pour E. M. Armstrong, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,500; impressions et papeterie, \$4,000; divers, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Cour Suprême du Canada, savoir :—Arrêviste de la cour, \$1,950; arrêviste adjoint, commis de 1re classe, \$1,500; commis du bureau du registraire, commis de 2e classe, \$1,200; deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe, \$800; bibliothécaire, \$1,150; 1 commis de 3e classe, \$1,000; concierge, \$750; 3 messagers à \$500 chacun, \$1,500; dépenses casuelles et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité d'éditeur des décisions, huissiers, etc.); pour l'impression du catalogue et pour livres pour les juges, sans dépasser \$300, \$4,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême, \$3,500; livres de droit et autres pour la bibliothèque de la cour Suprême, \$4,500; travaux d'amélioration à la bibliothèque, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses générales des pénitenciers, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-treize piastres et quatre-vingts centins soit accordée à Sa Majesté pour frais de gestion, savoir :—Bureau du sous-receveur-général,—Toronto, \$7,000; Montréal, \$5,600; Halifax, \$7,350; Saint-Jean, \$6,500; Winnipeg, \$5,550; Victoria, \$4,200; Charlottetown, \$4,200; caisses d'épargnes rurales—appointements, \$6,200; dépenses casuelles, \$1,250; commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets, \$34,193.80; courtage sur achats d'effets pour fonds d'amortissement, \$6,250; timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc., \$5,000; dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets fédéraux, \$5,500; impression de billets fédéraux, \$55,000; impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et le Conseil du Trésor, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances et le Conseil du Trésor savoir :—Aide aux écritures et autre, \$730; impressions et papeterie, \$2,250; divers, \$2,920, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$3,700; impressions et papeterie, \$1,250; divers, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les deux premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La troisième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en retranchant les mots "y compris \$600 pour E. M. Armstrong, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, et en réduisant le montant de cet item de \$3,500 à \$2,900.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme il suit :—

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Justice, savoir :—Aides aux écritures et autres, \$2,900; impressions et papeterie, \$4,000; divers, \$3,200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Alors, les autres résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses se rattachant à l'administration des assurances, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, savoir :—Aide aux écritures et autre, y compris \$760 pour J. D. Bollard, et \$455 pour T. W. Hodgins, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$5,335; impressions et papeterie, \$8,500; divers, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent cinquante-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest, savoir :—Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur, \$5,880; dépenses casuelles, justice, etc., y compris service de commis, \$2,000; régistrateurs, etc., \$15,000; malades aliénés, \$50,000; écoles, commis, impressions, travaux publics, gouvernement civil, législation, etc., à payer d'avance tous les six mois, \$332,979; écoles dans les districts non organisés (y compris service de commis), \$2,000; subvention au gouvernement du Nord-Ouest pour lui permettre de réparer des travaux publics récemment détruits par des inondations, \$92,000 pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille sept cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Cour de l'Echiquier du Canada, savoir :—Commis de 1re classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil; \$1,600; commis de 3e classe, \$1,000; commis de 3e classe, \$650; messenger, \$500; dépenses casuelles, frais de voyage du juge et du régisttraire, traitements des shérifs, impressions et papeterie, etc., et \$50 de livres pour le juge, \$4,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, \$800; surcroît de traitement au régisttraire en sa qualité d'éditeur des décisions, \$300; augmentation des appointements de M. L. A. Audette, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, \$275; à Charles

Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence des rapports des décisions de la cour de l'Echiquier, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$50 ; appointements du registraire en Amirauté, Québec, \$666.66 ; appointements du prévôt en Amirauté, Québec, \$333.34 ; local pour la cour de l'Echiquier en Amirauté, au besoin, \$300 ; frais de voyage des juges locaux et autres officiers, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent treize mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Régina, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la prison de Prince-Albert, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses se rattachant à l'administration du territoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille neuf cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le revenu, savoir :—Appointements du commissaire, \$3,000 ; appointements du surintendant des mines, \$3,000 ; appointements des inspecteurs, des agents des terres fédérales et bois de la couronne, des sous-agents et des commis, etc., service extérieur, \$65,500 ; frais d'inspection, frais de voyage du commissaire, du surintendant des mines et des inspecteurs d'établissements, dépenses casuelles des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, et du bureau principal, frais de déménagement, etc., papeterie et impressions, et protection des forêts, \$31,000 ; membres du bureau des examinateurs des arpenteurs des terres fédérales, y compris dépenses casuelles du bureau (l'autorisation requise par l'*Acte du service civil* est par le présent donnée pour payer sur cette somme les services des membres du bureau qui font partie du service civil), \$700 ; appointements de commis surnuméraires au bureau principal, annonces, etc., \$7,000 ; salaire du charpentier, \$732, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir :—Pour pourvoir au montant requis pour arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression des plans, y compris \$10,000 pour arpentage d'irrigation, etc. Les appointements des fonctionnaires et des commis temporaires peuvent être payés à même ce

crédit à des prix excédant \$400, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour arpentages de la frontière—études et démarcations, et autres travaux astronomiques du département de l'Intérieur. Les appointements des fonctionnaires et commis temporaires peuvent être payés à même ce crédit à des prix excédant \$400 par année, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses et appointements se rattachant à la commission chargée de s'enquérir des réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest. (Sur ce crédit, l'on pourra payer M. N. O. Côté, comme commissaire des métis, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des aliénés de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les Canadiens indigents en pays étrangers autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas onze mille neuf cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour entretien, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve des sources thermales près de la station de Banff, territoire du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de causes en litige au département de l'Intérieur, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir à la délimitation de la frontière entre le territoire du Yukon et la Colombie-Britannique, depuis le lac Teslin jusqu'à la rivière Alsek, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'une expédition de secours et distribution de vivres à des gens sans ressources le long des rivières Liard et Dease, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission géologique, savoir :—Explorations et études ; impression et publication de rapports et cartes, etc. ; appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres ; spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils de laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses, et avances aux géologues, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval dans le territoire du Yukon, savoir :—Solde de l'effectif, \$168,000 ; subsistance, fourrage, chauffage et éclairage, \$165,195 ; habillements, réparations et renouvellements, chevaux, chiens et munitions, matériel médical, papeterie, logements et dépenses casuelles, \$61,805 ; édifices, \$25,000 ; transport, \$80,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour indemnité aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du département des Affaires des Sauvages, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$3,080; impressions et papeterie, \$3,050; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-seize mille sept cent onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, dans Ontario et Québec, savoir:—Secours, grains de semence, soins de médecins et médicaments, province de Québec, \$3,600; secours et soins de médecins, province d'Ontario, \$1,100; couvertures et habillements, Ontario et Québec, \$500; écoles, Ontario, Québec et provinces maritimes, \$38,765; appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap-Croker et de l'agent de Saint-Régis, \$150; transport des sauvages du Lac des Deux-Montagnes d'Okà à Gibson, \$200; paiement des annuités du traité de Robinson, \$16,806; arpentages des réserves des sauvages, \$500; pour pourvoir au fonds d'administration des terres des sauvages, \$14,000; aide à la Société d'agriculture des Muncceys de la Thames, \$90; frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres, \$500; pour pourvoir à la construction d'un violon à Saint-Régis, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Appointements, \$1,150; secours et grain de semence, \$2,000; soins de médecins et médicaments, \$3,000; dépenses diverses et imprévues, \$100; achat de 25 acres de terre, à ajouter à la réserve des sauvages de Millbrooke, comté de Colechester, \$250, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille six cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages du Nouveau-Brunswick, savoir :—Appointements, \$1,284; secours et grains de semence, \$2,300; soins de médecins et médicaments, \$1,740; dépenses diverses et imprévues, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Appointements et frais de route, \$300; secours et grain de semence, \$925; soins de médecins et médicaments, 350; dépenses de bureau et diverses, \$75, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, savoir:—Annuité et commutations, \$141,745; instruments aratoires, outils et ferronnerie, \$8,192; grain de semence et graines de jardins, \$1,383; bestiaux, \$7,344; provisions pour les sauvages sans ressources, \$196,598; habillements—distribution triennale, \$5,918; externats, pensionnats et écoles d'industrie, \$280,912; arpentages, \$5,000; Sioux, \$4,894; moulins à farine et scieries, \$1,113; dépenses générales, \$137,495, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-six mille cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages de la Colombie-Britannique, savoir :—Appointements, \$20,560; secours, \$3,500; grain de semence, \$1,000; soins de médecins et médicaments, \$8,500; externats, \$8,600; pensionnats et écoles d'industrie, \$59,050; frais de voyages, \$5,000; dépenses de bureau et diverses (y compris hôpitaux, irrigation et endiguage, et répression de la vente des liqueurs), \$10,920; steamer *Vigilant*, \$2,000; arpentages et commission des réserves, \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.



9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages en général, savoir :—J. A. Macrae, inspecteur des agences et réserves des sauvages, \$1,800; George L. Chitty, inspecteur des bois de construction, \$1,200; frais de voyage de ces fonctionnaires, \$1,200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour secourir les Métis indigents dans le district de la rivière aux Bouleaux, territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses relatives à la distribution des documents parlementaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de matériel destiné à l'imprimerie de l'Etat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'affaires en litige, qui pourront être payés pour services relatifs aux litiges conduits dans le ministère de la Justice, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'Acte de tempé-  
*rance du Canada*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses casuelles du bureau de l'agence de Paris, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour commis auxiliaires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'Académie des Beaux-Arts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à la publication des travaux de la Société Royale, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil.) pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces comptes à l'auditeur général, sous l'autorité de l'article 57 de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition; et pour payer les conseils d'avocats à l'auditeur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le classement des anciennes archives du Canada, dans le bureau du Conseil privé—paiement de ce service pouvant être fait nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour aider à payer le coût de la publication de documents publics par le *Canadian Mining Institute*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions et de la papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente mille trois cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé de la Reine pour le Canada, y compris R. Boudreau, commis principal, à \$1,800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour des réfrigérateurs dans les steamers, sur les chemins de fer, aux entrepôts et aux crémeries, pour faire face aux dépenses des expéditions d'essai de produits, et pour en faire apprécier la qualité en dehors du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

La dite résolution étant lue la seconde fois, est adoptée.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent deux mille cinq cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur, y compris \$2,400 à T. G. Rothwell et P. G. Keyes, \$2,200 à G. U. Ryley, et \$1,800 à J. White, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur, savoir :—Pour porter les appointements de M. James White, géographe du ministère de l'Intérieur, de \$1,600 à \$1,800 à partir du 1er juillet 1899, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; dépenses casuelles—Impressions et papeterie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent douze piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté, pour les terres fédérales—imputable sur le capital, savoir :—Pour payer à L. E. Fontaine la différence entre \$400 par année et \$3 par

jour pour 60 jours de services, du 17 janvier 1899 au 18 mars 1899, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser au crédit de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest les secours donnés aux métis indigents dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour impressions diverses, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour réparations du pont entre Banff et Anthracite, dans le parc des Montagnes-Rocheuses, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour dépenses de la Commission *re inspection* des principales denrées, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le gouvernement du territoire du Yukon, savoir:—Frais de subsistance des fonctionnaires, ainsi que transport et entretien des aliénés, \$10,000; dépenses générales, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-deux piastres et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics à la Nouvelle-Ecosse—imputable sur le revenu—savoir:—Windsor—Salle d'exercices—Intérêt alloué à l'entrepreneur sur solde en souffrance, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics à la Colombie-Britannique, savoir:—Edifices fédéraux—Renouvellement, travaux d'améliorations et réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cent quatre piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour stations de quarantaine fédérales—Réparations au steamer *Challenger*, de la quarantaine de la Grosse-Ile, \$4,050; Rideau-Hall—Meubles et installations, nouvelle aile de l'Hôtel du gouvernement, \$5,454.50; Rideau-Hall—Macadamiser l'avenue à neuf, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille six cent trente-cinq piastres et soixante-douze centins soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir:—Windsor-Harbour—Barrage de dérivation, digues et approfondissement du chenal de la rivière Avon—Pour réparer les dommages faits aux travaux, \$2,000; Judique—Nouveau quai à McKay's Point—Pour compléter le paiement des travaux, \$1,113; brise-lames, etc., Port-Latour—Pour compléter le paiement, \$201.87; quai de Whycocomagh—Pour compléter le paiement, \$160.80; Canada-Creek—Pour compléter le paiement des réparations exécutées, \$460.05; brise-lames de Cape-Cove—Pour travaux de réparations urgentes, \$1,300; brise-lames de Comeauville—Pour réparer les dommages causés par des tempêtes, \$1,200; quai de Saulnierville—Frais du renouvellement de partie du plancher brisé par des tempêtes, \$400; brise-lames de Little-Brook—Pour réparer les dommages causés par des tempêtes, \$600; jetée de Church-Point—Pour reconstruire et réparer le coffrage brisé et déplacé par les grosses mers, \$800; brise-lames de Blue-Rock—Pour réparations urgentes afin de prévenir de plus grands dégâts, \$400, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Jetée de China-Point—A voter de nouveau, partie du crédit périmée, pour payer les travaux exécutés, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-huit piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir:—Shippigan—Réparations aux ouvrages de protection—Travaux exécutés, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et estacades, savoir:—Région du Saint-Maurice—Travaux de reconstruction et d'améliorations aux barrages flottants entre la station des Grandes-Piles et la ville des Trois-Rivières, sur le Saint-Maurice, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ponts et chaussées, savoir:—Pont sur la rivière Saskatchewan à Edmonton, territoires du Nord-Ouest—Pour compléter le paiement, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les lignes télégraphiques, savoir:—Lignes télégraphiques terrestres et sous-marines, golfe Saint-Laurent, etc.—Ligne terrestre entre Margaree et Mabou, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le prolongement du service des signaux entre Sainte-Flavie et Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent soixante-treize piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté, pour une ligne auxiliaire à la Colombie-Britannique, reliant le cap Beale et Carmanah à Victoria, par la voie du prolongement de la ligne French-Creek-Alberni, vers le sud, jusqu'à la côte sud-ouest de l'île Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté, pour payer à la veuve d'Emery Lafontaine, ingénieur au nombre du personnel de l'ingénieur en chef du département des Travaux publics, à Ottawa, une gratification égale à deux mois de traitement, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le territoire du Yukon, savoir:—Rivières Yukon et Lewes—Améliorations, y compris une allocation de \$1,100 par année à l'ingénieur surintendant, J. C. Taché, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir:—Lignes télégraphiques Bennett-Dawson et Atlin—Frais d'exploitation, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département des Travaux publics, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les dépenses casuelles du ministère des Travaux publics, savoir: Impressions et papeterie, \$4,500; divers, \$5,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour travaux publics—imputable sur le capital, savoir:—Édifices militaires à Ottawa—Nouveau magasin, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour les ports et rivières dans Ontario, savoir:—Ecluse et barrage—rivière LaPluie, \$25,000; rivière Kaministiquia, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-huit mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur le revenu, savoir:—Édifices publics à la Nouvelle-Ecosse:—Bureau de poste et douane, Halifax—Réfection, améliorations, etc., \$2,500; bureau de poste, douane, etc., Digby, \$15,000; édifices publics à Kentville, \$1,300; édifice public à Springhill, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics, à l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Edifice public fédéral à Charlottetown—Pour payer au comité du terrain de Queen's Square, l'entretien en bon état de la partie du square servant à cet édifice en 1899 et 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics fédéraux de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick—Améliorations, réparations, etc., \$1,000; station de la quarantaine, Saint-Jean—Améliorations, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics fédéraux des provinces maritimes en général—Réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour édifices publics fédéraux de Québec, savoir :—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$12,000; station de quarantaine de la Grosse-Île, \$10,000; édifices publics fédéraux de Montréal—Améliorations, changements, réparations, etc., et installation de l'éclairage électrique, \$5,000; citadelle de Québec—Appartements du Gouverneur général—Réparations, mobilier, etc., \$2,000; douane et entrepôt d'examen de Québec—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$2,000; abris des immigrants, Québec, sur la levée Louise et le brise-lames, et sur le quai de la Reine, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—imputable sur le reveuu, savoir :—Édifices publics d'Ontario—Salle d'exercices de Brockville, \$10,000; édifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$10,000; bureau de poste d'Ingersoll, etc., \$5,500; salle d'exercices de Kingston, \$31,500; salle d'exercices de London et emplacement de salle d'armes, etc., \$20,000; bureau de poste de London, agrandissement, changements, garnitures et mobilier, \$3,000; édifice public de Sarnia, \$10,000; édifices fédéraux de Toronto—Améliorations, réfections, réparations, etc., \$4,000; bureau de poste de Woodstock, etc., \$21,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics fédéraux du Manitoba, savoir :—Réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics des territoires du Nord-Ouest, savoir :—Palais de justice, violon et poste de police, \$1,000; édifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$4,000; palais de justice de Medicine-Hat, etc., \$1,400; bureau des titres de biens-fonds à Régina, \$13,000; résidence du lieutenant-gouverneur à Régina—Améliorations, serre, trottoirs, etc., \$7,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de la Colombie-Britannique, savoir :—Édifices publics fédéraux—Réfections, améliorations, réparations, etc., \$6,000; bureau de poste de Kamloops, etc., \$2,000; édifice public de Nelson, \$20,000; édifice public de New-Westminster—Reconstruction du bâtiment détruit par l'incendie du 11 septembre 1898, \$25,000; édifice public de Rossland, \$20,000; salle d'exercices de Vancouver, \$18,000; station de quarantaine de Williams'-Head—Réfections, peinture, etc., \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics en général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les stations agronomiques, savoir :—Nouveaux édifices, etc., et amélio-

rations, réfections, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, savoir :—Édifices publics, Ottawa, y compris la ventilation et l'éclairage—Réparations, matériaux, mobilier, etc., \$100,000; Rideau-Hall, y compris terrains—Réfections, améliorations, réparations, mobilier et entretien, \$17,000; allocation pour combustible et éclairage, Rideau-Hall, \$8,000; terrains, édifices publics, Ottawa, \$5,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$2,000; chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, préposés aux ascenseurs et gardiens, \$55,000; gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts, \$18,500; service téléphonique, édifices publics, Ottawa, \$5,000; parc de la côte du Colonel, Ottawa, \$3,500; loyer—Édifices publics fédéraux, \$18,000; mobilier—Édifices publics fédéraux, \$6,000; salaire des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux, \$80,000; chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc., \$55,000; éclairage des édifices publics fédéraux, \$45,000; eau pour les édifices publics fédéraux en général, \$16,000; diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices publics fédéraux; \$5,000; bâtiments fédéraux de l'immigration—Réparations, mobilier, etc., \$4,000; bâtiments de quarantaine—Entretien, \$4,000; édifices fédéraux—Force électrique et autre pour les ascenseurs, les machines à annuler les timbres, etc., \$5,000; département de l'Agriculture, rayons en acier, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quatre mille soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Advocate-Harbour—Quai, \$500; brise-lames de Canada-Creek—Nouveau caisson, \$2,000; Pointe de Cribbon—Réparations au quai, \$2,100; Englishtown—Quai, \$2,900; Ingonish, North-Bay—Brise-lames, \$10,000; Anse Mailigne—Brise-lames, \$8,000; Anse Météghan—Réparations au brise-lames, \$3,500; rivière Météghan—Reconstruction du brise-lames, etc., \$8,850; Morden—Réparations au quai, \$4,500; New-Harbour—Brise-lames, \$8,000; Parker's Cove—Prolongement du quai, \$1,000; Petit-de-Grat—Reconstruction des travaux de protection et dragage, \$500; Phare de Pietou—Travaux de protection de la grève, \$800; Porter's-Lake—Dragage et brise-lames à l'entrée du chenal, \$2,000; Port-Hood—Réparations au quai, \$800; rivière John—Quai, \$700; rivière au Saumon (comté de Digby)—Quai, \$4,720; brise-lames de l'Anse à la Truite—Réparations, \$1,200; Port de Windsor—Barrages de dérivation, digues et approfondissements du chenal, rivière Avon, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—China-Point—Reconstruction de la jetée d'amont, \$500; achat de pilots créosotés pour les réparations générales à faire aux quais, jetées et brise-lames, \$2,000; réparations générales aux jetées et aux brise-lames, \$6,000; Miminigash—Brise-lames, \$1,200; New-London—Réparations, \$1,200; Souris, Pointe de Knight—Consolider le brise-lames, etc., \$5,000; brise-lames de Tignish—Achèvement du prolongement, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Bouctouche—Réparations au quai, \$550; Campobello (Grève de Wilson)—Réparations au brise-lames, etc., \$9,000; Cap Tourmentin—Réparations au brise-lames, \$15,000; Dalhousie—Réparations au quai de délestage, \$700; Cap Hopewell—Réparations au vieux quai, \$1,500; pont de la rivière Main—Quai, \$3,500; Richibouctou—Réparations à la jetée, \$24,000; rivière Saint-Jean, y compris les tributaires, \$16,000; port de Saint-Jean—Brise-lames de la Pointe du Nègre, \$5,000; port de Saint-Jean—Levé hydrographique, \$500; port de Saint-Jean—Réparations et prolongement des travaux de protection à la base du fort Dufferin, \$1,400; havre de Shippigan—Prolongement et réparations aux travaux de protection, \$7,000; Shippigan—Quai à Lamecque, \$8,000; Lazaret de Tracadie—Dépendances, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les provinces maritimes en général, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions, des ports et rivières, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-un mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province de Québec, savoir :—Anse aux Gascons (Port-Daniel-Est)—Brise-lames, \$1,300; Baie Saint-Paul (Cap-aux-Corbeaux)—Prolongement du quai et réparations, \$2,000; Beauport—Quai, \$4,500; Berthier (En-bas)—Réparations et remise, \$1,000; Carleton—Prolongement du quai de débarquement, \$1,000; Grosse-Ile—Réparations au quai \$1,500; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, \$10,000; Lanoraie—Réparations au quai et construction d'un brise-glaces, \$2,500; quai de Longueuil—Reconstruction et réparations, \$2,500; Bas du Saint-Laurent—Enlèvement de roches, \$1,500; Iles de la Madeleine—Brise-lames, \$10,000; Matane—Prolongement de la jetée vers le sud, \$4,000; New-Carlisle—Réparations au quai, \$500; Newport—Brise-lames, \$7,000; Percé (Anse du Nord)—Quai, \$10,000; Rimouski—Réparations au quai, \$3,000; rivière Cap-de-Chatte—Jetée, \$600; rivière à la Pipe—Quai au lac Saint-Jean, près de l'embouchure de la rivière, \$1,000; rivière Saint-Maurice—Amélioration du chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque—Dragage, \$6,300; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—Jetée, 4,000; Saint-Alphonse (Bagotville)—Réparations au débarcadère et remise, \$500; Sainte-Anne de Sorel—Piliers de protection contre la glace, \$2,000; Saint-Fulgence—Jetée et améliorations, \$1,500; Saint-Jérôme (lac Saint-Jean)—Quai, \$2,400; Saint-Laurent—Réparations au quai, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-sept mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province d'Ontario, savoir :—Port de Bowmanville, \$3,000; Bruce-Mines—Quai, \$5,000; chenal de Burlington—Réparations aux jetées, \$20,000; port de Collingwood—Améliorations, \$40,000; Goderich—Reconstruction du brise-lames et réparations aux jetées, \$18,000; Goderich—Dragage, \$2,000; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, \$15,000; Hawkesbury—Dragage, \$1,500; Owen-Sound—Dragage et prolongement des travaux de protection des jetées, \$11,000; Port-Elgin—Brise-lames, \$1,000; Port-Stanley—Réparations aux jetées et dragage, \$7,000; Baie de Providence—Quai, \$2,000; Port de Rondeau—Compléter les réparations aux jetées, \$8,000; rivière Saugeen—Réparations au brise-lames, \$3,400; Shéguindah—Débarcadère, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières au Manitoba, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, \$3,000; quai sur le lac Winnipeg, \$1,850, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les territoires du Nord-Ouest, savoir :—Réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières, et des ponts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille cinquante-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir :—Rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden, \$500; rivière Colombie—Protection de la levée à Revelstoke, le gouvernement de la Colombie-Britannique contribuant une somme égale, \$6,053.76; rivière Colombie—Améliorations des détroits entre les lacs La Flèche d'en haut et d'en bas, \$6,000; rivière Duncan—Amélioration, \$3,000; rivière Colombie—Enlèvement de roches en amont de Revelstoke, \$3,000; rivière Fraser—Amélioration du chenal des navires, \$15,000; rivière Kootenay—Améliorations en aval de Fort-Steele, \$2,500; port de Nanaimo—Amélioration du chenal sud, \$5,000; rivière Skeena, \$6,000; William's-Head—Station de quarantaine, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières en général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage, y compris les appointements des ingénieurs, surintendants et employés attachés à ce service :—Nouvel outillage de dragage, \$60,000; nouvel outillage de dragage (nouvel élévateur à godets), provinces maritimes, \$150,000; nouvel outillage de dragage, Colombie-Britannique, \$75,000; dragueurs, réparations, \$30,000; dragage, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et Nouveau-Brunswick, \$87,000; dragage—Québec et Ontario, \$60,000; dragage—Manitoba, \$8,000; dragage—Colombie-Britannique, \$15,000; dragage—Service en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour glissoirs et estacades, savoir :—District du Saint-Maurice—Améliorations et construction d'estacades entre la station des Grandes-Piles et la cité des Trois-Rivières, sur la rivière Saint-Maurice, \$45,000; glissoirs et estacades en général, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées, savoir :—Pont des Joachims—Reconstruction, \$15,000; ponts—Cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et leurs abords—Réparations ordinaires, \$5,000; pont de la rue Maria, sur le canal Rideau, Ottawa—Reconstruction, \$15,000; pont de Portage-du-Fort—Aide pour la reconstruction, pourvu que les gouvernements de Québec et d'Ontario contribuent chacun \$5,000, \$5,000; pont de la rivière du Ventre—Aide au gouvernement des territoires du Nord-Ouest pour la construction d'un pont à la traverse de Peace (*Peace's Crossing*), \$2,000; ponts—Entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc. Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—Prolongement en gagnant l'est jusqu'à l'île de Belle-Île—Achèvement, \$10,000; pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation entre Godbout et la Pointe-aux-Esquimaux en gagnant l'est, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-sept mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir :—Etudes et inspections, \$25,000; Galerie Nationale des Beaux-Arts, Ottawa, \$2,000; appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef, \$45,000; appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef, \$20,000; appointements du personnel du service télégraphique, \$2,900; services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1892, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$25,000; monument à l'honorable Alexander Mackenzie, \$3,000; moitié des appointements du photographe du département, \$700; ouvrages technologiques et autres livres de consultation, \$500; pour couvrir les balances des dépenses pour travaux déjà autorisés dont les crédits sont insuffisants. Les sommes dépensées d'après ce crédit seront indiquées sous le chef des différents travaux, mais elles ne devront pas dépasser cent piastres pour chaque ouvrage, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour travaux publics—imputable sur la perception du revenu, savoir :—Perception des droits de glissoirs et estacades, y compris appointements des commis préposés à ce service, \$5,000; frais de réparations et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs, \$96,400; Compagnie d'améliora-



tion du haut de l'Ottawa—Allocation autorisée pour régie, etc., relativement aux bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière Ottawa, pendant l'exercice 1900-1901, \$1,800; ligne de télégraphe entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, \$2,000; lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les dépenses du *Newfield* ou d'autres vapeurs employés au service des câbles, \$32,000; lignes télégraphiques, territoires du Nord-Ouest, \$20,000; lignes télégraphiques, Colombie-Britannique, \$12,000; service télégraphique et service des signaux en général, \$2,750; agence des travaux publics, Colombie-Britannique, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyer, combustible et éclairage, édifices publics, territoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorations de la Lewes et du Yukon, \$40,000; loyers, \$27,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille trois cent dix-neuf piastres soit accordée à Sa Majesté pour service océanique et fluvial, savoir :—Agrès et provisions du steamer *Minto* en Ecosse, y compris la solde de l'équipage pour le voyage au Canada et ailes d'élices supplémentaires en acier nickelé, \$12,869; changements au steamer *Aberdeen*, \$7,000; à Stephen Carroll, ci-devant ingénieur en chef du steamer fédéral *Druid* (lequel a été mis à la retraite à 72 ans pour cause d'âge et d'infirmité, et qui a passé quarante-six ans au service public), gratification égale à six mois d'appointments, \$450, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent quarante-huit piastres et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier, savoir :—Pour terminer la construction de la jetée du phare de la Traverse, en la renforçant au moyen d'enrochement, \$5,000; J. W. G. Roberts, dessinateur au bureau de l'ingénieur en chef, du 24 octobre 1899 au 30 juin 1900,  $8\frac{5}{11}$  mois à \$50 par mois, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$448.87, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques, savoir :—A la veuve de J. W. Carroll, commis du bureau de météorologie à Toronto (mort le 3 août 1899, après dix-neuf ans de service), gratification égale à deux mois d'appointments, \$96.66; érection et entretien des signaux horaires à Vancouver, \$900, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille cent trente-neuf piastres et quatre-vingt-un centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Officiers de la douane et autres, pour services dans la compilation et l'envoi de rapports quotidiens, bureau de renseignements pour les pêcheries, pour la saison 1899, \$332.50; percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de licences de pêche aux navires de pêche des Etats-Unis en 1899, 5 pour 100 des perceptions, \$413.31; C. W. Gauthier, somme qui lui a été allouée en règlement final de sa réclamation de \$2,100 pour avoir fourni des œufs de poissons à la pisciculture de Sandwich, de 1886 à 1890, \$1,300; H. H. A. Bruce, règlement final, y compris l'intérêt jusqu'au 30 juin 1900, de sa réclamation pour dommages résultant du bail d'une pêcherie sur la rivière Richelieu, \$3,594; appointments et déboursés d'officiers de pêche et achat d'une chaloupe à vapeur pour les pêches de la rivière Fraser, \$15,000; nouvelle pisciculture à Flat-Lands, comté de Ristigouche, en remplacement de celle détruite par incendie, \$3,950; gratification à Blanche G. Mitchell, fille unique de feu l'honorable P. Mitchell, inspecteur des pêcheries pour Québec et les provinces maritimes, payable selon que décidera le Conseil du Trésor, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cents cinq piastres et quatorze centins soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans Ontario et Québec, savoir :—Coût de la défense des sauvages à Saint-Régis, Québec,

\$1,305.14; secours et soins de médecins dans la province d'Ontario, \$700; secours et achats de grain de semence dans la province de Québec, \$2,000; frais de voyage des inspecteurs Macrae et Chitty, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour soins de médecins et médicaments aux sauvages de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages du Nouveau-Brunswick, savoir :—Divers, \$100; soins de médecins et médicaments, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour soins et médicaments aux sauvages de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impression de billets fédéraux, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général, savoir :—Dépenses casuelles—Aide aux écritures, \$300; impressions et papeterie (pour rembourser au crédit affecté aux dépenses imprévues), \$500; divers, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général—aide aux écritures et autre, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour fournir du grain de semence aux colons dont les récoltes ont été détruites en 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Affaires des Sauvages, savoir :—Aide aux écritures, \$575; impressions et papeterie, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans la Colombie-Britannique, savoir :—Soins de médecins et médicaments, \$1,500; secours aux nécessiteux, \$1,000; crédit pour 50 élèves, à \$60 chacun, au pensionnat de Squamish, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, savoir :—Paiement aux sauvages du traité No 8, \$19,550; appointements pour sauvages qui travaillent et ceux qui sont dans le dénuement, \$10,000; fancheuse et râteau mécanique, et harnais double pour le Petit-Lac des Esclaves, traité No 8, \$150; dépenses générales, \$13,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quarante-sept piastres et soixante-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir :—Pour payer à P. Mongovan, pour copie faite, nonobstant les dispositions de l'acte du service civil, \$47.62; somme supplémentaire pour allocations de tournées dans le Manitoba, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la cour de l'Echiquier du Canada,—somme supplémentaire pour dépenses casuelles—Frais de voyage du juge et du registraire, appointements du shérif, impressions, papeterie, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinquante piastres et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale, savoir :—Allocation de retraite au constable Mathew Heron, \$250.95; somme supplé-

mentaire requise, \$1,000; service de police spécial, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme crédit supplémentaire pour le pénitencier de Kingston, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme crédit supplémentaire pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté comme crédit supplémentaire pour le pénitencier du Manitoba, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pénitenciers, savoir:—Pour payer à H. Gilbert Smith la différence entre \$430 et \$500, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-onze piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour enquêtes, savoir:—Pour payer à Albert Horton le solde de son compte *re* Devlin, \$83.70; pour payer à E. J. Duggan, le solde de son compte, *re* Saint-Vincent de Paul, \$107.50, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'indemnité de session du sénateur Reesor, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent six piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté, pour la Chambre des Communes, savoir:—Indemnité de session de S. Hughes et J. H. Leduc, \$1,000 chacun; et de feu G. H. Bertram, \$1,000, et solde de l'indemnité de session de feu A. Haley, \$573; ces sommes devant être payées selon que le Conseil du Trésor l'ordonnera, \$3,573; gratification à la veuve du Dr Bradley, du personnel du *Hansard*, égale à deux mois d'appointements de ce fonctionnaire, étant la somme allouée aux veuves des fonctionnaires publics en vertu de l'Acte du service civil, \$333.33; pour compléter le paiement des dépenses de la votation en vertu de l'Acte du plébiscite, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les portraits de l'honorable Alexander Mackenzie et de sir J. S. D. Thompson, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-douze piastres et quarante centins soit accordée à Sa Majesté pour payer à Henry A. Quinn, pour services se rattachant à la rébellion de 1885, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cent soixante-neuf piastres et quarante-neuf centins soit accordée à Sa Majesté comme crédit nécessaire dans la cause de *Wentworth vs Mathieu*, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour contribution à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses faites pour le juge en chef Strong pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant au procès de la Reine *vs* la British American Bank Note Co., pour l'année finissant le 30 juin 1900.

24. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à M.M. Aikens, Culvert et McCleneghan, de Winnipeg, leurs services professionnels en 1888, 1889 et 1890, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

25. Résolu.—Qu'une somme n'excédant quatre mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant à l'arrestation et au pro-

cès de faux-monnayeurs, et pour rembourser au crédit des dépenses imprévues les sommes payées à même ce crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

26. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer les dépenses se rattachant à l'arrestation et au procès des employés de la Banque Ville-Marie, et pour rembourser au crédit des dépenses imprévues le montant payé pour ce service à même ce crédit, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

27. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du Conseil privé de la Reine pour le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

28. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du Conseil privé de la Reine pour le Canada, savoir: — Aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$2,000; impressions et papeterie, \$2,000; divers, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-huit mille trois cent quatre vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses casuelles du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le traitement de l'Orateur suppléant à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et salaires à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses des comités, commis surnuméraires de la session, etc., à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, y compris \$300 au secrétaire du chef de l'opposition à la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la publication des *Débats* de la Chambre des Communes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille deux cent soixante-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses prévues par le sergent d'armes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements des employés de la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas douze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de livres destinés à la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles de la bibliothèque du parlement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, reliure et distribution des lois, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

41. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour impressions, papier à imprimer et reliure, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

42. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux, y compris \$1,400 à J. L. Payne, et \$800 chacun à J. H. Gleason, G. A. Bell

et J. P. Wright, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

43. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux, savoir :—Impressions et papeterie, \$5,000 ; divers, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

44. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du Canal de Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

45. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du Canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

46. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'écluses au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

47. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage entre les écluses 2 et 3 et le bassin du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

48. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas onze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction de talus au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

49. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'installation de l'éclairage électrique au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

50. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création d'un chenal dans le lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

51. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

52. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement de battures dans le lac Saint-François, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

53. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

54. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe à Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

55. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création d'un chenal au chenal Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

56. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création d'un chenal aux rapides des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

57. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le fleuve Saint-Laurent et ses biefs—examen, posage de bouées, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

58. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-quatre mille six cent soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du département de la Milice et de la Défense, y compris E. F. Jarvis, à \$1,600, H. D. J. Lane

et J. B. Donaldson, à \$1,450 chacun, et G. W. Young à \$700, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles du département de la Milice et de la Défense, savoir :—Aide aux écritures et autre, \$2,500; impressions et papeterie, \$3,000; divers, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre vingt-un mille et quatre-vingt-quatorze piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Milice—imputable sur le revenu, savoir : solde et allocations, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les exercices annuels de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour achat de munitions de guerre et autres, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et gages des employés civils,—Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat d'habillements et nécessaires destinés à la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de provisions et fournitures destinées à la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour frais de transport pour la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour venir en aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses diverses et imprévues de la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Collège militaire Royal du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille sept cent quatre-vingt-sept piastres soit accordée à Sa Majesté pour la fabrique de cartouches du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la défense d'Esquimalt, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour médailles, pour service général dans la milice, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante mille piastres—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour armes, munitions et ouvrages de défense, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour un champ de tir, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent trente-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service extérieur des postes, savoir :—Service du transport des malles, \$2,207,000; appointements et allocations, y compris dans ce montant les appointements des employés temporaires qui doivent être nommés permanentement, à leur salaire actuel, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,232,263; divers, \$214,170; allocation de commisération, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de dépenses se rattachant aux postes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Postes, savoir :—Pour payer à S. J. Carter, commis surnuméraire dans le bureau des lettres de rebut à Winnipeg, une allocation provisoire pour faire face aux frais exceptionnels d'existence au Manitoba, depuis le 1er juillet 1899 jusqu'au 30 juin 1900, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$120; aide aux écritures et autre, \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service des postes dans le district du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille huit cent trente-deux piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les postes, savoir :—Allocation de parcours à M. F. W. Blizard, courrier de malle sur chemins de fer dans la division du Nouveau-Brunswick, du 1er juillet 1898 au 31 décembre 1899. (On accorda à M. Blizard un congé avec appointements, à cause de blessures reçues pendant qu'il était de service, et le montant est basé sur la moyenne de son allocation de parcours de \$53.42 par mois, moins \$8.44 payés en septembre 1897, \$953.12.) Pour indemniser B. F. Shephard, commis de 3<sup>e</sup> classe dans le bureau de poste de Victoria, pour services spéciaux rendus par lui, et pour dommages à ses habits pendant qu'il fumigeait les malles entrant dans le port de Victoria, C.-B., du 1er avril au 30 juin 1899, à \$50 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$12.50; allocation de commisération à payer à Joseph Y. Watson, père de feu B. Watson, commis de la malle entre Frédérickton et Lower St. Mary's, N.-B., qui se noya le 3 mai 1899, en essayant de sauver la malle pendant qu'il traversait un ruisseau dans un bateau, en revenant de Lower St. Mary's, \$50; pour augmenter les appointements du directeur de poste d'Halifax, de \$2,400 à \$2,800 par année, à partir du 1er juillet 1899, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil (à voter de nouveau), \$400; pour accorder la promotion de M. W. R. Ecclestone, commis de 3<sup>e</sup> classe dans le bureau de poste d'Hamilton, maintenant chargé de la direction du contingent postal canadien dans l'Afrique du Sud, à la 2<sup>e</sup> classe, à partir du 1er janvier 1900, avec appointements de \$1,000 par année, \$100; et aussi, pour lui accorder une allocation spéciale de \$100, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$100; pour payer une allocation de parcours aux commis de la malle sur chemins de fer maintenant en service dans l'Afrique du Sud, du 1er janvier au 30 juin 1900, savoir :—J. Lallier, \$140.64; T. Bedell, \$193.08; K. A. Murray, \$120.45; R. Johnston, \$256.14, \$710.31 : pour rembourser M. C. W. Martin, commis de la malle de 3<sup>e</sup> classe sur chemins de fer, dans la division d'Ottawa, les dommages causés à ses habits dans un accident de chemin de fer, pendant qu'il était en service sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, près de la gare de Grasset, le 6 février 1900, \$26.50; pour augmenter l'allocation provisoire aux personnels du service des courriers sur chemins de fer, des bureaux des inspecteurs et bureaux de poste au Mani-

toba et dans la Colombie-Britannique, afin de faire face aux frais exceptionnels de subsistance, \$7,007.39; pour compléter les paiements pour le service des postes jusqu'au 30 juin 1900, \$31,473, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir :—Création d'un chenal dans la lac Saint-Louis, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le service des dragueurs au canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille trois cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe à Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la création du chenal du Nord, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour payer à W. C. Thompson dans une affaire d'arbitrage au sujet du canal du Sault-Sainte-Marie, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de Soulanges, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour paiement d'indemnités dues pour terrains et frais au sujet du canal de la Culbute, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille soixante-sept piastres et quinze cents soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, imputable sur le revenu, savoir :—Canal de Lachine—Réparations d'un dragueur, d'une grue à vapeur et de chalans, \$2,000; au capitaine C. Bertram, indemnité pour la barge *Georgia*, \$67.15, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir :—Pour terminer le dragage dans le bassin à l'entrée d'aval, écluses 15 et 17, \$5,000; *Gilbert Dredging Co.*, pour pierre, \$3,750; phares d'alignement aux entrées d'amont et d'aval, \$750, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg, savoir :—Travaux de protection à la jetée de l'entrée d'aval à l'écluse 23, Morrisburg, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly, savoir :—Travaux de drainage à Saint-Jean, \$500; réparations générales, \$550, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dommages causés par le feu dans le bureau du percepteur du canal Rideau, à Ottawa, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les appointements de commis surnuméraires et copistes autres que ceux qui ont passé l'examen du service civil, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$700, pour l'année finissant le 30 juin 1900.



15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour poser au wagon du Gouverneur général un appareil d'éclairage électrique actionné par les essieux, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cents quarante-huit mille six cent quatre-vingt-une piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial—Pour agrandissement à Halifax, \$5,000; accroissement des facilités sur la ligne, \$60,000; clôtures paraneige, \$5,000; dragage à Pictou-Landing, \$2,550; voies de garage, \$12,500; élévateur à grain à Saint-Jean, \$32,000; élévateur à grain à Halifax, \$21,500; matériel roulant, \$190,000; équipement de stations, etc., \$6,300; machines en différents endroits, \$11,200; réclamation de McDonald et Moffatt pour travaux supplémentaires se rattachant à l'entreprise d'un quai à Sydney, \$1,074; pour payer à Ralph Jones moitié intérêt à 6 pour 100 sur \$38,915.37, somme reportée par le commissaire sur la réclamation du chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow concernant le "tuf" du contrat No 6 de Stewart et Jones, composée comme suit :—Sur \$38,055.37 depuis le 7 janvier 1893, date du jugement, jusqu'au 20 septembre 1893, date du paiement, et sur \$860 depuis le 7 janvier 1893, date du jugement, jusqu'au 9 octobre 1894, date du paiement, en tout \$1,694.99, soit \$847.50; chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour agrandissement à Summerside, \$710, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux, imputable sur le revenu, savoir :—Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le personnel du canal Rideau, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre-vingt-onze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Lachine, savoir :—Gratification à F-Houle, à raison de blessures, \$91; réparations générales, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois, savoir :—Réparations au déversoir, écluse 10, et fuite à l'écluse 12, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la reconstruction des portes de l'écluse de Saint-Ours, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations au canal de Grenville, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir :—Gages du personnel chargé de régler le niveau de l'eau en hiver, \$1,000; allocation pour loyer de maison au personnel, \$2,088, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

24. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent vingt-quatre piastres soit accordée à Sa Majesté pour les canaux de Williamsburg, savoir :—Gages des préposés aux nouveaux ponts, \$1,000; allocation pour loyer de maison au personnel, \$1,224, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

25. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cent vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray, savoir :—Allocation pour loyer de maison aux préposés du pont, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

26. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille cent soixante-six piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour couvrir les item non prévus, 1898-99, suivant le rapport de l'auditeur général, page A—5, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la mise en vigueur des règlements concernant la santé des employés sur les travaux publics, en vertu de l'Acte des Travaux publics (Santé) 1899, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir : bouées à gaz sur le fleuve Saint-Laurent, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent quarante-cinq mille neuf cent deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur le capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial, pour fournir un hangar pour les bagages des messageries à Truro, \$2,000; pour prolonger la digue à Lepers' Brook, à Truro, \$300; pour construire un pont en fer au-dessus de la voie, à Rocky-Lake, \$5,000; pour fournir des remises additionnelles pour les locomotives, \$80,000; pour payer la balance due sur l'embranchement de la filature d'Halifax, \$5,802; pour fournir un hangar à marchandises et améliorations à Rockingham, \$1,800; pour prolonger l'embranchement de la filature d'Halifax, \$70,000; pour prolonger le viaduc à charbon à Stellarton, \$3,500; pour agrandissement de la gare de Westville, \$3,000; agrandissement de la gare de Sydney, \$39,000; pour des voies d'évitement à Stellarton, près des mines Albion, \$2,500; pour réarranger, agrandir et prolonger la cour de la gare à Truro, \$9,500; pour agrandissement de la gare à Halifax, \$16,200; pour continuer les améliorations à Mulgrave, \$25,000; pour compléter le passage au-dessous de la voie à Christy's-Brook, Amherst, \$1,800; pour agrandissement de la gare à Amherst, \$3,500; construction première, \$2,000; dommages aux terres dans les divisions d'Oxford, New-Glasgow et Cap-Breton, \$2,000; pour consolider les ponts, \$100,000; pour changer les freins à air sur les voitures à voyageurs, etc., \$13,000; pour poser des freins à air aux wagons à marchandises, \$40,000; pour changer les attelages des voitures à voyageurs, \$26,000; pour poser des vestibules aux voitures à voyageurs, \$10,000; pour fournir des machines aux ateliers, \$5,000; pour changer les barres d'attelage des wagons à marchandises, \$20,000; pour matériel roulant additionnel, \$950,000; pour agrandissement de gares et facilités de trafic le long de la ligne du chemin de fer, \$104,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept cent treize mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, savoir : Embranchement de Murray-Harbour, y compris le pont d'Hillsboro', \$700,000; machines, \$3,500; matériel roulant, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cent quarante-six mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux, imputable sur la perception du revenu, savoir :—Canaux—Réparations et frais d'exploitation, \$597,100; appointements et dépenses casuelles des employés des canaux, \$34,600; supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition de l'Acte du service civil, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre millions cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour fermage au Grand Tronc de chemin de fer, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'embranchement de Windsor, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas un million soixante-dix mille trois cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Douanes, savoir:—Pour appointements et dépenses casuelles des ports suivants:—Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, \$115,005; du Nouveau-Brunswick, \$89,670; de l'Île du Prince-Edouard, \$18,715; de Québec, \$230,735; d'Ontario, \$322,590; du Manitoba, \$45,060; des territoires du Nord-Ouest, \$12,750; de la Colombie-Britannique, \$102,350; pour couvrir les dépenses imprévues, \$1,000; appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection et de service préventif; commission des douanes—Dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes, comme président de la commission; laboratoire de la douane—Frais des épreuves des sucres, mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin, \$67,500; divers—Journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, drapeaux, timbres de date, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, et pour frais judiciaires, \$30,000; frais d'entretien des croiseurs du revenu et du service préventif, \$30,000; somme à verser au département de la Justice, pour qu'il l'a débourse et qu'il lui en soit rendu compte, pour le service préventif secret \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du service des douanes dans le territoire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille sept cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir:—Pour appointements et dépenses contingentes des différents ports, savoir:—Province de la Nouvelle-Ecosse, \$2,920; de Québec, \$13,750; d'Ontario, \$9,000; du Manitoba, \$3,740; de la Colombie-Britannique, \$3,545; Territoires du Nord-Ouest, \$1,560; pour le laboratoire des douanes, somme additionnelle nécessaire, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-sept piastres et trente-trois cents soit accordée à Sa Majesté pour payer à J. Beatty le montant de sa gratification, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes,—montant additionnel nécessaire, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles sont lues comme il suit:—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cent soixante-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir: Département du Commerce, y compris \$700 à Mlle Shaw, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots, savoir:—pour service de la malle sur l'océan entre la Grande-Bretagne et le Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur tous les quinze jours entre Saint-Jean et Liverpool, Grande-Bretagne, pendant l'hiver de 1900-1, pas moins de dix voyages d'aller et retour, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, pendant l'hiver de 1900-1, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, pendant l'hiver de 1900-1, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean, Halifax et Londres durant les mois d'été, et durant les mois d'hiver entre Saint-Jean et Londres directement, ainsi qu'Halifax et Londres directement, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour des communications à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, du 1er juillet au 30 juin 1901, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour une ou des lignes de steamers faisant le service entre Saint-Jean et Halifax, ou l'une ou l'autre, et les Antilles et l'Amérique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve, *viâ* les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1900, au 30 juin 1901, entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *viâ* Yarmouth et des ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Saint-Jean et les ports du Bassin des Mines, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, entre Québec et le Bassin de Gaspé, en faisant escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre un port ou des ports de l'Île du Prince-Edouard et un port ou des ports de la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas trente-huit mille neuf cent trente-trois piastres et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service direct à la vapeur, tous les quinze jours, entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, pendant l'été, et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester pendant l'hiver, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour encourager l'établissement d'une ligne directe et développer le commerce entre le Canada et l'Afrique du Sud, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, service quotidien, durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona, avec un voyage tous les 15 jours à Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur, service quotidien, durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Port-Mulgrave et Saint-Pierre, avec service deux fois par semaine à Irish-Cove et Marble-Mountain, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas douze mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le Bassin de Gaspé et Dalhousie, et continuation du service après la fermeture de la navigation à Dalhousie jusqu'au 31 décembre 1900, entre New-Carlisle et le Bassin de Gaspé, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur durant la saison de 1900, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour communications à la vapeur, du 1er avril 1900 au 31 mars 1901, service quotidien, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso; trois fois par semaine entre Port-Mulgrave et Guysborough; et depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation en 1900, deux fois par semaine entre Port-Mulgrave et Port-Hood, ces voyages devant être poussés une fois par semaine jusqu'à Margaree et Chéticamp, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas huit mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour communications à la vapeur entre Halifax, N.-E., et l'Île de Porto-Rico, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté, pour communications à la vapeur entre la Malbaie et la Rivière-Ouelle, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas vingt-quatre mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté, pour le département du Commerce, savoir:—Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, \$3,500; pour couvrir la proportion des dépenses payables par le Canada pour le Bureau International des Douanes, \$600; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas sept mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir: pour les dépenses casuelles, du ministère du Commerce:—Aide aux écritures et autre, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$3,400; impressions et papeterie, \$1,500; divers, \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu,—Qu'une somme n'excedant pas deux mille deux cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Traitements des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du service civil,

y compris \$200 pour le secrétaire et \$75 pour un commis, lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatorze mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir:—Bureau du secrétaire du Gouverneur général—Aide aux écritures et autre, \$2,200; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$11,200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut commissaire représentant le Canada en Angleterre, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles, loyers et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et \$2,000 pour dépenses casuelles (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de chemins de fer) du haut commissaire, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat, savoir:—Aide aux écritures et autre, \$2,850; impressions et papeterie, \$1,900; divers, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Impressions et de la Papeterie—Aide aux écritures et autre, \$2,000; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le soin et le nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, \$100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles au sujet des listes électorales, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent mille quatre cent quatre-vingt-deux piastres et quatre-vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour le territoire du Yukon, savoir:—Paiement à la *Canadian Bank of Commerce* pour manutention et expédition de la poussière d'or à Dawson:—4 pour 100 (y compris l'assurance à 1½ pour 100, le transport à 1½ pour 100, l'escorte et tous les autres frais s'y rattachant, ½ de 1 pour 100), sur \$533,995.44, jusqu'au 1er juin 1899, \$21,347.80; commission de 2 pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs de Dawson, jusqu'au 1er juin 1899, \$4,285.96; 1½ pour 100 sur perceptions du revenu, \$664,274.83, jusqu'au 30 septembre 1898, \$9,964.10; 1½ pour 100 sur paiements au comptant, \$252,555.51, à Dawson, jusqu'au 30 septembre 1898, \$3,788.33; 2 pour 100 sur traites de la police à cheval du Nord-Ouest, 3,931.95; 2 pour 100 sur traites du département de la Milice et de la Défense, \$979.78—\$44,297.92; 3 pour 100 (moins 2½ pour 100 pour déboursés et assurance) sur \$468,382, du 1er juin au 31 octobre 1899, \$3,512.87; commission de 1½ pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, du 1er juin au 31 octobre 1899, \$10,971.82; commission de 1½ pour 100 sur perceptions de \$2,140,003.83 du revenu, du 1er octobre 1898 au 30 avril 1900, \$26,750; 1½ pour 100 sur paiements au comptant de \$425,531.84, du 1er octobre 1898 au 30 avril 1900, \$5,319.14—\$46,553.83; paiement à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord:—Commission de 2 pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, à Dawson, jusqu'au 1er juin 1899, \$4,589.85; commission de 1½ pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, à Dawson du 1er juin au 30 septembre 1899, \$4,981.25—\$9,571.10, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

41. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration, savoir :—Appointements des agents et employés au Canada, dans la Grande-Bretagne et les pays étrangers, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

42. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Société protectrice d'immigration pour les femmes à Montréal, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

43. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le refuge des filles à Winnipeg, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

44. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères; dépenses générales d'immigration et appointements de commis surnuméraires au bureau principal, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les trente-quatre premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La trente-cinquième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en réduisant le montant du premier item de \$2,850 à \$1,450.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme il suit :—

35. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir :—Secrétaire d'Etat—Aide aux écritures et autre, \$1,450; impressions et papeterie, \$1,900; divers, \$1,600, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

La trente-sixième résolution étant lue la seconde fois, est amendée en réduisant le montant du premier item de \$2,000 à \$1,510.

Et la dite résolution, telle qu'amendée, est adoptée, et elle est comme il suit :—

36. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cent dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses casuelles, savoir :—Département des Impressions et de la Papeterie—Aide aux écritures et autre, \$1,510; impressions et papeterie, \$1,200; divers, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les quatre résolutions suivantes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quarante et unième résolution étant lue la seconde fois,—et la question étant posée,—Que la Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

M. Sproule propose, comme amendement, secondé par sir Adolphe P. Caron, que la dite résolution soit réduite à \$100,000.

Et la question étant posée, l'amendement est rejeté sur division.

La question principale étant alors posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Les deux résolutions suivantes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La quarante-quatrième résolution étant lue la seconde fois, et la question étant posée,—Que la Chambre acquiesce à la dite résolution.

M. Sproule propose, comme amendement, secondé par sir Adolphe P. Caron,—Que la dite résolution soit réduite à \$200,000.

Et la question étant posée, l'amendement est rejeté sur division.

La question principale étant alors posée, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Bodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, savoir : Association des carabiniers du Canada—Allocation pour sa bâtisse au champ de tir à Rockliffe, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation à E. W. Armstrong, 14<sup>e</sup> batterie de campagne, pour blessures reçues à l'exercice annuel de juin 1898, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq piastres soit accordée à Sa Majesté comme compensation à Madame Kehoe pour avarie à sa propriété par un éboulement de neige, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour service de la garde au canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses du régiment canadien tenant temporairement garnison à Halifax, pour remplacer le régiment impérial dont le départ a été occasionné par la guerre en Afrique du sud, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le territoire du Yukon, savoir: Milice, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la solde et l'entretien du corps expéditionnaire du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-sept mille cent quarante piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice, savoir:—Dépenses diverses, y compris les territoires du Nord-Ouest, \$37,000; frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest, \$3,000; allocations de tournée, Colombie-Britannique, \$13,000; frais de voyage des juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de comté, Manitoba, \$2,500; allocations de tournée des juges *ad hoc*, \$200; frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en Haute cour de justice à London et Ottawa, \$1,500; dépenses sous l'empire des S.R.C., chap. 181, \$700; pour la mise à exécution de la loi sur les aubains, \$9,000; bureau du greffier de la cour et de la chambre des juges, à Prince-Albert, \$240, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté, savoir:—Pour améliorer le chemin de Grand-Falls, N.-B., \$400; terrains de l'artillerie, \$1,300; arpentages, \$500; revenu de l'intérieur, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille quatre cent une piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest Pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest des services rendus par eux en transportant les malles entre Bennett et Dawson au cours de l'hiver de 1898-99, 63,013 milles à 10 centins par mille, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante et une piastres et vingt centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice au Yukon, savoir:—Frais de subsistance du shérif dans le territoire du Yukon, \$600; frais de voyage du shérif à Dawson, \$651.20, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas sept mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour diverses dépenses se rattachant à l'enquête sur les grèves ouvrières dans les mines de la Colombie-Britannique, et pour rembourser le crédit des dépenses imprévues, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pension à Madame Delaney, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions, savoir:—A Melle Harriet Fraser, \$250; à M. Roderick Fraser, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions votées à la suite de l'invasion féniennne, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-six piastres et vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le paiement d'une indemnité aux pensionnaires au lieu de terres, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens, et pour service actif en général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.



18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas seize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour estampilles pour tabac importé et canadien, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour poids, mesures, gaz et électricité, savoir :—Loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, etc., pour les poids et mesures, \$2,500; appointements des inspecteurs de gaz, \$250; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour l'inspection du gaz et de l'éclairage électrique, y compris les appointements se rattachant à l'inspection de l'éclairage électrique et à l'achat ou à la réparation des instruments, \$1,500; appointements des officiers, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, \$850, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

\* M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Travaux publics, savoir :—Augmentation à T. F. McLaughlin, commis de 2<sup>e</sup> classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices militaires à Ottawa—Nouveau magasin (\$19,000 à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Manitoba, savoir :—Rapides de Saint-André—rivière Rouge (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les moyens de transports, savoir :—Bassin de radoub de Lévis—Prolongement du bassin (à voter de nouveau), \$85,000; port de Montréal (division d'aval)—Travaux en aval du courant Sainte-Marie (à voter de nouveau), \$300,000; Port-Colborne—Améliorations du port (à voter de nouveau), \$50,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics, imputable sur le revenu, savoir :—Édifices publics de la Nouvelle-Ecosse : Nouvel édifice public à Halifax, \$25,000; poste de la quarantaine sur l'île Lawlor, Halifax, y compris laboratoire avec microscope (à voter de nouveau), \$2,000; édifice public de Sydney—Modifications de l'installation, etc., \$550; édifice public de Kentville (à voter de nouveau), \$5,000; édifice public de Springhill (à voter de nouveau), \$5,000; édifice public de Liverpool—Achèvement, \$2,150; édifice public de Sydney-Nord,—Améliorations, 1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics du Nouveau-Brunswick :—Édifices publics de Moncton—Réfection, réparations, etc., (à voter de nouveau), \$2,000; édifice public de Marysville (à voter de nouveau), \$8,000; dépôt des immigrants à Saint-Jean, \$5,000; édifices fédéraux à Saint-Jean—Améliorations, changements, réfections, réparations, etc., \$6,000; quarantaine de Saint-Jean—Améliorations (à voter de nouveau), \$8,000; bureau de poste de Saint-Jean—Pour couvrir de nouveau le toit en cuivre (\$1,600 à voter de nouveau), \$2,900; Chatham—Nouvel entrepôt de douanes (à voter de nouveau), \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-treize mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Québec, savoir :—Édifice public de Buckingham (\$5,000 à voter de nouveau), \$8,000; Victoriaville—Édifice public (3,000 à voter de nouveau), \$8,000; Chicoutimi—Édifice public, 5,300; Lévis—Quarantaine des bestiaux—Réfections, améliorations et réparations, \$5,200; Drummondville—édifice public, \$5,000; quarantaine de la Grosse-Île, \$4,000; édifices publics de Montréal—Améliorations, changements, réparations, installation de l'éclairage

électrique, etc., \$6,400; bureau de poste de Montréal—Nouveaux calorifères, \$2,500; citadelle de Québec—Appartements du Gouverneur général—Réparations, mobilier, etc., \$2,700; cartoucherie de Québec—Laminoir, \$11,000; Hochelaga—Bureau de poste, \$10,000; Granby—Edifice public, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille sept cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics d'Ontario, savoir:—Cour suprême d'Ottawa, nouveau calorifère (à voter de nouveau), \$1,200; Brockville—salle d'exercices (à voter de nouveau), \$9,000; Deseronto—édifice public, \$5,000, London—Douane, changements et réparations, \$1,200; London—Bureau de poste—changement, installation et mobilier, \$2,000; Sarnia—édifice public (\$10,000 à voter de nouveau), \$15,000; Pictou—Edifice public, \$13,000; bureau de poste de Toronto—Agrandissement du local à la gare Union, ascenseur, \$7,250; Toronto—Bureau de poste, améliorations, y compris des wagons automobiles (à voter de nouveau), \$10,000; Toronto-Junction—Edifice public, \$5,000; Toronto—Douane et entrepôt de vérification, pavage, \$4,515; édifices publics d'Ottawa—Edifice Langevin, 2 nouvelles chaudières, 1,300; ateliers, nouvelle chaudière, \$850; restauration, peinture, etc, ouvrages extérieurs, renouvellement des plombs aux fenêtres du parlement, de la bibliothèque, de l'édifice de l'est, ouvrages en fer, \$7,000; installation et mobilier de bureau pour le ministère des Douanes, rue Wellington, \$6,000; bureau de poste, douane, nouvelles chaudières (à voter de nouveau), \$1,600; Kingston—Collège militaire royal, nouveaux bâtiments, gymnase et infirmerie (à voter de nouveau), \$8,000; Portage-du-Rat—Bureau de poste, etc., (à voter de nouveau), \$2,000; Sainte-Catherine—Salle d'exercices (à voter de nouveau), \$10,000; Windsor—Salle d'exercices (\$4,000 à voter de nouveau), \$15,000; Woodstock—Edifice public (à voter de nouveau), \$10,000; Rideau-Hall—Protection contre l'incendie, réfections, réparations, changements, réfection des toits métalliques, etc., \$11,800; Saint-Thomas—Salle d'exercices et armurerie, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics de Manitoba, savoir:—Rivière du Cygne—bâtiment des immigrants, \$1,200; Winnipeg, édifices publics fédéraux—Pavés en asphalte, etc. (à voter de nouveau \$1,400), \$2,100; Winnipeg, bureau de poste de—Améliorations, etc., \$2,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille neuf cent soixante-treize piastres et quatre vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les édifices et travaux publics des territoires du Nord-Ouest, savoir:—Red-Deer—Palais de justice, violon, etc, \$5,000; Red-Deer—Bureau des terres, \$700; Carnduff—Palais de justice, \$6,000; Edmonton—Palais de justice et prison, \$6,000; Macleod—Palais de justice, \$5,000; Yorkton—Palais de justice, \$5,000; Prince-Albert—Palais de justice, puits artésien, etc., \$1,100; Edmonton—Bâtiment des immigrants (à voter de nouveau), \$3,000; Calgary, palais de justice—Changements, installations, etc., \$1,600; Calgary, coffre de sûreté de la douane, \$600; Battleford—Réparations à la maison du régistrateur, \$1,000; Régina—Edifices du gouvernement du Nord-Ouest—Pour rembourser au gouvernement des territoires du Nord-Ouest les sommes qu'il a déboursées en 1897-98, pour réparations, renouvellements, installations, etc., \$1,773.87; Régina—Hôtel du gouvernement—Améliorations, réparations, etc., \$1,600; Régina—Bureau des titres de biens-fonds (à voter de nouveau \$3,500), \$5,000; Battleford—Palais de justice, réparations, \$600, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux et édifices publics de la Colombie-Britannique, savoir:—Kamloops—Edifice public, (à voter de nouveau), \$5,500; Victoria—Nouveau bureau de poste—Mobilier, etc. (à voter de nouveau), \$2,500; Vancouver—Salles d'exercices (à voter de nouveau), \$20,000; William's-Head—Station de quarantaine—Seconde chambre de désinfection, etc., \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas neuf mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics fédéraux en général, savoir:—Appointements des commis des travaux, aides, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille cinq cent cinquante piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc., savoir :—Ministère de l'Intérieur—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$12,500; ministère des Douanes—Porte de fer pour la voûte du magasin dans le sous-bassement, \$275; ministère des Postes—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$7,465.50; ministère des Travaux publics—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$1,500; bureau de l'Auditeur général—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$525; ministère de l'Agriculture—Casiers en acier avec tiroirs, etc., \$250; loyers—Édifices publics fédéraux, \$3,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Nouvelle-Ecosse, savoir :—Anse de Livingston—Achèvement du quai, \$2,500; anse de McNair—Réparations au quai, \$1,200; brise-lames de Blue-Rock—Réparations, \$2,000; Bayfield—Réparations au quai, \$300; Ogden's-Pond—Ouverture de l'étang et construction de travaux de protection de la plage, \$2,500; Port-George—Brise-lames isolé, \$3,000; Margaretville—Réparations au brise-lames, \$500; Port-Lorne—Réparations au brise-lames, \$2,200; Clementsport—Enlèvement d'obstacles dans le port, \$500; Baie de Gabarus—Brise-lames (à voter de nouveau), \$3,000; Port-Morien (Cow-Bay)—Réparations au brise-lames (à voter de nouveau), \$7,000; Petit-Bras-d'Or—Quai, \$3,000; Eskasoni—Quai, \$2,100; Grand-Narrows—Réparations au quai, \$2,200; Grand-Bras-d'Or—Réparations au quai, \$600; Grand-Village—Réparations au quai, \$300; Faulkner's-Creek—Quai, \$2,000; Brûlé—Réparations au quai (à voter de nouveau), \$1,200; Tâta-magauche—Réparations au quai (à voter de nouveau), \$350; Clifton—Réparations au quai (à voter de nouveau), \$350; Parrsboro'—Quai, \$7,500; Parrsboro'—Réparations au brise-lames, \$5,000; North Wallace—Réparations au quai, \$500; Ile à la Perdrix—Réparations à la jetée, \$500; Plympton—Réparations au brise-lames, \$1,200; Saulnierville—Réparations au brise-lames, \$2,000; Comeauville—Réparations au brise-lames, \$1,000; Digby—Réparations à la jetée, \$2,000; Anse à la Truite—Reconstruction de la face nord de l'extrémité intérieure du brise-lames, \$1,200; Whitehaven—Réparations au canal, \$3,000; Ecum-Secum—Quai, \$3,000; Isaac's-Harbour—Quai, \$3,000; New-Harbour—Brise-lames (à voter de nouveau, \$2,000), \$1,000; Port-Hilford—Brise-lames (à voter de nouveau), \$6,200; Passage de l'Est, Halifax—Havre et chenal des bateaux (à voter de nouveau), \$2,000; Sheet-Harbour—Réparations au quai, \$800; Lac Porter—Dragage et brise-lames à l'entrée du chenal (à voter de nouveau), \$4,000; Ile Fox, Laurence-town—Réparations au brise-lames, \$1,500; Chezzetcook-Ouest—Réparations au brise-lames, \$700; Three-Fathom-Harbour—Réparations aux travaux de protection, \$600; Chezzetcooke-Est—Quai (à voter de nouveau), \$3,000; Burlington—Réparations au quai, \$1,500; brise-lames de Chèverie—Jetée—Prolongement, \$3,000; Walton—Réparations au brise-lames, \$1,000; Ile Margaree—Quai (à voter de nouveau), \$1,000; Port-Magaree—Amélioration des ouvrages du port, \$3,700; Friar's Head—Havre des bateaux, \$500; Pointe du Phare—Havre des bateaux, \$500; Port de Mabou—Réparations aux jetées, \$1,000; Ile de Port-Hood—Réparations aux ouvrages de protection, \$1,000; Pointe Finlay—Brise-lames, \$2,000; Port-Hastings—Réparations au quai, \$2,000; Wolfville—Améliorations dans le havre (à voter de nouveau \$2,000), \$5,000; Chipman Brook—Reconstruction de la jetée, \$1,500; Pereaux—Jetée de débarquement, \$2,000; Avonport—Réparations à la jetée, \$1,000; Victoria Harbour—Réparations à la jetée, \$400; Scott's Bay—Réparations à la jetée, \$500; quai Ogilvie—Réparations, \$500; Bridgewater—Dragage (à voter de nouveau), \$5,000; Lunenburg—Dragage dans le port, \$5,000; Lunenburg—Pétardement de roches à l'entrée, \$200; Broad-Cove—Réparations au brise-lames, \$500; Chester—Nettoyage du chenal conduisant au port intérieur, \$250; Méricomish—Renouvellement du côté intérieur du quai, \$250; Ile au Caribou—Achèvement du brise-lames, \$1,800; Rivière John—Quai (à voter de nouveau), \$1,000; Summerville—Brise-lames pour remplacer le plus grand récemment détruit, \$2,500; Eagle-Head—Réparations et prolongement du brise-lames, \$3,500; Port-Medway-Est—Reconstruction du quai, \$1,800; Rivière Medway—Amélioration du chenal navigable en

aval du village du Moulin, \$500 ; Petit-de-Grat—Approfondir le chenal et élever les ouvrages de protection, \$1,800 ; L'Ardoise-Ouest—Jetée de protection à la Pointe La Bill, \$500 ; Passage Lennox—Dragage dans le passage de Carey, \$1,800 ; Pointe de l'Ours—Quai, \$2,000 ; Lockport—Achèvement du brise-lames, \$1,000 ; Black-Point—Quai, \$2,000 ; Haulover—Pour réparer le canal, \$500 ; Ile du Cap au Nègre—Réparations et prolongement du brise-lames, \$500 ; Clark's Harbour—Brise-lames (à voter de nouveau \$2,500), \$4,500 ; Boularderie-Centre—Quai, \$2,000 ; Kempt-Head—Quai, \$2,000 ; Neil's-Harbour—Brise-lames, \$3,000 ; Little-Narrows—Havre des bateaux au Grand-Etang, \$2,000 ; Englishtown, Sainte-Anne—Quai (à voter de nouveau), \$2,500 ; Ingonish—Brise-lames (à voter de nouveau), \$4,000 ; Port de Yarmouth—Prolongement des ouvrages de protection, \$2,800 ; brise-lames de Port-Maitland—Réparations, \$1,000 ; Rivière aux Castors—Prolongement de quai, \$1,200 ; Port de Chibogue—Ouvrage de protection, \$1,800 ; Pubnico-Ouest—Prolongement de la jetée, \$2,250 ; Chegoggin—Ouvrage de protection de la plage, \$800 ; Abbott's Harbour—Ouvrages de protection, \$1,200 ; Comeau's-Hill—Brise-lames, \$1,000 ; Argyle-Sound—Quai, \$500 ; Barrington-Head—Quai, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas soixante-quatre mille neuf cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Jetée de Pinette—Réparations, etc., \$500 ; jetée de Rustico-Sud—Réparations, etc., \$500 ; brise-lames de Rustico—Réparations, etc., \$2,000 ; île Wood—Prolongement du brise-lames du sud, \$7,000 ; anse au Canot—Brise-lames (à voter de nouveau) \$10,000 ; Bay View—Réparations de la jetée, \$500 ; jetée d'Annandale—Reconstruction de la tête de la jetée, \$1,250 ; anse de Campbell—Reconstruction de brise-lames, \$5,000 ; Souris—Pointe Knight—Consolider le brise-lames (à voter de nouveau) \$8 000 ; Crapaud (Victoria)—Réparations et prolongement de la jetée, \$1,200 ; port de Summerside—Brise-lames (à voter de nouveau) \$20,000 ; port de Cascumpee—Fermer la brèche à travers la plage, \$1,500 ; Hurd's-Point—Réparations de la jetée, \$500 ; jetée de West-Point—Prolongement (à voter de nouveau, \$2,000) \$5,500 ; brise-lames de Tignish—Pour terminer le prolongement et les réparations (à voter de nouveau) \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excedant pas cent treize mille deux cent trente-sept piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Nouveau-Brunswick, savoir :—Anderson's-Hollow—Réparations au brise-lames et enlèvement de la batture, \$600 ; Anse de Lord—Île aux Chevreuils—Prolongement du quai, \$1,000 ; Campobello, grève de Wilson—Réparations du brise-lames (à voter de nouveau) \$6,000 ; La Tête—Pour prolonger le quai, \$400 ; L'Etang—Pour achever le quai, \$1,200 ; Black Bay—Pour achever le quai, \$800 ; Quaco—Réparation au brise-lames, \$500 ; Dipper Harbour—Brise-lames, \$4,000 ; Chance Harbour—Brise-lames, \$4,000 ; Cap Hopewell—Nouveau quai (à voter de nouveau, \$6,000) \$10,000 ; Edgett's Landing—Pour compléter les réparations du quai, \$300 ; Dorchester—Brise-lames, \$5,000 ; pont de la rivière Main—Quai (à voter de nouveau, \$1,000), \$2,500 ; Saint-Louis—Réparations au quai, \$600 ; quai de la rivière Nicolas—Achèvement, \$1,500 ; Black Brook (Loggieville)—Quai (à voter de nouveau, \$2,500) \$4,770 ; Burnt-Church—Quai (à voter de nouveau, \$6,500) \$10,000 ; Chatham—Quai de la douane—Reconstruction et réparations (à voter de nouveau) \$3,000 ; quai de la Baie du Vin—Pour terminer la construction, \$5,000 ; Clifton (Stonehaven)—Brise-lames (à voter de nouveau, \$3,500), \$5,700 ; Shippigan—Quai à Lamecque (à voter de nouveau), \$2,100 ; Grande-Anse—Prolongement et réparation du brise-lames, \$9,300 ; Tracadie—Quai, \$1,500 ; Campbellton—Prolongement du quai et réparations, etc., \$6,700 ; Campbellton—Dragage, \$5,000 ; Mispec—Brise-lames à l'entrée du port, \$10,000 ; quais sur la rivière Saint-Jean, dans les eaux de marée, \$6,000 ; Rivière Shepody—Nouveau quai, \$2,500 ; Pointe Wolfe—Brise-lames, \$3,000 ; quai de Lower Néguaac—Pour payer à Roger Flanagan, procureur de l'entrepreneur originaire qui a construit le quai, en règlement complet

de toutes réclamations présentées par lui (somme votée de nouveau périmée le 30 juin 1898), \$267,50.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-huit piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall, savoir :— Pour payer à la Compagnie de dragage Gilbert, intérêt de \$22,388 ; pour agrandissement, \$141,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

La dite résolution étant lue la seconde fois,

Et la question étant posée, que cette Chambre acquiesce à la dite résolution, la Chambre se divise ; et elle est résolue dans l'affirmative.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-deux mille sept cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics, imputable sur le revenu, savoir : Ports et rivières de Québec :—Coteau-du-Lac—Quai sur le canal de Soulanges, \$2,800 ; Les Cèdres—Quai sur le canal de Soulanges, \$2,800 ; Carleton—Prolongement du débarcadère (à voter de nouveau), \$6,400 ; Maria—Caisson isolé, \$6,000 ; Anse-à-Beaufils—Améliorations à l'entrée du port (à voter de nouveau), \$2,000 ; Rivière-aux-Renards—Jetée (à voter de nouveau, \$1,000), \$2,000 ; Percé—Jetée de l'Anse du nord (à voter de nouveau \$3,000), \$10,000 ; Cap-Chatte—Prolongement de la jetée conduisant jusqu'au village, \$300 ; Ile de la Pierre-à-Meule—Débarcadère, \$1,500 ; Etang du Nord—Brise-lames à l'anse ouest, \$2,000 ; Bas du Saint-Laurent—Enlèvement de roches (à voter de nouveau), \$1,500 ; Quai du Bic—Addition et amélioration au quai (à voter de nouveau), \$1,500 ; Pointe-au-Père—Débarcadère, \$5,000 ; Les Bouies—Quai, \$5,000 ; jetée de Rimouski—Dragage et mouillage de chaloupes qui transportent les malles aux steamers ou les en rapportent, \$2,500 ; Réparations au quai, 4,800 ; Bic—Jetée à la Pointe à Côté, etc., \$5,000 ; lac Saint-Jean—Jetées, y compris les améliorations des avenues, etc., \$2,500 ; rivière Saguenay, en aval de Chicoutimi—Dragage (à voter de nouveau), \$4,000 ; Sainte-Anne-du-Saguenay—Quai, \$2,500 ; Quai de Roberval—Reconstruction de la superstructure détruite par le feu, \$10,000 ; Saint-Jérôme, lac Saint-Jean—Quai, \$2,500 ; Tadoussac—Réparations au quai, \$2,000 ; quai de Chicoutimi—Réparations, peinture de la remise, etc., \$1,000 ; Cacouna—Prolongement du quai (à voter de nouveau) ; \$4,000 ; Ile-Verte—Prolongement du quai et nouveau hangar à marchandises, \$4,500 ; lac Témiscouata—Débarcadères, \$1,200 ; La Malbaie—Exhaussement du quai et construction d'une remise devant servir à la fois aux marchandises et comme salle d'attente, \$5,700 ; Ile-aux-Coudres—Addition au quai, \$6,000 ; Baie-Saint-Paul—Réparations au caisson isolé, \$1,000 ; Saint-André-de-Kamouraska—Quai, \$4,900 ; Kamouraska—Addition au quai—Achèvement, \$5,000 ; Saint-Roch-des-Aulnaies—Quai (à voter de nouveau), \$3,000 ; Ile-aux-Grues, rive nord—Construction du quai et achat de terre (à voter de nouveau, \$6,000), \$9,000 ; Berthier (En-bas)—Elargir la tête de la jetée, \$5,600 ; Rivière du Sud—Achèvement des travaux de protection des bords de la rivière, \$1,500 ; Saint-Michel de Bellechasse—Réparations au quai, \$1,000 ; Saint-Laurent—Réparations au quai, \$1,300 ; Cap Santé—Quai (à voter de nouveau, \$2,000), \$3,500 ; Saint-Jean-des-Chaillons—Améliorations du port (à voter de nouveau), \$3,600 ; Sainte-Emélie—Quai, \$3,000 ; rivière Batiscan—Dragage à l'embouchure du chenal, \$3,000 ; Port de Nicolet—Réparations à la jetée, \$2,500 ; écluse et barrage d'Yamaska—Paiement aux "Président et Syndics de la Commune de la Seigneurie d'Yamaska," en règlement complet et final de toutes réclamations pour dommages causés à leurs terres par suite des dites constructions, \$3,000 ; jetée du lac Mégantic—Réparations et améliorations, \$2,000 ; quai de Saint-Mathias—Caisson d'amont, \$2,000 ; Sabrevois—Quai (à voter de nouveau), \$2,000 ; rivière Riche-

lieu—Estacade du côté est de l'entrée au pont tournant du chemin de fer V. C. à Saint-Jean, \$1,500 ; rivière Richelieu—Jetées et estacades pour la protection des bateaux au pont du chemin de fer le Grand Tronc, Belœil, \$700 ; Saint-Lambert—Mur de protection en coffrage, \$10,000 ; Quai de Graham—Achèvement, \$4,000 ; Ile Perrot Sud—Réparations au quai, \$800 ; quai de la Pointe à Valois—Réfection, réparations, etc., \$800 ; Coteau-Landing—Dragage (à voter de nouveau), \$2,000 ; rivière Châteauguay—Dragage (à voter de nouveau, \$1,500), \$5,000 ; rivière Gatineau—Travaux de protection sur le côté est de la rivière, \$7,300 ; Hull—Débarcadère, \$10,000 ; Greece's Point—Quai, \$3,000 ; Lanoraie—Réparations au quai et construction d'un brise-glace (à voter de nouveau), \$1,500 ; Sorel—Brise-glace, \$8,200 ; Sorel—Jetée, \$25,000 ; L'Islet—Jetée, \$900 ; Grande-Vallée—Jetée, \$2,000.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cent soixante et dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept piastres et cinquante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières dans la province d'Ontario, savoir:—Depot-Harbour—Brise-lames, \$50,000 ; Sarnia—Dragage, \$11,250 ; Port-Hope—Dragage, \$5,000 ; réparations à la jetée, \$2,000, \$7,000 ; Lancaster—Quai, \$5,000 ; Cobourg—Réparations à la jetée et dragage, \$5,000 ; Rivière Nation, bras nord—Achat des droits riverains et enlèvement du barrage, les intéressés y contribuant, \$2,500 ; Rivières Severn et Noire—Améliorations relativement à la régularisation des eaux des lacs Simcoe et Couchichingue, \$2,500 ; Beaverton—Réparations au quai, \$1,000 ; Oshawa—Réparations au quai, (à condition que le havre soit transféré à la municipalité et que cette dernière s'engage à l'entretenir à l'avenir, (à voter de nouveau, \$8,000,) \$10,000 ; Port de Pickering—Réparations aux brise-lames et dragage, \$4,000 ; Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est, etc. (à voter de nouveau), \$40,000 ; Port de Toronto—Détournement de la Don et dragage dans le port (à voter de nouveau), \$25,000 ; Bronte—Améliorations du port, \$5,000 ; Oakville—Réparations à la jetée du ouest à l'entrée du port, etc., \$5,000 ; Chenal de Burlington—Réparations aux jetées et dragage (à voter de nouveau), \$20,000 ; Crique à McGregor—Pour indemniser MM. Taylor et Williamson de tous dommages causés à leur entrepôt à Chatham par l'éboulement de parties du bord gauche ou sud de la crique, à la suite du dragage fait par une drague de l'Etat, \$250 ; Crique à McGregor—Paiement solde à E. W. Seane, de sa réclamation pour dommage à sa propriété par suite du dragage de la crique, \$5,000 ; Havre de Rondeau—Réparations, \$1,500 ; dragage, \$3,907.55, \$5,407 ; Little-Bear-Creek—Dragage (à voter de nouveau), \$2,000 ; Port-Burwell—Amélioration du port, \$30,000 ; Port-Stanley—Quai, \$8,000 ; Kingsville—Réparations et améliorations au quai et au brise-lames, \$15,000 ; Ile de la Pointe Pelée—Quai (à voter de nouveau), \$6,000 ; Leamington—Jetée, \$15,000 ; Rivière Sydenham—Dragage (à voter de nouveau), \$5,000 ; Bayfield—Prolongement des jetées, \$5,500 ; Port de Goderich—Reconstruction du brise-lames, etc. (à voter de nouveau), \$20,000 ; Port de Goderich—Dragage—Achèvement (à voter de nouveau), \$11,000 ; Port-Albert—Dragage, \$1,000 ; Port de Goderich—Solde payable à l'entrepreneur L. Madigan, y compris le dépôt de garantie et d'intérêt, \$5,039.98 ; Port de Goderich—Miner et enlever la batture de roches dans le voisinage de l'élévateur, \$4,700 ; Port de Goderich—Réparations à la jetée de l'entrée du nord, \$2,100 ; Port-Elgin—Brise-lames (à voter de nouveau), \$3,000 ; Port-Elgin—Dragage, \$1,500 ; Kincardine—Dragage, \$2,500 ; Kincardine—Amélioration du port, \$5,000 ; Warton—Débarcadère, \$10,000 ; Southampton—Dragage, \$2,000 ; rivière Saugeen—Améliorations, etc., \$5,000 ; Baie de Colpoys—Prolongement de la jetée, \$600 ; Lion's-Head—Réparations à la jetée, \$1,000 ; Lion's-Head—Dragage, \$1,500 ; Port d'Owen-Sound—Dragage et prolongement des travaux de protection des jetées (à voter de nouveau, \$9,000), \$30,000 ; Oxenden—Addition au quai, \$4,000 ; Port de Meaford—Dragage et pilotis, \$30,000 ; Thornbury—Réparations aux constructions du port, \$1,000 ; Port de Collingwood—Améliorations (à voter de nouveau, \$30,000), \$50,000 ; Barrie—Travaux de reconstruction et réparations des quais publics, \$3,000 ; Hawkstone—Quai (à voter de nouveau, \$1,500), \$2,250 ; Port de Midland—Dragage, \$3,300 ; Bruce-Mines—Quai (à voter de nouveau), \$8,000 ; Baie de Providence—Quai (à voter de nouveau), \$5,000 ; Sheguindah—Débarcadère, \$2,300 ; Sault-Sainte-

Marie—Améliorations du port, \$10,000; Little-Current—Amélioration du chenal du nord, \$1,900; Port-Findlay—Quai (à voter de nouveau, \$2,500), \$5,800; Port-Arthur—Dragage, \$3,500; Desbarats—Achèvement du quai, \$1,000; Hawkesbury—Dragage, \$1,000; North-Bay—Réparations, \$2,300; Quai sur le lac Témiscamingue (à voter de nouveau, \$1,000), \$3,000; rivière Ottawa—Barrage sur le chenal principal en amont du rapide du Long-Sault au pied du lac Témiscamingue, et exploration, \$5,000; rivière Scugog—Dragage du chenal (à voter de nouveau), \$1,000; rivière Fénélon—Piliers pour régulariser la descente des billots, \$800; Pointe à Esturgeon—Quai sur le lac l'Esturgeon, \$500; rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur dans les détroits à Pétéwawa en amont de Pembroke (à voter de nouveau), \$7,000; rivière Otonabie—Amélioration de la navigation (à voter de nouveau, \$2,000), \$2,500; rivière des Sauvages (*Indian River*)—Dragage d'une passe à travers le Coude-du-Diable et aussi d'une batture à Sandy's-Landing (à voter de nouveau), \$2,000; quais du bassin de radoub de Kingston—Travaux de reconstruction et de réparations, \$5,000; lac Sparrow—Elargissement de la décharge du lac, \$1,700; rivière de la Nation du Sud—Pour améliorations au Pitch-off, \$5,000; Trenton—Dragage du chenal, canal Murray, jusqu'au dock du chemin de fer Ontario Central, etc., \$8,400, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières du Manitoba, savoir:—Lac Manitoba—Création de nouvelles décharges pour empêcher le débordement du lac et maintenir un niveau convenable pour les besoins de la navigation (à voter de nouveau), \$25,000; quai sur le lac Winnipeg (à voter de nouveau), \$1,000; Selkirk—Quai, \$6,000; Hnaua—Réparations au quai et prolongement, \$4,000; havre aux Goëlands—Quai, \$2,900; Lac Manitoba—Dragage à l'extrémité sud du petit chenal, \$1,200; rivière à la Vase-Blanche—Dragage, \$5,000; lac Dauphin—Abaissement du niveau, \$5,000; enlèvement des cailloux et obstacles dans la rivière LaPluie, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières de la Colombie-Britannique, savoir:—Rivière Colombie—Améliorations des détroits entre les lacs La Flèche d'en-haut et d'en-bas (à voter de nouveau), \$15,000; rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden (à voter de nouveau), \$2,000; rivière Fraser—Amélioration du chenal, travaux de protection, etc., \$40,000; réparations et améliorations générales des constructions des ports et rivières et des ponts, \$3,000; port de Victoria—Enlèvement du rocher Dredger et dragage à d'autres endroits, \$15,000; lacs Anderson et Kennedy—Nettoyer les décharges, \$2,500; rivière au Saumon—Enlèvements des corps morts et autres obstacles à la navigation, etc., \$2,500; William's-Head—Station de quarantaine—Réparations des quais, service d'eau, etc. (à voter de nouveau), \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dragage, savoir:—Nouvel outillage de dragage—Ontario et Québec, \$75,000; nouvel outillage de dragage—Provinces maritimes (à voter de nouveau), \$50,000; pour pourvoir aux réparations nécessaires aux dragueurs de la Colombie-Britannique, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille deux cent trente piastres soit accordée à Sa Majesté pour les ponts et chaussées, savoir:—Pont du chenal de Burlington—Accumulateur électrique pour ouvrir et fermer le port sur le chenal de Burlington, matériel d'éclairage électrique, lampes et garde-fous sur les piles, \$3,730; Pont de Kemptville—A la ville de Kemptville, pour solde de toutes dégradations au pont de la rivière Rideau, \$2,000; pont des Joachims—Reconstruction—Le gouvernement d'Ontario contribuant \$4,000 et le gouvernement de Québec \$2,000—(à voter de nouveau), \$14,500; Ottawa—Pont de la rue Maria, sur le canal Rideau—Reconstruction (à voter de nouveau, \$37,000), \$50,000; Pont du Portage-du-Fort—Reconstruction, pourvu que les gouvernements de Québec et d'Ontario contribuent chacun \$5,000—(à voter de nouveau), \$19,000; ville d'Ottawa—Ponts sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau, et leurs abords, réparations ordinaires,

\$2,000; Battleford—Pont—Pour remplacer la vieille superstructure condamnée, \$25,000; pont de la Gatineau—Pour indemniser les municipalités de la Gatineau et de Hull des dommages fait- au pont de la rivière Gatineau par les estacades de l'Etat et les billots, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille vingt-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques, savoir:—Lignes aériennes et câbles sous-marins, golfe Saint-Laurent, etc. Ligne sur la rive nord du Saint-Laurent, prolongement depuis Romaine vers l'est jusqu'à Belle-Isle—(à voter de nouveau, \$26,000), \$40,000; achat de matériaux pour un fil de plus à poser par la Cie de télégraphe *Great North Western* entre Québec et Sainte-Flavie, mettant en communication directe avec le réseau télégraphique du golfe et procurant ainsi plus de facilités pour le service des signaux, \$5,000; contribution à la Cie de télégraphe *Great North Western* jusqu'à concurrence de la moitié des frais de construction d'une ligne courte directe entre Gaspé et la Rivière-aux-Renards (18 milles), et pour transférer le fil télégraphique de l'Etat de l'ancienne ligne (28 milles), et pour transférer le fil télégraphique de l'Etat de l'ancienne ligne (28 milles) à la nouvelle, l'usage de cette dernière devant être gratuit—pour solde de compte y compris l'intérêt sur le montant (\$912,50), \$1,022; îles de la Madeleine—Câble entre Amherst et l'île aux Meules, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques dans Ontario, savoir:—Île Pelée—Renouvellement des portions primitives du câble reliant l'île avec la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trente-sept mille cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques dans la Colombie-Britannique, savoir:—Alberni-Clahquot—Ligne télégraphique, \$6,500; Ashcroft-Barkerville, ligne télégraphique—Plantation de poteaux neufs, \$14,000; de la station de Golden, chemin de fer Canadien du Pacifique, à Windermere—Ligne télégraphique, \$9,000; communication télégraphique entre l'île Vancouver et l'île Salt-Spring, \$1,550; de 150 Mile-House à Quesnel-Forks et Horsefly—Ligne télégraphique, \$6,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille deux cent cinquante-six piastres soit accordée à Sa Majesté pour divers, savoir:—Pour la famille de feu Frank Ricard, qui s'est noyé dans le Yukon pendant qu'il travaillait, en qualité de chef d'équipe, à la construction du télégraphe entre Bennett et Dawson, \$156; statue de Sa Majesté la Reine en mémoire de son grand jubilé (à voter de nouveau, \$6,500), \$13,000; monument à l'honorable Alex. Mackenzie (à voter de nouveau), \$4,000; pour indemniser Joseph R. Roy, ingénieur dirigeant, Colombie-Britannique, de la perte de ses effets dans l'incendie de New-Westminster, 11 septembre 1898, \$700; portrait de Sa Majesté la Reine, fret, etc., compris, \$1,000; appointements des personnels de l'architecte en chef et de l'ingénieur en chef, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de tout autre acte, \$7,400, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les édifices publics, à compte du capital, des territoires du Yukon (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques du territoire du Yukon, savoir:—De Quesnel à Atlin, C.-B., (à voter de nouveau), \$110,000; de Dawson au fort Cudahy ou à la rivière Fifty-Mile, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les sentiers, chemins et ponts du territoire du Yukon (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour loyer, chauffage, éclairage, etc., des édifices publics du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.



15. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-sept mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques—Territoire du Yukon—Frais d'exploitation, y compris les réparations, appointements du comptable et frais de subsistance, \$47,500; ligne télégraphique—Quesnel-Atlin—Frais d'exploitation, \$40,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour lignes télégraphiques et câbles sous-marins—Golfe du Saint-Laurent, etc., télégraphiste spécial à la Pointe-au-Père, etc., pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille cent cinquante-trois piastres et quatre-vingt-dix-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour un édifice public à Hull (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille six cent vingt-deux piastres et vingt et un centins soit accordée à Sa Majesté pour les ponts sur les glissoirs des Chaudières (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille sept cent soixante-sept piastres et quatre-vingt-quatre centins soit accordée à Sa Majesté, pour le ministère des Postes, savoir:—Pour nominations additionnelles et pour augmentation des appointements du service extérieur, comme suit:—Salaires de 5 facteurs supplémentaires au bureau de poste de Toronto à \$360 chacun, \$1,800; un commis de première classe au bureau de poste, Toronto, \$1,200; augmentation des appointements de M. F. Hawken, inspecteur des postes à Ottawa, \$121.12; augmentation des appointements d'un commis de première classe dans le bureau de l'inspecteur à Ottawa, \$50; les augmentations suivantes seront payées et les promotions qui suivent seront accordées nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil:—A. Curran, commis de la 2e classe, transféré au bureau de poste d'Hamilton, \$150; R. S. Cox, facteur à Winnipeg, \$90; James Murray, commis de la 3e classe dans le bureau de l'inspecteur des postes à Victoria, \$100; et la promotion de J. H. Fearnside et C. W. W. Fielding au rang de commis de la 3e classe dans le bureau de poste d'Hamilton, \$700 par année chacun, \$1,740; allocation de commutation à Madame Mary Starkey, veuve de feu le courrier de la malle sur chemin de fer, Walter Starkey, tué pendant qu'il était au service le 2 juillet 1894, \$2,000; coût de la gravure des mappes postales d'Ontario et du Manitoba, \$6,300; pour rembourser au gouvernement impérial la solde militaire des commis de poste canadiens dans le Sud-Africain, du 17 février au 31 décembre 1900, \$1,306; pour augmenter l'allocation provisoire aux personnels du service de la malle sur chemins de fer, des bureaux de poste et des bureaux des inspecteurs dans le Manitoba et la Colombie-Britannique, à cause du coût exceptionnel de la vie, \$8,617.39; sous-maître de poste à Sait-Jean, \$1,600; gratification de deux mois de salaire de feu son mari, gardien de nuit à Charlottetown, à Madame J. D. Mason, \$33.33, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille sept cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir:—Département des Postes—5 premiers commis, \$50 chacun, \$250; 6 commis de la 1re classe, \$50 chacun, \$300; 5 commis de la 2e classe, \$50 chacun, \$250; 48 commis de la 3e classe, \$50 chacun, \$2,400; 27 emballeurs, trieurs et messagers, \$30 chacun, \$810; 1 commis additionnel de la 1re classe, \$1,400; augmentation des appointements de G. F. Everett, surintendant du bureau des mandats-postes, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200; augmentation des appointements de J. D. Campbell, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$140, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice dans le territoire du Yukon, savoir:—Allocation de voyage aux juges dans le territoire du Yukon, \$1,500; appointements du shérif, cour Territoriale, territoire du Yukon \$2,000; appointements du greffier, cour Territoriale, territoire du Yukon, \$2,000; autre juge de la cour Territoriale du Yukon, \$4,000; frais de subsistance de deux juges dans le ter-

ritoire du Yukon, \$6,000; diverses dépenses relatives à l'administration de la justice, \$8,000; entretien des détenus dans le territoire du Yukon, \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Dorchester :—Somme supplémentaire requise, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du sous-receveur général à Saint-Jean, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil, savoir :—Département de la Justice—Hector Verret, commis de 2e classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,100; appointements de Mlle Emma Maria Armstrong comme commis de la 2e classe cadette, \$600, et augmentation à un messenger, \$30, \$630; dépenses casuelles—Aide aux écritures, y compris \$30 à G. R. Cleland, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$230, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du secrétaire du Gouverneur général—Promotion d'un commis de la 2e classe à la 1re classe, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Secrétaire d'Etat—Promotion d'un commis de la 2e classe, \$1,400; pour la nomination de A. Brophy comme commis de la 2e classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,100, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille huit cent quatre-vingt piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des impressions et de la papeterie—Augmentations statutaires, 1 commis de la 1re classe, \$50, 1 messenger, \$30, \$80; trois commis de la 2e classe cadette à \$600, \$1,800, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante-quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages—Aide aux écritures, \$825; rémunération additionnelle au secrétaire du département, J. D. McLean, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Marine et des Pêcheries—Augmentation des appointements de W. P. Anderson, ingénieur en chef, et de John Hardie, premier commis et député intérimaire du ministre, \$200 chacun, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$400; commis de la 2e classe cadette, 1 à \$800, 1 à \$750, 1 à \$650, 1 à \$600, \$2,800; augmentation à deux messagers, \$30 chacun, \$60; augmentation à S. B. Kent, de \$1,400 à \$1,450 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$50; augmentation de \$50 à R. Beaulieu, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Milice et de la Défense—Pour augmentation des appointements du capitaine A. Benoit (promu premier commis), nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Finances—Augmentation de salaire à 2 messagers, \$30 chacun, \$60; augmentation des appointements de C. W. Treadwel, premier commis et secrétaire du département, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$200, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Chemins de fer et Canaux—Augmentation des appointements de L. K. Jones, secrétaire du département et premier commis dans le bureau du député du ministre et ingénieur en chef, nonobstant les

dispositions de l'*Acte du service civil*, \$200; augmentation à 1 commis, W. A. Halliday, \$50, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas treize cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'auditeur général—Trois commis de la 2e classe cadette, \$1,800; moins—Somme portée dans le budget principal pour un messenger, qui sera affectée aux appointements d'un commis, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Intérieur—Augmentation des appointements de Otto J. Klotz, astronome, de \$1,800 à \$2,000, à partir du 1er juillet 1900, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille huit cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de l'Agriculture—Augmentation des appointements de W. J. Lynch, premier commis de la division des brevets d'invention, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$100; promotion de J. W. D. Verner, commis de la 3e classe à \$1,000 dans le budget principal, à la 2e classe, \$100; augmentation statutaire à W. J. Walsh, omise dans le budget principal, \$50; trois commis de la 2e classe cadette, à \$600 chacun, \$1,800; dépenses casuelles—Nomination d'un aide-examineur des brevets d'invention, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$800, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille cent soixante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Douanes—Augmentation des appointements de A. Morin, \$100, et des salaires de W. H. Carlton, W. D. P. Bales, messagers, \$30 chacun, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$160; dépenses casuelles—Somme additionnelle pour rapports statistiques des importations et exportations, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, \$15,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département de la Commission géologique—Appointements d'un commis à la 2e classe cadette, \$600; moins—Salaire d'un messenger, \$500, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent piastres soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du haut commissaire pour le Canada en Angleterre—Pour promotion d'un commis de la 2e classe à la 1re, et d'un commis de la 3e à la 2e, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département du Revenu de l'Intérieur:—Premier commis et comptable, F. R. E. Campeau, de \$2,250 à \$2,400, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trente et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la police fluviale, savoir: service spécial. (Sur cette somme, \$5,000 pourront être dépensées, sujet à une audition spéciale,) pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme il suit:—

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six cent soixante-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, savoir: Solde des dépenses se rattachant à la commission chargée de faire une enquête sur les affaires du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent cinquante piastres soit accordée à Sa Majesté pour le pénitencier de Kingston, savoir: Gratuités à A. P. O'Donnell, ci-devant garde-magasin, \$2,000, et à N. P. Wood, ci-devant aide-garde-magasin, \$350, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

3. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le compte rendu, l'impression, etc., des *Débats* du Sénat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

4. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas soixante-cinq mille six cent cinquante-neuf piastres et trente centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes, savoir: Frais d'une enquête judiciaire sur certaines affaires d'élection, somme dont les commissaires pourront avoir besoin pour payer les frais de témoins, etc., \$20,000; A. M. Harvey Atkinson, C. R., pour services d'avocat à l'officier-rapporteur dans la récente élection faite sous l'empire de l'Acte de tempérance du Canada dans Westmoreland, Nouveau-Brunswick, au sujet des procédures prises contre la validité de la dite élection, \$101.80; prévisions du sergent-d'armes, \$5,357.50; papeterie, \$5,300; listes électorales des provinces, \$8,000; dépenses casuelles du greffier de la couronne en chancellerie, \$3,000; somme additionnelle pour publication des *Débats*, \$20,000; augmentation des appointements du comptable, du député sergent-d'armes et de 4 commis, \$50, \$300; commis de session, \$3,120; traducteurs français, \$480, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

5. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la bibliothèque du parlement, savoir: Deux messagers pendant la session de 1901, \$500; augmentation des appointements de MM. Smith et Sylvain, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

6. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les arts, l'agriculture et la statistique, savoir: Exposition de Glasgow, \$25,000; recensement du Canada, \$100,000; compartiments froids sur les navires à vapeur, les chemins de fer, dans les entrepôts et beurreries, et pour améliorer et faire apprécier la qualité des produits agricoles canadiens, \$30,000; exposition de Paris, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

7. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine des bestiaux, savoir: services de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

8. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine, savoir: districts organisés et salubrité publique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

9. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

10. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinquante trois mille deux cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense, savoir: propriétés militaires, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

11. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent trente-huit piastres et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la Milice et Défense, savoir:—Gratification à Mme. T. J. Benbow, \$76.25; gratification à la famille de R. Roussel, Québec, \$62, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

12. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour monuments sur champs de bataille, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

13. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la guerre dans l'Afrique du Sud, savoir:—Garnison provisoire à Halifax:—Gratification aux employés suivants pour travail supplémentaire au sujet des contingents Sud-Africains:—B. Sulte, E. B. Holt, P. Weatherbe, G. Guy, P. Clarke, F. E. Knight, E. E. Lemieux, L. Foley, G. S. Maunsell, F. Beard, S. R. Tooley, \$100 chacun; F. X. Lambert, W. H. Aumond, T. C. Larose, F. E. P. Aldrich, W. J. Davidson, N. Casault, E. Verrault, J. Courtman, E. A. Weather-son, \$50 chacun. Ces sommes seront imputables sur le fonds établi pour dépenses des troupes servant dans l'Afrique du Sud, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

14. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas un million neuf cent cinquante-neuf mille neuf cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et

canaux, imputable sur le capital, savoir :—Chemin de fer Intercolonial :—Accroissement des facilités de trafic sur la ligne, \$112,800 ; achat d'outils et de machines, \$66,000 ; installation du système d'éclairage au gaz de Pintsch dans les wagons à voyageurs, \$4,800 ; agrandissement de la gare à Lévis, \$100,000 ; nouvelles voies de garage, \$105,500 ; trois grues à vapeur mobiles, \$30,000 ; construction d'un nouveau pont en acier à Etchemin—Coût supplémentaire, \$22,000 ; agrandissement de gare à Saint-Jean (à voter de nouveau \$150,000), \$203,000 ; dragage et pétardement à Halifax, \$11,000 ; exhaussement du pont du chemin de fer Sydney et Louisbourg, \$3,300 ; amélioration du service du passeur au détroit de Canso, \$250,000 ; prolongement de la voie aux usines de cuivre (*Crown*), Pictou, \$20,000 ; matériel roulant, \$400,000 ; rails et chevilles d'acier, \$420,000 ; élévateur à grain à Saint-Jean, \$2,000 ; consolidation des ponts en fer (à voter de nouveau), \$80,000 ; construction de nouvelles remises à locomotives et agrandissement des anciennes (à voter de nouveau, \$52,000), \$60,000 ; amélioration à la Pointe-Tupper (à voter de nouveau), \$7,000 ; construction d'un mur de soutènement au Cap-Breton (à voter de nouveau), \$8,000 ; pour plaques tournantes plus grandes (à voter de nouveau), \$11,000 ; travaux d'améliorations à Mulgrave (à voter de nouveau), \$10,000 ; pour la construction d'un passage en dessous de la voie à Christie's-Crossing (à voter de nouveau), \$3,500 ; amélioration du service télégraphique (à voter de nouveau), \$12,000 ; pour la construction de bâtiments de repos aux stations de locomotives (à voter de nouveau), \$3,000 ; pour puits à cendres (à voter de nouveau), \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

15. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, savoir :—Pour raccourcir la ligne-mère en y redressant certaines courbes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

16. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Pont tournant sur le canal à la 4e concession, Humberstone (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

17. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal Lachine, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

18. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction du canal de la Trent, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

19. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal du Rapide Plat, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

20. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la réparation du quai au canal de Cornwall, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

21. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement du canal de la Pointe à Farran, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

22. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'agrandissement, à l'entrée supérieure, du canal des Galops, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

23. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent trente-neuf piastres et soixante-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie, savoir :—Somme accordée à Hugh Ryan et Cie, avec intérêts, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

24. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille huit cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent, savoir :—Appointements de H. S. Greenwood, sous-ingénieur, absent au Sud-Africain en qualité de membre du second contingent, à compter du 1er mars 1900 jusqu'au 31 décembre 1900, ou pour une période moindre, selon la durée de son absence, \$1,500 ; gratification à la veuve de feu G. E. Robertson, correspondant à deux mois d'appointements, \$300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

25. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quinze piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges, savoir :—Pour payer à Maxime Clément, pour blessures reçues en travaillant, \$75, et pour médicaments et soins de médecin, \$40, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

26. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal du lac Saint-François, savoir : Travail de protection du côté sud (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

27. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Beauharnois, savoir :—Arpentage et délimitation des terres (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

28. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Chambly, savoir :—Reconstruction du pont sur la rivière des Iroquois, \$1,000; arpentage et pose de bornes (à voter de nouveau), \$1,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

29. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cinquante-six mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, savoir :—Réparations en général, \$30,000; drainage à Port-Colborne, \$6,000; renouveler les jetées d'entrée à Port-Colborne (à voter de nouveau), \$20,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

30. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les travaux généraux de réparation et d'amélioration du chenal Saint-Pierre, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

31. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent quatre-vingt-une piastres et quatre-vingt-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer d'Annapolis à Digby, savoir :—Paiement d'intérêt à O'Neil et Campbell, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

32. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour réparations et changements faits au wagon-palais du Gouverneur général, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

33. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour explorer la rivière Ottawa, dans le but d'améliorer la navigation, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

34. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quinze mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour faire une exploration dans le but de découvrir la route la plus praticable pour une voie ferrée construite en entier sur le territoire canadien, à partir d'un endroit quelconque sur un chemin de fer existant, pour aller au district du Klondike et à un port de mer de la Colombie-Britannique (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

35. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent seize piastres et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer Intercolonial, savoir :—Paiement à J. J. Wallace et J. M. Lyons de l'augmentation d'appointements de \$25 chacun, par mois, du 1<sup>er</sup> octobre 1899 au 10 avril 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

36. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent trente-deux piastres soit accordée à Sa Majesté pour allocation pour loyer de maison aux gardiens de pont des canaux de Murray, Cornwall et Williamsburg, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

37. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour appointements et dépenses au canal Rideau, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

38. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois piastres soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine, savoir :—Paiement à la veuve de feu John Conway d'une gratification équivalente à deux mois d'appointements de son feu mari, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

39. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le personnel du canal Welland, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

40. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois cent mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour améliorer l'entrée du port de Port-Colborne (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

41. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour subventions postales et aux paquebots, savoir :—Supplément pour service par steamer entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

42. Résolu,—Qu'une somme supplémentaire n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour communication par steamer pendant la saison de 1900, c'est-à-dire depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la navigation, entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

43. Résolu,—Qu'une somme supplémentaire n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer, pendant la saison de 1900, entre Sydney et Whycomagh, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

44. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer, pendant l'année 1900, entre St. Stephen, N.-B., et des points de la rivière Sainte-Croix, l'île au Chevreuil, Campobello et les îles intérieures, baie de Pasamaquody, Le Tête et la baie Noire, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

45. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf piastres et trente et un centins soit accordée à Sa Majesté pour arrérages pour service par steamer entre Grand-Manan et la terre ferme, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

46. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas cent quarante-sept piastres et quarante et un centins soit accordée à Sa Majesté pour arrérages pour communication par steamer en 1900 entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

47. Résolu,—Qu'une somme supplémentaire n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer entre Port-Mulgrave et Saint-Pierre, poussant deux fois par semaine jusqu'à Irish-Cove et Marble-Mountain, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

48. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas trois mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour service par steamer entre Annapolis et Kingsport et London, quatre voyages, à \$750 chacun, pour l'année finissant le 30 juin 1900.

49. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la construction d'un nouveau phare et bâtiment d'alarme de brume sur une jetée, au Middle-Ground, lac Erié, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

50. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix piastres soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries, savoir :—Allocation à A. H. Belliveau, commis de 2e classe, pour services supplémentaires à titre d'inspecteur des pêcheries, Québec, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$100; frais judiciaires d'arbitrage re confiscations des bâtiments de pêche suivants par des croiseurs russes, dans l'océan Pacifique du nord, en 1892, savoir :—*Rosie Olsen, Carmelite, Maria, Vancouver Belle, Walter P. Hall, C. H. Tupper*, canot du *E. B. Marvin*, et canots du *W. P. Sayward* (à voter de nouveau), \$8,000; balance d'honoraires d'avocats devant la commission de la mer de Behring, \$3,690; établissement de pisciculture, Margaree, Cap-Breton, \$5,000; construction d'un steamer pour la protection des pêcheries et de la douane, Colombie-Britannique, \$50,000; construction de deux piscifactoreries dans la Colombie-Britannique, et d'un établissement d'élevage du saumon et du homard dans le comté de Gaspé, \$12,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

51. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la Commission géologique, savoir :—Rapport de levés, plans, cartes, notes d'arpentage, etc., à Ottawa. (Les personnes ayant des aptitudes techniques ou professionnelles pourront être payées à même ce crédit sur un pied excédant \$400 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil ou de tout autre acte), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

52. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour la surintendance des assurances, savoir :—Nomination d'un commis de seconde classe cadette, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

53. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages, dans Ontario et Québec, savoir :—Réparation de l'ancienne mission à Caughnawaga, \$1,000; route à travers la réserve du lac Golden, \$300; réclamation de John Harrison, d'Owen-Sound, pour la valeur d'un terrain acheté par lui et ensuite repris par le département, et la valeur de ses travaux sur ce terrain, \$1,300, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

54. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les Affaires des Sauvages dans la Nouvelle-Écosse, savoir :—Construction d'une maison d'école sur la réserve de Whycomomagh, \$200; réparation d'un chemin passant par la réserve de Whycomomagh, \$100, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

55. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas treize mille quatre cent soixante-dix-neuf-piastres et soixante-dix centins soit accordée à Sa Majesté pour les affaires des Sauvages dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, savoir :—Appointements d'un commis et directeur d'agriculture à l'agence du Lac-aux-Oignons, \$480; soins de médecins pour des Sioux à Moose-Jaw, T.N.-O., \$384.70; subvention pour bâtiments et élèves, pensionnat de la réserve de Thunderchild, \$3,300; appointements du maître d'école au lac Meadow, agence de Carleton, \$300; aide aux écoles en dehors des limites prévues par les traités, \$1,100; appointements de l'institutrice à l'école commune de Nelson-House, \$200; prolongement et réparation du réseau de fossés d'irrigation sur la réserve des Pieds-Noirs, \$500; pour avancer aux Assiniboines les premiers frais d'un fossé d'irrigation sur leur réserve, à être remboursé par eux, \$500; achat de bâtiments d'agence et emplacement à la rivière Berens, \$2,500; dépenses d'officiers faisant les paiements du traité n° 8, \$1,500; réparation d'un bâtiment dépendant du collège Emmanuel pour l'éducation de la jeunesse indienne, \$1,000; 10 élèves de plus au pensionnat de Crowstand, \$720; peinture, réfection et réparations au pensionnat des Sarcis, \$200; enduits des bâtiments du pensionnat de l'Aigle-Blanc, \$450; frais de déplacement de bâtiments de la ferme 3B, agence des lacs Croches, \$300; poêles et tuyaux pour maison du commis, agence d'Edmonton, \$45, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

56. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas treize mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales, imputable sur le revenu, savoir :—Appointements de commis auxiliaires au bureau principal, annonces, etc., \$3,000; protection des terres boisées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et arboriculture dans les territoires du Nord-Ouest, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

57. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quarante mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'arpentage des terres fédérales, imputable sur le capital, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

58. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante et une piastres et soixante-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la police à cheval du Nord-Ouest, savoir :—A l'aide-chirurgien W. E. Thompson, la différence entre \$1,000 et \$1,200 par année, du 1er juillet 1898 au 3 avril 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

59. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la justice au Yukon, savoir :—Paiement des témoins et jurés dans les procès criminels, \$7,000; livres de droit, etc., et frais de transport de ces livres pour l'usage des juges et du barreau, et pour papeterie, etc., et frais de transport de ces articles pour la cour Territoriale du Yukon, \$2,000; frais de subsistance du shérif du territoire du Yukon et du greffier de la cour Territoriale du Yukon, \$1,200 chacun, \$2,400, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

60. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour dépenses se rattachant à la commission qui sera nommée pour s'enquérir de la question chinoise et japonaise, pour l'année finissant le 30 juin 1901.



61. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'exposition interoccidentale à Calgary, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

62. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour les écoles dans les districts non organisés du Yukon, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

63. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le parc des Montagnes-Rocheuses du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

64. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la commission chargée de régler les réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

65. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux piastres et quatre-vingt-onze centins soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de l'intérêt sur montants payés à la caisse des pensions par L. Kelly, du 1er décembre 1888 au 31 décembre 1896, \$47,89; et par J. B. Ryan, du 28 septembre 1886 au 31 décembre 1896, \$75.02, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

66. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement des dépenses de la visite de l'Institut Américain des ingénieurs des mines au Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

67. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas deux cent huit piastres et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour rembourser à Caleb C. Carlton, de Souris, I. P.-E., le montant des droits qu'il a payé aux douanes des Etats-Unis sur du poisson et de l'huile de poisson, aux termes de la recommandation du commissaire nommé par le gouvernement fédéral, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

68. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'achat de matériel pour l'imprimerie de l'Etat, savoir:—Presse dite Webb-perfecting (à voter de nouveau), \$19,000; machine à faire les enveloppes, \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

69. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la revision des statuts fédéraux, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

70. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour la préparation et l'impression du dictionnaire Anglais Micmac du Dr Rand (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 30 juin 1901.

71. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas dix mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour le paiement de dépenses sous l'autorité de l'Acte de conciliation, 1900, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

72. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas cinq mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour les douanes, savoir:—Commission des douanes:—Montant additionnel requis pour les évaluateurs fédéraux et fonctionnaires spéciaux des douanes, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

73. Résolu.—Qu'une somme n'excédant pas vingt-quatre mille piastres soit accordée à Sa Majesté pour l'accise, savoir: Alcool méthylique, pour l'année finissant le 30 juin 1901.

Les trente-six premières résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La trente-septième résolution étant lue la seconde fois, et la question étant posée,—Que cette Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution.

M. Taylor propose, comme amendement, secondé par M. Bergeron,—Que la dite résolution soit réduite de \$1,300 à \$1,000.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

La question principale étant alors posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, les résolutions suivantes étant lues la seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur la motion qui a été proposée hier,—Que cette Chambre donne son concours au sixième rapport

du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des *Débats* de cette Chambre, pendant la présente session.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat n'insiste pas sur son amendement au premier amendement de la Chambre des Communes au bill du Sénat (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892," mais qu'il acquiesce au dit premier amendement.

Aussi, le Sénat insiste sur le rejet du troisième amendement fait par la Chambre des Communes au dit bill ; et

Aussi, le Sénat n'insiste pas sur le rejet du cinquième amendement fait par la Chambre des Communes, mais qu'il acquiesce au dit cinquième amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat insiste sur l'amendement qu'il a fait au bill (No 189) modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (133) intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes," avec divers amendements, auxquels il demande le concours de la Chambre.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson,—et la question étant posée, que cette partie du message du Sénat insistant sur le rejet du troisième amendement fait par la Chambre des Communes au bill K (No 137) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892," soit maintenant prise en considération,—elle est résolue dans l'affirmative.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson, et la question étant posée, que cette Chambre n'insiste pas sur son troisième amendement au bill du Sénat (K) intitulé : " Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892," mais qu'elle acquiesce au rejet du dit amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre donne son concours au rejet par le Sénat du troisième amendement fait par la Chambre des Communes.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de M. Fitzpatrick, secondé par M. Paterson,

Ordonné,—Que les amendements faits par le Sénat au bill (133) intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes," soient maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme il suit :—

1. Page 1, ligne 9, retranchez l'article 2 et insérez ce qui suit à la place :—

" 2. Les dispositions suivantes du présent acte s'appliqueront aux élections dans les territoires du Nord-Ouest, en tant que ces dispositions y seront applicables et ne seront pas inconciliables avec celles de l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest, tel que modifié, à savoir : les articles 4 à 7 inclusivement ; l'article 9 ; l'article 41, alinéas (c), (d), (e) et (h), et paragraphe 2 ; les articles 43 à 59 inclusivement ; les articles 62 à 64 inclusivement ; les articles 69 à 150 inclusivement, et les articles 152 à 154 inclusivement, ainsi que les formules mentionnées dans les dits articles et parties d'articles ; mais autrement, à l'exception de ce que prescrit l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest, ou tout acte qui le modifie, le présent acte ne sera pas applicable aux territoires du Nord-Ouest."

2. Page 2, lignes 47 et 48, retranchez “d’une législature provinciale” et insérez “de la législature d’une province.”

3. Page 3, ligne 4, retranchez “d’une législature provinciale” et insérez “de la législature d’une province.”

4. Page 6, ligne 8, après “pour” insérez “le secrétaire d’élection et un pour.”

5. Page 6, ligne 10, retranchez depuis “rapporteurs” jusqu’à “tous,” ligne 11, et insérez “un cahier de votation et.”

6. Page 6, ligne 16, après “acte” insérez “les dites formules ayant été rendues applicables à l’élection qui se tiendra.”

7. Page 7, lignes 11 et 12, retranchez “lorsque la chose pourra se faire.”

8. Page 7, ligne 19, après “Québec” insérez “et.”

9. Page 9, lignes 12 et 13, retranchez “les noms et prénoms” et insérez “le nom.”

10. Page 11, ligne 46, après “électeurs” insérez “des enveloppes, de la cire à cacheter.”

11. Page 12, ligne 1, après “votation” insérez “et un certificat du nombre de ces bulletins de vote.”

12. Page 12, ligne 23, retranchez depuis “rapporteur” jusqu’à (*f*), ligne 8, et insérez “devant être timbré par lui avec un timbre que lui procurera le greffier de la couronne en chancellerie, le timbre devant être apposé sur le bulletin de telle manière que, lorsque celui-ci sera plié par le votant, l’empreinte du timbre puisse se voir sans déplier le bulletin”

13. Page 12, ligne 18, retranchez “ils devront” et insérez : “chacun d’eux devra.”

14. Page 12, ligne 19, après “agir” insérez le sous-article 2 suivant :—

“2. Le timbre mentionné au paragraphe (*e*) du présent article sera dessiné et fait spécialement pour les fins de chaque élection ; et le greffier de la couronne en chancellerie devra l’expédier à l’officier-rapporteur de manière qu’il lui parvienne le jour ou vers le jour de la présentation des candidats. Il portera le nom du district électoral et l’année de l’élection, et devra être d’un dessin tel que l’impression en soit reconnaissable au premier coup d’œil.”

15. Page 13, ligne 8, retranchez les mots depuis “scrutin” jusqu’à “qui.”

16. Page 13, ligne 26, après “blanc” insérez “et d’une souche.”

17. Page 13, ligne 36, retranchez “dix-sept” et insérez “seize.”

18. Page 13, ligne 38, retranchez “neuf” et insérez “cinq.”

19. Page 13, ligne 40, retranchez “l’imprimeur de la Reine” et insérez “le greffier de la couronne en chancellerie.”

20. Page 13, ligne 42, retranchez le paragraphe 5 et insérez le suivant à sa place :—

“5. Les bulletins de vote seront numérotés sur la souche et seront reliés ou brochés en livrets contenant 25, 50 ou 100 bulletins, selon ce qui sera le plus convenable, pour en fournir aux arrondissements de votation proportionnellement au nombre des électeurs de chaque arrondissement.”

21. Page 13, ligne 45, après “6” retranchez “le bulletin portera” et insérez “les bulletins de vote porteront,” et même ligne, retranchez “aura.”

22. Page 14, ligne 1, après le mot “bulletins” insérez “de vote,” et après “de” insérez “ces.”

23. Page 14, ligne 44, retranchez “tout.”

24. Page 17, ligne 29, après “contenues” insérez ce qui suit comme paragraphes 6 et 7 :—

“6. Si le nom d’une personne se trouve sur la liste d’électeurs qui doit être employée en quelque arrondissement d’un district électoral situé, en entier ou en partie, dans les limites d’une cité ou d’une ville incorporée ; et si, entre l’époque où cette liste sera entrée en vigueur pour les fins d’une élection fédérale et le jour de la votation à cette élection, cette personne a transporté son domicile d’une partie à une autre de la cité ou ville, en ce cas, nonobstant toute disposition contraire de la loi provinciale qui pourrait être applicable, sous l’empire de l’*Acte du cens électoral de 1898* ou du présent acte, à la dite élection, cette personne ne sera point inhabile à voter dans l’arrondissement de votation susmentionné.

"7. Seront supprimées du serment que toute telle personne se présentant pour voter à l'élection pourra être requise de prêter, toutes déclarations relatives à son domicile qu'elle ne pourrait véridiquement faire à cause du changement de domicile mentionné dans le paragraphe précédent ; et, au lieu de ces déclarations, l'énonciation suivante pourra être ajoutée au serment :—

"Que vous avez actuellement votre résidence et votre domicile de fait dans la cité (ou la ville) de (insérez ici le nom de la cité ou de la ville) dont cet arrondissement de votation forme partie."

25. Page 18, ligne 19, après "voter" insérez ce qui suit comme article 68A :—

"68A. Dans l'Île du Prince-Edouard, si le sous-officier-rapporteur refuse un bulletin et le droit de voter à une personne qui en a le droit et qui est prête à prêter les serments prescrits par le présent acte et par la loi provinciale, et qui s'est conformée autrement à la loi, ou s'il donne un bulletin ou permet de voter à une personne qui refuse de prêter ces serments ou de se conformer autrement à la loi, il sera, pour cette offense, passible envers toute personne en poursuivant l'application, d'une amende de deux cents piastres."

26. Page 18, ligne 26, retranchez depuis "69" jusqu'à "3," ligne 6, page 19, et insérez à la place les deux paragraphes suivants :—

"1. Nonobstant toute disposition contenue dans quelque acte du parlement ou d'une législature provinciale, nulle personne ayant d'ailleurs droit de vote à l'élection d'un député à la Chambre des Communes ne sera inhabile à voter à cette élection pour l'unique raison qu'elle aura été absente du district électoral dans lequel aura lieu l'élection, et où elle aurait d'ailleurs droit de voter, parce qu'elle servait dans quelque corps envoyé du Canada en service militaire, ou y était attachée, ou qu'elle faisait un service militaire en Canada, soit comme officier, sous-officier ou simple soldat, soit à tout autre titre, ou pendant qu'elle servait Sa Majesté dans quelque emploi militaire, ou agissait comme correspondant au siège d'une guerre dans laquelle servait un contingent canadien.

"2. Dans le cas prévu par le premier paragraphe du présent article, on retranchera de tout serment qu'une personne, se présentant pour voter à une telle élection, pourra être requise de prêter, toute déclaration de domicile qu'elle ne pourrait, à cause de l'absence susmentionnée, véridiquement faire ; et l'on pourra ajouter au serment les énonciations suivantes :—

"Que vous serviez avec le corps (ou que vous étiez attaché au corps) connu sous le nom de \_\_\_\_\_ à titre d'officier (de sous-officier ou de soldat, ou autrement, selon le cas),—ou

"Que vous serviez Sa Majesté dans la guerre \_\_\_\_\_ en qualité de militaire comme \_\_\_\_\_, —ou

"Que dans la guerre \_\_\_\_\_, vous agissiez comme correspondant de guerre \_\_\_\_\_, et qu'en conséquence vous avez été absent de ce district électoral depuis le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ jusqu'au \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_"

27. Page 19, ligne 40, retranchez depuis le premier "et" jusqu'à "à," et insérez "le timbre," et retranchez "inscrit."

28. Page 19, ligne 43, retranchez depuis "initiales" jusqu'à "et," ligne 44, et insérez "et du timbre."

29. Page 19, ligne 47, après "talon" insérez "et le détruira."

30. Page 19, ligne 47, après "scrutin" insérez "laquelle sera placée sur une table de manière à être bien à la vue des personnes présentes."

31. Page 20, lignes 1 et 2, retranchez "remettant" et insérez "rendant ;" et ligne 2, après "rapporteur" insérez "qui devra l'effacer."

32. Page 21, ligne 9, après "serment" insérez "ou affirmation."

33. Page 21, ligne 9, retranchez "ou qui aura signé une déclaration de cens."

34. Page 21, ligne 19, retranchez "de cens provincial" et insérez "d'incapacité provinciales."

35. Page 21, ligne 37, après "livret" insérez "paquet."

36. Page 22, ligne 11, retranchez depuis "amende" jusqu'à "avec," ligne 13, et insérez "d'au plus mille piastres et d'au moins trois cents piastres, ou d'un emprisonnement d'au plus cinq ans et d'au moins un an."

37. Page 26, ligne 21, après le chiffre (4) insérez ce qui suit:—

"Que, dans l'Île du Prince-Edouard, telle personne, inhabile à voter dans le district électoral, a voté,—donnant les nom, qualité et résidence de cette personne, avec le nom et le numéro de l'arrondissement de votation dans laquelle elle a voté; ou (5)."

38. Page 26, ligne 26, après "piastres" insérez "ou, dans l'Île du Prince-Edouard, trois cents piastres, si la requête présentée se rapporte au quatrième motif de contestation"

39. Page 26, ligne 34, après "contestation" insérez "ou décidera si quelqu'un, inhabile à voter, a voté, si la requête présentée se rapporte au quatrième motif de contestation."

40. Page 26, ligne 39, après "cas" insérez "ainsi qu'une copie de l'affidavit susmentionné."

41. Page 26, ligne 47, après "bulletin" insérez "de vote."

42. Page 27, ligne 1, retranchez depuis "cas" jusqu'à "ce," ligne 3, et insérez "au sujet ou en conséquence desquels."

43. Page 27, ligne 15, après "votes" insérez ce qui suit comme alinéa (a) du paragraphe 4:—

(a) "Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, aux temps et lieu fixés, et avant de procéder au nouveau recensement des suffrages, le juge pourra recevoir un affidavit du candidat ou de l'agent du candidat contre l'élection duquel aura été donné l'affidavit mentionné dans le premier paragraphe de cet article, déclarant que quelque autre personne, inhabile à voter, a voté, et donnant les nom, qualité et résidence de cette personne, ainsi que le nom et le numéro de l'arrondissement de votation où elle a voté; pourvu, toutefois, que l'affidavit autorisé par le présent alinéa ne soit reçu par le juge que si le requérant a déposé, entre les mains du greffier de la cour de comté, dans le dit district judiciaire, la somme de trois cents piastres en monnaie constituant offre légale ou en billets de quelque banque à charte opérant en Canada, comme garantie des frais du nouveau recensement ou de l'addition finale des suffrages, à faire par le candidat qui paraîtra par l'addition avoir été élu; et pourvu, en outre, que l'affidavit autorisé par le présent alinéa ne soit reçu par le juge qu'autant que le nouveau recensement aura été demandé pour le quatrième motif de contestation."

44. Page 27, ligne 23, après le second "bulletins" insérez ce qui suit comme alinéas (b) et (c) du paragraphe 5:—

(b) "Dans l'Île du Prince-Edouard, le juge, en recomptant les suffrages, décidera de la qualification des électeurs dont les bulletins de vote auront été numérotés et marqués d'initiales, conformément à l'article 67 du présent acte, comme ayant donné lieu à l'objection de non-qualification et qui ont été décrits dans les affidavits prévus par le présent article; et, aux fins de cette décision, il entendra les candidats ou leurs agents et pourra interroger sous serment la personne au vote de laquelle il aura été fait objection, ou toute autre personne. Les deux candidats pourront être représentés par un avocat, et le juge s'assurera des faits et pourra recevoir toute autre preuve qu'il croira nécessaire, et requérir la comparaison de témoins et la production de preuve documentaire; et aux fins de sa décision, il sera revêtu de tous les pouvoirs d'un juge de cour de comté, dans l'Île du Prince-Edouard, qui exerce sa juridiction ordinaire dans les causes civiles.

(c) "En déterminant la qualification des électeurs susdits, le juge n'identifiera ni ne permettra d'identifier aucun bulletin de vote, tant qu'il ne sera pas décidé que la personne qui l'a déposé n'avait pas légalement droit de voter; auquel cas il identifiera le dit bulletin et retranchera le ou les votes qui y seront inscrits du nombre total de votes reçus par le ou les candidats en faveur desquels il a été marqué."

45. Page 28, ligne 43, et page 29, ligne 1, retranchez "le tribunal ou."

46. Page 29, ligne 7, retranchez "à laquelle ou."

47. Page 29, lignes 11 et 14, retranchez "le tribunal ou."

48. Page 29, ligne 15, retranchez depuis "cour" jusqu'à "rendra," ligne 16.
49. Page 29, ligne 21, retranchez "le tribunal ou."
50. Page 29, ligne 50, retranchez "et" et insérez "le timbre à lui fourni pour timbrer les bulletins de vote et tous."
51. Page 29, ligne 51, après "vote" insérez "y compris ceux non-employés."
52. Page 30, ligne 11, après "90" insérez "ou s'il faisait un rapport et un procès-verbal alors qu'une requête, présentée conformément à l'article 91, serait pendante."
53. Page 30, ligne 40, après "92" insérez "et celles de l'article 98."
54. Page 31, ligne 13, retranchez "70" et insérez "75."
55. Page 31, ligne 24, après "votation" insérez "sauf à un tribunal ou à un juge qui l'aura légalement requis de le faire."
56. Page 31, ligne 26, retranchez depuis "bulletin" jusqu'à "6," ligne 29.
57. Page 34, ligne 3, après "passible" insérez "sur conviction par voie sommaire."
58. Page 34, ligne 12, après "passible" insérez "sur conviction par voie sommaire."
59. Page 37, ligne 35, après "plus" insérez "et de cinquante piastres au moins."
60. Page 37, ligne 36, après "plus" insérez "et de trois mois au moins."
61. Page 37, ligne 39, retranchez depuis "amende" jusqu'à "et," ligne 40, et insérez "de deux cents piastres au plus et de cent piastres au moins."
62. Page 37, ligne 39, retranchez "de pas plus de six mois" et insérez "d'au plus deux ans et d'au moins trois mois."
63. Page 40, ligne 38, retranchez depuis "amendes" jusqu'à "cas," ligne 39, et insérez "hors dans les."
64. Page 40, ligne 39, après "criminels" insérez "et d'infractions punissables par voie de conviction sommaire."
65. Page 44, ligne 6, après "poursuivi" insérez "jusqu'à jugement ou acquitté."

*Dans les annexes.*

66. Page 48, ligne 16 de la formule A, retranchez "29" et insérez "24."
67. Page 55, ligne 11, de la formule L, retranchez depuis "initiales" jusqu'à "puissent," ligne 12, et insérez "le timbre au verso et le numéro sur le talon."
68. Page 55, ligne 14, après "talon" insérez "le détruira."
69. Page 55, ligne 31 de la formule L, après "forcés" insérez "à défaut de paiement."
70. Page 56, insérez à la marge gauche de la formule P: "(côté de la souche.)"
71. Page 66, ajoutez à la liste des actes abrogés:—  
"1894, c. 15. Acte modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest, article 10."
- M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson,—Que la Chambre n'acquiesce pas aux 37e, 38e, 39e, 40e, 41e, 42e, 43e et 44e amendements faits par le Sénat au dit bill, pour les raisons suivantes:—
1. Parce que "l'Acte des élections contestées" pourvoit déjà amplement et convenablement au dépouillement du scrutin devant deux juges de la cour Suprême pour tous votes contestés dans l'Île du Prince-Edouard, dans des conditions qui assurent à toutes les parties intéressées, électeurs et candidats, les plus amples garanties que les droits des électeurs seront examinés et décidés après signification d'avis convenable.
  2. Parce que le fait d'ajouter aux pouvoirs du juge de la cour de comté celui de procéder à un dépouillement en même temps qu'à un décompte des votes, prolongerait inutilement la durée des procédures et soulèverait de graves questions de conflit de juridiction entre le juge de la cour de comté, aux termes du présent acte, et les juges de la cour Suprême, aux termes de l'Acte des élections contestées.
  3. Parce que le fait d'ajouter le dépouillement du scrutin au décompte n'est pas judicieux et enlève aux personnes qui peuvent se considérer lésées, tout droit d'appel de la décision du juge de la cour de comté.

4. Parce que les dispositions prescrites dans l'amendement pour un dépouillement du scrutin sont insuffisantes et ne pourvoient pas à la signification d'avis convenables, aux parties intéressées, des votes à être contestés, et parce qu'il est difficile, sinon impossible, de pourvoir, pendant le temps que se ferait le décompte, à la signification de tels avis et à l'obtention de la preuve nécessaire pour ou contre les votes contestés, et que les frais d'un tel dépouillement dépasseraient de beaucoup le dépôt stipulé.

5. Parce que l'acquiescement aux amendements exposerait les mêmes questions à être décidées, d'abord par le juge de la cour de comté, et ensuite en vertu de l'Acte des élections contestées.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise; et elle est résolue dans l'affirmative.

M. Davin propose, secondé par M. Fitzpatrick, que la Chambre n'acquiesce pas au 1er amendement fait par le Sénat au dit bill pour la raison " qu'il n'est pas nécessaire et qu'il gênerait l'application de l'Acte de la représentation des territoires du Nord-Ouest.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Mulock.—Que les amendements 2 à 36 inclusivement et 47 à 71 inclusivement faits par le Sénat au dit bill, soient adoptés; et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs des raisons pour lesquelles la Chambre désapprouve certains de leurs amendements au dit bill.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est la comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (173) intitulé : " Acte concernant les commissaires du havre de Québec," sans amendements.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens étant lu,

Sir Richard J. Cartwright propose, secondé par M. Paterson,

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion,—elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(En comité.)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'exercice expiré le 30 juin 1900, la somme de \$2,264,728.30 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1901, la somme de \$36,131,735.03 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a adopté plusieurs résolutions.

Ordonné,—Que le rapport soit maintenant reçu.

M. Brodeur, en conséquence, fait rapport des résolutions, lesquelles sont lues comme il suit :—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'exercice expiré le 30 juin 1900, la somme de \$2,264,728.30 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1901, la somme de \$36,131,735.03 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Brodeur informe aussi la Chambre qu'il est chargé de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné,—Que M. Paterson ait la permission de présenter un bill (No 196) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1900 et le 30 juin 1901, et pour d'autres objets liés au service public.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général; et, après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la motion faite jeudi, le 22 mars dernier, et proposant,—Qu'il soit résolu, que tous les contrats passés par le gouvernement devraient renfermer des dispositions pour empêcher les abus qui peuvent résulter de l'adjudication de travaux à des sous-entrepreneurs, et que tous les efforts possibles devraient être faits pour assurer le paiement de gages généralement reconnus comme gages courants, dans chaque branche de métier, pour des ouvriers compétents dans le district où les travaux sont en cours, et que cette Chambre donne son concours cordial à ce système et considère qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour en assurer l'application. Qu'il est déclaré, par les présentes, que les travaux auxquels s'appliquera le système ci-dessus mentionné comprendront, non seulement les entreprises propres du gouvernement, mais aussi tous les travaux aidés par des subventions de deniers publics.

Et sur l'amendement de M. Clarke, proposant,—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : “ et que le système susdit sera appliqué sans délai dans chaque département du service public et à toutes personnes qui seront à l'avenir à l'emploi du gouvernement.”

Et sur le sous-amendement de M. Campbell, proposant,—Que tous les mots après “ Que,” dans l'amendement, soient retranchés, et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale : “ il n'est pas opportun de mêler à cette proposition les salaires des personnes employées dans les départements publics du gouvernement.”

Et la question étant posée de nouveau sur le sous-amendement, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement proposé, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question étant posée sur l'amendement tel qu'amendé, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée,—Qu'il soit résolu, que tous les contrats passés par le gouvernement devraient renfermer des dispositions pour empêcher les abus qui peuvent résulter de l'adjudication de travaux à des



---

sous-entrepreneurs, et que tous les efforts possibles devraient être faits pour assurer le paiement de gages généralement reconnus comme gages courants, dans chaque branche de métier, pour des ouvriers compétents dans le district où les travaux sont en cours, et que cette Chambre donne son concours cordial à ce système et considère qu'il est du devoir du gouvernement de prendre des mesures immédiates pour en assurer l'application. Qu'il est déclaré, par les présentes, que les travaux auxquels s'appliquera le système ci-dessus mentionné comprendront, non seulement les entreprises propres du gouvernement, mais aussi tous les travaux aidés par des subventions de deniers publics. Il n'est pas opportun de mêler à cette proposition les salaires des personnes employées dans les départements publics du gouvernement,— elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures A.M.

MERCREDI, 18 JUILLET 1900.

*Onze heures de l'avant-midi.*

PRIÈRE.

M. l'Orateur donne à la Chambre communication de la lettre suivante qu'il a reçue :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 17 juillet 1900.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat, mercredi, le 18 courant, à 3 p.m., pour proroger la session du parlement fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

L. G. DRUMMOND,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable  
Orateur de la Chambre des Communes.

Ordonné,—Que M. Fitzpatrick ait la permission de présenter un bill (No 197) modifiant l'Acte des élections fédérales contestées.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu,—Que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et l'a chargé d'en faire rapport sans amendements.

Ordonné,—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu,—Que le bill passe.

Ordonné,—Que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson, et la question étant posée,—Que l'amendement fait par le Sénat au bill (No 189) Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales, soit maintenant pris en considération.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 196) "Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1900, et le 30e jour de juin 1901, et pour d'autres objets liés au service public," sans amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Que le Sénat insiste sur ses 37e, 38e, 39e, 40e, 43e et 44e amendements au bill (No 133) Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes, pour les raisons suivantes :—

1. Parce qu'il est désirable que, dans l'Île du Prince-Edouard comme dans toutes les autres provinces du Canada, le candidat déclaré élu ait une majorité des suffrages d'électeurs habiles à voter.

2. Parce que ces amendements établissent un mode simple, effectif, opportun et expéditif de déterminer la qualité d'électeur des personnes aux droits desquelles il est fait objection, qu'ils comprennent toutes les dispositions nécessaires pour la signification d'avis convenable aux intéressés, et qu'ils donnent amplement le temps pour exercer les procédures.

3. Parce que ce mode de détermination est semblable à celui adopté pour toutes les autres provinces du Canada. Dans ces dernières, les qualités requises d'un électeur dépendent du fait que son nom se trouve sur la liste des électeurs et ne peuvent être mises en question dans les procédures sous l'*Acte des élections contestées*. Il est à désirer que dans l'Île du Prince-Edouard aussi, où il n'y a pas de listes d'électeurs, la qualification ou non-qualification soit constatée avant que le rapport se fasse, l'*Acte des élections contestées* ne devant avoir son action que pour la décision des points auxquels il peut convenablement s'appliquer. Tout dépouillement de scrutin sous l'empire de cet acte n'a trait qu'à la validité des bulletins de vote déposés et non aux qualités requises des électeurs qui les déposent.

4. Parce que l'*Acte des élections contestées* a été fait pour former partie intégrante des lois électorales du Canada avant le changement radical apporté à celles-ci par l'*Acte du cens électoral de 1898* ; et que, par conséquent, la décision des questions relatives à la qualification de l'électeur n'entraîne point et n'entre pas aujourd'hui dans son objet, et que ce n'est pas par une interprétation forcée qu'on peut l'appliquer au cas prévu par les dits amendements, outre qu'il y manque les dispositions nécessaires pour la décision de ces questions.

5. Que, même en admettant que l'*Acte des élections contestées* fournit un remède aux inconvénients que les dits amendements tendent à prévenir,—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—ce remède serait susceptible d'objection pour les raisons suivantes :

(a) il entraîne des délais et occasionne beaucoup plus d'embarras et de frais que la procédure proposée dans les amendements ;

(b) le candidat adressant requête sous l'empire de l'*Acte des élections contestées* en obtention d'un examen judiciaire des votes frappés d'objection, réclamerait nécessairement le droit au siège, et en ce faisant et opérant le dépôt nécessaire, il fournirait l'occasion au député déclaré élu de soulever toute autre question sans avoir à faire de dépôt et, de cette façon, le pétitionnaire se verrait frustré de son but.

6. Parce que, même en admettant que les amendements pourraient amener des conflits de juridiction entre un juge de cour de comté et la cour Suprême de l'Île du Prince-Edouard ayant à juger des pétitions d'élection—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—il est possible, par un simple amendement à l'article 90 du bill, de prescrire que la décision du juge de la cour de comté, quant au cens de toute personne au vote de laquelle il est fait objection, sera finale et irrévocable dans les procédures exercées sous l'*Acte des élections contestées*.

7. Parce que, même en admettant que les dits amendements auraient pour résultat de créer un double système de procédure—et c'est là une chose dont le Sénat ne peut convenir—ce résultat, bien loin d'être désavantageux, ne pourrait que porter le juge de la cour de comté à exercer plus de soin et de discrétion dans l'exécution des devoirs qui lui incombent et tendrait à empêcher les tentatives de faire infirmer sa décision par les voies qu'établit l'*Acte des élections contestées*.

8. Parce qu'il ne peut y avoir de conflit de juridiction entre le juge de la cour de comté agissant sous l'empire de ces amendements et la cour Suprême de l'Île du Prince-Edouard agissant sous celui de l'*Acte des élections contestées*, puis qu'aucun

rapport ne peut être fait avant que le premier ait accompli sa fonction et qu'on ne peut invoquer l'action de la cour Suprême sous l'acte précité avant que le rapport ne soit fait.

Et,—Que le Sénat insiste sur ses 41e et 42e amendements, pour les raisons suivantes :—

(a) Parce que les raisons données par la Chambre des Communes pour n'y pas acquiescer n'ont pas d'application à ces amendements ;

(b) Parce que le 41e amendement n'est rien autre chose qu'un changement de mots pour conserver l'uniformité de langage ;

(c) Parce que le 42e amendement corrige dans l'article 90 une erreur manifeste, apparemment causée en copiant, sur le texte original d'où cet article est emprunté, des expressions qui sont sans raison d'être depuis la révocation de l'Acte du cens électoral.

Et aussi, un message informant cette Chambre que le Sénat a rescindé sa procédure de ce jour au sujet des amendements Nos 37, 38, 39, 40, 43 et 44, qu'il a faits au bill qui précède, et qu'il n'insiste pas sur les dits amendements, mais qu'il insiste sur son 1er amendement au dit bill.

M. Fitzpatrick propose, secondé par M. Paterson,—Que cette Chambre n'insiste pas sur sa désapprobation des 1er, 41e et 42e amendements faits par le Sénat au bill (No 133) à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes, mais qu'elle acquiesce aux dits amendements.

Et la question étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur sa désapprobation, mais qu'elle acquiesce aux 1er, 41e et 42e amendements faits par le Sénat au dit bill.

Ordonné,—Que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme il suit :—

Le Sénat a adopté le bill (No 197) modifiant l'Acte des élections fédérales contestées, sans amendements.

Un message de Son Excellence, le Gouverneur général est apporté par René E. Kimber, gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est lu comme il suit :—

#### MONSIEUR L'ORATEUR :

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate des membres de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur s'y rend en conséquence, avec les membres de la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la vallée du Daim.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud.

Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur.

Acte modifiant l'Acte du service civil.

Acte concernant et restreignant l'immigration chinoise.

Acte modifiant l'Acte du pilotage.

Acte autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson.

Acte concernant la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Charlottetown et Murray-Harbour.

Acte constituant en corporation la Compagnie de pulpe, de papier et de chemin de fer de l'Amérique Britannique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central (Etranger).

Acte concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon.

Acte à l'effet d'aider à prévenir et régler les conflits ouvriers, et pourvoir à la publication de la statistique industrielle.

Acte modifiant l'Acte de la milice.

Acte modifiant l'Acte *modificatif de l'Acte des banques*, 1900.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte modifiant l'Acte des chemins de fer.

Acte concernant les Commissaires du havre de Québec.

Acte contenant de nouvelles modifications au *Code Criminel*, 1892.

Acte amendant l'Acte des élections fédérales contestées.

Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme il suit :—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :—

“ ‘ Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les exercices expirant le 30 juin 1900 et le 30 juin 1901, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.’ ”

Le greffier de la couronne en chancellerie ayant lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Excellence le Gouverneur général, dit :—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général clore la cinquième session du huitième parlement par le discours suivant :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En vous dispensant de vous réunir davantage en parlement, je désire vous remercier de l'attention soutenue que vous avez donnée aux travaux d'une session d'une longueur exceptionnelle.

Lorsque j'ai ouvert le parlement, au mois de février dernier, les préoccupations de tout l'empire britannique étaient concentrées sur la guerre qui révisait dans le sud de l'Afrique. Les succès marqués qui ont couronné les armes de Sa Majesté et auxquels les soldats volontaires du Canada ont pris une part éminente et glorieuse, justifient l'espoir que la paix sera bientôt rétablie dans ce pays éloigné.

Le grand nombre de projets de loi privés ayant en vue des entreprises industrielles, étudiés et passés durant la session, est un fort indice du grand développement des affaires du pays.

Je désire vous féliciter au sujet de l'état florissant des revenus publics. Les fortes recettes ont permis à mon gouvernement de pourvoir libéralement au service public et de maintenir le Canada dans sa haute situation financière.

Un trait caractéristique de la session a été l'adoption de mesures qui devront avoir une influence bienfaisante sur l'avenir du Canada.

Les modifications heureuses apportées à l'Acte concernant les banques tendront à perfectionner un système de banque dont le Canada a le droit d'être fier.

---

L'augmentation de la préférence accordée par notre tarif à la Grande-Bretagne aura pour effet de stimuler le développement de notre commerce avec la mère-patrie.

La mesure que vous avez adoptée relativement à l'admission des effets publics canadiens à la liste des valeurs de nature à fournir des placements aux fidéicommissaires de la Grande-Bretagne a eu pour suite une législation similaire au parlement impérial, ce qui, en temps et lieu, produira une amélioration importante dans les affaires de finances de la Puissance.

Il y a lieu de croire que la législation de la présente session aura des résultats importants et avantageux. Je vous félicite surtout d'avoir passé l'Acte de la conciliation, qui, on peut l'espérer avec confiance, améliorera non seulement la condition des classes industrielles, mais aussi favorisera les rapports qui doivent exister entre le capital et le travail.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie des généreux crédits que vous avez votés pour le service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Il me fait grandement plaisir de constater que la prospérité du pays continue sans diminuer, et j'exprime l'espoir ardent que la Providence ne cessera de répandre ses bénédictions sur notre patrie.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de septembre prochain.

# INDEX

DU

## TRENTE-CINQUIÈME VOLUME

DES

## JOURNAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

63-64 VICTORIA, 1900

**ACIER NICKELÉ DU CANADA, COMPAGNIE D' :—**Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette d'exproprier des terrains pour les fins de ses travaux, et à d'autres fins, 47 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (Voir *Bill No 68.*)

**ACIÉRIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, CIE D' :—**Pétition demandant l'adoption d'un acte qui amende sa charte, 23 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (Voir *Bill No 24.*)

**ACIÉRIE CANADIENNE, COMPAGNIE D' :—**Pétition de E. M. Butz et autres, demandant une charte sous le nom ci-dessus, 56 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 108. (Voir *Bill No 129.*)

### ADRESSES :

#### *A Sa Très Excellente Majesté la Reine :*

1. Félicitations au sujet de la fin prochaine de la guerre dans l'Afrique du Sud, etc. ; message au Sénat, 286 ; concours du Sénat, 313.

#### *A Son Excellence le Gouverneur général :*

2. Motion de M. Gould à l'effet de présenter une adresse au Gouverneur général en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session, et débat 9 ; débat ajourné, 11 ; adoption et présentation de l'adresse, 15 ; message de remerciements de Son Excellence, 60.
3. Message du Sénat transmettant une adresse à Son Excellence, la priant de transmettre à Sa Majesté l'adresse conjointe des deux Chambres ; concours des Communes, 313.

## AFRIQUE DU SUD :

1. Résolutions présentées par M. Fielding au sujet de l'envoi des contingents de volontaires canadiens dans l'Afrique du Sud, 26; leur adoption, 62.  
(Voir *Bill No 59*.)
2. Sir Wilfrid Laurier dépose la correspondance relative à l'envoi de contingents militaires coloniaux dans l'Afrique du Sud, 9, 11. (*Imprimés*.)  
(*Documents No 20 et 20a.*)
3. Motion de M. Prior, demandant des documents au sujet de l'équipement, par les autorités de la Colombie-Britannique, d'un corps de cavalerie pour l'Afrique du Sud, 28; réponse à l'ordre de la Chambre, 118. (*Non imprimé*.)  
(*Document No 85*.)
4. Motion de M. Foster, demandant un état relatif aux demandes de nominations dans l'état-major des contingents envoyés dans l'Afrique du Sud, 33; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. (*Non imprimé*.) (*Document No 128*.)
5. M. Fielding dépose copie de deux arrêtés du conseil concernant les dépenses se rattachant à l'envoi de volontaires au Transvaal, 61.
6. M. Borden (King's) dépose copie des arrêtés du conseil, ordres généraux, nominations et ordres de milice concernant l'envoi de contingents canadiens dans l'Afrique du Sud, 64. (*Imprimé*.) (*Document No 49*.)
7. Sir Wilfrid Laurier dépose un message du Gouverneur général, transmettant copie d'un autre message du Secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet des résolutions adoptées par le parlement canadien, et concernant la situation dans l'Afrique du Sud, 59.
8. Motion de M. Bourassa, sous forme d'amendement, au sujet des volontaires canadiens dans l'Afrique du Sud, 82; rejetée, 83.
9. Bill de sir Wilfrid Laurier concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du Sud. (Voir *Bill No 80*.)
10. Motion de M. Hale, demandant la production de la correspondance entre le gouvernement fédéral et les autorités britanniques et toutes autres personnes en Canada, au sujet de l'achat de fourrages pour l'armée dans l'Afrique du Sud, 168; réponse à l'ordre de la Chambre, 402. (*Non imprimé*.)  
(*Document No 148a*.)
11. Motion de M. Fisher, demandant copie de la correspondance concernant le louage de navires pour le transport du foin et autres produits, de Saint-Jean, N.-B., aux ports de l'Afrique du Sud, 268; réponse à l'ordre de la Chambre, 268. (*Non imprimé*.)  
(*Document No 148*.)

## AGRICULTURE :

1. M. Fisher dépose le rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année expirée le 31 octobre 1899, 220. (*Imprimé*.) (*Document No 8*.)
2. Comité de l'Agriculture et de la Colonisation, à nommer, 7; rapport du comité de sélection et liste des membres, 25; premier rapport, demandant la permission d'employer un sténographe, adopté, 43; deuxième rapport, recommandant d'amender le bill (No 2) sur les engrais, 129; troisième rapport, recommandant d'imprimer les témoignages recueillis sur les questions agricoles et de les distribuer dans la proportion ordinaire, et son adoption, 178; quatrième rapport, soumettant la preuve faite au sujet de l'immigration et de la colonisation (*Annexe No 1*), 377; cinquième rapport (*Annexe No 1*), 419; concours des Communes, 423.



## AJOURNEMENTS:

1. Motion de sir Richard J. Cartwright, proposant que la Chambre s'ajourne du 27 février au 1<sup>er</sup> mars, 55.
2. Motion de sir Wilfrid Laurier, proposant, le 5 avril, que la Chambre s'ajourne jusqu'au 17 avril, 144.
3. Motion de sir Wilfrid Laurier, proposant, le 26 avril, que la Chambre s'ajourne jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1900, 173.
4. Motion de sir Wilfrid Laurier, proposant, le 23 mai, que la Chambre s'ajourne jusqu'au 25 mai, 233.

ALASKA :—Sir Richard J. Cartwright dépose copie du traité de 1825 entre la Grande Bretagne et la Russie, au sujet de l'Alaska, 12. (*Imprimé.*) (*Document No 27.*)

ALASKA AU NORD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L' :—Pétition demandant une charte, 32; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43. (*Voir Bill No 42.*)

ALASKA-YUKON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition demandant une charte, 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (*Voir Bill No 23.*)

ALBERTA-OUEST :—Pétition de Elisha Rogers et autres, de la cité de Toronto et autres lieux, demandant l'adoption d'un acte qui proroge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la Compagnie du chemin de fer de l', 78; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81. (*Voir Bill du Sénat, No 153.*)

ALEXANDER, U. T. W. :—Le comité collectif des impressions recommande une augmentation du traitement de cet employé du bureau de distribution des documents publics aux Communes, 203.

ALEXANDER, J. P. :—Motion de M. Rutherford, demandant la production de documents relatifs à sa destitution comme sous-percepteur des douanes à Deloraine, 151. Réponse à l'ordre de la Chambre, 308. (*Imprimé, 372.*) (*Doc. No 64.*)

ALGOMA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL D' :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de donner à sa ligne projetée, une direction autre que celle autorisée par sa charte, 91; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 129. (*Voir Bill No 125.*)

ALLAN H. ET A., ET ROBERT REPORT ET CIE :—Service de paquebots avec compartiments frigorifiques. (*Voir Montréal et Royaume-Uni.*)

AMIRAUTÉ :—Bill du Sénat, intitulé: "Acte modifiant l'Acte de l'amirauté." (*Voir Bill No 138.*)

ANDERSON, JAMES WILLIAM :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui remette en vigueur un brevet de pompe foulante inventée par lui, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 108. (*Voir Bill No 108.*)

ANIMAUX :—Pétition de la Société humanitaire d'Ottawa, demandant de modifier l'Acte pour empêcher la cruauté envers les animaux, 88.

ANTICOSTI, COLONS DE L'ILE D' :—(Voir *Baie du Renard*.)

ARBITRAGE ENTRE PATRONS ET EMPLOYÉS :—Pétitions demandant la création d'une cour d'—17, 22, 32, 37, 45, 74, 91, 135.

ARCHAMBAULT, JOSEPH ELOI :—Son élection dans Berthier, en remplacement de M. Cléophas Beausoleil, nommé directeur de la poste à Montréal, 4 ; il prête serment, 5.

ARCHIBALD, PETER S. :—Production de nouveaux papiers relatifs à sa destitution comme ingénieur en chef de l'Intercolonial, 86.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 64a.*)

ARCHIVES DU CANADA :—Rapport annuel pour l'année 1899. (*Imprimé.*)  
(*Document No 8c.*)

ARMÉE IMPÉRIALE, —Sir Wilfrid Laurier dépose des papiers relatifs aux commissions dans l'—174.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 119.*)

ARROWHEAD À KOOTENAY, Compagnie du chemin de fer de :—Pétition demandant l'adoption d'un acte déclarant que sa ligne est d'utilité générale, et prolongeant le délai fixé pour ses travaux, 22 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34.  
(Voir *Bill No 36.*)

ASSINIBOINE :—Pouvoir hydraulique de la rivière, — (*Voir Winnipeg, Man.*)

ASSOCIATION SANITAIRE NATIONALE :—Pétition demandant des amendements à sa charte, 64 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74.  
(Voir *Bill No 117.*)

#### ASSURANCES :

1. Rapport du surintendant pour l'année 1899. (*Imprimé.*) (*Document No 4.*)
2. Sir Louis H. Davies dépose le relevé préliminaire des affaires des compagnies d'assurances sur la vie en Canada, pour l'année 1899, 165. (*Imprimé.*)  
(*Document No 4a.*)
3. Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie, d'Ontario :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui change son nom en celui de Compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du Canada, et pour d'autres fins, 34 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 56.  
(Voir *Bill No 54.*)
4. Compagnie d'Assurance sur la vie La Couronne :—Pétition demandant une charte, 49 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74.  
(Voir *Bill No 82.*)
5. Compagnie d'assurance maritime La Royale :—Pétition de John William Molson et autres, demandant une charte, 16 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74.  
(Voir *Bill No 92.*)
6. Bill de M. Fitzpatrick à l'effet d'assurer l'uniformité des conditions dans les polices d'assurance contre l'incendie.  
(Voir *Bill No 194.*)

ATLANTIQUE AU LAC SUPÉRIEUR, Compagnie du chemin de fer de l' :—Pétition demandant du délai pour l'exécution de ses travaux, 69 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91.  
(Voir *Bill No 148.*)

**AUBAINS :**

1. Pétitions demandant une décision au sujet de l'interprétation de l'Acte des,— 69, 78, 91.
2. Pétitions demandant des amendements à l'Acte des,—135, 141, 149, 158, 161, 184.

**AUDITEUR GÉNÉRAL :**

1. M. Fielding dépose le rapport de l'auditeur général pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, 12. (*Imprimé.*) (*Document No 1.*)
2. M. Fielding dépose la partie " R " du rapport de l'auditeur général, concernant les recettes et dépenses du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, 55. (*Imprimé.*) (*Document No 1.*)
3. M. Fielding dépose le compte rendu des décisions de l'auditeur général renversées en appel par le Conseil du Trésor, entre les sessions de 1899 et 1900, 9. (*Non imprimé.*) (*Document No 24.*)

**AUER :—**Motion de M. Gibson, demandant la production de toute plainte faite au sujet de prix excessifs exigés pour l'usage de la lumière Auor, 120 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 159. (*Non imprimé.*) (*Document No 109.*)

**BAIE DE QUINTE, —**Compagnie du chemin de fer de la :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge la date fixée pour l'achèvement de ses travaux, et modifie sa charte, 47 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (*Voir Bill No 84.*)

**BAIE DU RENARD, ILE D'ANTICOSTI :—**Motion de M. Taylor demandant la production de documents concernant l'enquête faite sur les griefs des colons méthodistes de la, 42 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 84. (*Non imprimé, 128.*) (*Document No 62.*)

**BANQUES :**

1. Bill de M. Fielding modifiant l'Acte des banques. (*Voir Bill No 163.*)
2. Bill du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'Acte modificatif de l'Acte des banques. (*Voir Bill No 192.*)

**BANQUES ET COMMERCE, COMITÉ DES :**

A nommer, 7 ; rapport du comité de sélection et listes des membres, 25 ; nom ajouté, 45 ; substitution, 244 ; rapports sur divers bills, 118, 172, 221, 247, 255, 281, 339, 383 ; permission de siéger durant les séances de la Chambre, 368.

**BANQUES CHARTÉES :**

1. M. Fielding dépose la liste des actionnaires de ces institutions pour l'année finissant le 31 décembre 1899, 190. (*Imprimé.*) (*Document No 3.*)
2. Rapport des dividendes restant impayés, etc., 244. (*Imprimé.*) (*Document No 3a.*)

BANQUE JACQUES-CARTIER :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette d'augmenter son capital social, et de changer son nom en celui de "La Banque Provinciale du Canada," 37; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (Voir *Bill No 67*.)

BANQUE DES MARCHANDS D'HALIFAX :

1. Pétition demandant l'adoption d'un acte qui change son nom en celui de Banque Royale du Canada et modifie sa charte, 23; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (Voir *Bill No 72*.)
2. Bill de M. Russell modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de *Royal Bank of Canada*. (Voir *Bill No 170*.)

BANQUE VILLE-MARIE :

1. Motion de M. Foster demandant la production d'un état des rapports mensuels relatifs au capital versé, à la circulation et aux dépôts, depuis juillet 1892, 52; réponse à l'ordre de la Chambre, 89. (*Non imprimé.*) (*Document No 63*.)
2. Motion de M. Monk, demandant des documents concernant la, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 89. (*Non imprimé.*) (*Document No 68a*.)
3. Motion de M. Monk, demandant copie de la pétition ou du factum présenté au gouvernement par les déposants de cette institution, demandant l'intervention des autorités fédérales au sujet de l'émission illégale des billets de la dite banque, ainsi qu'un créait spécial, etc., 138.

BANQUIERS DU CANADA: Association des,—Pétition demandant une charte, 47; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 56. (Voir *Bill No 55*.)

BEAUSOLEIL, CLÉOPHAS, député de Berthier, accepte une charge rétribuée sous la Couronne, 4; élection de son successeur, M. Joseph Eloi Archambault, 4.

"BEAVER":—Motion de sir Adolphe Caron, demandant la production de copie du contrat conclu pour le transport des malles entre le Canada et l'Angleterre, avec la Compagnie de steamers "Beaver," et d'un état indiquant la durée de chaque voyage de ces paquebots entre Halifax et Liverpool, pendant l'hiver de 1899-1900, 168; réponse à l'ordre de la Chambre, 314. (*Non imprimé.*) (*Document No 161*.)

BELFAST À MURRAY-HARBOUR, chemin de fer de:—Motion de M. Martin demandant la production de documents relatifs à la construction de dix milles de chemin de fer sur la ligne de, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 206. (*Non imprimé.*) (*Document No 132*.)

BERNARD, J. A.:—Sa destitution comme traducteur des *Débats* des Communes.—(Voir *Débats*.)

BERNIER, L'HON. M. E.:—Vacance survenue par suite de son acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne, 359; sa réélection, 433; il prête serment, 437.

BERTHIER:—Acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne, par M. Cléophas Beausoleil, député de, 4; élection de son successeur, M. Joseph Eloi Archambault, 4.

BÉTAIL :—Bill de M. Fisher concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du,— (Voir *Bill No 134.*)

BÉTON :—Pétition des tailleurs de pierre, se plaignant de l'emploi de ce produit pour les travaux publics, 149.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :

1. Rapport des bibliothécaires conjoints, 7. (*Imprimé.*) (*Document No 17.*)
2. Comité spécial de la Chambre et message au Sénat, 17; message du Sénat annonçant la nomination de ses membres pour le comité collectif de la Bibliothèque, 26.
3. Premier rapport, 76; deuxième rapport, 344.

BICYCLES, compagnie de Miami pour la fabrication des :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui prolonge la durée d'un brevet d'invention relatif à l'amélioration des, 88; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91. (Voir *Bill No 99.*)

BIENS-FONDS :

1. Bill de M. Davin modifiant l'Acte des titres de,— (Voir *Bill No 31.*)
2. Bill de M. Sutherland modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894. (Voir *Bill No 139.*)

BILLS PRIVÉS, comité des,— à nommer, 7; rapport du comité de sélection et liste des membres, 24; premier rapport du comité des Bills privés, 105; deuxième rapport, 162; troisième rapport, 174; quatrième rapport, 184; cinquième rapport, 203; sixième rapport, 206; septième rapport, 230; huitième rapport, 244; neuvième rapport, 281; dixième rapport, 325; onzième rapport, 344; douzième rapport, 377; treizième rapport, 448.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS :

1. Bill concernant la prestation des serments d'office (sir Wilfrid Laurier). 1re lecture, 5.
2. Bill modifiant l'Acte de 1890 sur les engrais (M. Domville). 1re lecture, 9; 2e lecture et renvoyé au comité d'Agriculture et de Colonisation, 87; rapporté avec des amendements, 129.
3. Bill modifiant de nouveau l'Acte des élections fédérales (M. Ingram). 1re lecture, 9.
4. Bill constituant une cour de faillite (M. Maclean). 1re lecture, 13.
5. Bill modifiant l'Acte du cens électoral de 1898 (M. McInnes). 1re lecture, 13.
6. Bill modifiant de nouveau l'Acte de pension de la police à cheval, 1899, (M. Davin). 1re lecture, 17; motion de M. Davin proposant la seconde lecture et débat ajourné, 195.
7. Bill modifiant l'Acte de la milice (M. Domville). 1re lecture, 17.
8. Bill modifiant l'Acte du cens électoral de 1898 (M. Ingram). 1re lecture, 17.
9. Bill concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer (M. Casey). 1re lecture, 18; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 195; rapporté, 377.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

10. Bill modifiant l'Acte des poids et mesures (M. McMillan). 1re lecture, 22.
11. Bill modifiant l'Acte du pilotage (sir Louis H. Davies). 1re lecture, 23 ; 2e lecture, en comité général, 209 ; de nouveau en comité général, modifié, 290 ; 3e lecture, 412 ; adopté par le Sénat, 460 ; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 36.
12. Bill concernant la sûreté des navires (sir Louis H. Davies). 1re lecture, 23 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 290 ; adopté par le Sénat, 358 ; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 35.
13. Bill concernant la représentation à la Chambre des Communes (M. Mulock). 1re lecture, 23 ; 2e lecture sur division, après le rejet d'un amendement de M. Foster, proposant le renvoi à six mois, 63 ; en comité général et rapporté avec des amendements, 68 ; motion de M. Mulock proposant la 3e lecture, suivie d'un amendement de sir Charles Tupper, lequel est rejeté par 91 voix contre 45, 71, 72 ; 3e lecture, 73.
14. Bill à l'effet de réglementer le commerce du grain au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest (M. Douglas). 1re lecture, 27.
15. Bill modifiant le Code criminel, 1892 (M. McCarthy). 1re lecture, 30.
16. Bill réglementant le tarif du fret et des voyageurs sur les chemins de fer (M. Reid). 1re lecture, 32.
17. Bill modifiant le Code criminel, 1892 (M. Charlton). 1re lecture, 32.
18. Bill modifiant l'Acte des Terres Fédérales (M. Sifton). 1re lecture, 32 ; 2e lecture et en comité général, 67 ; de nouveau en comité général, modifié et 3e lecture, 82 ; adopté par le Sénat, 133 ; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 20.
19. Bill modifiant l'Acte de la police à cheval, 1894 (M. Davin). 1re lecture, 32 ; 2e lecture renvoyée à six mois, 195.
20. Bill concernant la Compagnie de mines, de commerce et de transport du Yukon Britannique, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon Britannique" (M. Fraser, de Guysborough). 1re lecture, 35 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes, 39 ; rapporté avec des amendements, 230 ; en comité général, 3e lecture, 234 ; adopté par le Sénat, 343 ; sanctionné, 438 ; 63-64 Vic., chap. 53.
21. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Hereford (M. McIntosh). 1re lecture, 35 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 39 ; rapporté, 60 ; en comité général et 3e lecture, 70 ; adopté par le Sénat sans amendement, 139 ; sanctionné, 192 ; 63-64 Vic., chap. 60.
22. Bill concernant la Compagnie du pont de la Grande-Ile de Niagara (M. Ingram). 1re lecture, 25 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 39 ; rapporté avec des amendements, 60 ; en comité général et 3e lecture, 70 ; adopté par le Sénat avec un amendement, 134 ; concours des Communes, 136 ; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 108.
23. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Alaska-Yukon (M. McIsaac). 1re lecture, 35 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 39 ; rapporté, retiré, et frais remboursés, 399.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

24. Bill concernant la Compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse (M. Fraser, Guysborough). 1re lecture, 35; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 40; rapporté avec des amendements, 105; en comité général et 3e lecture, 113; adopté par le Sénat, 231; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 111.
25. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest (M. McInnes.) 1re lecture, 35; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 40; en comité général, 104; rapporté sans amendement, et renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 110; rapporté de nouveau et modifié, 116; de nouveau en comité général et 3e lecture, 122; adopté par le Sénat, 218; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 51.
26. Bill concernant la Compagnie du Chemin de fer de Kaslo et Lardo-Duncan (M. McInnes). 1re lecture, 35; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 40; rapporté avec des amendements, 66; 3e lecture, 80; adopté par le Sénat, 117; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 61.
27. Bill à l'effet d'imposer certaines restrictions à l'immigration (M. McInnes). 1re lecture, 35.
28. Bill modifiant le Code criminel, 1892 (M. Britton). 1re lecture, 35.
29. Bill modifiant l'Acte des élections fédérales, en pourvoyant à l'emploi de machines à voter de Macdonald au lieu de bulletins (M. Britton). 1re lecture, 35; 2e lecture renvoyée à six mois, motion adoptée, 195.
30. Bill modifiant l'Acte des marques de commerce et des dessins de fabrique (M. Campbell). 1re lecture, 35.
31. Bill modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894 (M. Davin). 1re lecture, 36; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 195.
32. Bill modifiant l'Acte des clauses des compagnies (M. Gilmour). 1re lecture, 37; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 196; rapporté avec des amendements, 230; en comité général, 3e lecture et envoyé au Sénat, 416; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 9.
33. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud de la Colombie-Britannique (M. Prior). 1re lecture, 38; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46; rapporté amendé, 66; 3e lecture, 80; adopté par le Sénat, 117; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 52.
34. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique (M. McDonell). 1re lecture, 38; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46; rapporté sans amendement, 88; amendement de M. Maclean à la motion proposant la 3e lecture, rejeté par 71 voix contre 15, 111; autre amendement de M. Richardson, rejeté par 68 voix contre 21, 112; deux autres amendements de MM. Richardson et Rutherford, également rejetés, 112; 3e lecture, 112; adopté par le Sénat, 134; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 55.
35. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Comox au Cap Scott (M. Morrison). 1re lecture, 39; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 51; rapporté avec des amendements, 105; en comité général et motion de M. Morrison proposant la 3e lecture, suivie d'un amendement de M. McInnes à l'effet d'interdire l'emploi

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

- des Chinois pour les travaux de la ligne, lequel est rejeté par 53 voix contre 21, 150; 3e lecture, 150; adopté par le Sénat, avec un amendement, 231; concours des Communes, 236; sanctionné, 320; 63-64 Vic., chap. 57.
36. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Arrowhead à Kootenay (M. Morrison). 1re lecture, 39; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46; rapporté et retiré, 88.
37. Bill concernant la Compagnie de conduite et de fabrication d'huile du Canada (M. Fraser, Guysborough). 1re lecture, 39; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 51; rapporté, retiré et frais remboursés, 448.
38. Bill à l'effet de réglementer le commerce du grain au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest (M. Davin). 1re lecture, 39.
39. Bill modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes (M. Domville). 1re lecture, 39.
40. Bill concernant la concession de terres à la Compagnie du Chemin de fer du Canadien du Pacifique (M. Richardson). 1re lecture, 39.
41. Bill concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire (M. Montague). 1re lecture, 43; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 51; rapporté avec des amendements, 66; en comité général, 75; 3e lecture, 79; adopté par le Sénat avec des amendements, 134; concours des Communes, 137; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 117.
42. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Alaska et du Nord-Ouest (M. Belcourt). 1re lecture, 44; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52; rapporté, retiré, et frais remboursés, 399.
43. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich (M. Charlton). 1re lecture, 44; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63; rapporté avec des amendements, 109; 3e lecture, et titre changé en celui de "Compagnie du chemin de fer de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich," 113; adopté par le Sénat, 154; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 73.
44. Bill concernant la Compagnie du pont du Canada-Sud (M. Ingram). 1re lecture, 44; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52; rapporté avec des amendements, 67; en comité général et 3e lecture, 76; adopté par le Sénat avec des amendements, 134; concours des Communes, 137; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 91.
45. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique (M. Poupore). 1re lecture, 44; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52; rapporté avec des amendements, 109; en comité général et 3e lecture, 113; adopté par le Sénat, 154; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 72.
46. Bill concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan (M. Cowan). 1re lecture, 44; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52; rapporté avec des amendements, 67; en comité général et 3e lecture, 76; adopté par le Sénat, 133; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 90.



BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite*.

47. Bill concernant le travail dans les mines (M. McInnes). 1<sup>re</sup> lecture, 45.
48. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Montréal à Ottawa (M. Monk). 1<sup>re</sup> lecture, 47; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 52; rapporté sans amendement, 66; en comité général, 79; 3<sup>e</sup> lecture, 80; adopté par le Sénat, 117; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 66.
49. Bill modifiant l'Acte des élections fédérales (M. Puttee). 1<sup>re</sup> lecture, 49.
50. Bill modifiant l'Acte de Tempérance du Canada (M. Flint). 1<sup>re</sup> lecture, 51.
51. Bill constituant en corporation le Mouvement (ou l'Eglise) de Sainteté en Canada. (M. Copp). 1<sup>re</sup> lecture, 57; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 76, rapporté avec des amendements et frais remboursés, 105; en comité général et rapporté, 113; 3<sup>e</sup> lecture et titre changé en celui de "Acte constituant en corporation l'Eglise du Mouvement de Sainteté en Canada," 121, 122; adopté par le Sénat, 207; sanctionné, 319. 63-64 Vic. chap. 101.
52. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Morris au Portage (M. McDonnell). 1<sup>re</sup> lecture, 57; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 76; rapporté, avec des amendements, 116; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 122; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 67.
53. Bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à l'Orford Copper Company (M. Belcourt). 1<sup>re</sup> lecture, 57; motion de M. Wood proposant de renvoyer à six mois la seconde lecture, débat ajourné, 80; rejet de la motion et seconde lecture du bill, qui est réservé au comité des Bills privés. 86; rapporté, avec la recommandation de le retirer et de rembourser les frais, moins le coût de l'impression et de la traduction, 162.
54. Bill concernant la Compagnie d'Assurance mutuelle d'Ontario sur la vie, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'Assurance mutuelle du Canada sur la vie" (M. Britton). 1<sup>re</sup> lecture, 57; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 76; rapporté avec des amendements, 172; en comité général, 181; 3<sup>e</sup> lecture, 182; adopté par le Sénat, 301; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 112.
55. Bill constituant en corporation l'Association des Banquiers Canadiens (M. Britton). 1<sup>re</sup> lecture, 57; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 80; rapporté avec des amendements, 221; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 228; adopté par le Sénat, 343; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 91.
56. Bill à l'effet de déterminer la journée de travail des ouvriers et manœuvres (M. Beattie). 1<sup>re</sup> lecture, 57.
57. Bill modifiant l'Acte des élections fédérales (M. Erb). 1<sup>re</sup> lecture, 57.
58. Bill à l'effet de surveiller et contrôler l'emmagasinage, l'inspection et le pesage des céréales dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest (M. Douglas). 1<sup>re</sup> lecture, 60.
59. Bill à l'effet de pourvoir aux dépenses des volontaires canadiens servant Sa Majesté dans l'Afrique du Sud. (M. Fielding). 1<sup>re</sup> lecture, 52; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé à un comité général, 75; 3<sup>e</sup> lecture, 90; adopté par le Sénat, 139; sanctionné, 141, 63-64 Vic., chap. 6.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite*.

60. Bill modifiant l'Acte de la Milice (M. Domville). 1re lecture, 64.
61. Bill modifiant l'Acte de la Milice (M. Prior). 1re lecture, 65.
62. Bill modifiant le Code criminel, 1892 (M. McLaren). 1re lecture, 65 ; motion de M. McLaren proposant la 2e lecture et débat ajourné, 196.
63. Bill modifiant le Code criminel, 1892 (M. Russell). 1re lecture, 65.
64. Bill modifiant l'Acte des poids et mesures au sujet de la vente du poisson (M. Ganong). 1re lecture, 65.
65. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick (M. Costigan). 1re lecture, 67 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 76 ; rapporté avec des amendements, 116 ; en comité général et 3e lecture, 122 ; adopté par le Sénat, 205 ; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 75.
66. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Cowichan (M. McInnes). 1re lecture, 67 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 80 ; rapporté sans amendement, 116 ; en comité général et 3e lecture, 122 ; adopté par le Sénat, 205 ; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 58.
67. Bill concernant la Banque Jacques-Cartier et changeant son nom en celui de Banque Provinciale du Canada (M. Brodeur). 1re lecture, 67 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 76 ; rapporté, 118 ; en comité général et 3e lecture, 133 ; adopté par le Sénat, 176 ; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 102.
68. Bill concernant la Compagnie d'acier nickelé du Canada (M. Macpherson) ; 1re lecture, 67 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 76 ; rapporté avec des amendements, 230 ; en comité général, 234 ; 3e lecture, 235 ; adopté par le Sénat, 343 ; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 109.
69. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière de la Chaudière (M. Bostock). 1re lecture, 67 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 76 ; rapport défavorable, avec la recommandation de rembourser les honoraires payés pour ce projet de loi, moins le coût d'impression et de traduction, 143.
70. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de Gaspé (M. Lemieux). 1re lecture, 69 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 77 ; rapporté avec des amendements, 132 ; en comité général et amendé, 145 ; 3e lecture, débat ajourné, 149 ; rejeté par le Sénat, et frais remboursés, 325.
71. Bill concernant la *Dominion Cotton Mills Company, Limited*, (M. Mills). 1re lecture, 71 ; 2e lecture, et renvoyé au comité des Bills privés, 92 ; rapporté avec des amendements, 174 ; en comité général et 3e lecture, 183 ; adopté par le Sénat, 231 ; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 98.
72. Bill concernant la Banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de "The Royal Bank of Canada" (M. Russell). 1re lecture, 71 ; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 86 ; rapporté avec des amendements, 118 ; en comité général et 3e lecture, 133 ; adopté par le Sénat avec des amendements, 184 ; concours des Communes, 193 ; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 103.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

73. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer *Restigouche and Western* (M. McAlister). 1re lecture, 73; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86; rapporté avec des amendements, 132; en comité général, 146; 3e lecture, 149; adopté par le Sénat, 231; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 78.
74. Bill concernant la Compagnie du Télégraphe Commercial du Nord, à responsabilité limitée (M. Douville). 1re lecture, 75; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 86; rapporté sans amendement, 116; en comité général et 3e lecture, 122; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 110.
75. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec (M. Bernier). 1re lecture, 75; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 92; rapporté avec des amendements, 173; en comité général et 3e lecture, 182; adopté par le Sénat, 343; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 76.
76. Bill constituant en corporation la Compagnie Canadienne de prêt et de placement (M. Clarke). 1re lecture, 75; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 86; rapporté avec des amendements, 118; en comité général et 3e lecture, 133; adopté par le Sénat, avec des amendements, 205; concours des Communes avec un amendement, 217; concours du Sénat, 222; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 95.
77. Bill constituant en corporation la Congrégation du Très-Saint Rédempteur (M. Quinn.) 1re lecture, 75; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 86-87; rapporté avec des amendements, et frais remboursés, 105; en comité général et 3e lecture, 113; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 96.
78. Bill modifiant l'Acte d'inspection du gaz (sir Henry Joly de Lotbinière). 1re lecture, 75; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 189; adopté par le Sénat, 222; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 41.
79. Bill modifiant l'Acte d'inspection générale de manière à classer la graine de lin (sir Henri Joly de Lotbinière). 1re lecture, 75; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 189; adopté par le Sénat, 222; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 38.
80. Bill concernant les membres du corps de police à cheval du Nord-Ouest en service actif dans l'Afrique du Sud (sir Wilfrid Laurier). 1re lecture, 75; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 156; adopté par le Sénat, 177; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 19.
81. Bill constituant en corporation la Compagnie contre les accidents et de garantie du Canada (M. Davis). 1re lecture, 78; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 95; rapporté avec des amendements, 221; en comité général et 3e lecture, 228; adopté par le Sénat, 358; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 87.
82. Bill constituant en corporation "The Crown Life Insurance Company" (M. McCarthy). 1re lecture, 78; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 95; rapporté avec des amendements, 118; en comité général et 3e lecture, 133; adopté par le Sénat avec des amendements, 184; concours des Communes, 194; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 97.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

83. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantique (M. Haley). 1re lecture, 79; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 122; rapporté avec des amendements, 208; en comité général et 3e lecture, 214; adopté par le Sénat, 313; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 59. (Voir *Yarmouth, Compagnie de steamers de.*)
84. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de Quinté (M. Bethune). 1re lecture, 79; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 87; rapporté avec des amendements, 143; en comité général et 3e lecture, 146; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 50.
85. Bill pourvoyant à l'établissement d'un réseau télégraphique de l'Etat (M. Casey). 1re lecture, 78.
86. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles (M. Taylor). 1re lecture, 81; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 92; rapporté avec des amendements, 161; en comité général et 3e lecture, 164; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 83.
87. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada (M. Roche). 1re lecture, 81; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 93; rapport défavorable du comité, avec recommandation de retirer le bill et de rembourser les frais et honoraires payés par les promoteurs, moins le coût d'impression et de traduction; retrait du bill, 173.
88. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de Colonisation de la rivière Sainte-Marie (M. Oliver.) 1re lecture, 81; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 93; rapporté avec des amendements, 139; en comité général et 3e lecture, 146; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 79.
89. Bill (du Sénat) à l'effet d'amender l'Acte relatif à la libération conditionnelle des détenus aux pénitenciers. Message, 83; 1re lecture, 85; 2e lecture et en comité général, et 3e lecture, 156; concours des Communes, 188; sanctionné, 193. 63-64 Vic., chap. 48.
90. Bill (du Sénat) relatif à la Cour Suprême des Territoires du Nord-Ouest, Message, 84; 1re lecture, 85; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 156; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 44.
91. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Oshawa (M. Hurley). 1re lecture, 85; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 93; rapporté avec des amendements, 143; en comité général et 3e lecture, 146; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 70.
92. Bill constituant en corporation la Compagnie d'assurance maritime La Royale (M. Charlton). 1re lecture, 85; 2e lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 93; rapporté avec des amendements, 172; en comité général et 3e lecture, 182; adopté par le Sénat avec des amendements, 225; concours des Communes, 235; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 118.
93. Bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Servis Railroad Tie Plate Company of Canada, limited* (M. Fraser, Guysborough). 1re lecture, 88; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 113; rapporté avec des amendements, 377; en comité général et 3e lecture, 400; adopté par le Sénat, 437; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 121.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite*.

94. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Schomberg à Aurora (M. Landerkin). 1<sup>re</sup> lecture, 88; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté avec des amendements, 325; en comité général, 333; 3<sup>e</sup> lecture 334; adopté par le Sénat, 420; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 81.
95. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke (M. Britton). 1<sup>re</sup> lecture, 92; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 95; rapporté avec la recommandation de retirer le bill et de rembourser les honoraires payés, moins les frais d'impression et de traduction, 143.
96. Bill concernant la Compagnie du pont de Québec (M. Talbot). 1<sup>re</sup> lecture, 92; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté avec des amendements, 139; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 146; adopté par le Sénat avec un amendement, 205; concours des Communes, 222; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 115.
97. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Portage-du-Fort à la Rivière des Français (M. Mackie). 1<sup>re</sup> lecture, 92; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapport défavorable, avec recommandation de rembourser les frais, moins le coût d'impression et de traduction, 163; motion de M. Casey proposant de renvoyer de nouveau le bill au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes pour plus ample considération, rejetée, 170; honoraires et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 174.
98. Bill concernant la Compagnie de steamers de Yarmouth, à responsabilité limitée (M. Flint). 1<sup>re</sup> lecture, 94; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 114; rapporté avec des amendements, 172; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 182; adopté par le Sénat, 231; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 124.
99. Bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la *Miami Cycle and Manufacturing Company* (M. Flint). 1<sup>re</sup> lecture, 94; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 114; rapport défavorable, 344; frais remboursés suivant la recommandation du comité, 349.
100. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Buffalo (M. Flint). 1<sup>re</sup> lecture, 95; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté avec des amendements, 223; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 228; adopté par le Sénat, 357; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 54.
101. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Nipissingue à la Baie de James (M. Sproule). 1<sup>re</sup> lecture, 103; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté sans amendement, 208; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 214; adopté par le Sénat, 330; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 68.
102. Bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à James Milne (M. Clarke). 1<sup>re</sup> lecture, 103; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 114; rapporté avec des amendements, 203; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 207; adopté par le Sénat, 420; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 105.
103. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de têtes de lignes de Port-Arthur (M. Dymont). 1<sup>re</sup> lecture, 103; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté avec la recommandation de le retirer, 185; bill retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 185.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

104. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation de **Montfort** et de **Gatineau** (M. Bourassa). 1<sup>re</sup> lecture, 103; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté sans amendement, 139; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 146; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 65.
105. Bill modifiant de nouveau l'Acte du cens électoral de 1898 (M. Carroll), 1<sup>re</sup> lecture, 103.
106. Bill modifiant l'Acte des brevets (M. Gibson). 1<sup>re</sup> lecture, 105.
107. Bill établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest (M. Sutherland). 1<sup>re</sup> lecture, 105; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé en comité général, 188; 3<sup>e</sup> lecture, 203; adopté par le Sénat, 222; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 17.
108. Bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à J. W. Anderson (M. Cargill). 1<sup>re</sup> lecture, 108; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 123; rapporté sans amendements, 206; ordre appelant la Chambre à se former en comité général, rescindé, et bill renvoyé de nouveau au comité des Bills privés, 214; rapporté sans amendements, 281; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 284; adopté par le Sénat avec des amendements, 441; concours des Communes, 449; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 88.
109. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de **Manitouline** et de la **Rive Nord** (M. Dymont). 1<sup>re</sup> lecture, 108; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 114; rapporté avec des amendements, 203; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 213, 214; adopté par le Sénat, 343; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 64.
110. Bill modifiant l'Acte des poids et mesures (sir Henri Joly de Lotbinière). 1<sup>re</sup> lecture, 109; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé en comité général, 189, 204, 238, 288; de nouveau en comité général et rapporté avec des amendements, 301; ordre pour 3<sup>e</sup> lecture rescindé, renvoyé de nouveau en comité général et modifié, et 3<sup>e</sup> lecture, 321; adopté par le Sénat avec des amendements, 398; concours des Communes, 405; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 37.
111. Bill concernant la Compagnie du canal à navires de **Saint-Clair** et **Erié** (M. Tisdale). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 137; rapporté sans amendement, 162; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 166, 167; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 119.
112. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de **Québec** au **lac Huron** (M. Belcourt). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 137; rapporté avec des amendements, 208; en comité général, 214; 3<sup>e</sup> lecture, 216; adopté par le Sénat, 330; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 74.
113. Bill autorisant le Commissaire des brevets à faire droit à la Compagnie **Frost** et **Wood**, à responsabilité limitée (M. Cowan). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 147; rapporté, 203; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 206; adopté par le Sénat, 343; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 100.
114. Bill concernant la Compagnie de l'**Hôtel de Toronto** (M. Osler). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 147; rapporté avec des amendements, 203; en comité général, 207; de nouveau en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 213; adopté par le Sénat avec un amendement, 316; concours des Communes, 328; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 122.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

115. Bill constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport Nationale du Canada (M. Campbell). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 147; rapporté avec des amendements, 255; en comité général, 269; amendement proposé par M. Osler rejeté, 272; 3<sup>e</sup> lecture, 273; frais remboursés, 368.
116. Bill constituant en corporation la Compagnie d'hypothèques L'Acadia. 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 183; rapporté amendé, 281; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 283; adopté par le Sénat, 378; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 86.
117. Bill concernant l'Association Sanitaire Nationale (M. Maclean). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 147; rapporté avec des amendements, et recommandation de rembourser les frais, moins le coût d'impression et de traduction, 162; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 165; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 107.
118. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Timagami (M. McHugh). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 137; rapporté avec des amendements, 316; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 328; adopté par le Sénat avec des amendements, 401; désapprobation des Communes, 407; le Sénat n'insiste pas, 431; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 84.
119. Bill constituant en corporation l'Association des Infirmières Canadiennes (M. Roddick). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 137; rapporté avec la recommandation de retirer le bill, 184; bill retiré et frais remboursés, moins le coût d'impression et de traduction, 185.
120. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Brockville et New-York (M. Frost). 1<sup>re</sup> lecture, 130; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 147; rapporté avec des amendements, 283; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 291; adopté par le Sénat, 376; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 71.
121. Bill concernant la Compagnie de force Ontario des Chutes de Niagara (M. Flint). 1<sup>re</sup> lecture, 131; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 137; rapporté avec des amendements, 162; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 165; adopté par le Sénat, 330; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 113.
122. Bill concernant la Compagnie du Chemin de fer du lac Erié à la rivière Détroit (M. McGregor). 1<sup>re</sup> lecture, 131; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 137; rapporté avec des amendements, 162; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 167; adopté par le Sénat, 205; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 62.
123. Bill constituant en corporation la Compagnie du Chemin de fer du district minier de Yale (M. Bostock). 1<sup>re</sup> lecture, 131; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 147; rapporté avec la recommandation de le retirer et de rembourser les frais et honoraires payés par les promoteurs, moins le coût d'impression et de traduction; retrait du bill, 173.
124. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie d'Hudson (M. Dymont). 1<sup>re</sup> lecture, 131; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 147; rapporté avec des amendements, 316; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 328; adopté par le Sénat, 420; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 63.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

125. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma (M. Dymont). 1re lecture, 131; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 147; rapporté sans amendement, 230; en comité général et 3e lecture, 234; adopté par le Sénat, 343; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 49.
126. Bill modifiant l'Acte du Kermès de San Sosé (M. Fisher). 1re lecture, 131; 2e lecture et en comité général et 3e lecture, 140; adopté par le Sénat, 141; sanctionné, 141. 63-64 Vic., chap. 31.
127. Bill à l'effet de pourvoir à la marque et à l'inspection des colis contenant des pommes et des poires destinées à l'exportation (M. Fisher). 1re lecture, 131; 2e lecture, renvoyé en comité général et rapporté, 210; de nouveau en comité général et rapporté, 212, 232.
128. Bill modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel (M. Holmes). 1re lecture, 132.
129. Bill (du Sénat) constituant en corporation la Compagnie d'Acierie Canadienne. Message, 134; 1re lecture, 136; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 147; rapporté avec des amendements, 162; en comité général, modifié et 3e lecture, 165, 166; concours du Sénat dans les amendements des Communes, 177; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 94.
130. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne. Message, 140; 1re lecture, 140; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 147; rapporté sans amendement, 173; en comité général et 3e lecture, 182; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 106.
131. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte pour faire droit à Edwin James Cox." Message, 140; 1re lecture et référé au comité des Ordres permanents, 145; rapporté, 162; 2e lecture sur division et renvoyé au comité des Bills privés, avec la preuve faite devant le comité des Divorces du Sénat, 167; rapporté, 203; en comité général et 3e lecture, 207; sanctionné, 319; 63-64 Vic., chap. 125.
132. Bill modifiant l'Acte des chemins de fer (M. Blair). 1re lecture, 144; motion de M. Blair proposant la 2e lecture, adoptée, 190; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 190; rapporté avec des amendements, 359; en comité général et modifié; motion pour renvoyer de nouveau le bill en comité général: (1) Par M. Casey, rejetée sur division, 432; (2) Par M. McMillan, rejetée sur division, et 3e lecture, 433; adopté par le Sénat avec un amendement, 492; concours des Communes, 492; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 23.
133. Bill à l'effet de refondre et modifier la loi relative à l'élection des membres de la Chambre des Communes (M. Fitzpatrick). 1re lecture, et renvoyé en comité général, 281; rapporté, 282, 315, 362, 363, 405; de nouveau en comité général et rapporté avec des amendements, 320; amendements à la motion proposant la 3e lecture: (1) par M. Puttee, rejeté; (2) par M. Bennett, rejeté, 437; (3) par M. Foster, rejeté, 438 (4); par McDougall, rejeté, 439; (5) par M. Martin, rejeté, 440; (6) par M. McDonald (King's), rejeté, 440; et 3e lecture, 441; adopté par le Sénat avec des amendements, 545; rejet de quelques-uns des amendements, 549; le Sénat insiste sur quelques-uns des amendements, 550, 551; concours des Communes, 551; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 12.



BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite*.

134. Bill concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail (M. Fisher). 1<sup>re</sup> lecture, 153; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général, et rapporté sans amendement, 209; 3<sup>e</sup> lecture, 312; adopté par le Sénat avec un amendement, 301; concours des Communes, 310; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 33.
135. Bill modifiant l'Acte des stations agronomiques (M. Fisher). 1<sup>re</sup> lecture, 153; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et rapporté sans amendement, 209; 3<sup>e</sup> lecture, 213; adopté par le Sénat, 225; sanctionné, 320. 63-64, Vic., chap. 30.
136. Bill (du Sénat) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario à la rivière La Pluie. Message, 154; 1<sup>re</sup> lecture, 158; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 160; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 182; sanctionné, 192. 63-64 Vic., chap. 69.
137. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte contenant de nouvelles modifications au Code criminel, 1892. Message, 154; 1<sup>re</sup> lecture, 155; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et rapporté, 191, 214, 218, 226, 234, 236; modifié, 241; amendement de M. Fraser (Guysborough), rejeté, 250; amendement de M. Borden (Hali-fax), adopté; de nouveau en comité général, amendement de M. Lavergne adopté; amendement de M. McCarthy rejeté, et 3<sup>e</sup> lecture, 252; le Sénat acquiesce à quelques-uns des amendements, 343, 414; la Chambre n'acquiesce pas à l'amendement fait par le Sénat, 415; la Chambre insiste sur ses troisième et cinquième amendements, 416; le Sénat n'insiste pas sur divers amendements, mais insiste sur son rejet du troisième amendement fait par la Chambre des Communes, 545; la Chambre n'insiste pas sur son troisième amendement, 545; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 97.
138. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de l'Amirauté, 1891." Message, 154; 1<sup>re</sup> lecture, 155; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et rapporté sans amendements, 210; 3<sup>e</sup> lecture, 213; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 45.
139. Bill modifiant l'Acte des titres de biens-fonds, 1894 (M. Sutherland). 1<sup>re</sup> lecture, 159; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 214, 215; adopté par le Sénat avec des amendements, 343; concours des Communes, 362; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 21.
140. Bill concernant les paroisses de Saint-Eugène de Grantham, dans le comté de Drummond, et de Saint-Nazaire d'Acton, dans le comté de Bugot (M. Lavergne). 1<sup>re</sup> lecture, 170.
141. Bill concernant le commerce de grain dans le district d'inspection du Manitoba (sir Henri Joly de Lotbinière). 1<sup>re</sup> lecture, 175; 2<sup>e</sup> lecture et en comité général, 229; rapporté modifié, 231; motion proposant que l'ordre pour la 3<sup>e</sup> lecture soit rescindé, adoptée par 93 voix contre 10, 248; de nouveau en comité général et modifié; motions sous forme d'amendements proposant de renvoyer le bill de nouveau en comité général: (1.) par M. Davin, 249; rejetée; (2.) Par M. Davin, rejetée; (3.) Par M. Richardson, rejetée; 3<sup>e</sup> lecture, 250; adopté par le Sénat avec des amendements, 401; concours des Communes, 413; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 39.
142. Bill concernant l'inspection du grain étranger (Sir Henri Joly de Lotbinière). 1<sup>re</sup> lecture, 175; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 190; adopté par le Sénat, 222; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 40.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

143. Bill modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour grain dn semence (M. Sutherland). 1re lecture, 175; 2e lecture, en comité général et rapporté sans amendement, 209; motion de M. Davin proposant un amendement à la motion de M. Sutherland pour la 3e lecture, rejetée par 50 voix contre 26, 212; 3e lecture, 213; adopté par le Sénat avec un amendement, 231; concours des Communes, 236; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 16.
144. Bill (du Sénat) intitulé : Acte pour faire droit à Catherine Cecilia Lyons. Message, 177; 1re lecture, 185; 2e lecture sur division, et renvoyé au comité des Bills privés, 190; rapporté sans amendement, 230; en comité général et 3e lecture, 235; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 128.
145. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Ligne Courte de Toronto à la Baie Georgienne (M. Britton). 1re lecture, 180; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 190; rapport défavorable et frais remboursés, 339.
146. Bill permettant à la cité de Winnipeg d'utiliser la puissance hydraulique de la rivière Assiniboine (M. Puttee). 1re lecture, 180; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 190; rapporté avec de amendements, 244; en comité général et 3e lecture, 248; adopté par le Sénat, 343; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 123.
147. Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900. 1re et 2e lectures, en comité général et 3e lecture, 181; adopté par le Sénat, 189; sanctionné, 193. 63-64 Vic., chap. 1.
148. Bill (du Sénat) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur. Message 184; 1re lecture, 187; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 194, rapporté (preamble non prouvé), 399.
149. Bill concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni (M. Fielding). 1re lecture, 187; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 238; adopté par le Sénat, 301; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 11.
150. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer de Salisbury à Harvey (M. Lewis). 1re lecture, 192; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 217; rapporté avec des amendements, 230; en comité général et 3e lecture, 234; adopté par le Sénat, 376; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 80.
151. Bill modifiant l'Acte concernant les subventions aux steamers océaniques (M. Fisher). 1re lecture 204; 2e lecture et en comité général, 217; 3e lecture, 218; adopté par le Sénat avec un amendement, 301; concours des Communes, 310; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 9.
152. Bill autorisant des contrats avec certaines compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid (M. Fisher). 1re lecture, 205; 2e lecture, 231; en comité général et 3e lecture, 232; adopté par le Sénat, 343; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 10.
153. Bill (du Sénat) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta-Ouest. Message, 207; 1re lecture, 223; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 228; rapporté sans amendements, 244; en comité général et 3e lecture, 248, sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 85.

LES SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

154. Bill (du Sénat) intitulé : “ Acte modifiant l’*Acte des Compagnies de prêt, Canada*, 1899. Message, 207; 1<sup>re</sup> lecture, 209; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 215; sanctionné, 319. 63-64 Vic., chap. 43.
155. Bill modifiant l’*Acte de la Milice (M. Borden)*. 1<sup>re</sup> lecture, 216; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et modifié, 268; de nouveau en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 456; adopté par le Sénat, 492; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 18.
156. Bill modifiant l’*Acte du service civil (M. Fielding)*. 1<sup>re</sup> lecture, 216; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé en comité général, 290; rapporté, 291; de nouveau en comité général et rapporté avec des amendements, 334; de nouveau en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 368; adopté par le Sénat avec des amendements, 441; concours des Communes, 443; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 14.
157. Bill (du Sénat) intitulé : “ Acte constituant en corporation la Compagnie de terminus et de vapeurs du Saint-Laurent.” Message, 218; 1<sup>re</sup> lecture et renvoyé au comité des Ordres permanents, 223; rapporté, 230; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 236; rapporté avec des amendements, 255; en comité général et modifié, 268; 3<sup>e</sup> lecture, 269; concours du Sénat, 301; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 120.
58. Bill (du Sénat) intitulé : “ Acte pour faire droit à Gertrude Bessie Patterson.” Message, 218; 1<sup>re</sup> lecture et renvoyé au comité des Ordres permanents, 223; rapport sur l’avis, 230; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 236; rapporté sans amendement, 281; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 283; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 129.
159. Bill (du Sénat) intitulé : “ Acte pour faire droit à Gustavus Adolphus Kobold.” Message, 218; 1<sup>re</sup> lecture sur division, 219; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 222; rapporté sans amendement, 230; 3<sup>e</sup> lecture, 235; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 127.
160. Bill modifiant l’*Acte des expropriations (M. Fielding)*. 1<sup>re</sup> lecture, 223; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 228, 229; adopté par le Sénat avec des amendements, 343; concours des Communes, 360; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 22.
161. Bill modifiant l’*Acte concernant l’intérêt (M. Fielding)*. 1<sup>re</sup> lecture, 223; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 228, 229; adopté par le Sénat avec un amendement, 321; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 29.
162. Bill (du Sénat) intitulé : “ Acte concernant l’usure.” Message, 125.
163. Bill modifiant l’*Acte des banques (M. Fielding)*. 1<sup>re</sup> lecture, 227; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 238; rapporté avec des amendements, 247; en comité général, 269; amendement à la motion proposant la 3<sup>e</sup> lecture rejeté sur division, et 3<sup>e</sup> lecture, 273; adopté par le Sénat avec un amendement, 330; concours des Communes, 344; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 26.
164. Bill (du Sénat) concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental. Message, 231; 1<sup>re</sup> lecture, 233; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 239; rapporté et retiré, 403.
165. Bill (du Sénat) concernant le pont de Montréal. Message, 231; 1<sup>re</sup> lecture, 233; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 239; rapporté (le préambule non prouvé), 403.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

166. Bill (du Sénat) constituant en corporation la Compagnie de pulpe et de papier de l'Amérique Britannique. Message, 231; 1re lecture et renvoyé au comité des Ordres permanents, 233; rapport du comité sur l'avis, 247; 2e lecture et renvoyé de nouveau, 269; rapporté modifié, 359; adopté tel que modifié, 378; concours du Sénat, 484; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 89.
167. Bill modifiant l'Acte concernant les droits d'auteurs (M. Fisher). 1re lecture, 234; 2e lecture et renvoyé à un comité spécial de la Chambre, 269; rapporté, 411; en comité et 3e lecture, 421; adopté par le Sénat, 450; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 25.
168. Bill modifiant l'Acte des brevets (M. Fisher). 1re lecture, 234; 2e lecture et renvoyé à un comité spécial, 288; emploi d'un sténographe, 325.
169. Bill constituant en corporation l'Association des Carabiniers du Canada (M. Borden, King's). 1re lecture, 238; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 301; adopté par le Sénat, 358; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 99.
170. Bill modifiant l'Acte concernant la Banque des Marchands d'Halifax et changeant son nom en celui de *Royal Bank of Canada* (M. Russell). Suspension des règles; 1re et 2e lectures, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 248; rapporté sans amendements, 255; en comité général et 3e lecture, 269; adopté par le Sénat, 358; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 104.
171. Bill concernant la Compagnie du chemin de fer du Vermont Central (M. Gibson). 1re lecture, 255; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 269; rapporté avec des amendements, 286; en comité général, rapporté, 434; de nouveau en comité général, modifié et 3e lecture, 448, adopté par le Sénat, 484; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 56.
172. Bill concernant la Compagnie minière et métallurgique du Canada, à responsabilité limitée (M. Casey). 1re lecture, 271; 2e lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 291; rapporté avec des amendements, 344; en comité général et 3e lecture, 363; adopté par le Sénat, 420; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 92.
173. Bill concernant les Commissaires du havre de Québec (M. Fitzpatrick). 1re lecture, 281; 2e lecture, en comité général, modifié, et 3e lecture, 477; adopté par le Sénat, 550; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 116.
174. Bill modifiant l'Acte des pénitenciers (M. Fitzpatrick). 1re lecture, 281; 2e lecture, 360; en comité général et 3e lecture, 361; adopté par le Sénat avec des amendements, 398; concours des Communes, 406; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 47.
175. Bill concernant le fonds de secours aux incendiés d'Ottawa et Hull (M. Belcourt). Suspension des règles, 1re et 2e lectures, et renvoyé au comité des Bills privés, 286; rapporté sans amendements, 325; en comité général et 3e lecture, 333; adopté par le Sénat, 358; sanctionné, 438. 63-64 Vic., chap. 114.
176. Bill constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la ligne de la Rive Sud (M. Britton). 1re lecture, 287; 2e lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 315; rapporté avec des amendements, 399; en comité général et 3e lecture, 407; adopté par le Sénat, 450; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 82.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

177. Bill modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec (M. Fielding). 1<sup>re</sup> lecture, 287; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 310; rapporté avec des amendements, 339; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 360; adopté par le Sénat, 420; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 28.
178. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900 (M. Fielding). 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures, 288; adopté par le Sénat, 301; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 2.
179. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour défrayer certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900 (M. Fielding). 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, 309; 3<sup>e</sup> lecture, 310; adopté par le Sénat, 316; sanctionné, 320. 63-64 Vic., chap. 3.
180. Bill concernant et restreignant l'immigration chinoise (sir Wilfrid Laurier). 1<sup>re</sup> lecture, 321; 2<sup>e</sup> lecture, renvoyé en comité général et modifié, 369; 3<sup>e</sup> lecture, 374; adopté par le Sénat avec des amendements, 436; concours des Communes, 443; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 32.
181. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte pour faire droit à Wm. Henry Featherstonhaugh." Message et 1<sup>re</sup> lecture, 325; 2<sup>e</sup> lecture, et renvoyé au comité des Bills privés, 334; rapporté sans amendements, 344; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 363; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 126.
182. Bill concernant la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre Charlottetown et Murray-Harbour (M. Blair). 1<sup>re</sup> lecture, 333; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 413; adopté par le Sénat, 472; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 7.
183. Bill (du Sénat) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des clauses des compagnies." Message, 358; 1<sup>re</sup> lecture, 360; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 416; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 42.
184. Bill modifiant le tarif des douanes, 1897 (M. Fielding.) 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, 362; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 368; adopté par le Sénat, 436; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 15.
185. Bill autorisant la vente des biens de la Compagnie de steamers de Yarmouth à la Compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic (M. Flint). Suspension des règles, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 374; rapporté avec des amendements, 383; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 400; retiré au Sénat et frais remboursés, 431.
186. Bill du Sénat concernant la Compagnie de chemin de fer et de houille de la Vallée du Daim. Message, 376; 1<sup>re</sup> lecture et renvoyé au comité des Ordres permanents, 383; rapport sur l'avis, 403; 2<sup>e</sup> lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 408; rapporté sans amendement, 419; en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 434; sanctionné, 555. 63-64 Vic., chap. 77.
187. Bill à l'effet d'empêcher et de régler les conflits ouvriers, et d'aider à la publication de statistiques industrielles (M. Mulock). 1<sup>re</sup> lecture, 377; 2<sup>e</sup> lecture, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 434; adopté par le Sénat, 484; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 24.
188. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour l'exercice expirant le 30 juin 1900 (M. Fielding). 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, en comité général et 3<sup>e</sup> lecture, 405; adopté par le Sénat, 420; sanctionné, 439. 63-64 Vic., chap. 4.

BILLS SANCTIONNÉS ET AUTRES NON ADOPTÉS OU RETIRÉS—*Suite.*

189. Bill modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales (M. Fitzpatrick). 1re lecture, 406 ; 2e lecture sur division, et renvoyé en comité général, 420 ; motion proposant de renvoyer de nouveau le bill en comité général rejetée sur division, 431 ; 3e lecture, 432 ; adopté par le Sénat avec un amendement, 471 ; amendement rejeté, 475 ; le Sénat insiste sur son amendement, 545 ; motion proposant la considération de l'amendement rejetée, 553.
190. Bill concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon (M. Sutherland). 1re lecture, 320 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 441 ; adopté par le Sénat, 484 ; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 34.
191. Bill modifiant l'Acte des Postes (M. Mulock). 1re lecture, 431 ; amendement à la motion proposant la seconde lecture rejeté sur division, et 2e lecture, 449 ; en comité général, amendement à la motion proposant la 3e lecture rejeté sur division, 455 ; 3e lecture, 456.
192. Bill (du Sénat) intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte *modificatif de l'Acte des Banques.*" Message et 1re lecture, 460 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 477 ; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 27.
193. Bill autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction de chemins de fer et autres travaux y mentionnés (M. Blair). 1re lecture, 472 ; 2e lecture, en comité général et rapporté sans amendements, 476 ; 3e lecture, 477 ; adopté par le Sénat, 492 ; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 8.
194. Bill à l'effet d'assurer l'uniformité des conditions dans les polices d'assurances contre l'incendie (M. Fitzpatrick). 1re lecture, 474.
195. Bill modifiant de nouveau l'Acte concernant les juges des cours provinciales (M. Fitzpatrick). 1re lecture, 485 ; 2e lecture, en comité général et 3e lecture, 492.
196. Bill accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1900 et le 30 juin 1901, et pour d'autres objets liés au service public (M. Paterson). 1re et 2e lectures, en comité général et 3e lecture, 551 ; adopté par le Sénat, 553 ; sanctionné, 556. 93-64 Vic., chap. 5.
197. Bill modifiant l'Acte des élections fédérales contestées (M. Fitzpatrick). 1re et 2e lectures, en comité général et 3e lecture, 553 ; adopté par le Sénat, 555 ; sanctionné, 556. 63-64 Vic., chap. 13.

**BOTTERELL, EDWARD** :—Le comité collectif des impressions recommande que ce fonctionnaire au bureau de distribution des documents publics aux Communes reçoive le salaire maximum d'un premier commis, 203.

**BOURASSA, HENRI** :—Se démet de son mandat de représentant du comté de Labelle 3 ; sa réélection, 5 ; il prête serment, 5.

**BRACE, M. R. K.** :—Motion de M. Martin, demandant la production de papiers relatifs à sa destitution comme inspecteur de gazomètres dans l'Île du Prince-Edouard, 120 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 180.

(*Non-imprimé.*) (*Document No 64 f.*)

**BRANDON AU SUD-OUEST, Compagnie du chemin de fer de :—**Pétition demandant un acte qui lui permette de prolonger sa ligne, d'augmenter son capital-actions, et prorogeant la date fixée pour l'achèvement de ses travaux, 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (Voir *Bill No 25*.)

**BRENNAN ET RAMSEY :—**(Voir *Souris-Est, I.P.-E.*)

**BREVETS :**

1. Bill de M. Gibson modifiant l'Acte des. (Voir *Bill No 106.*)
2. Bill de M. Fisher modifiant l'Acte des. (Voir *Bill No 168.*)

**BROCKVILLE ET HURON-OUEST :—**(Voir *Subsides, 9.*)

**BROWN, BARTHOLOMEW :—**Sa destitution comme garde-pêche. (Voir *Dick, Isaac.*)

**BUDGETS,—SERVICE PUBLIC :**

1. Budget principal des sommes nécessaires au service public pour l'année expirant le 30 juin 1901; renvoyé au comité des subsides, 55, 175.  
(*Imprimé.*) (*Document No 2a.*)
2. Budget supplémentaire pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, 219.  
(*Imprimé.*) (*Document No 2c.*)
3. Budget supplémentaire additionnel pour l'exercice expirant le 30 juin 1900, 232.  
(*Imprimé.*) (*Document No 2d.*)
4. Budget supplémentaire pour l'exercice expirant le 30 juin 1901, 376.  
(*Imprimé.*) (*Document No 2e.*)
5. Budget supplémentaire additionnel pour l'exercice expirant le 30 juin 1901, 454.  
(*Imprimé.*) (*Document No 2f.*) (Voir *Subsides, 10.*)

**BUFFALO, Compagnie du chemin de fer de :—**Pétition demandant une charte qui lui permette de faire affaires en Canada, etc., 51; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No 100.*)

**BURROWS, THEODORE A. :—**Motion de M. Davin demandant qu'une enquête soit instituée au sujet de la concession d'un permis de coupe de bois à Theodore A. Burrows, 310; rejetée par 72 voix contre 37, 311.

**C**ABLE DU PACIFIQUE :—

1. Motion de sir Charles Tupper demandant la production de documents relatifs au, 52; réponse à l'ordre de la Chambre, 85. (*Non imprimé.*)  
(*Document No 55a.*)
2. Production par M. Mulock de dépêches et de la correspondance concernant le, 71.  
(*Imprimé.*) (*Document No 55.*)

**CABOTAGE :**

1. Motion de Sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents relatifs à l'application des lois de cabotage sur les côtés du Pacifique et aux États-Unis, 28; réponse à l'ordre de la Chambre, 94. (*Imprimé.*) (*Document No 73.*)
2. Motion de M. Foster demandant des documents concernant la concession aux navires américains des privilèges de cabotage sur nos lacs, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 102.  
(*Imprimé.*) (*Document No 76.*)

CABOTAGE—*Suite.*

3. Sir Wilfrid Laurier dépose copie d'un arrêté du conseil et d'autres papiers concernant la suspension des lois de cabotage, et permettant aux navires des Etats-Unis de transporter des chargements entre Fort-William ou Port-Arthur, Ont., et tout autre port en Canada, pendant le reste de l'année 1899. (Imprimé.) (Document No 76a).

CAISSES D'ÉPARGNE :—Bill de M. Fielding modifiant les Actes concernant certaines caisses d'épargne de la province de Québec. (Voir Bill No 177.)

CANADA ET DU MICHIGAN :—Compagnie de pont et de tunnel du, —Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le délai fixé pour l'exécution de ses travaux, 22; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43. (Voir Bill No 46.)

CANAUX ET CHEMINS DE FER :—Rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux pour 1898-9, 180. (Imprimé.) (Document No 10.)

CARABINIERS DU CANADA, ASSOCIATION DES :—Bill de M. Borden (King's) constituant en corporation l',— (Voir Bill No 169.)

CARSON A LA MINE PHENIX, C.-B. :—Pétition de J. B. McArthur, de Rossland, C.-B., et autres, demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer dans le district de Yale, de—38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (Voir Bill No 69.)

## CENS ELECTORAL :

1. Bill de M. McInnes modifiant l'Acte du cens électoral, 1898. (Voir Bill No 5.)
2. Bill de M. Ingram modifiant l'Acte du cens électoral de 1898. (Voir Bill No 8.)
3. Bill de M. Carroll modifiant l'Acte du cens électoral de 1898. (Voir Bill No 105.)

## CÉRÉALES :

1. Motion de M. Davin au sujet de la Commission Royale chargée d'étudier la question du transport et de l'expédition des céréales, et de la nomination comme président du juge Senkler, 95.
2. M. Sutherland dépose des papiers concernant la Commission Royale chargée d'étudier la question de l'expédition et du transport des céréales, et la nomination du président, le juge Senkler, 115. (Imprimé.) (Document No 81.)

3. Motion de M. Bennett au sujet du transport des céréales et autres produits de l'ouest par des voies canadiennes, 33; motion retirée, 142.

CHAMBLY ET VERCHÈRES :—Décès de l'honorable C. A. Geoffrion, député de, 2.

## CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Nomination de la Commission de l'économie interne de la, 11.
2. Bill de M. Mulock concernant la représentation à la Chambre des Communes. (Voir Bill No 13.)
3. Motion de M. Charlton proposant la nomination d'un comité spécial pour étudier la question des débats parlementaires, dans le but de hâter le plus possible la dépêche des affaires, 121.



CHARLOTTETOWN ET MURRAY-HARBOUR:—Bill de M. Blair concernant la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre. (Voir *Bill No 182.*)

CHAUDIÈRE:—Compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière,—Pétition demandant une charte, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (Voir *Bill No 69.*)

CHEMICAL WORKS (ci-devant H. et E. Albert):—Motion de M. Domville demandant la production de la correspondance échangée entre l'analyste en chef du ministère du Revenu de l'Intérieur ou tout autre officier et les représentants canadiens des, 167; réponse à l'ordre de la Chambre, 185. (*Non imprimé.*) (*Document No 127.*)

CHEMINS DE FER ET CANAUX:—M. Blair dépose le rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice 1898-1899, 180. (*Imprimé.*) (*Document No 10.*)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES, COMITÉ DES:—A nommer, 7; comité de sélection et liste des membres, 24; nom de M. Puttee ajouté au comité, 46; permission de siéger durant les séances de la Chambre, 368; rapports sur divers bills, 60, 66, 88, 105, 109, 116, 132, 139, 143, 161, 162, 173, 185, 203, 208, 223, 230, 244, 255, 283, 286, 316, 325, 339, 359, 377, 399, 403, 419; rapports défavorables, 143, 173, 339, 399, 403; recommandant le retrait de divers bills, 88, 143, 173, 185, 339, 399; recommandant que les honoraires soient remboursés, 88, 143, 173, 185, 339, 399.

CHEMINS DE FER:

1. Pétition du conseil municipal du comté de Wellington demandant que l'Acte des chemins de fer soit amendé de façon à exiger l'érection de clôtures pour la protection des animaux, le long des, 34.
2. Motion de M. Oliver au sujet des subventions en terre auxquelles avaient droit certains chemins de fer dans les territoires du Nord-Ouest, 41.
3. Motion de M. Davis proposant de placer les Compagnies de chemins de fer sous le contrôle d'une commission, 45; débat ajourné, 46.
4. Pétitions demandant de mettre les chemins de fer sous le contrôle d'une commission, 47.
5. Pétitions demandant que les chartes des Compagnies de chemins de fer, organisées à l'avenir dans cette province, donnent au gouvernement le contrôle absolu des tarifs et permettent à la province d'acquérir les lignes ainsi établies, 184, 192.
6. Pétition du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario, demandant que le bill (N° 9) actuellement soumis au parlement concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer, devienne loi, 344.
7. Bill de M. Casey concernant le drainage sur les propriétés des compagnies de chemins de fer. (*Voir Bill No 9.*)
8. Bill de M. Reid réglémentant le tarif du fret et des voyageurs sur les chemins de fer. (*Voir Bill No 16.*)
9. Bill de M. Blair modifiant l'Acte des chemins de fer. (*Voir Bill No 132.*)
10. Bill de M. Blair concernant la construction d'un chemin de fer d'embranchement entre Charlottetown et Murray Harbour. (*Voir Bill No 182.*)
11. Motion de M. Blair proposant que la Chambre se forme en comité général au sujet de subventions à accorder à certaines compagnies de chemins de fer, 431; en comité général, 461; résolutions à rapporter, 466. (*Voir Bill No 193.*)

## CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT :

1. Motion de M. Foster demandant des documents concernant la fourniture de rails d'acier pour les, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 100.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 74.*)
2. Motion de M. Haggart demandant copie des soumissions, contrats et de la correspondance concernant l'achat de matériel roulant pour les, 168; réponse à l'ordre de la Chambre, 377. (*Non imprimé.*) (*Document No 169.*)

CHEMIN DE FER ET DE TRANSPORT DU CANADA :—Pétition de J. R. McColl et autres, demandant une charte sous le nom ci-dessus,—référée au comité des Ordres permanents, 110; rapport du comité, 129. (*Voir Bill No 115.*)

## CHINOIS ET JAPONAIS :

1. Motion de M. Prior demandant des documents au sujet des mesures législatives adoptées contre les, 99; réponse à l'ordre de la Chambre, 135.  
(*Imprimé.*) (*Document No 87.*)
2. Réponse supplémentaire, 219. (*Imprimé.*) (*Document No 87a.*)
3. Motion de sir Wilfrid Laurier demandant la permission de présenter un bill concernant et restreignant l'immigration chinoise, suivie d'un débat, 319.  
(*Voir Bill No 180.*)
4. Pétition hostile au bill ci-dessus, 443.
5. Pétition demandant l'adoption d'un acte qui prohibe l'immigration des Chinois en Canada, 423.

CIGARETTES :—Pétition de l'union de tempérance des femmes chrétiennes du Canada, demandant que la fabrication, la vente, etc., des cigarettes, soient défendues, 238.

CINQUANTE-MILLES OU LEWES, la rivière des,— et la rivière Takhina :—Pétition de John Coates, I. C., et autres, d'Ottawa et ailleurs, demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer ou d'un tramway entre les rivières ci-dessus, ainsi que des embranchements, des lignes de télégraphe et de téléphone, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43.

CLEMENT, PATULLO ET RIDLEY :—Motion de M. Foster demandant un état détaillé des item compris dans les \$4,744.25 perçus par les particuliers sus-nommés à compte des terrains riverains à Dawson, territoire du Yukon, et relevé des amendes comprises dans les \$23,861 perçues, suivant le rapport de l'auditeur général, H—107, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 142.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 97.*)

## CODE CRIMINEL :

1. Bill de M. McCarthy modifiant le *Code criminel*, 1892. (*Voir Bill No 15.*)
2. Bill de M. Charlton modifiant le *Code criminel*, 1892. (*Voir Bill No 17.*)
3. Bill de M. Britton modifiant le *Code criminel*, 1892. (*Voir Bill No 28.*)
4. Bill de M. MacLaren modifiant le *Code criminel*, 1892. (*Voir Bill No 62.*)
5. Bill de M. Russell modifiant le *Code criminel*, 1892, au sujet des marques apposées sur les marchandises. (*Voir Bill No 63.*)
6. Bill du Sénat contenant de nouvelles modifications au *Code criminel*, 1892.  
(*Voir Bill No 137.*)

COLOMBIE-BRITANNIQUE, Compagnie du chemin de fer du Sud de la :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de la partie occidentale de sa ligne, et rétablisse ses pouvoirs au sujet de la construction d'un certain embranchement, etc., 22; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (Voir *Bill No 33.*)

COLOMBIE-BRITANNIQUE :

1. Motion de M. Prior demandant la production de la correspondance et autres papiers concernant la nécessité d'employer un autre navire, pour le service des phares et la protection des douanes et des pêcheries, de concert avec le steamer *Quadra*, sur le littoral de la, 121; réponse à l'ordre de la Chambre, 210. (*Non imprimé.*) (*Document No 137.*)
2. Sir Richard Cartwright dépose le rapport du commissaire chargé d'instituer une enquête sur la condition des mineurs et des mines dans la Colombie-Britannique. (*Non imprimé.*) (*Document No 146.*)
3. Sir Wilfrid Laurier dépose le second rapport du commissaire concernant la condition des mineurs et l'état des mines dans la Colombie-Britannique. (*Non imprimé.*) (*Document No 146a.*)
4. Motion de M. Morrison demandant un état des *homesteads* concédés dans la zone des chemins de fer, ainsi que des montants payés, etc., à la, 119.
5. Le député-gouverneur transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'un arrêté du Conseil privé contenant la cause donnée pour la révocation de l'honorable Thomas Robert McInnes de la charge de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, 398. Correspondance s'y rattachant, 455. (*Imprimé.*) (*Document No 174.*)
6. Motion de M. Mulock demandant un état des travaux de dragage à Miller's Landing, Sumas, rivière Fraser, C.-B.; réponse à l'ordre de la Chambre, 412. (*Non imprimé.*) (*Document No 172a.*)
7. Motion de sir Charles Hibbert Tupper demandant la production de documents relatifs au traitement des juges des cours de comtés à la, 29; réponse à l'ordre de la Chambre, 82. (*Non imprimé.*) (*Document No 59.*)
8. M. Sifton dépose les arrêtés en conseil concernant l'arpentage, etc., des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique, 49. (*Non imprimé.*) (*Document No 41.*)

COLOMBIE-BRITANNIQUE, LA CHINE ET LE JAPON :—Résolution de M. Fisher pour subventionner un service de paquebots entre la, 175; son adoption, 204. (Voir *Bill No 151.*)

COMMERCE :

1. M. Sutherland dépose le rapport annuel du département du Commerce, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, 145. (*Imprimé.*) (*Document No 5.*)
2. Motion de M. Taylor demandant un état relatif à la fourniture d'enveloppes depuis août 1899 à janvier 1900, au département du Commerce et à ses employés, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 117. (*Non imprimé.*) (*Document No 82.*)

COMMERCE ET NAVIGATION :—M. Paterson dépose les tableaux du Commerce et de la Navigation pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, 55. (*Imprimé.*) (*Document No 6.*)

## COMMISSIONS ET ENQUÊTES :

1. Motion de M. Foster demandant un état des dépenses faites pour, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 89. (Imprimé.) (Document No 66.)
2. Sir Wilfrid Laurier dépose copie d'un arrêté ministériel nommant une commission pour faire une enquête sur les fraudes électorales, 271. (Imprimé.) (Document No 151.)

COMMISSION GÉOLOGIQUE :—M. Sutherland présente le rapport sommaire de la Commission géologique pour l'année 1899, 281. (Imprimé.) Document No 13a.)

COMITÉS PERMANENTS :—A nommer, 7; comité de sélection chargé de dresser les listes, 17; Privilèges et Elections, 24; Lois Expirantes, 24; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 24; Bills Privés, 24; Ordres Permanents, 24; Impressions, 25; Comptes Publics, 25; Banques et Commerce, 25; Agriculture et Colonisation, 25; adoption du rapport du comité de sélection, 25.

## COMITÉS SPÉCIAUX :

1. Comité de sélection chargé de dresser la liste des comités permanents, 17; son rapport, 24.
2. Comité des *Débats*. (Voir *Débats*.)
3. Comité de la Bibliothèque du Parlement. (Voir *Bibliothèque*.)
4. Comité collectif des Impressions des deux Chambres du Parlement. (Voir *Impressions*.)

COMOX ET CAP SCOTT, ILE DE VANCOUVER :—Pétition de James Dunsmuir et autres demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 23; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (Voir *Bill No 35*.)

## COMPAGNIES :

1. Bill de M. Gilmour modifiant l'Acte des clauses des, (Voir *Bill No 32*.)
2. Bill du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte des clauses des Compagnies." (Voir *Bill No 183*.)

COMPTES PUBLICS, comité des :—A nommer, 7; rapport du comité de sélection et liste des membres, 25; premier rapport du comité demandant la permission d'employer un sténographe, 141; deuxième rapport recommandant de renvoyer à ce comité les comptes et pièces justificatives concernant les annonces publiées pour le gouvernement fédéral dans tous les journaux du Manitoba et du Nord-Ouest, au sujet de l'immigration et se rattachant à l'exposition tenue en 1895, dans les territoires, 227; troisième rapport: Témoignages recueillis au sujet du service de la malle dans le territoire du Yukon (*Annexe No 2*), 294; imprimé, 308; quatrième rapport: La preuve faite par M. Bourassa, M.P., au sujet des dépenses de la Commission Internationale (*Annexe No 2a*), 314; cinquième rapport: Comptes du revenu local dans le territoire du Yukon (*Annexe No 2b*), 344; sixième rapport: Dépositions des témoins concernant la ficelle d'engergage fabriquée au pénitencier de Kingston (*Annexe No 2c*) 283; septième rapport: Témoignage rendu par M. G. W. Riley au sujet des arrérages dus au département de l'Intérieur pour des permis de dragage dans le territoire du Yukon (*Annexe No 2d*) 473; huitième rapport: Témoignage de M. A. W. Owen concernant les dépenses des steamers fédéraux *Lansdowne* et *Stanley* (*Annexe No 2e*) 473; neuvième rapport: Remboursements faits par le chemin de fer Canadien du Pacifique et le Grand Tronc de chemin de fer à l'Intercolonial (*Annexe No 2f*),

COMPTES PUBLICS—Comité des—*Suite.*

473; dixième rapport: Au sujet des annonces, impressions et lithographie (*Annexe No 2g*) 474; onzième rapport: Concernant un certain item payé à la *Leader Co., Ltd.*, ou à N. F. Davin (*Annexe No 2h*) 474; douzième rapport: Concernant un autre item payé à la *Leader Co., Ltd.*, ou à N. F. Davin. (*Annexe No 2i*), 474.

COMPTES PUBLICS DU CANADA:—M. Fielding dépose les Comptes publics du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1899, 9; renvoyés au comité des Comptes publics, 57. (*Imprimé.*) (*Document No 2.*)

CONFLITS OUVRIERS:—Bill de M. Mulock à l'effet d'empêcher et de régler les conflits ouvriers, et d'aider à la publication de statistiques industrielles. (*Voir Bill No 187.*)

CONSEIL DU TRÉSOR:—M. Fielding dépose un rapport des décisions de l'auditeur général, renversées par le,—entre les sessions de 1899 et de 1900, 9. (*Non imprimé.*) (*Document No 24.*)

CONTRATS, OUVRIERS ET EMPLOYÉS PUBLICS:—Motion de M. Mulock pour empêcher les abus pouvant résulter de l'adjudication de travaux publics à des sous-entrepreneurs, et assurer le paiement de salaires suffisants dans chaque métier, de même que dans chaque département du service public, 106; suivie d'un sous-amendement de M. Davin, lequel est retiré, 106; et d'un autre sous-amendement de M. Casgrain,—lequel est rejeté par 74 voix contre 40, 107; puis d'un autre sous-amendement de M. Campbell; débat ajourné, 107; amendements adoptés, 551; motion telle qu'amendée, adoptée, 552.

COURONNE:—Compagnie d'assurance sur la vie, la,—Pétition demandant une charte, 49; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (*Voir Bill No 82.*)

COURS PROVINCIALES:—(*Voir Juges.*)

COWICHAN, Compagnie du chemin de fer de la vallée de:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le temps fixé pour l'exécution de ses travaux, 45; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (*Voir Bill No 66.*)

COX, EDWIN JAMES:—Bill du Sénat pour faire droit à M.— (*Voir Bill No 131.*)

CRIQUE DOMINION AU YUKON:—Motion de sir Charles Hibbert Tupper demandant des documents à son sujet, et concernant d'autres matières, 18.

CRIQUE HUNKER:—M. Sutherland dépose des documents relatifs à une concession d'une section de terre pour travaux de mines au moyen de la force hydraulique dans le district du Yukon près de la,—115. (*Non imprimé.*) (*Document No 33e.*)

DANSEREAU, MADAME:—(*Voir Débats.*)

DAUPHIN:—Motion de M. Roche demandant la production de la correspondance au sujet de la crue des eaux dans le lac,—151; réponse à l'ordre de la Chambre, 170. (*Non imprimé.*) (*Document No 113.*)

DAVIDSON, R. B.—Le comité collectif des impressions recommande une augmentation de traitement de cet employé du bureau de distribution des documents publics des Communes, 203.

DAVIN, N. F., M. P.—(Voir *Leader Co., Limited.*)

DAWSON:

1. Motion de M. Foster demandant des documents au sujet de certains terrains riverains à, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 142.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 97.*)
2. Etat indiquant les dates de l'expédition et de l'arrivée des malles de Dawson à Vancouver, depuis le 1er juillet 1898.—Ordre du 10 mai 1899.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 331.*)
3. M. Paterson présente la réponse à un ordre de la Chambre du 17 mai 1899, pour la production d'un état donnant les renseignements demandés par sir Charles-Hibbert Tupper au sujet des navires américains enregistrés à Dawson, 159.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 107.*)

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES:

1. Nomination du comité spécial des *Débats*, 8; PREMIER RAPPORT recommandant de réduire le quorum à cinq membres, 43; son adoption, 51; DEUXIÈME RAPPORT, recommandant d'accepter la démission de M. J. A. Geoffrion, comme traducteur des *Débats*, et de nommer à sa place M. Gustave Labine, 60; son adoption, 60; TROISIÈME RAPPORT, recommandant d'accorder la somme de \$100 à la veuve de feu J. C. Dansereau, employé aux *Débats*, 132; QUATRIÈME RAPPORT, concernant le salaire de M. T. J. O. Grondin, correcteur d'épreuves, 184; son adoption, 185; CINQUIÈME RAPPORT, recommandant la destitution de MM. J. A. Bernard et S. Gélinas, comme traducteurs des *Débats*, et leur remplacement par MM. Achille Fortier, Flavien Moffet et Emile Tremblay, 208; son adoption, 216; SIXIÈME RAPPORT, recommandant une allocation additionnelle aux traducteurs, 474; motion demandant le concours, débat ajourné, 485; motion adoptée, 544.
2. Motion de M. Charlton demandant qu'il soit nommé un comité spécial pour étudier la question des débats parlementaires et la durée des discours, 121.

DÉPENSES IMPRÉVUES:—M. Fielding dépose un état des dépenses imprévues de juillet 1899 à février 1900, 9.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 25.*)

DÉPUTÉ-GOUVERNEUR:—Sanction de Bills par le,—438.

DÉSARVEU D'ACTES PROVINCIAUX:—Réponse à une adresse (1er mars 1900), demandant la production de copies de tous arrêtés ministériels désavouant des actes adoptés par quelqu'une des législatures des provinces du Canada, ou par l'Assemblée législative des territoires du Nord-Ouest, etc.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 157.*)

DÉTENUS AUX PÉNITENCIERS:—Bill du Sénat concernant la libération conditionnelle des,—  
(Voir *Bill No 89.*)

DICK, ISAAC, ET BARTHOLOMEW BROWN:—Motion de M. Ganong demandant la production de documents concernant la destitution comme garde-pêche dans le comté de Charlotte, N.-B. de MM., 54; réponse à l'ordre de la Chambre, 84.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 64.*)

## DISCOURS DU TRÔNE :

1. Prononcé au Sénat par le Gouverneur général à l'ouverture de la cinquième session du huitième parlement, et lu en Chambre par l'Orateur, 6.
2. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant de prendre ce discours en considération, 7.
3. Motion de M. Gould proposant l'adresse en réponse au discours du Trône, 9; débat sur l'adresse, 11; reprise du débat, 13; adoption et présentation de l'adresse, 15.
4. Message de remerciements du Gouverneur général aux Communes pour la loyale adresse votée en réponse au discours du Trône, 60.
5. Discours de prorogation de la cinquième session du huitième parlement par le Gouverneur général, 552.

DIVISIONS ÉLECTORALES ET RECENSEMENT :—Correspondance et opinions des conseils anglais consultés au sujet de la compétence du parlement du Canada à modifier par des lois les limites des divisions électorales du Canada, sauf au retour des périodes décennales fixées par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 198. (Non imprimé.) (Document No 35.)

DIVORCE :—Voir *Lyons, Catherine Cecilia; Kobold, Gustavus Adolphus; Cox, Edwin James; Featherstonaugh, William Henry; Patterson, Gertrude Bessie.*

DOMINION-ATLANTIC, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition de la,—demandant l'adoption d'un acte qui autorise l'augmentation de son capital-actions, ratifie certaines émissions d'actions, etc., 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (Voir *Bill No 83.*)

DOMINION COTTON MILLS Co. :—(Voir *Filatures de coton et Bill No 41.*)

DOMVILLE, le lieutenant-colonel :—Motion de M. Foster demandant la production de papiers relatifs à la retraite du service actif dans notre milice de cet officier, 119; réponse à l'ordre de la Chambre, 493. (Non imprimé.) (Document No 171.)

DROITS D'AUTEURS :—Bill de M. Fisher modifiant l'Acte concernant les, (Voir *Bill No 167.*)

**E**BOULEMENTS :—Motion de M. Casgrain demandant copie des bordereaux de paie et comptes relatifs aux travaux du quai des, 98.

## ECHIQUIER :

1. Réclamations contre la Couronne, devant la cour de l'Echiquier—Adresse du 30 mai 1899. (Non imprimé.) (Document No 46.)
2. M. Fitzpatrick dépose les règlements généraux et les ordres de la cour de l'Echiquier du Canada, 1899, 31. (Non imprimé.) (Document No 30.)

EDGAR, SIR JAMES D. :—Député d'Ontario-Ouest, décédé, 3; élection de son successeur, M. Isaac James Gould, 4.

EFFETS PUBLICS DU CANADA :—Bill de M. Fielding concernant les effets publics du Canada inscrits dans le Royaume-Uni. (Voir *Bill No 149.*)

ELECTIONS DE DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES ET CERTIFICATS DU GREFFIER  
DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

Page du Journal.	Divisions électorales.	Députés.
4	Berthier .....	Archambault, Joseph Eloi.
8	Labelle .....	Bourassa, Henri.
8	Lotbinière .....	Fortier, Edmond.
5	Chambly et Verchères .....	Geoffrion, Victor.
4	Ontario-Ouest .....	Gould, Isaac James.
12	Sherbrooke .....	McIntosh, John.
30	Winnipeg .....	Puttee, Arthur W.
433	St. Hyacinthe .....	Bernier, Hon. Michel Esdras.

ELECTIONS FÉDÉRALES :

1. Bill de M. Ingram modifiant l'Acte des élections fédérales (Voir *Bill No 3.*)
2. Bill de M. Britton modifiant l'Acte des élections fédérales en pourvoyant à l'usage des machines à voter de Macdonald au lieu de bulletins.  
(Voir *Bill No 29.*)
3. Bill de M. Puttee modifiant l'Acte des élections fédérales. (Voir *Bill No 49.*)
4. Bill de M. Erb modifiant l'Acte des élections fédérales. (Voir *Bill No 57.*)
5. Bill de M. Fitzpatrick à l'effet de refondre et modifier la loi relative à l'élection des membres de la Chambre des Communes. (Voir *Bill No 133.*)
6. Bill de M. Fitzpatrick modifiant l'Acte des élections fédérales contestées.  
(Voir *Bill No 197.*)

EMPLOYÉS PUBLICS :

1. Leur ingérence abusive dans la politique : commissaires nommés pour instituer des enquêtes et faire rapport à ce sujet.  
(*Document du Sénat, Nos 64b et 64c.*)
2. Motion de M. Foster demandant un état des sommes payées pour enquêtes faites depuis juillet 1896, dans les cas d'ingérence abusive des fonctionnaires de l'Etat dans les élections ou affaires politiques, 120; réponse à l'ordre de la Chambre, 300.  
(*Imprimé.*) (*Document No 64k.*)
3. Motion de M. Foster demandant un état concernant le nombre d'employés publics mis à la retraite, dans chaque département, pour cause d'ingérence abusive dans les affaires politiques, 121.

ENGRAIS:—Bill de M. Domville modifiant l'Acte des engrais. (Voir *Bill No 2.*)

EXPROPRIATIONS:—Bill de M. Fielding modifiant l'Acte des expropriations.  
(Voir *Bill No 160.*)



- F**AILLITE:—Bill de M. Maclean constituant une cour de,— (Voir *Bill No 4.*)
- FEATHERSTONHAUGH, WILLIAM HENRY**:—Pétition demandant un acte de divorce d'avec sa femme, Helen, 78; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 325. (Voir *Bill No 181.*)
- FER**:—Motion de M. Foster demandant un état relatif aux ventes de vieux fer, par le ministère des Chemins de fer, 120; réponse à l'ordre de la Chambre, 377. (*Non imprimé.*) (*Document No 168.*)
- FIL D'ENGERBAGE**:—Exposé de la position prise par le gouvernement au sujet de la fabrication et de la vente de cet article manufacturé par les prisonniers, 135. (*Non imprimé.*) (*Document No 18a.*)
- FILATURES DE COTON DE LA PUISSANCE**:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui ratifie certaines lettres patentes concernant sa charte, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (Voir *Bill No 71.*)
- FORTIER, ACHILLE**:—(Voir *Débats*, 1.)
- FORTIER, EDMOND**:—Son élection dans Lotbinière, 8; prend son siège en Chambre, 17.
- FRANÇAIS, LA BIVIÈRE DES, ET PORTAGE-DU-FORT**:—Pétition de W. J. Conroy et autres, demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre les points ci-dessus, 71; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91. (Voir *Bill No 97.*)
- FRAUDES ÉLECTORALES**:—Sir Wilfrid Laurier dépose copie d'un arrêté ministériel nommant une commission pour faire une enquête sur les fraudes électorales, 271. (*Imprimé.*) (*Document No 151.*)
- FRET, TAUX DE**:—M. Fisher dépose des papiers relatifs aux taux de fret entre certains ports du Canada et des États-Unis, et autres ports européens, 13. (*Non imprimé.*) (*Document No 28.*)
- FROST ET WOOD, Compagnie**:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui remette en vigueur certaines lettres patentes, 49; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 124. (Voir *Bill No 113.*)
- FRYE'S HEAD, CAMPOBELLO**:
1. Motion de M. Ganong demandant la production de papiers concernant la demande faite par MM. Goff et Batson pour avoir le privilège de placer des nasses sur le côté est de, 54; réponse à l'ordre de la Chambre, 92. (*Non imprimé.*) (*Document No 72.*)
  2. Motion de M. Ganong demandant des documents au sujet de la demande faite par MM. Goff et Batson pour placer des nasses sur le côté est de, 98; réponse à l'ordre de la Chambre, 142. (*Non imprimé.*) (*Document No 72a.*)
- G**ARANTIE ET CONTRE LES ACCIDENTS, Compagnie canadienne de:—Pétition de H. G. Reid et autres, demandant une charte sous le nom ci-dessus, 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No 81.*)

GASS, C. A. :—Motion de M. Mulock demandant la production du rapport de l'inspecteur des postes, W. W. McLeod, sur certaines accusations portées contre le maître de poste de Moosejaw, Assiniboia-Ouest, 221; réponse à l'ordre de la Chambre, 221. (*Non imprimé.*) (*Document No 64h.*)

GASPÉ, Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de :—Pétition de Charles B. K. Carpenter et autres, demandant une charte, 56; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (*Voir Bill No 70.*)

GAZ :—Bill de sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte d'inspection du, (*Voir Bill No 78.*)

GÉLINAS, S. :—Sa destitution comme traducteur des *Débats* des Communes, 208.

GEOFFRION, HONORABLE C. A. :—Député de Chambly et Verchères, décédé, élection de son successeur, M. Victor Geoffrion, 2.

GEOFFRION, J. A. :—Sa démission comme traducteur des *Débats*, 60.

GEOFFRION, VICTOR :—Son élection dans Chambly et Verchères, en remplacement de l'honorable C. A. Geoffrion, décédé; il prête serment, 5.

GIROUARD, JOSEPH ENO :—Motion de M. Bergeron, demandant la production de copie de l'arrêté du conseil le nommant à la charge de régistrateur du territoire du Yukon, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 80. (*Non imprimé.*) (*Document No 58.*)

#### GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA :

1. Informe l'Orateur de la Chambre qu'il ouvrira la session du parlement, 1.
2. Message requérant la présence au Sénat des membres de la Chambre des Communes, 2.
3. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, lu par l'Orateur à la Chambre des Communes, 6, 7; sa prise en considération, 9; discours de Son Excellence à la prorogation, 552.
4. Adresse à Son Excellence, en réponse au discours du Trône, 9; débat et présentation de l'adresse, 15.
5. Recommande certaines résolutions, 26, 175, 188, 339, 431.
6. Sanction de bills par Son Excellence, 141, 192, 319, 320, 555, 556; par le député du Gouverneur général, 438.
7. Prorogation, 556.
8. M. Fielding dépose un relevé des mandats émis durant l'exercice 1899-1900, par le, 12. (*Non imprimé.*) (*Document No 26.*)
9. Motion de M. Wilson demandant la production d'un état, depuis juillet 1892 au 30 juin 1899, concernant le traitement du Gouverneur général, ses dépenses de voyage et autres, pour Rideau Hall, 167; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. (*Non imprimé.*) (*Document No 129.*)
10. Motion de M. Casey demandant la production de lettres, télégrammes et communications échangées entre le Gouverneur général et sir Mackenzie Bowell et MM. Foster, Haggart, Montague et sir Charles H. Tupper, au sujet de leur démission comme ministres, en janvier 1896, 45.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET RIDEAU HALL :—Etat indiquant les montants payés sous forme de traitement, de frais de voyage, d'ameublement, de combustible, d'éclairage et autres dépenses pour le, 167; réponse à l'ordre de la Chambre, 188. (*Non imprimé.*) (*Document No 129.*)

“GOVERNOR PINGREE” le vapeur :—(Voir *Subsides*, 9.)

GOULD, ISAAC JAMES :—Son élection dans Ontario-Ouest, en remplacement de sir James D. Edgar, décédé, 4; il prête serment, 5.

GRAIN DE SEMENCE :

1. Bill de M. Sutherland modifiant l'Acte concernant les cautions de dettes contractées pour. (Voir *Bill No 143.*)
2. Motion de M. Davin demandant que la dette contractée pour la distribution de grains de semence dans le Nord-Ouest du Manitoba, devrait être envisagée d'une façon large, etc., 80. (Voir *Manitoba et Nord-Ouest.*)
3. Motion de M. LaRivière demandant la production du rapport de la Commission Royale chargée d'étudier la question du transport du grain, et de la preuve faite à ce sujet, 98; réponse partielle à l'ordre de la Chambre, 142. (*Imprimé.*) (*Document No 81a.*)
4. Réponse supplémentaire, 172. (*Non imprimé.*) (*Document No 81b.*)

GRAINS ÉTRANGERS :—Inspection des. (Voir *Bill No 142.*)

GRAND-MANAN, N.-B. :—Motion de M. Ganong demandant la production de pétitions ou autres documents relatifs à la construction d'un quai ou brise-lames à, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 174. (*Non imprimé.*) (*Document No. 118.*)

GRAND ORIENTAL, Compagnie du chemin de fer :—Pétition demandant du délai pour l'exécution de ses travaux et autres objets, 69; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91. (Voir *Bill No 164.*)

GRANDE VALLÉE, Compagnie du chemin de fer de la :—Pétition demandant un acte qui lui permette d'établir une ligne de bateaux traversiers entre Dover et certains points sur les grands lacs, ainsi qu'une ligne de chemin de fer de Goderich à Port-Dover, avec embranchements; de changer son nom en celui de Port-Dover, Brantford, Berlin et Goderich, etc., 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43. (Voir *Bill No 43.*)  
N. B. Pétition en faveur du bill ci-dessus, 45.

GRONDIN, T. J. O. :—Rapport du comité des *Débats*, au sujet de son traitement comme correcteur d'épreuves, 184.

HALCRO, HENRY :—Motion de M. Davis demandant des documents relatifs à la réclamation pour pertes subies à la suite du soulèvement de 1885, au Nord-Ouest, par, 42; réponse à l'ordre de la Chambre, 106. (*Non imprimé.*) (*Document No. 78.*)

HALL, HENRY :—Motion de M. Tisdale demandant des documents au sujet de la destitution de, 33; réponse à l'ordre de la Chambre, 314. (*Non imprimé.*) (*Document No. 64m.*)

- HATFIELD, S. M.:—Motion de M. Borden, (Halifax) demandant copie des comptes de ce gardien des pêcheries de Yarmouth, et des paiements qui lui ont été faits, 98; réponse à l'ordre de la Chambre, 216.  
(*Non imprimé.*) (*Document No. 142.*)
- HEREFORD, Compagnie du chemin de fer de:—Pétition demandant un acte qui modifie sa charte, 23; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34.  
(*Voir Bill No. 21.*)
- HILLSBOROUGH, I. P.-E.:—Motion de M. Martin demandant la production de documents au sujet de la construction d'un pont sur la rivière, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 79. (*Imprimé.*) (*Document No. 57.*)
- HOPEWELL CAPE ET HOPEWELL, N.-B.:—Motion de M. Foster demandant la production de documents concernant le service des malles entre, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 153. (*Non imprimé.*) (*Document No 103.*)
- HUGHES, LE COLONEL SAMUEL, M. P., ET LE MAJOR GÉNÉRAL HUTTON:—Motion de M. Donville demandant la production de la correspondance et des dépêches concernant les offres de service faites par le lieutenant colonel Samuel Hughes, M. P., pour la campagne de l'Afrique du Sud, et aussi, concernant les rapports du major général Hutton sur la conduite de cet officier, 40; réponse à l'ordre de la Chambre, 106. (*Imprimé.*) (*Document No 77.*)
- HUGHES, LE COLONEL SAMUEL, M. P., ET L'AFRIQUE DU SUD:—Motion de M. Corby demandant production de la correspondance officielle entre les autorités impériales et canadiennes et cet officier, au sujet du contingent expédié dans l'Afrique du Sud, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 106.  
(*Imprimé.*)(*Document No 77a.*)
- HUILE DU CANADA:—Pétition de Truman M. Hall et autres, demandant des amendements à l'Acte concernant la Compagnie de conduite et de fabrication d', 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34.  
(*Voir Bill No 37.*)
- HUTTON, LE MAJOR GÉNÉRAL:
1. Motion de M. Bourrassa, demandant des documents au sujet des offres faites par cet officier pour aller servir dans la guerre de l'Afrique du Sud, et de l'organisation des contingents canadiens, 18; réponse à l'ordre de la Chambre, 61. (*Non imprimé.*) (*Document No 47.*)
  2. Motion de M. Prior, demandant la production de papiers relatifs à la démission de cet officier, commandant de la milice canadienne, 119; réponse à l'ordre de la Chambre, 149. (*Non imprimé.*) (*Document No 77b.*)
- HYGIÈNE SUR LES TRAVAUX PUBLICS:—Sir Wilfrid Laurier dépose copie des règlements à ce sujet en conformité de l'Acte des Travaux publics de 1899, 26.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 32.*)
- HYPOTHÈQUES L'ACADIA, CORPORATION D':—Pétition de William Ross, et autres, d'Halifax, demandant une charte sous le nom ci-dessus, 51; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 129.  
(*Voir Bill No 116.*)

## ILE DU PRINCE-ÉDOUARD :—

1. Motion de M. Martin, demandant les documents au sujet du redressement du tracé du chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard entre Colville et Loyalist, 96 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 174. (*Non imprimé.*) (*Document No 161.*)
2. Motion de M. McLellan, demandant un état relatif aux animaux tués ou blessés, de janvier 1890 à janvier 1900, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, et aux réclamations faites à ce sujet, 98.
3. Motion de M. Martin, demandant la production de papiers au sujet des questions en litige entre les gouvernements du Canada et de l'Île, 119 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 165. (*Non imprimé.*) (*Document No 111.*)

ILE EGG :—Motion de M. Prior, demandant des documents au sujet de l'omission par le gardien, d'allumer pendant quelques jours au cours de l'hiver dernier, le phare de l', 121 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 149. (*Non imprimé.*) (*Document No 101.*)

ILE SAVAGE :—Motion de M. Martin, demandant la production de la correspondance relative au transfert de la lumière d'alignement de cette île aux collines de sable du havre de Cascumpec, I.P.-E., 98 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 117. (*Non imprimé.*) (*Document No 83.*)

ILES DE LA MADELEINE :—Motion de M. Macdonald, au sujet du contrat conclu avec Robert J. Leslie, d'Halifax, pour le transport des malles aux, 27 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 136. (*Non imprimé.*) (*Document No 92.*)

IMMIGRATION :—Bill de M. McInnes concernant l'immigration. (Voir *Bill No 27.*)

## IMPRESSIONS DU PARLEMENT :

1. Comité collectif des.— A nommer, 7 ; comité de sélection et liste des membres 24 ; message du Sénat, 26 ; premier rapport, 124 ; deuxième rapport, 197 ; troisième rapport, 294 ; quatrième rapport, 371 ; adoptés, 139, 212, 419, 473.
2. Impressions de documents (règle 94 suspendue), 139, 143, 179, 208, 226, 271, 290, 308, 399.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE PUBLIQUES :—M. Fisher dépose le rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année finissant le 30 juin 1899, 423. (*Imprimé.*) (*Document No 16.*)

## INFIRMIÈRES CANADIENNES, ASSOCIATION DES :

1. Pétition demandant l'adoption d'un acte la constituant en corporation, 94.
2. Pétition de M. E. Rogers et autres, du comité de l'Association des Infirmières Canadiennes, demandant une charte, 110 ; rapport du comité des Ordres permanents, 116 ; rapport sur l'avis, 129. (Voir *Bill No 119.*)

INSPECTION GÉNÉRALE :—Bill de sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte d'. (Voir *Bill No 79.*)

INSTRUMENTS ARATOIRES OU AGRICOLES :—Motion de M. Clarke, demandant un état des remises faites sur les instruments agricoles exportés du Canada en 1896, 1897, 1898 et 1899, avec indication du montant remboursé à chaque maison industrielle, 138 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 151. (*Imprimé.*) (*Document No 102.*)

**INTERCOLONIAL ET PACIFIQUE CANADIEN:—**Motion de M. Foster, demandant un état relatif au fret échangé entre ces deux lignes, et à la répartition des recettes pour les exercices expirés le 30 juin 1897 et le 30 juin 1899, 194; réponse à l'ordre de la Chambre, 222. (*Non imprimé.*) (*Document No 56e.*)

**INTERCOLONIAL :**

1. Annonces et soumissions concernant la fourniture d'huiles à lubrifier et à brûler pour le chemin de fer Intercolonial, ainsi que contrats conclus avec la *Galena Oil Company*. (*Non imprimé.*) (*Document du Sénat No 45.*)
2. Production de documents par M. Blair au sujet du matériel de l'Intercolonial, 78. (*Non imprimé.*) (*Document No 56.*)
3. M. Blair dépose des documents relatifs aux réclamations faites pour l'achat ou l'expropriation de terrains, etc., se rattachant à l'exploitation de l'embranchement de Saint-Charles, sur l'Intercolonial, 179. (*Non imprimé.*) (*Document No 56c.*)
4. Production des tarifs en vigueur le 1er juillet 1898 et le 1er avril 1899, sur l'Intercolonial et les lignes affermées ou exploitées par le gouvernement en correspondance avec ce chemin de fer, etc., 135. (*Non imprimé.*) (*Document No 56b.*)
5. Motion de M. Powell, demandant un état devant indiquer le total des recettes perçues pour fret et voyageurs par la Compagnie du Pacifique Canadien et portées au crédit de l'Intercolonial, pour les exercices expirés le 30 juin 1897 et 1899, 194; réponse à l'ordre de la Chambre, 222. (*Non imprimé.*) (*Document No 56f.*)
6. Motion de M. Foster, demandant des documents relatifs à des conventions de trafic entre le département des chemins de fer et la Compagnie du Pacifique Canadien sur l'Intercolonial, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 287. (*Non imprimé.*) (*Document No 56g.*)
7. Motion de M. Blair, demandant la production d'un état indiquant la quantité de rails et de matériel roulant ou autre vendue ou autrement cédée par la direction du chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er juillet 1896, 290; réponse à l'ordre de la Chambre, 290. (*Non imprimé.*) (*Document No 56h.*)

**INTÉRÊT:—**Bill de M. Fielding modifiant l'Acte concernant l'— (Voir *Bill No 161.*)

**INTÉRIEUR:**

1. M. Sutherland dépose le rapport du département de l'Intérieur pour 1899, 175. (*Imprimé.*) (*Document No 13.*)
2. Motion de M. Roche au sujet des fonctionnaires du département de l'Intérieur, y compris la section des sauvages dans le Manitoba et l'Assiniboïa, 95; réponse à l'ordre de la Chambre, 175. (*Non imprimé.*) (*Document No 120.*)

**INVASION FÉNIENNE DE 1870:—**Motion de M. Clarke, demandant le nombre de médailles d'agrafes, etc., distribués parmi les miliciens d'Ontario, au sujet de l', 120.

**IVES, WILLIAM BULLOCK:—**Député de Sherbrooke, décédé, 2.

**JÉRÔME, MARTIN**:—Motion de M. LaRivière, demandant un état des permis donnés pour la coupe du bois en 1899, par ou sur la recommandation de, 28; réponse à l'ordre de la Chambre, 82. (*Non imprimé.*) (*Document No 61.*)

**JOHN C. ROW**:

1. Motion de sir Charles Hibbert Tupper, demandant des documents au sujet du vapeur, 28; réponse à l'ordre de la Chambre, 84.  
(*Imprimé.*) (*Document No 63.*)
2. Réponse supplémentaire, 161. (*Imprimé.*) (*Document No 63a.*)
3. Autre réponse supplémentaire, 210. (*Imprimé.*) (*Document No 63b.*)

**JONES, E. F.**:—Motion de M. Prior, demandant des documents relatifs à sa destitution comme maître de poste de Kamloops, C.-B., de, 138; réponse à l'ordre de la Chambre, 172. (*Non imprimé.*) (*Document No 64d.*)

**JUGES**:

1. Motion de sir Wilfrid Laurier concernant les juges des cours provinciales; recommandation de Son Excellence, 339; en comité général, 401; résolutions concernant (1) le traitement du juge en chef de la cour Suprême des territoires du Nord-Ouest; (2) le traitement d'un juge additionnel pour la cour Territoriale du territoire du Yukon; (3) les traitements des dix-sept juges puînés de la cour Supérieure de Québec, etc.; rapportées et adoptées, 406.  
(*Voir Bill No 189.*)
2. Motion de M. Fitzpatrick concernant le traitement du doyen, des juges de la cour de Circuit de Montréal; recommandation de Son Excellence; en comité; résolution rapportée et adoptée, 485. (*Voir Bill No 195.*)

**KASLO ET LARDO-DUNCAN, Compagnie du chemin de fer de**:—Pétition demandant l'adoption d'un acte prorogeant le délai fixé pour ses travaux, etc., 23; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (*Voir Bill No 26.*)

**KERMÈS DE SAN JOSÉ**:—Bill de M. Fisher modifiant l'Acte du. (*Voir Bill No 126.*)

**KINGSTON À PEMBROKE, Compagnie du chemin de fer de**:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de prolonger sa ligne, 88; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91. (*Voir Bill No 95.*)

**KOBOLD, GUSTAVUS ADOLPHUS**:—Pétition demandant un acte de divorce d'avec sa femme, Nellie Woodbury Kobold. (*Voir Bill No 159.*)

**LABELLE**:—Démission de M. Henri Bourassa, débuté de, 3; sa réélection, 5.

**LABINE, GUSTAVE**:—Sa nomination comme traducteur des *Débats*, 60.

**LAC ÉRIÉ À LA RIVIÈRE DÉTROT, Compagnie du chemin de fer du**:—Pétition demandant un acte prorogeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, 94; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 129.  
(*Voir Bill No 122.*)

**LAC SUPÉRIEUR À LA BAIE D'HUDSON**, Compagnie du chemin de fer du :—Pétition de John Patterson et autres, des cités d'Hamilton et Toronto, demandant une charte sous le nom ci-dessus, 91; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 108.  
(Voir *Bill No 124.*)

**LAVALLE** :—Motion de M. Sproule, demandant des documents au sujet de l'établissement d'un bureau de poste dans le township de Devlin, district de la rivière LaPluie, à, 138; réponse à l'ordre de la Chambre, 271.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 152.*)

**LEADER CO., LIMITED** :—Motion de M. Davis, demandant la production d'un état des sommes payées à M. N. F. Davin, M. P., ou à la Compagnie du *Leader* de Régina, avec indication de la nature des services rendus, 27; réponse à l'ordre de la Chambre, 49; renvoyée au comité des Comptes publics.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 42.*)

**LEMIEUX, A. A. :**

1. Motion de M. Foster demandant la production de documents au sujet de cet officier de douane à Montréal, que l'on prétend avoir pris part sous un faux nom à l'élection de 1896, dans les îles de la Madeleine, 33; réponse à l'ordre de la Chambre, 89. (*Non imprimé.*) (*Document No 67.*)
2. Réponse supplémentaire, 155. (*Non imprimé.*) (*Document No 67a.*)

**LESLIE, ROBERT J.** :—Motion de M. Macdonald (King) demandant un état relatif au contrat, pour le transport des malles aux îles de la Madeleine, conclu avec, 27; réponse à l'ordre de la Chambre, 136.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 92.*)

**LEWES, LA RIVIÈRE,—LE LAC MARSH ET LA RIVIÈRE TAHKINA** :—Pétition de John Coates et autres, demandant une charte pour la construction d'un chemin de fer entre, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43.

**LIQUEURS ENIVRANTES :**

1. Motion de M. Flint en faveur de l'adoption de mesures destinées à assurer la suppression du trafic des liqueurs enivrantes à titre de breuvage, au moins dans les provinces et les territoires dont la majorité de la population s'est déclarée hostile à ce commerce par le dernier plébiscite, suivie d'un amendement de M. McClure demandant l'adoption d'une loi prohibant l'importation, la fabrication et la vente de ces boissons, etc., 168; d'un sous-amendement de M. Parmelee, proposant de renvoyer à plus tard pareille mesure; débat ajourné, 169; reprise du débat, 416; le dernier amendement est adopté et le deuxième amendement tel qu'amendé est adopté, 417; amendement de M. Douglas proposant que l'*Acte de tempérance du Canada* ait une portée plus grande, etc., adopté, 418.
2. Motion de M. Foster, demandant la production des règlements concernant la vente des liqueurs dans les cantines militaires, et de la correspondance officielle à ce sujet, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 180.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 125.*)

**LISTES ÉLECTORALES** :—Motion de M. Pope pour la production d'arrêtés du conseil au sujet de l'émission de listes des électeurs adressées aux membres de la Chambre ou à d'autres personnes, avec copie des instructions données, 29.

**LOIS EXPIRANTES** :—Comité à nommer, 7; rapport, 24.



LOTBINIÈRE :—Acceptation d'une charge rétribuée sous la Couronne, par M. Côme Isaïe Rinfret, député de, 3 ; élection de son successeur, M. Edmond Fortier, 17.

LYNCH, W. H. :

1. Sir Wilfrid Laurier dépose le rapport signalé par le ministre de l'Intérieur le 19 avril dernier, de M., 115. (*Non imprimé*) (*Document No 80.*)
2. Réponse supplémentaire, 314. (*Non imprimé.*) (*Document No 80a.*)

LYONS, CATHERINE CICILIA :—Pétition demandant un acte de divorce d'avec son mari, John P. Lyons, du Manitoba, 45 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 47. (*Voir Bill No 144.*)

MACDONALD, MACHINE À VOTER DE :—(*Voir Elections fédérales, 1.*)

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—M. Fielding dépose un relevé des mandats émis durant l'exercice 1899-1900, 12. (*Non imprimé.*) (*Document No 26.*)

MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA :—Compagnie du chemin de fer du,—Pétition demandant du délai pour l'exécution de ses travaux, 78 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81. (*Voir Bill No 87.*)

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Motion de M. Douglas demandant la production de la correspondance et autres papiers concernant les avances faites par des particuliers ou des compagnies aux colons du, 119 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 170. (*Non imprimé.*) (*Document No 114.*)

MANITOBA :

1. Motion de M. Davin, déclarant que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires à la défenses des territoires du Nord-Ouest et du, 22 ; reprise du débat et motion retirée, 26.
2. Motion de M. LaRivière, demandant la production de documents au sujet de l'ouverture au public, pour inscriptions de homesteads, des sections impaires dans les townships 7, 8 et 9, rangs 7, 8 et 9 à l'est du 1er méridien principal dans le Manitoba, 54 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 106. (*Non imprimé.*) (*Document No 79.*)
3. Motion de M. LaRivière, demandant la production de documents concernant la concession à titre de homesteads ou la vente des quarts sud-est et sud-ouest de la section 25, canton I, 3e rang, à l'est du premier méridien principal dans le Manitoba, 28 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 49. (*Non imprimé.*) (*Document No 43.*)
4. Motion de M. Davin, concernant l'acte adopté en 1899 au sujet de la garantie des dettes contractées pour grains de semence par les colons du, 21 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 180. (*Non imprimé.*) (*Document No 124.*)
5. Motion de M. Bennett, proposant l'adoption de mesures propres à assurer le transport des produits de l'Ouest par des voies canadiennes, 33.
6. Bill de M. Douglas pour régler le commerce du grain dans les territoires du Nord-Ouest et le Manitoba. (*Voir Bill No 14.*)

---



---

**MANITOBA—Suite.**

7. Bill de M. Davin pour régler le commerce du grain dans les territoires du Nord-Ouest et le Manitoba. (Voir *Bill No 38*.)
8. Bill de M. Douglas à l'effet de surveiller et contrôler l'emmagasinage, l'inspection et le pesage des céréales dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. (Voir *Bill No 58*.)
9. Bill de sir Henri Joly de Lotbinière concernant le commerce des grains dans le district d'inspection du Manitoba. (Voir *Bill No 141*.)

**MANITOBA ET WINNIPÉGOSIS :**

1. Motion de M. Roche, demandant la production de la correspondance officielle et autres papiers au sujet de la prohibition de l'exportation du poisson pris durant l'été dans les lacs, 168 : réponse à l'ordre de la Chambre, 210. (*Non imprimé.*) (*Document No 138*.)
2. Réponse supplémentaire, 233. (*Non imprimé.*) (*Document No 138a*.)

**MANITOULINE ET DE LA RIVE NORD :—**Pétition de John McKay et autres, de la ville du Sault Sainte-Marie, et autres lieux dans Ontario, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de, 91 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 108. (Voir *Bill No 109*.)

**MANN, J. O. :—**Motion de M. Taylor demandant la production de documents relatifs à la libération d'un détenu au pénitencier de Kingston, du nom de, 54.

**MARCOTE, A.—**Motion de M. Davin demandant des documents au sujet de la destitution de, 42.

**MARINE ET PÊCHERIES :—**Sir L. H. Davies présente le trente-deuxième rapport annuel du département de la, 69. (*Imprimé.*) (*Document No 11*.)

**MARQUES APPOSÉES SUR LES MARCHANDISES :—**(Voir *Bill No 63*.)

**MARQUES DE COMMERCE :—**Bill de M. Campbell modifiant l'Acte des. (Voir *Bill No 30*.)

**MARTIN, ARCHER :—**M. Sifton dépose de nouveaux documents au sujet des instructions et du rapport de cet officier, au sujet du bureau des Bois de la Couronne à New-Westminster, C.-B., 32. (*Non imprimé.*) (*Document No 36*.)

**MCDONALD, ALEXANDER.—**(Voir *Yukon*.)

**MCINNES, L'HONORABLE THOMAS ROBERT.—**(Voir *Colombie-Britannique*.)

**MCINNES, William Wallace Burns :—**Sa résignation comme député de Vancouver, C.-B., 227.

**MCINTOSH, JOHN :—**Son élection dans Sherbrooke, il prend son siège en Chambre, 12.

**MCNEVIN, JOHN C. :—**Motion de M. Davis, demandant la production de documents relatifs à la réclamation de, 151 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 159. (*Non imprimé.*) (*Document No 110*.)

McPHEE, JOHN:—Motion de M. Martin demandant la production de documents relatifs à la destitution et au remplacement comme maître de poste à Murray-Harbour-Road, I. P.-E. de, 151; réponse à l'ordre de la Chambre, 191. (*Non imprimé.*) (*Document No 130.*)

#### MESURES DU GOUVERNEMENT:

1. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant, le 10 mai, que les mesures du gouvernement aient la priorité les lundis, jusqu'à la fin de la session, après les interpellations et les bills privés, 209.
2. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant, le 27 février, que les mesures du gouvernement aient la priorité les jeudis, jusqu'à la fin de la session, après les interpellations, 55.
3. Motion de sir Wilfrid Laurier proposant, le 3 avril, que les mesures du gouvernement aient la priorité les mercredis, après les interpellations, à partir du 11 avril 1900, jusqu'à la fin de la session, 139.

#### MÉTIS ET SAUVAGES:

1. Motion de M. Davin au sujet des demandes de terres faites par les, 29.
2. Motion de M. Davis, proposant de donner du *scrip* aux enfants métis nés dans les territoires du Nord-Ouest, avant 1885,—débat et retrait de la proposition, 42.
3. Motion de M. Davin proposant de donner du *scrip* aux métis employés comme éclaireurs pendant le soulèvement de 1885,—retraitée, 194.

MILICE ET DÉFENSE:—M. Borden (King's) dépose le rapport du ministère de la Milice et de la Défense du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre 1899, 174. (*Imprimé.*) (*Document No 19.*)

#### MILICE:

1. Bill de M. Domville modifiant l'Acte de la Milice. (*Voir Bill No 7.*)
2. Bill de M. Domville modifiant l'Acte de la Milice. (*Voir Bill No 60.*)
3. Bill de M. Prior modifiant l'Acte de la Milice. (*Voir Bill No 61.*)
4. Bill de M. Borden modifiant l'Acte de la Milice. (*Voir Bill No 155.*)
5. Motion de M. Prior, demandant des documents relatifs au rapatriement du 100ème régiment, 96; réponse à l'ordre de la Chambre, 118. (*Non imprimé.*) (*Document No 84.*)
6. Motion de M. Foster, demandant la production de documents concernant le choix des officiers qui suivent le cours d'instruction donné à Kingston pour le service d'état-major, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 136. (*Imprimé.*) (*Document No 91.*)
7. Sir Wilfrid Laurier met devant la Chambre certains papiers relatifs aux commissions décernées dans l'armée impériale, 174. (*Non imprimé.*) (*Document No 119.*)

MILICIENS.—Bill de M. Sutherland établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres, faites aux miliciens en service actif au Nord-Ouest. (*Voir Bill No 107.*)

- MILLE-ILES**.—Compagnie du chemin de fer des:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui modifie sa charte, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81. (Voir *Bill No 86.*)
- MILLER, R. W.**:—Motion de M. Carscallen, demandant des documents au sujet de la destitution comme maître de poste d'Actinolite, comté de Hastings, de, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 172. (*Non imprimé.*) (*Document No 64e.*)
- MILNE, JAMES**:—Pétition demandant un acte qui proroge la durée de certain brevet d'invention, 23; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 100. (Voir *Bill No 102.*)
- MINES**:—Bill de M. McInnes concernant la main-d'œuvre dans les mines. (Voir *Bill No 47.*)
- MINEURS**:—Pétition demandant l'adoption d'une loi de travail de huit heures par jour dans les territoires du Nord-Ouest, pour les mineurs, 69, 78, 91.
- MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DU CANADA, Compagnie**:—Pétition demandant des amendements à sa charte,—référée au comité des Ordres permanents, 231; rapport du comité, 255. (Voir *Bill No 172.*)
- MINTO**:
1. Adresse (Sénat).—Etat détaillé du coût et de la nature des réparations et changements faits au steamer *Minto*. (*Non imprimé, 299.*) (*Document No 136.*)
  2. Réponse à Adresse (Sénat). Copie des devis d'après lesquels a été rédigé le contrat passé pour la construction du steamer *Minto*. (*Non imprimé, 374.*) (*Document No 160.*)
- MOFFET, F.**:—(Voir *Débats.*)
- MONTFORT ET GATINEAU, Compagnie du chemin de fer de colonisation de**:—Pétition demandant un acte qui lui permette de proroger sa ligne, 85; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 100. (Voir *Bill No 104.*)
- MONTRÉAL**:
1. Bill (du Sénat) concernant le port de. (Voir *Bill No 165.*)
  2. Motion de M. Casey, demandant la production de documents relatifs aux propositions faites par le syndicat Connors aux commissaires du port de cette cité et des arrangements conclus, 152.
- MONTRÉAL À OTTAWA, Compagnie du chemin de fer de**:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le temps fixé pour ses travaux, 22; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 47. (Voir *Bill No 48.*)
- MONTRÉAL À LA LIGNE PROVINCIALE**.—Motion de M. Moore, demandant la production de documents relatifs à une demande de subvention pour aider à la reconstruction de la partie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, actuellement appelé Chemin de fer de, 54; réponse à l'ordre de la Chambre, 82. (Voir *Vermont Central, Cie du Chemin de fer du.*) (*Non imprimé.*) (*Document No 60.*)

MONTRÉAL, Compagnie du Pont de :—Pétition demandant du délai pour l'exécution de ses travaux, 69; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91. (Voir *Bill No 165.*)

MONTRÉAL, OTTAWA ET BAIE GEORGIENNE :

1. Motion de M. Poupore demandant des documents au sujet du canal projeté de, 27; réponse à l'ordre de la Chambre, 136. (*Non imprimé.*) (*Document No 90.*)
2. Pétition de la Compagnie du canal de, demandant l'adoption d'un acte qui proroge le délai fixé pour le commencement de ses travaux, etc., 32; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No 130.*)
3. Adresse—Copie d'un arrêté du conseil passé en 1856, nommant Walter Shanly pour faire une étude du canal d'Ottawa à la Baie Georgienne, 96.

MONTRÉAL ET LE ROYAUME-UNI :—Résolution de sir Wilfrid Laurier autorisant le Gouverneur en conseil à passer des contrats avec MM. H. et A. Allan, et Robert Reford et Cie, pour établir des compartiments frigorifiques sur leurs paquebots voyageant entre, 187; son adoption, 204. (Voir *Bill No 152.*)

MOOSEJAW :—Motion de M. Davin demandant des documents au sujet de l'emplacement de cette ville et de certains terrains dont les propriétaires se disent exempts de taxes, 96; réponse à l'ordre de la Chambre, 145. (*Non imprimé.*) (*Document No 96.*)

MORRIS ET PORTAGE :—Pétition de F. N. Bell et autres, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de, 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 56. (Voir *Bill No 52.*)

MOUVEMENT (OU EGLISE) DE SAINTETÉ EN CANADA :—Pétition de R. C. Horner et autres, demandant une charte sous le nom ci-dessus, 49; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 56. (Voir *Bill No 51.*)

MULLIN, J. :—(Voir *Débats.*)

NARROWS, N.-B. :—Motion de M. Ganong, demandant la production du rapport de l'agent ministériel à Saint-Jean, N.-B., au sujet de l'érection d'un phare aux, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 89. (*Non imprimé.*) (*Document No 71.*)

NAVIRES :—Bill de sir Louis H. Davies concernant la sûreté des, (Voir *Bill No 12.*)

NAVIRES DE PÊCHE DES ÉTATS-UNIS :—Sir Louis H. Davies dépose un arrêté du conseil concernant l'octroi de licences à des, 9. (*Non imprimé.*) (*Document No 21.*)

NAVIRES DES ÉTATS-UNIS :—M. Paterson dépose des documents demandés à la dernière session par sir Charles H. Tupper, au sujet des navires américains enregistrés à Dawson-City, 159. (*Non imprimé.*) (*Document No 107.*)

NEW-WESTMINSTER, BOIS DE LA COURONNE :—(Voir *Martin, Archer.*)

NIAGARA, Compagnie du pont de la Grande-Ile de:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le temps fixé pour l'exécution de ses travaux; 22; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34.  
(Voir *Bill No 22.*)

NIAGARA-WELLAND, Compagnie de force motrice de:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui modifie sa charte, 64; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 130.

NIAGARA, Compagnie de force Ontario des Chutes de:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le temps fixé pour l'exécution de ses travaux, 102; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 130.  
(Voir *Bill No 121.*)

NIPISSINGUE A LA BAIE DE JAMES, Compagnie de chemin de fer de:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le temps fixé pour l'exécution de ses travaux, 78; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91.  
(Voir *Bill No 101.*)

#### NORD-OUEST:

1. Etat donnant la liste des arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, du 1er janvier au 31 décembre 1899, conformément à l'article 46 de l'*Acte d'Irrigation du*, 49. (*Non imprimé.*) (*Document No 40.*)
2. M. Sutherland présente la réponse supplémentaire à celle faite par le département de l'Intérieur, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'*Acte d'Irrigation du Nord-Ouest*, 1898, 256. (*Non imprimé.*) (*Document No 40a.*)
3. Motion de M. Davin, demandant des documents relatifs au transport des céréales du Nord-Ouest, sur les marchés anglais, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 68. (*Non imprimé.*) (*Document No 53.*)
4. Motion de M. Davin au sujet de l'acte adopté en 1899, concernant la garantie des dettes contractées pour grains de semence par les colons des territoires du Nord-Ouest, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 180.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 124.*)
5. Bill de M. Sutherland établissant de nouvelles dispositions concernant les concessions de terres faites aux miliciens en service actif dans le.  
(Voir *Bill No 107.*)

**O**BLIGATIONS ET GARANTIES:—Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier relevé (29 mars 1899) soumis au parlement du Canada en vertu de l'article 23 du chap. 19 des Statuts révisés du Canada, 31.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 29.*)

OGILVIE, WILLIAM, Commissaire du Yukon. (Voir *Yukon.*)

ONTARIO A LA RIVIÈRE LA PLUÏE, Compagnie du chemin de fer d':—Pétition demandant un acte qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de certaine partie de sa ligne, 85; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 100.  
(Voir *Bill No 136.*)

ONTARIO-OUEST:—Décès de sir James D. Edgar, député de, 3.

## ORATEUR DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Donne communication d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant l'ouverture de la session, 1.
2. Réception d'un message du Gouverneur général requérant la présence des membres des Communes au Sénat, 2.
3. Annonce que depuis la dernière session, il avait reçu avis de vacances survenues dans la représentation aux Communes pour le district de Sherbrooke, dont le député, l'honorable William Bullock Ives, était décédé, 2; de Chambly et Verchères, dont le député, l'honorable C. A. Geoffrion, était décédé, 2; d'Ontario-Ouest, dont le député, sir James D. Edgar, était décédé, 3; de Lotbinière, dont le député, M. Côme Isaïe Rinfret, avait accepté une charge rétribuée sous la Couronne, 3; de Labelle, dont le député, M. Henri Bourassa, avait résigné le mandat, 3; de Berthier, dont le député, M. Cléophas Beausoleil, avait accepté une charge rétribuée sous la Couronne, 4; et que de nouveaux brefs d'élection avait été émis en conséquence, 4.
4. Informe la Chambre que le greffier avait reçu pendant les vacances, les certificats d'élection des députés suivants: de Joseph Eloi Archambault, dans Berthier, 4; de Isaac James Gould, dans Ontario-Ouest, 4; de Henri Bourassa, dans Labelle, 5; de Victor Geoffrion, dans Chambly et Verchères, 5.
5. Donne lecture du discours de Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session, 6.
6. Dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement, 7.  
(Imprimé.) (Document No 17.)
7. Déclare irrégulière deux pétitions du comté de Kent, Ontario, pour la construction d'un bureau de poste à Ridgetown, 17.
8. Informe la Chambre de la démission de M. William Wallace Burns McInnes, comme député de Vancouver, C.-B., et de l'émission d'un nouveau bref d'élection, 227.

ORATEUR-SUPLÉANT:—M. Brodeur, président des comités, prend le fauteuil en qualité d'—238.

ORDRES DU JOUR:—Priorité donnée aux mesures du gouvernement les jeudis, 55; les mercredis, 139; les lundis, 209; les samedis, 399; la Chambre passe, sur motion spéciale, à l'ordre No 81 des ordres publics, 416.

ORDRES PERMANENTS, comité des:—A nommer, 7; rapport du comité de sélection et liste des membres, 24; premier rapport, 34; deuxième rapport, 43; troisième rapport, 47; quatrième rapport, 56; cinquième rapport, 66; sixième rapport, 74; septième rapport, 81; huitième rapport, 91; neuvième rapport, 100; dixième rapport, 108; onzième rapport, 116; douzième rapport, 129; treizième rapport, 162; quatorzième rapport, 178; quinzième rapport, 187; seizième rapport, 230; dix-septième rapport, 247; dix-huitième rapport, 255; dix-neuvième rapport, 403.

ORFORD, Compagnie de cuivre d':

1. Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge la durée d'un certain brevet, 49; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 56.  
(Voir *Bill No 53.*)
2. Pétition hostile au bill ci-dessus, 103.

OSHAWA, Compagnie du chemin de fer d' :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le temps fixé pour l'achèvement de ses travaux, etc., 47; • rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81.

(Voir *Bill No 91.*)

OTTAWA ET HULL :—Bill de M. Belcourt concernant le fonds de secours aux incendiés d'.

(Voir *Bill No 175.*)

OTTAWA, BROCKVILLE ET NEW-YORK, Compagnie du chemin de fer d' :—Pétition d'Alexander MacLean et autres demandant une charte sous le nom ci-dessus, 94; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 100.

(Voir *Bill No 120.*)

OTTAWA À LA BAIE GEORGIENNE :—Motion de M. Monk au sujet de la nomination de M. Walter Shanly, chargé de faire une étude du projet du canal d', 96.

OUVRIERS ET MANŒUVRES :—Bill de M. Beattie pour déterminer la journée de travail des.

(Voir *Bill No 56.*)

PACIFIQUE, Compagnie du chemin de fer Canadien du :

1. Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette d'acquérir et exploiter certaines voies ferrées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et d'émettre des obligations à cette fin, 23; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34. (Voir *Bill No 34.*)
2. Bill de M. Richardson concernant les subventions en terres à la Compagnie du chemin de fer du, 39. (Voir *Bill No 40.*)
3. M. Sutherland dépose un état concernant les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du, 67. (*Non imprimé.*) (*Document No 52.*)
4. Contrat conclu avec A. Onderdonk pour la construction d'une section de ce chemin de fer, et jugements des arbitres choisis pour évaluer le matériel roulant, ainsi que lettres et dépêches concernant l'achat de ce matériel, avec les opinions données par le ministère de la Justice à ce sujet, et tous autres papiers y relatifs, 135. (*Non imprimé.*) (*Document No 88.*)
5. M. Sifton dépose la correspondance relative aux affaires de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour l'année expirée le 30 juin 1899, 36. (*Non imprimé.*) (*Document No 38.*)

PARLEMENT, convocation du :—Motion de M. Casey à ce sujet; retirée, 152.

PARTISANNERIE POLITIQUE :—(Voir *Service civil.*)

PATRONS ET EMPLOYÉS :—(Voir *Arbitrage.*)

PATTERSON, GERTRUDE BESSIE :—Bill (du Sénat) pour faire droit à.

(Voir *Bill No 158.*)

PÊCHERIES :

1. Sir Louis H. Davies dépose un état des dépenses se rattachant au paiement des primes de pêche pour 1898-1899, 31. (*Non imprimé.*) (*Document No 34.*)



PÊCHERIES—*Suite.*

2. Sir Louis H. Davies dépose le trente-deuxième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899. (Pêcheries), 78. (*Imprimé.*) (*Document No 11a.*)
3. Motion de M. Martin, demandant copie de la correspondance concernant le transfert de la lumière d'alignement de l'île Savage aux collines de sable du havre de Cascumpec, I.P.E., 98; réponse à l'ordre de la Chambre, 177. (*Non imprimé.*) (*Document No 83.*)
4. Motion de M. Borden (Halifax), demandant copie des comptes de S. M. Hatfield, gardien des pêcheries de Yarmouth, N.E., et des paiements qui lui ont été faits, 98; réponse à l'ordre de la Chambre, 217. (*Non imprimé.*) (*Document No 142.*)
5. Motion de M. Ganong, demandant la production de papiers concernant la demande faite par MM. Goff et Batson, pour avoir le privilège de placer des nasses sur le côté est de Frye's-Head, Campobello, 54; réponse à l'ordre de la Chambre, 92. (*Non imprimé.*) (*Document No 72.*)
6. Réponse supplémentaire, 142. (*Non imprimé.*) (*Document No 72a.*)

## PÊCHES ET PÊCHERIES :

1. Sir Louis H. Davies dépose copie d'un arrêté du conseil concernant l'émission de licences à des navires de pêche des Etats-Unis, 9. (*Non imprimé.*) (*Document No 21.*)

PÉNITANCOUCHINE :—Motion de M. Clarke, au sujet de la suspension des sentences portées contre les garçons condamnés à la détention dans la maison de réforme de cet endroit, pendant les deux ans qui ont précédé le 1er janvier 1900, 95; réponse à l'ordre de la Chambre, 179. (*Non imprimé.*) (*Document No 123.*)

## PÉNITENCIERS DU CANADA :

1. Sir Wilfrid Laurier dépose le rapport du ministre de la Justice pour l'exercice 1898-99, sur les, 175. (*Imprimé.*) (*Document No 18.*)
2. Motion de M. Foster, demandant un état des sommes payées pour les enquêtes instituées depuis juillet 1896, sur les affaires des, 120; réponse à l'ordre de la Chambre, 300. (*Imprimé.*) (*Document No 64k.*)
3. M. Fitzpatrick dépose le rapport supplémentaire du ministre de la Justice, c'est-à-dire le rapport du commissaire chargé d'instituer une enquête sur les affaires du pénitencier de Dorchester, 431. (*Imprimé.*) (*Document No 18b.*)
4. Bill de M. Fitzpatrick modifiant l'Acte des pénitenciers. (Voir *Bill No 174.*)

PENSIONS ET RETRAITES :—(Voir *Service civil.*)

PÉRIBONKA :—Motion de M. Casgrain, demandant copie des bordereaux de paye et des comptes concernant la construction d'un quai à, 98.

PÉTITIONS IRRÉGULIÈRES :—Pétition du conseil municipal du comté de Kent, Ontario, demandant un crédit pour l'érection d'un bureau de poste,—déclarée irrégulière par l'Orateur, parce qu'elle implique la dépense de deniers publics, 17.

PÉTROLE ET SES DÉRIVÉS :—Pétitions demandant l'abolition des droits sur le, 64, 74, 94, 108.

## PILOTAGE :

1. Bill de sir Louis H. Davies modifiant l'Acte du pilotage. (Voir *Bill No 11.*)
2. Pétition hostile au bill ci-dessus, 227.

PILOTES:—Motion de M. Talbot, demandant des documents relatifs à la constitution en corporation des pilotes entre Montréal et Kingston, 99 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 155. (Non imprimé.) (Document No 104.)

PLOMB ARGENTIFÈRE:—Motion de M. Foster, demandant copie des règlements concernant les primes payées pour l'exploitation du, 54 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 67. (Non imprimé.) (Document No 50.)

## POIDS ET MESURES :

1. Bill de M. McMillan modifiant l'Acte des poids et mesures. (Voir *Bill No 10.*)
2. Bill de M. Ganong modifiant l'Acte des poids et mesures au sujet de la vente du poisson. (Voir *Bill No 64.*)
3. Bill de sir Henri Joly de Lotbinière modifiant l'Acte des poids et mesures. (Voir *Bill No 110.*)

POINTE CLOVER, C.-B.:—Motion de M. Prior, demandant des documents au sujet du champ de tir à la, 98 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 159. (Non imprimé.) (Document No 108.)

POINTE PELÉE:—Motion de M. Cowan, demandant des documents relatifs à la vente du bois sur les terres de l'artillerie dans le comté d'Essex, à la, 138 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 206. (Non imprimé.) (Document No 133.)

POISSON:—Bill de M. Ganong modifiant l'Acte des poids et mesures au sujet de la vente du, (Voir *Bill No 64.*)

## POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :

1. Motion de M. Davin, demandant la production de documents au sujet des contrats passés depuis 1896 pour l'approvisionnement de la, 21 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 308. (Non imprimé.) (Document No 159.)
2. Motion de sir Wilfrid Laurier, demandant la production des papiers concernant l'achat de bottes pour la police à cheval du Nord-Ouest, 244 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 244. (Non imprimé.) (Document No 147.)
3. Motion de M. Davin demandant la production de copie des circulaires demandant des soumissions pour la fourniture des approvisionnements nécessaires à la police à cheval du Nord-Ouest, pour les exercices 1897-98, 1898-99 et 1899-1900, des soumissions acceptées, des contrats donnés par voie de soumissions et de ceux donnés sans soumissions, 216.
4. Bill de M. Davin modifiant l'Acte de pension de la. (Voir *Bill No 6.*)
5. Sir Wilfrid Laurier dépose le rapport pour 1899 de la, 211. (Imprimé.) (Document No 15.)
6. Bill de M. Davin modifiant l'Acte de la, 1894. (Voir *Bill No 19.*)

## POMMES ET POIRES :

1. Pétitions demandant l'adoption de mesures à l'effet de prévenir la fraude dans l'emballage des pommes, 85.
2. Bill de M. Fisher pourvoyant à la marque et à l'inspection des colis contenant ces fruits destinés à l'exportation. (Voir *Bill No 127.*)

PONTIAC AU PACIFIQUE, Compagnie du chemin de fer de :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de construire une voie ferrée de Quyon ou Shawville à Pembroke, 32; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43. (Voir *Bill No 45.*)

## PONTS WELLINGTON ET DU GRAND TRONC :

1. Production de la preuve recueillie par la Commission Royale chargée de faire une enquête au sujet de la construction, sur le canal Lachine, des, 86. (Non imprimé.) (Document No 65.)
2. Réponse à l'adresse (du Sénat) du 7 mai 1900—Communication de J. L. P. O'Hanly, ingénieur civil au Gouverneur en conseil, 373. (Non imprimé.) (Document No 156.)

PORT-ARTHUR :—Pétition de MM. Æmilus Jarvis et Cie, de Toronto, demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer et de têtes de lignes de Port-Arthur, avec pouvoir d'acquérir le chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest, etc., 91; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 100. (Voir *Bill No 103.*)

PORT-COLBORNE :—Pétition de la Chambre de commerce de Sainte-Catherine, Ontario, demandant d'améliorer le havre de, 105.

## PORT-DOVER, BRANTFORD, BERLIN ET GODERICH :

1. Bill de M. Charlton pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de la Grande Vallée, en celui de Compagnie du chemin de fer de,— (Voir *Grande Vallée* et *Bill No 43.*)
2. Pétition favorable au projet de loi ci-dessus, 45.

"PORTIA" :—Réponse à adresse (Sénat) :—Copie du rapport du capitaine Smith relativement à la perte du steamer *Portia*, au large de Sambro, Nouvelle-Ecosse, 373. (Non imprimé.) (Document No 155.)

## POSTES :

1. M. Mulock dépose sur le bureau le rapport du Directeur général des Postes, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, 173. (Imprimé.) (Document No 12.)
2. Motion de M. Carscallen demandant des documents au sujet de la destitution; comme maître de poste d'Actinolite, comté de Hastings, de R. Miller, 97n réponse à l'ordre de la Chambre, 172. (Non imprimé.) (Document No 64e.)
3. Motion de M. Hale demandant la production de documents relatifs à la destitution de D. McLeod Vince comme maître de poste de Woodstock, N.-B., 167; réponse à l'ordre de la Chambre, 271. (Non imprimé.) (Document No 64i.)

POSTES—*Suite.*

4. Motion de M. Borden (Halifax), demandant la production de documents relatifs aux réclamations de John W. Broderick, Elliott H. Fuller, Lewis A. Dickie, W. B. Harrison, Charles W. McDormand, Margaret Chapman, Thomas D. Curtis, James Barclay Havelock, H. Mosher, James Hermigas, D. Saurtry, Jerome Scott, William Neville, Graham Timmons, George W. Stone, George Moffatt, Peter S. Rose, Samuel Sloan, Samuel Squires, Elizabeth Coke, Albert H. Hagen, E. J. Smith, Joseph W. Rinn et John Medd Caulson, au sujet de contrats pas-sés pour le transport des malles, ou à raison de la résiliation de ces contrats, 95; réponse à l'ordre de la Chambre, 173.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 117.*)
5. Motion de M. Martin, demandant des documents au sujet de la destitution de John McPhee, comme maître de poste à Murray-Harbour-Road, I. P.-E., et de la nomination de son successeur, 151; réponse à l'ordre de la Chambre, 191.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 130.*)
6. Motion de M. Mulock, demandant copie de toute correspondance, etc., des inspecteurs des postes au sujet de prétendues irrégularités commises au bureau de poste de Kinnear's-Mills, dans la province de Québec; réponse à l'ordre de la Chambre, 383.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 170.*)
7. Bill de M. Mulock modifiant l'Acte des Postes. (*Voir Bill No 191.*)

PRÊT :—Bill modifiant l'Acte des compagnies de prêt, Canada, 1899.  
(*Voir Bill du Sénat No 154.*)

PRÊT ET PLACEMENT DU CANADA, Compagnie de :—Pétition demandant un acte qui ratifie sa charte, 64; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74.  
(*Voir Bill No 76.*)

PRÊTS ET DE PLACEMENTS BRITANNIQUE CANADIENNE, Compagnie de :—Etat annuel des affaires de la,— pour l'année expirée le 31 décembre 1898, 126.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 44.*)

PRIVILÈGES ET ELECTIONS, Comité des :—A nommer, 7; rapport du comité de sélection et liste des membres, 24.

PROHIBITION :—(*Voir Liqueurs enivrantes.*)

PULPE ET PAPIER :—Bill (du Sénat) constituant en corporation la Compagnie de pulpe et papier de l'Amérique-Britannique.  
(*Voir Bill No 166.*)

PUTTEE, ARTHUR W. :—Son élection dans Winnipeg, en remplacement de Richard Willis Jameson, décédé; il prête serment, 30.

QUADRA, le steamer :—(*Voir Colombie-Britannique.*)

QUÉBEC AU LAC HURON, Compagnie du chemin de fer de :—Pétition demandant un acte qui modifie sa charte, 74; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 129.  
(*Voir Bill No 112.*)

QUÉBEC, Compagnie du pont de :—Pétition demandant des amendements à sa charte, 69; rapport du comité des Ordres permanents, 91.  
(*Voir Bill No 96.*)

QUÉBEC AU NOUVEAU-BRUNSWICK, Compagnie du chemin de fer de :—Pétition de l'honorable John Costigan et autres, demandant une charte, 23 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66. (Voir *Bill No 65*.)

QUÉBEC, Commissaires du havre de :—Bill de M. Fitzpatrick concernant les. (Voir *Bill No 173*.)

QUÉBEC, Compagnie de chemin de fer du sud de :—Pétition demandant une charte, 47 ; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No 75*.)

RAILS D'ACIER :—(Voir *Chemins de fer de l'Etat*.)

#### RATIONS D'URGENCE :

1. Motion de M. Monk demandant qu'un comité spécial soit nommé afin de faire une enquête complète au sujet des rations d'urgence pour l'usage des soldats dans l'Afrique du Sud, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers, documents et autres choses qui pourront être nécessaires pour cette enquête, etc. ; motion de sir Wilfrid Laurier demandant que le débat soit ajourné, et qu'il soit le premier ordre du jour à la prochaine séance de la Chambre, 316-319 ; reprise du débat, 325 ; amendement de sir Wilfrid Laurier retranchant le paragraphe 19 de la motion principale, 328 ; motion de M. McNeil, sous forme de sous-amendement, modifiant le paragraphe 19 de la motion principale, rejetée sur division par 46 voix contre 30, 329 ; motion principale adoptée, 330 ; 1er rapport—demandant l'emploi d'un sténographe, l'impression des procès-verbaux, la permission de faire rapport de temps à autre, et l'autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre ; concours de la Chambre, 333 ; rapport final, 381 (*Annexe No 3*). Imprimés, 399 ; motion de M. Belcourt demandant le concours de la Chambre dans le rapport final du comité, 423 ; motion de M. Monk comme amendement, rejetée par 73 voix contre 50, 429 ; motion principale adoptée, 430.
2. Motion de M. Borden (King's), demandant la production de la correspondance, etc., concernant les rations d'urgence ; réponse à l'ordre de la Chambre, 308. (*Non imprimé.*) (*Document No 158*.)

RECENSEMENT :—Motion de M. LaRivière demandant la production de copie des formules qui ont servi en 1871, 1881 et 1891, pour le, 52 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 69. (*Non imprimé.*) (*Document No 54*.)

REFORD, ROBERT ET CIE, ET H. ET A. ALLAN :—Service de paquebots avec compartiments frigorifiques. (Voir *Montréal et le Royaume-Uni*.)

REPRÉSENTATION :—Bill de M. Mulock concernant la représentation aux Communes. (Voir *Chambre des Communes et Bill No 137*.)

#### REVENU DE L'INTÉRIEUR :

1. Partie I. Rapport, états et statistiques du Revenu de l'intérieur du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1899. Accise, etc., 51. (*Imprimé.*) (*Document No 7*.)
2. Partie II. Inspection des poids et mesures et inspection du gaz et de l'éclairage électrique, 51. (*Imprimé.*) (*Document No 7a*.)
3. Partie III. Fabrication des substances alimentaires, 51. (*Imprimé.*) (*Document No 7b*.)

RIDEAU HALL :—(Voir *Gouverneur général.*)

RIDGETOWN, BUREAU DE POSTE A :—Pétitions du conseil municipal du comté de Kent, Ontario, demandant qu'il soit inséré un crédit dans le budget pour la construction d'un bureau de poste à Ridgetown. Décision défavorable par M. l'Orateur, 17.

RINFRET, M. COME ISAIE :—Se démet de son mandat de représentant du comté de Lotbinière, pour accepter une charge rétribuée sous la Couronne, 3.

RESTIGOUCHE AND WESTERN, Compagnie du chemin de fer :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de construire un pont de chemin de fer sur la rivière Saint-Jean entre Grand-Falls et Edmundston, N.-B., 45; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No. 73.*)

RISTIGOUCHE :—Motion de M. Foster, demandant des documents relatifs à la subvention payable à la Compagnie du chemin de fer de, 96; réponse à l'ordre de la Chambre, 143. (*Non imprimé.*) (*Document No 99.*)

RIVE SUD, Compagnie de chemin de fer de la :—Pétition de Benjamin F. Pearson, d'Halifax, N.-E., et autres de Saint-Jean, N.-B., demandant une charte sous le nom ci-dessous, 162; référée au comité des Ordres permanents, 163; rapport favorable, 178. (Voir *Bill No. 176.*)

RIVIÈRE-DU-LOUP (EN-HAUT) :—Motion de M. Mulock, demandant un état relatif aux travaux de dragage à la Rivière-du-Loup (En-haut) durant l'exercice 1899-1900; réponse à l'ordre de la Chambre, 411. (*Non imprimé.*) (*Document No 172.*)

ROYALE DU CANADA, LA BANQUE.—(Voir *Banques des Marchands d'Halifax* et *Bill No 72.*)

ROYALE, Compagnie d'assurance maritime la :—Pétition de John William Molson et autres, demandant une charte, 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No 82.*)

ROYALE, Compagnie de fidéicommissaires la :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à faire affaires dans tout le Canada et ailleurs, 37; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 66.

SAINT-EUGÈNE DE GRANTHAM ET SAINT-NAZAIRE D'ACTON :—Bill concernant ces deux paroisses, la première située dans le comté de Drummond, et la seconde dans le comté de Bagot. (Voir *Bill No 140.*)

SAINT-LAURENT, Compagnie de terminus et de vapeurs du. (Voir *Bill du Sénat No 157.*)

SAINT-VINCENT-DE-PAUL :

1. Motion de M. Fortin, demandant la production de documents au sujet du service de nuit permanent imposé à certains officiers du pénitenciers de, 151.
2. Motion de M. Fortin, demandant la production de documents au sujet d'une demande faite aux autorités du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, pour charroyer les déchets de pierre le long de la rive de la rivière des Prairies, 151; réponse à l'ordre de la Chambre, 231. (*Non imprimé.*) (*Document No 145.*)

**SAINTE-VINCENT-DE-PAUL—Suite.**

3. Motion de M. Quinn, demandant copie de documents relatifs à la libération d'un nommé Vandal, du pénitencier de, 28.

**SAINTE-CLAIRE**, Compagnie de pont et de tunnel de la rivière:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le délai fixé pour l'exécution de ses travaux, et rétablisse ses pouvoirs au sujet de la construction d'un pont sur la dite rivière, 23; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43.  
(Voir *Bill No 41.*)

**SAINTE-CLAIRE ET ERIÉ**, Compagnie du canal à navires de:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui amende sa charte, 74; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 129.  
(Voir *Bill No 111.*)

**SAINTE-MARIE**, Compagnie de chemin de fer et de colonisation de la rivière:—Pétition demandant une charte, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81.  
(Voir *Bill No 88.*)

**SAINTE-AURICE**, Rivière:—Motion de M. Mulock, demandant la production d'un état indiquant les prix du bois pour refaire les estacades dans la rivière Saint-Maurice, 412; réponse à l'ordre de la Chambre, 412.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 173.*)

**SALISBURY À HARVEY**, Compagnie du chemin de fer de:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette d'acquérir les privilèges et autres droits de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement de Harvey et de la Compagnie du chemin de fer d'Alma à Harvey, et de construire d'autres embranchements, 162; référée au comité des Ordres permanents, 163; rapport favorable, 178.  
(Voir *Bill No 150.*)

**SAUVAGES:**

1. M. Sutherland dépose le rapport annuel du département des Affaires des Sauvages, pour l'exercice expiré le 30 juin 1899, 118.  
(*Imprimé.*) (*Document No 14.*)
2. M. Sifton dépose un état indiquant les réductions et remises faites en vertu du chapitre 35, 58-59 Vic., aux sauvages, 36.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 37.*)

**SAUVAGES DE CAUGHNAWAGA**:—Motion de M. Quinn, demandant la production de pétitions et autres papiers demandant le retour de l'ancienne forme de gouvernement des tribus, au nom des, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 100.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 75.*)

**SCHOMBERG À AURORA**, Compagnie du chemin de fer de:—Pétition demandant un acte qui lui permette de prolonger sa ligne à l'ouest, 64; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81.  
(Voir *Bill No 94.*)

**SECRETÉNAIRE D'ÉTAT**:—Sir Wilfrid Laurier dépose le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre 1899, 180.  
(*Imprimé.*) (*Document No 16.*)

**SEL**:—Bill de M. Holmes modifiant l'Acte des poids et mesures, en ce qui concerne le contenu des colis de.  
(Voir *Bill No 128.*)

SÉNAT ET CHAMBRE DES COMMUNES:—Bill de M. Domville modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes. (Voir *Bill No 39.*)

SERMENTS D'OFFICE:—Bill de sir Wilfrid Laurier concernant la prestation des. (Voir *Bill No 1.*)

SERVICE CIVIL:

1. Liste du Service civil du Canada, 1899, 27. (*Imprimé.*) (*Document No 16a.*)
2. M. Fielding dépose un état relatif aux pensions et allocations de retraite accordées aux employés du service civil, pour 1899, 9. (*Imprimé.*) (*Document No 22.*)
3. M. Fielding dépose un relevé conforme à l'article de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'exercice 1898-99, 9. (*Imprimé.*) (*Document No 23.*)
4. Motion de M. Foster, demandant des documents au sujet de l'augmentation statutaire des traitements des employés du service civil, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 138. (*Non imprimé.*) (*Document No 94.*)
5. Réponse supplémentaire, 149. (*Non imprimé.*) (*Document No 94a.*)
6. Autre réponse supplémentaire, 171. (*Non imprimé.*) (*Document No 94b.*)
7. Rapport des examinateurs du service civil pour 1899, 180. (*Imprimé.*) (*Document No 16b.*)
8. Sir Wilfrid Laurier dépose un état des noms et salaires ou traitements de toutes les personnes nommées ou promues en 1899, 216. (*Non imprimé.*) (*Document No 141.*)
9. Motion de M. Foster, demandant un état indiquant le nombre d'employés du gouvernement qui ont été destitués ou mis à la retraite pour cause de prétendue ingérence dans la politique, etc., 121.
10. Réponse à adresse (Sénat):—Etat donnant les noms de tous les commissaires nommés pour faire une enquête et un rapport sur les accusations d'ingérence abusive dans la politique, etc.; les rapports des dits commissaires; les sommes payées à chacun d'eux; les noms, l'âge, l'emploi et le salaire de tous les employés, etc., qui ont été destitués ou mis à la retraite depuis avril 1897; aussi l'âge, l'emploi et le salaire de chaque personne nommée à la place de l'employé destitué. (*Imprimé.*) (*Document No 64b.*)
11. Réponse supplémentaire. (*Imprimé.*) (*Document No 64g.*)
12. Etat semblable concernant le département de la Marine et des Pêcheries, 197. (*Imprimé.*) (*Document No 64c.*)
13. Etat semblable concernant le département des Finances, 447. (*Imprimé.*) (*Document No 64n.*)
14. Motion de M. Foster, demandant un état indiquant quels montants ont été payés depuis juillet 1896 jusqu'à date pour les enquêtes faites sur les cas de prétendue partisanerie politique, etc., 120; réponse à l'ordre de la Chambre, 300. (*Imprimé.*) (*Document No 64k.*)
15. Bill de M. Fielding modifiant l'Acte du service civil. (Voir *Bill No 156.*)

SERVIS THE PLATE COMPANY OF CANADA, LIMITED:—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge la durée d'un certain brevet d'invention, etc., 78; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81. (Voir *Bill No. 93.*)



SHERBOOKE :—Décès de l'honorable Williams Bullock Ives, député de, 2 ; élection de M. John McIntosh, son successeur, 12.

SONGHEES :—Motion de M. Prior demandant des documents au sujet du transfert des Sauvages de la réserve des, 97 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 137.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 93.*)

SOULANGES, canal de :

1. M. Blair dépose copie des lettres ou avis adressés aux entrepreneurs par lui-même ou son ingénieur en chef, au sujet d'une nouvelle adjudication de travaux sur les diverses sections, et des réponses faites, 179.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 122.*)
2. M. Blair présente la réponse à un ordre de la Chambre du 24 avril 1899, pour la production d'annonces, de soumissions, arrêtés du conseil, contrats, etc., concernant la construction des sections une et deux du canal de Soulanges, 136.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 89.*)
3. Motion de M. Bergeron, demandant copie des bordereaux de paie et comptes relatifs à la construction du canal de cet endroit, depuis janvier 1896 jusqu'à ce jour, 99.

SOURIS-EST, I.P.-E. :—Motion de M. McLellan, demandant des documents au sujet du contrat conclu avec MM. Brennan et Ramsay, pour réparer le brise-lames de, 98 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 149.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 100.*)

STANLEY ET MINTO :

1. Motion de M. Macdonald (King's) demandant un état relatif au fret transporté par les steamers *Stanley* et *Minto*, ainsi qu'aux recettes réalisées par ce service, et aux dépenses faites, 29.
2. Réponse à adresse (Sénat).—Etat indiquant les dépenses et recettes du steamer *Stanley* lorsqu'il a fait le service d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, depuis 1892 jusqu'à 1899 ; aussi un état semblable pour le steamer *Minto*, durant l'hiver de 1900.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 140.*)

STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY, Compagnie du chemin de fer de :—(Voir *Vermont Central.*)

STATIONS AGRONOMIQUES :

1. Rapport du directeur et des officiers des stations agronomiques, pour l'année 1899, 244.  
(*Imprimé.*) (*Document No 8a.*)
2. Bill de M. Fisher modifiant l'Acte des stations agronomiques.  
(Voir *Bill No 135.*)

STUMBLES, W. W. :—Motion de M. Prior demandant la production de la correspondance et des rapports échangés entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, et l'agent sus-nommé du département de la Guerre, au sujet de sa récente visite à la Colombie-Britannique, 167 ; réponse à l'ordre de la Chambre, 271.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 150.*)

## SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :

1. Prise en considération du discours prononcé par Son Excellence, 9, 13. La Chambre décide de se former en comité des subsides, 17, 83, 102, 225, 399.
2. Débat sur la motion portant que la Chambre se forme en comité des subsides, 157.
3. La Chambre se forme en comité des subsides, 77, 157, 176, 236, 239, 245, 252, 266, 270, 279, 284, 288, 291, 307, 312, 323, 332, 338, 340, 350, 356, 363, 370, 375, 377, 379, 399, 400, 408, 422, 435, 441, 444, 452, 456, 476, 485.
4. Motion portant que la Chambre se forme en comité des subsides, retirée, 83, 225, 398. Motion modifiée, 101.
5. Résolutions rapportées du comité des subsides, 181, 287, 308, 403, 493, 494, 495, 496, 497, 499, 500, 501, 504, 505, 508, 511, 513, 516, 517, 518, 519, 521, 522, 526, 528, 533.
6. Résolutions adoptées, 181, 287, 303, 404, 494, 495, 496, 497, 499, 500, 501, 504, 505, 508, 511, 513, 516, 517, 518, 519, 521, 522, 526, 528, 532.
7. Résolutions modifiées, 493, 499, 500, 526. Renvoyées à plus tard, 287, 405
8. Amendements proposés en concours, rejetés, 526, 544
9. Amendements à la motion portant que la Chambre se forme en comité des subsides:—1. Par M. Bourassa: Envoi de volontaires canadiens dans l'Afrique du Sud, 82; rejeté, 83. 2. Par M. Russell: Tarif de préférence britannique, débat ajourné, 90; reprise du débat et de nouveau ajourné, 92, 93; amendement adopté, 101; motion principale telle que modifiée, adoptée, 101. 3. Par M. Borden: Elections de Brockville et Huron-Ouest, débat ajourné, 215, 220, 221, 222; reprise du débat, 223; amendement rejeté, 224. Par M. Taylor: Fil d'engergage fabriqué au pénitencier de Kingston, rejeté, 244. 5. Par sir Charles Hibbert Tupper: Inconduite officielle du Major Walsh au Yukon, 256; rejeté, 266. 6. Par sir Charles Hibbert Tupper: Conduite de D. W. Davis et F. C. Wade au sujet de l'enregistrement comme navires britannique, du *Gov. Pingree*, du *Philip B. Low* et du *John C. Barr*, 273; rejeté, 279. 7. Par sir Charles Hibbert Tupper: Terrains riverains à Dawson, ainsi que la conduite de F. C. Wade s'y rattachant, 302; rejeté, 307. 8. Par M. Davin: Permis de coupes de bois concédés à Theodore A. Burrows, 310; rejeté, 311. 9. Par M. Borden (Halifax): Manceuvres frauduleuses dans les élections, 321; rejeté, 323. 10. Par M. Gillies: Accusations portées contre H. A. Lemieux, sous-inspecteur des douanes, 330; rejeté, 331. 11. Par sir Charles Hibbert Tupper: Droits régalien dans le territoire du Yukon, 334; rejeté, 338. 12. Par sir Charles Hibbert Tupper: Représentation du territoire du Yukon dans le parlement du Canada, 339; rejeté, 340. 13. Par M. Clancy: Abolition du droit d'accise sur le tabac cultivé en Canada, 349; rejeté, 350. 14. Par M. Richardson: Subventions accordées à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, 355; rejeté, 356. 15. Par M. Bell (Pictou): Corruption dans l'administration des affaires publiques dans le territoire du Yukon, 383; rejeté, 398. 16. Par M. Bennett: Transport de cargaisons d'un port à un autre en Canada par des navires américains, 421; rejeté, 422. 17. Par M. Foster: Programme déclaré par le gouvernement pour obtenir l'appui de l'électorat du Canada, 450; rejeté, 452.
10. La Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, 17, 287, 309. Motion portant que la Chambre se forme en comité, débat ajourné, 109, 117, 131; reprise du débat; amendement de sir Charles Tupper con-

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS—*Suite.*

cernant le système de commerce préférentiel mutuel, débat ajourné, 132, 140, 144, 145, 153, 156, 158, 160, 161, 164, 171, 172, 176, 181, 183; reprise du débat, 185; amendement rejeté; en comité, 186, 287; résolution rapportée et adoptée, 288. (Voir *Bill No 178.*) En comité; résolution rapportée et adoptée, 309. (Voir *Bill No 117.*) En comité; résolutions rapportées et adoptées, 361. (Voir *Bill No 184.*) En comité; résolution rapportée et adoptée, 405. (Voir *Bill No 188.*) En comité; résolutions rapportées, 550; adoptées, 551. (Voir *Bill No 196.*)

## SUCRE DE BETTERAVE :

1. Pétitions priant la Chambre de favoriser, au moyen de primes, la fabrication du sucre de betterave, 88, 94, 124.
2. Motion de M. Montague, demandant la production de la correspondance échangée, en 1899, entre le gouvernement fédéral et des particuliers, au sujet de l'encouragement à donner à l'industrie du sucre de betterave, et de tous rapports y relatifs, 141.

SUD DU CANADA, Compagnie du pont du :—Pétition demandant un acte qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux, 22; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43. (Voir *Bill No 44.*)

SUD DU CANADA, Compagnie du chemin de fer du :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui proroge le délai accordé à la Compagnie de pont et de tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire pour l'achèvement de ses travaux, et rétablissant ses pouvoirs au sujet de la construction d'un pont sur la dite rivière, 22; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 43. (Voir *Bill No 44.*)

SYDNEY ET SYDNEY-NORD, C.-B. :—Motion de M. Gillies, demandant un état relatif à l'émission de billets de passage, ainsi qu'au nombre de chars de première classe, de chars-palais, et de wagons à marchandises mis en circulation, avec indication des recettes aux stations de Sydney et de Sydney-Nord, sur l'Intercolonial, 28; réponse à l'ordre de la Chambre, 79. (Imprimé.) (*Document No 56a.*)

SYDNEY-NORD :—Motion de M. Gillies, demandant la production de lettres, dépêches, etc., au sujet du train rapide circulant entre la jonction et le quai de, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 271. (Non imprimé.) (*Document No 149.*)

TABAC :—Motion de M. Gillies, proposant la réduction des droits sur le,—débat interrompu, 69; reprise du débat, 194; ajourné, 195.

TAILLEURS DE PIERRE :—Pétition de T. R. Scott et autres, demandant qu'il soit pris des mesures pour porter remède à certains griefs des, 149.

TARIF DE PRÉFÉRENCE BRITANNIQUE :—Motion de M. Russell en faveur du,—adoptée par 91 voix contre 46, 101.

TARIF DE PRÉFÉRENCE :—Motion (sous forme d'amendement) de Sir Charles Tupper en faveur d'un tarif de préférence pour le commerce entre la Grande-Bretagne et ses colonies, 132; rejetée par 48 voix contre 88, 186.

TÉLÉGRAPHE COMMERCIAL DU NORD, Compagnie du :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui amende sa charte; 71; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No 74.*)

**TÉLÉGRAPHES**:—Bill de M. Casey pour établir un réseau télégraphique de l'Etat.  
(Voir *Bill No 85*.)

**TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES**:—Pétition du conseil municipal de Stratford et du conseil municipal de Toronto, demandant l'adoption d'un acte qui autorise le gouvernement à acheter et exploiter les lignes et réseaux de, 174, 238.

**TEMPÉRANCE**:—Bill de M. Flint modifiant l'Acte de tempérance du Canada, 51.  
(Voir *Bill No 50*.)

**TERRENEUVE**:—Motion de M. Martin, demandant des documents relatifs à l'entrée de cette île dans la Confédération, et à ses relations commerciales avec le Canada, 99; réponse à l'ordre de la Chambre, 206.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 134*.)

#### TERRES FÉDÉRALES:

1. Arrêtés du conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément à l'article 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54 des Statuts révisés du Canada, 49.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 39*.)
2. Arrêtés du conseil conformes aux dispositions de l'article 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, la concession des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer de la Colombie-Britannique, 49.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 41*.)
3. Motion de M. Davin, demandant la production de copie des arrêtés du conseil de 1898 et 1899, au sujet des permis accordés pour la coupe du bois au Manitoba, et des demandes faites à ce sujet, 52; réponse à l'ordre de la Chambre, 118.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 86*.)
4. Bill de M. Sifton modifiant l'Acte des terres fédérales. (Voir *Bill No 18*.)
5. Bill de M. Puttee modifiant l'Acte des terres fédérales. (Voir *Bill No 49*.)

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST:

1. Motion de M. Davin, au sujet du transport des céréales dans les mêmes conditions que les produits de laiterie, afin de faire parvenir sur les marchés anglais la meilleure qualité de blé du Nord-Ouest, etc., 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 69.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 53*.)
2. Motion de M. Davin, demandant la production de documents au sujet des impressions du gouvernement des, 52; réponse à l'ordre de la Chambre, 142.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 98*.)
3. Motion de M. Davin, demandant un état relatif aux annonces des travaux d'impressions du gouvernement, de 1889 à 1899, dans les, 33; réponse à l'ordre de la Chambre, 155.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 106*.)
4. Motion de M. Davin, demandant la production de documents relatifs à la subvention accordée pour le gouvernement des, 151; réponse à l'ordre de la Chambre, 171.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 115*.)
5. Motion de M. Davin, demandant la production de la correspondance officielle concernant la mise à exécution de l'acte adopté en 1899, au sujet des dettes contractées pour grains de semence par les colons des, 21; réponse à l'ordre de la Chambre, 180.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 124*.)

---

**TERRITOIRES DU NORD-OUEST—*Suite.***

6. Pétition de M. A. D. McGillivray et autres, demandant l'adoption d'une loi fixant à huit heures la journée de travail dans les territoires du Nord-Ouest, pour les mineurs, 68, 78, 91.
7. Motion de M. Davin, déclarant que le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires à la défense du Manitoba et des,—débat ajourné, 22; reprise du débat et retrait de la motion, 26.
8. Motion de M. Oliver, au sujet des terres auxquelles avaient droit certains chemins de fer dans les, 41.
9. Bill de M. Douglas pour réglementer le commerce du grain dans le Manitoba et les. (Voir *Bill No 14*.)
10. Bill du Sénat relatif à la cour Suprême des. (Voir *Bill No 90*.)

**TESLIN**:—Motion de M. Davin, demandant la production du rapport de M. Coste au sujet du chemin de fer projeté du lac, 41; réponse à l'ordre de la Chambre, 67. (*Non imprimé.*) (*Document No 51*.)

**TIGNISH, I. P.-E.**:—Motion de M. Macdonald (King's) demandant la production d'un état indiquant le montant des droits de quaiage perçus en 1899, à, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 139. (*Non imprimé.*) (*Document No 95*.)

**TIMAGAMI, Compagnie du chemin de fer de**:—Pétition demandant un acte qui proroge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne 94; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 130. (Voir *Bill No 118*.)

**TORONTO**:

1. Motion de M. Clarke, au sujet de la suspension des sentences portées contre les filles condamnées à la détention dans le refuge industriel de cette cité, 95; réponse à l'ordre de la Chambre, 179. (*Non imprimé.*) (*Document No 123*.)
2. Motion de M. Clancy, demandant des documents au sujet de travaux exécutés par M. Phin dans le port de, 98.

**TORONTO À LA BAIE GEORGIENNE, Compagnie du chemin de fer de la ligne courte de**:—Pétition demandant une charte, 159; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 178. (Voir *Bill No 145*.)

**TORONTO À LA BAIE GEORGIENNE**:—M. Blair dépose des papiers, pétitions, correspondance, charte et rapports concernant la Compagnie du canal à navires de, 179. (*Non imprimé.*) (*Document No 121*.)

**TORONTO HOTEL COMPANY (Compagnie de l'Hôtel de Toronto)**:—Pétition demandant un acte qui ratifie certains pouvoirs conférés par la législature d'Ontario, à la, 78; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 81. (Voir *Bill No 114*.)

**TRAVAUX PUBLICS**:—M. Mulock dépose le rapport annuel du ministre des Travaux publics pour l'exercice terminé le 30 juin 1899, 223. (*Imprimé.*) (*Document No 9*.)

**TRÈS SAINT RÉDEMPTEUR, Congrégation du**:—Pétition du révérend Alphonse Lemieux demandant une charte, 38; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 74. (Voir *Bill No 77*.)

TRINIDAD :—Motion de sir Louis H. Davies, demandant la production de la correspondance concernant le commerce avec la, 165; réponse à l'ordre de la Chambre, 165. (Imprimé.) (Document No 112.)

TUBERCULOSE :—Rapport du délégué du Canada au Congrès médical tenu à Berlin, en Allemagne, au mois de mai dernier, au sujet de la, 125. (Non imprimé.) (Document du Sénat No 31.)

USURE :—Bill (du Sénat) intitulé: "Acte concernant l'usure." (Voir Bill No 162.)

VACANCES dans la représentation à la Chambre des Communes :—Pour la division électorale de Sherbrooke, de Chambly et Verchères, d'Ontario-Ouest, de Lotbinière, de Labelle et de Berthier, 2; division électorale de Saint-Hyacinthe, 359; division électorale de Vancouver, C.-B., 227.

VALEURS INSCRITES EN CANADA :—Adresse—Arrêtés ministériels et correspondance concernant l'inscription des effets publics du Canada sur la liste des valeurs en lesquelles les fidéicommissaires en Angleterre sont autorisés à placer les fonds qui leur sont confiés, 210; réponse à l'adresse, 211. (Imprimé.) (Document No 139.) (Voir Bill 149.)

VALLÉE DU DAIM :—Bill (du Sénat) intitulé: Acte relatif à la Compagnie de chemin de fer et de houille de la. (Voir Bill No 186.)

VANCOUVER, C.-B. :—Résignation de William Wallace Burns McInnes, comme député de, 227.

VANCOUVER, VICTORIA ET DAWSON :—M. Mulock dépose un état relatif à l'expédition des malles entre les endroits ci-dessus, depuis juillet 1898 jusqu'à ce jour, 188. (Non imprimé.) (Document No 331.)

VANDAL, DÉTENU :—(Voir *Saint-Vincent-de-Paul*.)

VERMONT CENTRAL, Compagnie du chemin de fer du :—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui lui permette d'acquérir et exploiter le chemin de fer de Montréal et de la ligne provinciale, le chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, etc., 233; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 247. (Voir Bill No 171.)

VICTORIA, VANCOUVER ET LE YUKON :

1. Motion de M. Foster demandant des documents au sujet du service postal entre, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 158. (Non imprimé.) (Document No 33g.)

2. Réponse supplémentaire, 171. (Non imprimé.) (Document No 33j.)

VINCE D. McLEOD :—Motion de M. Hale demandant la production de document relatifs à sa destitution comme maître de poste de Woodstock, N.-B., 167; réponse à l'ordre de la Chambre, 271. (Non imprimé.) (Document No 64i.)

VOIES ET MOYENS :—(Voir *subsidés*, 10.)

VOYAGEURS SUR CHEMINS DE FER:—Bill de M. Reid réglementant les taux du fret et des. (Voir *Bill No 16*.)

WADE, F. C., fonctionnaire au Yukon. (Voir *Yukon*.)

WALSH, E. J.:—Réponse à Adresse (Sénat)—Production de la correspondance relative à la réclamation de E. J. Walsh pour services rendus au gouvernement des îles Sous-le-Vent. (Non imprimé.) (Document No 126.)

WALSH, MAJOR:—(Voir *Yukon*.)

WILSON, J.:—Motion de sir Charles Hibbert Tupper, demandant la production de papiers relatifs à la réclamation pour services se rattachant au phare de l'île Egg, C.-B., et rendus par, 118; réponse à l'ordre de la Chambre, 359. (Non imprimé.) (Document No 162.)

WILSON, LE DOCTEUR J. A.:

1. Motion de M. Ingram, demandant la production de la correspondance concernant le terrain d'exercices militaires à Saint-Thomas, Ont., et échangée entre quelqu'un des membres du gouvernement et M., 42; réponse à l'ordre de la Chambre, 61. (Non imprimé.) (Document No 48.)
2. Réponse supplémentaire, 448. (Non imprimé.) (Document No 48a.)

WILSON'S BEACH, N.-B.:—Motion de M. Ganong, demandant la production de documents relatifs au brise-lames de, 54; réponse à l'ordre de la Chambre, 228. (Non imprimé.) (Document No 144.)

WINNIPEG, MAN.:

1. Pétition du conseil municipal de cette cité demandant l'adoption d'un acte qui lui permette de se servir de la force hydraulique de la rivière Assiniboine, et pour d'autres fins,—référée au comité des Ordres permanents, 153; rapports favorables du comité, 162, 163. (Voir *Bill No 146*.)
2. Motion de M. Roche, demandant copie de tous papiers, rapports et recommandations concernant les pêcheries du lac Winnipeg, depuis l'automne de 1893, y compris la correspondance entre l'inspecteur des pêcheries et le département, ainsi que le rapport de la Commission Royale sur l'enquête tenue entre 1894 et 1896, 194.

WINNIPÉGOSIS ET MANITOBA:

1. Motion de M. Roche, demandant la production de copie de toute correspondance, rapports et papiers concernant la défense d'exporter le poisson pris dans les lacs sus-nommés, depuis la date de la demande faite à ce sujet le 23 avril 1900, jusqu'à ce jour, 168; réponse à l'ordre de la Chambre, 210. (Non imprimé.) (Document No 138.)
2. Réponse supplémentaire sur le même sujet, 233. (Non imprimé.) (Document No 138a.)

**YALE, C.-B.**:—Pétition de J. B. McArthur et autres, demandant l'autorisation de soumettre à la Chambre leur pétition pour l'adoption d'un acte qui les autorise de construire un chemin de fer dans le district de Yale, C.-B., etc., référée au comité des Ordres permanents, 94; rapportée, 100; pétition reçue, 105; rapport sur l'avis, 108.  
(Voir *Bill No 123.*)

**YARMOUTH, Compagnie de steamers de:**

1. Pétition demandant des amendements à sa charte, 56; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 91. / (Voir *Bill No 98.*)
2. Bill de M. Flint autorisant la vente des biens de la compagnie susdite à la compagnie du chemin de fer Dominion-Atlantic, (Voir *Bill No 185.*)

**YUKON BRITANNIQUE, Compagnie de mines, de commerce et de transport du:**—Pétition demandant l'adoption d'un acte qui amende sa charte et change son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Yukon-Britannique," 16; rapport du comité des Ordres permanents sur l'avis, 34.  
(Voir *Bill No 20.*)

**YUKON:**

1. M. Sifton présente la réponse à un ordre de la Chambre du 19 avril 1899, pour la production des commissions, ordres et instructions donnés par le ministère de l'Intérieur à l'administrateur ou à d'autres fonctionnaires du Yukon, 27. (Non imprimé.) (Document No 33.)
2. M. Sifton présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 24 avril 1899, pour la production des rapports adressés au ministre ou au ministère de l'Intérieur, par William Ogilvie ou par le Conseil du district du Yukon, au sujet de l'administration de ce territoire, 27. (Non imprimé.) (Document No 33a.)
3. M. Sifton présente la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1899, pour la production de documents au sujet des instructions données à M. Ogilvie, en réponse à ses communications adressées à quelque membre du gouvernement ou quelque département, 27. (Non imprimé.) (Document No 33b.)
4. M. Sifton présente la réponse à un ordre de la Chambre du 8 mai 1899, pour la production de rapports, lettres et télégrammes adressés par le major Walsh, alors qu'il était commissaire du Yukon, à quelque membre du gouvernement ou à quelque département, avec réponses ou instructions à ce sujet, 32. (Non imprimé.) (Document 33c.)
5. Sir Wilfrid Laurier dépose sur le bureau les Ordonnances du territoire du Yukon, pour 1898, 37. (Non imprimé.) (Document No 33d.)
6. M. Sutherland présente la réponse à un ordre de la Chambre du 10 mai 1899, pour la production de copie de toutes demandes, etc., concernant une section de deux milles et demie de la crique Hunker, division minière du Klondyke, district du Yukon, etc., 115. (Non imprimé.) (Document No 33e.)
7. Motion de M. Foster, demandant des documents au sujet de concessions minières au, 96; réponse à l'ordre de la Chambre, 144. (Non imprimé.) (Document No 33f.)
8. Réponse supplémentaire, 403. (Non imprimé.) (Document No 33x.)



YUKON—*Suite.*

9. Motion de M. Foster, demandant des documents au sujet du service postal entre Victoria, Vancouver et le Yukon, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 158. (Non imprimé.) (Document No 33g.)
10. Réponse supplémentaire, 171. (Non imprimé.) (Document No 33j.)
11. Motion de M. Foster, demandant un état relatif aux permis accordés depuis juillet 1898, pour l'importation de liqueurs au, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 170. (Non imprimé.) (Document No 33h.)
12. Motion de sir Charles Hibbert Tupper, demandant copie des instructions données à F. C. Wade, fonctionnaire du, 18; réponse à l'ordre de la Chambre, 170. (Non imprimé.) (Document No 33i.)
13. Motion de sir Wilfrid Laurier, demandant la production de copie de toutes pétitions, correspondance, etc., au sujet de la représentation du territoire du Yukon à la Chambre des Communes du Canada; réponse à l'ordre de la Chambre, 172. (Non imprimé.) (Document No 33k.)
14. Sir Wilfrid Laurier dépose les Ordonnances du territoire du Yukon, pour 1899, 193. (Non imprimé.) (Document No 33m.)
15. M. Sutherland dépose copie de tous rapports, lettres et télégrammes adressés par quelque membre du Conseil du territoire du Yukon à aucun des membres du gouvernement ou aucun des départements, et de toutes réponses ou instructions données à ce sujet, 193. (Non imprimé.) (Document No 33n.)
16. M. Sutherland présente la réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 avril 1899, pour la production de copie de toutes communications, ordres et instructions donnés par le département de l'Intérieur à l'administrateur ou autres fonctionnaires dans le district du Yukon, avec les dates auxquelles ils ont été expédiés, 219. (Non imprimé.) (Document No 33o.)
17. Motion de M. Sutherland demandant un état des droits régaliens payés par Alexander McDonald, du territoire du Yukon, 253; réponse à l'ordre de la Chambre, 254. (Non imprimé.) (Document No 33g.)
18. Motion de M. Sutherland, demandant copie de la correspondance, etc., au sujet des demandes faites par J. M. Guerin, de Montreal, pour le dragage de certaines rivières du territoire du Yukon, dans le but d'en tirer certains minéraux, 254; réponse à l'ordre de la Chambre, 254. (Non imprimé.) (Document No 33r.)
19. Motion de M. Foster, demandant des documents relatifs à l'importation de liqueurs au, 20; réponse à l'ordre de la Chambre, 281. (Imprimé.) (Document No 33s.)
20. Motion de M. Foster, demandant un état des allocations faites pour subsistance aux fonctionnaires du Yukon, et des arrêtés du conseil à ce sujet, 97; réponse à l'ordre de la Chambre, 289. (Non imprimé.) (Document No 33t.)
21. Motion de M. Sutherland, demandant copie du rapport de M. Wm. Ogilvie, commissaire du territoire du Yukon, sur l'administration des affaires dans cette région, 289; réponse à l'ordre de la Chambre, 289. (Imprimé.) (Document No 33u.)

YUKON—*Suite et fin.*

22. Sir Wilfrid Laurier dépose copie de certaines résolutions adoptées à une assemblée des sujets britanniques du territoire du Yukon, ainsi que copie de certaines pétitions du comité des citoyens, demandant d'être représentés dans le Conseil du territoire du Yukon et dans le parlement fédéral, 300.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 33v.*)
23. Motion de sir Charles Hibbert Tupper, demandant des documents au sujet de la crique Dominion, et concernant d'autres matières relatives au, 18; réponse à l'ordre de la Chambre, 314.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 33w.*)
24. Motion de M. Bergeron, demandant la production de l'arrêté du conseil nommant M. Joseph Eno Girouard, registrateur du territoire du Yukon, 53; réponse à l'ordre de la Chambre, 80. (*Non imprimé.*) (*Document No 68.*)
25. Motion de sir Charles Hibbert Tupper, demandant certains documents concernant l'enquête faite en vertu d'une commission royale au, 19; réponse à l'ordre de la Chambre, 89.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 69.*)
26. Motion de M. Prior, demandant des documents au sujet de la concession de terres ou de lots miniers, dans le voisinage des rapides du Cheval-Blanc, au Yukon, pendant les derniers six mois, 33; réponse à l'ordre de la Chambre, 89.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 70.*)
27. Motion de sir Charles Hibbert Tupper, demandant des documents relatifs à des concessions minières au, 18; réponse à l'ordre de la Chambre, 155.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 105.*)
28. Motion de M. Fielding, demandant copie de la correspondance entre le département des Finances et la Banque Canadienne de Commerce, concernant les affaires de banque du gouvernement dans le district du Yukon; réponse à l'ordre de la Chambre, 360.  
(*Non imprimé.*) (*Document No 163.*)
29. Motion de sir Charles Hibbert Tupper, demandant des documents au sujet de certains lots miniers, et de la lettre adressée par Alexander MacDonald au major Walsh, etc., 19.
30. Pétition de Thomas McMullen et autres demandant que le territoire du Yukon ait le droit d'élire deux députés à la Chambre des Communes, 158.
31. Bill de M. Sutherland concernant la conservation du gibier dans le territoire du Yukon.  
(*Voir Bill No 190.*)

YUKONER, steamer:—Motion de M. Paterson, demandant copie de la correspondance échangée avec le ministère des Douanes au sujet du; réponse à l'ordre de la Chambre, 232.  
(*Imprimé.*) (*Document No 33p.*)